













**NOTES ET DOCUMENTS**

**Relatifs à la Vie et à l'Œuvre**

**DU**

**Vénéralde François-Marie-Paul LIBERMANN**



# NOTES ET DOCUMENTS

Relatifs à la Vie et à l'Œuvre

DU

## Vénéérable François-Marie-Paul LIBERMANN

SUPÉRIEUR GÉNÉRAL  
DE LA CONGRÉGATION DU SAINT-ESPRIT  
ET DU SAINT-CŒUR DE MARIE

---

TOME CINQUIÈME



Ferveur. — Charité. — Sacrifice

PARIS  
MAISON-MÈRE

—  
1936

pur-by Fr. Koreu + 3.6.52

## SOMMAIRE

---

Voici la suite des documents que contiennent nos archives sur la Mission d'Afrique, de 1842 jusqu'en 1844. Nous les disposons dans l'ordre suivant :

1° Extraits des Archives de la Propagande : deux notes sur la Mission d'Afrique avant 1842, rédigées probablement par la S. Congrégation de la Propagande quand elle ordonna la reprise de la Mission, en 1842.

2° Extrait des Actes du Concile de Baltimore.

3° Lettres et Rapports de Mgr Barron.

4° Lettres de la Propagande adressées à Mgr Barron, au V. Père et au P. Tisserant.

5° Correspondance du Ministère de la Marine.

6° Lettre de l'Archevêque de Dublin.

7° Correspondance des Capucins espagnols.

8° Extraits de journaux.

9° Journal de M. Kelly.

10° Journal de M. Audebert.

11° Lettres des Missionnaires.

12° Notes diverses.

---



## EXTRAIT DES ARCHIVES DE LA PROPAGANDE

Les documents qui suivent furent traduits par M. Potier, ancien élève de la Propagande et missionnaire séculier en Afrique.

A. — NOTES SUR LA MISSION D'ANGOLA, DU CONGO  
ET DE BENGUÉLA.

Les trois royaumes d'Angola, du Congo et de Benguéla, limitrophes, entre eux, dans la baie de Guinée, sont situés entre l'Equateur et le 12° (ou 15°) degré de latitude méridionale, et entre le 5° et le 12° degré de longitude orientale.

L'air y est extrêmement chaud et malsain, spécialement insupportable pour les missionnaires qui, après peu de mois, tombent malades et sont obligés de changer de ciel, pour réparer leur santé. Le terrain est contraire à la vigne et ne produit pas de grains. C'est pour cela que la Cour de Lisbonne suppléa au besoin de la matière pour la Sainte Eucharistie.

Le royaume d'*Angola* appartient à La Couronne de Portugal. Les deux autres royaumes ont leur Prince particulier. Cependant, le souverain du Portugal a exercé une grande influence, spécialement dans le royaume du Congo, et une fidèle amitié a existé, et existe entre ces deux Cours.

Un Père de la Compagnie de Jésus fut le premier à prêcher la religion chrétienne en ces royaumes, vers l'an 1586. Elle y fit tant de progrès, que toute la Cour du Congo reçut le Baptême; et, en l'année 1608, une ambassade fut envoyée par ce roi à Paul V, pour se soumettre à l'Eglise Romaine. Dès lors, quoiqu'il eût des habitudes dépravées, le peuple mit tout en œuvre pour embrasser et suivre la foi de son souverain.

Dans le principe, ce fut l'évêque de Saint-Thomé qui exerça la juridiction dans cette contrée. Cela est tellement certain que, lorsque, sur la demande de Philippe II, fut institué le premier siège épiscopal sur le continent de l'Afrique occidentale, ces royaumes furent détachés du diocèse de Saint-Thomé, dont le dernier évêque atteignit, à peu près, le siècle passé.

En l'année ... fut érigé l'évêché du Congo, et le siège fut attaché à la ville de Saint-Sauveur, où l'Ordinaire n'eut cependant pas de résidence stable. L'évêque résidait à Saint-Paul, dans le royaume d'Angola. Cela arriva en 1624. On fit instance pour la création d'un nouvel évêché dans le Congo même, afin de remédier aux maux qui eurent lieu, après la translation de l'évêque de Saint-Sauveur à Saint-Paul. On ne connaît cependant pas l'issue de cette instance. On sait seulement que, pour propager la religion au Congo, fut fondée la Mission des Capucins, touchant laquelle on ne dira rien, soit à cause du manque de notices suffisantes, soit à cause du manque de temps. Plus tard, sur la demande de Philippe II, roi d'Espagne et de Portugal, et d'Alvaro, roi du Congo, le pape Clément VIII, par une *bulle*, datée du 20 mai 1596, sépara de l'évêché de Saint-Thomé, les deux royaumes du Congo et d'Angola, avec toutes leurs dépendances, et en fit un diocèse suffragant de l'archevêché de Lisbonne. De là, on conclut que ce diocèse comprenait les deux royaumes du Congo et d'Angola. Cet évêché fut érigé dans la ville de Saint-Sauveur, dont l'église paroissiale fut changée en cathédrale (avec six dignitaires, seize chanoines, six chapelains), et fut dotée par le roi de Portugal, qui obtint le droit de patronage.

Peu de temps après, comme il a été dit, l'évêque se transporta à Saint-Paul de Loanda, et le peuple de Saint-Sauveur resta dans un certain abandon spirituel.

En 1641, la Mission des Capucins opéra de grandes conversions, ce qui fit faire des instances réitérées, pour la fondation d'un nouveau siège épiscopal au Congo. Les Capucins y fondèrent plusieurs hospices et couvents, et y firent beaucoup de bien.

Les révolutions européennes eurent aussi leur contre-



coup en Guinée; et le décret des Instituts religieux de Lisbonne frappa aussi les religieux du Congo : les Capucins, Carmes et Tertiaires de Saint-François furent supprimés.

Il n'y avait point de monastères de femmes. Les Capucins y avaient été envoyés par la S. Congrégation; ils y vécurent d'aumônes et de quelques dons du roi de Portugal.

Les Térésiens (Carmes) et ceux du Tiers-Ordre n'eurent qu'une seule Mission, tandis que les Capucins en avaient neuf. Le Préfet résidait à Loanda. Ils avaient quatre couvents au Congo et dans les pays conquis, sans clôture, ni vêtement religieux. Ils parlaient le portugais.

Les Carmes et les Franciscains recevaient leurs pouvoirs de l'évêque; les Capucins, au contraire, les recevaient de la S. Congrégation, avec obligation, pourtant, de les présenter à l'évêque à leur arrivée.

On pouvait compter deux millions de catholiques dans les dernières années; mais, chrétiens seulement de nom, ils vivaient plongés dans toutes sortes de vices. Les ecclésiastiques, eux-mêmes, étaient loin d'avoir une conduite régulière et édifiante.

En 1624, le roi du Congo prêta obéissance à Urbain VIII.

En 1628, Gazzia, roi du Congo, envoya à Rome deux Capucins, pour promettre obéissance à Innocent X, et pour demander un plus grand nombre de missionnaires. Ils furent accueillis à Rome avec distinction, et renvoyés au Congo avec un *bref* de recommandation.

Cette bonne disposition, qui se vit chez les souverains du Congo, pour l'établissement de la foi catholique, se constata aussi dans les souverains des royaumes de Benin et de Lonzo.

\*  
\*\*

## B. — NOTICE SUR QUELQUES MISSIONS DE LA GUINÉE ET DES CONTRÉES VOISINES.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, précisément à l'époque de l'érection de la Sacrée Propagande, on lui exposa la grande docilité

des peuples de la Guinée, appelée *Guinée ancienne*, leur désir de recevoir la foi; et la S. Congrégation s'empessa d'y fonder plusieurs Missions.

On y envoya d'abord des Capucins français, sous la direction du P. Colombini, lequel, par une lettre du \* 7 août 1637, rendit compte à la S. Congrégation de son entrée dans sa nouvelle Mission, de l'accueil que lui avait fait le roi Maure (ou noir) de Béné, et de la bonne disposition de ces peuples, pour embrasser la religion chrétienne. Et, pour preuve de leurs bonnes dispositions, le P. Colombini racontait avec quel empressement on lui avait accordé l'érection d'une croix et d'un autel, sur lequel il avait célébré les Saints Mystères.

Après quoi, il avait prêché l'Évangile, en présence du roi et des chefs du royaume. Il semble même que le Seigneur voulut encourager le zèle de ces missionnaires, même par des prodiges. En effet, dans la Congrégation du 4 juillet 1641, on a exposé, de la part des dits missionnaires, que les images de saint François et de saint Antoine, de blanches qu'elles étaient, devinrent soudain toutes noires, pour représenter ainsi la couleur de ces peuples. Saint Antoine apparut, dit-on, à un païen frénétique, le guérit, et lui ordonna de se faire chrétien, ce qui arriva, en effet.

Peu après, cette Mission eut à souffrir de grandes persécutions : les Hollandais, ennemis acharnés des catholiques, s'étant emparés de ces contrées, persécutèrent les missionnaires, empoisonnèrent les uns et chassèrent les autres. (*Actes de la S. Congrégation*, année 1664.)

Nonobstant ces persécutions, on tâcha, en 1674, de rétablir ces Missions; et, dans les *Actes de la S. Congrégation* (21 avril 1687), se trouve enregistré que le Dominicain Gondilas, envoyé dans les Missions d'Amérique, dut passer par la Guinée. Il n'y trouva qu'un seul Capucin; la mort avait frappé les autres. En de telles conjonctures, il convertit et baptisa beaucoup de personnes; il gagna tellement l'affection de ces peuples, qu'ils le supplièrent de ne pas les abandonner, qu'ils prendraient soin de lui et l'entretiendraient, lui et tous les autres missionnaires. La S. Congrégation lui accorda des pouvoirs, à

condition toutefois, que ces pouvoirs expireraient à l'arrivée d'un nombre suffisant de Capucins.

En 1700, la Préfecture de la Guinée fut renouvelée, en la personne d'un autre Dominicain, sur lequel on n'a aucune donnée.

Une autre Mission de Capucins (de l'*Andalousie*) fut fondée en 1646. Douze sujets furent désignés pour cette destination; mais, à cause des obstacles dressés par les Portugais, trois seulement purent y pénétrer. Ils y travaillèrent avec beaucoup de fruits, jusqu'à leur mort.

Comme la province d'Andalousie était petite, elle ne pouvait fournir que peu de sujets, ce qui décida la S. Congrégation, sur l'information du P. Jérôme de Firezeval, revenu de la Mission de Sierra-Leone, à transférer, en 1673, cette Mission aux PP. Capucins français.

Le P. Jérôme, qui arrivait, comme nous l'avons dit, de la Mission de Sierra-Leone, rapporta que les Noirs étaient dociles, écoutaient volontiers les mystères de la foi, et que, parmi les nombreux baptisés, se trouvaient trois rois et un empereur! Déjà cinq églises avaient été bâties.

En 1677, un seigneur espagnol s'offrit, pour entretenir à ses frais, douze Capucins de la Mission de Sierra-Leone, et obtint, l'année suivante, une lettre de recommandation pour l'évêque du Cap Vert; mais le manque de sujets et l'insalubrité du climat firent, peu à peu, tomber cette Mission.

Il y avait aussi, dans l'île de Saint-Thomé, une Mission, fondée par les PP. Capucins; et, c'est au Préfet de cette Mission que, en l'année 1714, furent donnés des pouvoirs pour l'île *Annobon*.

D'autres Missions furent fondées, à des époques différentes, dans les royaumes d'Agurda, d'Anda, de Logno, d'Oucivo et de Bénin, lesquelles furent toutes abandonnées vers 1773, par suite du manque de sujets.

---

## II

### EXTRAIT DES ACTES DU CONCILE DE BALTIMORE

---

#### CONCILIIUM II PROVINCIALE.

Baltimore habitum mense octobri anno 1833.

Die 20 usque ad 27 ejusdem mensis.

Quæ sequuntur, decretis Patres subscripserunt :

VI. — Nigrorum etiam hominum, qui in Liberiam Africae Coloniam ex his regionibus migrant, saluti Patres consulendum ducentes. Apostolicam Sedem supplicant ut missio in eam regionem sub cura Patrum Societatis Jesu instituat.

#### EPISTOLA S. C. DE PROPAGANDA FIDE.

De Synodi II Baltimorensis Provincialis confirmatione.

Ita quoque placuit (S. C.) nigrorum hominum qui ex istis Regionibus in Liberiam Africae Coloniam migrant, spiritualem curam eidem Societati Jesu commendandam esse. Egimus utraque de re cum Rmo P. Societatis Jesu Generali Ministro, certumque habemus PP. Societatis omnem operam duros esse ut Vestra et S. Congregationis vota felicem exitum consequantur.

*Die 26 julii 1834.*

---

### III

#### LETTRES ET RAPPORTS DE MGR BARRON

**Relation de la visite faite par M. Ed. Barron, Préfet Apostolique de la Guinée, dans sa nouvelle Préfecture, adressée de Lyon au Cardinal-Préfet de la Propagande, le 25 juillet 1842.**

Désirant correspondre au zèle de la Sacrée Congrégation de *Propaganda Fide*, pour le salut des habitants Noirs aux Côtes occidentales de l'Afrique, je me suis offert à l'entreprise, et en ayant reçu l'approbation de Mgr François-Patrice Kenrich, évêque de Philadelphie, en Amérique, à qui cette Mission avait été confiée, je fis voile au mois de décembre 1841, du port de Baltimore, ville de l'Amérique, en compagnie de M. Jean Kelly, prêtre séculier, et de M. Denis Pindar, catéchiste. Le navire qui nous portait à notre destination avait à bord environ trente Noirs émigrés pour la colonie américaine en Afrique. Ici, il ne sera pas inutile d'observer que cette colonie, nommée la Libérie, en Afrique, a été commencée par une société particulière de personnes riches et bienfaisantes, qui voulaient améliorer la condition des Noirs de l'Amérique. La première Société qui s'est formée s'est appelée « Société Américaine des Colonies de Libérie, en Afrique ». Après l'achat de quelques terres sur la Côte occidentale de l'Afrique, auxquelles on a donné le nom de Libérie, la Société s'est chargée d'y envoyer ceux de la population noire, qui ayant déjà obtenu leur émancipation, se sentaient disposés à émigrer à la nouvelle colonie. Plusieurs personnes aussi ayant des esclaves, leur donnaient la liberté, à la condition qu'ils aillent à cette colonie. C'est ainsi qu'elle reçoit, de temps en temps.

de nouveaux émigrés de l'Amérique. Après un voyage très favorable de trente-quatre jours, nous débarquâmes dans cette partie de la colonie, où la ville de Monrovia est bâtie, sur le Cap Messurado, à peu près à 6°20' de latitude septentrionale.

Quoique nous ne soyons restés que trois jours dans cet endroit, nous avons pourtant profité de l'occasion pour adresser aux émigrés quelques paroles de religion. Cette ville est la principale de la colonie, qui compte environ quinze villages, ayant une population de cinq mille habitants. Parmi eux, les catholiques ne sont qu'en petit nombre. Ils n'ont jamais voulu émigrer, à cause du manque total de moyens de la religion. Mais il est probable que le nombre d'émigrés catholiques commencera de s'agrandir.

De Monrovia, nous nous sommes embarqués pour nous rendre au Cap Palmas, l'endroit de notre destination, où est une autre ville, bâtie par les émigrés, à peu près à 4°30' de latitude septentrionale. Elle compte à peu près cinq cents émigrés et environ trois mille indigènes. Il est probable que le nombre d'émigrés catholiques s'augmentera de beaucoup cette année. A présent, il n'y a que dix-huit catholiques qui étaient enchantés de nous voir arriver parmi eux. Le Gouverneur, qui est un émigré, nous a bien reçus, et nous procura un abouchement avec les indigènes, le dixième jour après notre débarquement.

Il nous dit que le roi, avec les chefs de la tribu, devaient y assister, et, pour ne pas nous laisser déconcerter par la conduite des sauvages, il nous avertit que, dans une pareille occasion, quand le ministre protestant prêchait à ces peuples, le même roi, s'adressant à ses chefs, déclara à haute voix, que le ministre ne disait que des mensonges. Nous parûmes devant eux en surplis et étole, précédés par la croix et récitant les litanies des Saints. Nous leur expliquâmes, par le moyen d'un interprète, les paroles de Jésus-Christ : *Ite et docete omnes gentes...* Ils nous écoutèrent avec tant d'attention, qu'à la fin du discours nous leur demandâmes la faveur de conférer avec eux tous les dimanches. Le roi et les chefs, s'étant

consultés sur notre requête, y consentirent, et même nous accordèrent plus que nous n'osions demander; puisqu'ils donnèrent l'ordre au peuple de s'abstenir du travail le jour du Seigneur, et de venir écouter les nouveaux missionnaires. Cette docilité des sauvages fut le sujet d'un grand étonnement pour les missionnaires protestants et les marchands d'Europe et d'Amérique. Après quelques semaines d'étude de leur langue, et assisté par un interprète, nous traduisîmes, pour cette tribu, qui s'appelle Grébo, les trois prières : *Pater, Ave* et *Credo*. Et c'était un coup-d'œil des plus consolants de voir la multitude de ces sauvages se prosterner par terre et s'unir à la prière commune. Nous avons trouvé des tableaux retraçant les mystères de la foi et les traits de la vie de Jésus-Christ et des saints, d'un avantage inconcevable. Nul missionnaire, à mon avis, ne doit omettre de s'en bien pourvoir, et surtout dans les Missions, parmi ces pauvres gens illettrés.

Ces peuples habitent des cabanes de terre, de forme pyramidale, avec une ouverture au sommet, par où sort la fumée. Ils vont tout nus, à l'exception d'une petite couverture autour des reins; et, tout barbares qu'ils sont, ils cultivent la terre avec tant d'industrie et de succès, qu'ils vendent une quantité considérable de riz et de blé aux marchands européens et américains. La poudre d'or, l'ivoire, l'huile de palme et le bois nommé Camwood, sont aussi l'objet d'un trafic important sur toute cette côte d'Afrique. Ils ont un roi; mais chaque tribu a un certain nombre de chefs qui en sont à peu près les seigneurs et en administrent les affaires.

La polygamie existe parmi les plus riches et forme le plus grand obstacle à leur conversion. Ils vivent de riz, de blé, de poisson, de fruits qui croissent spontanément, et ils mangent, quoique rarement, de la chair de presque tous les animaux, jusqu'aux crapauds et aux serpents. Les démons sont les objets de leur culte; et, dans la crainte qu'ils leur inspirent, ils les supplient de ne pas leur faire de mal. Quoiqu'ils admettent l'existence d'un Etre suprême, ils disent ne rien craindre de lui, puisqu'il est souverainement bon. Deux à trois cents de ces bar-

bares viennent chaque dimanche recevoir l'instruction que nous leur donnons par le moyen d'un interprète. Ils montrent un tel attachement pour nous, qu'ils veulent que nous établissions une maison d'école au centre de leur plus grande ville. D'autres tribus aussi désirent nous voir parmi elles; et plus d'une fois, elles nous ont envoyé des ambassades pour nous inviter à nous établir dans leurs villes.

A Palmas, nous faisons notre premier établissement; l'école publique nous sert d'église.

Au Cap Mont, qui est à peu près à 7° de latitude septentrionale, il y a environ le même nombre de catholiques. M. Théodore Canot, le propriétaire de ce cap et du voisinage, est un italien. Il donne l'assurance que le peuple, qui habite ses terres, embrassera immédiatement la foi catholique. Il désire ardemment avoir des missionnaires de la vraie foi, et il s'est déjà engagé à leur construire une maison. Ici, les espérances de convertir les sauvages qui appartiennent à la tribu de Wye, sont beaucoup plus encourageantes qu'au Cap Palmas. Ils sont plus civilisés, et un nombre considérable ont été déjà instruits des mystères de la foi. Plusieurs de ces gens parlent la langue espagnole. Je dois aussi ajouter que les ministres protestants qui ont, probablement, plus de cinquante établissements sur la Côte de la Guinée, ne peuvent pas obtenir l'entrée de la tribu, au Cap Mont. Le propriétaire, M. T. Canot, la leur a constamment refusée.

A Elmina et à Accra, qui sont au sud-est de Palmas, se trouvent des prêtres catholiques. Plusieurs églises ont été bâties par les Portugais sur toutes ces Côtes, et quelques-unes par les Espagnols; mais elles sont ou entièrement abandonnées, ou très mal administrées, et les pauvres indigènes, qui professaient la foi catholique, sont retournés à plusieurs de leurs anciennes superstitions. C'est ainsi que ces pauvres gens, quoiqu'ils fassent le signe de la Croix et disent des prières catholiques, font quelquefois des offrandes aux démons; et, ce qui est encore plus triste, c'est qu'il arrive souvent qu'à la mort de leurs chefs et des riches, ils ensevelissent avec



eux un nombre plus ou moins considérable d'esclaves. Tout ce qui était propriété du défunt est aussi destiné au tombeau.

Trois semaines après notre arrivée, la fièvre africaine se saisit de nous. Tous les étrangers doivent s'y attendre, et les premières attaques sont très dangereuses, surtout pour les Blancs; mais, avec la grâce de Dieu et les soins d'un bon médecin, qui est lui-même un émigré, nous avons obtenu notre guérison. Bientôt après, la fièvre revint, et une seconde fois la Providence nous préserva; mais il faut avouer que, par suite des miasmes, des rosées abondantes de la nuit, des pluies torrentielles durant trois mois de l'année, et de l'état plat du pays, les fièvres y sont, pour ainsi dire, continuelles, et quoique moins fortes qu'au commencement, elles ne laissent pas cependant d'affaiblir la santé des Blancs et d'abrégier leur vie. Etant resté trois mois et trois semaines parmi les sauvages de la Guinée supérieure, je me suis appliqué à l'étude de la langue Grébo, qui est extrêmement difficile. Le missionnaire doit lui donner une forme régulière.

Nonobstant l'état affligeant des descendants de Cham, j'ai pourtant lieu de croire, d'après plusieurs entretiens avec des chefs de diverses tribus, que des Missions sur ces côtes auraient des résultats consolants.

Outre la difficulté créée par la polygamie, il n'y en a que deux autres qui s'opposeraient à l'introduction de la foi parmi eux : la première, le climat, qui est très malsain pour les Blancs, et la seconde, les langues de cette Côte, qui sont très difficiles à apprendre et aussi nombreuses que les tribus y sont multiples.

Mes espérances de conversion se fondent sur le caractère de ces peuples et sur les dispositions qu'ils nous ont déjà manifestées. Douceur, affabilité, sont les heureux traits de leur caractère. Du matin jusqu'au soir, ils viennent nous visiter et nous entendre parler de la religion, voir les tableaux qui représentent Jésus-Christ et sa Sainte Mère, et nous demander quand nous leur bâtirons une école. Ils disent qu'il y a une grande différence entre nous et les missionnaires protestants. Ceux-ci, disent-ils, étant marchands, doivent, nécessairement, dire

des mensonges, et, pour cela, ils ne peuvent pas être les envoyés de Dieu. Pour nous, ils disent que nous sommes vraiment venus leur faire du bien. Ce qui leur fait surtout une grande impression, c'est que nous n'avons point de famille avec nous, mais pour tout compagnon un catéchiste. Partout où nous avons abordé, les chefs des villes éloignées nous ont invités à établir des écoles parmi eux, et quelques-uns nous ont offert d'apprendre à leurs enfants à parler et à lire notre langue. Ils viennent aussi, avec toute confiance, se procurer des remèdes dans leurs maladies; et à notre première arrivée, la Providence divine a bien voulu qu'un petit enfant de quelques jours nous ait été apporté, juste à temps pour recevoir le Baptême avant de mourir.

Un jour, ces sauvages allaient jeter en prison un homme soupçonné de la mort d'un de leurs chefs; mais nous avons pu les en empêcher : telle est leur confiance en nous! Etant un jour occupé à traduire la doctrine chrétienne dans la langue Grébo, le frère du roi, qui nous sert de maître et d'interprète, me demanda, avec beaucoup de sollicitude, si tous ceux de sa nation seraient condamnés au feu de l'enfer, s'ils ne se faisaient pas chrétiens? Le même, qui assiste toujours à nos entretiens le dimanche, a tâché, avec le zèle le plus animé, de persuader les vérités chrétiennes aux sauvages assemblés. A présent, je me rends en Europe, afin de pourvoir aux besoins spirituels de ces pauvres Africains. D'abord, un missionnaire qui saurait la langue espagnole, devrait être placé à Cap Mont. Il pourrait, à coup sûr, compter de convertir les indigènes de cet endroit, lesquels dépendent des Européens qui y sont et qui sont catholiques. Et, s'il était possible, il faudrait aussi placer des prêtres en divers autres endroits, tout le long de cette côte, afin d'administrer ces églises qui y ont été bâties, principalement par les Portugais, quoique quelques-unes l'aient été par les Espagnols. D'après les renseignements que j'ai reçus de M. Théodore Canot, les prêtres qui se trouvent dans ces endroits, ne sont pas dignes de grande confiance.

Mais les pauvres gens retiennent encore les principes

de foi qui leur ont été enseignés autrefois. Pendant mon séjour à Palmas, un jeune homme de 19 ans, né sur la côte, non loin de l'Equateur, vint à Palmas. Je l'interrogeai sur sa religion. Il me répondit qu'il était catholique. En effet, il fit le signe de la Croix et récita ses prières; il me dit qu'il les avait apprises dans son pays, et qu'il avait entendu la messe avant son départ. Des prêtres portugais ou espagnols trouveraient des centaines de pauvres Africains, lesquels, quoique dans l'ignorance la plus déplorable, professent cependant la foi catholique. Plusieurs parlent une espèce de portugais, et quelques-uns la langue espagnole.

Nous sommes aussi intimement persuadés que rien ne servirait plus à attirer à la religion et à lui gagner l'entière confiance de ces nombreuses tribus, que de leur enseigner les métiers de la société civile, qui leur seraient les plus utiles. D'abord, la plupart de ces tribus sont nues, il leur faudrait donc apprendre à faire les habits les plus nécessaires. Ils ne savent ni moudre le grain, ni en faire du pain. La culture de leurs terres leur donne une fatigue extraordinaire, qui tombe sur les femmes, considérées par les sauvages, plutôt comme esclaves que comme compagnes. On peut en dire autant d'autres métiers de la vie civile.

Et, puisqu'en France on trouve des sociétés religieuses qui ont des frères laïques versés dans ces divers métiers, j'ai résolu de m'adresser d'abord à quelques-unes de ces sociétés, d'autant plus que les Missions françaises au Sénégal et à Gorée, sur la même Côte africaine, ont eu déjà de si bons succès. Si je réussis à trouver des personnes dévouées et zélées pour cette Mission difficile et dangereuse, et surtout des religieux, je croirai avoir pourvu d'une manière permanente aux besoins de la Mission de la Guinée. Si ce projet ne réussit pas, j'ai l'intention de m'adresser à Mgr l'évêque de Waterford, en Irlande, et au Séminaire dernièrement fondé à Youghall, dans le Comté d'York, en Irlande. Que la grande Mère de Dieu, à qui nous avons remis la cause des pauvres Africains, veuille bien nous aider à les convertir.

Je me recommande à Votre Eminence, ainsi que mes

très chers compagnons de Mission à Palmas, et toutes ces tribus innombrables de l'Afrique occidentale.

Et je suis, avec le respect le plus profond,  
Votre serviteur très dévoué et très obligé.

(Signé.)

Edouard BARRON.

*Préfet apostolique de la Guinée.*

*Lyon, 25 juillet 1842.*

\*  
\*\*

### **Annales de la Propagation de la Foi.**

(T. 15, année 1843, p. 314.)

#### MISSION DE LA LIBÉRIE.

Extrait d'une lettre de Mgr Edouard Barron, vicaire apostolique des Deux-Guinées, à MM. les Membres des Conseils Centraux de l'Œuvre.

MESSIEURS,

C'était le vœu de la Propagande qu'un missionnaire allât sur les terres occidentales de l'Afrique annoncer le salut aux nègres, et tout indigne que j'étais de ce noble apostolat, il est devenu mon partage. Mgr Kenrick, évêque de Philadelphie, aux Etats-Unis, avait été chargé de pourvoir à cette Mission; Sa Grandeur jeta les yeux sur moi, et, après en avoir reçu la délégation, je fis voile du port de Baltimore vers les côtes de la Guinée. M. Jean Kelly, prêtre séculier, et M. Denis Pindar, catéchiste, s'étaient embarqués avec moi pour la même destination.

Le point précis sur lequel nous nous dirigeons était la Libérie. Ce pays, comme on le sait, forme une colonie américaine sur le sol africain. Elle fut fondée par une association bienfaisante en faveur des Noirs du Nouveau Monde. On acheta d'abord quelques terres; ensuite on envoya pour les cultiver ceux des nègres affranchis qui se trouvaient disposés à tenter la fortune dans ce lointain établissement. Plusieurs, encore en servitude, obtinrent leur émancipation, mais sous la clause qu'ils iraient

habiter cette nouvelle patrie; et c'est de là que lui vient son nom moderne : asile d'esclaves devenus libres, on n'a cru pouvoir lui donner une dénomination plus juste que celle de *Libérie*.

Nous étions partis pour cette Mission dans le mois de décembre 1841; après trente jours d'heureuse traversée, nous débarquâmes à Monrovia. Bâtie sur le cap Mesurado, cette ville est la plus importante de toute la colonie, qui se compose d'environ seize petits villages, formant ensemble une population de près de cinq mille habitants. Les catholiques n'entrent dans ce chiffre que pour une faible part. Nous n'avons pu rester que trois jours au milieu d'eux, et toutefois nous avons essayé de leur adresser, en passant, quelques paroles de religion.

De Monrovia, nous nous sommes embarqués pour le cap Palmas. Là se trouve une autre ville, construite par des nègres américains. Elle compte, dans sa population, trois mille indigènes et cinq cents émigrés. Le Gouverneur, émigré lui-même, nous a parfaitement accueillis; comme lui, les catholiques nous ont reçus avec joie; il n'est pas jusqu'aux sauvages qui n'aient montré des dispositions amicales. Presque aussitôt après notre arrivée, nous leur annonçâmes sans détour l'objet de notre mission, et nous leur demandâmes la liberté de conférer avec eux les dimanches. Aussitôt, les chefs se consultèrent sur notre requête; leur décision nous fut favorable. Non seulement ils consentirent à ce que nous avions sollicité, mais par un ordre solennel ils commandèrent à leurs subordonnés de suspendre tout travail le jour du Seigneur, et de venir écouter les nouveaux missionnaires. Le peuple fut docile à la voix de ses maîtres; on accourut en foule et, depuis lors, deux ou trois cents sauvages n'ont jamais manqué d'assister à nos instructions hebdomadaires. Il va sans dire que nous les prêchons par interprète; mais, pour passer par une bouche étrangère, nos prédications n'en sont pas moins efficaces; nos pauvres nègres se font un bonheur de venir nous entendre, autant par respect pour la parole de Dieu que par amour pour ceux qui en sont les organes. Ils ont, en effet, pour nous, un attachement sans bornes. Les mi-

nistres protestants en sont jaloux; les marchands d'Europe et d'Amérique s'en étonnent; et nous, de notre côté, nous en bénissons Dieu. Cette affection promet des fruits à notre ministère. Elle a déjà porté les Noirs à nous prier d'établir une école au sein de leur ville principale, et nous nous sommes rendus à ce vœu. Notre première fondation s'est faite à Palmas; il est vrai que nous sommes un peu gênés, le même local nous servant à la fois de classe et de chapelle; mais enfin c'est un commencement qui donne des espérances.

Nous avons traduit dans l'idiome de cette tribu, celle des Grèbes, les trois grandes prières catholiques : *Pater, Ave, Credo*; ce n'est pas un spectacle peu touchant de les entendre réciter par nos sauvages réunis dans leur humble sanctuaire. Ils commencent ainsi à connaître nos principaux dogmes. Pour leur en inculquer la notion, nous nous sommes servis avantageusement de tableaux où se trouvent figurés, avec les mystères de la religion, quelques traits de la vie de Jésus-Christ et de celles des Saints. Aucun missionnaire, destiné comme nous à s'adresser à des esprits grossiers, ne doit manquer d'emporter avec soi quelques-unes de ces représentations sensibles et parlantes : c'est le moyen le plus heureux et le plus expéditif de faire saisir les enseignements de la foi à des peuples enfants.

Il serait difficile, du reste, d'en avoir nulle part plus besoin qu'à Palmas. On trouve bien rarement des populations moins avancées que nos incultes habitants de la Libérie. Ils n'ont pour toute demeure que des cabanes de terre, dont la forme est celle d'une pyramide plus ou moins tronquée au sommet par une ouverture qui sert de cheminée; tout leur vêtement se compose d'un misérable lambeau dont ils se ceignent les reins. Heureusement, la terre qu'ils cultivent est féconde; ils vendent une quantité considérable de riz et de blé aux marchands venus des Etats-Unis et d'Europe; la poudre d'or, l'ivoire, l'huile de palme, le bois appelé *camwood*, sont aussi pour eux l'objet d'un trafic important et la source d'une certaine richesse. Ce ne sont pas d'ailleurs les dépenses de la table qui peuvent les appauvrir : quelque peu du grain

qu'ils récoltent, du poisson, les fruits qui croissent spontanément, des serpents même et des crapauds, voilà presque tous leurs aliments.

Leur religion n'est pas plus développée que leur civilisation n'est brillante. Ils croient en Dieu; mais, persuadés qu'ils n'en ont rien à craindre, parce qu'il est souverainement bon, ils ne lui décernent aucun culte. Pour les démons, il n'en est pas de même; ils les regardent comme terribles, et afin de conjurer leurs coups, ils leur adressent des prières et des hommages.

Enfin le gouvernement, comme le reste, est ici d'une extrême simplicité. C'est un roi qui est censé diriger les tribus, mais en réalité il n'en gouverne aucune; dans chaque peuplade se rencontre un certain nombre de chefs, et ce sont là les maîtres véritables; les affaires publiques n'ont guère d'autre direction que celle qu'ils leur impriment.

Tel est l'état de Palmas. Au cap Monte, le chiffre des catholiques est à peu près le même que dans la localité précédente, et les espérances y sont plus belles. M. Théodore Canot, propriétaire de ce cap et du voisinage, m'a donné l'assurance que les nègres épars sur ses terres sont disposés à embrasser le catholicisme; il appelle des missionnaires avec ardeur, et déjà, de lui-même, il s'est offert à leur bâtir une maison.

Indépendamment de ce que m'a dit cet excellent homme, je sais que, dans la tribu de Wye, plusieurs nègres désirent le baptême; ils sont instruits des mystères de notre religion sainte, et, chose remarquable, déjà ils tiennent tellement à la vérité, qu'ils repoussent loin d'eux les apôtres de l'erreur; aucun ministre réformé n'a pu encore pénétrer dans leurs rangs.

A Elmina, sur la côte, à trois cents milles au sud de Palmas, il existe une église catholique; un missionnaire est attaché à son service. Sur vingt autres points s'élèvent encore des sanctuaires autrefois érigés au vrai Dieu par les Portugais et les Espagnols; mais, faute de prêtres, les indigènes qui s'y réunissaient sont retournés à leurs anciennes superstitions, et ces temples sont déserts. J'espère cependant quelque jour faire cesser leur veuvage.

Mes entretiens avec différents chefs de tribus m'ont prouvé que sur les rivages de l'Afrique occidentale, le catholicisme éteint pouvait glorieusement renaître. Si l'insalubrité du climat, si la variété des idiomes et la licence des mœurs doivent créer des obstacles au retour de la foi, nous trouverons de puissants moyens de succès dans le caractère des sauvages, naturellement bons et doux, et dans la confiance que nous avons eu le bonheur de leur inspirer. Elle va si loin qu'un fils de roi n'a pas dédaigné de se faire notre maître de langue et notre interprète.

Je me recommande, ainsi que mes chers compagnons de Missions et les tribus innombrables de l'Afrique occidentale, à vos prières ardentes.

Et je suis, Messieurs, avec le plus profond respect, etc.

Edouard BARRON,

*Vicaire apostolique.*

P. S. — J'ajouterai ici quelques détails plus récents qui m'ont été transmis par M. l'abbé Kelly, dans une lettre datée du 5 août 1842 :

« La colonie de Palmas, m'écrit ce Missionnaire, est dans un état de confusion difficile à peindre; la vie et la propriété de chacun sont en péril. Voici à quelle occasion le désordre a éclaté. Les ministres protestants avaient accaparé presque tout le commerce de la côte, au grand détriment des marchands américains. Cette rivalité devait amener des scènes déplorables. La boutique de la Mission presbytérienne a été volée. Il était naturel d'en demander justice au Gouverneur de la colonie; mais, au lieu d'invoquer son autorité, le principal ministre a mieux aimé recourir à l'intervention d'un capitaine de navire américain. Celui-ci a fait saisir deux indigènes et les a emmenés à bord de son vaisseau. Aussitôt, le roi et ses sujets ont couru aux armes; ils paraissaient décidés à mettre le feu aux établissements protestants. Pendant tout ce bruit de guerre, nous avons continué de visiter les malades et d'enseigner le catéchisme, sans qu'on nous ait fait la plus légère insulte.



Partout nous voyions les Africains affiler leurs coutelas, tandis que le tambour de guerre ne cessait de faire entendre ses sons lugubres. On a vainement essayé de nous rendre suspects aux Noirs; la calomnie est retombée sur ses auteurs, et le roi nous témoigne plus d'amitié que jamais. »

\*  
\*\*

**Rapport de Mgr Barron**  
**à Mgr le Secrétaire de la Propagande.**

8 septembre 1842.

MONSEIGNEUR,

Le Préfet apostolique de la Mission de la Guinée Supérieure croit qu'il est utile et même nécessaire de soumettre à Son Excellence les observations suivantes :

1° En premier lieu, il est du sentiment qu'il vaudra bien mieux développer les établissements des missionnaires, commencés au Cap des Palmes et de Monte, avant de commencer la Mission de la Guinée Inférieure et du Congo. Dans ce cas, les PP. Capucins espagnols pourront rester, ou avec nous, au Cap des Palmes, où se trouve un excellent médecin, très expérimenté dans les fièvres de ces pays, ou bien, au Cap de Monte, où sont quelques-uns de leurs compatriotes, ainsi qu'une famille italienne, et quelques Portugais et Français.

Je recommande ces deux localités, pour la première année, c'est-à-dire, jusqu'à ce que le temps, appelé *temps d'acclimatation*, soit passé. Durant cette première année, tout nouvel arrivé de l'Europe est sujet à différentes attaques de fièvres qui, pour lui, sont plus dangereuses. Pendant ce temps, il ne peut guère faire autre chose que de soigner sa propre santé.

2° En second lieu, les missionnaires destinés à l'Afrique, devront avoir de la disposition pour l'étude des langues, parce que, dans le principe, l'occupation la plus importante des missionnaires, est d'apprendre leurs

idiômes, et de les réduire à des formes fixes, et de traduire, pour les indigènes, les prières ordinaires et les mystères de notre foi. L'on ne doit pas s'imaginer que la connaissance des langues européennes suffise pour évangéliser, même les tribus de la plage de l'Afrique. A l'exception de quelques commerçants européens et américains, qui se trouvent ici, dispersés çà et là, ces langues ne serviront que pour un très petit nombre d'indigènes, qui pourront servir d'interprètes aux missionnaires.

3° En troisième lieu, les missionnaires devront savoir que le climat est assez malsain; mais, cependant, ils doivent se rappeler que les pseudo-missionnaires de l'Angleterre et de l'Amérique sont ici, au nombre de plus de **60**, tandis que celui des véritables ministres du Christ n'est **que de deux**.

4° En quatrième lieu, les frais du voyage, pour chaque missionnaire, seront 100 écus, depuis l'Amérique jusqu'en Afrique. Depuis l'Italie, ils seront peut-être moindres, si l'on prend la voie de Gibraltar, où l'on trouve facilement des bâtiments pour se rendre à Sierra-Leone, et, de là, à quelque port de la Guinée.

5° Aucun missionnaire ne devra partir sans avoir du vin bon et capable de supporter la traversée, et de la meilleure eau-de-vie, laquelle est absolument nécessaire aux temps de fièvres. Ces deux liquides ne se peuvent acheter chez les marchands européens, sans courir les plus grands risques de contrefaçon. Une autre chose, d'une absolue nécessité, c'est une caissette de médecines, choisies pour les pays tropicaux.

6° Quoique les commerçants européens et américains aient toutes espèces de vivres à vendre en Afrique, ils les vendent assez cher. C'est pourquoi il sera presque nécessaire que les missionnaires se pourvoient des choses suivantes : de la farine, tant pour l'autel que pour la table; des jambons et autres viandes salées; du poisson salé; d'huile pour la table et sa lampe; du sucre, du café, du thé et du poivre; des moulins à café et à poivre, du sel ... S'ils veulent encore, quelques petites choses pour les convalescents : par exemple, des fruits secs et des conserves.

7° Chez les naturels, on peut se procurer différentes choses, en fait de vivres, et ce sont généralement les suivantes : du riz, du blé de Turquie, différentes espèces de fruits, des poulets, quelquefois du bœuf, porc, mouton, poisson, légumes, etc. Il n'y a point d'argent, mais l'usage est de faire des échanges avec les marchandises d'Europe ou d'Amérique. De là, résulte la nécessité d'être pourvu de quelques-unes des marchandises de ces pays. Les principales sont les suivantes : tabac en feuilles; on peut se le procurer chez les marchands américains; la toile de coton, non de toute espèce, mais d'une qualité particulière, faite en Angleterre pour l'Afrique; des perles pour ornements; des couteaux, des hameçons pour pêcher. etc...

8° Le missionnaire fera de bonnes épargnes, en ayant les marchandises susdites, et d'autres du même genre, pour faire les échanges avec les naturels.

9° Le missionnaire doit avoir tout ce qui est nécessaire pour la messe.

10° Et encore toute la matière nécessaire pour faire ses habits.

11° Les meubles de la maison, savoir : pour la chambre à coucher, la cuisine, etc...

12° Les images et les tableaux sont d'une grande importance chez les nations sauvages, ainsi que la musique.

13° Le Préfet est du sentiment que ces tribus ont d'excellentes dispositions pour recevoir la prédication évangélique, et pour s'y soumettre; mais pour y réussir, il est absolument nécessaire d'établir, parmi elles, des écoles, dans lesquelles l'enseignement de la doctrine chrétienne n'est pas seul nécessaire, mais encore, il faut civiliser ces peuples, les attirer à soi et gagner leur confiance. Cela se fait par le moyen des images, des cadeaux, mais plus encore, par l'enseignement de la culture de la terre, et des arts mécaniques qui seront de la plus grande utilité chez eux; par exemple : l'art de menuisier, forgeron, boulanger, etc...

14° Un des principaux buts de mon voyage en Europe, c'est de pouvoir introduire tous ces arts mécaniques parmi ces peuples. Les différents instruments, que je

me propose de me procurer à cette fin, coûteront, au moins, 1.000 écus.

15° Supposant que je conduise en Mission, avec moi, six personnes, tant prêtres que catéchistes, et en les munissant de toutes les choses susdites, à savoir : vivres, meubles, objets d'échanges avec les naturels, médicaments, instruments mécaniques, en un mot, le nécessaire de la Mission coûtera plus de 4.000 écus.

16° Pour l'entreprendre, le Supérieur de la Mission possède environ 1.400 écus. Le Conseil de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, à Lyon, a fait la promesse générale que, lorsqu'on soumettra, audit Conseil, le nombre des missionnaires destinés à la Mission d'Afrique, avec une note des dépenses pour vivres, meubles, médicaments, instruments mécaniques, le Conseil fera quelque chose pour la Mission d'Afrique; et le Président du Conseil a ajouté que la chose la plus chère aux membres du Conseil, c'était l'établissement d'une nouvelle Mission.

17° Le Conseil de la Propagation de la Foi, à Lyon, a déjà accordé, à notre Mission de la Guinée, environ 3.000 écus; 1.800 sont déjà dépensés, et le reste est compris dans la somme mentionnée ci-dessus, au n° 16.

18° Le nombre des catholiques, aux deux Caps des Palmes et de Monte, est d'environ 40; mais il est probable que les catholiques d'Amérique augmenteront beaucoup, dès que la fondation d'une Mission catholique sera connue.

19° Le moyen le plus certain de rendre cette Mission prospère et permanente, est de la confier aux soins d'un corps de missionnaires, ayant aussi des frères laïques, sachant les arts mécaniques; tels sont : les Maristes de Lyon, et d'autres Instituts semblables, au nord de l'Italie.

20° Il y a cinq mois que j'ai quitté mes deux compagnons à Palme de la Guinée; ils désirent vivement voir arriver quelques missionnaires d'Europe. Il est à craindre qu'ils ne se lamentent de mon retard, c'est pourquoi je recommande cela encore à la considération de Son Excellence.

21° Je crois que c'est un devoir pour moi d'ajouter

que, plus je retournerai promptement dans la Mission, moins je serai sujet à ces attaques violentes et dangereuses de la fièvre africaine.

Je suis de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

Ed. BARRON,  
*Préfet apostolique de la Guinée.*

\*

\*\*

au **Cardinal Préfet de la Propagande :**

*A La Neuville (Amiens), 18 août 1843.*

EMINENTISSIME PRINCE,

A mon arrivée dans la ville d'Amiens, j'ai reçu la lettre de Son Eminence, du 27 du mois passé, dans laquelle il m'est proposé un nouveau plan de Mission pour le royaume de Baol, de Kayor et de Sin, déjà compris dans la partie de ma juridiction; cette Mission a été recommandée à la S. Congrégation par M. Auguste Marquard, officier de la Marine française, comme promettant les plus heureux succès pour la religion. Me trouvant ici avec mes missionnaires français, je leur ai proposé ce changement, leur montrant que c'était un grand avantage pour notre Mission catholique d'être entièrement séparée des hérétiques et de leurs Missions pleines de mensonges. Je leur ai encore parlé de l'avantage qu'il y avait de se trouver dans le voisinage d'une Mission orthodoxe catholique et française; de plus, cette Mission du Sénégal réussira certainement. Enfin, les missionnaires catholiques ont la certitude de la protection du Gouvernement français. Mes missionnaires ont consenti à embrasser cette Mission dès le commencement. Ainsi, trois missionnaires ou prêtres français s'établiront à Gorée, où doit se trouver déjà un missionnaire du Préfet apostolique du Sénégal. Mes missionnaires pourront s'acclimater à Gorée et, de là, se dirigeront vers leur destination, dans les royaumes assignés plus haut. Ici, me

vient une difficulté à l'esprit et que je proposerai à Son Eminence. Si, comme il arrive souvent, il ne se trouve point de prêtres à Gorée ou dans quelques autres des lieux relevant du vicaire apostolique du Sénégal, mes missionnaires ne pourront-ils pas exercer le ministère à la place des sujets du vicaire apostolique?

Dans la même lettre, il est question des Pères Capucins Espagnols, de la manière dont ils ont été traités, de mon long séjour en Europe, et on me demande quand je me propose de partir. Aussitôt que j'eus appris que ces Pères avaient été dans le besoin et avaient beaucoup souffert, — de tout quoi je ne vois pas comment je suis la cause, — je leur ai envoyé une somme de 1.750 francs, pour subvenir à leurs besoins et pour achever leur voyage par terre jusqu'à Amiens, où je suis actuellement dans la maison de M. Libermann avec ses propres missionnaires, dont six doivent me suivre en Afrique. Il y a 19 jours que j'ai envoyé cette somme à ces Pères, et je n'ai encore reçu d'eux aucune réponse. Pour ce qui est du temps du départ, 5 ou 6 missionnaires partiront le 5 du mois de septembre du port de Bordeaux, et moi je partirai de Londres vers le 15 octobre, bien que l'incertitude des dits Pères et le manque de réponse de leur part, m'empêche de prendre les mesures définitives pour mon départ de Londres avec les 5 autres missionnaires environ.

J'ai l'honneur d'être de Son Eminence le très humble et très obéissant serviteur.

18 août 1843.

Edouard BARRON,  
*Ep. of Constantine,*

chez M. Libermann,  
à La Neuville (Amiens).

\*  
\*\*

au **Cardinal Préfet de la Propagande** :

*Londres, le 21 novembre 1843.*

EMINENTISSIME PRINCE,

Demain, 22 novembre, est fixé et aura lieu mon départ du port de Londres pour l'île de Gorée, distante de

quelques lieues du territoire de la Sénégalie. J'aurai avec moi deux compagnons, l'un appelé Jacques Keily, natif de Dummgarra, dans le diocèse de Waterford, en Irlande. Il est destiné à l'état ecclésiastique. Le deuxième s'appelle Jean Egan, du même diocèse; il vient en qualité de frère laïc; il est menuisier.

Depuis le mois de septembre, que j'avais l'honneur d'adresser une lettre à Son Eminence, touchant la Mission dans le territoire de Baol, Sin et Kayor, j'ai pris des informations sur ces pays, et tout me porte à croire que les espérances pour une Mission, dans ces contrées, ne sont pas fondées, ainsi que l'écrivait à Son Eminence l'officier français. J'étais donc sur le point d'abandonner le plan d'une Mission dans ces pays, quand le Gouvernement français est venu faire les propositions les plus avantageuses à mes missionnaires, s'ils s'établissaient dans les stations françaises de Garraway, d'Assinie et du Gabon, sur la côte de la Guinée, et qui se trouvent situées dans mon vicariat. Garraway est voisin du Cap des Palmes, et Assinie est à environ 40 lieues au S.-E. des Palmes. La station du Gabon est très éloignée et au S.-E. d'Assinie. J'ai cru devoir accepter les conditions du Gouvernement français, après les avoir soumises au Nonce de Paris. Il s'émerveillait du zèle du Gouvernement français, bien qu'il sût parfaitement que la France ne cherche rien autre que son avantage temporel.

Pour les conditions, je ne puis, en ce moment, faire autre chose que de signaler les points principaux, car l'affaire n'est pas encore entièrement terminée.

1° Les missionnaires n'auront pas leur ministère restreint aux seuls Français.

2° Ils auront l'usage des bâtiments de guerre français, quand ils sont sur la Côte d'Afrique pour aller d'une station à l'autre, pour remonter les fleuves, et tout le passage sera gratuit, etc...

3° La maison de M. Libermann recevra 3.000 ou 4.000 francs, toutes les fois qu'un nouveau missionnaire est envoyé aux stations françaises sur la Côte occidentale d'Afrique.

4° Tout missionnaire, prêtre, recevra, chaque année

la somme de 1.500 francs, et les frères 400, à commencer du moment de leur placement dans les dites stations, ce qui aura lieu peu de semaines après mon arrivée dans mon vicariat.

5° Le Gouvernement fera bâtir une maison et une chapelle en toutes les stations où il y aura des missionnaires. Il fournit ce qui est nécessaire à la chapelle; de plus, les remèdes pour les malades, et un médecin en chaque station. M. Libermann, le Supérieur de nos missionnaires, ne manquera pas de faire part de tout cela à Son Eminence, comme je le crois certain. Dès que je serai arrivé à l'île de Gorée, avec mes deux compagnons irlandais, je me joindrai aux cinq missionnaires français qui m'y attendent. Et, au lieu de nous acheminer vers les trois royaumes de Sénégambie, nous partirons tous, au nombre de 8, pour prendre possession des stations françaises, et nous y ferons des Missions. Le Gouvernement français a donné ordre au Gouverneur de Saint-Louis du Sénégal de nous accompagner lui-même, pour produire plus d'effet et donner plus de poids à notre Mission.

Notre Mission compte à présent 15 missionnaires, dont 10 sont ecclésiastiques, les autres sont frères. Je prie Son Eminence d'accorder à notre Mission la dispense d'abstinence pendant les trois jours des Rogations qui précèdent immédiatement la fête de l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et d'envoyer la réponse à M. Libermann, à Neuville, Amiens, France.

Je prie pour le bonheur de Son Eminence.

Je recommande ma Mission et ma famille religieuse à ses prières et je me déclare de Son Eminence

le très humble et très obéissant serviteur en J. M. J.

Edouard BARRON, *év. de Constantine*

*Londres, 21 nov. 1843. et vic. ap. des Deux-Guinées.*



au Cardinal Préfet de la Propagande :

7 août 1844.

EMINENTISSIME PRINCE,

Je saisis une occasion favorable pour adresser à Son Eminence quelques lignes sur notre malheur. Quatre de nos missionnaires sont morts; un autre jeune ecclésiastique préparé pour l'ordination, et un frère laïque sont morts aussi. Deux autres, un prêtre et un frère étaient si épuisés par la maladie, qu'on ne pouvait les mettre à bord d'un vaisseau pour retourner en France. Deux autres, un prêtre et un frère laïque sont retournés en France à cause des maladies d'Afrique. Il ne me reste plus qu'un prêtre, qui encore s'en retourne en Europe, car il est contraire aux règles de sa Congrégation de rester seul et séparé de ceux de son institut. Ainsi, je serai réduit à être seul! Dans cette extrémité, je prie Son Excellence de m'accorder la permission de retourner dans le diocèse de Mgr Kenrick, évêque de Philadelphie, dans les Etats-Unis de l'Amérique, avec le caractère de missionnaire apostolique. Comme il est difficile de recevoir là-dessus des réponses de Rome avant que mon dernier prêtre missionnaire soit retourné en France, supposant une réponse favorable à ma demande, je crois pouvoir partir pour l'Amérique, et je prie Son Excellence d'adresser la lettre qu'elle m'enverra à mon agent en Irlande. Son adresse est : *Pierre Newport Barron, Waterford, Irlande.*

Je me recommande aux prières de Son Eminence, de laquelle je me reconnais le très humble et très obéissant serviteur.

Ed. BARRON, év. d'Eucarpia,  
vic. ap. des Deux-Guinées.

\*  
\*\*

Au même.

3 septembre 1844.

EMINENTISSIME PRINCE,

J'avais l'honneur de vous adresser, le 7 du dernier mois, une lettre où j'annonçais la mort de cinq missionnaires et d'un frère laïque : à ce nombre il faut que j'ajoute celle d'un autre prêtre, lequel est mort vers le 15 de juillet.

Le prêtre Jean Kelly est parti au mois de janvier pour les Etats-Unis d'Amérique; un autre est parti récemment pour la France et il ne m'en reste plus qu'un seul, si toutefois il est en vie, car il y a plus de six mois que je n'ai reçu de ses nouvelles. Celui-là aussi s'en retournera bientôt en France, s'il en échappe, car la dernière fois que je l'ai vu, il était malade.

Dans cette lettre, je priais Son Eminence de consentir à me laisser retourner aux Etats-Unis d'Amérique et dans le diocèse de Mgr Kenrick, comme simple missionnaire. Et, comme je crois que Son Eminence ne fera pas d'opposition à ma demande, je compte partir pour le dit diocèse de Mgr Kenrick, évêque de Philadelphie.

Je prie instamment Son Eminence de me faire savoir son avis sur cette demande, en adressant la réponse à l'adresse suivante : *Right Rev. Dr Barron, care of Pierre Newport Barron, Waterford, Irlande.*

Je suis de Son Eminence  
l'humble serviteur en Jésus-Christ.

Ed. BARRON, év. d'Eucarpia.

\*  
\*\*

au **Cardinal Préfet de la Propagande** :

Observations soumises à la S. Congrégation par Mgr Barron, de retour à Rome, après la mort de presque tous ses missionnaires.

Rome, 7 janvier 1845.

EMINENTISSIME PRINCE,

Ayant déjà écrit plusieurs fois à Votre Eminence, touchant la Mission de la Côte occidentale d'Afrique, le pré-

sent rapport ne présentera, pour ainsi dire, qu'une répétition des lettres déjà écrites; j'y ajouterai quelques observations, sur un plan qui doit mener les Missions à bonne fin, dans ces contrées.

Pour entendre ce que j'ai à écrire sur la Guinée, il faut, en premier lieu, observer que, sur la Côte occidentale d'Afrique, se trouve la Préfecture apostolique de Saint-Louis du Sénégal, laquelle est très restreinte, ne comprenant que la ville de Saint-Louis, à l'embouchure du fleuve du Sénégal, et la petite île de Gorée, comprenant ensemble une population d'environ 1.500 âmes, parmi lesquelles se trouvent plus de 200 Français; pour les autres, ils sont Africains et infidèles pour la majorité.

Mes missionnaires abordèrent à cette île de Gorée, au mois d'octobre de l'an du Seigneur 1843; 15 jours après, on fit voile pour le Cap des Palmes, où j'avais laissé deux autres missionnaires. On avait convenu, en France, sans mon consentement, que ce lieu ne devait pas être celui de leurs travaux. Quelques jours avant mon départ d'Europe, M. Libermann stipule, avec le Gouvernement français, qu'il enverrait tous les missionnaires de sa Congrégation, qui m'accompagnèrent, aux stations françaises qui se trouvent dans mon vicariat. Ce changement ne me plut pas, d'autant plus que le directeur de la colonie française me dit franchement, que le Gouvernement français admettrait difficilement un sujet anglais dans ses colonies. Et, en effet, le Gouvernement français donna un traitement à tous les autres missionnaires, mais me fit entendre qu'il n'y avait rien pour moi, quoique j'eusse passé quelques mois dans les colonies de la Guinée.

Comme j'étais sur le point de quitter l'Europe, quand on fit la susdite stipulation, je n'avais rien autre à faire que de m'y résigner, bien que je prévisse qu'elle me jetterait en grand embarras, ce qui est effectivement arrivé. Parti de France, on aborda à l'île de Gorée, le 7 janvier 1844; cette île est à deux milles environ du continent africain, et est très salubre. Il s'y trouve une belle église, administrée par un prêtre Noir, appelé Pierre Moussa, lequel a fait ses études à Paris, au Séminaire

du Saint-Esprit, et dépend du Préfet apostolique de Saint-Louis du Sénégal. Cette Préfecture a deux autres prêtres indigènes. Il y a, à Gorée, un hôpital, desservi par des religieuses françaises, dites *Sœurs de Saint-Joseph*. Elles ont aussi une école pour les filles. Il y a encore des écoles pour les garçons, tenues par des religieux français, appelés *Frères de la Doctrine chrétienne*, de M. de La Mennais.

A mon arrivée à Gorée, j'eus la consolation d'administrer tous les sacrements à un marin espagnol qui, sans ma présence, serait mort sans aucun secours spirituel.

Il y a fort peu de religion à Gorée; le curé m'a dit que, dans les deux années qu'il a passées à Saint-Louis, il n'avait béni que deux mariages. C'est la même chose à Gorée. Les Européens y ont introduit le mariage, qu'on appelle : *mariage à la mode du pays*.

Me trouvant à Gorée, j'ai pris des informations sur les peuples, au sujet desquels un officier français avait écrit à la Propagande. Tous les récits de cet officier sont des fables; il voulait se mettre bien avec les ministres de la religion; mais, par sa mauvaise conduite, il s'est fait dégrader; son nom même a été rayé des cadres du régiment.

Près de Gorée, se trouve un établissement, qui a appartenu aux Portugais. A présent, les Européens en ont fait un comptoir, qui s'appelle Joal. Une partie de la population est catholique de nom; ils tiennent à faire baptiser leurs enfants, et ils mettent une croix sur la tombe de leurs morts, pour montrer qu'ils étaient chrétiens. Mais ils ignorent entièrement les premières vérités de la religion. Ce qui me semble plus extraordinaire, c'est qu'à Gorée, la plupart de ceux qui se disent chrétiens, ne savent pas les mystères de notre foi. Je le prouvai bien des fois au curé de Gorée.

Il paraît, par les registres de baptêmes de Gorée, que les curés de cette ville font, de temps en temps, une visite à la ville de Joal, pour baptiser les enfants; du reste, il n'y a pas un homme, pas une femme qui sachent les mystères de la foi. Joal se trouve à moitié chemin

entre Gorée et la colonie anglaise de Sainte-Marie, sur la rivière de Gambie. A Sainte-Marie de Gambie, il y a quelques catholiques, mais de nom seulement. Entre ce fleuve de Gambie et l'autre colonie de Sierra-Leone, se trouve un grand nombre d'établissements Portugais; les habitants s'y disent généralement chrétiens, mais ils n'ont aucune connaissance de nos mystères. L'évêque des îles du Cap Vert, dont le titre est : évêque de Saint-Jacques, a juridiction sur ces établissements Portugais; et, de temps en temps, il y envoie un prêtre. Celui qui y est, maintenant, mène une vie des plus déréglées.

Quelques jours après mon arrivée à Gorée, arriva le Gouverneur de Saint-Louis du Sénégal, lequel m'annonça qu'il avait reçu l'ordre, de France, de transporter dans les stations françaises ceux de mes missionnaires qui appartenaient à la Congrégation de M. Libermann. Je dus céder, conformément à la stipulation dont j'ai parlé; mais, n'ayant aucun prêtre qui n'appartint pas à cette Congrégation, pour ne pas rester seul, je fus obligé de les accompagner à leurs stations, quoique ma présence fût peu agréable au Gouverneur... Le navire, sur lequel nous nous embarquâmes, s'appelait *l'Eglantine*. Pour comble de disgrâce, le commandant était un homme des plus grossiers, ennemi acharné de la religion, et il ne négligea aucune occasion de nous insulter et de nous maltraiter, dans le cours du voyage. Il poussa l'insolence à tel point, que, quand nous arrivâmes à Gorée, tous les officiers subalternes firent un rapport contre lui, à cause de ses mauvais traitements à notre égard : disgracié, et craignant d'être justement puni, il prit un pistolet et se fit sauter la cervelle. — Dans le voyage que nous fîmes avec ce malheureux capitaine, nous touchâmes à la colonie anglaise de Sierra-Leone. Le juge, brésilien de nation, et appelé Nitzzoy, y rassembla les catholiques, au nombre de quarante environ. Je célébrai les saints mystères deux fois, et je fis plusieurs instructions au peuple en Anglais et en Français, et le juge expliquait mes instructions aux Brésiliens. Il y eut une Première Communion et environ 12 Baptêmes; j'administrai aussi l'Extrême-Onction à une personne.

Les stations que les Français occupent sont celles de Bassam, d'Assinie et du Gabon, toutes sur la Côte de Guinée, dans les limites de mon Vicariat. En conduisant les missionnaires dans les lieux qui leur étaient assignés, j'eus l'occasion de visiter ces stations, et diverses autres occupées par les Anglais, les Portugais et les Hollandais. et j'y administrai quelquefois les sacrements. De toutes les stations, celles qui appartiennent à la France sont les moins bien pourvues de ce qui est nécessaire à ceux qui arrivent d'Europe. La raison en est que les stations françaises ne sont établies que depuis un an, et quelques mois, tandis que les autres sont fondées depuis plus d'un siècle.

Dans le courant de ce voyage, deux missionnaires, qui m'accompagnaient, moururent à bord du navire, l'un d'étiisie, et l'autre d'une attaque de paralysie.

En allant à la station du Gabon, à 40 milles environ au nord de l'Equateur, nous visitâmes l'Ile-du-Prince, colonie Portugaise; j'y trouvais plusieurs prêtres : le doyen est Portugais de naissance, les autres sont du pays, et prétendent avoir été ordonnés au Brésil. Ils vivent tous, publiquement, en concubinage. Un des principaux seigneurs de l'île, natif de Lisbonne, me pria de présenter, de sa part, une lettre à la Propagande : elle est jointe à ce rapport.

Dès que nos pauvres missionnaires furent établis dans les différentes stations françaises, ils commencèrent à ressentir les effets du climat. Au mois de septembre, il y en avait déjà sept qui étaient morts. Un autre prit le chemin de l'Amérique; le seul prêtre qui me restait, et deux catéchistes s'embarquèrent malades pour retourner en France.

Ainsi, la Mission resta sans aucun prêtre. Me trouvant seul, et dans l'impossibilité de faire aucun bien, je pris aussi la résolution de m'en revenir en Europe.

Par les difficultés que cette première Mission a rencontrées, on peut juger combien l'établissement de la religion, en Guinée, aura d'obstacles à vaincre.

Le plan proposé, à ce sujet, par M. l'abbé Libermann, me semble le seul qui puisse réussir. Il insiste à établir

des écoles, pour les indigènes, desquelles on pourra tirer des vocations à l'état ecclésiastique. La grande difficulté est de fixer les lieux de ces écoles. M. l'abbé Libermann voudrait en jeter les fondements dans l'île de Gorée. Cette île appartient à la Préfecture apostolique du Sénégal; de là naîtraient quelques oppositions à l'établissement de ces écoles, en ce lieu. Il semble que le Gouvernement français ne serait pas éloigné de céder toute cette Préfecture à la Congrégation de M. Libermann. Dans ce cas, toute difficulté serait aplanie.

Si l'on ne peut fonder ces écoles à Gorée, M. Libermann m'a chargé de faire savoir aussitôt, à la S. Congrégation, qu'il est prêt, ayant obtenu l'autorisation nécessaire, à choisir quelque autre lieu pour y essayer ces écoles. L'île de Gorée, étant passablement salubre, serait certainement le lieu le plus propice pour un nouvel établissement, qui, une fois bien fondé, et pourvu de quelques écoles, sous la direction de personnes habiles, il est indubitable qu'on pourrait en attendre les meilleurs résultats.

On ne peut, d'ailleurs, espérer que ces Missions soient jamais bien pourvues de missionnaires Européens, parce que le climat est meurtrier, et que ceux qui viennent d'Europe, ne peuvent rester assez longtemps pour apprendre la langue. Le Gouvernement français est, présentement, si persuadé de la difficulté d'y maintenir les Européens, qu'il vient de rappeler tous ses soldats et marins de couleur Blanche, et leur a substitué des Noirs et des Mulâtres, ne laissant que quelques Blancs pour gouverner les autres. Voilà les quelques observations que je prends la liberté de soumettre à Votre Eminence sur les Missions de la Guinée.

Permettez-moi d'offrir à Votre Eminence les profonds sentiments de soumission et de gratitude, avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

de V. E. R.,

le très dévoué serviteur.

*Signé* : † Ed. BARRON.

**Lettres de Mgr Barron au Vénérable Père.**

Nous donnons ces lettres sans toucher au style, nous contentant de corriger les fautes échappées à un étranger.

A Monsieur,  
Monsieur l'abbé Libermann,  
Supérieur de la Congrégation du Sacré-Cœur de Marie,  
A La Neuville, Amiens (France).  
(Timbre de la poste : Angl.-Calais, 12 janv. 43.)

9 janvier 1843.

MON TRÈS CHER ET RÉV. AMI,

Depuis que j'ai eu la consolation de vous voir ensemble avec vos confrères très estimés, plus d'une fois l'idée de vous écrire sur le sujet de prendre avec nous de France des Frères ou bien des artisans qui seraient disposés à se faire Frères, m'est venue à la mémoire. Je me résous à la fin de vous en écrire, et quoique le temps est court et notre départ ne doit pas être éloigné, je crois que nous devons chercher à nous en trouver. Il est vrai que ça sera mieux d'être tout seul que d'avoir des hommes indignes, mais le grand Dieu qui a déjà tant fait pour notre entreprise, vous aidera assurément à trouver quelques-uns. Ceux qui nous seraient de plus d'utilité sont : d'abord une personne adroite à tout faire : comme nous disons en anglais : *a handy man*; et, de plus, un maréchal ou un forgeron et un charpentier ou un menuisier, seraient de la plus haute importance, tant pour nous-mêmes, comme encore pour nous attirer les pauvres indigènes qui alors feront tout pour le bon Dieu quand ils verront que nous ne cherchons que de leur être utile. Je crois que nos moyens me permettraient de porter avec nous trois personnes, outre les Ecclésiastiques. Et je désirerais beaucoup recevoir votre réponse sur ce point avant de faire des engagements avec des artisans Irlandais, qui ne peuvent pas s'acclimater si bien et si facilement comme les Français, au pays de l'Afrique.



Je ne doute pas que s'il y avait 5 ou 6 religieuses disposées à venir entreprendre l'éducation des filles indigènes, je trouverais facilement des moyens en Irlande pour en payer les dépenses. Jugez-en, mon cher, vous-même. Je le dis pour en avoir votre avis, et je ferai tout ce que vous recommanderez.

Je crois ici encore une autre fois de devoir vous dire que les médecines (1) dont je vous ai donné les noms, ne sont que celles qui manquaient à notre caisse de médecines, à Palmas, en Afrique, et que, pour nos nouveaux établissements, il nous faudrait, outre celles-là, une caisse de médecines bien fournie pour des pays tropiques. Ayez aussi la bonté de pourvoir pour nous une grande quantité et un recueil bien varié de semences de légumes, de fruits et d'autres grains qui se propagent par semence. Je vous serais encore bien obligé d'acheter tout ce qui nous sera utile pour des écoles, selon le modèle des écoles des Frères de la Doctrine chrétienne. Si l'argent vous manque, faites-moi le savoir et je vous enverrai ce que vous désirez.

Il est très facile de trouver en Angleterre des vaisseaux pour la côte de l'Afrique, et, en cas que les ports de la France n'en offrent pas, les marchands de l'Angleterre toucheraient ou à Nantes ou à Bordeaux pour ramener nos missionnaires ou pour prendre nos provisions.

Pardonnez-moi, mon très cher ami, une autre commission assez difficile que je dois vous donner. C'est par rapport aux Pères Capucins Espagnols que j'ai dirigé de se rendre à Bordeaux avec des lettres aux autorités ecclésiastiques de cette ville. Pour moi je n'ai pas de connaissance en ces endroits, et je vous prie, par le moyen des vôtres, de pourvoir à leur réception.

Pardonnez-moi toute la peine que je vous donne, présentez mes respects les plus affectueux aux vôtres et à mes frères de Mission, à Mgr Mioland, évêque d'Amiens, aux Ecclésiastiques et aux Religieuses des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, et prions toujours de plus en plus, car Dieu est avec nous.

(1) Remèdes.

Je me fie aussi sur vous pour obtenir les rosaires, les croix, les médailles, etc..., et achetez aussi tout ce qui est de votre bon gré pour notre Mission.

Je viens de faire savoir aux Messieurs de l'Œuvre de la Propagation que je vous ai nommé mon vicaire général, et que, par vos mains, je désire recevoir les sommes qui me seront allouées par eux-mêmes.

- Ma confiance est en votre Congrégation et agréerez de recevoir les assurances de mes plus profonds regards.

Edward BARRON, *Ev. de Constantine  
et Vic. ap. des Deux-Guinées.*

\*  
\*\*

A Monsieur,  
Monsieur l'abbé Libermann,  
Supérieur des Missionnaires du S. Cœur de Marie,  
à La Neuville, près Amiens (France).

(Timbre de la poste d'Amiens : 12 fév. 43.)

*Post-Office Waterford (Ireland). Février 10 : 1843.*

MON CHER M. LIBERMANN,

Je n'ai reçu qu'hier vos deux lettres : l'une du 12, l'autre du 27 du mois passé. La cause en est que je n'étais pas chez moi. Je suis en ce moment à Londres, afin de me faire procurer des lettres de recommandation du Gouvernement Anglais. Des émeutes populaires pourraient quelquefois arriver, et c'est pour cela que la protection des Gouverneurs Anglais serait de la plus grande importance.

Pendant que je me suis trouvé à Londres, j'ai rencontré un médecin très estimé pour sa piété et qui a été employé par le Gouvernement sur cette côte. Il s'intéresse beaucoup dans le bon succès de notre Mission. Mais il me conjure d'une manière toute particulière afin de m'engager à ne pas partir avant la fin des pluies, qui commencent au mois de mai et se terminent vers la fin de juillet ou au commencement d'août. Il m'assure que, si

nous partons à présent, nous arriverons ou un peu avant ou dans le commencement des pluies tropiques, en quel cas il me dit que nous exposerions nos vies au plus grand danger comme encore le bon succès de notre entreprise. C'est pour cela que, suivant le conseil d'une personne très prudente, j'ai cru devoir soumettre tout au jugement du Cardinal Fransoni, et je vous en ferai savoir le résultat de suite que je recevrai sa réponse. Il nous faut donc la patience, et, de cette manière encore, je crois que nous suivrons la volonté de Dieu.

J'ai écrit à Rome pour les pouvoirs apostoliques, mais je n'ai pas pu faire mention des noms des personnes qui s'offrent pour la Mission; ça ne doit pas faire, à mon avis, de difficultés à les obtenir.

Il me semble que la médecine est excessivement chère. Faites cependant tout comme vous jugez le mieux.

Je suis de votre avis par rapport aux religieuses. Mais deux ou trois artisans me seront d'une nécessité absolue.

Je vous remercie de ce que vous avez fait pour la réception des Pères Capucins.

Et encore je vous suis obligé d'avoir pensé à pourvoir tout ce qu'il faut pour l'établissement d'écoles pour les sauvages.

Nous ne pouvons rien faire par rapport aux vaisseaux qui nous doivent porter en Afrique, avant de recevoir la réponse de Rome. Il serait toujours bien d'être en rapport avec les capitaines et surtout parce qu'il serait *extrêmement difficile* de trouver un navire marchand qui pourrait avoir de place pour 15 ou 16 voyageurs. C'est un point qui demande réflexion. Voudriez-vous, mon cher, y penser? Les marchands anglais qui vont aux côtes de l'Afrique demandent pour chaque voyageur environ la somme de mille six cents francs, ou même peut-être plus.

J'ai entendu qu'il y a des navires de Marseille qui font trafic avec la côte d'Afrique.

Pour les bas, il me semble qu'il sera mieux de suivre ce que les règles générales prescrivent. Avec les Pères Capucins, la chose est différente, parce que c'est une règle avec eux de ne pas en porter.

Si vous croyez que les draps de lit se procurent à meilleur marché en France, qu'ils se procurent en France. Faites-moi savoir ce que vous décidez à faire et envoyez-moi une liste des choses que vous procurez, de tout ce que vous procurez.

Je suis enchanté de l'histoire du petit nègre. Il paraît être tout à fait une providence tant pour lui comme pour nous. Pour l'éducation, il est certain qu'il la fera mieux en France, mais je crains qu'il ne perde l'usage de la langue. Mais faites tout ce que vous croyez pour le mieux. Dites à mes compagnons futurs de ne pas se laisser décourager si notre départ se prolonge un petit peu. Tout est pour le mieux. Mettons au profit le peu de temps qui reste. Dieu voit que nous ne sommes pas encore dignes de l'apostolat.

Daignez, mes chers Messieurs, agréer les remerciements de votre frère en Jésus-Christ.

Edward BARRON,  
*Ev. de Constantine.*

N. B. — La langue anglaise est très nécessaire.

\*\*

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Libermann,  
à La Neuville, près Amiens (France).

(Timbre de la poste d'Amiens : 18 mars.)

*Post-Office Waterford, 13 mars 1843.*

MON CHER M. LIBERMANN,

Puisque je n'ai pas encore fait visite à ma ville natale de Waterford, vos deux lettres, l'une du 9 et l'autre du 16 du mois passé, ne me sont arrivées qu'avant-hier. Je vous en remercie beaucoup, tant pour les lettres comme pour la bonté que vous avez eue pour les Pères Capu-

cins, que vous avez bien voulu loger chez vous. Et, touchant ce point des Pères Capucins, c'est à ce moment que je viens de recevoir une lettre de *Propaganda Fide; Roma*, dans laquelle le Cardinal Fransoni approuve en tout à différer notre départ jusqu'au mois d'août, et il se charge encore à pourvoir à ces Pères jusqu'à ce qu'il sera temps de partir pour l'Afrique. Au moins c'est ce que j'ai compris de la lettre qui n'est pas trop aisée à lire.

Il me semble probable que nous pourrions procurer une presse, du genre que vous nommez dans vos deux lettres, à quelque chose de meilleur marché en Angleterre et encore de meilleure qualité. Je vais m'en occuper tout de suite.

J'écrirai aussi pour les pouvoirs apostoliques.

Je vous prie de ne point vous inquiéter sur le point de la médecine. Sa différence de prix se peut attribuer probablement à la quantité. Mais toujours il faut remarquer que, si vous avez déjà acheté la médecine, il sera nécessaire de la changer, puisqu'elle doit être toute fraîche en partant pour l'Afrique. Et, à présent, tout est décidé pour notre départ au mois d'août. Dans quel cas il serait trop longtemps à tenir la médecine. Je me charge toujours du musc à le procurer.

Il me semble tout à fait juste, ce que vous proposez par rapport au jeune nègre, car autrement les personnes comme lui, tout jeunes, trop facilement oublient leur langue natale. J'en ai vu plusieurs cas à *Propaganda Fide, Roma*, dans mon temps d'étude. Je conseillerais beaucoup de vous procurer les voyages de quelques Français qui ont parcouru les divers endroits ou royaumes de l'Afrique qui appartiennent à mon Vicariat. On trouve, dans la lecture de tels livres, beaucoup de renseignements intéressants et utiles pour nous. Les voyages dans la Sénégambie, Sierra Leone, dans l'intérieur, vers la Gambie, comme encore sur la côte de Guinée, présenteraient de la matière utile pour nous à savoir.

Je viens de recevoir une lettre de l'abbé Jean Kelly, compagnon de Mission, de Palmas, sur la côte de la Guinée. J'apprends de lui que les Français sont occupés de faire bâtir des maisons à une distance, je crois, d'à peu

près 12 à 20 milles anglais. Et ils vont commencer le trafic avec les indigènes. Il dit que, jusqu'à ce moment, il n'a pas pu faire renoncer à la polygamie à aucun des chefs. Et M. Kelly compte beaucoup sur l'établissement d'écoles pour les jeunes personnes qui se conformeront plus facilement aux lois du Christianisme. Les méthodistes (secte protestante), ont tâché de nous discréditer auprès des indigènes, mais sans effet; tout au contraire, après un examen fait par ordre du Roi, on a tracé (1) les calomnies à la maison des méthodistes. Le Roi et les chefs montrent beaucoup d'attachement pour nous. Et les prédicateurs protestants se sont rendus très odieux par leur conduite, surtout en faisant venir un vaisseau de guerre, les officiers duquel firent prisonnières deux personnes qui avaient fait des vols. Quand nous irons, il nous sera nécessaire de faire choix d'endroits aussi éloignés qu'il nous sera possible de ces missionnaires. Que le bon Dieu nous guide! Prions toujours et recommandez à vos frères de prier *secundum meam intentionem* à la sainte messe, et je ferai de même pour vous tous. Présentez mes regards (2) affectueux à eux, à Monseigneur, à ses prêtres, aux religieuses, et croyez-moi, mon cher M. l'abbé Libermann, votre ami très dévoué.

Edward BARRON,  
*Evêque de Constantine.*

Après avoir considéré l'affaire de la presse, je suis d'avis qu'il sera bien pour vous d'acheter la presse orthographique. Je vous prie, mon ami, de la faire acheter.

•  
\*\*

(1) On a suivi la trace de ces calomnies jusqu'à la maison des méthodistes.

(2) c. à. d. de ma considération respectueuse.

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Libermann,  
Neuville, près Amiens (France).

(Timbre : Amiens, 20 mai 43.)

13 mai 1843.

MON CHER MONSIEUR LIBERMANN,

Depuis que j'ai eu le plaisir de vous adresser quelques lignes, il y a à peu près deux mois, j'ai pris des informations sur plusieurs affaires qui ont rapport avec notre Mission de la Guinée et de Sierra-Leone. J'ai fait connaissance avec des marchands anglais qui ont beaucoup d'expérience d'Afrique. J'ai donné l'ordre de faire faire une maison de bois, que nous porterons avec nous à notre voyage. Et à présent, je suis d'avis qu'il sera mieux pour nous, plus avantageux en tout, de louer un navire en Angleterre que de prendre des places dans un navire de quelque marchand ou anglais ou français. C'est pourquoi je vous écris, pour vous avertir de ne pas vous donner de peine à trouver des vaisseaux qui seraient pour partir ou de Bordeaux ou de Nantes. Et c'est de Londres que j'ai l'intention de prendre le navire; en quel cas, il sera nécessaire que nous nous y trouvions tous à une époque fixe, qu'il me reste à moi de fixer. Ce sera probablement vers le dix du mois d'août. Dans ce cas, il me semble bien avantageux que les Pères Capucins espagnols puissent se loger chez vous un peu auparavant, afin de se rendre à Londres avec ceux de votre chère compagnie qui m'accompagnent en Afrique. Et, en cas qu'il n'y ait pas de place chez vous, je désirerais beaucoup toujours que ces Pères s'arrêtent quelque temps à Amiens, en route pour Londres, à moins qu'il ne soit pas peut-être encore mieux qu'ils fassent le voyage par mer de Bordeaux à Londres. Je suppose que ces Pères sont arrivés à Bordeaux; quoique je n'en ai rien entendu, sinon de votre lettre que vous m'avez écrite au mois de février. Quand je recevrai votre réponse, je me dépêcherai d'écrire à *Propaganda Fide*, à Rome, afin de faire les derniers arrangements pour que les Pères Capucins puissent se trouver à temps à Londres.

Par rapport aux effets que nous croyions mieux d'acheter en France, j'espère toujours pouvoir me les procurer à Londres, ou bien en acheter quelques-uns en France et de les faire venir à Londres. Pour le vin, on peut se le procurer à Londres sans payer beaucoup plus qu'en France ou en Espagne. Je crois que c'est de même de l'huile. Et, assurément, on peut avoir à Londres toutes les autres choses nécessaires. Seulement les affaires pour l'autel, on peut les acheter en France et les transporter à Londres.

J'espère que vous et tous vos chers compagnons se portent bien. Je vous prie de les saluer bien cordialement de ma part. Pour moi, j'ai souffert de la maladie qu'on appelle *bronchetus*. C'est une maladie qui est accompagnée de grande toux. A présent, grâce au bon Dieu, je me trouve mieux. Prions toujours les uns pour les autres. Je vous recommande aussi toutes mes intentions et je vous promets de faire également des *mementos* pour vous tous. Le temps de partir pour notre Mission approche. Outre les ennemis ordinaires qui s'opposent aux missionnaires catholiques, nous aurons bien des adversaires de la part des missionnaires protestants. Mais nous aurons toujours la protection du Gouvernement anglais, comme encore la consolation d'avoir quelques établissements français. Il y en a un qui est tout près du cap de Palmas, où probablement nous débarquerons, puisque c'est là que nous avons fait bâtir une bonne maison de bois. Avez-vous trouvé quelques ouvriers ou artisans? Et combien et de quel métier? Je vous salue, mon très cher Monsieur l'abbé Libermann, et croyez-moi toujours votre très cher et très reconnaissant ami en Jésus et Marie.

Edward BARRON,  
*Evêque de Constantine.*

Vous aurez la bonté de m'écrire à l'adresse suivante :

*Right reverend Doctor Barron,  
Bishop of Constantina,  
Post-Office Waterford, Ireland.*



Monsieur,  
Monsieur l'abbé Libermann,  
Supérieur des Missionnaires, etc.,  
à La Neuville, Amiens (France).  
(Timbre d'Amiens : 22 février 44.)

*Gorée, sur la côte de la Sénégambie (Afrique),  
9 janvier 1844.*

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

Je m'empresse de vous adresser la première lettre après notre arrivée, qui eut lieu le 7 de ce même mois, ce qui fait que notre traversée de Londres à cette île de Gorée a été de 45 jours. On la croit très longue; la grandeur de l'île sera à peu près le double ou un peu plus du double de votre jardin. La population est estimée à 7.000 âmes, la plupart desquels sont appelés chrétiens, mais il y a un très grand débordement de mœurs, ce qui est toujours la suite du contact avec les Européens. Les Français sont les maîtres ici et ils vivent avec des femmes du pays pendant leur séjour sur la côte, avec la croyance qu'ils ne sont plus obligés de les soutenir, elles ou leurs enfants, quand ils retournent en Europe. Il est connu qu'il n'y a pas un seul Français qui va aux sacrements. On a ici les Sœurs de Saint-Joseph, qui prennent soin de l'hôpital, et ça m'a étonné de les voir sortir toutes seules à Gorée.

Ma première question fut pour nos missionnaires, et on m'a assuré que même ceux qui étaient destinés pour la Sénégambie continuèrent le voyage avec les autres jusqu'à Palmas, où ils sont tous en ce moment. MM. Laval et Bouchet ont eu la fièvre pendant leur séjour de 16 jours à Gorée. M. le Curé de Gorée, M. Pierre Moussa, est africain sans mélange, a fait ses études au Saint-Esprit, à Paris, et est arrivé depuis peu de semaines à Gorée. Je l'ai entendu beaucoup louer pendant que j'étais en Europe. Il n'espère pas faire aucun bon effet dans le voisinage des Européens. Il désirerait m'accompagner en Mission. J'ai conféré avec lui sur les espérances de Mis-

sions dans les royaumes de Sin, Baol et Kayor. Il est tout à fait d'avis que les espérances de réussir sont les mieux fondées possibles, qu'ils ont eu autrefois un Jésuite, curé de Gorée, M. l'abbé Lambert, qui est à présent dans la Cayenne française, a visité plusieurs endroits sur la côte et a baptisé un grand nombre de personnes, et j'ai vu son livre de ces baptêmes. Ils rejettent tout missionnaire qui n'est pas catholique. J'habite avec mes deux compagnons chez M. le Curé, et, très peu de temps après être entré chez lui, une coïncidence fort singulière est arrivée. C'est qu'un vieux chef d'une tribu du Cayor est entré aussi chez M. le Curé, à faire une espèce de plainte à M. le Curé que, s'il continuait à faire ses visites à sa ville, que toute la jeunesse se ferait chrétienne, mais que, pour lui et les autres vieux, il n'y avait pas à espérer. Leurs prêtres ont été confondus par M. Moussa, en pleine assemblée. Il m'a assuré que, sur ces côtes, les naturels demandent à grands cris nos prêtres. Quand j'étais à Paris, M. l'abbé Lambert, dont j'ai parlé plus haut, m'a assuré des mêmes bonnes dispositions de ces indigènes. M. l'abbé Fridoil, missionnaire à Saint-Louis, au Sénégal, et qui est indigène, est du même sentiment. Tout ceci, Monsieur le Supérieur, me fait regretter beaucoup que nos missionnaires, qui étaient destinés pour la Gorée, ne soient pas restés jusqu'à mon arrivée. M. Besieux a laissé une lettre pour moi, dans laquelle il dit que votre dernière lettre, adressée à lui à Bordeaux, dans laquelle vous et moi avons conseillé à ceux qui étaient destinés pour Garraway et Palmas, de se rendre tous à Palmas pour s'acclimater, a été comprise par lui comme un ordre qu'ils se rendent tous, c'est-à-dire les dix missionnaires, à Palmas, où ils sont actuellement pour s'acclimater. Il faut ajouter à ce renseignement ce que le capitaine d'Arricot, qui commande le navire de guerre présentement stationné à Gorée, et qui est tout récemment venu de Gabon, Assinie et Garraway, m'a raconté. D'abord il m'assure que les Français n'occuperont pas Garraway, et que le Gabon est si malsain, que l'officier commandant est mort, et que tous les Français sont en état de maladie, que les peuplades sont en guerre entre

elles, et qu'il se fait peu en vue de commerce et de civilisation.

Tout ceci me fait désirer qu'une partie de nos missionnaires soit ici. Je me propose d'aller dans quelques semaines à Palmas, et, après avoir fait des arrangements pour placer quatre missionnaires à Assinie, c'est-à-dire trois prêtres et un Frère, et deux autres de vos prêtres à Palmas avec un Frère français, j'ai l'intention de ramener les deux autres prêtres français et le Frère à Gorée, pour faire un établissement ou deux sur la côte, ou près de Gorée, ou près de la rivière de Sala, à 25 lieues de Gorée, vers le sud-est.

Vous pouvez donner toute cette information à la Propagation de la Foi, et en même temps leur dire que j'ai dû prendre en emprunt 180 livres sterling pour pouvoir partir de Londres, et qu'il ne me reste à présent que la somme à peu près de 43 livres sterling, qui paraît faire à peu près 1.075 francs, que, par conséquent, nous ne pourrions pas faire nos établissements sur la côte de la Sénégambie et maintenir l'établissement de Palmas sans un bon secours de la Propagation de la Foi, disons la somme de 40.000 francs. Je me propose de laisser la maison (que j'ai fait bâtir à Londres) à Gorée pour la Sénégambie, quand je retournerai de Palmas et d'Assinie. M. le Curé de Gorée s'en chargera; et nos lettres peuvent lui être adressées pour nous; il saura où nous trouver tous. La maison dont j'ai parlé plus haut est la même que j'ai faite bâtir à Londres pour Palmas, je la laisserai à Gorée pour les établissements à faire sur la côte de la Sénégambie, tout de suite après avoir placé des missionnaires à Assinie et après avoir arrangé les affaires de Palmas. J'espère conférer en peu de jours tous les ordres sacrés au jeune ecclésiastique qui m'a accompagné de Londres à Gorée. Il est nommé M. James (Jacques) Keily. Vous recevrez des lettres pour lui, et ayez la bonté de vous souvenir de son nom, comme aussi du bon Frère que vous avez eu à La Neuville pendant quelque temps, M. John (Jean) Egan. Présentez mes plus profonds respects à Mgr d'Amiens, à vos compagnons, à tous les ecclésiastiques d'Amiens, les Sœurs, etc.

Je ne doute pas que, si nous avons deux ou trois de vos missionnaires ici à Gorée, en trois ou quatre mois nous pourrions les placer avantageusement sur la côte de la Sénégambie. M. le Curé de Gorée les recevrait volontiers pendant mon absence et même les conduira à leur destination. Si on ne vient pas de suite à la réception de cette lettre, il serait bien de ne pas partir pour Gorée du commencement du mois de juin jusqu'à la fin d'octobre, afin d'éviter la mauvaise saison, quoique Gorée puisse se dire salubre et sain dans tous les mois, mais ça n'est pas ainsi des côtes du continent voisin.

Priez pour nous tous et faites prier aussi partout pour nous. Nous sommes tous bien portants, grâce au bon Dieu. Et toujours en Jésus et Marie et Joseph votre ami le plus attaché,

Edward BARRON,  
*Bp. of Constantina, etc...*

*P. S.* — Je trouve qu'on peut aller au Gabon avec sécurité faire une Mission; nous y établirons une autre là comme à Assinie. Le Gouverneur du Sénégal sera ici à peu près en cinq semaines. Nous avons très mal fait de négliger de nous pourvoir une lettre de recommandation pour moi à toutes les colonies françaises. Demandez-la immédiatement et envoyez-la à M. Moussa, de Gorée, pour moi.

Adieu en Jésus, Marie et Joseph.

\*  
\*\*

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Libermann,  
Supérieur des Missionnaires du Saint-Cœur de Marie,  
à La Neuville, Amiens (France).  
(Timbre d'Amiens : 21 mars 44.)

*Gorée, 4 février 1844.*

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

Hier, le 30 janvier, M. le Gouverneur de Saint-Louis arriva ici. Il a reçu de France les dépêches touchant des missionnaires et des *Frères convers* qui doivent entre-

prendre des Missions aux stations françaises, mais il m'assure, par un des employés de l'île, qu'il n'y a pas un seul mot qui regarde Mgr l'Evêque. M. le Gouverneur fait des préparatifs pour s'en aller d'ici visiter les stations, mais il n'y a pas de place pour moi à bord d'un des plus grands vaisseaux de guerre employés par la France sur la côte, c'est le *Nisus*. Il n'a pas été à terre jusqu'à présent, de sorte que je ne l'ai pas vu. Il me paraît qu'un évêque, et surtout un de la Grande-Bretagne, ne leur est pas trop agréable.

On me fait connaître aussi que quand l'*Indien*, un vaisseau de guerre qu'on attend à ce port, arrivera, alors je pourrai me rendre aux Palmes avec mes effets, et que, de là, après avoir fait la division des effets, selon les diverses stations, les missionnaires seront pris à bord du même vaisseau, pour être rendus à leurs postes. Il n'y a que trois postes occupés par les Français, au bas de la côte, ce sont : Assinie, Grand-Bassam et Gabon. Garraway ne le sera pas, au moins cette année-ci. Après avoir mieux réfléchi au plan proposé d'une Mission à Joal, comme je l'ai suggéré dans ma lettre du 10 janvier, je trouve qu'il nous est absolument impossible d'y penser avec le peu de missionnaires que nous avons. On attend des missionnaires pour les trois postes d'Assinie, Grand-Bassam et Gabon. Et si cela se fait, les dix missionnaires français seront partagés dans ces trois postes. Par un tel arrangement, je me trouverai tout à fait séparé d'eux, ce qui ne me plaira pas. De plus, un bruit circule ici, et je l'ai appris d'un officier qui a été aux Palmes, que M. l'abbé Kelly, qui a été si longtemps aux Palmes, parle de s'en retourner ou en Amérique ou en Europe. Dans ce cas, Mgr l'Evêque n'aura pas de prêtres, pas même un seul. Quand au jeune étudiant qu'il a amené avec lui de Londres et qui est toutefois avec lui, il est très douteux s'il sera jamais ordonné. Il a commencé à se décourager, à cause du mauvais climat, quoiqu'il n'en connaisse rien encore, sinon par les rapports des voyageurs et par les récits des livres de voyages.

Les distances des postes sont aussi très grandes. Gabon sera éloigné d'Assinie de 1.200 milles et des Palmes

de 1.500 milles. Assinie et Grand-Bassam sont à la distance seulement de 12 lieues l'un de l'autre. On m'a donné des rapports très favorables de l'état de la Mission aux Palmes, mais rien de sûr.

J'ai vu plusieurs officiers français, et ils approuvent tous une Mission au cap de Mont. Cet endroit n'appartient pas à la France, et j'ai toujours été de sentiment qu'une Mission réussirait mieux et plus facilement au cap de Mont que tout ailleurs où j'ai été sur cette côte. Mais pas de missionnaires même pour Palmes. Je crois que l'évêque doit avoir avec lui au moins deux prêtres. Vous avez voulu plutôt écouter le directeur des Colonies, M. Gallos. Je suis prêt à céder à vos missionnaires l'établissement aux Palmes, qui est de tous les endroits de cette côte le plus sain; les indigènes nous sont extrêmement attachés; la maison est excellente et capable de contenir 12 personnes, et c'est près du cap de Mont; et pour sa salubrité, le cap de Palmes est très recommandé comme endroit d'acclimatation. Si vous avez quelques-uns à nous envoyer, qu'ils viennent aux Palmes.

Aujourd'hui, 2 février, j'ai eu audience de M. le Gouverneur de Saint-Louis, Edouard Bouet. Il est très complaisant avec tout le monde. N'ayant presque pas d'argent, je l'ai prié de prendre au prix qu'elle m'a coûté la maison portée de Londres, ce qu'il a fait, et ainsi j'aurai la somme de 5.000 francs. Il se propose de la placer au Gabon. Il me dit que les outils sont en abondance dans tous les comptoirs français. Il met à ma disposition un bâtiment de l'Etat pour nous porter aux Palmes, où sont les missionnaires, mais nos effets doivent nous suivre après un mois ou deux. Et, après avoir passé une semaine ou dix jours ensemble, les missionnaires partiront par le même bâtiment de l'Etat, l'*Eglantine*, pour être placés aux comptoirs français, c'est-à-dire à Assinie et au Gabon, et peut-être que Grand-Bassam ne sera pas occupé par les missionnaires cette année, à cause du manque de sujets, surtout si M. Kelly quitte la Mission pour s'en retourner en Europe. Si vous envoyez des missionnaires, nous avons tout ce qui leur faut pour la Mission : des custodes, chasubles, calices ...

Le Gouverneur fait mettre main de suite à ériger les chapelles, la maison de demeure et les écoles aux comptoirs nommés.

Au Gabon, on parle un peu le français; mais, ailleurs, c'est l'anglais qui est usité dans la Guinée. Que tous vos Frères l'apprennent. Au point de vue sanitaire, Assinie l'emporte sur Grand-Bassam et le Gabon, mais la barre est très dangereuse dans certaines saisons. A Gorée, où les bâtiments français relâchent, on saura toujours de nos nouvelles.

Les Sœurs de Saint-Joseph font du bien dans cette île, et elles en feraient beaucoup plus si ce n'était les habitudes enracinées et dissolues qui s'y trouvent. Ici, *très, très* peu de mariages. Les Frères de la Doctrine chrétienne font du bien auprès des garçons. Mais le Gouvernement doit mettre fin aux maux et renvoyer ses employés qui vivent ouvertement en concubinage. Et les naturels imitent les Français sur ce point ou ils le faisaient déjà.

Il est mieux, je crois, de m'envoyer l'argent comptant, en cas que la Propagation m'alloue quelque chose.

Je voudrais beaucoup commencer immédiatement une Mission au cap de Mont, si j'avais deux prêtres de reste, après les comptoirs et le cap des Palmes.

Je vous prie de faire affranchir la lettre que je vous mets sous ce pli pour Mgr Kenrick.

4 février. — Le Frère John (Jean) Egan me console toujours; mais l'autre, James Keily, manque seulement de courage et d'énergie. Je crois qu'il me sera nécessaire de le renvoyer en Europe, peut-être *aux soins de M. Germainville*, de Bordeaux. On dit que M. le Gouverneur a demandé des Sœurs pour le Gabon au Ministre de la Marine. Cela vous étonnera d'entendre que j'ai eu une attaque d'asthme ces jours passés. Je vous ai parlé, dans la lettre du 10 janvier, d'une Mission à Joal. Cet endroit est à 15 lieues de Gorée, mais, à cause de la distance immense des Palmes, ce plan est impossible. Mon désir est de céder à vos missionnaires, qui forment un corps permanent, l'établissement des Palmes. Par mon testament, j'ai tout laissé à la Mission dont je suis le chef.

Les exécuteurs de mon testament sont M. l'abbé Andrew O'Connell parish-priest of SS. Michael et John's Church, Dublin, Ireland et M. Thomas Meagher, Waterford, Ireland.

Saluez de ma part Mgr d'Amiens, les prêtres, vos compagnons, les Sœurs ... faites toujours prier pour nous tous, tous. En Jésus et Marie et Joseph votre ami le plus attaché.

Edward BARRON,  
*Ev. de Constantine et Vic. apost.*

M. Jean Egan vous salue et Sessans (1) et nous espérons tous et surtout M. (2) de le voir bientôt.

J'hésiterais d'envoyer d'autres Frères avant de les avoir bien formés, quoiqu'il y a de grands dangers d'avoir des servantes presque nues dans les maisons. Je ne me le permettrais jamais, quoique ça se fasse ailleurs.

\*  
\*\*

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Libermann,  
Supérieur des Missionnaires du Saint-Cœur de Marie,  
à La Neuville, Amiens (France).  
(Timbre d'Amiens : 7 septembre.)

*Gorée, 8 février 1844.*

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

Aujourd'hui est fixé notre départ au bas de la côte; mais, avant d'arriver aux Palmes, nous toucherons à Sierra-Leone et peut-être au cap de Mont. C'est à ce dernier endroit que je vous ai exprimé, dans ma lettre du 4 courant, mon grand désir d'établir une Mission au plus tôt possible. Cela dépend du nombre des missionnaires qui arriveront de La Neuville. Il ne sera pas facile

(1) Il semble qu'il s'agit ici de l'abbé Cessens.

(2) M. paraît mis pour M. Egan.



de compter sur tous les sept missionnaires aux Palmes. Quelqu'un d'entre eux sera malade. On ne peut pas non plus compter sur les autres missionnaires qui ne sont pas Français. On a dit que M. Jean Kelly, qui est resté aux Palmes avec un seul Frère, devait s'en aller. Dans lequel cas, je céderai à vos missionnaires tout cet établissement, surtout comme un endroit d'acclimatation pour les nouveaux arrivés; comme tel, il est fort recommandé. Et peut-être que le cap de Mont l'est également.

Les scandales affreux qui arrivent tous les jours de la part des Européens et qui empêchent presque entièrement le fruit des Missions, me font craindre notre alliance avec la France. Ici, à Gorée et ailleurs, les mariages à la mode du pays sont communs tant avec les Européens comme avec les naturels. Une des raisons qu'on donne ici, à Gorée, pour des établissements religieux au comptoir du Gabon, est pour empêcher qu'on n'étouffe les enfants illégitimes des Européens. Au cap de Mont, le propriétaire, M. Canott, est un Italien, est marié, et avec lui est la sœur de sa femme, qui est aussi mariée. Leur exemple sera un grand soutien à une Mission. Ils sont très désireux d'avoir de nos missionnaires, et les naturels sont bien disposés.

On m'a dit plusieurs fois que la langue anglaise est d'une nécessité absolue sur la côte, en bas, et c'étaient des Français qui me le disaient. Je ne sais pas sûrement quel progrès la Mission des Palmes a faits, seulement les on-dit sont favorables; nous verrons tout cela et les bons missionnaires en peu de jours; des Palmes, ils partiront pour les diverses Missions aux comptoirs si les trois peuvent être occupés par eux cette année. Peut-être la maladie ou le départ de M. Kelly et le départ aussi de M. Keily, ou enfin (mais que Dieu ne le permette), peut-être la mort de quelqu'un des prêtres rendrait impossible d'envoyer des missionnaires au Grand-Bassam. Et je ne voudrais pas du tout que nous ayons à abandonner les Palmes. Rien ne me plairait plus que de voir cet établissement des Palmes le chef-lieu de la Mission, ou bien le cap de Mont. Parmi les raisons données dans mes deux lettres, il en est une autre : de mettre nos missionnaires

à l'abri de l'influence excessive qu'ils (1) exercent dans les autres endroits.

Si M. l'abbé Sessans (2) et d'autres prêtres zélés se sentent disposés pour cette Mission, qu'ils se dirigent au plus tôt vers Gorée, où on apprendra de nos nouvelles, et, de là, ils iront au bas de la côte. Je ne peux pas dire où je me trouverai, mais M. le Curé de Gorée et les officiers stationnés à cette île sauront toujours nos mouvements. Vous leur donnerez des facultés dont vous devez avoir plusieurs copies, et encore le pouvoir de les donner.

Plus je vais et plus j'entends parler de cette Mission et de ces côtes, plus je suis de sentiment que d'établir des écoles est le grand moyen d'attirer ces pauvres africains à la foi, et, de ces écoles, sortiront des vocations pour l'état ecclésiastique, qui devront finir leurs études en Europe, dans des collèges mieux réglés que le Saint-Esprit. L'expérience, mon cher ami, vous le prouvera. Je ne me promets pas une longue vie, ça sera à vous de continuer cette Mission de la côte occidentale d'Afrique.

Dites, s'il vous plaît, au tailleur qui m'a fait la dernière soutane, de garder ma mesure. Peut-être, j'aurai occasion de faire faire une soutane noire et une autre en mérinos très léger et de couleur violette. Si vous avez l'occasion, envoyez-moi, s'il vous plaît, une douzaine de bas longs, de couleur violette ou la couleur convenable pour un évêque. Mes pieds sont petits. Il me faut aussi de la soie noire, pour couvrir au dehors quatre chapeaux à grands bords, et de la soie verte pour les bords en dessous. Les Messieurs qui sont partis de Bordeaux, comme moi-même, nous nous sommes pourvus de plusieurs choses, surtout en fait de vivres, qui ne sont plus nécessaires, vu que le Gouvernement donne les rations à ceux qui seront aux stations françaises. Tout ce qui est nécessaire pour l'église est en abondance. Il ne serait pas mal que des missionnaires venant à cette Mission portent des objets délicats pour des valétudinaires. Je voudrais aussi avoir pour moi-même trois ceintures épiscopales à porter

(1) Les Européens ou les Français.

(2) Cessens.

sur la soutane et trois galons ou cordons pour mes chapeaux.

C'est décidé que M. James (Jacques) Keily, le jeune candidat pour l'état ecclésiastique, qui m'a accompagné de Londres jusqu'ici, s'en retourne chez lui. Son découragement est tel que je ne pourrais pas le retenir. Et cependant sa santé est meilleure qu'en partant. Le jeune homme, Jean (John) Egan, me console beaucoup.

Agréez, mon cher ami, l'assurance de reconnaissance la plus sincère de votre très humble serviteur en J.-C.

Edward BARRON,  
*Evêque de Constantine*  
*et Vic. apost. des Deux-Guinées.*

*P. S.* — Je viens de chez le Monsieur chez qui nos effets étaient emmagasinés, et il m'annonce qu'une caisse s'est perdue, probablement ici, à Gorée. Elle contenait, à ce que je crois, 20 pièces en chasubles, dalmatiques, tuniques, encensoirs, livres, une croix de procession, etc...

*P. S.* — Je laisserai, comme j'espère, M. Jacques Keily à Sierra-Leone, pour s'embarquer à bord d'un vaisseau anglais. Les vaisseaux français ne remportent pas les missionnaires qui veulent s'en retourner en Europe *par caprice*; M. le Commandant de Gorée me l'a dit l'autre jour:

\*\*

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Libermann,  
Supérieur des Prêtres Missionnaires du St-Cœur de Marie,  
à La Neuville, Amiens (France).  
(Timbre d'Amiens : 8 juin 1844.)

*Sierra-Leone, 17 février 1844.*

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

Je viens de recevoir une lettre de M. l'abbé Kelly, qui annonce les tristes nouvelles de la mort de M. de Régnier et du Frère irlandais Denys Pindar, et avec cela le départ de M. l'abbé Kelly même.

M. de Régnier est mort de la fièvre africaine, le 29 décembre, et M. D. Pindar le 1<sup>er</sup> janvier, d'un coup de soleil. Tous les autres ont passé leur première fièvre, à l'exception d'un seul qui n'avait eu que quatre jours de fièvre, sans symptômes dangereux. Vous pouvez envoyer ces nouvelles à la Propagation, à Rome (particulièrement) et à Lyon et à Paris, comme encore toutes les autres nouvelles données dans les trois lettres écrites de Gorée.

M. Laval m'écrit une lettre pleine de zèle, mais elle montre un peu de méfiance des gens, aux Palmes, parce que des meurtres, occasionnés par des vaisseaux de guerre américains, ont excité une grande haine envers les Blancs, et aussi à cause de la conduite des colons d'Amérique. Ces Messieurs regrettent beaucoup qu'il ne leur fut pas permis de rester à Gorée ou de former des Missions sur la grande terre ou continent, surtout à Joal, ou on dit que le peuple est bien disposé et à moitié catholique, c'est-à-dire qu'ils ont quelques souvenirs des Missions catholiques et font baptiser leurs enfants quand ils ont l'occasion et ils mettent une croix à l'endroit où ils enterrent leurs morts. Mais ils ne savent guère rien ou peut-être rien des mystères de la foi. Tout ceci sont des on-dit.

Mais à Sierra-Leone il y a 60 ou 70 catholiques. Ces pauvres sont abandonnés et par conséquent ignorants. J'ai célébré la sainte messe deux fois, j'ai prêché quatre fois, j'ai baptisé 8 ou 10 enfants et j'ai eu une première communion, une extrême-onction. Et les autorités anglaises seraient bien aisées que nous fassions une Mission ici; ils sont dégoûtés des méthodistes. Mais cela dépend de vous, Monsieur le Supérieur. Je ne sais pas que faire pour les trois stations et pour les Palmes. Je ne peux pas me fier en la constance de M. James (Jacques) Keily, qui est avec moi. Il est très, très craintif. Je ne peux pas répondre non plus de mes missionnaires aux Palmes. Ils sont à présent sans M. Kelly, mais j'espère les voir dans sept ou dix jours.

Je désirerais à présent une Mission à Sierra-Leone plutôt qu'aux Palmes ou au cap de Mont.

Mais les comptoirs français ne doivent pas être négligés; et qu'est-ce que je dois faire de Palmes? où une somme de près de 40 000 ou 50.000 francs a été dépensée dans l'espace de deux ans et près de cinq mois.

Dans ma dernière lettre, je vous ai raconté qu'une caisse contenant des chasubles, etc..., s'est égarée, mais on me dit qu'elle se trouvera. J'ai toujours beaucoup de chasubles. La chaleur est grande. Le Gouverneur du Sénégal a bien manqué de se tuer, en se promenant à cheval à Sierra-Leone, mais il est hors de danger; lui et le cheval sont tombés.

Si vous avez des martyrs, envoyez-les nous, pour ne pas abandonner les Palmes, Sierra-Leone, cap de Mont.

Peut-être M. Cessens voudrait-il bien venir. Une grande récompense l'attend ici. Saluez-le et tous les Messieurs, Mgr d'Amiens, les ecclésiastiques, les Sœurs, etc..., et priez pour moi, pour nous tous, notre Mission, ma famille et en Jésus, Marie et Joseph,

Je suis votre ami le plus attaché.

Edward BARRON,  
*Evêque de Constantine*  
*et Vic. apost. des Deux-Guinées, etc...*

\*\*

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Libermann,  
Supérieur des Prêtres Missionnaires du St-Cœur de Marie,  
à La Neuville, Amiens (France).  
(Timbre d'Amiens : 25 juin 1844.)

A bord de l'*Eglantine*.                      *Assinie, 19 mars 1844.*

MON CHER MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

Quatre de vos frères : MM. Audebert, Bouchet, Maurice et Laval, avec MM. Jacques Keily et Jean Egan et deux des Frères, Grégoire et André, m'accompagnent de Palmas à Assinie. MM. Bessieux et Jean Fabé sont restés

aux Palmes et ils viendront se joindre à moi et M. Bouchet en trois mois d'ici, quand un bâtiment de guerre français touchera à Palmas pour eux et pour emporter tous les effets de Palmas que nous avons cru nécessaire de laisser. Une haine implacable existant entre les indigènes et les colons, à Palmas, et qui a été causée par des meurtres et des incendies d'un côté et de l'autre, a tout à fait changé l'état des choses dans cette colonie, et rendu son existence douteuse.

Nous allons alors nous concentrer dans les comptoirs français, et pour le moment nous occuperons seulement Assinie et le Gabon. M. Maurice est très faible; M. Laval a la fièvre légèrement; M. Audebert n'est pas bien portant. Ces trois, avec les deux FF. Grégoire et André, vont au Gabon. Quand M. Bessieux et Jean Fabé viendront à Assinie, dans trois ou quatre mois d'ici, j'aurais avec moi deux prêtres et deux Frères avec Jean Egan, car je ne compte pas sur M. Jacques Keily. J'espère le renvoyer en Europe immédiatement. En cas que les catholiques de Grand-Bassam, qui sont au nombre de 10 ou 14, aient besoin de notre ministère, nous pourrons les visiter de temps en temps, il ne faut que 6 ou 7 lieues de voyage pour y aller. M. Bessieux n'est pas fort; il n'y a que M. Bouchet qui est fort parmi les prêtres et Jean Fabé parmi les Frères. Jusqu'à présent, je suis bien portant, quoique, de temps en temps, j'éprouve un peu de faiblesse. Jean Egan est très bien portant, et le pauvre M. Jacques Keily s'imagine près de la mort, quoiqu'il soit bien fort. Je ne vous dis rien de MM. de Régnier et Roussel, j'espère qu'ils sont parmi les esprits bienheureux adorant leur Créateur. M. Pindar, Frère lai irlandais, est mort aussi d'une insolation; les autres deux de la fièvre. M. Jean Kelly est parti pour les Etats-Unis de l'Amérique.

Cette Mission demanderait toujours trois missionnaires au moins en chaque station, avec un Frère.

Vos chers frères en Jésus-Christ sont à présent de ce sentiment que les pauvres Africains ne peuvent pas être convertis à leur Créateur et Sauveur sans le moyen d'écoles. C'est mon sentiment aussi.

Les circonstances nous ont portés à la partie méridionale de mon Vicariat, où il ne se trouve que peu de catholiques, et les catholiques de Sierra-Leone, Gallinas, Capo di Monte, Bissao Nunez, Cazamance, Zechèntior, Farina, Joal, sont sans pasteurs. Les langues anglaise, espagnole et portugaise sont nécessaires dans ces endroits, et Sierra-Leone doit être le chef-lieu, le centre, parce qu'il se trouve près de plusieurs des endroits nommés; il y a la protection anglaise et une communication continuelle tant avec les endroits nommés qu'avec l'Europe. J'ai prié le Saint-Siège de m'en débarrasser immédiatement, car je ne peux rien faire pour eux. Après avoir pourvu Grand-Bassam de trois prêtres et un Frère, faites, mon cher ami, quelque chose pour Sierra-Leone et ses alentours. M. le Curé de Gorée serait d'un très grand secours en faisant un établissement à Joal. Tout le monde convient que rien n'est plus facile que d'attirer tous les peuples de Joal à la chrétienté. M. le Curé parle leur langue, et, étant lui-même voloff, il y prend un grand intérêt. Gorée n'est que 15 lieues distant de Joal.

Nous tous vous embrassons tous qui êtes à La Neuville, et obtenez-nous des prières partout, en Jésus, Marie et Joseph nous vous embrassons. Votre ami le plus dévoué,

Edward BARRON,  
*Evêque de Constantine*  
*et Vic. apost. des Guinées et de Sierra-Leone, etc...*

P. S. — Ayez la bonté d'envoyer toujours quelques extraits des lettres aux Conseils de Lyon et de Paris.

Il est une chose très digne d'observation, que les villages tout autour de Sierra-Leone et qui forment une partie de la colonie, sont très élevés et beaucoup plus salubres ou plutôt moins malsains que les parties sur le bord de la rivière ou sur le bord de la mer. Nous ne ferons de Missions qu'au Grand-Bassam et Assinie.

Zechientor et Bissao, déjà nommés, contiennent plus de trois mille catholiques, mais sont ordinairement en proie aux scandales de prêtres irréguliers. On me dit que l'évêque des Iles Vertes exerce la juridiction dans

tous les endroits sur la côte de Sénégambie qui appartiennent aux Portugais. Le peuple est singulièrement bien disposé; il est possible que ces affaires me portent en Europe.

21 mars 1844.

\*  
\*\*

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Libermann,  
à La Neuville, près Amiens (France).  
(Timbre du Havre : 6 oct. — Le timbre d'Amiens n'est pas lisible.)

*Gabon, Afrique occidentale, 7 août 1844.*

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

Je n'ai que le temps de vous écrire très peu de lignes. Je crains que notre entreprise missionnaire n'ait échoué. Le climat s'est trouvé extrêmement pestilentiel à vos chers fils. Outre les deux prêtres morts aux Palmes, MM. de Régnier et Roussel, avec le Frère irlandais Pindar, depuis et à Bassam, l'excellent prêtre M. Audebert est mort vers le 7 de juillet de la fièvre, après avoir refusé de quitter cet endroit, quoique le docteur le lui eut conseillé. Il paraît que quelques-uns à Bassam lui avaient dit que le docteur attribuait en partie sa maladie à une crainte outrée. M. Bouchet, qui devait m'accompagner à Joal, ensemble avec M. Audebert, est mort le 28 mai, à bord de l'*Eglantine*. Quand M. Audebert a refusé de venir à Joal, M. Bouchet s'en est retourné à Assinie, étant contraire aux règles de votre Congrégation que les sujets se séparent pour longtemps les uns des autres. L'apoplexie causa sa mort. M. Keily, qui était Irlandais et prêt à être ordonné prêtre, est mort le 11 juin, de la phtisie. M. Maurice et les FF. John Egan, Irlandais et André de Bordeaux, ont été renvoyés d'Assinie en France, à cause de très fortes fièvres, etc. M. Laval aussi avait reçu ordre de retourner en France, mais, étant trop faible, il ne put pas se laisser transporter à bord du navire avec les autres trois. L'autre Frère, Grégoire, avait reçu les derniers sa-



crements, et quand ils seront en état d'aller à bord de quelque bâtiment ou de guerre ou marchand, ils doivent retourner en Europe. L'un, M. Laval, est à Assinie, l'autre, le Frère, est au Bassam.

M. Bessieux est resté à Palmas avec le F. Jean Fabé et le Gouverneur de Saint-Louis, Sénégal, avait fait des arrangements que ces deux dussent se distribuer dans les comptoirs, mais l'ordre de les prendre n'ayant été donné à aucun commandant de navire français, ils y sont encore. Je ne sais pas comment ils se trouvent de santé. Mais j'ai intention, quand je serai rendu à Gorée, d'en parler au commandant de la station là et il les fera rapporter en France, puisque M. Bessieux a toujours été faible de santé, ayant une nouvelle fièvre continuellement à la suite d'une autre.

Les comptoirs français sont extrêmement malsains, les emplacements très bas, et ce n'est pas dans les ports français qu'une Mission va réussir. Je vous l'ai dit à Paris au moins en substance, quand vous m'aviez annoncé que vous aviez convenu avec le Gouvernement français d'envoyer vos missionnaires dans ces comptoirs; ils empestent aussi le voisinage des ports (au sens moral : des habitants des ports). Le Gouvernement français a fait retirer les soldats et marins Blancs, et des Noirs les remplacent, à cause de l'insalubrité.

Mon idée est que le moyen le plus facile et le plus certain d'évangéliser la côte occidentale d'Afrique serait de trouver des jeunes garçons ou à Saint-Louis ou à Gorée, de les faire instruire en Europe et de les renvoyer dans leur pays et à Joal, car là ils parlent à peu près la même langue qu'à Saint-Louis et à Gorée, et de main en main on descendra la côte pour l'évangéliser.

J'écris à *Propaganda Fide* de me permettre de retourner en Amérique comme missionnaire. Je crois un devoir de vous annoncer cette nouvelle, mais je vous prie de ne pas en parler pour le présent. Je me recommande à vos prières et croyez-moi en Jésus, Marie et Joseph votre ami sincère.

Edouard BARRON,  
*Ev. de Eucarpia, etc.*

J'ai reçu le peu de lignes que vous m'avez écrites avec les enveloppes. Adieu, merci ...

P. S. — La conduite d'un commandant français envers mes missionnaires et moi-même a été la plus effroyable (1), même vous ne le croiriez pas. Je vous l'expliquerai dans une autre lettre.

\*

\*\*

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Libermann,  
Supérieur des Missionnaires du Saint-Cœur de Marie,  
à La Neuville, près Amiens (France).  
(Timbre d'Amiens : 27 octobre.)

*Gorée, côte occidentale d'Afrique, 3 sept. 1844.*

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

Je vous adresse une autre lettre, quoique déjà si récemment vous avez dû recevoir de moi une du 7 d'août, datée du Gabon. Par cette lettre, vous avez reçu l'annonce de la mort de MM. Roussel, de Régnier, Pindar. Maintenant, il est de mon devoir de vous annoncer la mort du pauvre M. Laval, qui a eu lieu à Assinie vers le 15 juillet. M. Maurice, qui a souffert beaucoup à Assinie, est en chemin pour retourner en France, avec le Frère irlandais John (Jean) Egan, qui est encore malade. Le F. André les accompagne. M. Jean Kelly est parti pour les Etats-Unis d'Amérique, dès le commencement de janvier. M. Jacques Keily est mort aussi près d'Assinie, étant en route pour la France. Il me reste sur la côte que M. Bessieux, qui, par une négligence du Gouvernement, a été laissé à Palmas avec un Frère, Jean Fabé, sept mois. On lui avait promis, quand les autres missionnaires quittaient Palmas pour les stations françaises, qu'on viendrait le prendre en six semaines ou trois mois, et qu'en même temps on porterait la maison de Palmas et les effets qu'elle contient. M. Baudin, le commandant sta-

(1) Ces lignes sont écrites en italien.

tionnaire de Gorée, me promet de le faire rapatrier avec le Frère, mais ça n'aura pas lieu avant trois mois à partir de cette date, ou à peu près.

Je vous ai annoncé que j'avais écrit au Cardinal de *Propaganda Fide*, le priant de vouloir bien consentir que je retourne en Amérique, au diocèse de Philadelphie, comme missionnaire apostolique, et j'ai l'intention de partir d'ici pour cette destination avant le retour de M. Bessieux à Gorée. Il est entre les mains du Gouvernement français. Je vends ce qui reste des biens achetés pour notre Mission, et si vous croyez pouvoir trouver des missionnaires pour cette côte, je vous donnerai une partie de la somme qui reviendra de la vente; une autre partie, je la donnerai à *Propaganda Fide*, et ayant contribué pour une somme considérable moi-même, j'en retiendrai une partie. Une très grande partie des effets a été perdue en passant la barre effroyable d'Assinie.

Vos lettres du 26 juin viennent d'arriver.

Je suis toujours votre ami le plus attaché en Jésus-Christ.

Edward BARRON,  
*Evêque d'Eucarpie, etc. .*

P. S. — Quelques effets, comme ornements d'église, étoffes pour vêtir les Noirs, une maison, des meubles, beaucoup de choses pour la cuisine, pour les chambres à coucher, pour la salle à manger, je les laisserai au Gouvernement de Gorée. Je vous ferai parvenir l'argent parvenant de la vente par le commandant de Gorée, peut-être en quatre ou cinq mois.

Le Gabon me semble promettre mieux que les autres comptoirs; déjà on a commencé dans les comptoirs de se marier à la mode du pays.

Les missionnaires doivent être placés non pas dans les blockaus avec les Blancs, mais dans les villages des Noirs, plus ou moins près des blockaus ou forts. Le village le plus près d'Assinie est horriblement corrompu par les Blancs. Cela est plus ou moins de même dans le village le plus près de tous les blockaus. L'emplacement pour la maison des missionnaires doit être toujours le

plus élevé possible, avec quelques peu d'arbres autour de la maison. Les trois comptoirs ou blockaus de Bassam, d'Assinie et de Gabon sont placés très bas. L'eau est même entrée par la porte de la maison d'Assinie. Les habits des missionnaires étaient trop chauds, mais dans les temps de pluies on trouve assez commode de porter des habits assez chauds. Les ornements ont été tout à fait trop lourds, c'est-à-dire les chasubles, les aubes, etc...

Les missionnaires doivent avoir des fruits en conserve, des conserves, comme tout le monde le pratique sur cette côte, c'est indispensable dans ce pays : point de salaison.

E. B.

Le Gouvernement nous a toujours donné les rations ordinaires du militaire. Je vous prie de ne pas affranchir pour Rome la lettre que je prends la liberté de vous envoyer par celle-ci, et en même temps d'écrire vous-même, si vous continuez les comptoirs français.

Le changement des missionnaires d'un endroit à un autre est important pour la santé des Messieurs, quoique nuisible pour la Mission, les langues étant très variées à la distance de 10 ou 15 lieues même.

Les Messieurs doivent être d'environ 30 à 35 ans. Ils résisteront mieux que ceux qui sont plus jeunes.

Il faut à tout prix trouver des vocations parmi les indigènes, et cela à Saint-Louis, Gorée, pour résister au climat.

M. le Baron Daricot, commandant de l'*Eperlan*, côte de l'Etat, qui a passé près de deux ans sur la côte d'Afrique, désire avoir un entretien avec vous sur les Missions, etc., de ces parages. Il semble très porté à les faire prospérer, et il est capable de vous donner beaucoup de lumière. Nous sommes convenus que, quand il arrivera à Paris, vers le mois de novembre, il vous adressera une note, afin de vous prévenir de son arrivée et que vous irez le voir à Paris.

Toujours vôtre en Jésus-Christ.

E. B.

Quoique la mort de M. Laval n'a pas été officiellement annoncée, elle paraît sûre.

A Monsieur,  
Monsieur l'abbé Libermann,  
Supérieur des Missionnaires du Saint-Cœur de Marie,  
à La Neuville, Amiens (France).  
(Timbres : Roma, 10 Gen.; Amiens, 21 janvier.)

*Marseille, 16 décembre 1844.*

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

Avant-hier je suis arrivé dans ce port, et M. Maurice, qui était à Gorée au temps de mon départ d'Afrique, est venu par le même navire. M. Bessieux est embarqué au mois de juin à bord du navire de l'Etat, le *Zèbre*, et peut-être ce navire est-il arrivé déjà en France ou au moins ne doit-il pas tarder. L'opinion plus générale était que ce navire, le *Zèbre*, devait se rendre bientôt en France.

*Rome, 9 janvier 1845...*

Voilà, Monsieur le Supérieur, une lettre commencée à Marseille et reprise à Rome. En arrivant ici, j'ai pris un rhume très fort, qui a été accompagné de perte de voix, mais je l'ai recouvrée il y a quatre ou cinq jours. J'ai rencontré M. l'abbé Schwindenhammer, ou plutôt il m'a fait le plaisir de venir chez moi plusieurs fois. Il a fait presque tous ses arrangements avec la *Propaganda Fide*.

M. Maurice est arrivé à Rome depuis le 5 du mois, il a été chez le Cardinal de la Propagande qui l'a recommandé à la Maison des Jésuites, Saint-Eusèbe, près Sainte-Marie Majeure, pour faire une retraite. Il me dit qu'il a renoncé à votre Congrégation du Saint-Cœur de Marie, et qu'il veut embrasser une autre.

D'après les conversations que j'ai eues avec M. l'abbé Schwindenhammer, je m'aperçois que vous avez reçu mes lettres annonçant la mort des pauvres missionnaires. Il me tarde à présent de recevoir des nouvelles de M. Bessieux; il était malade en embarquant, au mois de juin,

à bord du *Zèbre*, navire de l'Etat, avec Jean Fabé. Je crois que vous le recevrez parfaitement rétabli par le voyage. Deux des Frères, Jean Egan et André, ont été ramenés en France à bord d'un vapeur, navire de l'Etat. Ce navire est arrivé à Cherbourg vers le 20 de novembre 1844. Jean Egan est extrêmement en danger de mort. Le dernier de tous les Frères, Grégoire, était avec MM. Audebert et Laval à Grand-Bassam. Je n'ai pas eu de nouvelles de lui.

Outre la mort de tous les missionnaires, il y a eu beaucoup d'argent perdu. Jusqu'à présent, je n'ai eu que cinq mille francs de sauvés de tant de dépenses faites pour la Mission. Il y aura une somme de près de treize mille francs de sauvée, si le marchand à qui j'ai donné mes pouvoirs agit en honnête homme. Il s'appelle Cabeuil, est natif de Gorée. Quand j'arriverai à Paris, je vous donnerai pouvoir de la recevoir, en cas qu'il ne l'ait pas payée avant ce temps. Le Gouvernement français vous aiderait à la recevoir en cas qu'il (M. Cabeuil) n'y fût pas disposé. C'est seulement une somme de dix mille et quelque chose que celui-ci doit recevoir. C'est le résultat d'une vente à l'encan qui s'est faite à Gorée d'une partie de mes effets. L'autre somme de trois mille francs à peu près m'est due par un marchand anglais sur la côte d'Afrique et me sera payée à Londres. C'est mon intention de vous les remettre, en cas que vous continuiez la Mission de la côte d'Afrique occidentale.

La plupart des effets portés par les missionnaires, à Palmas, ont péri. Une partie était de mauvaise qualité; on a été trompé à Bordeaux.

Il y a quelque espérance que le Gouvernement achètera la maison de Palmas. Mais il fallait attendre le retour du Gouverneur, M. Bouet, avant de terminer l'affaire. Si cela ne se fait pas, alors l'agent à Gorée d'une maison marchande de Marseille est disposé à l'acheter. Cette maison a coûté environ 35.000 francs, mais on n'en retirera que très peu, parce que toute chose se détériore sur la côte d'Afrique.

Je désire, par tous les moyens possibles, seconder votre zèle pour convertir les pauvres Africains.

Présentez mes respects à Mgr d'Amiens, à votre communauté, dont je réclame les prières, aux religieuses, etc., et daignez recevoir l'assurance de mon amitié et de ma gratitude,

Edouard BARRON,  
*Evêque d'Eucarpie, etc...*

\*  
\*\*

A Monsieur,  
Monsieur l'abbé Libermann,  
Supérieur des Missionnaires du Saint-Cœur de Marie,  
près de La Neuville, Amiens (France), *via di mare*.  
(Timbres : Roma, 18 mar.; Amiens, 25 mars.)

*Collège irlandais, Rome, 3 mars 1845.*

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

J'avais l'honneur de vous adresser quelques paroles au mois de janvier passé, avant le départ de M. l'abbé Schwindenhammer, de Rome pour Amiens. Je lui donnai une pièce qui autorisait à recevoir cent vingt francs par mois au Ministère de la Marine, à partir du mois d'octobre passé, pendant douze mois. Cette somme m'est due par M. Moussa, de Gorée, et je vous l'ai envoyée pour la Mission d'Afrique. J'avais quelques doutes si on vous l'aurait payée au Ministère sans quelque autorisation de moi, et j'avais prié M. l'abbé de me le faire savoir. J'espère qu'il est arrivé en bonne santé.

Mon cousin, qui est chargé de mes affaires, m'informe qu'il n'a pas encore reçu de lettre de M. Cabeuil, de Gorée, qui devait me remettre la somme de près de dix mille francs, ni d'un autre marchand nommé Forster, de la Gambie, qui devait me remettre la somme de près de deux mille cinq cents francs, les deux sommes provenant des deux ventes faites des effets que nous avons apportés à la côte pour la Mission. Quand je les obtiendrai, je vous les remettrai pour la Mission d'Afrique. En cas que M. Cabeuil, marchand de Gorée, ne remplisse pas ses engagements fidèlement, il faudrait donc un mandat à un de

vos missionnaires, qui va à Gorée, d'insister sur le paiement de cette somme de près de dix mille francs; et de même, par rapport à l'autre marchand de Gambie, qui est près de Gorée. Par rapport à la maison bâtie à Palmas et qui devait être vendue ou au Gouvernement français ou à un marchand nommé Régis, à Gorée, ce qui en reviendra est aussi pour la Mission; M. Cabeuil en était chargé aussi. Je crains que presque tous les effets que nos pauvres missionnaires avaient apportés de Bordeaux à Palmas, n'aient péri. Il y a quelques ornements d'église et quelques livres à Assinie, et d'autres objets encore.

Le Gouvernement français, en cas de nécessité, pourrait donner du secours, le plus effectif, pour le paiement de ces sommes, et aussi pour arranger ce qui a rapport à la maison de Palmas et aux effets qui s'y trouvent. A Palmas, la maison et les effets valent au moins la somme de trente mille francs, sans parler des vivres, qui ont probablement péri.

Il y a aussi, Monsieur le Supérieur, une autre affaire qui me donne beaucoup d'inquiétude, et je vous prie d'avoir la bonté de m'obtenir quelques éclaircissements. Deux des Frères, Jean Egan et André, à cause de maladie, ont été pris par le Gouvernement français à charge de les renvoyer en Europe, et ils sont partis de Gorée, vers le 20 octobre, à bord d'un vapeur de guerre, qui devait se rendre à Cherbourg, port de guerre au nord de la France. Jean Egan étant près de chez moi, j'avais prié mes amis, si Jean Egan était arrivé, de me le faire savoir, etc..., et en réponse, on me dit qu'il n'est pas arrivé. Cette nouvelle m'a donné beaucoup de peine et me fait craindre que peut-être il a péri dans le voyage d'Afrique en Europe. Veuillez bien, Monsieur le Supérieur, m'obtenir toutes les informations du Ministère, tant par rapport à Jean Egan que par rapport à un jeune Français nommé André. Celui-ci étant un enfant trouvé, il n'avait que le nom d'André, mais, à Gorée, les autorités lui avaient donné un autre nom. Quant à moi, j'avais cru que ces deux Frères auraient été mieux à bord d'un navire de guerre, avec un médecin; en outre, le Gouvernement les prenait gratuitement. Nous avons appris à Marseille que



le navire de guerre français s'était rendu en France vers le 20 de novembre de l'année passée.

Je serais bien aise de savoir comment les affaires de votre nouvelle Mission de la Guinée s'avancent, et aussi comment va la maison de La Neuville, à Amiens. J'ai beaucoup souffert pendant cet hiver, mais à présent je me trouve bien, grâce au bon Dieu. Je resterai ici jusqu'au commencement du mois d'avril, et si je pouvais vous être utile, je vous prie de disposer de moi. Vous me ferez en cela un très grand plaisir.

Je me recommande et toutes mes intentions à vos prières et à celles de votre communauté, et agréez, Monsieur le Supérieur, les assurances de mon amitié et de ma gratitude.

Edouard BARRON,  
*Evêque d'Eucarpia.*

N. B. — J'espère trouver mes *bulles* en passant par la France pour l'Irlande.

\*  
\*\*

A Monsieur,  
Monsieur l'abbé Libermann,  
Supérieur des Missionnaires du Saint-Cœur de Marie,  
à La Neuville, Amiens (France).  
(Timbres : Roma, 18 mar.; Paris, 27 mars, Amiens,  
28 mars.)

*Collège irlandais, Rome, 8 mars 1845.*

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

Hier au soir, votre honorée du 21 février m'est arrivée. Quant à vous laisser donner à la Propagation de la Foi la relation touchant la Mission de la Guinée, côte d'Afrique, je vous laisse le faire; jusqu'à ce moment je n'ai rien fait, quoique probablement le Conseil de la Propagation, à Lyon, s'attend tous les jours à en recevoir de moi.

Je serais content d'apprendre que vous leur ayez écrit

quelque lettre annonçant le changement qui s'est fait dans la Mission, et en même temps que plus tard vous espérez leur donner de plus longs détails.

La vente de l'immeuble, appartenant à la Mission, qui est à Palmas, ne souffre pas de délai, autrement tout va périr. Le Gouvernement vous aidera. Le Gouverneur du Sénégal avait promis de prendre cette maison au moins en partie pour l'usage de son Gouvernement.

Il y a quelques jours que vous avez reçu probablement une autre lettre de moi. Ayez la bonté de me trouver des nouvelles au sujet des deux Frères dont je vous parle dans cette lettre. En Irlande, on n'avait reçu aucune nouvelle de Jean Egan. Je crains qu'il ne soit mort en voyage. Le vapeur est arrivé en France vers le 20 novembre passé.

Avez-vous encore eu des nouvelles de MM. Bessieux et Laval? M. Laval est probablement mort vers le 20 juillet. M. Maurice est entré au Noviciat des Jésuites, en France.

Prenez des informations touchant les pouvoirs que je crois devoir vous laisser pour obtenir ces diverses sommes nommées dans cette lettre et pour faire vendre au compte de la Mission catholique les effets restés à Palmas, à Assinie et à Gorée, et particulièrement touchant les trois balles d'étoffes nommées « guinée », que M. Moussa avait donné à un de ses amis, à Gorée, appelé Jean Dupuy, sans aucun ordre de moi. L'affaire de ces trois balles était dans un grand embarras; quand je me trouvais à Gorée, on m'avait donné l'assurance, étant à Gorée, que si je consentais à les reprendre de ce marchand, Jean Dupuy, il me les ferait vendre à Gambie par un marchand anglais, nommé Forster, et que je recevrais la somme provenant de la vente par son frère de Londres, que je connais. En suite de cette proposition, j'écrivis une lettre à M. Forster, le priant de le faire. Car M. Dupuy avait porté les balles à Gambie, où demeure M. Forster.

Quand je recevrai quelques nouvelles du Gorée, je ne tarderai pas de vous écrire, je vous prie de me rendre la réciproque. Le Gouvernement pourrait vous aider en tout.

Aujourd'hui j'ai appris que probablement la lettre, que je vous ai écrite dernièrement, ne vous arrivera pas avant

celle-ci, à cause de quelques dérangements dans les navires de Civita Vecchia.

Je suis inquiet touchant les deux Frères Jean Egan et un Français nommé André, il n'avait aucun autre nom. Ces deux Frères sont partis de Gorée pour la France à bord d'un vapeur de guerre, il est arrivé en France, à peu près dans un mois, à Cherbourg, port de guerre, et Jean Egan que vous connaissez était malade, et les lettres reçues d'Irlande me disent qu'il n'est pas arrivé, quoique le navire qui le portait en Europe soit arrivé vers le 20 novembre. Peut-être si le Frère français André est allé à Bordeaux, M. Germainville, de cette ville, en connaît quelque chose, et, par le moyen de cet André, on pourrait apprendre quelques nouvelles de Jean Egan,

Je resterai ici jusqu'après Pâques, et alors je partirai pour l'Amérique, passant par Paris. J'espère vous voir. Saluez de ma part tous vos Messieurs, M. l'abbé Schwindenhammer, comme aussi Mgr d'Amiens, les religieuses de Louvencourt.

Je continuerai toujours de célébrer les très saints mystères pour les pauvres Africains, et recommandez-moi aux prières de votre communauté toute entière, et agréez, Monsieur le Supérieur, les assurances de mon amitié et de ma gratitude.

Edouard BARRON,  
*Evêque d'Eucarpie.* •

\*  
\*\*

A Monsieur,  
Monsieur l'abbé Libermann,  
Supérieur des Missionnaires du Saint-Cœur de Marie,  
à La Neuville, près Amiens (France).  
(Timbres : Roma, 18 apr.; Amiens, 26 avril.)

*Via del Mare, Collège irlandais, Rome, 8 avril 1845.*

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

Aujourd'hui m'est arrivée votre lettre du 27 mars, et ça m'étonne même à moi-même que je ne vous ai pas

répondu sur le sujet de votre avant-dernière lettre, c'est-à-dire sur la demande que vous me fîtes touchant le compte à rendre au Conseil de Lyon des affaires de la Mission d'Afrique. J'ai même cru avoir répondu immédiatement, dès la réception de votre lettre, et à présent je vous donne la réponse que je crois vous avoir donnée alors, c'est-à-dire que je consens volontiers à vous laisser à vous de rendre ce compte au Conseil de Lyon. Je suis fâché de ne pas être en état de vous donner plus de détails. Je vous les ai donnés comme je le pouvais déjà. Mais les voici en abrégé.

8.000 francs envoyés par Mgr Kenrick en Afrique pour compléter la maison de Palmas; 8.000 francs donnés à vous-même pour procurer divers objets pour la Mission, au commencement de 1842 (1); la somme envoyée par Mgr Kenrick, de Philadelphie, le fut vers la même époque. Dans l'été 1843, je vous ai passé, pour la Mission, environ la somme de 18.800 francs, et à mon départ de Londres pour la côte d'Afrique, je fis à peu près la dépense de 29.000 francs. Ces sommes, ajoutées ensemble, font la somme de soixante et trois mille huit cents francs. En outre de ces dépenses, je fis de mon propre bien environ vingt mille francs de plus pour cette Mission; et les amis de notre entreprise, surtout quelques Américains et Irlandais, nous donnèrent sur les vingt mille francs; tout a été dépensé sur la Mission, à l'exception de près de trois mille francs, réservés pour mes propres dépenses, et de quinze cents francs confiés au lieutenant de vaisseau, M. Ratalot, commandant de la gabare l'*Indienne*, navire de l'Etat, français. Ce Monsieur m'avait pris à bord de son navire, afin de m'épargner les insultes qui m'étaient préparées par M. Gence, commandant de l'*Eglantine*, navire de l'Etat. Cette somme de 1.500 francs, M. Ratalot promit de la remettre à une bonne famille mulâtre, demeurant à Palmas, afin que cette même famille puisse se rendre en Amérique, et se conserver ainsi la foi catholique.

(1) Il faut lire 1843.

Pour cette Mission, dépensé la somme de.	110.000 fr.
Contribué par la Propagation de la Foi, l'an 1841, au mois de ... pour la somme de quinze mille neuf cent quatre-vingt- sept francs .....	15.987 —
Contribué la même année, par la Propaga- tion de la Foi, au mois de décembre, la somme de cinquante-quatre mille francs.	54.000 —

J'ai dépensé ainsi, au delà de ce que j'ai reçu de la Propagation de Lyon, plus de trente mille francs.

J'espère, Monsieur le Supérieur, faire visite à votre maison déjà agrandie, mais je suis fâché de croire que je l'ai vidée si inutilement. Vous ne me donnez pas de nouvelles de M. Bessieux ni de renseignements sur M. Laval, qui doit être mort dès le mois de juillet. Le navire à bord duquel était Jean Egan et André était un assez grand navire de guerre, à vapeur, qui devait aussi remorquer un autre petit de la côte d'Afrique en France. Il ne doit pas se présenter des difficultés pour obtenir des informations de ces deux Frères. Ce vapeur est arrivé à Cherbourg, port de guerre au nord de la France, vers le 20 de novembre. Jean Egan était faible et peut-être est mort en voyage. Je suis parti de Gorée vers le 17 octobre, et le vapeur qui devait les avoir à bord est venu en vue de nous le septième jour après.

Dès que M. Bouïs se présentera chez moi, je lui parlerai la somme de trois cents francs que vous lui devez.

J'attends la dernière décision de la *Propaganda Fide* par rapport à moi-même. Je doute si Leurs Eminences voudront me laisser aller en Amérique.

Si, par l'entremise du Ministre de la Marine, vous pouviez prendre des mesures promptes pour assurer l'argent à payer par M. Cabeuil, vous ne devez pas le différer. N'oubliez pas les trois balles d'étoffes appelées « guinées », données par M. Moussa à un marchand mulâtre du nom de Forster, de Sainte-Marie de Gambie. La maison de Palmes se détériore grandement; si le Gouvernement français ne l'achète pas, on doit la vendre à quelque marchand de Gorée ou de Sierra-Leone. M. Mis-

tral, marchand français à Gorée, désirerait l'acheter, en cas que le Gouvernement ne la voudrait pas. Je crains qu'avec les délais cette maison ne rapportera rien du tout.

Je vous prie de faire quelque chose de mémoire sur les affaires de la Mission d'Afrique pour le Conseil de Lyon, car il est possible que la Sacrée Congrégation m'envoie chef de quelque autre Mission étrangère, quoique je l'ai prié de me permettre de me retirer de toute supériorité de Mission et de m'occuper tout de même dans quelque Mission, mais comme particulier privé, à cause de ma santé, qui est très faible.

Cela me fâche beaucoup que vous n'êtes pas à la tête de la Mission du Sénégal, et grandement il me tarde beaucoup d'entendre qu'un Séminaire a été établi par votre Congrégation, ou à Gorée ou à Saint-Louis. Dans le Collège établi par le Gouvernement à Saint-Louis, il y a plusieurs jeunes gens qui veulent être prêtres. Parmi d'autres études ils s'appliquent au latin. Faites quelque chose promptement avec M. Cabeuil, de Gorée. Il donnera comme raison, pour ne pas m'envoyer l'argent à moi, qu'il a reçu une lettre de vous l'autorisant à faire le contraire, et ainsi il ne payera ni à l'un ni à l'autre.

Adieu, mon cher Monsieur le Supérieur, que le bon Dieu vous bénisse tous; priez pour moi et pour mes parents, tous. Chaque fête, j'offre la sainte messe pour les pauvres Africains.

En Jésus et Marie toujours vôtre.

Edouard BARRON,  
*Evêque d'Eucarpie.*

9 avril 1845.

N. B. — M. Maurice est entré au Noviciat des PP. Jésuites et probablement en France.

Si vous achetez quelque terre à l'entour de Rome, je vous conseille bien de vous entendre bien avec les Supérieurs du Collège irlandais. Dans cette saison, les pâtres des troupeaux, venant des montagnes, ne font aucun cas d'empiéter durant la nuit par leurs troupeaux sur les terres et dans les vignes appartenant au Collège irlandais. Le remède contre eux est difficile à obtenir ici.

(Au dos de la lettre on lit ces lignes de M. Ign. Schwindenhammer.)

1° Je vous envoie une lettre de Mgr Barron; peut-être pourra-t-elle vous servir à Paris.

2° Je crois que le meilleur c'est d'envoyer l'exposé du cas de M. Thévaux par lui-même; il donne toutes les garanties possibles que le *tactus physicus* n'a pas eu lieu (1).

3° Veuillez nous apporter un exemplaire des cantiques de Saint-Sulpice en plain-chant : vous en comprenez l'utilité, je dirai presque la nécessité.

4° Si vous pouvez aussi voir et acheter le petit ouvrage dont j'ai vu l'annonce dans le journal : *les youlofi ou histoire d'un prêtre et d'un militaire chez les nègres d'Afrique*.

5° On m'a envoyé de Louvencourt, avec le livre des Cérémonies des *Annales de la Propagation*. Je suppose que vous en avez connaissance et que vous avez cru que c'étaient celles qui nous manquent. Non; elles sont de 1844. Aussi apportez-nous les deux derniers numéros.

6° J'ai appris au *Bon Pasteur* que la première et, pour ainsi dire, la seule religieuse qui s'est fait relever de ses vœux est une des demoiselles Drach. Je vous engage à aller faire cette visite. On vous dira là beaucoup de choses. Il y aura du vrai, je n'en doute pas; mais elle a eu aussi de grands torts, d'après ce que l'on m'en a dit. Et, ce qui semble être en sa défaveur, c'est qu'elle veut renoncer à la vie religieuse. Si ce n'était que le manque d'ordre au *Bon-Pasteur*, ce ne serait pas une raison de renoncer à la vie qu'elle a choisie. Je crois qu'à Angers on a eu de grands torts de donner la confiance à une personne dont la vocation paraissait chancelante.

Rien de nouveau à La Neuville.

Votre tout dévoué en J. M.

• SCHWINDENHAMMER.

\*  
\*\*

(1) Il s'agit ici d'une ordination : M. Thévaux fut ordonné prêtre à Amiens le 1<sup>er</sup> juin 1844.

Voici une dernière lettre de Mgr Barron, concernant la Mission de Guinée : elle est adressée à la Mère Marie de Villeneuve, Supérieure des Sœurs de l'Immaculée-Conception. (L. Ayma : *Vie de Sœur Marie de Villeneuve*, p. 231.)

A la Très Honorée Sœur Marie,  
Supérieure du Couvent de l'Immaculée-Conception,  
à Castres (Tarn).

Il n'y a que peu de jours que j'appris de M. l'abbé Libermann, supérieur des prêtres missionnaires de l'Immaculée-Conception de Marie, que votre zèle vous porte à entreprendre la Mission des pauvres Noirs de l'Afrique, et que, à ce dessein, vous désirez avoir quelque encouragement de ma part, comme Vicaire apostolique de cette contrée. La réponse, Madame, à votre proposition héroïque, si je ne consultais que mon propre vœu, serait facile à faire; mais la prudence demande absolument que d'abord j'entre dans le détail des obstacles qu'offre cette Mission nouvelle. Le premier et le plus formidable des obstacles temporels est le climat. Il suffit de dire qu'il n'y en a pas, selon l'opinion générale, de plus mauvais, au point que cette côte occidentale de l'Afrique s'est acquis et a justifié le titre de *Sépulchre des Blancs*. — En second lieu, les habitants sont complètement sauvages, sans être pourtant cruels, comme le sont d'autres sauvages des pays où se trouvent nos missionnaires catholiques. — Ce pays, Madame, est dépourvu de tout, en sorte que les missionnaires doivent y porter jusqu'à leur maison. Je crois devoir vous prévenir que l'effet des fièvres africaines est d'affaiblir tant l'esprit que le corps et de produire la mélancolie et le découragement. Il se passe généralement un an ou dix-huit mois avant que l'Européen soit *même un peu* acclimaté. Durant cette époque, on est sujet à des crises de fièvre plus ou moins fortes. Cependant, après les deux ou trois premiers accès, elles diminuent de violence.

Malgré toutes ces difficultés et bien d'autres qui se rencontrent toujours dans les pays sauvages, c'est une chose digne de remarque que sur toute cette côte malsaine, on trouve plus de cent cinquante missionnaires



protestants, ministres, femmes, maîtres et maîtresses d'école; tandis que, de notre côté, même en comptant les missionnaires catholiques du Sénégal, *nous ne sommes que huit ou dix.*

Si, sur cet exposé abrégé que je vous fais, Madame, il se trouvait de vos saintes filles qui voulussent se dévouer à cette grande œuvre, je n'ai point de termes pour vous exprimer la joie que cela me causerait. Je m'engagerais, dans tous les cas, à faire reconduire à la Maison-Mère celles qui ne pourraient s'habituer au climat d'Afrique. Il serait bien d'avoir, dès le commencement, le nombre de cinq Sœurs. Leurs occupations seraient d'instruire les femmes et les filles et de soigner les objets d'église. La connaissance de la langue anglaise leur serait bien utile, et l'art de la médecine aussi. M. l'abbé Libermann, qui est mon vicaire général en France, vous donnera d'autres renseignements sur l'état de notre Mission de la Guinée et de Sierra-Leone.

Je me recommande, Madame, aux saintes prières de votre Communauté, et je vous prie d'agréer l'assurance de ma reconnaissance et de mes vœux les plus sincères.

J'ai l'honneur d'être, Madame, votre très dévoué en  
J., M. et J.

Edouard BARRON,  
*Evêque de Constantine, etc.*

---

#### IV

#### LETTRES DE LA PROPAGANDE ADRESSÉES A MGR BARRON

(Extrait des Archives de la Propagande, 1863, par le P. Maitrejean)

#### Ordre de donner à Mr. Barron les patentes de Préfet Apostolique.

(11 janvier 1842.)

Per ordine di Sua Ema Rma il Card. Prefetto si dara al Sig<sup>r</sup> Eduardo Barron la patente di Prefetto della Missione della Guinea Superiore con le facultà della formola quarta.

Si farà inoltre una patente di semplice sacerdote *in bianco* per un soggetto che col medesimo è stato mandato in quella Missione da Mons. Kenrick.

*Die 11 Januarii 1842.*

Expédiantur Decreta.

I., *arciv. di Edessa.*

\* \* \*

#### Titre de Préfet Apostolique à Mr. Barron.

R. D. EDUARDO BARRON, PRÆFECTO AP<sup>o</sup> MISSIONIS GUINÆÆ  
SUPERIORIS.

(22 januarii 1842.)

Cum ingenti lætitia ex litteris Rm. Epi Administratoris Philadelphię intellexit S. C. Dominationem tuam et alterum sacerdotem in Guineam Superiorem ab eo missos fuisse, ut Colonię illius curam susciperent. Statim proinde Præfecti Apostolici munus tibi conferendum duxi, et a SSmo Dno Nro facultates Tibi impertiendas curavi, quę novę isti Missioni opportunę essent. Horum omnium documenta huic adnexa epistolę recipias simulque decretum pro altero sacerdote cujus

nomen S. C. aperire non omittas. Cum vero novæ Missionis expensæ non modicam certe pecuniam requirant, ad præsidem Societatis Lugdunensis litteras dedi ut Te quoque participem redderet subsidiorum.

Confidit vero S. C. quod nonnullos aptos sacerdotes pro Missionem ista recipere valeas ex collegio quod pius presbyter in Hibernia constituit ut juvenes apostolicis missionibus pararet. Interim vero prædictum Philadelphiensem Administratorum monui ut, si fieri posset, operariorum numerum augetet.

Dominationi Tuæ denique hortor ut delatum munus tamquam fidelis minister exerceas, nec laboribus parcas ut populus iste in veræ fidei tramite consistat atque in nihilum redeant conatus quibus heterodoxi spirituali ejus bono minantur.

Precor, etc.

\* \*

### **Titre de Vicaire Apostolique à Mgr Barron.**

(3 octobre 1842.)

#### DECRETUM.

Cum ad religionem Catholicam in Guinea Superiori et inferiori, atque in tota regione quæ Sierra-Leone dicitur statuendam, confirmandam propagandamque SSmo D. N. Gregorio PP. XVI probante, opportunum in primis esse judicatum fuerit Vicariatum Apostolicum constituere qui vastissimos illos regionum tractus comprehendat, S. C. de Prop. Fide, referente R. D. Ignatio Cadolinio, Archiepiscopo Edeseno, Sacri Consilii Secretario, censuit ac decrevit, si SSmo Dno Nro placuerit, hoc Vicarii Apostolici munus tribuendum esse R. D. Eduardo Barron, presbytero hiberno, viro doctrina, pietate, morum integritate, prudentia, cæterisque ornamentis præstanti, qui hactenus singulari cum laude Præfecti Apostolici officio in Guinea functus est. Ac præterea censuit SSmo D. N. supplicandum esse ut eundem D. Barron ad Episcopatum *in part.* promovere dignaretur.

Hanc autem S. Congregationis sententiam eidem SSmo Dno Nro relatam a superius memorato S. Consilii Secretario

in audientia diei 28 Septembris anno 1842, Sanctitas Sua benigne in omnibus probavit et R. D. Eduardum Barron Vicarium Apostolicum constituit cujus spiritualis jurisdictio Guineam Superiorem et Inferiorem ac totam regionem quæ Sierra-Leone dicitur complectatur, eumque ad episcopatum *in part.* promovit.

*Datum, 3 Octobris 1842.*

**Pouvoirs accordés à Mgr Barron pour son Vicariat.**

(28 septembre 1842.)

Ex Audientia 28 Septembris 1842, SSmus Dnus Rev. Barron, Vicario Apostolico Guineæ Superioris et Inferioris, ac civitatis et regionis quæ Sierra-Leone dicitur, sequentes facultates, ad S. C. beneplacitum, benigne concessit :

1<sup>o</sup> — Dispensandi in locis Districtus Apostolici Sui super præcepto abstinentiæ singulis Sabbatis per annum itemque feriis quarta et sabbato Adventus, ad normam Apostolici indulti jam alias a S. Sede concessi Provinciis fœderatis Americæ Septentrionalis.

2. — Ut in memoratis regionibus ea quæ ad dies festos disciplina servetur quæ modo apud Ecclesias Provinciarum fœderatarum Americæ Septentrionalis viget.

3. — Retinendi ac legendi libros ab Aplica Sede prohibitos etiam contra religionem ex professo agentes ad effectum eos impugnandi, quos tamen diligenter custodiat, ne ad aliorum manus deveniant, exceptis astrologicis, judiciariis, superstitionis ac obscœnis ex professo, cum potestate hanc facultatem communicandi sacerdotibus idoneis, quibus id concedere ipse opportunum putaverit.

4. — Erigendi in prædictis locis Confraternitates SSmi Sacramenti, SSmi Cordis Jesu aliasque sodalitates B. M. V. nuncupatas, quæ a S. Sede approbatæ sunt, cum applicatione omnium indulgentiarum et privilegiorum quæ Summi Pontifices confraternitatibus memoratis impertiti sunt; atque erigendi pium exercitium Viæ Crucis cum applicatione omnium Indulgentiarum et privilegiorum quæ Summi Pontifices

Pium exercitium viæ Crucis peragentibus impertiti fuerunt, cum potestate hanc facultatem communicandi presbyteris, Sacro Ministerio in Vicariatu suo fungentibus.

5. — Benedicendi Coronas precatorias, Cruces et Sacra numismata eisque applicandi Indulgentias juxta folium typis impressum ac insertum et communicandi hanc facultatem presbyteris sacro Ministerio ut supra fungentibus.

6. — Ut omnes fideles in memoratis locis degentes lucrari possint indulgentias Vicario Aplico cognitatas, alias concessas fidelibus Hiberniæ recitantibus acta fidei, spei et caritatis.

7. — Utendi Calendario quo clerus romanus ad horas Canonicas recitandas, et ad missæ sacrificium peragendum ex pontificia concessione nunc utitur.

8. — Recitandi officium et Missam S. Benedicti Mon., servatis rubricis.

9. — Utendi formula breviori ad aquam benedictam pro Sacramenti baptismi administratione faciendam.

10. — Utendi, quando rationabilis causa occurrat, in baptismo adultis ministrando, formula breviori prout anno 1830 Episcopis fæderatarum Americæ provinciarum concessum est, id est, forma quæ in rituali romano pro baptizandis pueris præscripta est.

11. — Utendi servata forma rescriptorum antea datorum, facultatibus omnibus quæ hactenus Vicario Apostolico tamquam Guineæ Missionis Præfecto Aplico ab Aplica Sede tributæ sunt.

*Datum, 28 Septembris 1842.*

..

**Pouvoir de dispenser les Religieux de sa Mission  
de leurs Règles.**

(6 novembre 1842.)

Eduardus Barron, Vicarius Aplicus in]Guinea, Sanctitatem Vestram rogat ut ipsi concedere digneris in circumstantiis rationabilibus facultatem dispensandi cum religiosis qui Guineæ Missioni inserviunt in observantiis ex religiosa professione ortis, præsertim vero ut ipsi Ordinario Cleri sæcularis uti possunt. Quare...

Ex audientia 6 Novembris 1842, SSmus' Dnus Ner, referente secretario, perpensis expositis, benigne annuit pro gratia, in omnibus juxta petita.

*Datum...*

\* \* \*

### **Pouvoirs relatifs à quelques Fêtes et Offices.**

Ex audientia, 6 Novembris 1842.

Ad humillimas preces R. D. Eduardi Barron, Episcopi Constantinæ, ac Vicarii Aplici Guineæ Superioris et Inferioris, atque Sierræ-Leonis, SSmus Dnus Ner. referente Secretario, benigne sequentes gratias concessit.

1. — Ut in toto Vicariatu recitari possit officium et Missa S. Francisci Solani, sub ritu duplici secundæ classis sine octava.

2. — Ut in memorato Vicariatu recitari possit Missa et Officium S. Eduardi Confessoris et S. Patritii sub ritu duplici.

3. — Ut in prædicto Vicariatu recitari possit Officium et Missa in honorem B. M. V. sub titulo *della divina Pastora*, eodem ritu quo utuntur religiosi ordinis Capuccinorum Hispaniæ.

*Datum...*

\* \* \*

### **Pouvoir de l'Autel privilégié.**

Ex audientia, 6 Novembris 1842.

SSmus Dnus Ner, referente secretario, R. P. D. Eduardo Barron, Episcopo Constantinæ, ac Vic. Aplico Guineæ sup. et infr<sup>is</sup>, atque Sierræ-Leonis, Indultum quotidianum personale perpetuum altaris privilegiati benigne concessit, cum pôtestate hoc indultum communicandi ter tantum in hebdomada presbyteris in dicto Vicariatu S. Ministerio fungentibus, dummodo intuitu hujus privilegii nihil præter consuetam eleemosynam percipiant.

*Datum...*

\* \* \*

**Pouvoir de célébrer la fête de sainte Philomène, comme Protectrice de la Mission, sous le rite double de 2<sup>e</sup> classe.**

(28 mai 1843.)

Fr. Jos.-Maria a Granollers, sacerdos professus Ordinis Minorum S. Francisci Capuccinorum, — et Præfectus Aplicus Missionum Guineæ Sup<sup>ri</sup>s et Inf<sup>ri</sup>s, ad pedes S. V. humillime provolutus, exostulat : ut illi pariter et sociis suis, Missionariis ejusdem Ordinis, nec non et presbyteris aliis sive sæcularibus, sive regularibus aliarum professionum in illis missionibus commorantibus dignetur indulgere : ut possint quotannis divinum facere officium ac missam pariter celebrare in honorem S. Philomenæ V. et Martyris, sub ritu duplici secundæ classis, juxta breviarium et Missale romanum, ad illam apud Patrem Misericordiarum tanquam protectricem illarum Missionum habendam, et intercessione illius uberes fructus reportandos et animarum lucrum ad Majorem Dei gloriam faciendam.

Quare...

Ex audientia 28 Maii 1843. SSmus Dnus Ner secretario referente, perpensis expositis, benigne annuit juxta preces.

*Datum...*

..

**Divers pouvoirs relatifs à l'Office, aux Fêtes, au rituel.**

Ex audientia, 27 Augusti 1843.

Ad humillimas preces R. P. D. Eduardi Barron, Episcopi Constantinæ, ac Vicarii Apostolici Guineæ Sup<sup>ri</sup>s et Inf<sup>ri</sup>s in Africa, SSmus Dnus Ner, referente Secretario, sequentes facultates in perpetuum in prædicto Vicariatu valituras concessit :

1. — Ut tam a Vicario Aplico quam ab ejus clero sæculari et regulari, quotidie, elapsis duabus horis a meridie, recitari valeant privatim matutinum cum laudibus diei sequentis.

2. — Ut celebrari possint in toto Vicariatu officia et missæ particulares atque festa et jejunia serventur ad normam diæcesim Statuum Unitorum Americæ.

3. — Ut in præfato Guineæ Vicariatu adhiberi valeat rituale pro supradictis Statuum Unitorum Ecclesiis approbatum.

*Datum...*

..

### **Faculté d'administrer les Sacrements dans les lieux privés de pasteurs.**

Ex audientia, 3 Septembris 1843.

Ad humillimas preces R. P. D. Eduardi Barron, Episcopi Constantinæ, ac Vicarii Aplici Guineæ Superioris et Infr<sup>ts</sup>, SS<sup>ms</sup> Dnus Ner, referente secretario, facultatem eidem concessit administrandi omnia sacramenta etiam parochialia in locis ubi non erunt ordinarii, aut eorum vicarii, vel in parochiis ubi non erunt Parochi, vel ubi erunt, de eorum licentia, cum potestate hanc facultatem communicandi presbyteris Missionariis qui ad Missiones Guineæ Sup<sup>rts</sup> et Infr<sup>ts</sup> se conferunt.

*Datum...*

..

### **Concession de l'Office du Saint Cœur de Marie, et autres privilèges.**

Ex audientia, 17 septembris 1843.

Ad humillimas preces R. P. D. Eduardi Barron, Episcopi Constantinæ ac Vicarii Aplici Guineæ Sup<sup>rts</sup> et Infr<sup>ts</sup>, in Africa, SS<sup>ms</sup> Dnus Ner, referente secretario, sequentes facultates in perpetuum benigne concessit.

1. — Ut in toto Vicariatu recitari possit officium et Missa SS<sup>mi</sup> Cordis Bmæ Virginis Mariæ jam a S. R. C. adprobatum.

2. — Ut dispensare possit ex rationabili causa ab abstinentia diebus Rogationum.



3. — Ut recitari possit tam a Vicario Aplico quam a Clero sæculari et regulari privatim Matutinum cum laudibus diei sequentis statim elapsis duabus horis post meridiem.

*Datum...*

..

**Dispense de l'Abstinence des trois jours des Rogations  
qui précèdent l'Ascension.**

Après audience du Très Saint Père, en date du 7 janvier 1844.

Aux humbles suppliques du R. Père et Seigneur Édouard Barron, Évêque de Constantine, et Vicaire apostolique en Guinée, N. T. S. Seigneur Grégoire XVI<sup>e</sup> du nom, Pape, par la disposition de la divine Providence, selon le rapport que j'en ai fait, moi, soussigné, secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande de la foi, a accordé avec bienveillance que les fidèles séjournant (degentes) dans le dit Vicariat fussent exempts à perpétuité de l'abstinence des trois jours des Rogations précédant la solennité de l'Ascension de N.-S. J.-C., nonobstant toute prescription contraire.

Donné à Rome, dans la Palais de la Sacré Congrégation de la Propagande.

*Die et anno quibus supra.*

Gratis et sans aucun frais à payer à quelque titre que ce soit.

*Locus † sigilli.*

Jean BRUNELLI,  
*Secrétaire.*

\*\*\*

Monsignor Barron,  
Vescovo di Constantina,  
Vicario Apostolico della  
Missione delle due Guinee.

ILLUSTRISSIMO REVERENDISSIMO SIGNORE,

Mi è pervenuta la lettera di Vostra Signoria del 21 Novembre in cui mi partecipa quanto Ella ha operato in Francia in ordine alla sua Missione. Non posso che approvare la delibe-

razione pressa da Vostra Signoria presso l'offerta vantaggiosissima offertale dal Governo Francese per la spedizione dei Missionarii nelle stazioni di Garraway, Assinie e Gabbon, e godo del buon numero di operarii Evangelici che vostra Signoria ha seco condotti. Sara poi dello zelo di Vostra Signoria di non perdere di vista i territorii di Baol, Sin e Kayor onde appiandandosi in segreto quelle difficoltà che al presente hanno reso inesequibile il già fatto progretto, possa penetrare anche in quei reami la luce della fede. Le annesso poi il rescritto per dispensare i fideli dall' astinanza nei tre die delle Rogazioni precedenti l'Ascensione del Signore, come Ella bramava, e prego il Signore che longamente la conservi e la prosperi.

*Roma, della Propaganda, 23 Gennaio 1844.*

Come fratello affezionatissimo di Vostra Signoria :

(sottoscritto) G. F. FRANSONI, *Prefetto.*

(sottoscritto) Giovanni BRUNELLI, *Segretario.*

\*  
\*  
\*

### **Lettres de la S. C. de la Propagande à M. Libermann, et à ses confrères.**

Nous donnons ici toutes les lettres adressées par la Propagande à La Neuville, en 1844 et 1845, à quelque Mission qu'elles se rapportent.

Admodum Rnde Domine, — Binas accepi litteras quas Dominatio Tua diebus decimo ac decimonono decembris elapsi anni de rebus ecclesiasticis in Haitarum Insula ad Sacram Congregationem transmittibat. Doleo equidem cum animadvertam præjudicia, quæ contra Religionem jamdiu disseminantur, haud mediocrem certe hominum, potentiorum præsertim, multitudinem deturpasse, eaque penitus in eorum animis insedissee, ut vix spes affulgeat eosdem ad rectum salutis tramitem revocandi. Attamen ex altera epistola libenter admodum intellexi non deesse qui causam Religionis tueantur, quique omni studio impedire salagant ne Catholica Fides quam omnes ferme Regionis Incolæ profitebantur, inferioris modo conditionis evadat quam ipsæ Protestantium sectæ. In iis vero rerum adjunctis haud revocandus

videtur D. Tisserant, probarem imo si alterum saltem, quemadmodum mens erat, Presbyterum adjungeres, ut nimirum illorum numerus augeatur qui pro Catholica Fide decertant, quique in ejusdem professione Haitanos servare adlaborant. Interim Deum precor ut tibi bona omnia cumulatim largiatur.

Romæ ex Aed. Sac. Congnis de Pnda Fide die 16 januarii 1844.

Dominationis Tuæ studiosus.

J. Ph. Card. FRANSONIUS, *Præf.*  
Joannes BRUNELLI, *Secrius.*

R. D. F. Libermann  
Neuville.

Timbres de la poste : Direzione di Roma, 16 gen.  
Amiens, 29 janv. 1844.

\* \* \*

Admodum Rnde Dne — Licet in tam afflicto statu res ecclesiasticæ in Haytarum insula versentur, pergratum fuit ex postremis Dominationis Tuæ litteris audire quæ inter Dnum Tisserant ac provisorii Gubernii moderatores recentissime pertracta fuerint ea imprimis de causa ut adolescentium catholicæ institutioni rite provideatur. Libentissime vero ipsam Presbyteri illius epistolam perlegi, ex qua Religionis propagandæ zelo ferventissimum at simul prudentia, et rerum gerendarum peritia præditum eundem agnovi. Proinde decretum Præfecti Apostolici cum opportunis facultatibus pro Haytarum insula in illius favorem expediendum duxi, quæ documenta huic epistolæ annexa caute transmittenda curabis, atque imprimis addita instructione ut eatenus iisdem utatur quatenus adjuncta sinant, ac providebitur rem omnem secreto ac sub silentio retineat. Dom Tuæ vero auctor fiam ut cooperatores quos tantopere presbyter Tisserant præstolatur, mittendos cures : ita enim incommoda tandem tollantur oportet quæ ex depravatis ecclesiasticorum moribus hactenus evenerunt. Precor vero Deum ut Dom. Tuam diu incolumem servet.

Romæ ex Aed. Sac. Cong. de Prop. Fide die 31 januarii  
1844.

Dnis Tuæ studiosus.

J. Ph. Card. FRANSONIUS, *præf.*  
Joannes BRUNELLI, *Secrius.*

R. D. Libermann,  
Neuville.

Timbres de la poste : Direzione di Roma, 1 feb 44  
Pont de B. Sard, 10 fevr 44  
Amiens.

\* \* \*

#### DECRETUM

#### S. CONGREGATIONIS DE PROPAGANDA FIDE

Referente R. P. D. Joanne Brunelli Secretario, Sacra Congregatio Præfectum Apostolicum Missionum in insula Haitarum ad suum beneplacitum declaravit R. D. Tisserant, presbyterum sæcularem, cum auctoritate ea exercendi quæ ad earumdem Missionum regimen pertinent juxta tenorem decretorum Sacræ Congregationis et facultatum eidem concessarum et non alias nec alio modo.

Datum Romæ ex Aed. Sac. Congnis die 31 januarii 1844.  
Gratis sine ulla omnino solutione quocumque titulo.

J. Ph. Card. FRANSONIUS, *Præf.*

\* \* \*

Rnde Domine, — Statim ac pervenerunt Dominationis Tuæ litteræ die 28 martii datæ, ad Præsidem Societatis pro Fidei propagatione institutæ scribendum duxi, ut Te quoque subsidiorum participem redderet pro itineribus imprimis Sacerdotum ad Haitarum Insulam mittendorum.

Attentis vero iis quæ de Presbytero Petro Fontbonne retulisti, pro eodem quoque missionarii apostolici decretum con-  
ficiendum, atque huic epistolæ annectendum curavi. Quæ de Missionariorum æquiori distributione iisdem in litteris ape-

riebas generatim Sacræ Congregationi probantur, attamen cuperem ut D. Laval, qui in Insula Mauritii tam utiliter sacro Ministerio fungitur, ibidem retineretur quoad saltem alia ratione Missioni illi non fuerit provisum.

Ceterum Missionem Madagascaricam commendatam imprimis existimes, ut pote quæ, sicut et Missio Guineæ, iis hominibus indigeat, qui ferventiori studio pro animarum salute curanda ducantur. Haud omittas meliori quo fieri possit modo Missionariorum incolumitati consulere, ne deinde inutiliter missos dolere contingat.

Demum, licet consilium tuum rectum satis deprehenderim ut in Regionis illius partem Sacerdotes primum mittas, pro qua actum cum Gallico Gubernio fuit; optarem quoque, ut quam primum licebit, votis Vicarii Apostolici Barron annueres.

Precor Deum interea ut Dominationi Tuæ bona omnia largiatur.

Romæ, ex æd. Sac. Congnis de Pnda Fide, die 6 Maii 1844.  
Dominationis Tuæ studiosus.

J. Ph. Card. FRANSONIUS, *Præf.*  
Joannes BRUNELLI, *Secrius.*

R. D. Libermann,  
Neuville, près Amiens.

(Cachets de la poste : Direzione di Roma, 6 Mag. 44.  
Autr. Huningue, 15 mai 44.  
Amiens, 16 mai 44.

. . .

Rnde Domine — Presbyter Dalmond, novæ Missionis pro Insula Madagascaricæ Præfectus, plura ad Sacram Congnem retulit de illius statu, ac de optima ratione catholicæ Fidei per eandem propagandæ. Hæc vero ejusmodi sunt ut Sacram Congnem de spirituali Insulæ ejusdem bono jam valde sollicitam, magis magisque inflammarint, atque ampliora supeditanda media suaserint, quibus exoptati fructus colligi quam primum possint. Inter hæc vero præcipuum illud videtur ut D. Dalmond a Dominatione Tua selectos Presbyteros quo fieri possit majori numero pro Madagascaricis oris accipiat. Proinde licet jam probaverim consilium tuum, quo binas

Missiones Guineæ et Madagascariæ tuis asseclis operiendas imprimis cogitabas; modo ipsum Dalmond in Galliam revertentem plurimum commendo et quidquid pro feliciori Missionis illius exitu præstaveris pergratum Sacræ Congni futurum declaro.

Ex tuis litteris vero die 27 aprilis datis accepi quæ nuperime in Haitarum Insula evenerint talia vero esse adjuncta facile cognovi ut prudentiæ tuæ ac Presbyteri Tisserant relinquendum sit Missionariorum incolumitati consulere prout eventus difficiles postulabunt.

Precor Deum interea ut Dominationi Tuæ bona omnia largiatur.

Romæ ex Aed. Sac. Congnis de Pnda Fide, die 18 maii 1844.  
Dominationis Tuæ studiosus.

J. Ph. Card. FRANSONIUS, *Præf.*  
JOANNES BRUNELLI, *Secrius.*

R. D. Libermann.

Timbres de la poste : Direzione di Roma, 18 mag. 44.  
Amiens, 28 mai 1844.

\* \* \*

Rnde Domine — Sero admodum redditæ fuerunt Dominationis Tuæ litteræ die 3 augusti obsignatæ, quibus de novis difficultatibus disseruisti; unde factum est ut Guineæ Missio penitus interciderit. Dolorem profecto maximam quem nuncius hujusmodi aliis quoque epistolis confirmatus attulit, aliqua ex parte levaverunt ea quæ de missione Goreana per tuos presbyteros augenda retulisti. Proinde libenter quidem comprobandum censi quod, auctore etiam Apostolico Nuntio, hoc in negotio peregisti, atque imprimis ut nonnulli ex eadem regione ecclesiasticis disciplinis instituantur, quorum deinde opera liceat tandem per eas regiones faciliori modo Christi fidem propagare.

Quod vero spectat D. Tisserant, cum in insula S. Dominici adsint qui Vicarii generalis titulo extraordinarias facultates pro locorum ac tempore ratione a S. Sede obtinuerint, cumque adjuncta videantur requirere ut munus Præfecti Presbyter

ille secreto exerceat, profecto haud licuit postulatis omni ex parte annuere : facultatum vero quæ concessæ fuerunt documenta his litteris adnexa reperies.

Romæ ex Aed Sac. Cong. de Prop. Fide, die 12 novembris 1844.

Dnis Tuæ studiosus.

J. Ph. Card. FRANSONIUS, *Præf.*  
Joanness BRUNELLI, *Secrius.*

R. D. Libermann.

Timbres de la poste : Direzione du Roma, 12 nov. 44.  
Amiens, 25 nov. 1844.

..

BEATISSIME PATER,

Sacerdos Tisserant, Præfectus Missionis in Insula Sancti Dominici, humiliter a Sanctitate Vestra petit ut cum primum adolescentes utriusque sexus ad Sacram Eucharistiam admittuntur, tam ipsi quam ceteri fideles qui aderunt, quique confessi ad Sacram pariter mensam accesserint, Deumque pro S. Fidei propagatione obsecraverint, Plenariam Indulgentiam, applicabilem etiam per modum suffragii animabus in Purgatorio detentis, lucrentur. Quare.

Ex audientia SSmi habita die 18 octobris 1844.

SSmus Dominus Noster Gregorius Divina Providentia PP. XVI, referente me infrascripto Sacræ Congregationis de Propaganda Fide Secretario, perpensis expositis, benigne annuit in omnibus pro gratia juxta preces. Contrariis quibus cumque non obstantibus.

Datum Romæ ex æd. dic. Sac. Congnis die et anno quibus supra.

Gratis sine ulla omnino solutione quocumque titulo.

Joannes BRUNELLI, *Secrius.*

..

Ex audientia SSmi habita die 18 octobris 1844.

SSmus Dominus Noster Gregorius Divina Providentia PP. XVI, referente, me infrascripto Sacræ Congregationis de Propa-

ganda Fide Secretario, R. P. D. Tisserant Præfecto Missionis in Insula Sancti Dominici, facultatem benigne concessit erigendi in locis prædictæ Missionis Confraternitates SSmi Sacramenti, SSmi Cordis Jesu ac Bmæ Mariæ Virginis usque adhuc ab hac S. Sede approbatas, necnon Pium Exercitium Viæ Crucis, cum applicatione omnium Indulgentiarum et Privilegiorum, quæ Summi Pontifices tum Confraternitatibus tum Pium Exercitium Viæ Crucis peragentibus impertiti sunt.

Datum Romæ ex aed. dic. Sac. Congnis die et anno quibus supra.

Gratis sine ulla omnino solutione quocumque titulo.

Joannes BRUNELLI, *Secrius*.

\* \* \*

Rnde Domine — Relatum fuit Presbyterum Tisserant. Præfectum Missionis Haitianæ insulam S. Dominici reliasse, eundemque Romam versus quam primum esse profecturum nimirum arbitror, ut conferat de ecclesiasticis negotiis præfata insulæ componendis.

Cum vero Missionis illius status satis superque innotescat, cum in his rerum adjunctis difficile admodum evadat eidem meliori ratione providere, cum denique imprimis necesse sit ut presbyteri vitæ integritate et zelo præstantes ibidem permaneant, Dni Tuæ significandum duxi ut a præfato consilio presbyterum Tisserant removeas, imo auctor eidem existas ut quamprimum Missionem repetat ac suum munus eo quo solet studio iterum perficiat.

Romæ ex Aed. Sac. Cong. de Prop. Fide die 7 dec. 1844.  
Dnis Tuæ studiosus.

J. Ph. Cardinalis FRANSONIUS, *Præf.*  
Joannes BRUNELLI, *Secrius*.

R. D. Libermann.

Timbre de la poste : Amiens, 23 déc. 44.

\* \* \*



RMO SIGNORE,

Mi è giunta la lettera di V. S. segnata di 3 novembre in un coll'annessa di Mgr Barron, e colla triste relazione dell' avvenuto ai Missionarii spediti con quel Prelato nelle due Guinee. Le notizie della perdita quasi totale di tanti zelanti Operari mi hanno afflitto gravemente, e tanto più quanto maggiori, evanno i beni, che dalle apostoliche loro fatiche potevano ragionavelmente sperarsi a vantaggio del nuovo Vicariato; nulla dimeno ho trovato un conforto nel riflettere che la Divina Provvidenza sempre ammirabile nelle sue vie il tutto ordina conveniente, e al maggior bene. Del resto ho esaminato attentamente il progetto che dopo la rimembrata relazione ha subordinato V. S. a questa Sagra Congne, e nel commendare altamente lo zelo do cui Ella è mossa a cercar nuovi mezzi per la conversione dei Poveri abitanti delle coste Africane; io posso assicurarla che l'esposto progetto, considerato qual'egli è in se stesso non puo non essere accolto da questa Sagra Congne colla massima benevolenza. Lo stabilimento infatti ch'Ella proporrebbe di erigere in Roma ad oggetto di formare alle Guinee sacerdoti indigeni ad un tempo, e uomini addestrati alle arti coll'intendimento di cosi estendere e perpetuare la Religione cattolica in quelle vaste contrade. Sarebbe al certo opportunissimo, tuttavia a farlo porre in esecuzione conviene tutte prevenire le difficoltà che pottrebbero opporvisi, é con antiveggenza predisporre i mezzi tutti necessarii a renderlo durevole ed utile efficacemente allo scopo. Prima adunque che la Sagra Congne si occupi di proposito del divisato oggetto egli è d'uopo conoscere precisamente su quali fondamenti l'opera avrebbe a sussistere e quali elementi in particolare sarebbero in pronto per la esecuzione di essa, quindi è che sebbene V. S. abbia accennate in genere varie risorse sulle quali potrebbe contarsi, pure e necessario altresì che determinatamente ed in ispecie mi significhi quali somme potrebbero aversi con sicurezza per l'incominciamento e conservazione dell'Opera. Attendero pertanto da V. S. siffatte notizie, ed Ella nel frattanto potra esser certà che ove il progetto possa realizzarsi prudentemente, è a vero bene della Missione Africana, la Propaganda non mancherà di concorrere alla esecuzione di esso con tutto quello zelo, ed efficacia colla quale è solita di promuovere

le opere tutte idirizzate alla propagazione e conservazione della Fede. Intanto prego il Signore che Le conceda ogni bene.

Di V. S.

Roma Dalla Propaganda 10 Dicembre 1844.

Affezionatissimo.

G. F. Card. FRANSONI, *Præf.*  
Giovani BRUNELLI, *Segrio.*

Sig. Abb. Libermann,  
Neuville, près d'Amiens.

Timbres de la poste : Direzione di Roma, 10 déc. 44.  
Amiens, 25 dec. 44.

\* \* \*

RME DOMINE,

Quod Sacræ huic Congregationi exposuisti consilium Romæ scilicet erigendi domum ubi adolescentes Guinearum tum ad Sacrum Ministerium, tum ad artes civiles instituantur, illud a Sacra Congre peropportunum existimari scripsi tibi die 10 decembris elapsi anni. Rogabam tamen ut quæ speciatiim in promptu haberes adminicula ad rem illam exequentiam apta indicares mihi. At hæc cum scripsissem, Romam venit R. D. Schvindenhammer, Presbyter Congnis tuæ, isque mihi quæ fueram sciscitatus a te, oretenus significavit. Quamobrem eidem Presbytero ad te redeunti hasce litteras tradendas censi, non modo ut novum tibi esset testimonium benevolentiae qua Sacra Congregatio præfatum consilium tuum prosequitur, verum etiam, ut eandem ad propositum opus studiose juvandum paratam esse scias.

Interim Deum precor ut Dominationi Tuæ bona omnia cumulatim largiatur.

Dominationis Tuæ.

Romæ ex Aed. Sac. Congnis de Pnda Fide, die 11 januarii 1845.

Studiosissimus.

J Ph. Card. FRANSONIUS, *Præf.*  
Joannes BRUNELLI, *Secrius.*

R. D. Libermann,  
Superiori Missionariorum.  
SSmi Cordis B. M. V.  
Neuville, près d'Amiens.

\* \* \*

Admodum Rnde Dne — Ex nuperrimis Dom. Tuæ epistolis, atque iis omnibus quæ D. Schvindenhammer addidit, satis superque agnovit S. C. difficultates quæ in missione tibi credita occurrunt, de quibus proinde ipsius S. C. mentem agnoscere optabas. Dolet profecto quod cum ibidem in dies magis necessitas patefiat providendi Religiosis negotiis eo modo qui cum divina Ecclesiæ constitutione conveniat; attamen Gubernium nullo modo recedat ab iis exigendis quæ Christi sacerdotes totidem efficerent ipsius administros et quæ nunquam concessa fuerunt neque concedi possent. Proinde cavendum imprimis tibi esse scias ne sive ore tenus sive in scriptis præsertim ea te servaturum spondeas quibus Gubernium sub die 29 julii præteriti anni ministerium tuum cohibere præsumpsit. Inter ea enim illud habetur quod Parochi ab ipso Gubernio constituentur, illud ipsum nimirum Haitiana Constitutione imprimis erat molestum, et quod jugiter displicebat, licet in conventionibus sæpe propositis per Delegatos S. Sedis negotium hujusmodi ad canonicas regulas fuisset revocatum. Attamen cum modo ex parte Gubernii hæc proponantur tantummodo cumque spes affulgeat quod Gubernium ipsum illorum observantiam non urgebit, S. C. utique sinit ut iterum regionem illam repetas ac studium omne impendas ut Religio servetur ac propagetur.

Ut id vero meliori qua fieri potest ratione præstaretur, tuis pariter votis annuens, Dno de Portès significandum curavi ut nullam amplius nec per se, nec per vicarium de gallica seu occidentali parte curam gerat, siquidem negotum hujusmodi cum omnimoda in omnes Presbyteros jurisdictione tibi commendatum existat. Cæteras proinde facultates, pro quibus ad Vicarium te remiseram, a Summo Pontifice obtinendas curavi, prout ex adnexo accipies documento.

Plures vero abusus, quemadmodum ipse presbyter Schvindenhammer retulit, in tanta ecclesiasticarum rerum perturbatione invaluisse mirum non est, quibus omnibus facile erit occurrere si id corrigatur unde evenit ut cætera pervertantur. Quod vero attinet Baptismata et Matrimonia, quæ per domos passim fiunt, curandum profecto ut in ecclesia ea peragantur; attamen melius erit ut indulgentiores se præbeant Missionarii quam ut vel infantes Baptismo priventur, vel matrimonia ea qua par est ratione non celebrentur.

Hæc significanda putavi ut scires qua ratione in Missionem Haitianam rediens te gerere debeas : cæterum cave ne minus firma utens valetudine iter arripias ne, quod Deus avertat, in novum discrimen adducaris.

Precor imo Deum ut D. T. incolumen diu servet.

Romæ, ex Aed. Sac. Cong. de Prop. Fide die 15 januarii 1845.  
Dnis Tuæ studiosus.

J. Ph. Card. FRANSONIYUS *Præf.*  
Joannes BRUNELLI *Secrius*

R. D. Tisserant *Præf. Ap.*  
Missionis Haitianæ.



RME DOMINE,

Accepi a Te litteras die 24 Dec. elapsi anni datas, quibus peculiare tuum pro Dei gloria atque animarum salute studium non sine perjucunda animi mei consolatione magis ac magis intellexi.

De Guinearum Missione sacra hæc Congregatio sollicita est vehementer. Quamobrem, perpensis omnibus atque iis præsertim quæ R. P. D. Eduardus Barron Romæ degens exposuit, constitui ut Congregationi tuæ Guinearum Missio committatur, atque Aplica proinde Præfectura in iis regionibus statuatur. Quoniam vero ad evangelizandos populos Guinearum, plurimum conferat scholas catholicas erigere in insula Goreæ (quod quidem tibi in votis esse compertum habeo) cumque id per tuos presbyteros absque Regii ipsius Gubernii cooperatione fieri nequeat, Sac. Cong. ad R. P. D. Raphaelem Fornari, Archiepiscopum Nicænum apud Galliarum Regem nuntium Apostolicum scribet, ut negotium ejusmodi officiis suis ad exitum feliciter perducendum curet.

R. D. Schwindenhammer hinc discedenti plura tradidi decretorum exemplaria pro novis Missionariis, quæ propterea per ipsum ad te deferentur.

Precor Deum interea ut Dominationi Tuæ fausta ac prospera omnia largiatur.

Dominationis Tuæ.

Romæ ex ædibus Sac. Congnis de Pnda Fide du 16 januarii  
1845.

Studiosissimus.

J. Ph. Card. FRANSONIUS, *Præf.*  
Joannes BRUNELLI, *Secrius.*

R. D. Libermann Superiori  
Congnis SSmi Cordis B. M. V.,  
à La Neuville, près d'Amiens.

\* \* \*

RME DOMINE,

Cum in Congregatione Sancti Officii quæstio fuerit proposita circa ordinationem Presbyteri cui Dominatio Tua retulit manus physice ab Episcopo non fuisse impositas, EEmi Patres censuerunt afferendas esse probationes aliquas de non sequuto tactu capitis atque exponendum quo tempore ordinationem præfatus susceperit. Hæc significare debebam ut agnosceres quæ huic negotio expediendo deessent caque parare studeres.

Precor Deum interea ut Dominationi Tuæ bona omnia cumulatim largiatur.

Dominationis Tuæ.

Romæ ex Aed. Sac. Congnis de Pnda. Fide die 12 februarii  
1845.

Studiosissimus.

J. Ph. Card. FRANSONIUS, *Præf.*  
Joannes BRUNELLI, *Secrius.*

R. D. Libermann,  
Neuville, près d'Amiens.

Timbre de la poste : Amiens, 25 févr. 1845.

\* \* \*

RME DOMINE,

Summopere exoptat Sacra Congregatio ut aptiori modo Coloniarum Gallicarum spirituali régimini provideatur ac Missionarii illuc confluent qui Apostolico zelo ferventes de Religionis bono atque animarum salute maximam gerant solli-

itudinem. Cum vero plura ad hujusmodi scopum fuerent proposita neque clare innotescant quæ in his rerum adjunctis sint omnibus inspectis præferenda, opportunum arbitratur ut cum Apostolico Nuntio matura hac super re deliberatio instituat ac deinde Sac. Congnis approbationi subjiciantur ea quæ modo solum executioni mandari poterunt.

Hoc vero facilius etiam præstatum iri existimo cum D. Warnet, Seminarii Sancti Spiritus novus superior eodem ferme sensu quo Dominatio Tua pro earumdem Missionum bono sentire videatur, cumque nihil ad scopum hujusmodi obtinendum prætermisurum existimo (1).

Pergrata admodum evenerunt quæ de D. Tisserant retulisti : scias vero pro Ecclesiis benedicendis haud esse facultatem a Summo Pontifice obtinendam; oratoria vero privata nulla peculiari benedictione indigere.

Precor Deum interea ut Dominationi Tuæ bona omnia cumulativè largiatur.

Dominationis Tuæ.

Romæ ex Aed. Sac. Congnis de Pnda. Fide die 14 aprilis 1845.

Studiosissimus.

J. Ph. Card. FRANSONIUS, *Præf.*  
JOANNES BRUNELLI, *Secrarius.*

R. D. Libermann,  
à La Neuville,  
près Amiens.

Timbre de la poste : Roma 15 Apr. 45.

Amiens, 25 avril 1845.

\* \* \*

#### ADMODUM REV. DOMINE

Cum epistola Dominationis Tuæ die 2 maii data commentarium accepi ubi exactissima quidem ea omnia conti-

(1) Le 12 avril, le Cardinal Franson avait écrit à M. Warnet, supérieur du Saint-Esprit : « Sacrae porro Congni plura utique fuerunt proposita quæ et Seminarium istud et Missiones Colonialium aptiori modo dirigendas respiciunt : de iis tamen cum Aplico. Nuntio poteris conferre ut nimerum, temporum ac locorum adjunctis rite perspectis, illud tandem liceat decernere quod Religioni amplificandæ magis opportunum videbitur. »

mentur quæ nuperrime cum Haitarum Gubernio per te sunt pertractata. Doleo equidem quod in irritum cadant curæ omnes pro conservandis in recto catholicæ fidei tramite illis fidelibus, quodque talia rerum adjuncta exstiterint ut ex insula proficisci debueris. Hæc tamen non impediunt quominus Sacra Congregatio sollicitudinem adhuc de illa regione gerat ac præsertim opportuna qualibet occasione utatur ad religionis negotia componenda. Proinde aperias velim quot numero et quibus instructi dotibus illic sacerdotes modo reperiantur; qua ratione facultates legitime iidem obtineant et quomodo procedi posse arbitraris donec meliora consilia qui negotiis præsent inibunt.

Precor interim Deum ut Dominationi Tuæ bona omnia largiatur.

Romæ ex aed. Sac. Congnis de Pnda Fide, du 3 junii 1845.  
Dominationis Tuæ studiosus.

J. Ph. Card. FRANSONIUS, *Præf.*  
Joannes Brunelli, *Secrius.*

R. D. Tisserant.

\* \* \*

RME DOMINE,

Quæ pro Missionibus Guineensi, Goreana, item pro Madagascaria, Bourbonica atque Haitiana Dominatio Tua peregerit ex litteris die 15 maii datis Sacræ Congregationi innotuerunt. Placuit enimvero quod numerus Missionariorum pro Insula Bourbonica fuerit adauctus, patentesque etiam litteras pro RR. DD. Lambert et Plessis transmittuntur. Imprimis vero commendandum censuit Sac Cgtio consilium de juvenibus Madagariensis apud Bourbonicam Insulam instituendis : ita enim facile eveniet ut Christiana Religio ibidem constitui atque in ævum jugiter servari possit. Experientia enim docet quam parum in nonnullis regionibus tum ob alias causas. tum etiam ob aeris insalubritatem Europæi sacerdotes valeant proficere.

Hæc erant præfatis litteris reponenda; precor vero Deum ut Dominationi Tuæ bona omnia largiatur.

Dominationis Tuæ.

Romæ ex aed. Sac. Congnis de Pnda Fide die 23 junii 1845,  
Studiosissimus

J. Ph. Card. FRANSONIUS, *Præf.*

JOANNES, *Arch. Thessalonicencis, Secrius.*

R. D. Libermann,  
Neuville, près Amiens.

Timbre de la poste : Amiens, 3 juil. 1845.

\* \* \*

ADMODUM RNDE DOMINE,

Litteras hasce Dominationis Tuæ reddet D. Harter qui Parœciam S. Jeremiæ in regione Haitana obtinens, rerum domesticarum causa in Galliam sese contulisse asseruit ac modo ad præfatam Insulam redire cogitat ut vel in eadem, vel in altera Parœcia fidelium curam suscipiat. Inter alia documenta ipse Curiae Metensis scriptum exhibuit quo declaratio continetur eidem a Dominatione Tua epistolam commendatitiam ad Apostolicum in Gallia Nuntium traditam fuisse; proinde existimo tibi apprime notum hominem existere.

In tanta proinde rerum ecclesiasticarum regionis illius perturbatione cumque Sacra Congtio nullum de hoc Presbytero judicium edere valeat, ad te illum remittendum duxi ut si bonis moribus, scientia ac zelo Religionis præditum repereris, eidem opportuno modo præsto esse non omittas. quatenus vel in Paroecia antea obtenta, vel in altera admittatur ea ratione qua spiritualis auctoritas ex Christi ipsius institutione tantum modo potest conferri.

Precor Deum interea ut Dominationi Tuæ bona omnia largiatur.

Romæ ex aed. Sac. Congnis de Pnda Fide, die 3 julii 1845.  
Dominationis Tuæ studiosus.

J.-Ph. Card. FRANSONIUS, *Præf.*

JNS, *Arch. Thessalonicencis Secrius.*

R. D. Tisserant,  
Præfecto Aplico Missionis Haitianæ,  
Neuville, près Amiens.

\* \* \*



Admodum Rnde Domine — Præter litteras quibus Dominationis Tua post reddiditum in Gallias ea omnia declaraverat quæ respiciebant consilium initum Rempubicam Haitianam deserendi, redditæque sunt litteræ diei 2 maii inscriptæ et cum aliis alia documenta idem negotium respicientia. Ex iis omnibus vero satis manifestum evadit Haitianæ Reipublicæ ministros ea sibi tribuere quæ cum Ecclesiæ juribus, immo cum ipsius Ecclesiæ divina constitutione, componi haud possunt, proindeque diversimode prorsus eosdem agere oportere, si curam reapse gerant et Religioni ibidem provideatur.

Interea cum plenior notitia requiratur R. D. Thomæ de Portès, Vicarii generalis in civitate Sancti Dominici, tibi imprimis scribendum duxi, ratus plura Dominationem Tuam de Presbytero illo debuissè accipere. Proinde rem pergratam Sac. Congni facies si quæ de ejus moribus, doctrina ac zelo Religionis innotescant quam primun, poteris mihi aperias.

Precor vero Deum ut Dominationi Tuæ bona omnia cumulatim largiatur.

Dominationis Tuæ.

Romæ ex aed. Sac. Congnis de Pnda Fide die 8 julii 1845.  
Studiosus.

J. Ph. Card. FRANSONIUS, *Præf.*

R. D. Tisserant,  
Præfecto Aplico Missionis Haitianæ,  
Neuville, près Amiens.

\*  
\*  
\*

ADMODUM RNDE DNE

Accepi a te litteras datas sub die 26 junii quibus nuntiasti mihi nondum te a Regio isto Gubernio definitum responsum accepisse circa expositum consilium noti operis in Insula Goreæ constituendi, atque hactenus, generalis Coloniarum quæstionis solutionem exspectari. Gratum vero mihi accidit quod præterea significasti oblatam intèrim fuisse tibi pro alumnis tuæ Societatis in Senegal mittendis, ad Gubernatorem illum commendationem nec non gratuitum transitum pro omnibus in posterum præfatum in regnum profecturis. Itaque quod hanc opportunitatem

minime prætermiseris, atque ad eam regionem binos sacerdotes ac Fratrem laicum destinaveris, probo vehementer. Quamobrem facultates quas pro iis postulasti ut in Regno Senegal apostolico ministerio perfungi valeant ad te mitto una cum hisce litteris, Deumque rogo etiam atque etiam ut quæ opera a te tuisque tanto studio ac pietate in bonum animarum suscipiuntur, eadem Ipse auxilio gratiæ suæ pro sua misericordia perficiat.

Interea Deum precor ut Amp. Tuam diu sospitem servet.

Romæ ex Aed. Sac. Cong. de Prop. Fide 26 julii 1845.

Dnis Tuæ studiosus.

J. Ph. Card. FRANSONIUS, *Præf.*  
*JNS Arch. Thessalon, Secrius.*

R. D. F. Libermann,  
Sup. Miss. SSmi Cordis Mariæ

Lutetiam Parisiorum.

(au revers : Neuville, près Amiens).

Timbre de la poste : Amiens, 8 août 1845.

\* \*

RME DOMINE,

Quæ Dominatio Tua retulit circa D. Tisserant ejusmodi profecto fuerunt ut absolutam super his responsionem reddere haud valeam, proinde que negotium istud prudentiæ tuæ remittendum existimavi, decreto Missionarii apostolici in illius favorem addito, absque loci designatione.

\* \*

Attamen cum nemo illo aptior appareat qui rerum ecclesiasticarum curam gerat in Haitarum Republica, velim ut Missionis illius haud obliviscatur, atque etiamsi Antillas anglicas non petat, regio illa ceteris præferatur unde facile sit eundem revocare atque in præfatam Haitarum rempublicam mittere.

Cetera quæ in litteris Dominationis Tuæ die 20 ac 20 julii continentur Sacræ Congregationi satis superque declarant quanto studio pro animarum salute curanda, imprimis vero pro Nigritarum bono adnitaris.

De supradictis vero ipsum Dnum Tisserant certiore quoque reddere poteris, atque imprimis declarare non omittas S. C. votis illum prorsus satisfacisse per ea quæ de Dno de Portès ac de statu Religionis in Dominicana, ut inquit, Republica declaravit.

Precor Deum interea ut Dominationi Tuæ bona omnia cumulatim largiatur.

Dominationis Tuæ.

Romæ ex aed. Sac. Congnis de Pnda Fide, die 9 augusti 1845.  
Studiissimus.

J. Ph. Card. FRANSONIUS, *Præf.*  
JNS, *Arch. Thessalonicensis, Secrius.*

R. D. Libermann,  
Neuville, près d'Amiens.

Timbre de la poste : Amiens, 19 août 1845.

\* \* \*

RME DOMINE,

Licet Sacra Congregatio retineat eodem perdurante rerum ordine in Haitana Republica maximas difficultates impedimento futuras quominus ecclesiastica auctoritas rite generatur, attamen, ut nil intentatum supersit, nonnulla per Dominationem Tuam D. Tisserant patefacienda censui. Eidem igitur Sac. Congnis nomine scribas velim, ut alia missione degens et quoad aliter non decernatur, titulum Præfecti Apostolici in posterum non assumat. Ne vero desit in ea regione qui ecclesiasticam jurisdictionem conferre valeat, eligat ipse vel Presbyterum, quem præ aliis Sac. Cong. jam commendaverat, vel alterum quem magis idoneum modo existimet eidemque cum munere Pro-Præfecti facultates illas communicet, quas ipse juxta formulam typis impressam obtinuerat. Eumdem vero sedulo moneat ut si pro his exercendis Gubernium ea exigeret quæ eidem D. Tisserant fuerant proposita vel agnoscat eadem obstacula per Gubernium fore ponenda. munus impositum ac receptas facultates haud aperiat, negotiique exitum referat.

Hæc Dominationis Tuæ ac D. Tisserant zelo ac prudentiæ

erant committenda, precor Deum interim ut Tibi bonum omne largiatur.

Dominationis Tuæ.

Romæ ex Aed. Sac. Congnis de Pnda Fide, die 26 augusti 1845.

Studiosissimus.

J. Ph. Card. FRANSONIUS, *Præf.*  
JNS, *Arch. Thessalonicensis, Secrius.*

R. D. Libermann,  
à La Neuville, près d'Amiens.

Timbre de la poste : Paris, 4 sept. 45.

Amiens, 5 (?) sept. 1845.

\* \* \*

Rnde Dne — Accepi tuas litteras datas sub die 11 octobris, quibus plura intellexi præclare a te atque opportune gesta. — Quod ad Præfecti Guinearum jurisdictionem attinet, omnia tibi clara fient si animadvertas eamdem illam esse qua R. P. D. Barron Vicarius Aplicus fuerat instructus, quæque *Superiorem* pariter ac *Inferiorem Guineam* complectitur, una cum regione illa universa quæ *Sierra Leone* nuncupatur. Attamen illud etiam perspectum habeas oportet ex præfati Vicariatus Aplici ac sequentis Præfecturæ erectione nullo modo fuisse imminutam jurisdictionem illam quam antea Præfectus Senegal obtinebat super gallicas colonias quamque propterea et nunc pergit obtinere. — Ne obstacula interponantur scholæ in insula Goreæ erigendæ, iterum scripsi ad R. P. D. Raphaellem Fornari apud Galliarum Regem Nuntium Aplicum. — Facultatem quam postulabas pro D. Aloysio Ma Lannurien, eam habes cum hisce litteris, atque interim Deum precor ut D. T. diu sospitem servet.

Romæ ex Aed. Sac. Cong. de Prop. Fide die 23 déc. 1845.

Dnis Tuæ studiosus.

J. Ph. Card. FRANSONIUS,  
JNS, *Arch. Thessalonicensis, Secrius.*

R. D. Libermann,  
à La Neuville, près Amiens.

Timbre de la Poste : Amiens, 3 (?) janv. 1846.

## CORRESPONDANCE AVEC LE MINISTÈRE DE LA MARINE

MINISTÈRE  
DE LA MARINE  
ET DES COLONIES.

—  
Direction des Colonies.

—  
Bureau  
de Législation  
et d'Administration.

à Monsieur l'abbé Libermann,  
Supérieur des Missionnaires  
du Saint-Cœur de Marie, à Paris.

(*Au-dessous*) :

La Neuville, près Amiens.

*Paris, le 23 avril 1844.*

Au sujet de quelques  
dispositions qui in-  
téressent l'œuvre co-  
loniale confiée à ses  
missionnaires.

Monsieur, vous m'avez fait l'hon-  
neur de m'adresser, par lettre du  
7 mars dernier, des observations au  
sujet de l'œuvre de moralisation des  
Noirs, à laquelle des prêtres mission-

naires appartenant à votre Congrégation ont été auto-  
risés à participer à l'île Bourbon.

Je vous remercie de cette communication, et je rece-  
vrai avec le même intérêt les informations et propositions  
ultérieures que vous croirez utile de me faire parvenir sur  
l'un des objets qui préoccupent le plus sérieusement mon  
Département.

Vous apprendrez d'ailleurs avec satisfaction que, dès  
1842, les instructions précises de l'un de mes prédéces-  
seurs ont prescrit de tenir la main à ce que le travail du  
dimanche fût interdit sur les ateliers, même pour le cas  
où il serait le résultat d'un compromis volontaire entre  
le maître et l'esclave.

Je profite de l'occasion pour vous informer que vous  
pouvez désormais, dans l'intérêt de vos communications  
avec les missionnaires des comptoirs d'Afrique, adres-  
ser à mon Département vos lettres et paquets, qu'il se  
chargera de faire parvenir à cette destination.

Je vous rappelle enfin que, pour compléter l'effet de la décision du 10 novembre 1843, concertée avec vous, il reste à envoyer dans ces comptoirs deux missionnaires, ainsi que quelques frères convers et à mettre également des missionnaires à la disposition de mon Département pour nos possessions voisines de Madagascar.

Il serait à désirer que des dispositions pussent être arrêtées, quant à ce dernier objet, pendant le séjour de M. l'abbé Dalmond, qui est venu exprès de Bourbon pour s'en occuper.

Je vous prie de me faire part le plus tôt possible de vos vues à ce sujet.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*Le Vice-Amiral, Pair de France,  
Ministre Secrétaire d'Etat de la Marine  
et des Colonies,*

Baron DE MACKAU.

MINISTÈRE  
DE LA MARINE  
ET DES COLONIES.

Direction des Colonies.

Bureau  
de Législation  
et d'Administration.

Réponse à sa commu-  
nication relative aux  
Missions de l'Afri-  
que occidentale et de  
Madagascar.

Monsieur l'abbé Libermann.

*Paris, le 6 décembre 1844.*

Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet des Missions de nos comptoirs d'Afrique et de Madagascar.

Les nouvelles fâcheuses que vous avez reçues sur l'état ou plutôt sur l'issue de la première, sont malheureusement d'accord avec la dernière correspondance parvenue à mon Département et dont je joins ici des extraits : comme au surplus ils ne contiennent pas les informations spéciales que vous désirez avoir, je viens d'écrire à ce sujet à M. le Gouverneur du Sénégal, avec recommandation

en ce qui concerne les actes de décès et les effets des missionnaires.

Vous m'annoncez, dans la même lettre, être disposé à faire partir par la voie qui vous sera indiquée, plusieurs ecclésiastiques réunis par vos soins pour la Mission de Madagascar.

Un bâtiment de l'Etat sera sans doute expédié pour Bourbon au mois de février et pourra recevoir ces missionnaires jusqu'à concurrence de quatre, ainsi que les catéchistes dont ils seraient accompagnés. En ce qui concerne l'indemnité de trousseau de 800 francs pour chaque missionnaire, j'ai à vous adresser une observation préalable.

Il a été stipulé, au mois d'août dernier, que cette indemnité ne serait accordée qu'à ceux des missionnaires de Madagascar qui serviraient dans *nos établissements*; deux seulement parmi les six qu'a emmenés M. l'abbé Dalmond sont dans ce cas, MM. Webber et Richard, dont il avait concerté le choix avec M. l'abbé Fourdinier.

Ce supérieur m'a fait connaître qu'un nouveau missionnaire, M. l'abbé Garnier, serait mis prochainement à la disposition de mon Département, pour être également employé dans une de nos îles voisines de Madagascar.

Il resterait donc à pourvoir seulement à trois emplois donnant droit à l'allocation de 800 francs; mais je ne pourrai en disposer, en faveur des trois missionnaires par vous présentés, qu'autant que leur désignation serait agréée par M. l'abbé Fourdinier et qu'il m'adresserait une proposition en ce sens.

Vous avez, au surplus, tout le temps nécessaire pour vous concerter à cet égard avec M. le Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit.

J'ajoute que tout missionnaire de Madagascar, destiné ou non à recevoir un traitement colonial, recevra, outre le passage à la table de l'état-major, une indemnité de route à raison de 3 francs par myriamètre pour se rendre de son domicile, ou du chef-lieu de votre Congrégation, au port d'embarquement.

Ce qui précède vous démontrera, Monsieur, que je ne pourrais accorder l'indemnité de trousseau au mission-

naire que vous annoncez, à la fin de votre lettre, avoir l'intention de diriger sur l'île Bourbon.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

*Le Vice-Amiral, Pair de France,  
Ministre Secrétaire d'Etat de la Marine  
et des Colonies,*

BARON DE MACKAU.

Extrait d'une lettre du Commandant de la Station occidentale d'Afrique au ministre de la Marine, en date du 3 septembre 1844.

Monsieur le Ministre, dans une lettre, en date du 26 août, n° 37, j'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence, en parlant de la situation de nos comptoirs de la côte d'Or, des progrès que nos missionnaires paraissaient en voie de faire au milieu de la population des villages d'Assinie.

La gabarre *l'Indienne*, qui vient d'arriver, m'apporte des nouvelles très récentes et bien différentes. Peu de temps a suffi pour changer la face des choses, et nos malheureux et dévoués apôtres ont été subitement arrêtés dans leurs succès. Le zèle et le dévouement dont ils donnaient tant de preuves n'ont pu arrêter les effets des cruelles maladies qui rendent toujours ces points si funestes aux Européens. Six sont morts. Mgr l'évêque Barron et un autre sur *l'Indienne* et un dernier également fort malade est parti pour les Etats-Unis d'Amérique. Il n'y a donc plus en ce moment de Mission à aucun de nos nouveaux établissements...

Extrait d'une lettre du Gouverneur du Sénégal, au ministre de la Marine, en date du 9 septembre 1844.

Nos missionnaires n'ont pu atteindre le Gabon (Fort d'Aumale), et la Mission qui avait si bien commencé à Grand-Bassam et Assinie (Forts Nemours et Joinville), n'existe plus. Un seul missionnaire restait au Fort Joinville et il était mourant. Un autre et deux Frères convers



sont revenus à Gorée et sont à l'hôpital; un Frère convers qui restait à Grand-Bassam devait être renvoyé par le *Zèbre*; les autres sont morts et l'évêque Barron est revenu par l'*Indienne*...

Extrait d'une lettre de M. le Gouverneur de Bourbon, en date du 2 août 1844.

Les communes de Saint-Denis et de Sainte-Marie sont toujours celles où la moralisation des Noirs fait le plus de progrès, et c'est ici le lieu de vous signaler, Monsieur le Ministre, le zèle intelligent apporté dans l'exercice du saint Ministère par MM. Levavasseur, Blanpin et Collin.

Ces trois ecclésiastiques appartiennent à la Congrégation de Laneuville-lez-Amiens, s'acquittent de leurs fonctions avec un dévouement et une abnégation au-dessus de tout éloge, qui me fait vivement désirer de voir leur nombre s'accroître dans la Colonie : ce sera, de ma part, l'objet d'une demande spéciale que j'aurai l'honneur de vous adresser incessamment en vous transmettant l'extrait du procès-verbal de la séance du Conseil Privé dans laquelle cette question a été agitée.

MINISTÈRE  
DE LA MARINE  
ET DES COLONIES.

—  
Direction des Colonies.

—  
Bureau  
de Législation  
et d'Administration.

—  
Renseignements réclamés par sa lettre du 7 mai.

à Monsieur l'abbé Libermann,  
Supérieur des Missions.  
du Saint-Cœur de Marie,  
à Laneuville-lez-Amiens.

Paris, le 22 mai 1845.

Monsieur, par une lettre du 7 de ce mois, vous avez demandé à la Direction des Colonies divers renseignements, que j'ai l'honneur de vous transmettre ci-après.

1° Les deux Frères convers, embarqués à Gorée dans le courant d'octobre 1844 sur le vapeur l'*Espadon*, sont arrivés à Lorient le 24 novembre suivant; dès le 26 du même mois, l'un (André) a été, sur sa demande, dirigé

sur Bordeaux; le second (Jean Egain) a été remis à la disposition du consul d'Angleterre pour être rapatrié en Irlande.

2° Le Ministre a, sous la date du 18 mars dernier, autorisé l'administration du Sénégal à pourvoir à l'achat de la maison en bois du cap des Palmes, si cette acquisition est reconnue utile au service et si d'ailleurs la situation des crédits permet de faire la dépense. Mais il demeure entendu que la construction devra être préalablement montée et que sa valeur sera fixée à la suite d'un inventaire régulier. En tout état de cause, le transport en sera très incessamment effectué soit à Gorée, soit dans l'un des Comptoirs du sud, conformément au désir de Mgr Barron.

3° Quant à l'exemption du service militaire que vous annoncez l'intention de solliciter en faveur de l'un des Frères de votre Congrégation, je me suis assuré qu'une telle demande n'aurait aucune chance de succès; et, par conséquent, le Département de la Marine ne pourrait songer à l'appuyer auprès de celui de la Guerre.

Il sera répondu spécialement à la lettre que vous avez adressée le 7 mai à M. le Ministre de la Marine, lettre qui n'est parvenue que le 17 à la Direction des Colonies; cette circonstance, jointe à l'importance des questions que vous soulevez, n'a pas permis qu'il fût pris avant le 20, ainsi que vous le désirez, une décision sur la demande de passage qui termine le mémoire en question.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*Le Conseiller d'Etat,  
Directeur des Colonies,*

Henri GALOS.

---

## VI

### LETTRE DE L'ARCHEVÊQUE DE DUBLIN

---

**Le Doct. Murry, Archevêque de Dublin,  
aux fidèles et au Clergé des Iles Britanniques.  
(1843.)**

« De toutes les œuvres de piété, la plus sainte et la plus divine, dit saint Denis, c'est celle qui coopère au salut des âmes. » Grandes et sublimes sont donc les Missions catholiques, qui portent la lumière de l'Évangile au milieu des peuples incrédules et opiniâtres, et qui leur indiquent le chemin de la vérité et de la vie. Si toutes les autres Missions ont des droits à la sympathie et à la coopération des fidèles, à combien plus forte raison, celle-ci y a-t-elle des droits incontestables. Cette Mission est des plus pénibles, des plus laborieuses et des plus difficiles pour ceux qui la cultivent, par l'insalubrité du climat, les privations de tous genres, même du nécessaire pour le soutien de la vie, les difficultés et la variété du langage, et encore beaucoup d'autres obstacles qui s'opposent au succès de la Mission, et qui ne se rencontrent guère autre part : telle est la Mission des Deux-Guinées et de Sierra-Leone, dans l'Afrique occidentale, où le peuple Noir est presque nu, vit sans maison, n'ayant aucun bien-être, aucune civilisation et dans l'état de la plus complète barbarie. Quoiqu'ils connaissent l'existence d'un Être suprême, ils sont cependant en proie aux plus sauvages superstitions : ils adorent les démons, ils mettent en usage la polygamie, et quand un maître meurt, plusieurs de ses esclaves sont enterrés avec lui; en un mot, ils sont plongés dans les vices affreux qui accompagnent toujours l'ignorance la plus barbare, et

l'absence de la foi qui, seule, peut faire disparaître les ténèbres épaisses, dans lesquelles le péché a enveloppé le genre humain.

Cependant, parmi ce malheureux peuple, il se fait un grand mouvement vers la religion catholique; ils ont, pour ses ministres, un profond respect, un grand attachement : ce sont, sans doute, les premiers fruits de la grâce divine, qui semble avoir choisi cette époque, pour celle de leur conversion.

Les missionnaires voient déjà, avec bonheur, au cap Palmas, deux et trois cents de ces pauvres barbares venir, tous les dimanches, aux instructions, désirant sincèrement connaître notre sainte religion et embrasser la vérité. Les tribus éloignées font supplier les missionnaires de venir demeurer au milieu d'eux.

Tout cela est bien consolant pour le Vicaire apostolique, qui voudrait pouvoir voler en toutes les directions, afin de satisfaire aux désirs de ses bien-aimés Africains, pour les instruire et les régénérer dans l'eau sainte du Baptême. Mais, avec un seul collaborateur, est-il possible de satisfaire à tout? Comment apprendre leur langue, qui varie avec chaque tribu? Comment visiter avec fruit un pays qui est aussi étendu que les Iles Britanniques?

C'est pour cela que le Vicaire apostolique a pensé qu'il serait bon de laisser, pour quelque temps, sa Mission, entre les mains de son collaborateur, pour venir lui-même en Europe, recevoir la bénédiction du Saint-Père et de nouveaux pouvoirs; et aussi, afin d'implorer, des fidèles, les secours dont il a si grand besoin. Comme la prière est un des principaux moyens d'obtenir la conversion des âmes, le Très Révérend D<sup>r</sup> Barron, Vicaire apostolique de la Guinée et de Sierra-Leone, se recommande, avec toute l'ardeur de son âme, aux ferventes prières des fidèles, et supplie le clergé, en particulier, de s'en souvenir au saint sacrifice de la messe, et de le recommander aux prières des paroissiens. Il demande aussi, aux religieux, un souvenir tout particulier dans leurs exercices de piété communs et privés.

Il a aussi la ferme espérance que la gloire de Dieu et le salut des âmes, qui excitent tant de jeunes apôtres

à quitter leur patrie pour voler à la conquête des âmes, dirigeront quelques-uns de ces hommes généreux vers sa nouvelle Mission, où le succès est certain, et où les matériaux nécessaires, pour la gloire et les mérites éternels, abondent, tels que les travaux, les dangers et les privations.

Treize missionnaires se sont offerts, mais comment les envoyer?... Le Vicaire apostolique espère que ce ne sera pas en vain qu'il fera un appel à la charité des fidèles, quand il leur aura fait connaître les difficultés qu'il y a, pour envoyer ce petit nombre d'ouvriers apostoliques à leur destination : le missionnaire doit emporter avec lui, non seulement le nécessaire pour célébrer les saints mystères et l'administration des sacrements, mais tout ce qu'il faut pour soutenir et conserver la vie; les matériaux pour bâtir sa cabane, le lit, les meubles, les vêtements, les médicaments, et même des provisions pour quelques mois; un bateau, pour passer les lacs et les rivières; ce qui est nécessaire pour l'agriculture, et des instruments et outils pour différents métiers.

Après un calcul modéré, il faut 5.000 francs pour fournir aux dépenses, absolument nécessaires pour mettre un missionnaire dans la possibilité de travailler, avec fruit, à la gloire de Dieu et au salut de ces pauvres âmes.

Est-il nécessaire d'en dire davantage pour prouver l'indigence de cette Mission, et combien doivent être abondants, pour une si sainte œuvre, les offrandes de ceux à qui Dieu a départi les richesses de ce monde?

Quelque petite que soit l'offrande, elle sera toujours reçue avec reconnaissance par le Très Rév. D<sup>r</sup> Murry, Dublin.

---

## VII

### CORRESPONDANCE DES CAPUCINS ESPAGNOLS

---

**Lettre du R. P. Eugène de Humilly, Ministre général de l'Ordre des Capucins, à Mgr Cadolini, secrétaire de la Propagande.**

*23 janvier 1843.*

EXCELLENCE RÉVÉRENDISSIME,

A peine le soussigné, Ministre général de tout l'Ordre des Capucins, eût-il reçu du Père Commissaire-Apostolique des Provinces des Capucins, en Espagne, les informations nécessaires sur les sujets espagnols du dit Ordre, qui sont destinés à la Mission apostolique des Deux-Guinées, qu'il se hâte de présenter, par l'entremise de Votre Eminence Révérendissime, la nomination demandée par la S. Congrégation de la Propagande, sur les instances de Mgr Barron, Vicaire apostolique de cette Mission.

Voici les noms :

1. Le P. Joseph-Marie de Granollers, du Couvent de Nizza, province du Piémont.
2. Le P. Fidèle de Vidra, du même Couvent.
3. Le P. Mariano de Malgrat, du Couvent de Parme, province de Lombardie.
4. Le P. Paul de Liers, du Couvent de Veltri, province romaine.
5. Le F. Antoine de Rubi, laïque profès, du Couvent de Saint-Rémy, province de Genève.

Mais, avant de leur envoyer des ordres, on se permet d'avertir la S. Propagande de la nécessité de nommer,

parmi eux, un Supérieur, avec le titre de Préfet apostolique. De ce Supérieur relèveront les affaires, en toute régularité, et ce sera le plus grand bien de la Mission; car, unis ensemble sous un seul chef du même Institut, ils formeront une famille religieuse composée d'utiles missionnaires.

Le premier qui a été nommé a été reconnu très capable de cette charge.

Cependant, leurs lettres d'obédience ne leur seront expédiées qu'après la réception de vos ordres.

En attendant, j'ai l'honneur d'être, avec une parfaite et respectueuse estime et obéissance,

Votre très humble, dévoué et obéissant serviteur.

(Signé) : Eug. DE HUMILLY,  
*Ministre général des Capucins.*

**Lettre du R. P. Marie de Ravenne,  
Vice-Procureur des Missions des Capucins,  
au Cardinal Fransoni.**

28 janvier 1843.

EMINENCE RÉVÉRENDISSIME,

Conformément aux ordres reçus de la S. C. de la Propagande, le R. P. Général des Capucins s'est procuré les renseignements nécessaires, relativement à l'époque où les RR. PP. Missionnaires Capucins pourront se trouver à Bordeaux, pour s'embarquer pour la Guinée; il ne sait pas quelles seront les dépenses du voyage jusqu'à Bordeaux.

Le P. Général, étant empêché par une grave infirmité, commet l'honneur au soussigné, Vice-Procureur des Missions, de notifier à Votre Eminence Révérendissime, que les cinq religieux, nommés dans la lettre précédente du 23 courant, seront à Bordeaux, vers la fin de février prochain, ou vers le commencement de mars, en égard aux différentes distances de leurs Couvents respectifs. Cette différence est aussi un motif pour lequel les dépenses

du voyage jusqu'à Bordeaux ne pourront guère s'élever à moins de 120 écus. Une partie de cette somme devra être remise aux Couvents de Nizza, de Parme et de Saint-Rémy, parce que les PP. Gardiens fournissent aux dépenses des quatre sujets jusqu'à Marseille; l'autre partie devra être remise au P. Paul de Liers, qui doit se rendre de Villettri à Rome, où on lui fournira ce qui est nécessaire pour le voyage jusqu'à Marseille, où, s'étant joint aux autres, on devra encore soutenir les dépenses du voyage de Marseille à Bordeaux.

Celui qui vous écrit prend, en même temps, la liberté de supplier Son Eminence Révérendissime d'avoir la bonté de prévenir Mgr l'Archevêque de Bordeaux, de l'arrivée des dits Pères missionnaires, afin que, jusqu'à leur départ, il veuille charitablement les recevoir dans son Séminaire, pour qu'ils ne soient pas obligés de quitter leur habit, ou confondus avec cette multitude d'émigrants Espagnols qui sont dans cette ville.

En attendant de nouveaux ordres, le soussigné à l'honneur de baiser votre pourpre sacrée, en protestant qu'il est avec un profond respect

de Votre Eminence Révérendissime, le très humble, très dévoué, très obséquieux, très obéissant serviteur.

F. CHIARISSIMO M<sup>a</sup> DE RAVENNE,  
*Vice-Proc. de la Mission.*

**Mgr Barron, au R. P. de Granollers, Capucin espagnol et Préfet apost. des Deux-Guinées et de Sierra-Leone.**

*Londres, 31 juillet 1843.*

MON TRÈS CHER PÈRE,

Je vous envoie, par cette lettre, une lettre de change, sur une maison de commerce de Marseille, nommée Goner et C<sup>ie</sup>. C'est un bon pour la somme de 70 livres sterlings, qui font, en monnaie française, à peu près 1.820 fr. La raison pour laquelle je vous envoie cette somme est d'abord, parce que je viens d'apprendre, par une lettre d'un de mes amis du Collège Irlandais de Rome, que



vous avez beaucoup souffert, dans votre voyage, à cause du manque d'argent; cette somme est, secondement, pour payer les frais de voyage de Marseille à Amiens, où j'espère avoir le plaisir de vous voir, avec tous vos compagnons. La maison où vous vous adresserez, à Amiens, est sur les limites de la ville même, et l'adresse est la suivante : *A M. l'abbé Libermann, Supérieur des Missionnaires du Cœur Immaculé de Marie, à La Neuville, près Amiens.* — Vous pouvez attendre à Marseille encore deux semaines, parce que j'attends qu'un jeune homme, destiné pour notre Mission, se joigne à nous; mais ceci est encore incertain. Mais, en tout cas, vous pouvez vous mettre en route pour Amiens, au bout de deux semaines. Si, cependant, quelque arrangement exigeait que vous y restassiez un peu plus longtemps, vous ferez, en tout cela, pour le mieux. Je ne crois pas que nous puissions partir de Londres, pour la Côte d'Afrique, avant les premiers jours d'octobre. Je vous conseille de passer par Lyon et Paris, en vous rendant à Amiens; et, en cas que vous restiez un jour à Lyon, il serait bon de vous présenter à M. le Président du Conseil de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, le Baron de Jessé. On vous indiquera où est sa maison. Vous pourrez faire de même, auprès du Conseil de Paris. L'adresse est : *A M. Choiselet-Gallien, rue du Pot-de-Fer, près l'église Saint-Sulpice.* Je serais bien content que vous vissiez surtout le Conseil de Lyon; le baron de Jessé est un homme d'un grand zèle et de beaucoup d'intelligence. Je vous serais bien obligé de lui expliquer les raisons qui nous ont empêchés de partir, pour notre Mission de Guinée.

Prions, mon très Révérend et très cher Père, les uns pour les autres; et prions, instamment, pour nos pauvres Africains. Que le bon Dieu vous bénisse tous; c'est le désir de votre ami très dévoué en Jésus et Marie.

(Signé) : † Ed. BARRON, *Ev. de Const.*

*et Vicaire apost. des Deux-Guinées et de Sierra-Leone.*

*P. S.* — En cas que vous ayez besoin de m'écrire, vous pouvez adresser la lettre chez M. Libermann.

**Le R. P. de Granollers, Capucin, Préfet apostolique des Deux-Guinées et de Sierra-Leone, au Cardinal Préfet de la Propagande.**

*Marseille, 11 août 1843.*

EMINENCE RÉVÉRENDISSIME,

Salut en N.-S. Jésus-Christ. J'avais pressenti, il y a quelques jours, que deux de mes bons compagnons de la Mission de Guinée, le P. Fidèle de Vidra, et le P. Mariano de Malgrat, se regardaient comme licenciés de la dite Mission, parce qu'ils avaient demandé leur licenciement à Votre Eminence. Cependant, comme je n'avais reçu aucune instruction officielle de cet acte, afin que je puisse agir en conséquence, je m'étais toujours tenu dans un rigoureux silence envers Votre Eminence. Mais, voilà trois jours que j'ai reçu une lettre de Mgr Barron, Vicaire apostolique des Deux-Guinées, lettre que je transcris littéralement, afin que Votre Eminence en prenne connaissance, et que j'ai fait, en même temps, connaître à mes susdits compagnons, en tout son entier, pour que je puisse exécuter ce que me prescrit l'illustre Vicaire apostolique. Ils m'ont répondu catégoriquement, qu'ils sont licenciés de cette Mission.

En conséquence, ayant entendu cette réponse, et ne pouvant compter sur eux, je me crois obligé de prévenir Votre Eminence que son très humble serviteur, désirant ardemment mettre à exécution, le plus tôt possible, tout ce que Mgr Barron a daigné m'ordonner, et ne pouvant en venir à bout, à cause de ce que je viens de dire, je prie humblement Votre Eminence de donner des ordres, le plus tôt possible, pour qu'on m'envoie des compagnons prêtres, et aussi un Frère laïque (le deuxième que nous avons laissé à Rome avec le R. P. Firmin, ce doit-être le F. François de Vich ou le F. Joachim de Malgrat), afin que nous puissions, sans aucun retard, entreprendre notre voyage pour La Neuville, près Amiens, où j'attendrai les dispositions ultérieures de Mgr Barron; car c'est

ainsi qu'il me l'a prescrit. — Enfin, Eminence Révérendissime, je ne partirai point, et je ne toucherai point la somme contenue dans la lettre de change, que j'ai en ma possession (elle n'est pas à terme), jusqu'à ce que Votre Eminence daigne me donner ses justes dispositions.

Tout cela est présenté à Son Eminence par son très humble et très obéissant serviteur, lequel lui souhaite longue vie et b. s. p. c.

Signé : Frère J.-MARIE DE GRANOLLERS,  
*Capucin, Préfet apost. des Deux-Guinées.*

---

## VIII

### EXTRAITS DE JOURNAUX

---

du *Limerick Reporter*, 16 mai 1882 (traduction).

#### **Notice sur Mgr Barron, fondateur des Missions de la Côte Occidentale d'Afrique.**

##### IN MEMORIAM.

Mgr Edouard Barron, dont il est parlé dans la lettre du R. P. Gœpfert, Président du Collège de Rockwell, était le troisième fils de Pierre Barron, de Ballyneal, Comté de Waterford. Ce dernier, né en 1752, épousa Anne, fille de Henri Winston, et mourut en 1811, laissant quatre fils, savoir :

1<sup>er</sup> Henri Winston Barron, baronet, Membre du Parlement pour Waterford.

2<sup>e</sup> John, officier dans l'Armée.

3<sup>e</sup> Edouard, évêque de Libéria, en Afrique, et ensuite, de Savannah, Etats-Unis d'Amérique, dont nous allons parler.

4<sup>e</sup> Guillaume Newell, avocat, qui épousa M<sup>me</sup> Newell, fille et cohéritière de Georges Newell, de King Hill, Comté de Down, et qui a laissé ses descendants.

Edouard étudia au collège de Clongowes-Wood, ou Stoneyhurst, et après avoir quitté le collège, devint un jeune homme gai, mondain, aimant la société et le plaisir. Revenant un matin d'une soirée qui s'était prolongée jusqu'aux premières heures du jour, il fut rencontré par le célèbre P. Jésuite, Pierre Kenny, de Clongowes-

Wood, qui allait célébrer la messe dans une des chapelles de Dublin. Le P. Kenny jeta un regard scrutateur sur son ancien élève et lui demanda où il avait passé la nuit.

Edouard Barron répondit franchement qu'il avait assisté à une soirée avec quelques compagnons. — « Si vous n'avez pas d'empêchement, venez avec moi pour me servir la messe, dit le P. Kenny; vous n'en dormirez que mieux ensuite. » Edouard Barron y consentit tout de suite. Après la messe, le Père prit son jeune ami à part, disant qu'il désirait beaucoup lui parler sérieusement, car il déplorait de l'avoir vu dehors à l'heure où il l'avait rencontré... Le cœur d'Edouard Barron s'était déjà attendri; et le souvenir de son séjour à Clongowes Wood, avec le P. Kenny pour maître, se présenta à sa mémoire avec une force irrésistible. Peu de temps après, il déclara son intention de devenir prêtre, et après quelques études préliminaires, il fut envoyé par Mgr Kelly, évêque de Waterford et Lismore, continuer ses études et se préparer au sacerdoce à la Propagande de Rome. Il étudia avec succès et arriva à une connaissance profonde de la théologie, des Ecrits des Pères, etc. A son retour dans son diocèse natal de Waterford et Lismore, Mgr Kelly, qui l'avait envoyé à Rome, était mort, et avait eu pour successeur Mgr William Abraham, lequel avait été, pendant longtemps, président du collège Saint-Jean. Mgr Abraham nomma Edouard Barron professeur à ce même collège Saint-Jean. Tant qu'il y resta, le P. Edouard Barron fut un modèle de zèle, de piété et de bonté. Il reçut de son père, en héritage, une fortune considérable. Il acheta alors, en Italie, une noble bibliothèque comprenant, entre autres ouvrages, une magnifique édition in-folio des SS. Pères, que l'écrivain du présent article se rappelle avoir vue, dans ses appartements du vieux Saint-Jean, il y a plus d'un demi-siècle.

Le P. Edouard Barron avait un tempérament un peu nerveux; il était petit de taille et très mince. Son frère, Sir Henri Winston Barron, était le chef des libéraux de Waterford; et, il est certain, qu'entre Sir Henri Winston et Mgr Abraham, il n'existait aucune sympathie poli-

tique. On ne peut savoir quel effet ceci peut avoir produit sur l'âme sensible du P. Edouard Barron; mais, de fait, il ne resta pas longtemps au vieux collègue Saint-Jean, ni dans son diocèse natal. Nous ne pouvons affirmer s'il prit son *exeat* ou non; mais on découvrit, quelques mois après, qu'il était retourné à Rome et était devenu vicaire général de Philadelphie, aux Etats-Unis d'Amérique; et, par la suite, avait été nommé par Grégoire XVI évêque dans la Libéria, dont le climat est reconnu mortel. Tel était son zèle, qu'il engagea quelques jeunes gens appelés au sacerdoce, dont plusieurs appartenaient à l'ancienne et honorable famille Keily, de Dungarvan, à se joindre à lui, dans l'évangélisation d'un pays qui a été appelé, à juste titre, le tombeau des Européens. Ainsi que l'indique l'inscription de son tombeau, lui et un autre furent les seuls survivants de cette Mission. Il reçut une nouvelle charge apostolique dans les plaines marécageuses, et presque aussi malsaines, de Savannah, où il mourut et fut enterré. Un monument, élevé à sa mémoire, a été placé au dehors du porche septentrional de la cathédrale de Waterford. Nous réimprimons l'inscription, ainsi que quelques autres choses publiées sur Mgr Barron dans notre dernier numéro, et qui contenaient plusieurs erreurs :

*Au sommet du monument : l'emblème de la Foi.*

*Justus ut palma florebit.*

*Une Mitre.*

*Ce monument a été élevé à la mémoire du Très Révérend Docteur Barron, Evêque de Libéria.*

*En lui, la religion déplore la perte d'un apôtre ardent, et la charité perd un avocat dévoué. Il a sacrifié sa fortune et sa vie, au bien de l'humanité, sans distinction de race, de secte ou de pays. Il fonda, en Afrique, une Mission pour la conversion des païens. Des 21 compagnons zélés qui l'accompagnaient dans sa Mission, lui et un seul autre survécurent aux effets de ce climat pestilentiel.*

*Bien que sa santé fût déjà délabrée, il dirigea ses pas vers les solitudes de l'Amérique, et, finalement, fut emporté par la fièvre, à Savannah, en plein accomplissement de son ministère, le 12 septembre 1854.*

Beati mortui qui in Domino moriuntur.

KENNEDY, *sculp.*, Waterford.

. Il y a plusieurs années (1873), celui qui écrit cet article, transcrivant l'inscription ci-dessus, un élégant gentleman l'aborda et lui dit : « Vous transcrivez cette inscription, Monsieur? » — « Oui », fut ma réponse. — « Mgr Barron, évêque de Libéria, était mon oncle », répliqua-t-il. — « Je l'ai connu, ajoutai-je; j'étais plein de respect pour lui. J'étais un de ses élèves au vieux collège Saint-Jean. Il n'y avait pas d'esprit plus pur, de plus noble caractère, d'ecclésiastique plus zélé. Il prêchait quelquefois à la cathédrale, et, d'ordinaire, dans ces circonstances, on s'y pressait en foule. Ses manières étaient celles d'un parfait gentleman, et cependant simples et bienveillantes, et sa physionomie, dont je me souviens si bien, respirait cette beauté et ce calme que donne la religion. »

Le seul survivant de la Mission avec Mgr Barron était le R. M. Keily, qui, comme nous l'avons dit, descendait d'une ancienne et respectable famille de Dungarvan. Ce que Mgr Barron fit de ses livres, nous l'ignorons. Il dépensa sa fortune, qui était très grande, dans ses entreprises pour la conversion des païens. Son frère, Sir Henri Winston Barron, baronet, était un homme ayant très à cœur le bien public. Il reçut chez lui Lord Normanby, alors lord lieutenant, pendant sa visite à Waterford, après sa nomination à la vice-royauté. Son fils et héritier, Sir Henri Page Barron, baronet, fut attaché d'Ambassade en Italie et en Turquie, etc., etc. M. William Newell Barron, fut, pendant longtemps, président d'un Comté. Mgr Edouard Barron fut enterré dans la cathédrale de Savannah.

Signé : Maurice LENIHAN.

Voici la lettre du R. P. Prosper Gœpfert.

*Collège de Rockwell, Cahir, 14 mai 1882.*

MON CHER MONSIEUR LENIHAN,

J'ai lu avec beaucoup de plaisir, dans votre dernier numéro, la touchante épitaphe de Mgr Barron, que vous avez transcrite récemment, dans la cathédrale de Waterford. Veuillez avoir la bonté de me faire savoir si les restes du zélé missionnaire d'Amérique et d'Afrique, ont été transférés de Savannah, où il est mort, à Waterford.

Je prends un intérêt particulier à Mgr Barron, parce qu'il fut le premier qui ouvrit le Continent Noir aux Pères de notre Société. J'ai consacré, à son zèle et à ses travaux, plus de six pages, dans la *Vie de notre Saint Fondateur, le Vénérable François-Marie-Paul Libermann*. Je serais grandement obligé, à vous et à tout lecteur de votre excellent journal, pour tous les détails qu'on voudrait bien me donner sur la noble carrière de ce grand et entreprenant apôtre. Je m'en servirais pour la 7<sup>e</sup> édition de l'ouvrage.

Je suis toujours, mon cher Monsieur Lenihan,  
Votre très fidèle serviteur,

Prosper GŒPFERT, *président*.

D'après la relation de notre Rev. Correspondant (le P. Gœpfert) dans sa *Vie du Vénérable François-Paul Libermann* (p. 349), il paraîtrait que Mgr Barron était Vicaire général de Philadelphie (Etats-Unis d'Amérique) quand il entreprit la Mission du cap des Palmes, colonie américaine sur la côte d'Afrique, d'où, après avoir travaillé quelque temps, il se rendit à Rome, pour y donner un compte rendu de ses travaux et de ses espérances.

A Rome, il fut nommé Vicaire apostolique des Deux-Guinées. Ayant reçu la consécration épiscopale, il retourna à sa Mission, où il arriva en janvier 1842, avec un prêtre irlandais, le R. Jean Kelly, et un catéchiste. Passant par Paris, il se prosterna devant l'autel de Notre-Dame des Victoires. Sa devise était : « Soit que nous



vivions, soit que nous mourions, nous sommes à Jésus et à Marie. »

Sa nourriture, ainsi que celle de ses compagnons, était des plus misérables. Le récit du R. P. Gœpfert est très touchant et très édifiant; mais la victoire resta à ce climat fatal : la Mission fut ruinée par la mort; tous furent ses victimes, sauf Mgr Barron et un autre missionnaire.

Il se rendit alors à Rome, où il fut délié de ses engagements, et retourna en Amérique. Il y refusa plusieurs fois la charge d'un diocèse, préférant se dévouer à l'œuvre des Missions, d'abord à Philadelphie, ensuite à Saint-Louis (Missouri), et enfin en Floride. Il se trouvait à Savannah quand éclata la fièvre jaune (1853). Épuisé par les fatigues qu'il essuya en portant partout les consolations de la religion, il tomba lui-même malade. Un ouragan, ayant éclaté sur la maison qu'il habitait, le toit fut emporté, et le prélat mourant, exposé à la fureur des éléments, fut transporté dans la maison d'un pieux catholique, où il expira peu après, à l'âge de cinquante-trois ans.

Telle est la relation que donne le R. P. Gœpfert de la vie apostolique du bon et dévoué Mgr Edouard Barron. Il renonça de bonne heure à toutes les vanités de la vie; il était prêtre depuis vingt-quatre ans, quand il fut appelé à recevoir sa récompense, loin de ses amis, de sa patrie, au milieu d'étrangers; mais, enflammé du zèle apostolique, jamais il ne pensa qu'aucun sacrifice fût trop grand pour la religion et les pauvres.

Il était véritablement bon, noble, sincère et excellent dès ses tendres années; et, élevé au sein de l'abondance et des honneurs, il oublia tout pour servir ses semblables, sous un climat mortel aux Blancs. Il y en a peu, parmi les contemporains, qui l'aient connu aussi bien que

Maurice LENIHAN.

Un mot sur Sir Henri Winston Barron, baronet, membre du Parlement : il occupa toujours son siège comme représentant de Waterford. Il était un O'Connelliste avancé de la vieille école du Rappel. Il existait, entre ses adhé-

rents et ceux de Sir Thomas Wise, soutenu par l'évêque Abraham, une jalousie prononcée. Sir Henri Winston Barron se fit, plus tard, le champion du pouvoir temporel du Pape; il publia une brochure sur ce sujet, et usa de toute son influence pour procurer les fonds nécessaires à la défense de la Cause du Pape.

Jean Barron, second frère de Sir Henri, devint capitaine dans l'armée, et fut ensuite, magistrat résident à Bruff, Comté de Limerick, où il cultiva la chaude amitié du Vénéré Très Rév. Doyen Cussen, curé, vicaire général, prêtre savant et au noble cœur.

Le fils aîné de Jean Barron se fit religieux cistercien, prit l'habit et prononça ses vœux à l'Abbaye de Melleray, sous le Très Rév. Abbé Fitzpatrick, où celui qui trace ces lignes, et le Doyen Cussen ont eu le plaisir de le voir, vers l'année 1863, heureux et jouissant d'une bonne santé.

Le romantique et charmant Comté de Waterford, avec son ravissant paysage, était autrefois appelé « poor and barren Comté » (pauvre et stérile Comté). Cette appellation venait de ce fait, que les pauvres et les barrons étaient les principales, sinon les plus nombreuses familles de ce grand Comté.

Maurice LENIHAN.

16 mai 1882.

\*  
\*\*

Extrait de l'*Univers* (22 novembre 1854).

Mgr Edward Barron, que la fièvre jaune a enlevé à Savannah (Etat de la Georgie), le 12 septembre, était Irlandais de naissance. Il était frère de Sir Henry Winston Barron, de Waterford; il fit ses études ecclésiastiques au Collège de la Propagande, à Rome, où il reçut le degré de Docteur en Théologie. Quelques années après son retour en Irlande, il émigra à Philadelphie, où il devint bientôt Vicaire général du diocèse. Le Saint-Siège, ayant exprimé le désir que deux missionnaires se rendissent à Libéria, colonie de Nègres affranchis, fondée par les Américains, sur la côte occidentale d'Afrique, le Rev.

Barron s'offrit pour ce poste pénible, et il s'embarqua, pour le cap Palmas, en décembre 1841, en compagnie du Rev. John Kelly.

Après un court séjour en Libéria, il se rendit à Rome, pour rendre compte des espérances de sa Mission, et il fut élevé à la dignité épiscopale avec le titre de Vicaire apostolique. Sept ou huit prêtres de la Société du Saint-Cœur de Marie l'accompagnèrent, à son retour en Afrique; mais la plupart moururent, presque aussitôt, victimes du climat. — Mgr Barron ayant, de nouveau, visité Rome, crut devoir transférer les devoirs ardues de sa Mission, à la Société du P. Libermann, spécialement consacrée au salut des Noirs; et il se démit, en conséquence, de son Vicariat.

Depuis son retour en Amérique, en 1845, Mgr Barron refusa, plusieurs fois, la charge d'un diocèse, préférant se dévouer aux humbles travaux des Missions, d'abord à Philadelphie, puis à Saint-Louis (Missouri), et enfin en Floride. Il se trouvait à Savannah au moment où la fièvre jaune s'y déclara avec une terrible violence; et, pendant deux semaines, il se multiplia avec un zèle infini, pour porter aux malades les consolations de la religion. Enfin, Mgr Barron, épuisé de fatigue, tomba lui-même, et Mgr Gartland l'entourait de ses soins, dans sa propre maison, lorsqu'un ouragan épouvantable vint enlever le toit de cette demeure, et exposer le saint malade à la furie des éléments. Transporté en hâte chez un pieux catholique de Savannah, l'ancien Vicaire apostolique des Deux-Guinées y expirait, à l'âge de cinquante-trois ans, en martyr de la charité; et, huit jours après, l'évêque de Savannah le suivait au ciel, également victime de son zèle apostolique.

C. DE LA ROCHE HÉRON.

\*  
\*\*

*Ami de la Religion*, 12 novembre 1842 (T. 115). Page 308.

Le 1<sup>er</sup> novembre dernier, fête de tous les Saints, S. Em. le Cardinal Fransoni, préfet de la Propagande,

assisté de Mgr Cadolini, archevêque d'Edesse, et de Mgr Rosati, évêque de Saint-Louis, a consacré évêque *in part. inf.* et vicaire apostolique de la Guinée, le Très Révérend Edouard Barron, ancien vicaire général de Philadelphie. Le nouveau prélat se dispose à retourner prochainement dans sa Mission, où il sera accompagné par douze missionnaires de l'Ordre de Saint-François, et par quelques autres prêtres séculiers.

\*  
\*\*

*Ami de la Religion*, 8 décembre 1842 (T. 115). Page 471.

Mgr Edouard Barron, vicaire apostolique de l'une et l'autre Guinée et de Sierra-Leone (Afrique occidentale), avait à peine reçu la consécration épiscopale, qu'il s'est empressé de partir pour sa Mission. Il emmène avec lui, bon nombre de missionnaires, qui s'occuperont de répandre parmi ces peuples malheureux, surtout parmi les habitants les plus barbares et les plus sauvages de la Guinée, avec les bienfaits de la religion, ceux de la civilisation. Il est à espérer que cette entreprise si sainte et si intéressante, commencée sous les plus heureux auspices, encouragée, favorisée et soutenue de toutes les manières, sera couronnée d'un succès glorieux.

\*  
\*\*

*Ami de la Religion*, 17 décembre 1842 (T. 115). Page 534.

Mgr Douarre, évêque d'Amatha, et Mgr Edouard Barron, vicaire apostolique des Deux-Guinées, célébreront dimanche, 18 décembre, l'office du soir pour l'Archiconfrérie du Très Saint et Immaculé Cœur de Marie, dans l'église de Notre-Dame des Victoires...

Une nouvelle Mission, non moins importante et non moins périlleuse, vient d'être formée sur les côtes de Guinée, près du cap des Palmes. Le soin en a été confié à un prélat irlandais, Mgr Barron, qui a été sacré à Rome le mois dernier. Divers missionnaires lui ont été adjoints,

et ils sont chargés de porter la bonne nouvelle du saint Evangile aux nombreuses peuplades Noires qui fournissaient autrefois le marché des esclaves. Rien ne pouvait être plus à propos que l'établissement d'une pareille Mission dans un moment où l'on s'occupe tant du sort des hommes de cette couleur, et où nos philanthropes et négrophiles d'Europe invoquent si chaudement en leur faveur les droits de l'humanité méconnue. L'influence douce et pacifique des missionnaires catholiques est certainement plus capable que toute autre chose, de prouver à ces peuples le degré de bonheur et de civilisation qu'ils sont susceptibles d'atteindre : aussi les puissances de l'Europe devraient-elles l'aider de tout leur pouvoir. Mgr Edouard Barron, qui vient d'arriver de Lyon à Paris, compte sur les secours de la Propagation de la Foi pour former et soutenir son intéressante Mission. Sans doute ils ne lui seront point refusés.

\*  
\*\*

*Ami de la Religion*, 29 décembre 1842 (T. 115). Page 615.

Mgr Edouard Barron avait entendu parler en Amérique de l'établissement d'un nouvel institut formé en France, sous le titre de Congrégation du Sacré-Cœur de Marie pour la conversion des Noirs. En passant à Paris, lorsqu'il se rendait à Rome, il prit, mais sans succès, des renseignements sur cet institut, où il espérait trouver d'utiles auxiliaires pour la Mission de Guinée. A son retour de Rome, le Prélat a été plus heureux. Il venait de célébrer les saints mystères, à l'autel de Marie, dans l'église de Notre-Dame des Victoires, et de se consacrer, ainsi que la Mission des Deux-Guinées et de Sierra-Leone, au Cœur Immaculé de la Sainte Vierge, lorsque les renseignements qu'il désirait lui furent communiqués. Il a pu, dès alors, s'entendre avec le pieux fondateur de l'Institut, M. l'abbé Libermann, qui habite La Neuville, près Amiens, et nous avons lieu de croire que plusieurs prêtres de la Congrégation du Saint-Cœur de Marie pour la conversion des Noirs, iront seconder Mgr Barron dans ses travaux apostoliques.

Des religieux de l'Ordre de Saint-François d'Italie, des ecclésiastiques irlandais et des catéchistes laïques, se sont mis à la disposition du prélat.

Les difficultés qu'oppose le climat n'arrêtent pas l'ardeur des missionnaires. Ils brûlent du désir de gagner à Jésus-Christ ces pauvres Noirs réduits à une telle dégradation morale, qu'ils sont constamment dans un état complet de nudité. Quelques-uns seulement se ceignent les reins d'une toile, lorsqu'ils vont négocier avec les Européens sur les vaisseaux, que le commerce attire dans leurs parages. Ces Noirs sont, d'ailleurs, enclins au vol. Du reste, ils sont fort doux, et l'on peut fonder sur leurs bonnes dispositions des espérances pour leur conversion.

Nous avons vu un catéchisme composé pour eux, dans leur langue, et qui contient les premières notions de la religion chrétienne.

En même temps qu'on travaillera à éclairer leur esprit et à réformer leurs mœurs, on s'occupera de les initier aux arts les plus nécessaires. Un moulin, des charrues et d'autres instruments aratoires seront embarqués pour les Deux-Guinées.

\*  
\*\*

*Ami de la Religion*, 29 juillet 1843 (T. 118). Page 202.

Le docteur Barron, vicaire apostolique des Deux-Guinées, en Afrique, est à présent à Waterford. Il quittera l'Irlande dans peu de jours, pour se rendre dans sa rude et importante Mission, avec les prêtres et les catéchistes qui se sont joints à lui.

\*  
\*\*

*Ami de la Religion*, 19 octobre 1843 (T. 119). Page 122.

Le sacre de Mgr Oliffe, coadjuteur de Mgr l'archevêque Carrew, de Calcutta, a eu lieu le dimanche 8 octobre, dans l'église de Cork. Les quatre parties du monde catholique étaient représentées à cette cérémonie. L'archevêque

de Dublin, prélat consacrateur, représentait l'Europe. Le prélat consacré, étant destiné au Bengale, représentait l'Asie; Mgr Barron, évêque de Libéria, et premier évêque assistant, était le représentant de l'Afrique, et Mgr O'Connor étant évêque de Pittsburgh, représentait l'Amérique.

\*

\*\*

*Ami de la Religion*, 2 décembre 1843 (T. 119). Page 489.

Deux missionnaires irlandais de Waterford se sont joints aux prêtres français qui vont évangéliser l'Afrique occidentale. L'Irlande a donné environ 900 livres sterling pour cette Mission. L'Amérique 900 liv.; la France 2.800 liv.; l'Angleterre 120 liv. Mgr Barron, évêque de Constantine et Vicaire apostolique de la Guinée, rejoindra ses missionnaires en Afrique. Il vient de quitter Londres pour se rendre dans son vicariat.

\*

\*\*

Les *Annales de la Propagation de la Foi*, dans leur livraison de mars 1847, consacrent à la Mission du Cap des Palmes un long article qui, tout en relatant ce que les documents déjà cités nous ont fait connaître, les présente pourtant sous un jour qui révèle les impressions gardées à La Neuville de cette première expédition.

#### MISSIONS DE LA GUINÉE.

A l'ouest de l'Afrique, une vaste contrée s'étend de la Sénégambie au Congo, et de l'Atlantique au Soudan; on l'appelle Guinée proprement dite, ou Guinée septentrionale.

Sur le littoral de cette immense région, se trouvent échelonnés quelques avant-postes des grandes nations commerçantes. Les Anglais occupent *Sierra-Leone*; le cap *Palmas* et *Libéria* sont habités par des colonies américaines; *Assinie*, *Grond-Bassam* et le *Gabon* ont reçu des comptoirs français. Il semblait, à l'origine de ces établissements, que le climat voulût repousser les représentants des puissances étrangères, tant il était meurtrier; mais

depuis, il a perdu beaucoup de sa funeste influence, à mesure que les marais ont été desséchés et les forêts abattues. Si les fièvres déciment encore de temps en temps les nouveaux venus, elles prennent moins leur source dans l'insalubrité du pays, que dans l'imprudence ou le dénûment de ceux qui en sont les victimes.

Les possessions dont nous venons de parler sont enclavées dans le territoire d'une multitude de petits royaumes; chacun de ces états est couvert de tribus indigènes, populations vouées à une commune ignorance, quelquefois belliqueuses et même anthropophages, enfin, il faut le dire, plus corrompues à mesure qu'elles sont plus en contact avec les Européens.

A des mœurs incultes et dépravées elles joignent une religion grossière; pour la plupart, elles en sont encore au plus abject fétichisme. Les objets qui les entourent, et dont elles ressentent journellement les influences fatales ou salutaires, voilà les dieux qu'elles adorent. Dans l'*Achantie*, par exemple, on sacrifie au vautour; à *Ussue*, c'est le chacal qu'on révère; les *Banins* se prosternent devant un lézard. Tel est le fanatisme des Nègres pour ces viles divinités qu'on ne saurait les outrager impunément. Un Français faillit en faire un jour la fatale expérience. Il était chez les *Widahs* : ces sauvages ont le serpent pour fétiche principal; ils en ont toujours un qu'ils nourrissent avec somptuosité dans un temple qui lui sert de demeure; un double cortège de jeunes filles et de prêtres est chargé de veiller à sa garde et de le venger au besoin, quand les sacrilèges ont osé attenter à sa gloire ou à sa vie. Or, je ne sais comment, le Français tua le reptile sacré. Aussitôt la fureur populaire se soulève contre lui; pour échapper aux coups dont on le menace, il est obligé de s'abriter sous la protection d'un armateur portugais, et encore celui-ci ne peut-il, malgré tout son crédit sur les indigènes, sauver qu'au prix d'une somme considérable le meurtrier de leur dieu.

Au sein de cette idolâtrie générale, l'Islamisme a trouvé le moyen de faire quelques conquêtes; de l'Afrique septentrionale où il domine en maître, il est descendu dans la Guinée; les *Mandingos*, peuples de la *Sénégalie*, l'ont



introduit à *Sierra-Leone*; dans le Dagoumba, si la masse de la population Noire est encore fétichiste, la cour obéit aux préceptes du *Koran*.

Et maintenant, quelle place occupe la véritable religion dans l'histoire de ces peuples, si longtemps assis à l'ombre de la mort? Quel est son état présent? Quelles sont les espérances pour l'avenir? C'est vers l'année 1500 que la foi fut annoncée au *Congo* par un prêtre portugais; mais, pour la Guinée septentrionale, l'époque en fut un peu plus tardive. La Sacrée Congrégation de la Propagande devait la première lui procurer ce bienfait; dans son assemblée du 14 juillet 1634, elle décida qu'on établirait une Mission dans la *vieille Guinée*, et choisit, pour seconder ses vues, quelques capucins français, sous la direction du R. P. Colombini.

Une lettre écrite par le chef de cette pieuse colonie, en 1637, atteste que les débuts de son ministère furent heureux. En 1641, de nouvelles relations apprirent à la Propagande que Dieu continuait de favoriser les apôtres de la Guinée jusqu'à faire pour eux des miracles. Mais, à la gloire des prodiges, se joignit bientôt celle des persécutions. Les Hollandais s'emparèrent du territoire où reposait le berceau de cette humble Eglise, et ce fut pour la désoler. Ils empoisonnèrent un religieux, chassèrent les autres missionnaires, et fondèrent ainsi leur domination sur les ruines de la foi. Il est vrai qu'en 1674, elle reconquit ce pays dont on l'avait proscrite; le P. Gondislavo, religieux dominicain, vint ranimer les vertus évangéliques un moment oubliées : les peuples l'entendirent avec joie, l'invitèrent à rester parmi eux, et s'offrirent à pourvoir, non seulement à son existence, mais à celle de tous les prêtres qui voudraient seconder son zèle et perpétuer son apostolat. Malgré tant d'heureux gages d'avenir, cette Mission s'éteignit vers le commencement du xviii<sup>e</sup> siècle.

Sur un autre point de la Guinée, une seconde Mission fut inaugurée en 1646. Douze capucins étaient partis de l'Andalousie, pour aller la commencer ensemble; mais certaines tracasseries, suscitées par les Portugais, empêchèrent cette petite troupe apostolique de parvenir

tout entière à sa destination; trois religieux seulement atteignirent Sierra-Leone et travaillèrent infatigablement jusqu'à leur mort, sur la terre qui les avait accueillis. Vers 1673, la Propagande confia de nouveau cette chrétienté aux RR. PP. Capucins. Trois ans plus tard, une dame espagnole offrit d'y entretenir, à ses frais, douze missionnaires; mais rien ne put établir une succession persévérante d'ouvriers évangéliques sur ce sol malheureux; et bientôt on n'y trouva plus ni interprète pour la foi, ni pasteur pour les peuples.

Il en fut de même de plusieurs Missions successivement tentées ailleurs; un moment on en vit quelques-unes prospérer dans les royaumes d'*Oveiro*, de *Bénin*, d'*Ardra*, et puis elles tombèrent l'une après l'autre, ne gardant pour tout souvenir de l'Évangile que le tombeau de ceux qui l'avaient prêché.

Enfin, dans ces dernières années l'Église, qui ne s'arrête pas dans la voie des sacrifices, a recommencé son œuvre de dévouement pour le salut de ces pauvres peuples. Une colonie américaine était allée se fixer au cap Palmas; on jugea que des missionnaires catholiques pourraient travailler avec fruit parmi ces nouveaux habitants de la Guinée. Pour s'assurer du bien qu'il y aurait à faire, M. Barron, alors Grand-Vicaire de Philadelphie, alla reconnaître le nouvel établissement, trouva dans les esprits des dispositions favorables, et, plein d'espérances, vint en Europe chercher des coopérateurs qui l'aidassent à les réaliser. Ses premiers pas le portèrent à Rome, où il fut nommé évêque de Constantine et Vicaire apostolique des Deux-Guinées supérieure et inférieure. Mais, pasteur de ce vaste troupeau, que pouvait-il entreprendre, si la Providence ne lui donnait des auxiliaires nombreux? Elle y avait pourvu. Une congrégation venait d'être fondée en France pour les Missions des Noirs; le Prélat s'adressa au supérieur de cette société, connue sous le nom de Saint-Cœur de Marie, et en obtint aussitôt sept prêtres et trois Frères, prêts à seconder ses efforts.

Sur la foi de quelques indications qu'il croyait justes, Mgr Barron choisit le mois d'août pour le départ de ses missionnaires; on lui avait dit que se mettre en mer à

cette époque était le moyen d'arriver en Guinée par la belle saison. C'était une erreur. Quand ses religieux abordèrent au cap *Palmas*, le temps des pluies y régnait encore, et plusieurs d'entr'eux furent bientôt atteints de cruelles maladies. M. de Régnier, l'un de ces généreux apôtres, fut le premier qui succomba; se sentant mourir, il écrivait à M. Libermann, son supérieur, ce touchant et dernier adieu : « Dites à ma famille et à mes amis que je suis tout heureux d'avoir tout quitté pour notre divin Maître; si mon sacrifice était à faire, je le ferais encore mille fois; je ne changerais pas ma position pour tout le bonheur du monde! Courage, mon très cher Père; quand tout sera perdu, Marie alors se montrera et tout sera sauvé. »

Au moment où M. de Régnier expirait, presque tous ses confrères, atteints du même mal, semblaient aussi destinés à une fin prochaine. Ils se remirent cependant, et lorsque Mgr Barron arriva parmi eux, après avoir réglé en Europe les intérêts de sa Mission, il les trouva prêts à voler au poste que son expérience assignerait à leur zèle. Mais les circonstances avaient bien changé depuis son départ. Une haine implacable s'était allumée entre les indigènes et les colons; des incendies et des meurtres récents avaient ulcéré les cœurs et n'y laissaient place que pour la vengeance. Que pouvait la parole des ministres de paix sur un peuple disposé à traiter en ennemis tous les Blancs? Monseigneur jugea donc qu'il fallait s'éloigner de ces côtes jusqu'à ce que la guerre y fût assoupie, et conduire ailleurs ses missionnaires impatients de commencer leurs travaux.

Le Gouvernement français avait demandé des prêtres pour ses établissements du Sénégal. Par suite des divisions survenues à Palmas, on était en mesure de répondre à ses désirs. MM. Maurice et Laval partirent, sous la conduite du Prélat, pour le comptoir d'*Assinie*; MM. Audebert et Bouchet furent envoyés au *Grand-Bassam*, et M. Bessieux fut désigné pour le *Gabon*.

C'était à la mort qu'ils allaient pour la plupart. Aux postes qu'ils venaient occuper, rien n'était prêt pour les recevoir; ils ne trouvèrent pas même un toit pour s'abri-

ter; les premières lettres qu'ils adressèrent à leur supérieur étaient écrites sur leurs genoux, faute de table; de plus, les travaux ordonnés pour l'assainissement de ces côtes, étaient à peine commencés. Aussi tombèrent-ils malades dès les premiers jours. M. Bouchet expira le 28 mai; M. Audebert le suivit à un mois de distance; bientôt ce fut le tour de M. Laval; M. Maurice prolongea un peu plus son agonie et succomba quelques semaines après.

Alors Mgr Barron, jugeant qu'une Congrégation pourrait seule combler de si grands vides, pria le Saint-Siège de confier le soin de la Mission à un corps religieux, et demanda qu'après l'avoir déchargé de son Vicariat apostolique, on lui permit de retourner à son premier poste des Etats-Unis. Sa demande ayant été favorablement accueillie, S. Em. le Cardinal-Préfet de la Propagande jeta les yeux, pour le remplacer, sur la Société du Saint-Cœur de Marie, et envoya les pouvoirs de Préfet apostolique des Deux-Guinées pour un membre de cette Congrégation, au choix du supérieur. Celui qui fut désigné allait être une victime de plus jetée sur les côtes d'Afrique; c'était M. Tisserant, cet héroïque naufragé du *Papin*, à qui tant de passagers ont dû la vie ou le ciel.

Cependant, des sept missionnaires partis au mois d'août 1843, M. Bessieux restait seul en Guinée, et on n'en recevait point de nouvelles; ce silence faisait craindre à ses amis un dernier malheur. Enfin, on apprit qu'il vivait encore et qu'il jouissait d'une santé parfaite; il avait écrit plusieurs fois; mais ses lettres avaient été égarées. La première qu'on reçut de lui était du 29 juin 1845 : nous allons commencer par elles la publication des documents recueillis jusqu'à ce jour sur une Mission si éprouvée.

Suivent les lettres de M. Bessieux, du 29 juin, du 15 octobre, du 18 octobre 1845; de M. Arragon, du 27 septembre et du 5 septembre 1845; de M. Briot, de septembre 1846 (lire 1845). Nous ne faisons pas remarquer les erreurs que contient l'article ci-dessus.

A titre documentaire, nous joignons ici un extrait du Compte Rendu de l'Œuvre de la Propagation de la Foi pour 1842. *Annales*, T. 15, p. 187 :

Pour les Missions d'Afrique, une somme de 200.430 fr., savoir :

A Mgr Griffitz, évêque, vicaire apostolique du Cap de Bonne-Espérance (Mission des RR. PP. Dominicains) .....	26.000
A Mgr Barron, évêque, vicaire apostolique des Deux-Guinées .....	69.960
A Mgr Dupuch, évêque d'Alger .....	45.550
Pour les Missions des RR. PP. Capucins, à Tunis .....	3.050
Pour la Mission des RR. PP. Mineurs réformés, à Tripoli de Barbarie.....	2.660
A Mgr Solero, évêque, vicaire apostolique de l'Egypte, pour les Missions des RR. PP. Mineurs, Basse-Egypte .....	11.970
Pour les Missions des RR. PP. Mineurs réformés de la Haute-Egypte.....	5.320
A Mgr Abbukarim, vicaire apostolique des Cophtes catholiques, Haute-Egypte.....	5.320
Pour les Missions de la Congrégation de Saint-Lazare, dans l'Abyssinie.....	30.000

\*\*

des *Annales*, T. 16, p. 200.

ETAT GÉNÉRAL DES MISSIONS.  
(1844.)

<i>Afrique.</i>	Evêques	Prêtres
<i>Egypte.</i> Délégation apostolique d'Alexandrie .....	2	50 (?)
— Vicariat apost. des Cophtes... }		
<i>Tripoli, Tunis, Maroc.</i> Vicariats apostoliques .....		12
<i>Alger,</i> Evêché d'Alger.....	1	66

<i>Guinée et Libérie.</i> Vicariat apostolique de Guinée .....	1	25
<i>Possessions anglaises.</i> Vicariat apostolique du Cap.....	} 2	10
— Vic. ap. de l'Île Maurice.		
<i>Abyssinie.</i> Préfecture apostolique.....		5
<hr/>		
Total pour l'Afrique (1 évêché, 4 vicariats depuis 1822).....	6	168

Au compte rendu de 1843, aucune allocation n'est faite au Vicariat des Deux-Guinées.

Compte rendu de 1844 : A Mgr Barron.....	20.000 fr.
— de 1845 : .....	0 —
— de 1846 : Pour le Vicariat apostolique des Deux-Guinées (Mission de la Congrégation du Saint-Cœur de Marie .....	42.720 fr.
— Pour la Mission du Sénégal..	7.000 —

\*  
\*\*

des *Annales*, T. 16, p. 88.

Mgr Barron, Vicaire apostolique des Deux-Guinées, est parti de Londres, le 21 novembre, pour le cap Palmas; il est accompagné de M. Keily, né à Dungarvan, diocèse de Waterford, en Irlande, et d'un Frère coadjuteur, Jean Egan, né à Carrick-on-Suir, dans le même diocèse.

Deux mois auparavant, le même Prélat avait embarqué pour sa Mission sept prêtres français; c'étaient :

MM. Jean-Rémi Bessieux, supérieur, du diocèse de Montpellier;

François Bouchet, du diocèse d'Annecy;

Jean-Louis Rousel, du diocèse d'Amiens;

J.-L.-Marie Maurice, du diocèse de Nantes;

De Régnier;

Audebert, et un autre prêtre dont le nom nous est inconnu.

Avec eux sont partis trois Frères, dont l'un s'appelle Jean-Marcelin Fabé, du diocèse de Toulouse; nous ignorons les noms des deux autres.

Ces dix religieux appartiennent à la Congrégation du Saint-Cœur de Marie, fondée tout récemment dans le diocèse d'Amiens, dans le but spécial de travailler à la conversion des Noirs. Nous reviendrons prochainement sur cette communauté naissante, pour faire mieux connaître et l'esprit qui a présidé à sa création, et les encouragements qu'elle a reçus du Saint-Siège, et les précieux résultats qui ont couronné ses efforts.

\*  
\*\*

des *Annales*, T. 16, p. 445.

Dans le courant de cette année, plusieurs religieux du *Saint-Cœur de Marie* se sont rendus aux divers postes où les appelait leur admirable vocation.

On sait que ce nouvel institut a pour objet l'apostolat des Nègres. Ses pieux fondateurs, touchés du malheureux état où croupissent, par suite de leur ignorance, tant d'âmes créées à l'image de Dieu, se sentaient depuis longtemps inspirés de venir en aide à leur délaissement. Toutefois, malgré l'importance de l'œuvre qu'ils avaient conçue, malgré la pureté des motifs qui les dirigeaient, ces ecclésiastiques craignirent de céder à un entraînement de zèle : ils eurent recours, pour s'assurer de la volonté de Dieu, à la source visible des lumières et de l'esprit apostolique et consultèrent le Saint-Siège. M. Libermann, aujourd'hui leur supérieur, se rendit à Rome et présenta à la Sacrée Congrégation un mémoire où était exposés le but et le plan de la nouvelle société, se bornant à demander une décision qui, favorable ou non, serait reçue comme un oracle émané de la bouche même de Jésus-Christ.

Son Eminence le Préfet de la Propagande, après avoir pris toutes les informations dont s'entoure la sagesse du Saint-Siège, répondit *qu'il louait fort le zèle des nouveaux missionnaires, que leur entreprise était opportune pour*

*la propagation de la foi, et qu'il les exhortait vivement à suivre leur vocation.*

L'approbation de Rome ne permit plus aux serviteurs de Dieu de douter que leur sacrifice ne fût agréé et béni du Ciel : dès lors, se reposant sur la bonté divine qui les appelait, du soin d'aplanir les difficultés de tout genre, ils fondèrent le premier établissement à La Neuville, près d'Amiens, sous les auspices d'un Prélat vénéré. A peine compte-t-il deux ans d'existence, et déjà un noviciat nombreux est organisé, déjà les règles établies sont observées avec ce respect profond qui, d'ordinaire, n'est voué qu'aux institutions anciennes.

C'est un point fondamental de ces règles, qu'aucun membre de la Congrégation ne vive seul et isolé; le supérieur, à l'exemple de Jésus-Christ, enverra les nouveaux apôtres deux à deux, évangéliser le même troupeau, et confondre leurs sueurs dans le champ qu'ils défricheront en commun. Si loin que l'obéissance exile le missionnaire, il aura toujours un confrère près de lui pour seconder ses efforts, pour encourager son zèle, ou diminuer ses peines et ses périls en les partageant.

Tandis que ces prêtres dévoués s'exerçaient en silence aux vertus de l'apostolat, ne comptant que sur l'abnégation pour adoucir les rigueurs de leur pauvreté, les bénédictions temporelles, auxquelles ils ne songeaient point, sont venues les surprendre au sein de leur retraite. Des ressources inespérées ont doté le noviciat de revenus suffisants; plusieurs essaims de missionnaires en sont déjà sortis pour aller s'établir à Saint-Domingue, à l'île Bourbon et dans d'autres colonies françaises; tout récemment encore, Mgr Barron, vicaire apostolique des Deux-Guinées, en nous annonçant qu'il emmenait avec lui sept Pères et trois Frères du *Saint-Cœur de Marie*, invitait l'Œuvre à prier pour l'accroissement de la Société naissante : *c'était, disait-il, le moyen le plus efficace de hâter la Conversion de la race Noire.*

---



## IX

### JOURNAL DE M. KELLY

---

#### **The Mission of Liberia (1).**

Through the kindness of Mr. Thomas Hughes Kelly we are able to give in this issue of *Records and Studies* a transcript of the Diary kept by his uncle the Rev. John Kelly, during the two years Father Kelly spent in Liberia, Africa, as a missionary with the Rev. Dr. Edward Barron. This mission was undertaken by the American hierarchy in 1840 at the request of Propaganda. Bishop Dubois of New-York and Bishop Kenrick of Philadelphia called for volunteers for to undertake the re-establishment of the Jesuit mission founded in 1604 by Father Bareira, S. J.; and the Rev. Dr. Barron, pastor of St. Mary's Church, Philadelphia, and the Rev. John Kelly, pastor of St. John's Albany, New-York, at once offered themselves. With Dennis Pindar, a lay catechist of Baltimore, Maryland, they sailed for Cape Mesurado, on December 21, 1841, reaching Sierra Leone early in 1842. The work of the mission was taken up, as indicated by the Diary, with zeal, but it soon became evident that more help was needed. The following year, Dr. Barron went to Rome and after making his report of conditions in Liberia, the Pope raised the country to the rank of the Vicariate Apostolic of the Two Guineas with Dr. Barron in charge as titular Bishop of Constantine. He returned then to Liberia with a band of priests, members of the Society of the Sacred Heart, five of whom died on the mission. Dennis Pindar also died of fever, January 1, 1844, and the Bishop and Father Kelly

(1) Nous devons cette copie du journal de M. Kelly à l'obligeance de nos confrères des États-Unis, par l'intermédiaire du R. P. Soul, lors de la visite qu'il a faite de l'Amérique à la fin de 1934 comme compagnon de Mgr le T. R. Père.

were forced by their shattered health to give up and return to the United States in 1845. Father John R. Bessieux succeeded the Bishop in charge of the mission with the Rev. John M. Maurice, who later became pastor at Greece, New-York. The Liberia Mission after a time was taken over by the Fathers of the Holy Ghost and since 1906 has been under the care of the Irish Province of the priests of the Society of African Mission, whose headquarters is at Lyons, France.

Bishop Barron was born in 1801, at Waterford, Ireland, and made his ecclesiastical studies in Rome. After a brief service in his native land, he volunteered for the American mission and became affiliated with the diocese of Philadelphia, where Bishop Kenrick appointed him his vicar-general, head of St. Charles' Seminary and pastor of St. Mary's Church. Following his return from Africa he declined all further episcopal honours, and died September 12, 1854, a martyr to his charitable zeal while ministering to the victims of yellow fever epidemic at Savannah, Georgia.

The Rev. John Kelly was the brother of Eugene Kelly, long prominent as a New-York banker and philanthropist. He was born in Trilluk, County Tyrone, Ireland, March 27, 1802, and came to the United States in 1825. The following year he entered Mount St. Mary's, Emmitsburgh, to continue the ecclesiastical course begun in his native land. In 1828 he went to the Jesuit novitiate at Frederick, but remained only a short time and then returned to Mount St. Mary's where he finished his studies and was ordained priest by Bishop Dubois September 14, 1833. He ministered first at St. Patrick's New-York, and was then sent to the up-state missions. He said the first Mass at Saratoga in 1834 and was pastor at Albany from 1837. When he came back from Africa he was made pastor of St. Peter's, Jersey City, November 12, 1844, and served there with unflagging zeal until his death, April 28, 1866. A sympathetic memoir of his career, by the Right Rev. Mgr. Henry A. Brann, will be found in *Records and Studies*, November 1907, vol. V, part II, pp. 348-353; see also vol. VIII, pp. 116-128; and Flynn, *The catholic Church in New Jersey*, pp. 97-99.

The Diary is written in a strong legible hand in a small

leather bound note book. On the cover is the inscription : “ 1842, Memoranda Cape Palmas ”, and as a title page inside : “ Journal of J. Kelly, Cath. Mis. SS. Peter and Paul, Cape Palmas, W. Africa, 1842. *Ad Majorem Dei Gloriam.* ” The ink is still distinct and clear and the entries are set down in the following orderly sequence.

**Journal of J. Kelly**

**Catholic Mission SS. Peter and Paul, Cape Palmas  
W. Africa 1842.**

*Ad Majorem Dei Gloriam.*

NOTES.

1833. — Mission of Upper Guinea, in which Liberia is comprised, was discussed and I think the subject of its creation or establishment reviewed in 2nd Synod of Baltimore.

It was afterwards erected and assigned to the Jesuits.

1841. — Nothing done until when letters were sent by the Sacred Congregation to the Rt. Rev. Francis P. Kenrick, of Philadelphia, U. S., and the Rt. Rev. John Hughes of New-York to procure each a clergyman to proceed to Liberia to provide for the spiritual wants of the Catholics in the colonies of Liberia, who had emigrated thither, having been emancipated from slavery.

The said Bishops sent in December, 1841, the Rev. Edward W. Barron V. G. of Philadelphia, and Rev. John Kelly, Pastor of St. John's Church, Albany, New-York. These priests, together with Dionysius Pindar, a pious young layman, sailed from Baltimore on the 21st of December and arrived at Cape Palmas on the 31st of January, 1842. First Mass by Dr. B. was said in the home office of Dr. Ford M'Gill on the 1st of February and next morning both missionaries said Mass in a private room in the house of the Lieutenant Governor Geo. R. M'Gill, feast of the Visitation of the Blessed Virgin.

1842. — Though the missionaries had been in Monrovia where their ship stayed two days, viz. 26th and 27th of January, they did not sleep or have nor say Mass, having no opportunity and not finding a single Catholic residing in Monrovia. After leaving, they learned that one Captain

Cannot, an Italian Catholic, was residing in Monrovia. In that small town, though twenty years after its being founded, there is not a school for the pagan natives and the missionaries saw only a hut thatched and base daubed with clay, which had been erected by the Protestants as a church for the pagans. But now it is closed. Two newspapers are published in Monrovia — the *Liberia Herald* 11th volume, i.e. 11th year, and *The African Luminary*, 4th year and 4th volume.

A serious difficulty is existing between the Government and Protestant missions at Monrovia, the latter having refused to pay duties on their imported merchandise and goods. Missionary property has been seized. Dr. Seys, the Methodist head clergyman, has left or been recalled, is now in Washington D. C.

February 6. Dom. Quinquag. Here Government has Protestant Missionaries. Threaten to leave, not allowed to settle. First public service and Mass in stone school-house. Governor Rusworm and Governor Roberts (Monrovia) with a number of Protestant colonists and pagan natives together with a dozen Catholics attended. Number of Catholics now in this colony, said to be about twenty or twelve souls. Part had been attending Protestant meetings, but now return to their church.

February 9. Gospel announced to Grebo tribe. February 7, 8 and 9 retreat for Catholics ended Ash Wednesday, at the pagan Greegree house (Oracle) in centre of King's town on summit of the high land of the Cape (N. E. end). This town numbers about 1,500 souls, is called in the Grebo Bimleh. Pagans from town in the hollow below the height, a quarter of a mile N. E. of it, called Orooh, as well as from the town a pistol shot N. N. E. on riverside called Booleh and from Blewroh a quarter of a mile N. N. E. of it attended. Governor Rusworm (Mulatto and Lieutenant Governor) with other civilized officers of this colony were present.

The missionaries Dr. B. and Rev. J. K. in stole and surplice entered this town preceded by one carrying the cross — all reciting the Litany of the Saints — Rev. Dr. B. announced through an interpreter the object of the Mission — its regularity authorized by the representative of Christ the head

of the Christian World. The king and his people hear with attention, yet many, as is their custom when hearing anything strange or hard to credit, laughed at the doctrine of the Trinity and the eternal punishment of the unbeliever and unbaptised.

At the close of Dr. Barron's instruction, the customary dash presents were given to the King a rich silk robe and turban (that he never got) and beside him were left tobacco and cloth (cotton) garments for people who wear only an apron or small piece tied on groins. Women have a *Karass* or piece of cloth hanging at the back.

Polygamy sanctioned by Protestants. — The interpreter for the Catholic missionaries was Williams Davis, the only capable interpreter. Davis worked on ships and often studied on Rev. J.-L. Wilson (Presbyterian) Superintendant and General Agent of the Presbyterian Missions (4 or 5 Stations in Liberia) for seven years past. Mr. Wilson baptized Davis while having and living with four "wives." — Davis was Mr. Wilson's instructor in Grebo. A little while before the Catholic missionaries arrived, Rev. Wilson excommunicated Davis for taking a fifth wife. He was a communicant while he had the four women!

Well may such men abuse *the Pope*, who never allowed an *Indulgence* even to emperors! Kings have in vain sought it by menaces and by gold.

February 13. First Sunday kept by Grebo tribe. One Mass in schoolhouse at 10-30 A. M. Numbers of natives, especially boys, attended. Rev. J. Kelly, through an intrepeter, addressed them briefly after Mass on the eternity, omnipotence and goodness of *the true God* and necessity of a belief in *His Word*. At 4 o'clock P. M. the missionaries went by appointment to the "Big Town" on S. E., summit of Cape or Promontory. The king and his chiefs reviewed them at a clear space before the Greegree house as before. Dr. Barron addressed them on the necessity of a belief in *God's Word*, end of man's creation, the damnation of the un believer and un baptized (Davis interpreting). Rev. J. Kelly closed with a brief exposition of the blessings of the gospel and with assurances to the king and his people of their friendship and future efforts for their common benefit.

King replied : " We live here long time. Ten years (seven years) ago white man come, — Dr. Hall come, — Mr. Wilson come, — Dr. Savage come, plenty missionaries come. No man stay Sunday, all man work in the bush. King glad, — all men glad to hear you speak God's word. Countryman not know book, countryman not know bible, not know God's word. Glad hear you and you make all men's heart glad. You sit down speak God's word. "

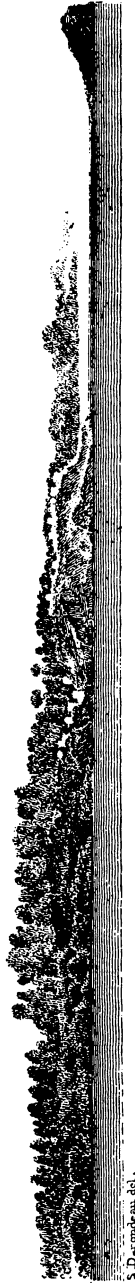
N. B. — What king meant was that until this day the Grebo people never paid any regard to Sunday notwithstanding that other missionaries had spoken to them. By appointment the Catholic missionaries are to meet King etc., for " God Palaver " same place next Sunday.

February 15. Crowds on street and road of Orooh yelling. It was found to be " natives " running about most noisy, some angry, some smaller ones enjoying it as play — to administer *Saucy Wood* or poison to a woman, as usual accused by a doctor of being a witch, Liverpool, a shrewd headman and who worked on ships and was in England, on being asked by J. K. whether he believed that by this process a bad man or woman (witch) who killed by witchcraft could be truly discovered, affirmed he knew it to be true way to find. " Saucy Wood kill no man but him have bad stomach, i.e. bad heart. " If he be good, he puke it. Liverpool's dread of witches etc., was extreme. He was intelligent for a pagan savage. And then K. ridiculed the aforesaid test by asking him if Saucy Wood had eyes — if it was not a piece of drug — a mere stick, Liverpool compared the test promptly to Englishman's way. He said he saw it in Liverpool " Man kissed book he died then for he was a bad man ". P. M. great noise in Orooh. It was crowds of women going about rejoicing for the accused having puked the Saucy Wood. They hoot the accuser, the doctor, who has to hide. It is now only at night he dare walk out.

February 16. Another mob and great noise — it is a play — old men leaders dressed in mats, some in sacks, some with baskets for hats, odd clubs etc., carried, majority children and boys — and old man led by ringing, — plays an iron box for bell.

February 17. A similar play. Numerously attended.

CAP-TOWN VU A L'E 1/4 N.-E.



S. D. de la Roche del.

A défaut de plan du Cap des Palmes, nous reproduisons la gravure ci-dessus, extraite de la *Description nautique* de M. Bouet-Willlaumez. On y voit, sur le sommet de la pointe, l'établissement américain; à gauche, le village indigène.





February 18. A play — mimic of war etc., by women and children. They seem to enjoy it greatly.

Baptism secretly attempted — Numbers of head men — young men and boys — daily visit the missionaries, the latter exhibited pictures of the most important events and facts of the gospel. They found of the sisters who lived with the Protestant missionaries and were attending their schools not one baptized. Some were 15 and 16 years of age. They said they could not be baptized until they got a *new heart*, at which they always laughed. We were informed of four or five persons baptized and married by the Protestant missionaries, but these persons were in their employ and *entirely dependent* or supported by the missionaries.

Today, 15th of February, the 15th since landing, Dr. Barron took to his bed, a light and first attack of the fever (acclimating).

He had no chill.

J. Kelly rode Governor Rusworm's horse to Mt. Vaughan accompanied by the Governor who wished to draw his attention to an elevation a quarter of a mile south to the Episcopal Station.

February 18. This morning Dr. Barron had little fever, but was very weak and confined to bed.

Governor Rusworm visited Dr. Barron No Protestant missionaries visited us. Today King Freeman and eight head men visited. We gave him eight gowns. Dash for head men. He grumbled — named five men more. We promised them something. King being asked about having " God Palaver " at his town, King gave no answer — went off grumbling. His half Brother Davis, the interpreter laughed — his headmen smiled. King and attendants taking the eight gowns left.

February 19. Dr. Barron slept little — fever, morning. Was able to sit up while feet bath. We engaged Davis Wm. (Grebo-Mamah) as teacher of Grebo he to attend daily 9 to 12 A. M. or if agreed upon in P. M. and also to attend Palaver to interpret. We engage to pay Davis (Davis- " Mah ") at the rate of \$ 12 per month in specie.

February 20. Dr. Barron fever not so high — took nourishment and slept. At ten A. M. Mass etc., in schoolhouse.

Governor Rusworm attended. At 4 P. M. Prayer and Instruction in Cape Town (Kings). Instruction was chiefly an explanation of four large pictures : 1. Christ raising the daughter of Jairus. 2. The widow's son. 3. The Blessed Virgin standing on top of Globe — serpent under her foot. 4. The Crucifixion. The N. Testament held in hand by Rev. J. Kelly whilst explaining. The attention of the savage Grebos was extraordinary. At first, they laughed from incredulity. At four, they were especially struck when it was affirmed emphatically that with Jesus-Christ and by Him alone man obtained power over and could escape the devil. From their dread of witchman — and woman and their idolatry of the devil, the doctrine of Redemption and of Providence seemed to arrest their most earnest attention. The power over demons left to the church was subject of doubt and amazement. " If devil in a man bring him (Sd. miss. 7) and we in the name of Jesus, will put devil out — away from man. "

" God's day " again kept — *Balla* head war man was our interpreter today. Davis and King F. both absent — probably because bribed by Mr. Wilson whose spies we noticed at the entrance of both towns and also at the commencement of our instruction. Though few went to their farms, the day partially kept and tho the bell was rung through Bimleh, the number present was not large. Mr. Wilson craftily met the people at the Greegree House (our place) a little before we came, few attended his address. But Davis stated Mr. Wilson did not speak there to Natives formerly. The principal head men — a crowd of women and boys were present. The chiefs agreed to a meeting next " God's day ".

February 21. Today Dr. Barron very ill — fever affecting the head. King F. and two head men called. King said he had fever yesterday. Complained of what he was getting for his land sold American men. Davis assented to our building a schoolhouse within his town. Davis asked us if we intended to school natives and remarked Mr. Wilson had taught five years. All were surprised to hear that.

Abysinis (their countrymen) were same as us Catholics (Katolo). When asked why Mr. Wilson feared their hearing us they said they knew not. But they admitted that a

head in church was as necessary as a father and as a King. For knowing the *True Word, True Priests*, Davis was referred to Mark XVI : " True (sd. H) signs be for men to know ".

February 22. Dr. Barron had great fever today. Night dangerous. Dr. M. stayed.

February 23. Dr. Fletcher stayed all day. Mercury ointment applied to groin and arm pit.

February 24. Fever down 25, continues better — slight diarrhea, took nourishment better than usual — throughout some arrow root.

February 24. J. Kelly petitioned Governor Rusworm for ground for church and mission house — station — said the four lots offered near centre to upper town too small. The hill below the Cape elevation and nearly east of it and just between two native villages. Davis, our interpreter, owns more than half of it and offers us his title for fifty dollars. We propose in event of a grant of said hill to erect thereon a stone church which would supersede the proposed (by Como re Patterson) fort, as to be an asylum in case of savage hostilities. None have yet occurred in eight years of colony's existence.

February 25. Good appetite. Still confined to bed.

February 26. Saturday. Dr. B. sat up. Took no medicine, except elix vit, to arrest heavy sweats.

February 27. Sunday. One colored man (the first) colonist went to Communion at 10 o'clock Mass. (This hour seems to be too late for priest and people). Some natives, boys and men attended.

February 28. J. Kelly and Governor Rusworm met mob and begged off two men, Voh and Sacy Wood, who were to be killed for witching a chief who died lately.

Natives keep Sunday. — At 4 o'clock P. M. by appointment preached at King Freeman's town — a great crowd and many *mothers* were present — looked with intense interest on the large colored pictures exhibited. The Crucifixion and its explanation arrested their notice expecially. King was present. Mr. Wilson, Davis says, heard us but was concealed. Himeo a chief, probably through Mr. Wilson prompting — interrupted the priest to say : " We should tire ourselves, he liked to hear God's word — but he would

rather have Book and by and by we should teach all youngsters book". The priest said: "Here is the book but this book could not speak — this book could not save man from the devils. Many men have this book and still are bad men. We love the book and by and by hoped they would read it, and do what it directs us to teach them. Go teach etc. »

February 27. We are just doing what the Book says: "Go teach etc". We would have school short time but God did not wish us to wait for schools etc. Captain of a ship come — all men dying for food. Ha has food plenty — should he wait to give it till men read books, etc.?

Appointed next Sunday same hour to meet and commended natives for keeping God's day. A few individuals went to the country — but none carried baskets. Some men took bill hooks *under their arms* as it were to get palm wine.

The Colonists — Protestants wonder at the subserviency (in regard to the Sabbath) to the doctrine and wishes of the Catholic missionaries.

Dr. Barron came downstairs and sat up some time.

February 28. Dr. Barron took no medicine.

March 1. Dr. Barron came across the street to our rented small house and stayed an hour.

Received the Governor's reply that the Hill could not be given being reserved from the 1st for public uses. But he allows twenty feet more on Av. and privilege of way to beach unobstructed and of building thereon for both.

March 2. This day at 7 o'clock P. M., Dennis had violent headache. Mr. K. gave him physic at bed time, i.e. 10 grains of calomel and ten of jalap. Not operating at daylight gave him a spoonful of castor oil.

March 3. Dennis had burning fever — *no chill at any time*. When perspiration came, quinine pills every two hours. Night morphium.

March 4. Great fever — it fell — perspiration came freely, — pills continued — at night morphium half a grain and had to be repeated three hours after 11 and followed by half a grain of opium.

March 5. Perspiration less — pills continued, stomach sore, great and painful tension thereof. J. R. had then discontinued the pills — gave a spoonful of castor oil and

one and a half by anema. Dennis was greatly relieved. Dr. after directed a table-spoon of brandy diluted to be given every two hours. One quinine pill instead of two, hourly as before. Morphium (or a spoonful of tinc bark) at bedtime half a grain; three hours after had to repeat — it failed. Better than one half grain opium gave him in a pill, he spent the night well.

March 6. Copious perspiration. One pill hourly and quinine and a spoonful of brandy every two hours.

March 7. Sunday. Dr. Barron said Mass today. First after sickness in his room in Mc Gill's.

Mass in S. Ho. at ten. Two catholics only present — Saucy and Neil. Mass to be in future at 9 A. M.

At 4 P. M. Rev. J. Kelly accompanied by Sauci and a crowd of native boys and young men went to King Freeman's town. A large assembly present — preached from II Thes. Ch. I v. 7, 8, 9. The king attended and some of the rest were greatly pleased with the pictures, especially the beautiful one of the Blessed Virgin which had been by special request of several natives, taken to exhibit. At the brief statement of the virginal and miraculous conception of Jesus-Christ our Lord, several natives laughed especially at the Grebo idiomshe became a Mother *though she saw not man*. The mention of her power over devils again excited an intense interest.

Sunday still kept. — We saw no farming implements taken out by the few who went to the country. Noticed a great deal of washing themselves and some groups playing checkers and walking about better dressed.

March 8. Dennis sat up — twice — took one pill every two hours.

March 9. Entirely up. Doctor came this morning. Ordered no medicine.

March 10. He served Dr. Barron's Mass. On the 8th at sundown J. Kelly and Davis visited King Freeman. He sat barefoot and as usual only his blue cotton wrapped about abdomen and groins. He had four head men sitting around him. He received Kelly cheerfully who told him the object of his request of a spot of ground in centre of his town for a school. He consented but demurred at the price offered

§ 10. It's next the Greegree or Devil's House and highest spot on the Cape; it is 60 ft. by 22 on the rock.

March 11. J. Kelly somewhat sick — took an emetic — ipecac ten grains. J. K. sat up in bed. Doctor has prescribed three grains of calomel every four hours, combined with one sixth of a grain of morphia. Gums sore a little; this was morning of the 12th. On night before at 10 comm'd them — took enema 1 oz. 6 oil 4 o'clock P. M. At night severe headache and fever : 1 teaspoon of nitre (sweet spir) every hour and narcotic powder, one sixth of a grain every two hours. Did not sleep; — watch not kept.

March 12. Saturday, Fever P. M. Two spoonsful of wine alternated by one of brandy every hour and equal quantity of water. Sp. nitre every half hour.

March 13. Sunday. Today also abed. P. M. Fever — directions same at last night — arrow-root, fruit, tea, sp. nitre. Dr. Barron sat up till Den. mor.

Sunday not observed by natives. — Dr. Barron said Mass at 9 A. M. Had four colonists present. Natives to-day went out of their villages here as usual to the rice farms. An aged headman called in to us and said he would not, but would go and hear God's word. There is a difference of opinion about it. Some are still in favor of " God's day " being honored.

At night J. K. suffered extremely from fever. The calomel, had acted freely on the bowels. Dr. Barron sat up to 11. Dennis till morning after. Kelly got broth, wine and water every two hours alternated by one teaspoonful of brandy every second hour and a teaspoonful of sp nitre. every half hour in a half wine glass of water. Kelly slept only one hour the morning before. Had morphia every second hour—took three powders, one sixth of a grain each.

March 14. Morning, Doctor directed, viz : Every hour two pills of quinine, five grains each and one tablespoon of brandy. Arrow-root as often as desired. Chicken soup with toast at 11 o'clock. Arrow-root or soup at 3 P. M. Brandy every two hours. Port wine every second hour, two spoonsful.

March 15. Tuesday. Directions : pills as yesterday. One tablespoon of tincture of bark every two hours and port wine when desired. To have soup three times through the

day with either rice, toast or other farinaceous food. Pills and bark to be discontinued on accession of fever. Night, directions, viz : One powder of morphia every two hours till sleep comes. Slept at 11.

March 16. Wednesday. Great buzzing in the ears indicating the due effect of the quinine; one-third of a grain of opium in pill at 10, night. Slept after immediately.

March 17. *St. Patrick's*. All up — two Masses, though Dr. Barron had slight fever. Walked P. M. one hour. J. Kelly took five grains of quinine in water.

March 20. Palm Sunday. First Blessing of Co. Products. Mass at nine in school house. *Palms blessed*, the first time in the *Cape of Palms*.

March 21. Rev. Dr. Barron said the Mass.

March 25. No service, — inconveniences.

March 27. Easter. Two Masses. P. M., J. Kelly attended Native town. After Mass, D. Pindar had fever and headache. — Fever 8 days.

March 30. J. Kelly took second attack of fever (lasted 5 days only). He and D. Pindar in one small room.

April 3. Sunday. Two sick. Rev. Dr. Barron said Mass but was weak. This the only Sunday since landing that we had not been to preach to natives in Big town.

April 8. Rev. Dr. Barron sailed for the U. S. on his way to Europe. Weak in health, but strong in zeal for Glory of God and this mission. Intends to procure religious men and Priests in the U. S. and auxiliary monks in Ireland to aid in the Native school and in teaching and instructing in mechanical arts. Hitherto this mission depended chiefly on Dr. Barron's private property except the collection in Diocese of Philadelphia and that in New York city, Albany and Brooklyn. Now Dr. Barron hopes to engage the aid of the Lyons Association Prop. Faith.

April 10. Sunday. Mass at nine A. M.; addressed natives at 4 P. M. in Big town as usual. An American young sailor from Boston present; — he neither uncovered nor knelt whenever the savages obeyed the call to kneel to adore the God of Heaven and Earth, at the close! Example of Christians!

April 12. Three head-men of Little town on Beach South

of our building ground called complaining that Governor Rusworm had given us that site of house without asking them : “ it was their land ”; — “ it live in their heart what they say — their heart plenty of sorrow at “this thing ”. They love us too much, they have no palaver with us, but want to tell us, etc. ”

Gave them a dash of 14 bars or 7 of tobacco, i. e. two heads for each family (6) and one extra for each of two principal families.

April 17. Friday. Left small rented house and came to board at Mr. Josuah Steward's. J. Kelly and Dennis to pay at the rate of \$ 46 per month, including the rent of two rooms, with the board, washing, etc.

April 19. Sunday. Mass at 9 A. M. Only two children at Catechism after the service. *Barns*. At 4 P. M. preached also to the natives as usual and elucidated by pictures. Evening, Dennis had fever.

April 20. Evening D. Pindar had slight fever.

Graway (1) first Evangelized.

April 21. Rev. J. K. and Wm. Davis (Grebo interpreter) went by request to Graway. King Wiah's boat and boys came before day to Westend of Lake. Before King's house his chiefs etc. assembled. The large picture of the Crucifixion was elevated on a pole — the fall of man, — its curse, — its reparation and man's redemption, for the first time announced by a legitimate minister to this people. Much talk subsequently amongst the natives — especially of what Kobo, i. e. “ What man say? ” “ God made all. ” — “ *God Almighty* ” — “ Devil no power but what God permits ”. — Man angers God by serving Devil ”. Some said : “ It be true word ”; others doubted; none positively defend *Devil worship*. Rev. Wilson, Presbyterian, and Rev. Dr. Savage, Episcopalian, addressed them before. Dr. Savage abandoned this station, which he had merely intrusted to Mr. Appleby, a single layman and schoolmaster; a miserable looking school house between the West or big village and small one East on Beach. Natives told Rev. J. Kelly they knew not what caused Mr. Appleby's departure, but that he said he was going home to

(1) Garroway.



America; "but they find" he go to Tabooe! Still they do not regard education and Appleby's small Graway school like the others (now) are viewed by natives as merely a relief from feeding boys and a prospect of their advantage to them by being after-wards employed on ships in preference to others who had not learned to speak English. At Mr. Appleby's school the Graway men told Rev. J. Kelly that about a dozen only attended: — they were those he boarded and fed!

Religion. — Natives care little about it; not much even about the forms and superstitions they themselves practice. After Rev. J. Kelly staying to please the King over night in his house and though his majesty had received presents from him, day before J. Kelly visited, he was all the time of the priest's stay apparently vexed that a present-dash was not offered. His chiefs expressed their surprise and displeasure at the same. He killed a goat as a treat, but very significantly gave to understand that he would like soon to hear J. Kelly again, i. e. to see him come with a *dash*.

Native House. — Had great difficulty to read part of office. No candles used. — With great trouble got a sort of wick fixed in place or dish of Palm oil. Davis and the boat head-man and Rev. J. Kelly got King's house to themselves for the night. — The boat man arose and opened the door, whether for bad purposes not sure. But it is certainly the safest way for the missionary to exclude, on such occasions, every boy except a trusty man taken with him.

April 22. D. Pindar up — 23rd up — Quinine discontinued. Took one spoonful of tinc bark not fasting.

April 24. Sunday. Mass in stone school house, as usual. A few native boys; — 4 or 5 Catholics present. D. Pindar duties Sexton.

April 25. Rev. J. Kelly and D. Pindar measured and had piled 5.000 ft. of American lumber in which they had been cheated paying for 400 ft. of no use — or nearly \$ 20. Besides had found more than half what was received good, split etc.

Resolved henceforth to trust neither Catholic nor Yankee. Our carpenter paid for buying, neglected the matter. The Boston captain took the advantage. Sickness even not prevented our inspection personally. \$ 40 loss.

April 26. This morning Rev. J. Kelly soon after his bread

and coffee had a slight chill. Went abed; took 15 grains of ipecac which was repeated one hour after, acting then as good gently emetic; had no bile. no extraneous or improper matter in stomach. The cause was imprudence by too much exercise and anxiety followed by copious and debilitating sweat and laying in night gown on bed the cool early part of night and unexpectedly falling asleep before taking sufficient covering.

This was the immediate and exciting cause, but the change from a high latitude 42 or 50 degrees and the disturbance thereby occasioned in the regular and former state of the body, together with the injurious vapor from the neighboring marshes at night, and sometimes at morning, act for the destruction of the system, which evidently would be, in every instance and case, fatal if not prevented by the goodness of the infinitely wise Creator giving to nature so many blessings and to man intelligence and when ill deserved even extraordinary protection and favor. The *vis vitæ* needs help, — found in the valuable inestimable febrifuge quinine bark and proper food, — cleanliness etc.

J. Kelly drank camomile tea for emetic's operation. He took toast and tea P. M. and tea at night and had taken three teaspoonsful of sweet nitre at intervals of one hour.

April 27. J. Kelly not ill but skin dry, pulse higher than ordinary. Prescribed for by Dr. M'Gill (had eaten only a little gruel morning and after some hours one cup of sweet tea). P. M. 2 pills of blue mass (blue pill) each 10 grains at once to be followed early in the morning by one of do if the former two had not acted. In the early part of the night smart headache and fever was relieved by the constant changing of parts of a wet towel to head.

Advised by Dr. to drink warm tea, — could not have it unless paying one dollar for, — not eligible nurses for one night and often leave the patient to suffer as happened to two of us already. Employed none. Christian Hospitals! O Divine Charity!

April 28. Doctor prescribed two grains of quinine in wine glass of water every hour and a half until 4 P. M. Had a slight obscure chill at 5-30 P. M. Took two doses, in three hours, of narcotic " Sulphate of Morphium "; yet slept none.

April 29. Continued quinine every two and a half hours as before. Sat up but was weak. Read some and found it injurious; slept well. Quinine had made stomach sore; — its tone and consequently appetite injured. But panada, made by sour bread and sweetened after, proved a wholesome supper; — the gruel not eaten at night was delicious to the stomach and restorative before day.

P. S. — The quinine was taken to-day in port (wine).

April 30. Rev. J. Kelly well, yet unable to apply himself except to the recital of the divine office, — not able to resume his Grebo study.

May 1. Sunday. Mass in the boarding house. One Colonist, old Mrs. Sansey, received Holy Communion. P. M. Instruction at 4 at Greegree House Square. Natives laughed at J. Kelly's reading Prayers in Grebo. More women present to-day than last Sunday. Probably because it was promised that the " Proper Prayers " or what all men should say to Gnessan should be to-day explained.

May 2. Natives Thieves. The painful intelligence from Bereby S. of Taboo is confirmed of Captain E. Farewell's vessel being taken, himself and 4 colored sailors treacherously murdered. King Kraco and his tribe six months ago perpetrated a similar atrocity on the captain and crew of a Portuguese vessel. Captain Farewell was of Plymouth, Mass., U. S. We bought 7.000 ft of timber recently from him. He took wine to us for the Altar from Captain Cannot 4 weeks ago and in our rooms was cautioned not to trust Kroomen — or shore natives, by old Captain Britton of New York, who said he had been eighteen years on the coast and knew them all to be deceitful and thievish and particularly ferocious South of this and near where captain (poor Captain F. was murdered so soon after! Captain Eban F., Brother of James D. Farewell of Boston, Mass., U. S.). Captain Farewell was decoyed on shore to see oil. Went in company of one of his Kroomen with some head-men traders to Bereby. Returning to shore saw his vessel crowded; — Knew the men were taking his goods, observed that an attempt was to be made instantly on his life. Begged and entreated to take all and let him go with life. They tied his Krooman. Took himself tied his hands, sent women and boys to beat and stone him.

When almost exhausted, they carried him out in a canoe and cast him into the sea in which he struggled one hour and then sunk in death. Alas! We cannot offer the prayers of the Church for him, not being of the communion or household of the faith!

To-day Mrs. Walker, wife of the Presbyterian Missionary who (both) came here from New York two weeks after us, died of fever and premature parturition.

May 3. Danger of scandal. — Framing of our building commenced. Found to-day that the two natives Davis employed had deceived us by not paying the men what we agreed to for their labor, carrying planks and beams from riverside. Men were led to blame us. We have resolved to commit nothing of trust to any Pagan as far as we can help.

“ Tom Friman ” (or as on English certificates of his) Freeman took three head or 15 leaves of tobacco to get us 2 Kroos of Malagatta pepper. We dashed him, — six weeks he came, — 2 boys — tho warned not to make this his errand, but await an occasion. We found the Kroo — 2 Galls dear enough.

May 4. Miss Gagswell, recently (mid March) arrived with Rev. Mr. Payne to join as an auxiliary of the Episcopalian Mission, died. Four ladies died soon after arriving : Rev. Mr. White's, Rev. Dr. Savage's and the two just mentioned. The folly, even cruelty of such Missions.

May 5. Ascension. Mass in our private room. Thought it inexpedient to publish a Holy day which would not be kept.

May 7. Devit Graves. J. Kelly D. Pindar and Mr. Steward with 2 Kroomen visited the Island of the Cape. It is the cemetery of this Grebo tribe here. Had to obtain King's permission, otherwise might have Palaver, being a great offence. It is not allowed to traverse the ground on which the body are usually left *unburied* — over some great, ones a canoe is sometimes put, the body of a chief is at times deposited in coffin. It is customary to kill and sacrifice at Devil Rock, this side, a goat or bullock. All is eaten in a circle of old men, but the head and entrails which are carried to the island with the corpse are left in the Heap of such deposits at Bush on East end of Island.

Sacrifice for Dead. — Rev. J. Kelly witnessed several

funerals and observed many particulars. They killed goats and bullocks and in three instances, witnessed by J. K. the entire animal was offered, e. g. the head was put in the coffin or canoe; — a little blood was sprinkled on clothes and person of the corpse; — two cups were laid at breast or near each arm. In the chest of deceased the choice parts of the victim, quarters etc., were deposited alongside the corpse, together with a dish of rice mixed with palm oil. The head neck and also the feet were not covered because say they : “ He go get up again ”. Others. “ he must look God ”.

Resurrection a shadow of its tradition. — The most vague notions and strange ideas prevail relative to the localities or states of the departed. From Fish town to Covally the Grebo look with respect and awe on the Island Cemetery of this Cape and most aged persons are hither taken for interment. “ Leh Keh ” (Island Islet) is a favorable and choice location, e. g. : Here and at Fish town. ” Because say they, they must be all time with their own native people. Tribes think they will be ever together. “ Saucy Wood ” only damns and separates them forever.

Mr. Wilson Fled. — Middle of this month the Head of A. B. C. F. Mission left for Goboan, leaving Grisweld and Walker.

June. On Monday, May 30, commenced to keep Catechism in Bodio's Square, in Big town; about 20 boys came. Promised a *dash* to first who learned the 10 Commandments.

Rev. J. Kelly read one Commandment. A native boy, — Nimma, — repeated; then each boy succeeded to the foot of the circle. They applied ardently; the boy, who answered where (what) another or others failed, was placed above him. — “ Du ye ” excited emulation and the repetition of one Commandment so often from head to foot made the acquisition by heart easy.

June 5. Sunday. Only five old men came. The Catechism was called *Skoole* and being apparently tired, — the unhappy Pagans now leave the “ Hearing ” to boys and children.

P. M. had Catechism on intended site of School House, i. e. highest part of the Rock West of Greegree House. We find, — this being the rainy season, — great need of our

School House which will also serve as temporary Church. Girls don't come, — indeed except at first through curiosity and to see pictures, they and the mothers never attended. Even in their ceremonies and " country plays " women we observe, assemble generally by themselves.

June 8. Asked Bodio the favor of keeping Skoole in his Greegree House. He readily assented and engaged for anything we chose to give him, to keep order etc. His is a sort of Town or Public Building, — belongs to the Town. — He lights fire before it every evening at sun down; — keeps the people's Greegrees in this their grand depository. It has in its centre a sort of Sanctuary wrought around except in front, — with weeds. — Particular greegrees deposited in centre — the most curious is of this form — about 10 pounds of copper, said to pass for money to the North of Monrovia in Bush country. Another Greegree and most conspicuous is a rod 3 ft. high of iron, surmounted by a black globe of about 8 inches diameter and seems to be made of various stuff-medicines, honey etc. Feathers of the fowls frequently offered in sacrifice by Bodio are stuck on greegrees and upon the cones or reeds about. Blood is sprinkled here also.

June 12. Sunday. One came to Mass P. S. with whom difficulty about.

The Building, — swamps filled with rain, — could get no timbers; found that his speculation would keep. — Building a year on hand to employ only those who traded with him. Wrote an agreement that he is to work for no other while materials are ready for him. We engaged yesterday natives to cut timber at Graway and Rocktown.

June 16. Protestant Missions. Notices posted up for Parades. — Quarterly review — courts — and against Missionaries " generally ". These notices were posted on chapel or shop House next Governor Rusworm's West of the Gun.

The first complaint was against a certain Missionary holding colored children who had been taken into the colony nearly 2 years since and not registered according to law. It imputes their being held *slaves* and calls for investigation affirming that if this be the case, the individual is, by the law, guilty of a crime, which is punishable by death, — whether

white or black be guilty. The notice treats of insults frequently given to colonists by missionaries and their disposition generally to trample on the laws; — it tells them, they should take insults and give none — and that it is only “ men of God ” by whom Africa is to be converted, if ever it be, but not by such Missionaries.

N.-B. — Dr. Savage of the Episcopalian Mission is the one holding the colored children. Three taken by Mr. Minor here eighteen months since then. Rev. Dr. Savage thinks if registered they would be detained in the event of his going to another station out of this colony. The children, it is said and thought, were sent to him by his American family to be free and brought up by himself. The refusal to register is owing, we believe, to an unsettled difficulty, viz. whether the families of Missionaries who are not colonists are bound to do military duty, etc., or whether they are to be subject to the Government to which the Missionary himself belongs. It is decided by M. C. Society that colonists employed by Missions, when said colonists are not ordained men, are bound to do military duties. This was a decision lately against Rev. I. L. Wilson of A. B. C. F. Missions Presbyterian, who refused to obey the Government orders before.

June 18. A second public notice today threatens Missionaries about insults, — makes no exceptions, — compares them to bulldog ferocity; bulldog never lets go until he takes out the flesh; it labors to stir up a mob if possible against all.

“ A reply ” also put up to-day “ to a Citizen ” blames the spirit and tendency of the first notice; charges the design of calling a public meeting and of urging to insubordination similar to that of last year, when a citizen was set at large from the public jail in defiance of laws and Governor — by the Tubman towns people. Still this article blames Missionaries and states that “ a Citizen ” has said some touching truths relative to them (this reply was by Jones).

The second notice speaks of fears of undermining the colored Ruler's hopes in God, — Governor will always be a colored man, — speaks of good management and the present happy (very untrue) condition of the colored Freeman in this colony.

The total uselessness of the Missionaries is affirmed because only two or three colonists get " silver dollars " sparingly and now they (Missionaries) keep or intend to keep School for children of colonists. We have thought this touched ourselves because we begin to have timbers delivered at Bodio's House, centre of King Freeman's town, for the erection of a School for children of the natives.

June 19. Sunday. First public meeting to address the natives in Little town between " Big town " and our building. Exhibited the Cross and Crucifix also picture of B. V. Mary. Crowd of both sexes attended with respect.

Catechism or Teaching of Commandments and Lord's Prayer held in both towns.

Taught them daily — either in Greegree House or on Rock behind the site of our intended school. They sit on the logs got for the School — want of means — I leave it so.

June 20. Discovered that our carpenter and host, — two nominal Catholics were most prominent in the above excitement. Yesterday not one individual came to Mass. S. and J. S. have no children. The mission has been at much loss etc., already by them!

A Protestant at Graway, J. D. Moore, colored citizen, teacher of doctor Savage's native School lately reopened there, has offered his services and is getting us rafters, joists and posts quickly, *gratis* we paying for the native labor.

June 29. Left Steward's came to our rented cabin. No servant but Toh Wilson of little town, 10 years ago. Speaks a little English. Proposed to dine at G. R. M'Gill's opposite. He wanted \$ 6 specie per week for dinner only; we prefer to stay. D. Pindar makes coffee and tea. Toh cooks *copada* for bread.

June 28. Fifty pieces rafted to head of Lake, not one suitable! Natives measure fathoms and even feet by their arms! A few here get our scantling on small timbers neatly.

J. Kelly a few days since had a smart chill which was followed by a headache, as usual, and fever. Took it morning about 11, went to bed, covered well, had bottles filled with hot water applied to feet and stomach, took a little brandy and water and black pepper. During the cold fit,



immediately after, an emetic of ipecac 20 grains, stomach not being foul or bilious, took no medicine at night but next morning, five grains of quinine and some at 11 A. M. Took it once next day and 3rd day the same. No return of chill. Thus the " Acclimation Fever " goes off quietly, they say, in most cases, if properly treated.

J. Kelly went to Graway about timber; stopped at J. D. Moore's (Teacher of Epis. Prot. Mis. School there) which has been recently opened again. 12 boys are boarded and taught *occasionally*; some English spelling etc.

This thing would seem to be a burlesque on Missions or a shadowy attempt towards philanthropy. The native youth are afforded no inducements to learning — they are mostly in the same conditions as the rest of their town and roam about without restraint.

They are not taught the Lord's Prayer! They must say " Amen " though, when their lay teacher ends his extemporary orison.

First ship came after two months, The St. Christopher, Captain Reeve, of London. — Charges extravagant.

July 2. Had a " Palaver " with Kroo of Graway and his boys. Tho first timber not fitting, — they were insisting upon full payment. Davis aided their troublesomeness and spoke two hours — fatigued J. Kelly almost to sickness.

Taking pity on these natives whose toil was as great as if doing right, J. Kelly offered and they accepted 40 Bars or \$ 20 of country money for the Lot timber, delivered. Paid all to them but 14 Copper Rods promised when ship arrived.

July 4. " Bill Gray " head-man and great rogue came with a number of his boys to bully and make " Hear Palaver " and insists right or wrong upon payment by agreement. Davis again aided this and refused to admit the correctness of the carpenter's rule. When I tried it upon timber also and it agreed with my English tape measure, Davis still insisted the timbers were all *country* and by implication made us cheats! In Grebo he harrangued them upon their wrongs and was excited doubly by his *rum* and his eloquence. No precaution hardly will evade these difficulties.

I rejected all the timbers, but gave them formal choice

of 40 Bars for Lot. Gray took it upon giving him the Copper Rods which he had reserved for Lightning Rods.

Got the Canoo and paid the first claimer whom we find had no claim. Toh of Graway claims the finding and the fee!

Great difficulty to get healthy food. The dry starchy good young Copada, natives hardly ever will sell to strangers — with fish, fowls, rice etc., the same. We therefore found it necessary to employ a respectable native " Balla " to be procurator. He is to dine with us and to receive \$ 5 per month specie or cloth as he may want it, etc. He is a good instructor in Grebo; — was one of. Rev. J. L. Wilson's tutors and interpreters!

Commenced to by stick paling post and sticks rails coast by Souci 20 Silver 280 by natives material and labor about 25 Frat or " country money " cloth Toma or in all not exceeding \$ 10 Silver add to 20, five Souci and 25 dollars specie to a colonist for what costs by natives only 10! No wonder we employ natives — and hence the general dislike and almost hatred we experience from poor, lazy and untrustworthy colonists.

July 15. Captain Lanlin returned from Gaboon; — refused to answer my note asking if he would take our draft on Bishop Kenrick for goods we now wanted. He afterwards accepted the draft when given to our carpenter and charged 5 p. ct. on it. Necessity compelled us to this; — our funds now in Africa not more than 180 dollars. Frame not yet raised, — no credit any where, no friends in Colony.

July 21. Wrote to Bishop Kenrick and to Dr. Barron, Waterford, solliciting to make our Mission known to respectable English and American merchants.

N.-B. This is the coolest month; — the mercury with all not indicating much change, — ranging from 76 to 78 degrees, — sometimes falls to 73 degrees. Europeans may labor here with safety this month. It is the Grebo harvest for rice. The wind is steady throughout from South Chilling, foliage near sea on South side on exposure is cut away perishes. Little rain this year. A few showers only since 29th of June; that month was continual rain almost.

A native planted " Grove Trees " in West fence and along front; — no root to them; — cut a day previous — planted

by merely digging a small hole with Bill hook for end of tree tops off and about 567 ft. long; — day dry, no rain except one or two showers since two weeks.

August. None, we think, here fit for climate. Stone cannot be healthy : — too damp. The Agent s Store and one built by a former Vice-Agent, Thompson, the only stone houses, both occupied as stores, the latter by Dr. Savage of Episcopal Mission Stores. Dr. Savage attempted to build a house of sun dired bricks two years since; his hands were inexperienced; — the material not sufficient; building before his reception was completed, fell; work was abandoned. Houses are mostly of split slabs of wood frames of slender material; — no skilful mechanics; — people too poor. Agents and Government too indifferent; — much suffering; — sickness and premature death might be prevented by proper buildings. Clay, if properly wrought would doubtless be the best.

Five years is usually the last of a common dwelling, — often from the destruction of the Termites —; it is not for living in. The natives defend their cabins, which by the by are superior to most of the Colonists, by daubing them with cow dung. Ammoniac and sea water are destructive to the insect. Coaltar is also.

Sills of houses and butts of posts and fence paling, if not-charred, should be swabbed or well coated with tar. Sills of our Mission House have been tarred and bedded in strong lime or on plank do. Smear of coaltar renders it inadmissable upon any part of the interior of a building.

August 3. Rev. J. Kelly somewhat unwell, great debility, skin yellow. Took calomel, 10 grains, and do. of jalap.

August 5. He took rhubarb afterwards, — Barks etc.

August 8. Well. Wrote to Rev. Dr. Yomens, Liverpool, by Captain Merrit (it was 15 ").

August 11. Went out to rice farms with D. Pindar.

August 12. D. Pindar had chill and fever. Got an emetic; slept well.

August 13. Quinine. — P. M. an obscure or slight chill : 40 drops laudanum in glass of warm wine and water; — great relief; slept after — fever very slight; perspired freely.

August 14. Sat up; served Mass same room.

August 15. Sat up; served Mass same room.

No publication of " Holy Day "; — one Colonist only, same as last Sunday. August 16. Commenced digging a well. Yesterday Captain Merrit made prisoner of Government. Native head-man " Yellow Will " kept two others.

Y. Will has sold some counterfeit or Died Red Wood for Com wood. Captain sent one ashore to bring news. Natives went to friends even to Graway.

Paid 16 goats and sheep, two bullocks and 20 fowls for his; Y. Will's release, Captain Merrit took off good counterfeit wood. — King's people said that they thought Captain a Brissel (Bristol) not N. B. Governor Rusworm at table on 22nd before Captain Crompton and Dr. Moffat said : Yellow did not fraud. Wood seemend " Red " being new.

Native Punishment and Englishman (they fear English greatly). This was a Providential blow. Natives very bold after the robbery of the Presbyterian Mission Store. No effort made by the King to get the stolen goods. Rev. Mr. Grisweld told him at the Palaver, two weeks ago, that he heard King had part of the cloths and head-men the rest. King said : " You then mean I be thief, I have no more to say. " They insisted to get names of informer or alleged four informers. Mr. Grisweld said he knew, if he gave the money, they should fly or natives would kill them. He could give the names to the commander of the American man-of-war when it comes.

Bible, its influence on Preachers. Major Woods (blacksmith) called at a native's. Davis said : " Why did not Mr. Grisweld apply to Governor? " Mr. Woods thought Governor could have interfered with the goods. Mr. Grisweld remarked : President of U. S. was his Governor, not Mr. Rusworm. This was owing of course to the aversion between the Presbyterian Mission and the authorities here. Still certainly Governor Rusworm had the first right to adjust difficulties and to inquire into and correct abuses as well as to punish offences committed within territory under his Government and within the limits of his jurisdiction.

A vessel of war belonging to U. S. daily expected to chastise King Kraco and his Berebe people for murder of Captain Farewell in April.

August 15. South and South West cold salt airs and

chilling winds stopped. To-day calm for first time, it may be said, since middle of May.

August 16. Rained — heavy showers — thunder first time since middle of June. July and August up to this date cloudy, cool, dry and windy. Rice mostly harvested. Crop excellent. Two years past, crop was bad.

Balla, about thirty years of age, remembers famine here; twice half famine. "Sun hurt every thing men cut palm trees to eat the pith", which all say makes an excellent cabbage.

August 22. Rich merchants having commercial house in Fernando-Po, and a steamer (Becrofts Commander) on Nighe. Mr. J. resides in Liverpool.

Dr. Moffat took letters — one for Bishop Hughes of Gibraltar requesting seeds and plants, via Sierra Leone. Gave him some account of the establishment and prosperity of this Mission. Letter to Gibraltar must go per Liverpool, — no mail direct from Sierra Leone. The Gr. Mail to S. Leone goes by every opportunity per Liverpool.

J. Kelly dined at Government company: Captain Crompton, Dr. Moffat, Geo. R. M'Gill and Rev. M. Williams (colored Methodist).

Captain Compton trades to Leeward, goes up the Niger, is an Englishman, — above middle size, stout. Dr. Moffat, Scotch. Captain Compton has uniformly good health, is a discreet sensible man and has much experience. He speaks confidently of the wisdom and safety of vegetable diet on this coast and especially is in favor of yams; — while he and men had plenty of them, never had trouble or sickness; cleanliness etc. being duly attended. Attributes, and very justly, the continual scurveys etc. of East India vessels to scarcity of fit provisions while in East. In trade Captain C. made it his rule daily to use vegetables especially yams and other roots.

For strangers always dangerous, pineapple; if spirits be drunk with it, peril of life. Pour brandy on over it and the acid blackens instantly.

August 26. To-day J. Kelly had slight chill; — broke the fever by taking 30 drops of laudanum in a glass of warm wine and water. Chill wearing off. Quinine at this period is a specific. With many it will not agree or sit on stomach;

— if 3 or 2 grains be dissolved in a wine glass of cit. acid in solution say 3 or 4 grains it may agree very well. Some take easier by putting a teaspoonful of aromatic spirits, ground cloves and alspice we found put on plentyfully on good spirit to help the taking of the medicine while we think it adds to its efficacy. After this attack and D. Pindar lots do. Some days back we take 2 grains of quinine every morning early; — continued it two weeks. Thirst being very great after recent little attack we used lime juice plain in water and found it salutary and best quencher.

September 2. The *Vandalia* (U. S.) from Norfolk comes to anchor being sent to guard and keep on coast on account of the complaints of ill usage from British war vessels searching all American vessels upon suspicion, as under that flag the slaves carry on their horrid traffic. It is said the U. S. consul at St Iago for bribes gives the Brazilian and Horona slave American Papers!

September 6. Three of the officers, — Roursy, Ring etc. — called in our cabin, invited us on board.

September 7. Captain Brown, of the trading schooner, arrived two days ago, informs us he will go down to Bereby, — the *Vandalia* will stay here. He will try to decoy, under pretext of trade, some of king Kraco's people and seize them prisoners. He went look military stores.

It was not by Government orders to avenge the death of Captain Farewell the *Vandalia* came. Governor Rasworm and Rev. Mr. Ninor of Taboo (A. Episc. Mission) appealed that no American's life was secure in that vicinity and that the crime being unpunished would embolden other tribes on the coast to attempt similar crimes and piracy.

It is certain that part of the spoil of Captain Farewell's vessel was divided to other tribes and we believe that part was distributed through cunning policy at this Cape. Since the arrival of the *Vandalia* fires were lighted from Taboo to Cordly, Blege Cape Palmas and Rock and Fish towns! What they conveyed we suppose were the movements observed here where the vessel of war so dreaded is staying.

September 8. Two officers of the Vessel came ashore and contrary to the expectations of Governor Rusworm and Mr. M'Gill went to the Presbyterian Mission house and had king

Freeman and his headman cited there to a Palaver about the goods stolen from the Mission Store House, a month ago, and which the two Missionaries Grisweld and Walker, — preparing to follow Rev. J. L. Wilson to Gaboon, — had been informed were taken to the king's house and divided with his head-men. Mr. Grisweld had threatened the king with a Palaver when the expected war vessel would arrive. Governor Rusworm and Mr. M'Gill, David says, told the king not to be frightened, — that Mr. Grisweld could do nothing and that when he (Davis) had convened his people to tell them what Mr. Grisweld desired them to do and to advise them to give back the goods, king Freeman and head-men told him they would not, — that Governor and Mr. M'Gill said that there could not be Palaver and that, if war vessel came, it was with him — the Governor — the officers would confer about this matter. But for this, Davis affirms, the property would then be surrendered.

The ground of Mr. Grisweld's refusal to give the king the names of his informers was the known fact that they afterwards must fly the country — or be liable to be murdered as is the custom. On this ground the officers decided that the king must pay, as evidence for conviction of crimes was not allowed — and the king could not have caused the goods to be returned.

It is very deserving of remark that on the morning of the 2nd instant king Freeman and his head-man went up the river to a rock under which a new impostor of a Doctor pretends that he saw the Devil and has been able to cure everything and everyone. Here the blind chiefs early in the morning sacrificed a goat to appease the devil — to have this dreaded Palaver not to catch the king. In the afternoon of the same day, the war vessel came proudly into the harbour providentially — now indeed the issue being seen — might reason awake from her guilty slumber, but alas! she has overpowering enemies — the flesh and the devil. This occurrence we view withal as an indication of coming graces.

September 10. The war vessel *Vandalia* went leeward this morning towards Bereby. Natives divided. Wah Joe of Wah town called at our house as he does frequently, — seeming grateful for his escape through us last February. Wah and Davis thought the ruse of paying Mr. Grisweld for

the Presbyterian goods, by a few bullocks, a useless scheme and that the 500 kross of rice as an appraisement by the American officers cannot be evaded. Wah seemed to be very willing to pay and settle.

Vessel returned, Captain Brown not seen... nor Bereby!

September 23. The officers went for king and head-men and held Palaver in the Presbyterian Mission House. King offered to pay one half of the appraisement; — officers affirmed 500 kroos of rice must be paid.

The king said the people would not do it. The officers rose; Palaver broke up. 5 o'clock king's brother *Jim Davis* and Tom Freeman made prisoners on ship.

September 25. Catechism resumed in Bimle-Luh.

Instruction P. M.; king attended. J. Kelly at end offered to pay 20 bars, — part of appraisement; — war hurt king; hurt women and children, the good and the bad, it hurt school; our people want soon to build on lot given by king; — war bad for everything. So we said first time, — so now.

King (Gnimm) replied; — he thanked us etc. Suppose man-of-war go burn town, well he may do that; — all men glad to see it; — suppose they come; — all men must fight; if they be killed that be small thing. Because if they go pay his Palaver now, *then it be law*, all time; then if two men choose steal, king must pay; — if one Spoon be thieved, then Missionary say pay or never mind it to that time; — man-of-war come; — then we must pay two, three bullocks. Suppose man-of-war take them two men, — they can do it, — Mr. Grisweld say, — first time he came to do good, — well he say come for God; now it be not so; — he accuse king, say king be thief, their king cannot pay that much; no man pay unless M. Grisweld let man-of-war go and set Palaver with our people himself.

J. Kelly concluded he had nothing to say. — Mr. Grisweld not being one of his people; — he never visits his house, but it was to save people.

Great R. Indifference. — September 26. Few went to Bush today; almost none attended to the call of our bells.

Balla agreed to get a new lot of trees from swamp to finish posts and rafters; — our frame yet on the low, damp ground at the bottom of garden near road. Termites attacking still and other parts exposed about.



Tenth of march framing commenced; — five or six men at it still; — we furnishing material regularly.

Great damage sustaining from the neglect and slowness of the head carpenter. We erred in estimating character : — should never be paid in advance, reserving pay, half, say to the end of the work; — half wages paid each Saturday; — then men are obedient; — but never, we find if paid in advance as we have good naturedly but very unwisely done. In every case with colonists and with natives especially, it has proved injurious.

Walked to Cape; — visited Chief Duch “ Packard’s ”, father. The medicine is proving salutary. His case was intermittent when he fled to the country to evade the witch’s eye. He is still very feeble and cold, has fever occasionally. The quinine dissolved in citric acid to which is added a little holland gin, he takes regularly every morning. His family seem thankful to us and he says he will take no medicine but our’s this time. An application of this sort has occurred but three times. Natives have great confidence in their doctors. This is an impediment to infant Baptism as we are never solicited to visit and being much occupied as yet, cannot seek occasions where peril of death exists.

That the king has received advices, as Davis before informed us, from Governor Rusworm and is thereby encouraged to resist the claim of the Presbyterian Mission, cannot be doubted.

“ Jack Green ” and “ Coffee ” have both said that the Governor advises king Freeman not to pay. The former J. Green says : “ Countrymen not have a law, but Governor does; — Jim Davis and the other may go; — man-of-war may take him; — but we not pay 1 kroo and rice; — all that Palaver go put him in a book and send him to America; — if this time man-of-war kill Davis, then we will go kill Mr. Grisweld; but we think they can’t hurt these man them men ”.

Few men leave the native towns to-day. Passing through the heart of Bimleluh to see Duch, we observed some very grim faces; — many salute us kindly and as usual; — the youth very cheerfully; — many carried huge knives and cultasses and many men occupied cleaning do-and guns.

Davis game me list of amount stolen from Missionary store :

12 pieces of Roman Hdfs.  
21 pieces of Blue Blaft.  
288 Yds. Fur. Check.  
5 pièces of Sat. Stripe.  
1 1/2 pieces tom Coffees.  
3 doz. of Plates.  
40 Brass Rods.  
5 Copper Rods.  
1 Skeleton (human).

Bought U. S. by Rev. Grisweld, cost \$ 15. For this they have paid two bullocks. By this the crime is avowed, yet being encouraged, they now refuse to pay anything; they say *no*, not one half kroo of rice.

September 28. A day of terror to the natives. — Dr. Savage's man, Tom, was yesterday aboard the *Vandalia*; saw men cleaning arms; believed they would seize the king to-day. All stay at home. We see only one old man bring some kopada from the farms. Dr. Savage was yesterday at the Cape. Called returning to the Presbyterian Mission House. To him and Mr. Grisweld is attributed all this trouble.

Protestant ministers and teachers. — Providentially we have not visited the *Vandatia*. Natives (perhaps Dr. Savage was not) were struck at the nimble haste of (all) the Protestant Missionaries to go abroad the *Vandalia*, the first day early after her arrival. Rev. Messrs. Minor, Grisweld, Walker, Smith, and one or two teachers went aboard. Two or three of the officers dined twice (before each Palaver) at the Presbyterian Mission House.

Simpson (a carpenter) to-day remarked to J. Kelly : " Presbyterian and Episcopalian ministers scrupled to allow their teachers etc. to do military duties in this Colony and had much difficulty with the Governor about it; but now a man-of-war is called into their service, — if, like ministers of the gospel, they tried themselves to settle this difficulty and called on Mr. Rusworm, the matter would be more creditable. Mr. Rusworm would have put all right; the ministers might have kept out of the affair altogether.

" Muskets are too light for such gentlemen; — they seem to prefer the cannon. They hate the colored men and show it more here than in America. "

Thomas Jackson (Justice and licensed to extort. and preach — also licensed to trade) called — spoke much relative to the pending Palaver — of his, he ring Mr. J. L. Wilson before quitting this station : affirms his reasons, viz. : “

1. Because could not submit to the colored laws; — 2nd Because the Catholics had planted themselves here.” Mr Jackson spoke mysteriously about recent difficulties with colony; — matters to be laid before the M. C. So. in America touching Missions; — intimated further restrictions and the failure of all Christian effort by white men here; — he spoke with emphasis of existing perils to them all and of threats lately made by natives to burn the buildings of the Presbyterian Mission and the Episcopalian also at Mt. Vaughan and Covally ! The Colony in that event should have had to interfere — then all should be involved. For Governor says no feeling on his part shall prevent him from protecting those sent and allowed to reside within the territory. Mr. Jackson spoke also of his regard for the Catholic Mission, etc.; and how himself had been blamed at certain places for having manifested his regard.

Today natives begin to collect rice to pay 300 kroos, which with two bullocks is accepted.

September 29. J. K. sent 20 bars of tobacco with Davis and Duch to king as a present to help to pay Palaver. King refused to accept it because it was reported in his town, that J. Kelly had bought his town and had so written in America and had sent above for a ship of war to drive off natives. Mr. Jackson — above named — met Davis and Dueh returning, and hearing that the king Freeman had been so alarmed and in consequence refused to manifest confidence and regard as was usual and uninterrupted hitherto towards us, replied : “ I see countrymen have sense. ”

Attempt to excite the natives against our Mission, by a disciple of Jn. Wesley and a Justice of the Peace Davis and Dueh returned to our cabin and having stated the above, Mr. Kelly enquired what authority was given for this absurd but most malicious report. Davis said the individual named was a krooman who has just come from Gerand Cass and Cape Massurado. Mr. Kelly requested Davis to find him forth with. Davis and Tom Nimbelo, king's Brother, found

him in Liverpool House in Woh town. J. Kelly proceeded promptly and took Davis, Tom, Wassa and the Gerand Cass man, Sese, or New town Tody to Bodio's and thence to king's House. Head men were called and owing to existing excitements were very soon assembled. Several had as usual their seats-stools and stool boxes with them. Sese was questioned as to the fact alleged to have been learned by him from a captain of a vessel on which he recently worked. Sese did not know Mr. Kelly's name nor that a new mission was planted here, nor that it had purchased a town, nor that it was calling in a ship of war. All he knew was that he heard the captain of the *Vandalia* telling his captain at Monrovia he would stop at Cape Palmas and would go also to Bereby and punish Bereby people. Kwia made a long tale, — was violent — believed the report etc., one other. But finally it was traced to Kwia, his son — Gre was sent for, was home, went out of the way and did not come. All present partook in the conversation and reasoning. Sese was questioned a second time... The king then made a solemn speech and concluded by declaring the report was altogether a lie; — all assented. — Kwia was convinced of it.

September 30. J. K. and Davis went to the king's to inform him of our intentions of soon erecting our school in his town and to ascertain the hearing of late oppositions. The king was very willing we had a school. But said that the "Tabbe kai" site we purchased was too small, neighbours would be offended by the building crowding on them. The king therefore thought it better that we would build on hill.

Mr. Kelly did not wish any change : that place was refused by Governor Rusworm already. Davis made a speech. Mr. Kelly (in conclusion) he said had given offence to king by refusing to Governor what was not for Governor "to give or to stop". Mr. Kelly said he would like king to say to Governor Rusworm that he and his head-men wanted a school on the hill and did not want Mr. Kelly to put school inside of Big Town and that king should tell all to Governor and that Mr. Kelly says if any quarrel or Palaver "live" between king and Governor about the hill that Mr. Kelly says he shall no build a school upon it.

King called on Governor.

October 1. Governor and king and Davis come upon the "Holy Hill". Governor asked king what make Mr. Kelly want to build here. Mr. Kelly had already got a place for him large enough; why he not put school there? King Freeman and Davis both informed the Governor that Mr. Kelly had already bought a place for school next Bodio's and the opposition of some Doctors and others to the building on the Bodio's square and that therefore they wanted Mr. Kelly to take this place being near enough since Mr. Kelly wanted to be in town because his house was too far for all children to come to school; Governor said : let Mr. Kelly build next your house (to Davis); as Mr. Kelly's friend you be. Davis got angry, — asked Governor whose land this be?

Governor replied he would "talk that Palaver" another time. This not be place for it. Davis said he wanted Governor to tell him whose land this hill be; — king not sell it be some a town between towns. If he asked question, must Governor sit down in house before he speak! "Well (says Governor) this hill be large; Mr. Kelly not want all; — he (Governor) wants to put a Court House on this part point highest. Mr. Kelly may build that site, — pointing to the declension towards Davis. King said : "Governor must then build his house; true, it fit two houses."

Today called to inform Mr. Kelly to build. Governor Rusworm say he not stop him, etc.

Mr. Kelly informed Davis, king must shew Mr. Kelly where to build.

October 4. King sent for J. Kelly to inform him of his good wishes and to shew him place for his school. He marked out what Davis first claimed last March when he said he had first time only told Governor Hall he may put one house there — where Governor Rusworm wants; Davis said he had done that for friend's side but not because Governor Hall had any right to it. "He not buy it."

October 8. Captain Golsmith (of Herald) arrived — told us the Brig was at Cape Massurado. Mr. Kenedy of Boston had paid great attention to our orders (through Bp. Fenwick) that he had much freight but no shingles — that Mr. Kenedy pressed — but they could not (17.000) be taken!

Our large frame lays yet on the ground — Sauci finishing

the posts not a shingle bought here — no store or yard — must get them out of the woods!

Showery — occasionally quite cool yet planting a good season. We planted potatoes, beans, copada (onions, melons, American seeds) on the 4th commenced.

### **Missions of Africa.**

“ If there be one country for which we feel more deep concern than another, it is Africa. The land of Carthage and Thebes, of the record of Herodotus and Strabo of the learning that Moses studied and the primitive Christianity that Cyprian, the African bishop, taught and that Origin defended. Every effort to awaken her from the guilty sleep of ages, and to bring her to the fold of Emanuel we cannot but approve. For her our eyes have wept, our heart has bled as we have thought on the ravages of which she is unhappy victim. We have perused the last 200 years of her history. ”

### **Ant. voyages.**

Necho's expedition sailed 3 years. Upon their return they related that when they were south of Africa, the sun was N. of them, a fact which Herodotus from ignorance of Astronomy discredited, but proves that the voyage around the continent at that time (607 B. C.) was really accomplished. Herodotus states that a few young men from the coast of the Mediterranean traversed the habitable parts of Lybia and the great desert beyond, were seized by a company of blacks and conveyed through extensive marshes to a city which was on a river which flowed from West to East frequented by crocodiles. This river was doubtless the Niger. The inhabitants were characterized as impostors or sorcerers, a sufficient indication that the present superstitious practices of the Africans, at that time existed.

Nebuchadnezzar, Cambyses and Alexander successively subdued Egypt but found the torrid atmosphere and sands of the desert more powerful opponents than the...

*Finis.*

## JOURNAL DU P. AUDEBERT

(Commencé le 31 août 1843, à son départ de La Neuville pour les Missions d'Afrique, et terminé le mercredi 12 juin 1844, à Grand-Bassam.)

**Mission de la Guinée** (Fin août 1843.)

J'ai quitté La Neuville le jeudi soir 31 août, à 7 heures. Je suis parti pour Paris avec Mgr Barron et M. Laval; j'ai eu le bonheur, le lendemain matin, de dire la sainte messe à l'autel du Saint-Cœur de Marie, à Notre-Dame des Victoires. Nous avons quitté Paris le vendredi 1<sup>er</sup> septembre, à midi, après avoir reçu la bénédiction de Monseigneur, contraints de prendre place dans les diligences de Bordeaux, *les Jumelles* de la rue du Bouloy, n'en ayant pas trouvé dans celles qui prennent le chemin de fer. Arrivés à Orléans à 11 heures du soir, on nous fit entrer à l'hôtel pour dîner, on nous fit asseoir à la table d'hôte sans nous prévenir; la table se trouvant entièrement servie en gras, nous demandâmes seulement des haricots et une omelette qu'on nous fit payer 5 francs, 2 fr. 50 chacun; nous jurâmes, mais un peu tard, qu'on ne nous y prendrait plus; on ne nous y reprit plus, en effet, le lendemain soir, en arrivant à Poitiers, ville ancienne, mais d'un aspect fort triste. En nous réveillant le dimanche matin, nous étions à Angoulême; on s'arrêta environ un quart d'heure, nous en profitâmes pour entendre une partie de messe; puis, remontés en diligence, 6 heures du soir sonnaient lorsque nous nous arrêtions sur la place de Bordeaux; nous avons beaucoup souffert pendant la route de la chaleur, de la soif, mais surtout de la poussière, dont nous étions tout couverts en arrivant. On nous demande 55 francs chacun, plus 35 francs

d'excédent de bagages. Je fis vérifier le poids des bagages, qui me semblait excessif; et en effet on eut à me restituer 2 francs; il n'est pas inutile de faire attention lorsqu'on paye les bagages. Nous allâmes chez M. Germain pour y demander l'hôtel de nos confrères, que nous revîmes avec plaisir.

La journée du lundi 4, mardi 5 et mercredi 6, fut employée exclusivement en diverses acquisitions. Le jeudi 7, nous allâmes faire le pèlerinage de Notre-Dame de Verdélais. Je rencontrai sur le bateau à vapeur Mgr l'évêque de Beauvais, accompagné de M. Coffet et de toute la famille Gignoux, qui allait mettre sous la protection de la Sainte Vierge le mariage de M<sup>lle</sup> Ursule, que Sa Grandeur devait bénir le mardi suivant. Monseigneur me combla d'amitiés et voulut que je l'assistasse à la messe qu'il célébra devant les pèlerins, il me pressa d'accepter à diner chez sa sœur, mais je remerciai.

Le lendemain 8, jour de la Nativité de la Très Sainte Vierge, fut entièrement employé à visiter la maison de *la Miséricorde* jusqu'en ses plus petits détails; j'y éprouvai des consolations bien sensibles; on nous fit déjeuner dans la chambre de M<sup>lle</sup> Lamouroux, la fondatrice, morte en odeur de sainteté, il y a six ans. J'oubliais de dire que nous avions fait dans la chapelle tous les offices de la fête.

Le 9 fut consacré à faire encore quelques achats et à aller faire mes adieux à Monseigneur, et aussi à nous préparer au départ, fixé par le capitaine au dimanche 10 septembre, à 7 heures du matin; mais on vint nous dire, le soir, que le départ était différé au lundi. Le dimanche, nous visitâmes quelques églises, et le soir on nous fit chanter les vêpres et le salut à *la Miséricorde*. J'allai aussi ce jour-là visiter l'hôpital de Bordeaux, contenant six cents et quelques malades; je ne pus m'empêcher de remarquer qu'aucun d'eux ne se donna la peine de nous saluer, bien que nous eussions la tête découverte.

En rentrant le soir à l'hôtel, on nous annonça encore que le départ était différé au mardi, mais toutes les malles étant faites, nous partîmes cependant par le bateau à vapeur, à 7 heures du matin, pour Pauillac, où le navire *Les deux Clémentines* était arrivé depuis di-



manche matin. Nos amis vinrent nous accompagner en pleurant; je dis nos amis, car les missionnaires trouvent partout des amis, plus dévoués souvent que dans leur propre famille. Il y a environ 15 lieues, que nous fîmes en quatre heures et demie, partie avec le soleil, partie avec la pluie; on nous demanda 2 francs aux deuxièmes places.

Arrivés à Pauillac, nous crûmes faire une grande économie en faisant transporter de suite nos petits bagages au navire, au lieu de les laisser en dépôt, en attendant que le capitaine nous envoyât gratis son canot à bord, pour nous prendre, comme il fit le jour du départ de Pauillac, il nous fallut donc payer 5 francs fort inutilement : encore une leçon pour l'avenir. On nous reçut à Pauillac avec beaucoup de plaisir; nos lits étaient préparés d'avance chez diverses personnes, entr'autres chez le notaire de l'endroit. On nous donna : 1° un déjeuner composé de fruits; 2° le soir, un dîner, le lendemain 3° un dîner, et le soir 4° un souper; nous croyions en être quitte à peu de frais, mais on nous demanda 31 francs; une autre fois, nous demanderons ce que nous voudrions manger, sans nous en rapporter à ces bonnes dévotes.

Le 12, nous dîmes la sainte messe à Pauillac et nous nous promenâmes en attendant le départ du navire, qui devait avoir lieu dans l'après-midi; mais le vent n'ayant pas paru assez favorable au capitaine Oheix, on décida qu'on ne partirait que le lendemain 13, de grand matin; cependant, on convint que deux d'entre nous iraient coucher à bord le soir même, pour arranger les cabines et dire la sainte messe, afin que les autres confrères puissent la dire à l'église avant le départ; je couchai donc cette première nuit dans le navire, ainsi que M. Bessieux et deux des Frères, et le lendemain 13, nous disions la sainte messe à bord, pour attirer les bénédictions du Ciel sur notre traversée (1).

(1) Avant le départ. M. Bessieux renvoya à Paris la montre que lui avait confiée le V. Père, en lui disant qu'ils allaient acheter des sabliers pour y suppléer. Il ajoutait aussi ces mots : « On nous a offert d'assurer nos marchandises en cas de tempête; mais

A 7 heures du matin, le vent étant favorable, on mit à la voile; nous étions dix passagers : MM. Bessieux, de Régnier, Boucher, Laval, Roussel, Maurice et moi, sept prêtres en tout, et trois Frères, nommés Jean, André et Grégoire, tous destinés à commencer la Mission de la Guinée. Le temps est couvert, mais le vent bon; à peine avons-nous fait quelques lieues que le malaise, prélude du mal de mer, se fait sentir; on nous fit faire un bon déjeuner, afin d'avoir quelque chose à rendre, lorsque les vomissements nous prendraient. Nous avons tous reconnu qu'on souffrait beaucoup moins en demeurant sur le pont qu'en s'enfermant dans la chambre, et que les vomissements cessaient en se couchant; aussi plusieurs d'entre nous se couchèrent.

Le soir, au diner, j'étais seul capable, avec M. Laval, de me tenir sur les jambes; au soleil couchant, le vent se montra contraire et dura toute la nuit.

Le 14, même vent contraire, continuation et augmentation du mal de mer chez nos confrères; quant à moi, j'en fus quitte à fort bon compte et n'éprouvai que des malaises et maux de cœur sans vomissements.

Le 15, vent un peu meilleur, j'aurais pu dire la sainte messe, si j'eusse eu quelqu'un pour m'assister, mais aucun de mes confrères ne pouvait demeurer dans la chambre; continuation du mal de mer, surtout chez MM. Maurice et Bessieux.

Le 16, vent assez bon, diminution du mal de mer. M. Bessieux propose un petit règlement de traversée, qu'on met à exécution dès le lendemain et me charge d'être réglementaire. On décide le soir que un ou deux d'entre nous auront le bonheur de dire la sainte messe le 17, si la mer n'est pas trop mauvaise.

Le 17, au matin, la mer paraît trop houleuse à M. Bessieux; il pense qu'à célébrer on ne peut que s'exposer; grande fut ma douleur, car c'était la fête de Notre-Dame

nous avons été tous d'avis que c'était l'affaire du bon Dieu. S'il veut nous conserver nos biens, nous l'en bénirons; s'il veut que nous travaillions à sa gloire dans la pauvreté absolue, nous bénirons également ses divines mains. »

(Note du P. Duparquet.)

des Sept-Douleurs, et c'était moi qui, comme le plus vaillant, devais avoir le premier le bonheur de dire la sainte messe, mais la Très Sainte Vierge, qui a toujours été trop bonne pour moi, entendit le désir de mon cœur, et, vers 10 heures du matin, la mer parut se calmer, et M. Bessieux me proposa de dire la sainte messe, ce que je n'eus pas de peine à accepter; M. Laval tint le calice et aucun accident n'arriva. Je crois qu'on a le plus grand tort de permettre aux prêtres qui s'embarquent de dire la messe sans prêtre ou sans diacre, car ce serait de la plus grande témérité de vouloir célébrer seul. L'équipage, invité par M. Bessieux à assister à la messe, ne le fit pas. Le vent est bon et le capitaine nous promet de déjeuner en vue de Madère le dimanche suivant.

Le 18, on se trouve enhardi par mon exemple et on décide que deux d'entre nous célébreront; ils le font en effet sans accident, et dès lors on adopte l'ordre alphabétique pour l'ordre des messes.

Le 19, deux d'entre nous ont encore le même bonheur. Le vent est très violent et on est exposé à voir envoler son chapeau dans la mer si on ne prend soin de l'attacher sous le menton, précaution qu'il faut prendre presque tous les jours. Notre règlement est en pleine vigueur : on se lève à 5 heures; à 5 h. 1/2, oraison; à 6 h. 1/2, les messes; à 8 heures, les petites heures; 9 h. 1/2, lecture spirituelle; 10 heures, déjeuner; 12 h. 1/2, examen particulier; 1 h. 1/2, vêpres; 3 heures, matines; 5 heures, dîner; 7 heures, chapelet; 8 h. 1/2, prière du soir; 9 heures, coucher; le tout en commun, excepté le bréviaire.

Le 20, Quatre-Temps, nous avons facilement jeûné et fait maigre, ainsi que les autres jours d'abstinence; la collation avait lieu à 11 heures et le dîner à 5 heures.

Nous sommes bien à l'étroit, c'est là l'inconvénient des petits navires; on est couché l'un sur l'autre, point de fenêtres aux chambres, point d'air par conséquent, et cependant la chaleur est assez forte, certains jours; pas moyen non plus de se retirer dans sa chambre pour travailler ou s'y recueillir. Le mal de mer continue chez quelques-uns, chez les autres ce n'est plus qu'un malaise

général, qui au reste doit durer jusqu'à la fin de la traversée. Deux d'entre nous dirent encore la sainte messe.

Le 21, en l'honneur de saint Mathieu, trois d'entre nous dirent la sainte messe; vers le soir, trop grand calme, accompagné de chaleur excessive.

Le 22, le calme continue. Trois messes encore. Le capitaine désespère de nous faire voir Madère le dimanche suivant.

Le 23, nouvelle lune à 11 heures du soir; continuation du calme jusqu'à cette heure. Trois messes encore ce jour-là.

Le 24, dimanche 16<sup>e</sup> après la Pentecôte; en l'honneur de Notre-Dame de la Merci nous avons tous le bonheur de dire la sainte messe, à l'exception de M. Maurice qui, plus attaqué que les autres par le mal de mer, n'a pas la force de la dire. La brise se fait sentir avec plaisir, après trois jours de calme presque complet; jamais journée ne paraît plus longue qu'une journée de calme sur mer, pendant laquelle on a beaucoup de peine à faire 3 ou 4 lieues. La vie sur mer est triste et ennuyeuse et prépare par les malaises et les gênes continuelles que l'on éprouve aux souffrances plus grandes qui se trouvent au bout de la traversée. Pour nous égayer, nous avons pu chanter, tous les soirs, après le dîner, sur le pont, des cantiques en l'honneur de la Très Sainte Vierge.

Si on envoie plus tard des religieuses, il serait impossible de les faire partir dans un navire aussi petit que le nôtre, qui n'est que de 250 tonneaux, car on y est couché trop pêle-mêle; il faut même que le mousse trouve moyen de placer son lit parmi les nôtres, sans compter deux ou trois chiens qui paraissent habitués à y passer la nuit; on est même privé d'avoir certains vases qui, pendant la nuit, sont d'un très grand secours, sans parler des lieux d'aisances, dans lesquels on ne peut entrer ni se tenir sans se plier en deux.

Le 25, enhardis par nos succès, nous continuons à célébrer à quatre. Le vent est excellent, on nous promet de voir Madère avant le soir, lorsque le timonier, à midi 5 minutes, fait entendre le cri de : terre. C'était Porto-Santo, ville et île portugaise qui n'est pas éloignée

de Madère; en effet, nous étions devant elle; à 5 heures du soir, nous l'avions à notre gauche. Le mal de mer diminue chez les passagers, excepté chez M. Maurice, qui n'a pas encore eu le bonheur de célébrer.

Le 26, bon vent toute la journée. Encore quatre messes. La brise mollit vers 9 heures du soir.

Le 27, calme. Quatre messes. Nous n'avancions pas.

On conçoit cependant que, malgré la gêne dans laquelle nous sommes, nous trouvons moyen de nous confesser tous les huit jours.

M. Bessieux a la consolation de préparer à la première communion M. Pitre Poullette, capitaine en second, qui profite de notre passage pour faire cette grande action; le mousse et un matelot se préparent aussi à faire une bonne confession; on les appelle Anatole et Joseph. Au nombre des hommes d'équipage se trouve un mulâtre qui paraît n'avoir pas sa raison complète; le capitaine croit qu'il n'est pas baptisé; pour lui, il dit qu'il l'a été; peut-être la Très Sainte Vierge l'éclairera-t-elle. Un autre matelot, âgé de 34 ans, se prépare encore à sa première communion; il s'appelle Michel.

Le deuxième dimanche de notre traversée, l'équipage tout entier assista à la messe; le capitaine même nous dit l'avoir entendue dans sa chambre.

L'eau devient mauvaise, il n'est guère possible de la boire pure, ce qui arrive dans toutes les traversées; je crois qu'il faudrait, en envoyant en Mission M. Roger ou autre confrère de l'association du P. Mathew (1), les dispenser de leur vœu pour la traversée, car ne mangeant que des choses salées, on ne peut se priver de boire, et l'eau pure n'est guère supportable.

Les moustiques commencent à se faire sentir depuis quelques jours, à mesure que la chaleur augmente.

Lorsqu'on enverra des religieuses, il sera important de leur faire emporter de quoi travailler pendant la traversée; autrement, elles mourraient d'ennui.

Le 28, le calme continue et augmente depuis hier soir,

(1) Le P. Mathew avait fondé, en 1838, sa société de tempérance, qui, au bout de cinq ans, avait déjà 300.000 adhérents.

ce qui ne nous amuse qu'à moitié, car nous ne faisons guère de chemin. Nous avons encore le bonheur de célébrer à quatre. Vers 11 heures du matin, on aperçoit parfaitement le pic Ténériffe, qu'on commençait à entrevoir hier soir, quoique encore éloigné de 26 lieues hier et 18 aujourd'hui.

Le mousse qui sert à table a failli recevoir le fouet aujourd'hui, si nous n'avions demandé grâce pour lui; car, s'étant fait couper les cheveux, il s'avisa de profiter de l'occasion pour se faire tonsurer par ce pauvre idiot, dont j'ai déjà parlé; le capitaine, croyant qu'il l'avait fait pour nous tourner en ridicule, et craignant que nous prissions mal la chose, se fâcha très haut contre lui, le menaça rudement; l'enfant pleura beaucoup; nous primes sa défense, et il promit de ne plus recommencer.

Le soir, bonne brise de 5 heures à 8 heures, mais à 8 heures, calme, vent debout; le navire ne fait que tourner sur lui-même pendant toute la nuit, et le matin nous sommes tout étonnés de nous trouver, faisant notre oraison, devant le pic de Ténériffe, que nous ne devions plus apercevoir, si le vent ne nous avait pas été contraire. Les géographes devraient, ce semble, nous donner une autre idée du Ténériffe; on croirait, d'après eux, que c'est une espèce de rocher très élevé, mais c'est bien une chaîne de montagnes très étendue, dont le milieu s'élève plus haut que le reste et forme ce qu'on appelle le Pic; nous avons à notre droite l'île de Gomer, qui paraît bien aride.

Le 29, en l'honneur de saint Michel, nous avons tous célébré; à l'exception de M. Maurice, qui, quoique mieux, n'a pas encore la force de se tenir debout à l'autel. Continuation du même vent debout; nous voyons autour de nous Ténériffe, l'île de Fer, de Gomer et de Palme; croyant distinguer un clocher, nous adorons intérieurement le Très Saint Sacrement, espérant bien ne plus revoir cette île le lendemain.

Le 30, calme complet et désespérant; le navire nous ballotte tantôt vers Gomer, tantôt vers Ténériffe. Le capitaine perd patience; il est de bien mauvaise humeur et ne cesse de faire des objections et contre la Providence

et contre l'efficacité de la prière et la justice de Dieu, qui le sert si mal en ne lui donnant pas un vent favorable; on tâche d'éviter la discussion qu'il semble chercher. Heureusement, on aperçoit des tortues au-dessus de l'eau; il fait mettre le canot à la mer; on prend les tortues et cet incident égaye un peu le capitaine et le reste de l'équipage. Nous avons encore profité du calme le matin pour célébrer tous la messe; le navire était si tranquille, qu'on aurait pu se passer d'assistant. Lorsqu'on s'embarque, il ne faut pas oublier de comprendre, dans les objets nécessaires à la célébration, un rochet et une étole pour l'assistant.

On crie déjà misère pour les soutanes, la plupart ont presque entièrement perdu leur couleur première et commencent à se déchirer; que dira-t-on dans six mois, un an? Evidemment on y a regardé de trop près pour l'acquisition des soutanes, il en fallait quatre à chacun et en étoffe très forte, tandis que nous n'avons que de la drogue.

### *Octobre.*

Le dimanche, 1<sup>er</sup> octobre, fête de Notre-Dame du Saint-Rosaire, on a fait environ 4 lieues et demie dans toute la nuit; c'est peu et beaucoup tout à la fois; le vent commence à se lever et donne bonne espérance pour toute la journée; nous disons tous la messe, à l'exception de M. Maurice, et nous avons la consolation de voir faire la première communion à M. Pitre, capitaine en second; le petit mousse fait la sainte communion avec lui. Que la Très Sainte Vierge est bonne de nous avoir procuré cette consolation, pour nous aider à supporter les ennuis et les fatigues du voyage! Le vent est bon; nous sortons enfin; mais, à notre grand regret, le calme reparait vers deux heures de l'après-midi et, avec lui, la mauvaise humeur du capitaine. Le mal de mer semble vouloir reprendre, avec le vent, chez plusieurs de nos confrères qui croyaient avoir fait trêve avec lui pour toujours. La chaleur augmente à mesure que nous avançons; les nuits sont bien pénibles à passer, à cause du manque d'air et du peu de place que l'on a dans les chambres; je le

répète : on est bien gêné dans les petits navires; on pourrait, lors d'un prochain départ, demander place dans un navire qui irait en Chine, le retard qu'éprouverait ce navire en touchant Palmas ne serait pas de plus de 15 jours.

J'ai oublié, en parlant des achats, de dire qu'on s'était tourmenté fort inutilement pour se procurer à Paris des moules à pains d'autel, tandis qu'à Bordeaux on nous en a offert à 28 francs la pièce, d'aussi beaux que les nôtres, ce qui n'est pas cher.

Lundi 2 octobre, jour de la fête des Saints Anges, nous avons tous le bonheur de célébrer en leur honneur, à l'exception de M. Maurice. Le vent souffle assez bien depuis 3 heures du matin.

Le mardi 3, le calme a encore repris hier vers 2 heures de l'après-dîner et ne nous quitte presque pas depuis le matin; aussi avons-nous pu facilement dire la messe ce matin. La société du capitaine devient de plus en plus insupportable avec le calme, qui le porte à faire des objections contre la religion.

Le mercredi 4, le vent s'est fait sentir hier vers 4 heures du soir et continue jusqu'aujourd'hui 3 heures. Je répète ce qu'on a déjà dit qu'on a été trompé pour l'étoffe des soutanes, le mieux qu'il se pouvait voir; on aurait dû au moins emporter des morceaux pour raccommoder les soutanes déchirées. Il eut été bon d'entrer dans le navire avec des vieilles, autrement on salit bientôt les neuves. Je répète aussi qu'il faut bien se garder, à l'avenir, d'acheter à Amiens les choses tant soit peu pesantes, comme cloche, batterie de cuisine, car le port à payer en a presque doublé le prix. Et, lorsqu'on donne une liste d'acquisitions à faire, il faut spécifier les quantités au kilogramme et non à la mesure de capacité; ainsi, entre autres exemples, on avait dit à M. Bessieux d'acheter deux tonneaux de mélasse; or un tonneau, à Bordeaux comme ailleurs, se compose de quatre pièces, et cependant on n'a certainement pas voulu faire acheter huit pièces de mélasse.

Jeudi 5. Petit vent depuis la nuit. Nous continuons tous de célébrer tous les jours, à l'exception de M. Mau-



rice, encore trop faible pour le faire. Nous avons passé le tropique ce matin, et les matelots, voulant se dédommager de ne pas nous conserver **sur le navire** jusqu'au passage de la ligne, afin de nous **administrer** le baptême d'usage, se préparaient à cette cérémonie pour ce soir, mais M. Bessieux a arrêté les préparatifs que nous devinions bien, en annonçant au maître de l'équipage qu'il donnerait 25 francs, ce qui fait 2 fr. 50 par personne. Les moustiques continuent à nous faire souffrir, en se joignant à la chaleur des nuits, mais ce n'est là qu'un commencement de ce qui nous attend; malgré tout, nous conservons notre gaieté, nous sommes assez favorisés pour n'avoir pas vu tomber la pluie depuis le lendemain de notre départ de Pauillac, ce qui nous permet de passer la journée tout entière sur le pont.

Vendredi 6. La brise est excellente, nous célébrons encore tous; elle augmente vers le soir, c'est la journée pendant laquelle nous avons fait le plus de chemin depuis que nous sommes en mer.

Samedi 7. La brise nous a fait presque voler pendant la nuit aussi vite que les poissons volants qui couvrent, pour ainsi dire, la partie de mer sur laquelle nous naviguons. Nous avons pensé pouvoir, malgré cela, célébrer tous, mais la deuxième messe a été accompagnée de roulis si fort que M. Bessieux voulait la faire interrompre; mais, pleins de confiance en Dieu, on continua sans accidents; cependant, les autres confrères n'eurent pas le bonheur de célébrer, mais s'en dédommagèrent par une bonne communion, en attendant avec impatience le lendemain dimanche, jour de la fête de la Maternité de la Très Sainte Vierge, 18<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte, dans l'espoir d'obtenir un peu de calme qui leur permette de célébrer.

Dimanche 8 octobre. Le calme semble avoir été rétabli tout exprès pour nous permettre de célébrer. La chaleur augmente; les nuits sont bien pénibles; nous quittons la chambre pour coucher sur le pont; on prétend qu'il n'y a pas de danger pour la santé. Le soir, la brise nous quitte, nous restons en place, à notre grand désespoir; mais, vers 11 heures du soir, les éclairs paraissent, le

tonnerre gronde dans le lointain, bientôt le vent souffle et nous amène ce qu'on appelle une tornade; on commence à craindre, la pluie tombe, la mer est grosse, le mauvais temps continue jusqu'à midi environ et ramène le mal de mer chez plusieurs d'entre nous.

Lundi 9. Pas moyen de s'exposer à dire la sainte messe aujourd'hui. Le soir, calme plat jusque vers 10 heures; alors le vent souffle pendant deux heures, puis succède une légère brise, qui continue toute la nuit; au coucher du soleil, nous apercevions les îles du Cap Vert.

Mardi 10. Nous nous trouvons, faisant notre oraison, en face des îles d'hier soir. Le temps nous permet à tous de célébrer; nous découvrons bientôt Gorée. A 10 heures du matin, nous mouillions devant Gorée, à deux portées de fusil de l'île; le commissaire de la marine fait reconnaître notre navire; on annonce faussement à M. le curé Fridoil que Mgr Barron est arrivé; le curé arrive aussitôt en petit manteau; il nous emmène chez lui prendre un verre de bière, puis nous présente aux autorités locales qui nous reçoivent parfaitement. A l'hôpital, je retrouve une Sœur de Saint-Joseph, qui était à Senlis pendant que j'y étais moi-même, allant dire la messe au couvent. Nous allons ensuite nous promener à Dakar en chaloupe; nous assistons à un conseil de prêtres marabouts, assis sur leur natte couverte d'une peau de loup marin; le curé discute avec eux sans succès; les Noirs se réunissent autour de nous; nous allons les voir dans leurs cases, et nous regrettons de tout cœur de ne pas pouvoir leur parler. J'oubliais de dire qu'avant d'ouvrir le livre du Coran, l'elyman, c'est-à-dire le chef, fit mille espèces de purifications, de mains, de pieds, de bouche, visage, nez, etc., puis ouvrit solennellement le livre; le curé, en nous introduisant dans les cases, veut faire semblant d'arracher les gris-gris qu'ils ont au cou, mais ils s'y opposent, en disant qu'avec ces gris-gris ils ne peuvent jamais mourir. On nous montre l'arbre au pain de singe, qui ressemble plutôt à un rocher qu'à un arbre; les Noirs ont la plus grande vénération pour cet arbre. C'est en ce moment le temps du carême pour les mahométans; ils ne mangent qu'après le coucher du soleil; le jeûne est

si rigoureux, qu'ils n'avalent même pas leur salive. La nourriture du Noir de ce pays consiste dans le cousse-cousse, c'est-à-dire du millet broyé, et dans le fruit de leur pêche. Nous revenons à Gorée en disant le chapelet pour ces pauvres gens, dont un grand nombre paraît être dans la bonne foi. Le soir, nous dînons chez le curé, avec M. Jean Dupuis, M. Morel et M. Labouré, chez lequel le curé est en pension. Ce Monsieur avait fait de grands frais pour son dîner; nous rentrons vers 10 heures du soir. On a la bonté de blanchir, à l'hôpital, quelque linge d'église. Le lendemain, nous nous rendons à terre à 6 heures du matin, pour dire la sainte messe (trois à l'hôpital, quatre à l'église). Il est bien important, en faisant convention avec un capitaine de navire, de stipuler que, pendant le temps des relâches, on demeurera toujours à la charge du capitaine, car nous eussions été très embarrassés de trouver à manger si notre capitaine Oheix ne s'y était obligé par écrit. Les chapeaux noirs sont très mauvais pour les pays chauds, il faut des chapeaux de paille blanche. Nous arrivons à Gorée dans un mauvais moment, les fièvres se font sentir et se gagnent jusqu'à la fin de ce mois; aussi, M. Bouchet gagna-t-il la fièvre en arrivant; il est couché chez le curé, on lui a fait une apposition de 40 sangsues à la gorge. A peine M. Maurice a-t-il mis pied à terre qu'il se sent mieux et peut avoir le bonheur de célébrer.

Mercredi 11. Nous agitions fortement la question de savoir si nous ne profiterons pas de notre séjour à Gorée pour aller baptiser, à 15 lieues, les enfants nés depuis deux ans dans ce pays, dont les parents sont catholiques et souhaitent un prêtre sans pouvoir l'obtenir; mais M. Bessieux, craignant de nous voir au lit avec M. Bouchet, s'y refusa; tout est dit, il n'en est plus question; je le désirais vivement; si j'étais seul, la crainte de la fièvre ne m'arrêterait guère.

Jeudi 12. Après la messe, nous allons voir M. Bouchet, qui se trouve un peu mieux, puis nous retournons à bord; la chaleur est toujours forte, nous nous en garantissons sous la tente le mieux que nous pouvons; nous retournons à terre à 7 heures du soir pour voir M. Bouchet.

Vendredi 13. Nous allons encore à terre pour célébrer, puis voir notre confrère malade. J'avais oublié de dire qu'au milieu des ennuis de la traversée, il se présente de temps en temps des occasions de rire.

Samedi 14. Nous partons un peu plus tôt que de coutume, afin d'avoir terminé nos messes avant 8 heures, pour pouvoir chanter une messe d'anniversaire, qui doit avoir lieu à cette heure pour un des riches habitants de Gorée. M. le curé a célébré, et nous autres avons fait choristes. Il existe un singulier usage dans ce pays : immédiatement après la messe, on se rend chez les parents qui font faire le service, on y trouve une table chargée de 45 plats de fruits, pâtisseries, sucreries de toutes espèce, vins, liqueurs, etc. Le curé nous dit que nous ne pouvions nous dispenser d'y aller; il fit faire la bénédiction de la table à M. Bessieux; puis, sans s'asseoir, on se mit à boire et à manger, on nous força d'accepter une banane et un morceau de gâteau, que nous mîmes dans notre poche, en nous retirant, pour donner ensuite au premier Noir que nous rencontrerions. Je répète que cette saison est la plus mauvaise pour demeurer à Gorée, non pas tant à cause des pluies qu'à cause de la chaleur; on ne peut s'y fixer avant le 15 novembre, aussi est-il d'usage de tirer un coup de canon le 11 novembre, jour de la Saint-Martin, pour annoncer qu'il n'y a plus rien à craindre du climat. Le soir, nous allons encore passer deux heures à terre voir M. Bouchet, qui se trouve mieux, puis nous revenons; on nous apprend que le capitaine a laissé tomber sa montre à la mer, il avait aussitôt fait jeter la ligne de sonde à l'endroit où il l'avait vue tomber et avait couru à terre chercher un plongeur pour le lendemain matin.

Dimanche 15. Je reste à bord pour dire la messe aux Frères et à l'équipage, mais aucun des matelots ne se donna la peine d'y venir; les autres confrères allèrent à terre pour officier et prêcher. Le plongeur arriva le matin, se remplit les oreilles de coton, et la bouche d'huile d'olive, puis exerça son métier, mais en vain, car il ne trouva rien. Quant à moi, je passai très tranquillement ma journée à bord, presque seul.

Lundi 16. Nous portons une pierre sacrée à l'église, et nous pouvons, de cette manière, dire la messe deux à la fois. M. Bouchet va mieux, mais n'est pas encore rétabli. La mer est si mauvaise que nous sommes obligés de passer à bord le reste de la journée.

Mardi 17. Le courrier de Saint-Louis est arrivé avec les ordres du Gouverneur; le capitaine nous donne l'espoir de partir à la fin de la semaine. L'après-midi, vers 3 heures, nous louons deux nègres, qui, moyennant 1 franc, nous conduisent à Dakar pour nous baigner; on ne savait comment s'arranger; enfin, on se décida à se baigner, revêtu seulement de sa culotte, que chacun rapporta le soir dans sa main et fit sécher comme il put pendant la nuit.

Mercredi 18. Nous allons dire la sainte messe comme à l'ordinaire. M. Fridoil reçoit la nouvelle de son changement; il doit quitter Gorée pour être mis à la tête du collège de Saint-Louis; il n'en paraît pas content; on pétitionne auprès du Gouverneur pour obtenir révocation. La mer nous permet, le soir, d'aller voir M. Bouchet.

Jeudi 19. Comme à l'ordinaire, le bruit court que nous arrachons les gris-gris des enfants pour leur attacher des médailles au cou; on nous blâme, avec raison. L'un de nous, je crois, avait eu cette imprudence; nous prenons la résolution de veiller plus sur nous.

Vendredi 20. Rien de nouveau. Les Noirs nous rencontrent toujours avec beaucoup de plaisir.

Samedi 21. Rien de nouveau.

Dimanche 22. M. Bouchet a pu dire la sainte messe aujourd'hui. Nous avons encore officié à la paroisse toute la journée. MM. Laval et Maurice restent à bord pour dire la sainte messe à l'équipage.

Lundi 23. M. Bessieux et M. Maurice restent à bord pour la sainte messe, nous allons à terre selon la coutume. Nous achetons deux verrines pour garantir les lampes du vent, — on les paye 10 francs pièce, — plus deux grandes jarres pour conserver l'eau fraîche.

Mardi 24. Visites d'adieu. Le médecin, qui pendant quinze jours a visité M. Bouchet deux fois par jour, a la générosité de ne rien prendre pour ses visites. Tous les

médicaments et aliments de convalescence ont été fournis gratis par l'hôpital. Le capitaine Oheix reçoit assignation pour le règlement de ses jours de planche, le commissaire de la marine lui comptant un jour de moins de ce qu'il croit lui être dû. Le capitaine comparait, mais pour se voir condamné. Les personnes charitables, qui travaillent ordinairement pour l'église, ont blanchi tout notre linge gratis; quant au linge d'église, les religieuses l'ont lavé. Nous avons encore dit la messe à terre, comme à l'ordinaire.

Mercredi 25. Le départ, qui devait avoir lieu aujourd'hui, ne pourra s'effectuer que demain. Nous achetons du sel, qui se vend six liards la livre, mais que l'on nous vend trois sols, sans doute parce que nous sommes ecclésiastiques. Nous mettons le soir une lettre à la poste, ce qui vaut mieux que de la remettre directement au capitaine qui, très souvent, est exposé à les oublier. Le premier navire, qui doit partir pour France, est le *Maccéna*, venant de Gambie, capitaine Pelletier, de Nantes, au mouillage à Gorée pour une dizaine de jours.

Jeudi 26. Enfin il paraît décidé qu'avant midi nous aurons quitté Gorée; nous disons la messe à bord pour ne pas retarder le départ; nous disons la sainte messe tous sept, et, vers dix heures du matin, nous commençons à perdre Gorée de vue. La brise est bien légère; quelques-uns d'entre nous ressentent des maux de cœur. On a dit l'itinéraire en particulier. La viande (on n'y connaît que le bœuf) se vend 30 centimes la livre, et le pain 50 centimes, les poulets et les canards 50 et 75 centimes.

Vendredi 27. La brise continue. Nous pouvons encore dire la sainte messe tous sept. Nous continuons notre route tout doucement, 5 nœuds au plus.

Samedi 28. Le calme semble s'annoncer, au grand mécontentement du capitaine. Nous avons encore tous célébré en l'honneur des saints Apôtres Simon et Jude.

Dimanche 29. XXI<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte. Le vent se lève, mais il est contraire jusqu'après midi, puis calme; nous continuons de coucher sur le pont, tant il fait chaud dans la chambre. Il s'élève entre nous une

discussion sur la question de savoir si le jour de la Commémoration des Morts, nous pourrions dire la messe de *requiem* avec notre ornement ordinaire de toutes couleurs, ou laisser la messe de *requiem* pour dire la messe de l'octave, n'ayant pas d'ornement noir : les avis sont partagés.

Lundi 30. Continuation du calme et de la mauvaise humeur du capitaine. On pêche des suçons, espèce de poissons qui se tiennent toujours attachés sur les requins. On reste presque en place. On jette la ligne de sonde et on trouve fond à 50 brasses environ.

Mardi 31. Le calme a duré jusqu'à 4 heures du matin; on a jeté la sonde; on a trouvé fond à environ 35 brasses, on essaya sans succès de pêcher la morue. Nous avons observé l'abstinence et le jeûne de la veille de la fête de la Toussaint; nous avons fait la collation à 10 h. 1/4, pour ne pas déranger le capitaine en la retardant. Le bon Dieu a semblé vouloir trancher aujourd'hui la question de rubriques relative à la messe des trépassés, qui nous agissait, car, au moment où nous nous y attendions le moins, le capitaine, ayant besoin de sucre, fit ouvrir la calle pour en trouver, et il arriva fort à propos qu'on fut obligé de retirer la caisse d'ornements contenant les ornements noirs.

*Nota.* — J'ai écrit à M. le Supérieur le mardi 13 septembre, jour de notre départ de Pauillac, et le mercredi 25 octobre, veille de notre départ de Gorée. La lenteur avec laquelle nous marchons depuis Bordeaux semble être un présage de celle qui nous accompagnera dans le succès de nos difficiles Missions, et la patience qu'il nous faut avoir pour supporter les ennuis et la gêne de la traversée vient fort à propos pour nous servir d'apprentissage de celle qui nous sera si nécessaire pour le succès de nos œuvres.

### *Novembre.*

Mercredi 1<sup>er</sup> novembre. Saint jour de la grande fête de tous les Saints. On passe cette fête assez tristement à bord d'un navire, en pensant à toutes les communions

ferventes et belles cérémonies qui se font en ce jour dans toutes les églises.

Un orage, qui commença vers 1 heure du matin, nous donna quelque crainte, qui se dissipa bientôt, lorsque vers 4 heures, un autre orage, beaucoup plus violent que le premier, nous fit craindre d'être privés du bonheur de célébrer, à cause du mouvement du navire; mais le bon Dieu, qui est toujours si bon pour nous, bien meilleur que nous ne le méritons, voyant la peine que nous éprouverions si nous étions privés de ce bonheur, calma tout à coup l'orage et nous permit à tous sept de célébrer. Une légère brise succéda à l'orage jusqu'à midi, heure à laquelle éclata un orage, encore plus violent que les premiers, il fut suivi d'une bonne brise qui, malheureusement, ne dura que jusqu'à 2 heures du matin.

Jeudi 2. Jour des morts. Nous avons tous eu le bonheur de célébrer pour le soulagement des âmes du Purgatoire. Nous avons tiré au sort l'ordre des Saints que le bon Dieu nous donnait à honorer cette année d'une manière particulière; le sort me désigna l'ordre des martyrs.

L'arrivée d'une grosse quantité de dorades vint rompre la monotonie de la traversée; on en pêcha une quarantaine.

Le capitaine assista à la messe ce jour-là; il y avait également assisté la veille, ainsi que M. Pitre et quelques hommes de l'équipage.

Vendredi 3. Nous sommes éveillés vers 3 heures du matin par un orage assez violent, qui nous poussa partie de travers, partie en droit chemin; nous avons cependant pu encore célébrer tous sept. Le calme reparait encore vers midi et continue, au grand mécontentement du capitaine.

Samedi 4. Une légère brise se fait sentir vers 2 heures du matin, elle est suivie d'une petite pluie. Nous célébrons encore tous sept. Le calme revient encore dans la matinée. Le capitaine, dans sa mauvaise humeur, nous prédit qu'avant trois ans plusieurs d'entre nous reviendront en France, en voyant qu'il y a peu de chose à faire sur la côte d'Afrique et qu'il y fait trop chaud; mais il faut espérer qu'il n'est pas en cela l'interprète de la volonté de Dieu. Calme plat; le navire ne gouverne plus.



Dimanche 5. XXII<sup>e</sup> dimanche de la Pentecôte. Nous restons toujours à la même place, nous n'avancions pas, nous perdons plutôt du terrain que nous n'en gagnons; nous célébrons tous sept. On parle de prier pour obtenir du vent. La chaleur est bien forte; on oriente une petite tente sur la dunette; à 2 heures, la pluie tombe et nous fait espérer du vent, nous en avons en effet un peu pendant quelques heures; aucun membre de l'équipage n'assista à la messe.

Lundi 6. Bien légère brise, suivie de calme. On pêche quelques dorades. Quelques-uns d'entre nous continuent de coucher sur la dunette; mais il n'est nullement amusant de se trouver exposé chaque nuit à n'en dormir qu'une partie, car les orages, depuis Gorée, sont forts fréquents; cette nuit encore, à 2 heures du matin, nous n'eûmes que le temps de rentrer nos matelas à la hâte pour les soustraire à une grosse pluie, qui permit de recueillir, sur la dunette, assez d'eau pour en remplir cinq barriques.

Mardi 7. On a commencé dimanche soir à ajouter à la prière la moitié d'un chapelet pour obtenir du vent, et nous n'avons pas tardé à voir l'effet de nos prières, car, depuis, nous marchons, doucement, il est vrai, mais presque constamment. A midi, une grosse pluie vient encore nous forcer de descendre dans la chambre, mais nous amène une petite augmentation de vent. En pensant au débarquement de nos colis lors de notre arrivée à Palmas, nous commençons à nous apercevoir que nous avons oublié, dans nos conventions avec le capitaine, de fixer le délai de deux ou trois jours pour le débarquement, autrement nous sommes exposés à des difficultés, si le mauvais temps ne nous permet pas de débarquer nos caisses de suite; on demande un certain temps; le capitaine est capable de nous compter des jours de planche, qui, lorsqu'il n'y a pas convention particulière, se règlent à raison d'un franc du tonneau sur le jaugeage du navire. Nous nous apercevons aussi que nos parapluies sont de mauvaise qualité, car ils perdent leur couleur.

Il faudra, une autre fois, bien établir ses conventions

avec le capitaine relativement aux Frères, qu'il semble voir de mauvais œil et même souvent maltraiter, les traitant de fainéants en notre présence.

Les petits pliants nous sont fort utiles pour nous soustraire aux ardeurs du soleil, attendu qu'ils sont moins haut que les chaises et nous permettent de nous mettre à l'ombre des barriques d'eau sur la drôme.

La brise continue à la suite de la pluie et nous fait faire un peu de chemin. On a pêché aujourd'hui un requin qui pesait environ 200 livres.

Mercredi 8. La nuit a été si orageuse qu'il nous a été impossible de coucher sur le pont. Le calme reparait et continue depuis midi.

Jeudi 9. Nous célébrons la fête de la Dédicace, de 1<sup>re</sup> classe, comme il est marqué au calendrier romain, avec octave. Nous parcourons les factures et remarquons qu'on a payé 500 francs de morue, tandis que le connaissement du capitaine ne porte que 300 et quelques; chose à vérifier en arrivant à Palmas. Vers midi, une légère brise se fait sentir. On continue d'ajouter la moitié du chapelet à la prière du soir. Calme encore vers le soir, et courant qui nous entraîne et nous fait perdre du terrain au lieu d'en gagner. Nous avons bien fait d'emporter du savon de palme pour laver le linge d'autel, car nous eussions manqué de linge, et le savon ordinaire ne se dissout pas dans l'eau de mer. Vers 3 heures, un violent orage s'annonce; on se met en mesure, mais on en est quitte pour la peur.

Vendredi 10. On marche, mais bien lentement. On jette la ligne de sonde, on ne trouve que 19 brasses d'eau, une centaine de pieds, alors on met le canot à la mer pour aller pêcher, mais on ne pêche que deux poissons. Nous ne savons comment nous garantir des ardeurs du soleil, car le capitaine, que le calme rend de plus en plus de mauvaise humeur, ne fait plus dresser la tente depuis plusieurs jours.

Il faut bien éviter de trop parler ou de trop se livrer avec les gens du monde, sans foi, qui ne respectent pas le sacerdoce. L'un de nous, d'une conversation assez intéressante, raconte beaucoup en présence du capitaine,

depuis le départ; et voilà que, ce matin, en l'absence de ce confrère, le capitaine, parlant de lui, dit : quel blagueur que ce M. N.! il n'y a place que pour lui!

Le capitaine, d'après ses observations, croit remarquer que les courants contraires nous ont fait perdre plusieurs lieues; sa mauvaise humeur en augmente. Nous sommes bien gênés, car, sans paraître le faire, il écoute tout ce que nous disons entre nous et en profite pour nous attaquer; ainsi, il croit comprendre que nous parlons de ne pas chanter à Palmas le *Domine, salvum fac*; il tire de là occasion de crier contre notre esprit de parti.

Samedi 11. Notre sommeil est encore interrompu par un orage qui nous force de quitter la dunette vers 3 heures du matin. Cet orage nous procure une petite brise qui nous fait avancer un peu; on apercevait la terre à 7 heures du matin : c'était l'île des Bananes (1) que nous avions à notre gauche.

Nous continuons de célébrer tous sept, tous les jours. On envoie le canot à la pêche, mais sans succès, car on ne rapporte aucun poisson. L'eau devient bien mauvaise, elle se remplit de petits vers.

Dimanche 12. XXIII<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte. Fête du Patronage de la Très Sainte Vierge. La pluie tombe vers 7 heures et ne nous quitte pas presque toute la journée; aussi passons-nous ce jour assez tristement. Le vent cependant nous pousse un peu, mais le calme reparait au milieu de la pluie, vers le soir; pas moyen de coucher sur la dunette.

Lundi 13. Le calme a cessé vers 2 heures du matin, mais la pluie tombe jusqu'à 11 heures. Nous avons doublé Sherbro à midi; calme; on pêche quelques dorades. Hier, au moment où on commençait la dernière messe, le capitaine a crié sur la dunette à son équipage : voilà la dernière messe qui commence, que ceux qui veulent y assister y viennent, et trois matelots, sur cette invitation, y ont assisté.

Mardi 14. La chaleur et les moustiques nous font

(1) Les îles Bananes, prolongement du cap Shilling, au sud du cap Sierra-Leone.

souffrir un peu plus que de coutume. Nous marchons bien peu. Nous apercevons d'énormes dauphins; nous profitons de l'occasion pour demander au capitaine si on peut ajouter foi à tout ce qui est rapporté de ce poisson, mais il nous certifie qu'il n'en a jamais existé qui fussent capables de porter un homme. Nous sommes encore à environ 150 lieues de Palmas. Le temps est très beau, mais très chaud.

Mercredi 15. Un orage assez fort a encore éclaté cette nuit, mais ne nous a pas empêchés de célébrer tous. Le capitaine nous fournit du vin rouge, pour la messe, depuis quinze jours, notre vin blanc ayant manqué, car nous n'avions pas pensé être si longtemps en route et n'avions pas espéré pouvoir célébrer tous les jours, tous; un jour même, nous dîmes la sainte messe avec le vin du Chili qui, quoique vin de liqueur, est un vin aussi pur et aussi valide pour la messe que le vin blanc de Bordeaux que nous emportons.

Jeudi 16. La dernière messe, qui était celle de M. Besieux, faillit être interrompue par un orage assez violent, qui amène un vent contraire, puis du calme. L'humeur du capitaine devient de plus en plus massacrate; il nous voit rire, à contre cœur; il semblerait même désirer que nous gardassions le silence, car, entendant parler un peu haut quelques-uns de nos confrères, je lui ai entendu dire d'eux : sac... bavards!

Vendredi 17. Notre sommeil se trouve encore interrompu par un violent orage, nous commençons à nous fatiguer de la longueur de la traversée; il y a plus de deux mois que nous avons quitté Bordeaux. Cependant, la brise se fait sentir à 4 heures de l'après-midi; nous apercevons le cap Monte.

Samedi 18. La brise continue et nous fait espérer d'arriver bientôt. Les prophètes s'exercent en annonçant notre arrivée pour la Présentation ou la Saint-Clément. L'après-dîner, nous voyons bien le cap Mesurado.

Dimanche 19. VI<sup>e</sup> dimanche après l'Épiphanie. Nous ne cessons plus de voir la terre, la brise continue. Vers 3 heures de l'après-midi, dix pirogues de Noirs nous accostent pour nous offrir du poisson; ils sont entière-

ment nus; mais, avant de monter à bord, ils mettent un mouchoir devant eux; le capitaine se signale en leur donnant du biscuit, du tabac et de l'eau-de-vie. C'est plaisir de les voir manger avec une avidité incroyable; ils nous donnent des petits poissons rouges, appelés *cro-cro*. Un instant après arrive un beau Noir, qui se revêt d'un beau pagne et d'un beau chapeau de paille; il vient offrir ses services comme interprète anglais et espagnol; il a de belles recommandations écrites de capitaines. Le capitaine apprend par lui qu'un de ses amis est mouillé à New-Ceste, colonie espagnole, vis-à-vis de laquelle nous sommes; il a besoin de lui parler et se dirige aussitôt vers lui; mais, par un contre-temps qu'on ne peut expliquer, cet ami se met aussitôt à appareiller pour partir, peine et temps perdu pour nous par conséquent; il faut se remettre en route; il paraît que les habitants de cette côte sont idolâtres. La brise baisse; le temps est orageux. Je crois avoir oublié de dire que le capitaine nous attribue la lenteur avec laquelle nous marchons; il dit que nous sommes des égoïstes, qui ne pensons qu'à nous et nous inquiétons peu de son retard. Le capitaine a daigné assister à la messe avec deux ou trois hommes de son équipage. Nous n'avons que 15 brasses.

Lundi 20. Le vent nous est contraire depuis environ minuit, puis du calme. La chaleur diminue depuis quelques jours. C'est un abus de faire goudronner les caisses qui font une petite traversée comme la nôtre; pourvu que l'emballage soit soigné, cela suffit; les nôtres n'ont nullement souffert. Vers le soir, orage qui nous force à nous éloigner de la côte, dans la crainte d'y aller, poussés par le vent, plus vite que nous ne voudrions. Il pleut presque toute la nuit.

Mardi 21. Belle fête de la Présentation de la Très Sainte Vierge. Nous avons désiré et espéré d'arriver ce jour-là à Palmas pour y chanter un salut en l'honneur de notre bonne Mère, mais il faut croire que la Sainte Vierge ne le voulait pas ou plutôt, que, nous voyant désirer notre arrivée pour ce jour-là, non pas tant pour son honneur que pour nous trouver débarrassés des ennuis et gênes de la traversée, elle préféra nous voir célébrer cette fête sur

mer. Quoi qu'il en soit, nous étions assez tristes le soir de cette belle fête. Il pleut plusieurs fois dans le courant de la journée; le vent nous est contraire.

Mercredi 22. La nuit a été, comme la précédente, très orageuse et très pluvieuse; continuation du vent contraire; plusieurs grains dans la journée. Maintenant que nous nous voyons trompés dans nos prophéties, nous nous abstenons d'en faire aucune; nous arriverons quand il plaira au bon Dieu et tout ira pour le mieux. Plusieurs de nos confrères proposent à M. Bessieux d'acheter des chemises de laine rouge au capitaine, qui nous les laisse à 10 francs pièce, mais, la dépense l'effrayant, il s'y refuse. J'ai dit la sainte messe pour le repos de l'âme de ma mère, en ce jour auquel je lui souhaitais sa fête. Le soir, brise contraire, courant qui nous entraîne.

Jeudi 23. Nous continuons tous sept de célébrer tous les jours, mais nous craignons de ne pouvoir continuer, à cause du manque de cire. D'après les observations de midi, le capitaine trouve que nous avons fait 8 lieues depuis dimanche en bonne route. Le courant nous portant à la côte, nous voyons bientôt arriver une dizaine de pirogues de Noirs qui viennent nous offrir des poules, des fruits, etc. Le capitaine, voyant que sa provision de bois diminue, se décide à aller mouiller devant Traitte-Town (1). Nous avons la côte sous les yeux; on nous apporte du manioc, des bananes, des œufs, etc. Le capitaine troque pour du tabac et de l'eau-de-vie. Ce pays, dit-on, est susceptible de culture, il produit le riz et produirait autre chose, si les habitants avaient le courage de travailler la terre; mais ils sont paresseux. Nous n'avons pas pu nous procurer de cire. Le mahométisme ne paraît pas connu ici; c'est le fétichisme qui domine; partout sur la côte on trouve des Noirs qui parlent anglais; on dit ceux-ci pauvres et voleurs.

Vendredi 24. Toute la matinée se passe au milieu des Noirs; enfin, à 2 heures de l'après-midi, s'élève une brise dont nous nous hâtons de profiter pour mettre à la voile. Les jours, sur cette côte, paraissent être de 5 h. 1/2 du

(1) Trade-Town, à la côte des Graines.

matin à 6 h. 1/2 du soir; tous les jours, nous avons vu assez clair pour faire la prière du matin sans lumière, à 5 h. 1/2 du matin. Parmi les Noirs de l'équipage d'une goëlette américaine, mouillée près de nous, se trouve un homme qui parle un peu français, c'est une merveille pour nous, comme on pense facilement. Il paraît que ces pauvres gens mangent le poisson cru; l'un d'eux, du moins, en mangea ainsi en notre présence. Quelques habitants de cette côte font le commerce des dents d'éléphants et autre chose, mais ils ne le font pas toujours en conscience, car nous en vîmes un apporter une dent qu'il avait remplie en partie de sable, pour qu'elle parut plus pesante et moins creuse. Ils sont tous très amateurs de cuivre, fer, aiguilles, etc. Ils ont troqué une espèce de banane qui remplace parfaitement la pomme de terre; elle en a le goût et se fait cuire comme elle.

Samedi 25. La nuit a été très orageuse et très pluvieuse; elle est suivie de calme jusqu'à 3 heures de l'après-dîner, puis légère brise; la soirée est des plus belles et annonce une nuit tranquille, mais il ne faut guère s'y fier sur la côte d'Afrique. Les jours maigres se passent difficilement, car le capitaine n'a plus ni morue, ni œufs, ni pommes de terre; cependant la Providence semble y suppléer en permettant du poisson presque tous les jours.

Dimanche 26. XXIV<sup>e</sup> et dernier dimanche après la Pentecôte. La nuit est des plus pluvieuses, suivie de calme qui nous fait perdre le chemin que nous avons fait en bonne route. Nous n'avions plus de cire pour la sainte messe, en sorte que, tout tristes, nous nous voyions privés de continuer comme nous avions fait jusqu'ici; mais la Sainte Vierge permit qu'on retrouvât aujourd'hui un petit paquet de cierges sur lequel on ne comptait plus.

L'argent, sur cette côte, est absolument inutile; on ne le connaît pas. Il est donc bon de faire provision de choses que l'on puisse échanger, telles que tabac, couteaux, habits, eau-de-vie; pour une tête de tabac, qui vaut 2 sols à Gorée, on achète une poule, mais la volaille ici est beaucoup plus petite qu'en France.

Cinq hommes de l'équipage ont assisté à la messe aujourd'hui.

Il est rare de voir un jour sans pluie depuis environ trois semaines; on en profite pour ramasser de l'eau, car autrement nous eussions été obligés de relâcher quelque part pour en faire.

Lundi 27. Nous nous rapprochons de terre. Nous sommes vis-à-vis Sanguin; on y parle la même langue qu'à Niou-Ceste (1). Dès 7 heures du matin, nous sommes entourés d'une dizaine de pirogues de Noirs qui viennent nous offrir leurs fruits, etc. Ils nous regardent dire la sainte messe et paraissent étonnés; ils n'ont pas de marabouts et sont idolâtres. L'un d'eux porte son fétiche attaché au cou, qui n'est autre chose qu'une vilaine plume assez salie par la sueur. Nous apercevons plusieurs navires américains. L'un d'eux, frégate *La Macédonienne*, envoie son canot à bord, monté par le lieutenant, le docteur et un aspirant; parmi les hommes de l'équipage se trouve un Français, qui paraît être un déserteur; le capitaine se plaint à ces Messieurs d'être parti de Gorée depuis 31 jours, mais ces Messieurs le consolent en lui apprenant qu'eux sont partis des îles du Cap Vert (de Gorée pour ainsi dire), et ont employé 35 jours pour arriver à Mesurado; ils demandent du sucre à acheter; mais il est trop tard pour dégager, on les remet à demain. La brise commence à 2 heures de l'après-midi.

Mardi 28. On ne revoit plus nos Américains d'hier. On a fait 5 lieues en bonne route depuis hier; nous avons quelques heures de calme; puis une petite brise qui nous fait espérer d'arriver pour la Saint-André, qui devra nous servir de modèle sous le rapport de son amour de la croix.

Nous avons cessé d'ajouter le chapelet à la prière du soir jeudi dernier 23, pour le remplacer par l'*Ave maris stella*, que nous récitons tous les jours depuis notre départ de Bordeaux.

Mercredi 29. La brise a continué depuis hier; nous

(1) New-Sester.



approchons de terre. Vers 9 heures du matin, nous avons une vingtaine de pirogues autour de nous. Les Noirs font un tel bruit sur le navire que le capitaine est obligé de les chasser; mais il le regrette ensuite, car, remarquant qu'il est plus près de Palmas qu'il ne pensait, il voudrait avoir un krouman pour le guider au milieu des rochers qui avoisinent Palmas; mais en vain nous faisons signe aux pirogues que nous apercevons de loin; aucune ne veut approcher; ils paraissent avoir peur de nous; alors, nous sommes obligés de prendre le large pour attendre demain matin, dans la crainte qu'il ne fasse pas assez clair en arrivant ce soir à Palmas pour mouiller en sûreté. Le capitaine achète environ 4 livres de riz pour une tête de tabac; alors on aperçoit dans le lointain une pirogue de Noirs; on leur fait signe d'approcher; on ralentit la marche du navire; ils nous rejoignent, et l'un d'eux nous servant de pilote, on mouille à 7 heures du soir à un mille environ de Palmas. A l'instant, nous arrivent des Noirs en foule. On écrit à M. Kelly pour l'informer de notre arrivée.

Jeudi 30. Jour de Saint-André. Nous disons encore la sainte messe à bord, et y déjeunons encore, puis le Frère de M. Kelly, Pindar, nous arrive. Une partie d'entre nous partent avec lui et le capitaine, pour arrêter les moyens de débarquement; mais on ne trouve aucune embarcation convenable. Le capitaine alors se décide à nous prêter les siennes. On l'invita à déjeuner ce jour-là chez M. Kelly et on rapporta ce jour-là les choses nécessaires au coucher (il y a, à l'entrée de la rivière, une barre en roche, difficile à passer). Le soir, nous nous trouvons tous tranquillement couchés dans le grenier de la maison de Monseigneur, qui est très beau et vaut des chambres. Les environs de cette maison seraient très beaux à décrire, si des occupations plus sérieuses m'en laissaient le temps.

### *Décembre.*

Vendredi 1<sup>er</sup> décembre. Dès le matin on débarque et la journée se passe ainsi. J'ai éprouvé une bien grande

joie en mettant pied à terre, et je regrettai vivement de ne pouvoir parler à ces bons Noirs qui me portaient sur leur dos pour que je ne me mouillasse pas les pieds.

Le lever est fixé à 5 heures, pour commencer. Cependant, on peut se lever avant si l'on veut. 5 h. 1/4, oraison. 6 h. 1/4, messes à plusieurs autels. 7 heures, déjeuner. 8 heures, bréviaire. 11 h. 3/4, examen. 12 heures, dîner. 1 h. 1/2, bréviaire. 3 heures, matines, promenade libre en étudiant. 7 heures, souper. 8 h. 1/2, prière. 9 heures, coucher.

Samedi 2. Continuation du débarquement, qui fut fini à midi; il était de 24 tonneaux. Nous n'aurions eu droit, d'après l'usage, qu'à un jour et demi pour le débarquement. Nous nous trouvons avoir perdu une caisse d'huile, une de lard et une d'encre, plumes, bougies et graines, que l'on pense avoir été volées par les Noirs.

Dimanche 3. 1<sup>er</sup> dimanche de l'Avent. Après les messes, on ouvre les caisses jusqu'à 5 heures environ; puis nous nous rendons en procession avec croix, bannière et enfants de chœur, etc. (l'un de nous portait la croix) à un village voisin où devaient se trouver réunis plusieurs rois des environs. On nous attendait dans l'endroit destiné à l'oblation des sacrifices au démon, le sacrifice même était commencé. M. Kelly avait fait sonner la procession dans les villages voisins par son petit domestique, aussi le monde ne manquait pas. On a chanté le psaume *Exurgat Deus* en partant, puis *Magnificat*. Les Noirs, en signe d'étonnement et d'admiration, faisaient des cris à ne pas s'y entendre; on eut beaucoup de peine à obtenir le silence, on fut obligé, pour y arriver, de réciter les litanies de la Sainte Vierge et le *Veni Creator*; alors on ouvrit solennellement la belle Bible dorée, dont on lut quelques versets, puis M. Bes-sieux parla en latin sur la bonté de Dieu et le péché originel à M. Kelly, qui répéta en anglais à un des Noirs qui, à son tour, le répéta en *Grebo*; puis nos auditeurs, fatigués sans doute de nous entendre ou pressés par la faim, nous congédièrent en disant que le repas les attendait, mais que nous pourrions revenir le dimanche suivant. Obligés de nous retirer, nous nous en allons, chantant, sans nous décou-

rager, les litanies de la Sainte Vierge, l'*Ave Maria*, *Bénissons à jamais*, etc., et récitant le *Te Deum*. En rentrant, M. Kelly donna la bénédiction du saint ciboire, puis les Noirs se retirèrent.

On voulut ensuite aller régler avec le capitaine, qui devait partir le lendemain, mais pas moyen de se faire conduire, les naturels, étant en désaccord avec les Américains. Le roi avait défendu, sous les peines les plus sévères, l'entrée de qui que ce soit sur leur terre.

Lundi 4. Il fallut aller trouver le roi pour obtenir la permission d'aller régler avec le capitaine; il nous reçut dans la salle du sacrifice, accompagné du Pontife; la voûte était couverte de différents fétiches; nous obtînmes la permission. Le reste de la journée fut employé à déballer.

Mardi 5. Nous commençons à 9 heures nos leçons de *grébo*. M. Davis, frère du roi, est notre professeur. La classe dure jusqu'à 11 heures. Nous lui faisons appliquer la méthode Roberston.

Nous avons failli avoir une mauvaise affaire. M. Kelly, devant de l'argent à M. Davis, le paya, sans y penser, avec deux barils de poudre; mais les Américains, qui veillent depuis plusieurs jours sur les démarches des naturels, l'aperçoivent et M. Miguel (méthodiste) en prévient le Gouverneur, qui le charge d'aller saisir; il y va en effet et revient trouver M. Kelly, en lui disant qu'il ne comprend pas son imprudence de donner de la poudre aux naturels dans un moment d'effervescence comme ils se trouvent. M. Kelly s'excusa et tout fut fini.

Mercredi 6. Leçon comme hier de 9 heures à 11 heures. Le roi vint nous rendre visite, il paraît bien disposé en notre faveur. Après midi, arrivée des principaux d'un village éloigné de 2 lieues de Palmas, qui demandent à connaître ce que nous enseignons; on leur promet d'y aller le jour de la Conception de la Sainte Vierge. Il paraît que M. Kelly n'a encore baptisé que deux enfants. J'ai oublié de dire que, le jour de la Saint-André, nous avons eu la consolation de voir faire la première communion, sur le navire, à Michel Bertet, matelot, qui se préparait à cette grande action depuis près de deux mois.

Le soir, visite de quelques officiers des navires américains nouvellement arrivés; deux d'entre eux parlaient français, un avait été élevé par les jésuites. Ils nous invitent à aller visiter leur navire; on leur promet d'y aller samedi matin.

Jeudi 7. Troisième leçon de *grébo*, comme hier. Il a été convenu, dimanche dernier, que, chaque fois que nous sortirions pour notre ministère, nous porterions notre grande croix suspendue à notre cou; aussi avons-nous commencé à la porter à la procession du soir; elle frappa beaucoup les pauvres Noirs.

Vendredi 8. Jour de l'Immaculée-Conception de notre bonne Mère. Le mauvais temps ne nous permet pas d'aller visiter les habitants de Baka, village à une heure de chemin de Palmas, par eau. On ne chanta pas la grand'messe, ni salut, pour qu'il nous restât plus de temps pour travailler. M. Kelly remplace notre maître ordinaire, auquel on avait dit de ne pas venir.

Samedi 9. Visite à Baka. Nous avons quitté la maison à 8 h. 1/2, après avoir récité l'itinéraire à la chapelle; on nous reçut parfaitement. M. Kelly parla par interprète; on nous servit dans la case du roi un petit repas composé de riz, cassave et d'une poule; ces bonnes gens nous donnèrent des assiettes, des verres et des cuillers, ce qui est une merveille pour eux, et nous leur avons donné en échange quelques têtes de tabac. La première chose qu'ils demandèrent fut que nous établissions une école. Une bonne montre est bien utile en Mission. Autrement, on se lève tantôt à une heure, tantôt à une autre.

Nous mettrions facilement ici des bas bleus si nous en avions. Nous n'avons pas emporté assez de souliers.

Dimanche 10. II<sup>e</sup> de l'Avent. Comme il n'y avait que trois personnes à la messe, on ne la chanta pas, mais le soir, à 4 heures, on alla prêcher par interprète au même endroit que dimanche dernier. Nous n'avons d'autre distinction que notre croix et notre barrette. La foule n'était pas très grande; le roi refusa de venir nous entendre, parce qu'on ne lui avait pas fait de présent; alors M. Kelly se fâcha un peu et leur demanda s'ils exigeraient un présent d'un médecin, qui, sachant qu'ils

sont bien malades, viendrait leur annoncer des remèdes infailibles, d'un homme riche qui, sachant qu'ils sont mal logés, viendrait leur offrir de leur bâtir de magnifiques palais, et il fit l'application : Dieu, un jour, vous demandera compte de sa loi, vous direz que vous n'aviez pas de livre, mais il vous dira : je vous ai envoyé des hommes qui ont quitté leur patrie pour... et vous avez refusé de les entendre (en nous montrant). Ces paroles firent impression; on écouta tranquillement jusqu'à la fin et, en terminant, nous récitâmes entre nous le *Sub tuum*, en le faisant précéder et suivre du signe de la Croix, que les assistants et le pontife firent avec nous, machinalement, sans doute, et bien entendu de la main gauche. Au retour, salut, auquel assistèrent plusieurs protestants américains, attirés par la curiosité.

Lundi 11. Nous travaillons toujours avec courage au *grébo* (4<sup>e</sup> leçon). Cette nuit, les Américains ont exercé contre les naturels une violence tout à fait injuste; ils se sont emparés d'un terrain appartenant aux habitants, et cela, les armes à la main; alors les naturels ont appelé à leur secours les habitants de l'intérieur, qui accoururent alors; ce furent des danses, des cris de joie qui retentirent pendant toute la nuit. C'est là qu'on reconnaissait les Noirs; et, le lendemain, il y eut, vers midi, sur une petite élévation, une revue générale en armes et bâtons; c'était vraiment une scène à peindre. Ces bons naturels ressemblaient, sans exagération, à des chiens ou des singes, auxquels on fait faire l'exercice sur les marchés les jours de foire. Les colons se comportent vraiment d'une manière indigne envers eux; deux furent tués l'autre jour, sans presque aucune raison, et le Gouverneur laisse ces crimes impunis.

Lorsqu'il meurt quelqu'un parmi eux, ils ont l'usage d'exprimer leur douleur par des cris tout à la fois épouvantables et interminables, et par des coups de fusil répétés.

Mardi 12. Il paraît que les naturels regrettent de nous avoir mal reçus dimanche dernier.

Nos récréations même sont presque toutes employées à apprendre le *grébo*, dont nous avons reçu la cinquième

leçon aujourd'hui. Nous nous occupons, pendant nos créations, à faire faire le signe de la Croix aux Noirs que la curiosité ou l'inoccupation attirent chez nous.

Lorsqu'un criminel est accusé, on s'assure de sa culpabilité en lui faisant avaler du poison, qui, selon eux, ne doit pas le faire mourir, s'il est innocent; mais M. Kelly a indiqué à plusieurs le moyen de s'en tirer honorablement, en avalant, après ou avant, un verre d'huile, qui a pour effet de leur faire rendre le poison presque à l'instant. Beaucoup de protestants nous saluent lorsque nous les rencontrons; leurs ministres ont complètement échoué à Palmas, parce qu'ils ont eu l'imprudence de les détourner du culte des anges, qui est leur unique culte, puis en achetant sans payer. Il y a lieu de croire qu'ils ne nous ont pas fait grand tort, aussi avons-nous soin d'exalter le culte des anges.

Mercredi 13. L'étude commence à nous fatiguer, M. Roussel surtout, qui nous sert d'interprète auprès de l'interprète lui-même, qui, tout en possédant bien sa langue, parle très bien l'anglais. La classe, donc, qui était de deux heures jusqu'ici, ne sera plus que d'une heure (6<sup>e</sup> leçon).

La température actuelle est de 25 à 26 degrés, mais la chaleur est rendue très supportable par le vent frais qui se fait presque continuellement sentir; la Providence est vraiment admirable! Il tombe à peu près tous les deux ou trois jours une grosse pluie, que l'on a soin de recueillir pour remplacer l'eau du pays, qui n'est pas très bonne. Ce mois n'est pas le plus favorable à la santé. Nous aurions dû arriver à la fin de juin.

Jeudi 14. Le mauvais temps nous a empêchés de faire notre visite à Baka; nous avons reçu à la place notre septième leçon de *grébo*.

Nous souffrons un peu des moustiques, mais beaucoup moins que pendant la traversée. L'après-dîner, Jean a la fièvre; on lui administre le soir une purgation, qui lui fait le plus grand bien.

Notre nourriture se compose, le matin, de riz et de café noir; à midi, de riz, jambon et cassave ou patates, excepté le vendredi, où le jambon est remplacé par la

morue ou autre poisson salé; jamais de soupe, car on ne mange ni bœuf, ni mouton, ni veau; les fruits sont très rares. Les naturels ne savent pas prendre le poisson, aussi n'en mangeons-nous jamais de frais. Je crois qu'il serait bon d'ajouter à la règle un article supplémentaire au chapitre des charges, qui ne parle pas de celle d'infirmier, qui demanderait aussi sa place, car autrement c'est à qui ne la remplira pas, non par manque de charité, mais parce que l'étude, employant toutes les heures, ne nous en laisse aucune de libre, et l'infirmier ne connaît pas toute l'étendue de sa charge.

Vendredi 15. Jean va mieux, mais André a la fièvre à son tour; comme il paraît attaqué plus que son confrère, on échange la purgation contre un vomitif, qui produit si bien son effet, qu'il est obligé d'arrêter les vomissements par une dizaine de gouttes de laudanum.

M. Kelly, craignant pour nous, interdit le lever du matin à 4 h. 1/2, pour le différer jusqu'à 5 heures. On crée un troisième autel; et les messes commençant à 6 heures moins le quart, nous permettent encore de déjeuner à l'heure ordinaire. Les lézards abondent ici; ils viennent vous trouver jusque dans le lit, attirés sans doute par la chaleur. Notre huitième leçon a eu lieu aujourd'hui comme à l'ordinaire.

Samedi 16. Jean et André ont encore la fièvre. On emploie les rafraîchissants. En parlant plus haut de l'épreuve du poison, j'ai oublié de dire ce qui la rendait plus affreuse. Lorsqu'une personne meurt sans qu'on puisse découvrir sa maladie ou presque subitement, et qu'il se trouve, dans le village ou aux environs, un Noir qui, réussissant mieux que les autres, devient par là l'objet de la jalousie de ses concitoyens, on ne manque pas de lui attribuer la mort du défunt et s'en débarrasser ainsi, ce qui révolte. M. Kelly n'a pu encore leur faire entendre raison là-dessus. (9<sup>e</sup> leçon).

Dimanche 17. III<sup>e</sup> dimanche de l'Avent. On ne chante pas encore la grand'messe. La fièvre continue chez Jean et André. M. Bessieux propose de nommer un infirmier pour soigner les malades ou de soigner chacun sa semaine pour ne pas fatiguer trop celui qui en serait seul chargé,

et le mettre dans l'impossibilité d'étudier la langue. On décide que chacun soignera à son tour pendant deux heures, afin que chacun apprenne à traiter les maladies. Grégoire et M. Maurice ont la fièvre à leur tour. M. Kelly, craignant que la règle ne nous fatigue, pense qu'il faut laisser chacun libre de ses actions, exercices de piété et études; il est approuvé. Pas de leçon de *grébo* à partir de demain. On a récité le chapelet en anglais (M. Rouchet) et chanté un petit salut.

Lundi 18. M. Maurice va mieux, mais Grégoire n'est pas aussi bien. Pas de leçon de *grébo*.

Mardi 19. Nous nous partageons le service des malades, de deux heures en deux heures, depuis 8 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir, excepté l'heure du dîner et du souper, pendant lesquels les malades restent seuls.

Mercredi 20. M. Kelly nous défend le jeûne des quatre-temps; Grégoire n'est pas bien. M. Bessieux tombe à son tour. Le soir, M. Roussel administre l'Extrême-Onction à Grégoire.

Jeudi 21. M. de Régnier tombe aussi; moi aussi, mais plutôt atteint d'une crise d'estomac que de la fièvre.

Vendredi 22. M. de Régnier va mieux, les autres aussi, excepté M. Bessieux, qui a un peu de délire. Je cesse d'avoir le bonheur de dire la sainte messe, me sentant trop faible.

Samedi 23. M. de Régnier retombe et M. Bessieux ne va pas mieux. Je me couche à mon tour pour ne plus me relever avant le 18 janvier; on m'a administré les derniers sacrements, mais toujours plus attaqué du foie que de la fièvre.

Dimanche 24. M. Kelly explique au salut la présence réelle aux méthodistes qui y étaient venus.

Lundi 25. MM. Laval et Bouchet eurent seuls le bonheur de dire les trois messes; le matin, M. Maurice put dire la messe aux malades, dans l'infirmerie, où trois eurent le bonheur de communier.

Mardi 26, 27, 28, 29 et samedi 30. Jours de triste et d'heureuse mémoire tout à la fois. M. de Régnier, que nous étions loin de nous attendre à perdre, nous fut



enlevé, après avoir reçu les derniers sacrements, pour aller recevoir la récompense de ses vertus. Il est mort à 4 heures après-midi et a été enterré le lendemain dimanche vers la même heure.

*Janvier.*

Lundi 1<sup>er</sup> janvier, 2, 3, 4, 5, continuation des maladies.

Samedi 6. M. Pindar, après avoir passé une partie de la journée à travailler au soleil, gagne la fièvre, et le lundi à midi il n'était plus (1). M. Laval tombe malade à son tour le 1<sup>er</sup> janvier, puis M. Bouchet. M. Bessieux va mieux et se fait remarquer par sa charité pour les malades.

Mardi 16. M. Roussel, qui jusqu'à présent avait lutté contre la maladie, tombe atteint d'une forte fièvre.

Mercredi 17. Les autres malades vont mieux, à l'exception de M. Roussel.

Jeudi 18. Pour comble de malheur, M. Kelly part pour l'Amérique, nous laissant tous à moitié malades, surtout M. Roussel.

Vendredi 19. M. Roussel est dans le délire le plus complet; on appelle le docteur de la colonie, qui le traite bien.

Samedi 20. On donne l'Extrême-Onction à M. Roussel à 5 heures du matin, car il est d'une grande faiblesse.

Dimanche 21. On lui donne le saint viatique le soir. Nous faisons un petit salut en même temps, pendant lequel nous récitons les prières au lieu de les chanter. Nous avons quelque espoir.

(1) M. Bessieux, dans sa lettre du 12 janvier 1844, dit que M. Pindar fut frappé d'un coup de soleil le surlendemain de la mort de M. de Régnier, et mourut quelques instants après, c'est-à-dire le lundi 2 janvier. Le P. Audebert dit qu'il gagna la fièvre le samedi 6 et mourut le lundi 8, par conséquent huit jours plus tard que ne le fait mourir M. Bessieux.

Nous croyons qu'on doit plutôt ajouter foi au récit de M. Bessieux, vu que M. Bessieux écrit seulement une semaine environ après l'événement, tandis que M. Audebert resta alité depuis le 23 décembre jusqu'au 18 janvier, et ne paraît avoir repris son journal qu'après cette maladie. Il est donc probable que n'écrivant que quelques semaines après, il se sera trompé.

(Note du P. Duparquet.)

Lundi 22. Nous avons de nouvelles craintes, car le transport revient et continue.

Mardi 23. Nos craintes n'étaient que trop bien fondées, car le transport a augmenté hier, vers le soir; la nuit a été très mauvaise; enfin aujourd'hui, à 7 heures, M. Roussel rendait le dernier soupir; j'eus le bonheur de l'apprendre au moment même où je commençai à m'habiller pour la sainte messe, en sorte que j'eus la consolation de pouvoir dire la sainte messe pour lui. On aurait dit que le bon Dieu lui avait ménagé, le dimanche, quelques instants lucides, pour recevoir le saint viatique avec toute sa connaissance. On l'a enterré le même jour, à 6 heures du soir, à côté de M. de Régnier. Nous avons chanté les prières prescrites par le rituel.

Mercredi 24. Nos santés, commençant à se rétablir, nous avons commencé à observer quelques points de règle possibles à garder, vu notre état de faiblesse. M. le Supérieur se trouve souvent embarrassé, parce qu'on vient lui réclamer des choses qui ont été payées.

Jeudi 25. M. le Supérieur a de nouveau la fièvre, mais sans caractère inquiétant.

Vendredi 26. André et Jean l'ont à leur tour.

Samedi 27. M. Maurice se remet au lit.

Dimanche 28. Rien de nouveau.

Lundi 29. M. Bessieux va mieux. Nous recevons la visite d'un capitaine, habitant le cap Mont, qui a fait de grands frais pour bâtir une maison aux missionnaires. Il dit de grand bien de l'état des Noirs de ce cap, et désire beaucoup que Monseigneur y envoie des missionnaires; il parle très bien français. M. Bouchet est atteint de la fièvre.

Mardi 30. Nous étions bien en retard avec le Gouverneur pour lui faire notre visite, et nous ne savions comment faire; mais le capitaine nous a offert de nous tirer d'embarras en nous accompagnant pour nous excuser et nous servir d'interprète auprès du Gouverneur, avec lequel il est lié, nous y allons trois et tout se passe bien.

Mercredi 31. Nous agitions entre nous la question de savoir s'il ne serait pas avantageux de faire avec le médecin une convention pour l'année; le capitaine du cap

Mont nous offrit même de traiter encore, avec nous et lui, cette affaire; mais, ami du docteur, il prit son parti; le docteur demanda 1.500 francs; on lui en offrit 1.000; il refusa; rien alors ne fut conclu, on résolut de le payer à la visite et on lui demanda son compte, qui s'élevait à 295 francs depuis la maladie de M. Roussel, à 5 francs par visite et on s'en tint là.

### *Février.*

Jeudi 1<sup>er</sup> février. Le capitaine venait aussi à Palmas pour reprendre un petit nègre qu'il avait confié à M. Kelly, afin qu'il l'instruisît et nous en donner un autre pour le remplacer; l'échange se fit sans difficulté. Mais M. Kelly avait un autre nègre de Garoway, à peu près du même âge que celui du cap Mont, assez mauvais sujet; cet enfant profita du départ de son camarade pour quitter la maison avec lui; comme on n'y tenait pas beaucoup et qu'il n'y avait aucune convention écrite avec le père, on le laissa partir.

Vendredi 2 février. Le capitaine se charge d'une lettre de ma part pour M. Libermann, qu'il promet faire mettre très facilement à la poste de Gorée.

Samedi 3. Nous achetons des pommes de terre, sur le prix desquelles on nous trompe de vingt francs.

Dimanche 4. Nous n'avons pas encore la force de chanter le salut. M. Laval, le plus fort d'entre nous, nous donna la bénédiction et nous récitâmes les prières qu'on chante ordinairement.

Lundi 5. M. Laval est institué intendant en chef de la cuisine. Nos repas sont fixés : savoir le déjeuner à 8 heures, le dîner à 2 heures et le souper à 7 heures, qui ne doit être qu'une très légère collation, d'après l'avis du médecin.

Mardi 6. Les malades vont mieux.

Mercredi 7. On propose un commencement de règle, mais on ne se sent pas encore assez fort pour cela.

Jeudi 8. J'étais languissant depuis trois semaines, par suite d'un petit excès de travail manuel, vomissant tout ce que je prenais; on essaya de me donner, pendant

deux jours, du bouillon, provenant des conserves de Bordeaux et je me remis.

Vendredi 9. Le père du nègre échappé se présente pour demander à être payé du temps que son fils a passé ici; mais on lui demande une convention écrite, qu'il ne peut présenter, alors on le renvoie comme il est venu.

Samedi 10. Les robustes se livrent, matin et soir, à la culture du jardin, on sème de tout côté. Tous les malades sont sur pied. Que Dieu est bon, après nous avoir ainsi éprouvés, de nous rendre le calme et la paix! Que Marie est bonne d'avoir constamment veillé sur nous pendant ce temps d'épreuves! Ah! nous serions bien ingrats de cesser un instant de bénir l'un et l'autre.

Dimanche 11. Sexagésime. Nous ne nous sentons pas encore assez forts pour chanter le salut; nous nous contentons de réciter les prières qu'on chante ordinairement.

Lundi 12. Nous devons reprendre nos leçons aujourd'hui, mais M. Davis a été retenu par un enterrement solennel. Nous avons été voir les sacrifices de bestiaux que les Noirs riches offrent dans cette circonstance. Un croumann de Garoway, auquel on a donné différentes marchandises pour nous acheter des provisions qu'il s'était engagé d'apporter aujourd'hui, ne venant pas, nous donne à craindre d'être attrapés.

Mardi 13. Temps épouvantable toute la journée, orage sur orage; cependant, ce mois n'est pas aussi pluvieux que les autres. La chaleur est très tempérée : 23 degrés environ.

Mercredi 14. On n'est pas d'accord avec M. Davis, qui demande 1 fr. 25 par leçon, tandis que M. Kelly nous avait dit être convenu avec lui de 1 franc; on est obligé de lui payer ce qu'il demande. Encore n'est-ce qu'avec beaucoup de peine qu'il consent à continuer de venir à 1 fr. 25. Pour avoir quelque chose de fixe, on écrit les conventions; il doit commencer lundi 19.

Jeudi 15. Notre croumann ne veut pas nous voler entièrement; il nous apporte un chevreau, une chèvre, un mouton, trois poules et un canard, le tout on ne peut

plus chétif pour une valeur d'environ 20 francs. Bonne leçon pour l'avenir.

Nous apprenons à connaître le capitaine du cap Mont : c'est par pur intérêt personnel qu'il agit; on ne peut vraiment mettre sa confiance qu'en Dieu, qui permet que les choses tournent ainsi pour que nous nous jettions aveuglément entre ses bras. Le petit Noir qu'il nous avait prêté nous quitte en secret au moment où il sait que doit mettre à la voile le capitaine, qui le reçoit à bord sans nous faire rien dire.

M. Maurice est de nouveau malade, le médecin lui fait une première visite le soir.

Vendredi 16. Le médecin fait une deuxième visite à M. Maurice, le soir une troisième. Il se trouve embarrassé pour ses visites, il voudrait revenir sur ses pas et accepter les offres que M. le Supérieur lui avait faites, mais heureusement il les a refusées dans le principe et il est trop tard maintenant.

Samedi 17. Le docteur fait une quatrième visite à M. Maurice, qui va un peu mieux.

Dimanche 18. M. Bouchet est indisposé; le médecin lui fait une visite, ainsi qu'à M. Maurice (6 visites en tout).

On nous assure que Monseigneur est à Sierra-Leone; nous psalmodions encore le salut.

Lundi 19. M. Bouchet va mieux, mais M. Maurice laisse beaucoup à désirer; le médecin le voit le matin (7<sup>e</sup> visite). Salut comme hier.

Mardi 20. Le médecin fait sa huitième visite. Grégoire est malade, mais peut-être sera-ce rien. Les petits animaux nous donnent beaucoup de tracas, ils mangent toutes nos petites provisions. M. Laval est déchargé de la cuisine à compter de ce jour; M. Bessieux le remplace.

Il paraît que jeudi prochain 22, les colons célèbrent l'anniversaire de leur fondation à Palmas. Grand banquet à cette occasion; on nous invite solennellement par une belle lettre; mais nous avons soin de nous excuser sur nos mauvaises santés. Salut comme hier.

Mercredi des Cendres 21. On agite la question de savoir si, au moins pendant le carême, nous ne ferions pas bien de faire maigre le mercredi, puisque nous ne pou-

vons pas jeûner; et on a décidé qu'on le ferait, si on pouvait se procurer du poisson ce jour-là, ce qui est très douteux, puisque nous n'en voyons jamais. N'ayant point trouvé de poisson, nous avons fait gras. Les Frères, occupés et malades, ne pouvant se trouver réunis, on ne distribua pas de Cendres. On est venu, ce matin, demander d'enterrer un catholique, mort hier; on avait d'abord pensé l'enterrer dans notre jardin, mais ensuite on jugea plus à-propos de l'enterrer dans le cimetière commun des Américains, en bénissant la fosse. Deux d'entre nous firent l'enterrement, à 3 heures de l'après-midi. Quel malheur de n'avoir pas su qu'il fût malade! mais il paraît qu'il mourut presque subitement. *Estote parati... ad omnes!* Les colons sont bien hardis : parce qu'on a donné à boire un peu d'eau-de-vie à quelqu'un d'entre eux qui avait besoin de venir chez nous; cinq arrivent aujourd'hui uniquement pour boire la goutte, comme dans un cabaret, mais on leur a répondu poliment que nous n'en avons pas assez pour en donner ainsi à tout venant. Le médecin a fait sa neuvième visite. Nous avons reçu aujourd'hui la visite du Gouverneur, accompagné de son beau-père; ces Messieurs ont été très aimables.

Jeudi 22. Le médecin fait sa dixième visite. Le banquet eut lieu; la cérémonie fut un tiers religieuse et deux tiers gastronomique. M. Davis nous donne sa première leçon. Les trois Frères sont couchés, indisposés. M. Bessieux est obligé de faire la cuisine.

Vendredi 23. Le docteur ne fait pas de visite aujourd'hui. Heureusement, un des trois Frères se lève pour soulager un peu M. Bessieux. M. Davis nous donne sa deuxième leçon.

Samedi 24. M. Maurice reçoit la onzième visite du médecin qui, le trouvant bien, annonce, en sortant, qu'il ne reviendra plus. Pas de leçon aujourd'hui.

Dimanche 25. 1<sup>er</sup> de Carême. André continue à ne pas nous rendre beaucoup de services, car il est faible de tempérament et toujours malade, peu courageux, très mou, très lent, caractère en-dessous, accompagné de duplicité. M. Bouchet fait une petite instruction en anglais aux quelques catholiques qui viennent assister à la

messe. On se contente encore aujourd'hui d'un salut sans chant. Comme le feu fatigue Jean, on se décide à faire faire le pain dans la colonie.

Lundi 26. A compter de ce jour, le pain sera fait par une catholique pieuse, parlant français, habitant près de nous et faisant partie des colons (troisième leçon de *grébo*). Cette femme ne veut rien, mais on la payera en farine, nous en mangeons du reste peu, l'un dans l'autre un quarteron chacun.

Mardi 27. M. Davis nous donne sa quatrième leçon. Les trois Frères vont mieux; M. Maurice aussi, mais il est encore bien faible. Les colons désireraient beaucoup que nous nous chargions de leur école qui, comme on le conçoit facilement, n'a pas et ne peut avoir à sa tête un docteur ès sciences; de son côté, le maître d'école, trouvant qu'il ne gagne pas assez, désirerait aussi que Monseigneur le prit pour son instituteur; il est venu faire ses offres de service.

Mercredi 28. Pas moyen de se procurer de poisson; nous faisons gras, malgré les Quatre-Temps. M. Davis ne nous donne pas de leçon aujourd'hui. M. Maurice descend en bas pour la première fois depuis sa rechute, mais il est encore bien faible.

Jeudi 29. M. Davis n'est pas venu aujourd'hui. Nous attendons toujours Monseigneur avec la plus grande impatience, ou du moins une lettre qui, fixant notre destinée, nous indique, par là-même, la langue à l'étude de laquelle nous devons nous livrer; autrement, on travaille un peu dans le vague. Que la sainte et adorable volonté de Dieu soit cependant faite avant tout et toujours.

### *Mars.*

Vendredi 1<sup>er</sup> mars. Cinquième leçon de M. Davis. Il nous apprend aujourd'hui que, dans leur religion, ils ne reconnaissent ni enfer ni paradis, mais, qu'après leur mort, ils vont tout simplement à Dieu, sans s'inquiéter de ce qu'ils ont fait; ceci paraît bien étonnant et montre bien leur indifférence. En ce moment apparaît un navire de guerre français; si ce pouvait être Monseigneur! Là-

dessus on parie, on fait des conjectures. Entre temps, mouille le navire; on vient nous annoncer qu'il porte trois missionnaires, devant rester à Palmas, mais sans pouvoir nous donner d'autre éclaircissement. Nous attendons avec impatience, lorsqu'enfin, vers 4 heures, s'avance Monseigneur, accompagné de ses deux Irlandais et d'une nombreuse foule de Noirs. Il arrive et, après une visite au Très Saint Sacrement, il nous réunit et nous fait part du traité conclu avec le Gouvernement français et de son projet d'envoyer des missionnaires à Assinie et, même plus que tout cela, de quitter Palmas et d'aller fixer son siège à Assinie et d'envoyer trois missionnaires au Gabon. Nous demandons le temps de réfléchir et de prier jusqu'au lendemain. Le commandant du navire, qui accompagnait Monseigneur, fait mille instances pour nous avoir tous à déjeuner le lendemain; Monseigneur ne voit pas le moyen de résister à son aimable invitation.

Samedi 2 mars. Réunion pour la grande décision. Après avoir dit la sainte messe, invoqué le Saint-Esprit, chacun ayant donné son avis, Monseigneur, paraissant éclairé d'une lumière particulière, on décide le départ de Palmas, mais seulement pour avoir lieu dans deux mois environ; pour Monseigneur, il doit continuer la route avec ses Irlandais, dans la crainte de gagner la fièvre. MM. Maurice et Laval doivent les accompagner.

A 10 heures, nous nous rendons tous au déjeuner, à l'exception de M. Bessieux, qui est trop souffrant pour y venir. Monseigneur fait part de la décision au commandant, qui l'approuve, mais est d'avis qu'on opère tout de suite le départ; Monseigneur goûte ses raisons et on se hâte de retourner à terre pour faire les caisses. Jean doit rester seul, pour garder le mobilier, qu'on ne peut pas emporter, mais il s'attriste de rester seul; alors M. Bessieux, après avoir proposé de rester à M. Bouchet, qui en paraît affligé, se décide à rester; on fait les caisses à tort et à travers et on les expédie pour le navire.

Dimanche 3 mars. A 11 heures du matin, nous sommes très étonnés de nous trouver en pleine mer, sur le brick *L'Eglantine*, résultat de la plus grave décision; on a embarqué Grégoire, tout malade qu'il est. Je me trouve



assez pensif, car M. Bessieux a voulu que je fusse supérieur au Gabon, malgré mes observations et mon incapacité; que la volonté de Dieu soit faite avant tout et toujours!

Lundi 4 mars. Nous sommes très gênés, bien plus que sur les *Deux-Clémentines* : réjouissons-nous de souffrir! Mais on jure sans cesse. Monseigneur ne juge pas prudent que nous célébrions : cette privation nous attriste un peu.

Mardi 5 mars. Le navire est encombré de pirogues de nègres, que nous voyons avec peine maltraités par le commandant de l'équipage; les officiers les mettent au-dessous de la brute; mais n'ont-ils pas une âme à sauver comme nous? Nous avançons peu aujourd'hui, calme presque continuel; nous couchons tous sur des hamacs plus ou moins commodes.

Mercredi 6 mars. Le commandant nous fait l'honneur de nous inviter l'un après l'autre à dîner avec Monseigneur, qui mange tous les jours à sa table; pour nous, nous vivons avec l'état-major.

A 20 lieues de Palmas, on remarque une grande différence dans la langue; les vivres y sont presque pour rien : un beau canard pour une valeur de trois sols en tabac, un bœuf pour dix bouteilles d'eau-de-vie. Les productions paraissent être les mêmes, les cocos en plus, qui paraissent très communs. Que d'habitants répandus sur cette côte *qui in tenebris et in umbra mortis sedent : rogate ergo Dominum messis ut mittat!*...

M. Maurice, M. Laval et moi sommes destinés pour le Gabon, si on y va, comme cela paraît certain; Mon Dieu, disposez les cœurs de ces pauvres gens, mettez en moi les vertus nécessaires à une si belle vocation que celle de faire connaître votre nom à des peuples qui l'ignorent! *Gratias Deo super inenarrabili dono ejus.*

Vers midi, nous arrivons en face d'un petit village; le commandant mouille pour aller à terre; c'était la première fois que ces habitants voyaient un Blanc parmi eux; le commandant et le lieutenant vont visiter le pays, mais il se passe à cette occasion des choses que la décence ne permet pas de rapporter : c'était un honneur pour les

princesses! Pauvres gens, qu'ils sont à plaindre! Le commandant se conduit mal envers les Noirs; ainsi, lorsqu'ils ne veulent pas vendre leurs denrées au prix qu'on leur offre, il fait tirer le canon sur eux, pour les effrayer, il est vrai, mais ces pauvres Noirs, saisis de crainte, se jettent à l'eau, épouvantés, ce qui peut leur faire beaucoup de mal. Monseigneur est de nouveau indécis, il balance; il aurait presque envie d'aller fixer son siège au Gabon et, dans ce cas, la division resterait à Assinie. Mon Dieu! éclairez celui qui vous représente auprès de nous; inspirez-lui le parti le plus propre à procurer votre gloire et notre salut!

Jeudi 7. Nous sommes encore au mouillage à 9 heures du matin, mais on appareille pour partir; on ne met à la voile que vers le soir et on garde le fils du roi pour se payer d'une pirogue qu'on lui avait achetée et payée, mais qu'il refuse de livrer, et on en prend de force une qui était près de la barre, sauf à la renvoyer avec le prince.

Vendredi 8. On a mouillé à minuit à un mille du cap Lahou, qui va devenir l'objet d'une expédition militaire, ayant pour but de venger le pillage d'un navire français marchand, commis par les habitants du Cap. Le matin, on met à la voile pour le Cap, avec pavillon américain, pour se déguiser; on nous défend même de nous montrer sur le pont et on tâche de prendre l'allure d'un navire marchand; des pirogues du Cap arrivent, et, sans réflexion, on fait tirer sur elles, dans la crainte qu'elles ne reconnaissent le navire; mais cette imprudence répand l'épouvante au Cap; alors on met les embarcations à la mer pour aller tenter un arrangement, mais la barre est trop mauvaise pour débarquer.

Samedi 9. On essaye de s'avancer plus près de la côte, on parle aux Noirs, mais sans pouvoir s'arranger, alors on leur tire quelques coups de canon pour les effrayer, mais sans causer de dommage.

Dimanche 10. Les Noirs ne voulant entrer dans aucun arrangement, on se décide à aller brûler le village. Le commandant, le premier, passe la barre à la nage, le pavillon d'une main et le sabre nu de l'autre. Entre temps,

force coups de canon et décharges de fusils; les maisons sont en feu et les femmes et les enfants s'enfuient, emportant ce qu'ils ont de plus précieux; ceux qui ont des armes restent pour faire résistance; ils tirent le plus qu'ils peuvent, et l'un des matelots reçoit une balle dans la pommette de la joue gauche; on revient et on continue de tirer sur le village pour entretenir le feu. On part vers 6 heures du soir pour continuer la route.

Lundi 11. Nous sommes en route; mais ayant peu de vent depuis hier soir, nous avons fait peu de chemin. On commence à maltraiter nos Frères; on les voit avec peine dans la salle et même sur le pont; leur extérieur commun déplaît; cela, pour eux, ne les arrange guère; ils ont tout l'air de regarder en arrière et paraissent regretter leur première position. On ne leur a pas fait assez comprendre, avant le départ, tout ce qu'ils auraient à souffrir. Que la sainte volonté de Dieu soit faite!

Mardi 12. Le calme nous retarde. On continue de maltraiter nos Frères; on ne leur permet plus de rester dans la chambre, ni d'y manger. On nous fait tomber de nos hamacs pendant la nuit. Le capitaine, appelé Gence, les méprise tout à fait. Le Frère de Monseigneur prend mal la plaisanterie et se plaint au lieutenant en termes inconvenants; nous autres n'en faisons que rire. Alors on lui interdit la chambre, excepté pendant les repas, il ne peut plus y coucher; l'après-midi, il veut engager des Noirs à ne plus obéir au commandant, qui leur demandait un service illicite; il est entendu et réprimandé par le commandant. Monseigneur en est très mortifié.

Mercredi 13. Nous approchons. Monseigneur est toujours mécontent, il est arrêté que nos Frères mangeront avec les mousses; ils paraissent plus résignés. Un grain, survenu pendant la nuit, nous retarde; nous n'arrivons à Grand-Bassam qu'à 9 heures du matin. Après le déjeuner, le commandant reçoit du blockhaus l'ordre de ne pas débarquer ses militaires, à cause des maladies régnantes. Grand-Bassam se trouve à trois quarts de lieue du blockhaus, par la rivière. On propose à Monseigneur d'aller à terre, mais pour faire sentir au commandant

sa conduite inconvenante de la veille, il refuse; nous y allons, M. Bouchet et moi, avec les saintes huiles pour les malades, le commandant et le docteur. Tous deux sont outrés du refus et se laissent aller aux dernières invectives contre Monseigneur, le traitant d'égoïste, avare, ne songeant qu'à lui; nous l'excusons le mieux que nous pouvons, tout en le condamnant intérieurement. Nous passons la barre sans chavirer. Tous les malades sont partis, après neuf cas de décès; il n'y a que trois convalescents tout à fait hors de danger. Notre logement est tout prêt. Le commissaire est le seul officier du poste; il a la promesse d'être commandant; il est bon catholique et nous paraît un excellent jeune homme, d'une simplicité charmante. Nous sommes fort tentés d'y rester, puisqu'il nous désire et que le Gouverneur nous approuve. Nous visitons tout; l'église est commencée et nous ferons, avec ce jeune homme, tout ce que nous voudrons. Nous retournons à bord sans accident et dinons, en arrivant, avec le commandant. Ce dernier a besoin de parler avec le Gouverneur de Saint-Louis, qui est à Assinie, et part le soir pour le voir, après avoir insulté nos Frères, qu'il menace des fers s'ils se tiennent encore près des sabords. Nous racontons tout à Monseigneur, qui en est outré, mais il ne voit pas l'utilité ni l'urgence actuelle d'une Mission à Grand-Bassam.

Jeudi 14. M. Bouchet me tourmente pour presser de nouveau Monseigneur; il veut absolument y rester et fait si bien qu'il finit par persuader Monseigneur. Je lui fais quelques observations qu'il ne goûte pas. Le commandant par intérim vient déjeuner à bord, et répète à Monseigneur ce que nous lui avons dit des avantages que présente Grand-Bassam pour la religion; il consent provisoirement à cet établissement et nous réunit pour nous en parler. Aujourd'hui, il paraît décidé à se fixer à Assinie, et il ne peut guère faire autrement, car je ne me reconnais pas assez d'autorité pour consentir à cela qu'autant que M. Bouchet sera censé comme appartenant à la Mission de Grand-Bassam, pour me conformer à ce qui a été décidé par M. Bessieux, car nous venons de recevoir une lettre de M. Libermann, qui nomme chef pro-

vincial le supérieur d'Assinie, comme étant un point central qui lui permettra de faire plus facilement la visite des Missions du Gabon et de Grand-Bassam. Un navire de Nantes arrive et mouille près de nous. Nous avons toujours beaucoup à souffrir des officiers, qui profèrent continuellement des jurements épouvantables. Mon Dieu ! éclairez-nous sur cette nouvelle difficulté ; faites que nous n'allions qu'où vous voudrez, pour votre plus grande gloire ! Monseigneur nous recommande, en cas de mort, de ne pas oublier Joal, Sierra-Leone, Cap Mont ; il a tout visité et est persuadé d'un succès certain.

Vendredi 15. On est sur le point de partir. Nous traitons de nouveau la question et on fait voir à Monseigneur que nous sommes trop peu nombreux pour former trois communautés de suite ; il y renonce ; grande alors est la désolation de M. Bouchet. Le commandant arrive très tard ; on ne peut partir aujourd'hui.

Samedi 16. Il apporte pour nouvelle qu'il n'y a pas assez de place à Assinie, mais que la moitié doit rester à Grand-Bassam, en attendant qu'on puisse se rendre au Gabon ; alors vite de déclouer les malles. Mais nous faisons voir à Monseigneur que ce serait trois ou quatre mois perdus pour ceux qui doivent aller au Gabon, la langue n'étant pas la même ; il le comprend ; nécessité de reclouer les malles, on communique ces raisons au commandant, qui les goûte, et on lui demande de nous faire partir par un navire marchand français, mouillé près de nous ; on le mande, mais il ne peut arriver au Gabon que dans deux mois, tandis qu'il ne faut que dix ou douze jours. Nouvelles incertitudes, sans perdre espoir.

Dimanche 17. On part dans la matinée, et nous arrivons vers 2 heures. Le Gouverneur est en visite, son navire est là, au moins nous le forcerons à nous prendre sur son navire, ou il dira pourquoi ; nous allons de suite visiter le blockhaus, qui est à peu près comme celui de Grand-Bassam, mais commandant plus distingué, plus gênant par conséquent.

Lundi 18. M. Bouchet est découragé du peu d'importance du village de Assinie, qui ne compte que 4 ou 500 âmes au plus ; en vain j'essaie de lui faire voir qu'il

a tort. On tient à se débarrasser au plus tôt de nos effets, on les charge tous sur un radeau, mais par malheur tout absolument est mouillé; quelle n'est pas notre désolation! Cependant *fiat voluntas tua*. M. Bouchet, comme Anglais, est obligé d'aller de suite se fixer au blockhaus avec le Frère de Monseigneur, qui a la fièvre et ne sait que l'anglais. Un instant après, paraît un navire anglais, qui ne met pas son pavillon; on lui tire un certain nombre de coups de canon, mais inutilement; il paraît fuir. Le commandant met de suite à la voile contre lui, on l'atteint, mais peine perdue : ce navire, tout dégoûtant, n'est plein que de malades et d'hommes saouls; on le renvoie après avoir fait au capitaine verte semonce, il était le moins capable de l'équipage. Nous reprenons notre route à 11 heures du soir.

Mardi 19. Le vent, heureusement, nous devient favorable vers 8 heures et nous pousse de manière à arriver à Assinie vers 2 heures. Aussitôt, on nous annonce l'arrivée du Gouverneur; je demande à aller à terre pour aider M. Bouchet à faire sécher nos effets. Le soir, nous dinons avec le Gouverneur, qui nous parle naturellement de nos Missions; il ne tient pas à ce qu'on aille de suite au Gabon et paraît préférer que nous restions moitié à Grand-Bassam et moitié à Assinie; il doit du reste aller à bord de *L'Eglantine*, pour arranger cela avec Monseigneur.

Mercredi 20. M. Bouchet dit la sainte messe; j'aime mieux attendre un peu de calme. Le Gouverneur me fait proposer d'aller à bord, je le remercie, car il faut de suite se mettre à la besogne pour faire sécher nos effets. Le Frère va mieux. Vers 2 heures, les canons annoncent le départ du navire du Gouverneur pour le Gabon, ce qui fait croire que rien n'a été changé avec Monseigneur de ce que le Gouverneur m'a dit hier; autrement, il n'aurait pu se dispenser de nous prendre avec lui.

Jeudi 21. La journée se passe encore à faire sécher nos effets. J'écris à M. Libermann et à M. Bessieux par *L'Indienne*, pour les informer de ce qui a été probablement arrêté entre Monseigneur et le Gouverneur.

Vendredi 22. Monseigneur et nos autres confrères et Frères quittent le navire, qui part pour aller faire de l'eau à Axim; ils nous annoncent qu'il a été décidé que nous irions à Grand-Bassam, au lieu d'aller au Gabon; à l'instant, reprend la tristesse de M. Bouchet; il insiste toujours pour aller à Grand-Bassam; je me trouve, par là, dans un très grand embarras.

Samedi 23. La journée se passe en grande partie à déballer et tenir des conférences sur la manière de réussir dans nos Missions. Monseigneur a demandé que nous prissions du café le matin pour attendre le déjeuner, qui n'a lieu qu'à 11 heures environ. Monseigneur me prend à part pour me parler de notre placement. Il est on ne peut plus mécontent que M. Bouchet ne veuille pas rester à Assinie; la discussion est vive et animée, il prétend avoir le droit de placer les sujets comme il l'entendra; je lui dis très doucement que je ne le pense pas; je tâche de parler d'autre chose.

Dimanche 24. Nous disons la sainte messe comme la veille, dans l'infirmerie, et le soir nous nous rendons au village d'Assinie, pour traiter l'affaire de l'école; on nous reçoit bien et on promet de faire construire un local au milieu du village. Nous revenons bien contents. Je visite tous les jours les malades du comptoir.

Lundi 25. Fête de l'Annonciation de la Très Sainte Vierge. Nous ne pouvons point faire de fête à l'extérieur, nous ne pouvons que nous unir d'intention à nos confrères des autres communautés. Monseigneur me reparle de nouveau de l'affaire de notre placement, avec la même chaleur que la veille, et me déclare positivement qu'il faut que M. Bouchet ou moi reste à Assinie pour monter l'école. Bien grand est mon embarras; c'est alors que j'ai senti tout le poids de la supériorité et que j'aurais bien voulu la déposer sur les épaules d'un autre. Prier est toute ma ressource. Ma bonne Mère, éclairez-moi, je vous en supplie, en ce beau jour de votre Annonciation!

Mardi 26. Le commandant veut qu'on se sépare le plus tôt possible; je lui offre de payer les dépenses de nourriture en attendant l'arrivée des ustensiles de cuisine, mais il refuse; il va faire construire une petite cui-

sine à Monseigneur. Monseigneur est toujours en projets, mais toujours indécis; il veut aller à Sierra-Leone, Cap Mont, Joal, il insiste sur les droits qu'il croit avoir de placer les missionnaires comme bon lui semble; on dirait presque que les cartes vont se brouiller. Je lui résiste le plus doucement possible. Il veut nommer l'un de nous Préfet apostolique depuis Palmas jusqu'au Gabon.

Mercredi 27. Monseigneur me fait écrire au Ministère pour lui offrir d'acheter sa maison de Palmas. Il veut définitivement remplir les pouvoirs de Préfet apostolique en inscrivant l'un de nos noms; je lui fais quelques observations, qu'il ne paraît pas goûter. Cependant, le jour approche, il faut prendre un parti, c'est demain qu'on part pour Grand-Bassam. Je redouble mes prières.

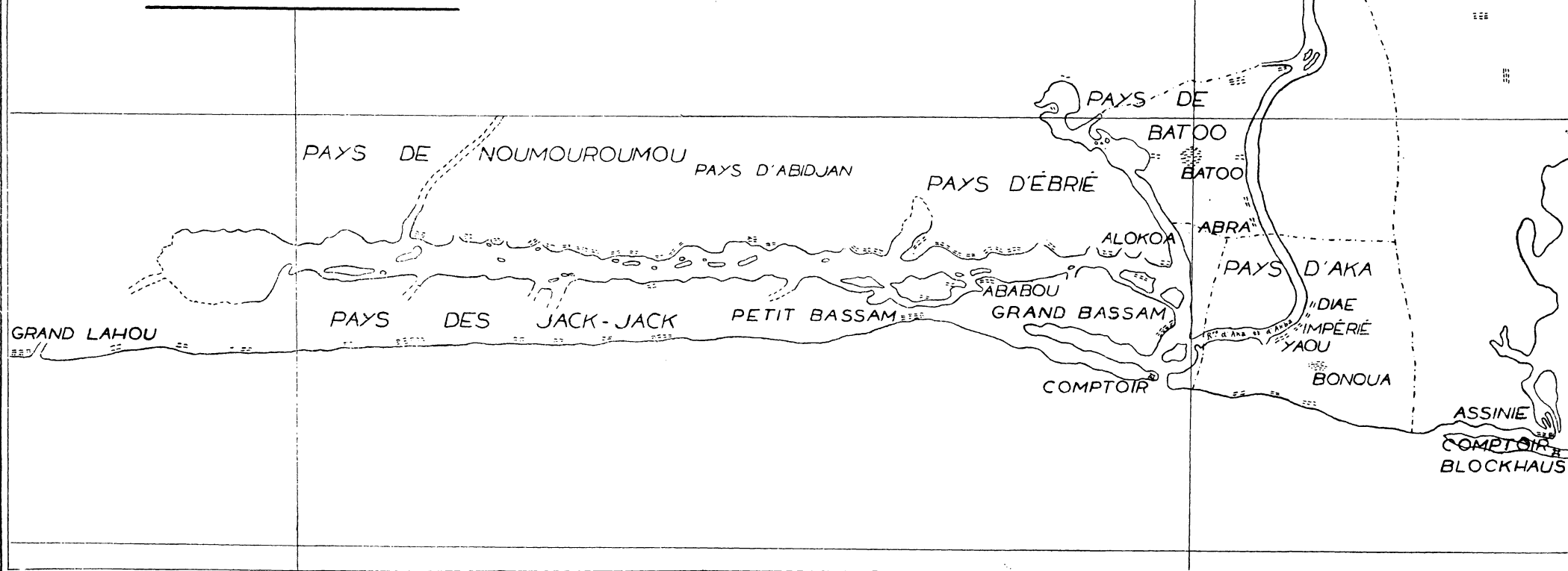
Jeudi 28. Enfin, le jour est arrivé; il n'y a pas moyen de reculer; il faut se prononcer. Monseigneur m'entretient une dernière fois et me déclare qu'il part de suite si M. Bouchet ou moi ne reste pas avec lui. Je lui dis que je resterais volontiers si je savais l'anglais, mais que M. Bouchet ou M. Laval restera très certainement. Je vais ensuite déclarer à ces deux Messieurs ce dont il s'agit; à eux deux le débat; M. Laval a raison de s'y refuser; il n'a pas été nommé par M. Bessieux pour rester avec Monseigneur; après bien des débats, M. Bouchet se voit obligé de consentir à rester à Assinie avec M. Maurice, que je n'ose pas emmener à Grand-Bassam, à cause de la faiblesse de sa santé. On fait les préparatifs du départ, nous ne sommes pas très forts, M. Laval et moi, car nous avons tous deux un peu de fièvre; enfin nous voilà dans le canot avec Grégoire, que nous avons jugé utile de séparer d'André. Deux heures et demie après nous étions à l'embouchure de la rivière; nous faisons un petit dîner champêtre, puis, accompagné d'un guide, de deux Noirs, pour porter les petits bagages et provisions de bouche, nous nous acheminons avec M. Boyer, commandant du blockhaus d'Assinie, vers Grand-Bassam. Il est 7 heures du soir. Nous marchons doucement le long de la mer, au milieu d'un sable bien fatigant, et cependant nous ne sommes pas au bout, car on dit qu'il faut marcher jusqu'à minuit avant de se reposer. Enfin,



# Croquis des rivières Assinie et Grand-Bassam et de leurs affluents.

Dressé d'après les renseignements les plus nouveaux par  
M<sup>r</sup> Duburquois, L<sup>t</sup>. de vaisseau, par ordre de M<sup>r</sup> Bouët-  
Willaumez, Capitaine de vaisseau, Commandant la Division  
navale des Côtes Occidentales d'Afrique.

Le tracé du Lac Nhy, et de la rivière de Krinjabo ou Dia est dû  
aux travaux de M<sup>r</sup> Boyer, L<sup>t</sup>. de vaisseau (1844); Celui de  
G<sup>r</sup>. Bassam et de ses affluents a été fait lors de l'exploration  
du Serpent (1849) et rectifié par le Guet-n'dar (Mars 1850);  
Celui de la Lagune Gendo et de la rivière Canoë ou Gendo, lors  
de l'exploration du Guet-n'dar (Novembre 1849);  
Celui du Marigot de Lahou dans l'ouest de Kokoody est dû au Guet-n'dar.  
(Mars 1850)





avec beaucoup de fatigue et de soif, nous arrivons au premier village, à 10 heures du soir. Alors je me vois forcé de déclarer à M. Boyer qu'il serait imprudent pour nous de marcher plus longtemps et que nous allons le quitter pour coucher dans ce village; il ne demande pas mieux, nous laisse son guide et quelques petites provisions et continue sa route. Nous entrons dans la case la plus proche et faisons demander à coucher par notre guide, qui nous servait d'interprète. On nous reçoit avec plaisir, on étend des nattes et on nous offre de nous reposer, ce que nous acceptons de grand cœur. Quoiqu'il soit tard, notre arrivée réunit un grand nombre de Noirs, que la curiosité attire; ils s'approchent tout doucement de nous pour nous regarder dormir; ils se tiennent à la porte de notre case qu'ils ont laissée ouverte.

Vendredi 29. Nous avons passé la nuit aussi bien couchés qu'on peut l'être dans une case de Noirs, mais nous avons bien peu dormi, car il y avait grande abondance de souris, turlourous, lézards, etc., qui nous passaient à chaque instant sur la figure, voire même des cochons qui voulaient partager notre habitation; enfin, nous nous levons vers 4 h. 1/2 et nous nous remettons en marche, avec le regret de n'avoir rien à laisser à nos hôtes pour les remercier de leur hospitalité. La marche ne va pas fort, je suis brûlé par la soif, mais eau nulle part; enfin, n'en pouvant plus, notre guide m'annonça une source excellente, que le bon Dieu semblait avoir placée là exprès pour moi; nous buvons tous et faisons à l'ombre un petit déjeuner, puis nous nous remettons en marche, enfin nous arrivons avec beaucoup de peine à trois quarts de lieue environ de Grand-Bassam; nous entrons dans une case, dans laquelle on nous montre un traité de 1842, fait avec les Anglais, par lequel les habitants s'obligent à ne laisser établir aucun comptoir, ni placer pavillon autre que le pavillon anglais, et cependant la France se croit en possession d'Assinie à Grand-Bassam, sans exception. Nous nous reposons encore un peu plus loin dans la case d'un bon Noir qui nous offre à manger. Quelques instants après, arrivent deux ânes, que M. Boyer, en arrivant à Grand-Bassam, avait fait partir au-

devant de nous; nous les montons avec plaisir, car nous n'en pouvions plus. Nous voilà tout fiers de notre monture, en marche pour Grand-Bassam. Nous arrivons à 12 h. 1/2, nous nous hâtons de nous étendre sur les paillasses qui nous attendent et essayons de dormir; j'eus bientôt la fièvre, mais la diète et la quinine m'en débarrassèrent le lendemain.

Samedi 30. M. Laval peut dire la sainte messe; mais moi, qui ai bu de la tisane après minuit, je m'en vois privé. M. Laval a la fièvre à son tour, vers 10 heures; quant à moi, je me sens remis de mes fatigues; le commandant, quoiqu'encore fatigué, tient à retourner à son poste et, à 4 heures de l'après-midi, il nous quitte en montant sur les ânes.

Dimanche 31. M. Laval est un peu mieux mais ne peut pas encore célébrer. Le commandant par intérim a eu la bonté de faire prévenir son monde du moment de la messe; il fait même sonner la cloche un instant avant; j'attends quelques instants, mais il ne vient que trois Noirs et un Blanc.

Il n'y a pas de temps à perdre, il faut s'occuper de l'école. M. Laval et M. le commissaire sont trop souffrants pour m'accompagner à Grand-Bassam. Je suis réduit à me servir de deux interprètes pour arriver à me faire comprendre. Nous débarquons et commençons par entrer chez Waca, chef de la moitié du village, je lui fais exposer le but de ma démarche, il consent à tout ce que je lui demande, comme à Assinie; en sortant, on m'annonce que le roi principal est chez lui; je m'y rends, mais les choses ne vont pas aussi droit : Il se méfie de ma proposition et m'ajourne; je n'insiste pas et me retire. Je suis témoin, en traversant le village, de danses singulières, exécutées par les femmes seules, au son des tam-tams, elles sont très décemment vêtues, mais ridiculement. Je dis adieu, en passant, à Waca, et nous voilà embarqués pour revenir à 8 heures du soir.

Il existe, dans le blockhaus de Grand-Bassam, un usage révoltant. Le dimanche, on permet aux ouvriers et soldats qui ont bien travaillé pendant la semaine, de passer la nuit au village pour satisfaire leurs passions,

en sorte que la permission de commettre le crime devient la récompense de la bonne conduite. J'ai fait très doucement là-dessus quelques observations à M. Pellegrin, qui la goûte et nous promet de diminuer petit à petit le nombre, jusqu'à ce qu'enfin il abolisse entièrement cet usage infâme, dont il n'est pas du reste l'auteur.

#### Avril.

Lundi 1<sup>er</sup> avril. Waca envoie demander au commissaire s'il fera bien d'établir l'école; celui-ci, sans doute, lui répond d'une manière affirmative; nous continuons de vivre avec lui, mais nous perdons beaucoup de temps. On nous prépare une chapelle. M. Laval va mieux.

Mardi 2 avril. Arrive *La Curieuse*, navire de M. Caubeuil; le capitaine et un officier descendent à terre. M. Pellegrin assiste à la messe. On va à la pêche et on rapporte un caïman, que les Noirs mangent avec délices.

Mercredi 3. Ces deux Messieurs passent la journée à terre. Nous préparons une demande d'objets nécessaires à l'école et à la chapelle. Je visite tous les jours les malades et leur administre la quinine. Nous ne pouvons encore guère suivre la règle. Mon Dieu, ne permettez pas que le relâchement s'introduise parmi nous à cette occasion! Nous cherchons les moyens de nous séparer de M. Pellegrin, en nous contentant de la ration, mais cette séparation est bien difficile pour le moment, n'ayant aucun ustensile de ménage. Plus tôt nous pourons l'effectuer, mieux ça vaudra. Nous sommes obligés de manger gras, comme des païens, car on ne nous donne pas autre chose. Nous avons commencé hier à réciter la prière du soir en commun.

Jeudi 4. Monseigneur nous ayant dit, avant de quitter Assinie, qu'on ne pouvait pas célébrer ce jour-là, lorsqu'on ne possédait point le Saint Sacrement, nous nous voyons privés de ce bonheur. L'après-dîner, nous allons à Grand-Bassam, pour voir où en est notre école; mais quelle est notre déception en voyant la chose changée de face : Waca, qui, dimanche dernier, avait tout promis, montre d'abord une extrême indifférence, puis, en ter-

minant, nous dit : « Voilà du terrain; bâtissez comme vous l'entendrez. » Que faire? nous nous retirons bien tristes; encore une épreuve que le bon Dieu nous envoie! De la patience!

Vendredi 5. Nous poussons l'immortification jusqu'à ne pas jeûner ce grand jour : nous nous contentons de faire maigre. Quelle privation on éprouve, en ces beaux jours, de ne pas être témoin des belles cérémonies de France! C'est alors qu'on sent le besoin d'une piété vraiment intérieure.

Samedi 6. Nous passons beaucoup de temps en plans et recherches de moyens propres à triompher des difficultés qui se présentent, mais avant d'en employer aucun, il faut consulter et prier Dieu.

Dimanche 7. Saint jour de Pâques. Pas un seul Noir ni Blanc ne daigna assister à la messe. Le commissaire et le marin chargé de la comptabilité à bord de *La Curieuse*, y assistèrent seuls. Nous avons célébré pour la première fois dans la petite chapelle qu'on nous a disposée, en attendant que l'église soit bâtie.

Lundi 8. Nous ne nous occupons pas beaucoup de notre école, car nous avons la fièvre. Deux marabouts bambara nous apportent en présent une soixantaine d'oranges; nous regrettons beaucoup de n'avoir rien à leur donner en échange; nous leur promettons de les en dédommager bientôt.

Mardi 9. Le retard que met *L'Eglantine* à nous apporter nos effets nous met bien dans l'embarras, car nous sommes ici sans linge depuis quinze jours. Nous allons manquer de pains d'autel. Voulant nous assurer de la difficulté qu'il y aurait à pratiquer un chemin par terre, nous nous transportons sur les lieux, escortés de quatre Noirs, armés de sabres, qui nous ouvrent le passage; on y travaille deux heures environ, mais, le soir arrivant, on est obligé de s'arrêter et de remettre la continuation à un autre jour.

Mercredi 10. Un Noir de Grand-Bassam vient nous consulter sur un mal de poitrine qui le fait souffrir; nous regrettons de n'avoir pas de remèdes à lui donner, ne pouvant pas disposer des médicaments du Gouverneur

au profit des Noirs de Grand-Bassam, comme de ceux attachés au blockhaus.

Jeudi 11. Retenu par la fièvre, je ne puis accompagner M. Laval dans la continuation de l'expédition de la veille. On avance quelques pas, et bientôt une rivière et des marais viennent nous montrer que le chemin est impraticable. Nous ne savons plus de quel côté nous tourner.

Vendredi 12. M. Laval souffre aussi un peu du climat. J'ai voulu commencer la sainte messe, mais j'ai été obligé de quitter avant l'évangile.

Samedi 13. Nous restons couchés tous les deux toute la journée.

Dimanche 14. Je suis encore privé du bonheur de dire la sainte messe. Ne trouvant pas mieux pour le moment, nous formons le projet d'instruire au blockhaus les enfants qui se présenteront. Personne n'a assisté à la messe aujourd'hui.

Lundi 15. Le commissaire expédie le courrier convenu, mais, à peine a-t-il fait deux lieues, qu'il est arrêté par des coups de fusils tirés sur lui; il revient de suite, aussitôt on arme la chaloupe et on part avec vingt hommes armés, on arrive et on retrouve les gens qui avaient tiré, on s'en empare et on les met aux fers.

Mardi 16. Tous les chefs de Grand-Bassam, poussés par quelque intérêt secret, accourent pour réclamer les captifs, qui leur sont refusés jusqu'au retour d'un nouveau courrier qu'on enverrait à Assinie pour découvrir quelque chose sur cette affaire. On fait déjeuner les chefs et à la fin on parle de l'école au grand roi Piter, qui se montre toujours de la plus grande indifférence. Il dit qu'il s'informerait auprès des naturels s'ils veulent envoyer leurs enfants, et qu'alors, s'ils le désirent, il fournira un terrain. On lui demande un naturel pour courrier, il l'accorde avec beaucoup de peine; il part et tout le monde se retire.

Mercredi 17. Un tas de femmes viennent crier autour du blockhaus pour réclamer les captifs, mais peine perdue. Grégoire est malade à son tour, de sorte que nous voilà tous trois couchés. Le commissaire a semblé parler

de confession à M. Laval. Ma lettre pour M. Libermann n'est partie qu'hier, ainsi que celle à Monseigneur, dans laquelle je lui expose l'état des choses pour la Mission de Grand-Bassam.

Jeudi 18. Enfin, on aperçoit *L'Eglantine*, M. Boyer est à bord; il vient arranger une difficulté avec un prétendu roi de la côte, qui prétend n'être pas soumis au pavillon français. On a encore parlé de l'école à Piter, qui est toujours indifférent; je crois, du reste, que nous n'y tiendrions pas nous-même à faire un aussi long trajet tous les jours.

Vendredi 19. Arrivent les courriers d'Assinie, qui nous apportent une lettre nous annonçant que Monseigneur change encore. Il voudrait emmener M. Bouchet avec lui, pour fonder une Mission à Joal; je lui réponds que ce n'est point mon avis; Dieu veuille qu'il goûte les raisons assez fortes contre, que je lui donne. M. Gence ne nous a apporté qu'une très faible partie de nos effets et s'excuse en compliments, il nous presse de quitter Grand-Bassam pour aller au Gabon; il débite encore mille choses contre Monseigneur, ce qui nous fait beaucoup de peine; nous sommes encore couchés tous trois; le docteur de *L'Eglantine* vient nous voir.

Samedi 20. Nous passons encore la journée couchés. Le même marabout bambara nous apporte deux poules; nous n'avons encore rien à lui donner en échange. On fait frapper les captifs et on les transporte à bord de *L'Eglantine*; pauvres gens! Nous avons l'espoir d'instruire et baptiser deux Noirs mahométans; que le bon Dieu nous donne vite la force de le faire! On débarque en punition un volontaire, nommé M. Etienne, pour deux mois; il nous demande à loger avec nous, mais je crois devoir lui refuser; il ne pourrait que nous gêner beaucoup. On se prépare à aller tirer vengeance de l'insulte faite aux Français dans la personne du courrier envoyé l'autre jour.

Dimanche 21. Nous sommes encore privés tous les deux de dire la sainte messe, à cause de la fièvre. Le soir, on se rend en armes à Acca pour le traité. M. Gence, je ne sais trop pourquoi, semble toujours avoir pris à



tâche de dire du mal de Monseigneur et des prêtres en général. *Sinite illos : cæci sunt.*

Lundi 22. Le traité est conclu avec Acca en faveur des Français; on revient : personne, de part et d'autre, n'a été blessé. M. Gence, je ne sais pourquoi, revient irrité contre nous; il détruit dans M. Pellegrin le peu de bonne idée qu'il pouvait avoir de nous; il quitte le blockhaus le soir. Le docteur semble lui-même ne pas vouloir rester étranger à tout cela, car il dit partout que nous sommes plus malades d'esprit que de corps.

Mardi 23. Il est évident que M. Pellegrin a sucé le poison; il est d'une froideur assommante, ne nous disant mot, paraissant très contrarié de nous avoir à sa table; nous paraissions n'y point faire attention. Comment tout cela tournera-t-il? Il semble n'être plus question d'école; nous ne pouvons cependant pas demeurer ici toujours séparés des Noirs qui nous appartiennent. Mon Dieu! mêlez-vous un peu de nos affaires, nous vous en supplions, autrement tout va tomber! *L'Eglantine* met à la voile vers midi; que le bon Dieu protège partout son commandant, qui peut encore un jour revenir à lui. J'ai écrit à M. Bouchet pour l'engager à rester à Assinie.

Mercredi 24. M. Etienne vient nous proposer, à titre d'emprunt, de prendre à notre compte des marchandises au comptoir, mais je crois devoir lui refuser par une excuse. Il va à bord d'un Anglais et amène le capitaine, qui gêne beaucoup le commissaire, car il lui propose d'aller au village, ce à quoi il ne peut consentir, dans l'intérêt du commerce français; il reste au blockhaus le soir. J'ai eu le bonheur de recommencer à dire la sainte messe.

Jeudi 25. M. Laval a la fièvre depuis hier. L'Anglais quitte le blockhaus après midi. Grégoire est sur pied. Nous attendons avec impatience la réponse de Monseigneur. Nous avons pu faire maigre à l'occasion de Saint-Marc.

Vendredi 26. Des Noirs viennent nous voir. M. Etienne va au village, pour éviter les reproches du commissaire, qui ne sait que faire du capitaine anglais qu'il lui a amené fort maladroitement. Nous avons pu encore faire

maigre aujourd'hui, excepté pour la soupe. M. Laval est toujours souffrant.

Samedi 27. M. Laval va mieux. Le commissaire semble oublier un peu la fâcheuse impression que lui avaient laissée contre nous les entretiens de M. Gence.

Dimanche 28. M. Laval recommence à dire la sainte messe. Personne n'y assiste. Nous sommes toujours réduits à ne rien faire, à cause de notre séparation des Noirs; les choses ne peuvent pas durer de cette manière; il nous faut ou aller à Joal ou aller au Gabon. Mettez-nous, mon Dieu, vous-même, sur le chemin que vous vouliez que nous prenions, nous ne voulons que faire votre volonté; mais quelle est-elle? *Notam fac mihi viam in qua ambulem.*

Lundi 29. La journée se passe comme à l'ordinaire. Le commissaire a assisté à la messe et s'est heureusement aperçu que notre chapelle était bien sale; alors il l'a fait laver. La succession parmi les Noirs se règle singulièrement : ce n'est pas le fils qui hérite, mais le neveu. Les rois exercent sur leurs sujets un pouvoir vraiment criant : ils peuvent disposer des filles et les livrer à qui bon leur semble, pour faire le crime; ils se contentent de dire au père ou à la mère qu'ils l'ont promise à telle ou telle condition. Pauvre Afrique! que d'obstacles à ta conversion!

Mardi 30. Piter vient diner au comptoir; nous le reconduisons avec le commissaire, pour inviter les rois et jeunes gens du village à venir demain se joindre à nous pour célébrer la fête du roi. Ils nous reçoivent bien, mais ils ne paraissent plus penser à l'école; il faut donc y renoncer pour le moment; *fiat voluntas tua!* Nous regrettons vivement de ne pouvoir faire l'ouverture du mois de Marie; nous ne pouvons que nous unir d'intention à toutes les paroisses de France; c'est cependant un peu triste, il faut l'avouer.

### *Mai.*

Mercredi 1<sup>er</sup> mai. Nous sommes dans la désolation : nous allons manquer de pains à messe, et *L'Eglantine*

n'arrive pas. Revue à 8 heures au comptoir, puis messe pour le roi, à laquelle assistent les soldats; M. Laval l'a dite pour moi, j'ai chanté à l'offertoire un cantique à la Sainte Vierge, pour me dédommager un peu, puis l'*Exaudiat* à la fin, pendant lequel salve d'artillerie. Vers 10 heures, arrivée des rois avec tout leur cortège, tam-tams, cornets, etc.; on les salue de deux coups de canons chacun, puis déjeuner qui est des plus bruyants et des plus ennuyeux, on donne à manger et à boire au reste de la foule, sous une tente dressée en bas, puis danse, musique et chants à faire sauver tous les diables. La journée se termine par un assaut de canot et chaloupe, à qui nagera le plus vite pour une double ration. Nous sommes encombrés de Noirs dans notre chambre. Le même bambara nous apporte encore au moins cinquante oranges : il faudra pourtant que nous leur donnions quelque chose. Nous ne pouvons nous dispenser d'aller à Grand-Bassam pour reconduire les rois. Histoire du mariage d'Etienne; vol de Piter : rasoir qu'il garde en emmenant la femme. Vol du sabre de M. Besson.

Jeudi 2. On a pêché un bien beau caïman, dont les Noirs font leurs délices, ils nous l'apportent à voir. *L'Eglantine* arrive. Monseigneur essaye en vain de débarquer : la barre est trop mauvaise. Il me fait écrire que le bon Dieu veut que je l'accompagne; je m'y refuse. On tue en son honneur un mouton au comptoir. La fièvre commence.

Vendredi 3. Monseigneur ne descend pas. Je lui écris pour justifier mon refus, mais ma lettre reste au fond de la boîte. Dans quel embarras sa lettre me met! Quelle charge d'être supérieur! Piter, apprenant notre départ, semble regretter d'avoir refusé une école; mais, pour lui faire sentir sa sottise, on croit devoir lui dire qu'il est trop tard. Aucun officier n'est descendu.

Samedi 4. Nous ne pouvons plus dire la sainte messe, faute de pains. Je tâche de me calmer, attendant tout de la bonté de Dieu. Toujours la fièvre.

Dimanche 5. IV<sup>e</sup> dimanche de Pâques. Continuation de la fièvre. *L'Eglantine* nous étonne beaucoup : elle ne devait partir qu'aujourd'hui et elle est partie hier, non

pour Lahouï, mais pour Assinie; on n'y comprend rien. Le soir, arrive un navire de Marseille.

Lundi 6. Le Marseillais, Maison Régis, vient établir une factorerie. Arrive *L'Eglantine*. M. Bouchet m'écrit pour me dire qu'il est prêt à céder sa place avec Monseigneur à qui je voudrai.

Mardi 7. Grande scène au comptoir. M. Gence, qui n'était pas encore descendu à terre, le fait en grand uniforme, pour venir semoncer tous les employés, en commençant par le commissaire, auquel il reproche sa mollesse dans la discipline, fait donner cent coups de corde à Paté, qui n'avait pas été puni suffisamment pour avoir repoussé le sergent, le tout avec des cris qui ne resentaient pas le malade. Il vint me voir, n'en pouvant plus, m'approuva de tenir à aller au Gabon et s'en va. Le négociant, *interea*, traite avec les Noirs; il a fait mettre à terre différentes choses à vendre. Cette vente attire une quantité incroyable de Noirs; ils s'imaginaient trouver à manger, comme le jour de la Saint-Philippe, mais ils ont été trompés.

Mercredi 8. Continuation du commerce; mais quelle patience il faut avoir! Quelle leçon pour nous! eux le font pour gagner leur argent; nous, pour gagner leurs âmes et le ciel; courage donc!... Lorsque nous demandons du vin pour la messe, on nous accuse de le demander pour boire; on est on ne peut plus mal soigné, étant malades... Quel regret de ne pouvoir faire le mois de Marie!

Jeudi 9. Grégoire m'a fait une terrible peur cette nuit : il a éprouvé une espèce de râlement, qui me fit craindre pour sa vie; je crus prudent de lui faire faire une confession telle quelle et de lui donner le nécessaire pour l'Extrême-Onction, le tout sans y voir clair, car il n'y avait pas moyen d'avoir de lumière. Ce matin, il est un peu mieux; je lui ai suppléé les onctions que j'avais été obligé d'omettre, ainsi que les prières prescrites par le rituel.

Vendredi 10. Grégoire n'est pas mieux, je prends sur moi de lui administrer un léger purgatif. La vente continue. Quelle triste vie nous menons! n'ayant rien à

faire, ne pouvant plus dire la sainte messe, puisque nous manquons de pains d'autel, restant longtemps à table, trop abondamment servie, à cause de la présence du capitaine, que le commissaire veut traiter convenablement. Pas de maigre.

Samedi 11. Grégoire va un peu mieux. Les Bambaras nous apportent encore quelques oranges; nous leur donnons du pain, viande, fromage, provenant de la ration de Grégoire, qui ne peut la manger.

Dimanche 12. V<sup>e</sup> dimanche de Pâques. Point encore de messe. Piter paraît encore regretter de nous avoir rejetés; il offre au commissaire sa cour pour faire l'école, mais je crois qu'il faut lui faire sentir sa faute en le faisant jeûner un peu.

Lundi 13. M. Laval a la fièvre. Grégoire va mieux, le purgatif que je lui ai administré hier pour la deuxième fois lui a bien fait. Je me hasarde à traiter le sergent atteint d'une dysenterie. Rien de nouveau.

Mardi 14. Nous faisons gras comme des païens, pendant les Rogations; cependant, il faut l'avouer, bien à contre-cœur. Quand est-ce donc il plaira à Dieu de nous fixer une bonne fois, de manière à travailler au salut des âmes, tout en menant la vie de communauté?

Mercredi 15. Que de ferventes communions se préparent pour demain, tandis que nous serons privés de dire la sainte messe. On fait les préparatifs de départ pour l'expédition de la rivière. M. Etienne manifeste le désir d'y aller, mais le commissaire n'y fait pas attention; il nous invite à l'accompagner; nous acceptons, ce que nous n'eussions pas pu faire si nous avions pu dire la sainte messe, le départ étant fixé à 3 heures du matin.

Jeudi 16. Jour de l'Ascension. Nous passons toute la journée en rivière. Partis avant le jour avec le capitaine Isnard, qui profite de l'occasion pour porter ses échantillons et sonder le terrain, nous partons tous trois avec un but différent : le commissaire, pour acheter des moutons et voir s'il y aurait moyen de faire des provisions à bon compte; le capitaine, pour voir s'il y a espoir de vente pour de l'or; et nous, pour voir s'il y aurait moyen, par la suite, d'aller chez ces bons Noirs, dans le cas où

on établirait une Mission à Grand-Bassam. Le premier village, nommé Abra, à trois heures de Bassam, présenterait quelque espoir, à cause de la douceur de ses habitants; il a un roi qui, vraiment, sait se faire aimer; il est âgé et a une figure tout à fait patriarcale; on lui fit cadeau d'une dame-Jeanne d'eau-de-vie et d'une pièce d'étoffe; alors le roi et toute sa cour passa devant chacun de nous en prenant un peu de sable et le déposant sur le pouce de notre pied en signe de remerciement; il porte à la main une espèce de bâton royal, surmonté d'une forme de croix; on lui fit part du dessein du capitaine et nous engagea à revenir le soir, afin d'avoir le temps de prévenir son peuple; je trouvai là un Noir qui, par signes, me fit certaines propositions que je ne puis pas écrire; ce peuple paraît cependant assez simple; les vivres y sont à bon compte, 3 à 4 francs le mouton, 20 centimes la poule. Nous nous rembarquons pour Vitris, mais nous remarquons une grande différence; le roi paraît être un triste sire; on lui fait cependant le même cadeau, mais il ne donne en échange qu'un pauvre bœuf, faisant peur de maigreur; les naturels même veulent faire payer une dame-jeanne d'eau qu'on leur demande; on parle encore là la langue du Bassam, mais je crois qu'il serait difficile de s'y introduire; les productions de ces villages sont les mêmes qu'à Bassam. Nous nous rembarquons pour Ebrié; mais, après avoir navigué une demi-heure, n'apercevant pas le village, on craint de trop s'attarder, on renonce à y aller. Il y a de grandes superstitions répandues parmi ces peuples. Notre interprète ne voulut pas nous suivre jusqu'à Ebrié, disant que les habitants mettraient un fétiche sur la rivière, et qu'il suffirait qu'il passât dessus, dans la chaloupe, pour mourir au bout de trois jours. Nous voilà repartis pour Abra; nous arrivons vers 5 heures du soir; la vente est ouverte; mais on y fait tant de bruit et de tumulte, qu'il n'y a pas moyen de traiter; le roi rend le cadeau du matin en deux moutons et six régimes de bananes; le capitaine ne vend que pour 15 francs environ. Nous repartons, les matelots sont enivrés de vin de palme, le vent est contraire, on avance lentement, nous échouons sur le sable,

entre Bassam et le blockhaus; on a toute la peine du monde à nous remettre en route, nous n'arrivons qu'à minuit.

Vendredi 17. Un peu fatigués de la veille, nous nous levons un peu plus tard. Orage violent, suivi de pluie abondante, qui commence vers 3 heures du matin et dure jusqu'à midi. Le sergent me décourage, car il veut absolument manger et je suis certain que le mieux qu'il éprouvait va disparaître. Le cuisinier est encore ivre toute la matinée; on en est réduit à le remplacer par un certain Jean-Pierre, qui l'emporte sur tous par son penchant à l'ivrognerie. Son pain mal cuit me dérange l'estomac et me procure la fièvre.

Samedi 18. Je pense que, n'ayant rien de plus à faire à Assinie qu'à Bassam, je dois y rester dans le cas où il surviendrait des malades; je m'y crois même obligé en conscience. Je n'osais pas en parler à M. Laval, dans la crainte de le contrarier, mais il a paru fort content. Le capitaine dit qu'il partira demain.

Dimanche 19. Le capitaine ne part pas encore aujourd'hui. Je sonde le capitaine pour savoir s'il peut nous continuer la jouissance du baracon ou s'il approuve les raisons qui me portent à rester. Je commence l'instruction du maître canotier, mais la fièvre lui survenant, il ne peut continuer. La foule des naturels est si grande aujourd'hui au blockhaus, pour acheter, qu'un d'eux parvient à voler un fusil et des verroteries sans être aperçu, mais il est pris au moment où il s'embarquait; on s'en empare, on le met aux fers, puis condamné à recevoir cinq cents coups de corde et à payer cinq onces d'or à titre d'amende; le Noir, infirmier, qui a découvert le voleur, reçoit du capitaine une pièce d'étoffe et une bouteille d'anisette.

Lundi 20. Quel homme fourbe que ce Piter : il vient nous annoncer qu'Appollonie est en guerre avec Assinie, et c'est lui-même qui a soufflé le feu. Heureusement, le sergent va mieux.

Mardi 21. Le bambara nous apporte une poule, que nous gardons chez nous pendant quelques jours pour lui faire manger les cancrelats. Un des piroguiers, en

chavirant, reçoit un coup de pirogue qui lui rompt une artère de la jambe, on a toute la peine possible pour le décider à ne pas marcher. M. Boyer envoie un courrier qui nous annonce la conduite de Piter et recommande bien à M. Pellegrin de changer de conduite à son égard et de lui faire les plus graves reproches. On le fait venir; il arrive au moment du déjeuner et, sans être invité, il se met à table et prend la bouteille; mais le commissaire, en présence de Waca que l'on invite et d'un grand nombre de ses sujets, lui déclare que, désormais, l'entrée du blockhaus lui est interdite, et l'engage à attendre en bas la fin du déjeuner. Quelle honte pour ce pauvre roi! Vient ensuite l'explication, qui, après avoir été assez vive, se termine par une réconciliation.

Mercredi 22. Grande réunion des principaux d'Acca, qui viennent recevoir le cadeau promis lors du traité passé le 22 avril.

Jeudi 23. On administre 100 coups de corde à Amate pour désertion de deux jours, et 25 coups à un Noir qui se refuse de frapper le déserteur.

Vendredi 24. Il existe ici un singulier usage : à certaines époques de l'année, il y a grandes réjouissances, pendant lesquelles on exécute des jeux, consistant en un combat de bâtons entre les deux partis, qui s'avancent l'un vers l'autre et se frappent le mieux qu'ils peuvent. Ces jeux sont toujours suivis de blessures.

Samedi 25. Le départ du capitaine est encore différé, tant à cause de la fièvre qu'il a que de celle de son lieutenant. Singulière méthode d'administrer lavement aux enfants : calebasse ouverte des deux bouts, terminée d'un côté en forme de canule et de l'autre par un trou un peu plus grand, par lequel la mère souffle, tenant l'enfant suspendu par le pied, afin d'introduire le liquide.

Dimanche 26. Saint jour de la Pentecôte. Le commissaire me propose le traitement du père de l'interprète, attaqué d'une espèce d'humeur froide, négligée depuis quatre à cinq mois; j'accepte avec grand plaisir. Nous partons pour le voir, nous revenons, en nous proposant d'y retourner le soir, pour appliquer les remèdes que le bon Dieu nous a inspirés, mais le temps est si mauvais



tout l'après-dîner, qu'il n'y a pas moyen de se mettre en route.

Lundi 27. Nous partons le matin pour aller appliquer les remèdes. Nous trouvons en même temps Piter, que nous voyons en conversation avec les rois, ses voisins; c'est à qui criera le plus fort. Le commissaire, qui m'a lui-même porté au traitement, en est déjà fatigué; que les hommes sont inconstants!

Mardi 28. Me voilà encore avec la fièvre; je vais cependant au village; mais j'en suis fâché, car M. Etienne, qui devait partir avec le capitaine, le laisse partir seul en disant qu'il est décidé qu'il ne part pas; encore une croix! plus moyen de le faire partir pour Assinie. Quel exemple d'emportement de la passion! il n'y a que quelques jours nous voyions Amate frappé de 100 coups de corde, et voilà aujourd'hui le même individu qui retombe dans la même faute.

Mercredi 29. Nouvelle et même punition infligée au déserteur. Je trouve aujourd'hui un léger mieux dans la position du père de l'interprète, mais on ne peut guère y compter. Le sergent est retombé et me donne les plus vives inquiétudes. Nous avons encore fait gras, mais un peu sans y penser.

Jeudi 30. Nous sommes tout à fait dans la saison des pluies, donc la plus malsaine et inconstante. Je parviens encore à aller au village. Quelle misère de dépendre ainsi de gens n'entrant pas dans nos vues! Les Noirs sont un peu difficiles à traiter; ils prétendent avoir un autre sang que les Blancs, et, par conséquent, demander un traitement différent. Cette observation ne s'applique qu'aux Noirs du blockhaus.

Vendredi 31. Je crois que nous ne sommes pas faits pour vivre ensemble, M. Laval et moi, ou, du moins, que je n'ai pas ce qu'il faut pour être son supérieur; que le bon Dieu arrange le tout pour sa plus grande gloire! Le même déserteur est retombé, mais on ne peut venir à bout de s'en emparer; un Noir du village a mis la main sur lui, mais a été blessé d'un coup de sabre, que le déserteur avait caché sous le bras. C'est aujourd'hui la clôture du beau mois de Marie, et pas moyen de faire

autre chose que de nous unir aux pieuses personnes qui, ailleurs, le terminent avec encore plus de ferveur qu'elles l'ont commencé.

### Juin.

Samedi 1<sup>er</sup> juin. Je n'ai encore que le temps de courir au village et de revenir au plus vite pour me coucher. Ce mois doit être pour nous, selon toute apparence, un mois définitif pour notre placement; que le Saint-Esprit daigne éclairer ceux qui sont appelés à prononcer sur cette grave question! Quel jour heureux pour quantité de diacres qui doivent avoir aujourd'hui le bonheur d'être promus au sacerdoce! Que de souvenirs touchants cette époque nous rappelle.

Dimanche 2. Le bon Dieu semble protéger notre petite œuvre; à peine étions-nous de retour que nous vîmes éclater un des plus fameux orages de la côte, tout on est trempé chez nous, jusqu'à l'autel. On se fait toujours tirer l'oreille pour me conduire au village. On avait aperçu *La Norna*, attendue par le capitaine Isnard; on avait alors envoyé chercher un courrier, mais qui ne peut partir de suite; le capitaine de ce navire, voyant qu'on ne venait pas débarquer, s'en alla sans rien dire.

Lundi 3. M. Laval a quelques symptômes de dysenterie. Cependant, il est décidé qu'il profitera de l'occasion d'un navire anglais pour se rendre à Assinie. M. Boyer, voyant que le débarquement ne se fera pas facilement, se décide à venir à Bassam avec le capitaine, mais quel n'est point son désappointement en apprenant qu'il s'est croisé avec *La Norna*!

Mardi 4. MM. Boyer et Isnard repartent vers le soir. M. Boyer a parlé aux hommes du comptoir et arrêté le départ de M. Etienne. Il nous annonce la triste nouvelle de la mort de M. Bouchet, arrivée au cap Lahou. Une fausse digestion, dégénérée en apoplexie, paraît avoir causé un décès si prompt; il en fut atteint le 28 mai et ne put recevoir les derniers sacrements que d'une manière telle quelle.

Mercredi 5. On aperçoit *L'Eglantine* vers le soir; elle

ramène Monseigneur, qui vient de passer inutilement trois semaines sur ce navire et n'a pas gagné dans l'opinion du commandant; lequel revient encore tout plein de griefs plus ou moins faux contre lui.

Jeudi 6. Le navire mouilla le matin. Aussitôt il est décidé que M. Laval profitera cette fois de l'occasion pour se rendre à Assinie. Le commandant descend à terre avec le docteur, mais le premier chavire et reçoit un coup de la pirogue, qui lui brise la clavicule. J'eus, ce jour-là, une discussion toujours fâcheuse avec le docteur, qui paraissait mécontent de me voir occupé du soir des malades. Dieu veuille qu'il n'en résulte rien de défavorable à notre sainte religion! Le soir, la barre permet à tout le monde de s'embarquer, y compris M. Laval; mais, un grain survenant, on remet le transport des effets au lendemain. M. Gence paraît décidé à ne plus reprendre Monseigneur à son bord, sous prétexte qu'il manque de vivres; mais il me contrarie bien, en m'annonçant qu'il ne peut aller chercher M. Bessieux, ce qui remet l'arrivée de ce confrère à deux mois au moins; le bon Dieu le veut sans doute ainsi. Pauvre Mission! que d'épreuves à ton origine!

Vendredi 7. On expédie le reste des effets à bord de *L'Eglantine*, mais on n'appareille pas encore aujourd'hui. Je me couche bien vite en revenant du village. Nous avons commencé hier bien tristement la belle octave du Saint Sacrement; espérons qu'elle ne se terminera pas de même, si M. Laval n'oublie pas de nous envoyer des pains. Je n'ose pas reproduire les termes injurieux, employés contre Monseigneur; le capitaine ne sait plus que dire contre lui.

Samedi 8. *L'Eglantine* appareille et part. Je ne sais pourquoi le commissaire est d'une humeur massacrant depuis quelques jours; je crois qu'il eût désiré fort que nous quittions tous Grand-Bassam, mais je n'ai pas cru pouvoir le faire; peut-être craint-il de n'être pas payé de notre séjour. Nous avons commencé, jeudi dernier, en commun avec Grégoire, tous nos petits exercices de piété.

Dimanche 9. Solemnité de la fête du Très Saint Sacrement. Que de souvenirs, de regrets! point de messe!!!

Le commissaire ne change pas d'humeur; il ne dit pas un seul mot pendant les repas; il me refuse même du savon qu'il avait promis de me céder, sous prétexte qu'il n'en restera plus pour lui. Je vais écrire à M. Libermann.

Lundi 10. Un courrier arrive d'Assinie; mais point de pains, M. Laval l'a, sans doute, oublié. Résignation, ô mon Dieu! c'est vous qui m'imposez cette privation que je ne mérite que trop pour ma froideur à la célébration du saint sacrifice.

Mardi 11. Le malade, ne me voyant plus venir, m'envoie chercher dans une pirogue. Le commissaire ne se déride guère; *fiat!* Je compte toujours me rendre au Gabon par l'*Indienne*.

Mercredi 12. Quand est-ce que nous serons au milieu de nos paroissiens? on est bien tenté de se décourager dans notre position!

Voici comment le P. Duparquet complète le journal de M. Audebert.

L'état des deux communautés, en proie aux fièvres et à la misère, offrait alors le plus triste spectacle.

Au Grand-Bassam, tous les missionnaires n'avaient cessé d'être consumés par la fièvre; le F. Grégoire même avait été administré... Quant à M. Audebert en particulier, il ne voulut point quitter le poste où la divine Providence l'avait placé, quoique cependant il ne songeât plus à se fixer au Grand-Bassam, mais bien au Gabon, où il espérait se trouver dans des conditions meilleures. Il crut, en attendant, qu'il devait rester à Grand-Bassam plutôt qu'à Assinie, où il n'y avait non plus rien à faire, vu qu'au Grand-Bassam il pouvait encore, à l'heure de la mort, offrir les secours de la religion aux Européens, que les maladies y moissonnaient avec une si effrayante rapidité.

Le nouveau séjour de Mgr Barron à Assinie n'atteignit pas deux mois. Car, outre qu'il était déjà déterminé à ne point rester dans ce poste, la mort et les maladies qui vinrent bientôt le priver de tous ses missionnaires rendaient complètement inutile un séjour plus prolongé.

Le 11 juin, en effet, mourut de phtisie John Keily (1); puis, tous les autres malades, MM. Maurice et Laval, André et Egan, étaient tellement épuisés, qu'un médecin, étant arrivé dans le mois de juillet, il prescrivit de les embarquer immédiatement tous pour l'Europe. Le F. André, John Egan et M. Maurice furent embarqués les premiers (2) et Mgr Barron sur l'*Indienne* presque aussitôt après (3).

Quant à M. Laval, on eût bien voulu l'embarquer, mais il était trop tard; sa faiblesse était trop grande pour qu'on pût le transporter à bord du navire. Il fut donc laissé mourant au comptoir d'Assinie, où il expira peu après, le 14 juillet (1).

(1) M. Keily était sur le point d'être ordonné prêtre lorsqu'il mourut. Il n'est pas mort à Assinie même, mais sur le navire qui le reconduisait en Europe.

(2) John Egan, F. André et M. Maurice furent embarqués sur le même navire et firent route ensemble jusqu'à Gorée. Là, M. Maurice se sépara d'eux, pour monter sur le même navire que Mgr Barron, qui arrivait du Gabon. Ce navire était *Le Bakel* et quitta Gorée le 18 octobre 1844. Les deux Frères s'embarquèrent cinq jours après, le 23 octobre 1844, sur *L'Espadon*. Quelques jours plus tard les deux navires se trouvèrent en vue : John Egan était presque mourant. Le navire mouilla à Cherbourg le 20 novembre. André retourna sans doute à Bordeaux, d'où les missionnaires l'avaient pris. Il revint plus tard au Gard. Quant à Egan, Mgr Barron n'avait pas encore reçu de nouvelles de lui au mois d'avril (1845), non plus que sa famille. Mgr Barron en était très inquiet et, dans toutes ses lettres, priait le Vénérable Père de s'occuper de cette affaire. Je ne puis trop voir ce qu'il était devenu; je lis, dans une statistique du P. Libermann : *mort*. Est-ce pendant la traversée? est-ce depuis? Dans la même statistique, on voit en note pour André : *jardinier au Grand Séminaire de Bordeaux*.

(3) Le commandant de *L'Indienne*, indigné de la conduite de M. Gensse à l'égard de Mgr Barron, lui offrit, pour le soustraire aux mauvais traitements, de le recevoir à son bord, ce que le Vicaire apostolique s'empressa d'accepter. Mgr Barron n'en a jamais dit qu'un mot, et encore en italien, dans une lettre au Vénérable Père.

La vengeance divine atteignit peu après le malheureux Gensse. Arrivés à Gorée, ses officiers, indignés de sa conduite envers le vénérable évêque, allaient en adresser un rapport aux supérieurs majeurs. Le misérable comprend qu'il est perdu d'honneur et de fortune. Il se rend dans sa chambre, saisit un pistolet et se fait sauter la cervelle.

(1) Il y a grande divergence dans les documents que nous possédons sur le jour précis de la mort de M. Baval et de M. Audebert. Nous avons une lettre de M. Laval, datée d'Assinie, du

Tandis qu'on embarquait ainsi les malades d'Assinie, M. Audebert expirait à Grand-Bassam, et le F. Grégoire, son compagnon, également à l'extrémité, avait reçu l'Extrême-Onction. Les deux malades étaient couchés seuls dans leur pauvre case et privés des soins nécessaires. M. Audebert tomba de son lit sur le sol et n'eut pas la force de se relever. Le F. Grégoire était trop malade pour lui venir en aide. Le pauvre mourant resta donc ainsi étendu à terre et commença à entrer en agonie. Lorsqu'on entra dans la case, il allait expirer, et à peine l'eut-on replacé sur son lit qu'il rendit son âme à Dieu, le 6 juillet 1844 (2).

Le F. Grégoire put échapper à la mort; mais une fois rétabli, il se trouva seul, sans soutien et sans moyen d'existence. Pour gagner sa vie, il s'engagea donc chez un Blanc, qui consentit à le nourrir et à lui accorder, pour son travail, une rétribution de quelques centimes par jour. Il resta ainsi dans cette position précaire jusqu'à ce que M. Bessieux, le seul missionnaire survivant, en quittant Palmas pour venir rejoindre les compagnons dont il ignorait la mort, vint plus tard à passer par Assinie et recueillit ce pauvre abandonné, qu'il emmènera avec lui et Jean Fabé pour perpétuer la Mission.

9 juillet. Il l'écrivit au lit, qu'il ne quittait plus depuis un mois. Par cette lettre, nous voyons qu'il était seul à Assinie, que M. Maurice s'embarquait pour partir avec les deux Frères. Probablement, Mgr Barron était déjà sur *L'Indienne*, également prêt à partir. Mgr Barron a donc dû quitter Assinie presque immédiatement, et il semble avoir emporté avec lui la nouvelle de la mort de M. Audebert, puisque le 7 août, par une lettre datée du Gabon, il annonçait cette mort au Vénérable Père. Il place la mort de M. Audebert vers le 7. Nous croyons pouvoir, avec Mgr Bessieux, la fixer au 6, et celle de M. Laval, au 14.

(2) Les détails que je rapporte sur les derniers moments de M. Audebert, je les tiens de la bouche même du F. Grégoire, qui me les a racontés et qui en a été le témoin unique. Je n'ai donc pas été peu surpris de voir en note, au bas d'une narration où je les rapportais, cette remarque signée de Mgr Kobès : *détails inexacts*. Sur quel document Sa Grandeur peut-elle s'appuyer pour traiter d'inexacte la narration de ce Frère, qui était infiniment digne de foi? Depuis, j'ai eu occasion de parler de ces détails à Mgr Bessieux, qui a confirmé en tous points l'exposé du bon F. Grégoire.

LETTRES DES MISSIONNAIRES

---

Nous n'avons pas retrouvé à nos Archives toutes les lettres que le Vénérable Père reçut de nos confrères du cap des Palmes, de Grand-Bassam et d'Assinie. Voici le sommaire de ces lettres tel que le rapporte un inventaire :

M. BESSIEUX. Bordeaux, 28 août 1843. — Retards qu'il a éprouvés de Paris à Bordeaux. — Un bon tonnelier désirerait entrer dans la Congrégation, sans noviciat fait en France. — Raisons qu'il expose.

M. BESSIEUX. Bordeaux, 5 septembre 1843. — Préparatifs du voyage. — Conditions avec le capitaine. — Ils n'ont pas voulu assurer leurs effets, parce que c'est l'affaire du bon Dieu; ils sont prêts à tout. — Ils vont être entièrement à la Règle. — Ils auront des sabliers d'un quart d'heure, d'une demi-heure et d'une heure; cela suffit.

MM. DE RÉGNIER, AUDEBERT et BOUCHET, à bord. — 13 septembre 1843. — M. de Régnier parle d'affaires. — M. Audebert de son entrevue avec Mgr l'évêque de Beauvais. — M. Bouchet a parlé à une Communauté de Religieuses; on lui a promis des prières.

M. DE RÉGNIER. Cap des Palmes. — Ici manque une lettre de M. de Régnier, écrite quelques jours avant sa mort (1).

M. BESSIEUX. Cap des Palmes, 12 janvier 1844. — Il annonce la mort de M. de Régnier. — Malades.

M. AUDEBERT. Palmas, 29 janvier 1844. — M. de Régnier est mort un samedi; il avait une grande dévotion à l'Indulgence Sabbatine. — Mort de M. Roussel. — Etat des autres malades. — Leur médecin est parti. — On a

(1) Nous avons retrouvé cette lettre.

voulu renvoyer M. Audebert en France; il a demandé à rester et M. Bessieux n'a pas insisté. — Etude du Grébo; le frère du roi est leur maître. — Il paraît que le climat, à l'intérieur, est plus sain que sur les côtes. — Achat de pommes de terre, qu'ils confessent comme une sensualité. — La nourriture leur est difficile à se procurer. — Bibles distribuées par les ministres protestants et changées en cerfs-volants. — Visite d'un Italien qui a fait bâtir une église et qui s'offre pour interprète au cap Monte.

MM. BOUCHET et AUDEBERT. — Vis-à-vis Assinie, 22 mars 1844. — Ils sont arrivés au lieu de leur Mission. Obstacles : les comptoirs sont séparés du continent. — Vices des habitants : libertinage, ivrognerie et vol. — Ils espèrent néanmoins. — Sa surprise d'avoir été nommé supérieur d'une Communauté; il demande une décision à cet égard. — 2° M. Audebert : Tous leurs effets sont tombés à l'eau; une grande partie peut être considérée comme perdue. M. Bessieux l'a nommé Supérieur; il laisse aller M. Bouchet à Grand-Bassam. — Le bon M. Laval, qui n'a point fait de noviciat, leur a fait de la peine.

M. LAVAL. Vis-à-vis Assinie, 20 mars 1844. — Ils se partagent en deux divisions, dont l'une pour Assinie et l'autre pour Grand-Bassam. — On vient de retirer les Blancs des établissements français.

M. AUDEBERT. Grand-Bassam, 15 avril 1844. — Petit démêlé avec Monseigneur au sujet des placements. — Il est à craindre que Monseigneur ne soit jamais bien avec les commandants des établissements français. — Monseigneur le veut nommer Préfet apostolique. — Ils vont faire l'école sans parler, faute d'être entendus. — L'anglais est indispensable. — Il faut donner des noms aux Frères qui seraient enfants naturels. — Ils sont à 9 lieues d'Assinie; et c'est comme s'ils en étaient à 50 lieues, vu les chemins. — Nécessité ou utilité d'avoir une montre. — Difficultés pour leur école à Grand-Bassam. — Quand on envoie des Frères, il faut les avertir de ce qu'ils auront à souffrir. — Ne pas se familiariser avec les Noirs.

M. AUDEBERT. Grand-Bassam, 25 juin 1844. — Mort



de M. Bouchet. — La Mission de Grand-Bassam est sans espoir probable de réussite pour le moment. — Leur pauvreté : ils n'ont pas même de table pour écrire. — Moyens de communication.

M. LAVAL. Assinie, 3 juillet 1844. — M. Maurice revient en Europe. — M. Bessieux doit être à Palmas et M. Audebert à Grand-Bassam, toujours malade. — M. Laval est seul à Assinie et malade. — Il faudrait obtenir qu'à Grand-Bassam les missionnaires résidassent au village.

de M. Bessieux (fragment) (1) :

*Bordeaux, le 28 août 1843.*

Le bon tonnelier (2), M. Bernet, fut dans la plus vive joie d'apprendre notre embarquement à Bordeaux. Il aurait un grand désir de nous suivre, pour se consacrer à Dieu et au service du prochain. Nous avons causé assez longuement de ses affaires et de ses dispositions intérieures. J'ai été très content de ses raisons et très édifié de ses manières d'agir, tant envers ses parents que envers ceux dont il a les affaires en main. Sa piété est calme et toute simple; la douceur et la modestie, la patience et l'amour du travail, le zèle pour le salut des âmes, un grand attrait pour la vie intérieure, une innocence de mœurs qui ne fut jamais démentie, me font croire, Monsieur le Supérieur, que ce jeune homme pourrait nous être très utile. Il a d'ailleurs de la capacité et de la facilité pour les affaires jusqu'à un certain point. Il s'occupe de bonnes œuvres. M. Germain l'estime beaucoup; il m'a fait l'éloge de sa piété et de ses bonnes qualités.

Sa position par rapport à sa famille, dont il conduit toutes les affaires, sa position par rapport aux maisons pour lesquelles il travaille, ne lui permettent pas d'aller

(1) Ces fragments sont des extraits faits pour être versés à divers dossiers.

(2) On trouvera mention du tonnelier dans les Lettres du Vénérable Père. (Cf. t. IV, 1843.)

faire un noviciat, en France. Il ne pourrait y rester; il est obligé de tenir la chose secrète, pour éviter les persécutions importunes.

Il me charge de vous écrire, pour vous demander s'il est possible de le dispenser du noviciat — qu'il désirerait beaucoup faire avec vous. — Si votre réponse lui est favorable, il règlera de suite toutes ses affaires; il remettra ses comptes à ses frères, dont le plus jeune a 26 ans. Quoique son père et sa mère soient avec lui et avancés en âge, il peut quitter sans inconvénient; il leur laisse des secours en leur laissant des frères pieux, qu'il a formés lui-même à la piété et au travail; ils sont tonneliers.

Veillez bien, Monsieur le Supérieur, nous écrire le plus tôt possible à ce sujet. Quel dommage que M. de Régnier ne soit pas ici, à ma place!

Je salue tous nos bons Messieurs, et je vous prie de me croire, en l'union des Saints Cœurs de Jésus et de Marie, votre tout affectionné et dévoué fils.

(Signé) : BESSIEUX, *prêtre.*

de M. **Bessieux** (fragment) :

*Bordeaux, le 5 septembre 1843.*

Je ne puis encore rien savoir de sûr pour le bon tonnelier. Le diable lui suscite bien des obstacles pour ses affaires matérielles. Il prie beaucoup; nous prions aussi pour lui et nous remettons tout entre les mains de Marie.

de M. **de Régnier** :

*Cap Palmas, 2<sup>e</sup> dimanche de l'Avent 1843.*

Amour au Saint Cœur de Marie!

MON CHER PÈRE,

Je commence aujourd'hui cette lettre, sans savoir quand elle partira. Vous avez dû recevoir les lettres que nous vous avons adressées de Gorée, dans lesquelles nous vous parlions de toutes nos affaires, jusqu'au jour de

notre départ pour Palmas. Tout le monde, même M. Bouchet, s'est trouvé en bonne santé en ce moment. Nous avons mis trente-six jours de traversée; souvent, après deux jours de marche, nous nous trouvions moins avancés qu'auparavant, à cause des courants qui nous emportaient en sens contraire. Nous avons commencé à voir notre pauvre et chère Afrique à l'île des Bananes, et, à quelque distance de là, nous la perdîmes un peu de vue. Quand nous en approchions de 2 ou 3 lieues, nos amis accouraient dans leurs pirogues; mais nous ne pouvions parler avec eux. Quelques-uns pourtant savaient l'anglais, mais ils ne faisaient guère attention à nous. Cependant, nous nous entretenions par signes avec quelques-uns et ils nous nommaient avec joie les objets que nous leur montrions. Ils portaient au cou leurs fétiches et, quand on leur donnait un verre d'eau-de-vie, ils ne manquaient pas de les en asperger. Ces pauvres gens nous ont paru bons et intelligents; nous nous faisons beaucoup d'amitiés; nous aurions bien voulu leur en donner des preuves plus sincères, en leur faisant part des richesses que nous venions leur apporter, mais le moment n'est pas venu, nous ne savons pas encore bégayer leur langue. Ils nous regardaient avec étonnement dire la sainte messe, dans laquelle nous leur donnions tous, j'en suis persuadé, une large part. Pauvre Afrique! sur laquelle pèse encore la malédiction portée contre Chanaan! Nous espérons cependant que cette malédiction sera changée en abondantes bénédictions, car enfin le sang de Jésus-Christ a coulé pour ces pauvres peuples, et ils sont aussi les enfants de la bonne Mère; il semble aussi que les jours de salut se préparent, puisque Marie nous envoie, nous les enfants de son Cœur, vers ces pauvres âmes, le rebut des autres peuples, et qui n'ont paru propres, jusqu'ici, qu'à faire des esclaves. Le moment enfin semble propice : l'abolition de la traite (laquelle cependant existe encore, mais bien moins forte), a mis fin aux guerres qu'ils se faisaient pour faire des prisonniers et les vendre.

Enfin, le 29 novembre, après les premières vêpres de saint André, nous avons jeté l'ancre au cap Palmas, et,

le lendemain, nous avons pu répéter, sur notre patrie d'adoption, les paroles de saint André : *o Crux tam desiderata, tam sollicitè quæsitâ...* Remarquez que nous étions partis de Pauillac le 13 septembre, veille de l'Exaltation de la Sainte Croix. Que la bonne Mère fasse de nous ce qu'elle voudra!

14 décembre. Nous aurions bien voulu dire notre messe, le 30, à terre; mais M. Kelly nous envoya dire qu'il fallait déjeuner avant de débarquer; alors, pour la trente-septième fois depuis Gorée, nous dîmes nos messes à bord tous les sept. Vous voyez que notre bonne Mère nous a bien favorisés en ce point. Les confrères montèrent, après déjeuner, dans le canot du capitaine et ils s'acheminèrent vers la terre; je les suivais dans une pirogue conduite par nos bons amis et cela me faisait grand plaisir. Je débarquai dans un endroit du rivage plus rapproché et je suivais la côte à pied jusqu'à la place où le canot devait aborder; j'ouvrais de grands yeux pour tout voir à la fois, la belle végétation et surtout nos paroissiens, hommes, femmes et enfants, qui accouraient de toute part et qui nous accompagnaient en foule jusqu'au palais épiscopal. Nous voilà donc arrivés, après une bien longue traversée; on était fatigué de nous à bord; chaque jour diminuait le gain qu'on avait espéré. Mais enfin tout s'est bien passé. Nous étions tout à fait habitués à la mer et même le temps passait vite, quoiqu'il nous tardât d'arriver. Il y a eu parmi nous bien des faux prophètes sur le jour présumé de notre arrivée!

La maison de Monseigneur est la plus belle du cap Palmas : elle a un rez-de-chaussée, un premier étage et des mansardes ou greniers, le tout en bois. C'est là où nous logeons tous les dix. Il y a, au rez-de-chaussée et au premier, une galerie tout autour, de 6 à 7 pieds de large; la chapelle est bien petite, moins grande peut-être que celle de La Neuville; elle prend une partie du rez-de-chaussée. La position, choisie par Monseigneur, est très belle. D'un côté, nous dominons la pleine mer, qui se brise à grand bruit sur le rivage; de l'autre, nous avons la vue de la montagne qui forme l'extrémité du cap; du côté de l'entrée, on domine la rivière qui se jette dans

la mer et s'avance dans les terres; enfin, de la galerie de la chambre de Monseigneur, on aperçoit l'intérieur, couvert d'arbres. De plus, nous avons le plaisir de nous trouver au milieu de trois villages, formant une population de 4.000 âmes. Vous pensez bien qu'il y avait foule dans les premiers jours pour nous voir; nous donnons bien des poignées de mains; il me semble qu'on nous regarde comme des amis; nulle part ils ne témoignent autant de confiance; je ne sais ce qu'ils auront pensé de notre immense attirail; nous ne devons pas certainement leur paraître pauvres; ce que nous apportons aurait enrichi les trois villages. Nous avons eu la visite des rois et des chefs tant de Palmas que des terres éloignées; je ne pense pas cependant que les étrangers fussent venus à Palmas à cause de nous; il paraît que plusieurs demandent des missionnaires. Nos pauvres amis ne sont pas riches en vêtements : les enfants vont nus, les hommes ont une légère bande d'étoffe à la ceinture et les femmes sont encore moins couvertes que les hommes. Leurs cases sont rondes, couvertes en feuilles de palmier et on se baisse pour y entrer; le foyer est au milieu de l'unique appartement et la fumée passe au travers du toit; leurs meubles sont peu nombreux. Ils portent sur eux pour ornements des colliers de verre, des clefs rouillées; ils ont aussi des bracelets aux poignets et aux jambes, avec des grelots, de sorte qu'en marchant ils font du bruit comme des chevaux de charbonnier. Leur nourriture consiste en du riz, du couscous, des patates douces; ils ont quelques petites vaches, des cabris et quelques volailles. On ne peut pas cependant les appeler sauvages, mais seulement barbares, dans le sens que les Romains y attachaient; ils me paraissent intelligents et capables de bonnes impressions. On dit cependant qu'ils volent sans scrupule, et on pense qu'ils ne sont pas étrangers à la disparition de deux caisses qui ont manqué à l'appel. Ils sont très doux; depuis cinquante ans on n'a pas entendu parler de meurtre. Au reste, si les gens de la côte ont quelques défauts, on doit en accuser un tas d'aventuriers qui font le commerce sur la côte et qui leur apprennent leur métier de fripons.

19 décembre. Je reprends aujourd'hui ma lettre. Dans nos excursions nous rencontrons toujours de nos Noirs; ils s'arrêtent souvent et nous nous témoignons mutuellement de l'amitié; quelques-uns nous paraissent simples, et il nous semble que notre ministère pourra s'exercer parmi eux avec fruit. Je ne connais que très peu leurs lois et leur religion; voilà pourtant ce que je sais, quitte à y ajouter par la suite ou à rectifier mes inexactitudes. Ils reconnaissent un Dieu créateur de toutes choses; ils croient à l'existence des bons et des mauvais anges, et c'est aux anges bons et mauvais qu'ils adressent leurs prières. Ils font des sacrifices et il y a parmi eux un sacrificateur, mais ils n'ont point de temple. Ils ont quelques lieux privilégiés pour leurs sacrifices, telle est une roche qui se trouve sur le bord du fleuve. M. Kelly pense que leurs ancêtres ont pu être imbus de la doctrine de Manès, qui avait répandu ses erreurs en Afrique. Quant à leurs lois, je n'en connais qu'une, et elle est épouvantable; elle montre le pouvoir que le démon exerce sur les âmes que la foi n'a point éclairées, que la grâce n'a point vivifiées. Aujourd'hui, pour la troisième fois, nous l'avons vu mettre en pratique. Voici ce qui a eu lieu l'autre jour : nous entendons des cris confus et lamentables au village qui est devant nous; c'étaient les hommes, les femmes et les enfants qui pleuraient quelqu'un qui venait de mourir; tout à coup ils s'élancent sur l'un des pleureurs, ils le saisissent et le conduisent processionnellement deux par deux au lieu où les chefs rendent leurs jugements. Il avait été dénoncé à un des chefs comme ayant causé la mort du défunt par ses enchantements; ces dénonciations se font en secret au chef, qui ne nomme pas l'accusateur; souvent c'est le sorcier de l'endroit qui dénonce le prétendu coupable. Arrivé là, on l'accuse d'être la cause de la mort du défunt et on lui présente du poison. Ils ont la persuasion que, s'il est innocent, le poison ne lui nuira pas; vous pensez bien qu'il ne doit pas souvent y avoir d'innocent de cette manière, à moins toutefois que le prévenu n'ait pu avaler auparavant une bonne dose d'huile de palme, qui lui sert de contre-poison. Les chefs, sans doute, trouvent leur

compte dans cette manière diabolique de rendre la justice, car ils peuvent, par ce moyen, se défaire de ceux qui leur portent ombrage ou qui excitent leur jalousie par leur commerce... Pendant que ceci se passait, nous vîmes un pauvre Noir, qui se traînait par le chemin, parce que ses jambes lui refusaient tout service, et je fis cette réflexion : en voilà un qui, certes, n'excitera pas leur jalousie. Eh bien, ce matin là, j'ai vu la foule passer; ils sont arrivés au village qui est sur le bord de la mer, et, un moment après, nous avons vu défiler la procession, en tête de laquelle était porté par deux hommes, dans une pirogue, notre malheureux cul-de-jatte. Il a été accusé d'être la cause des malheurs publics et le poison a prouvé qu'on avait bien jugé.

Ces jours derniers, nous étions entourés de préparatifs de guerre; le canon était prêt à tirer et nous craignons parfois de voir les coups de fusil commencer leur jeu; mais il y a trêve pour le moment, en attendant le commodore américain, à l'arbitrage duquel on remettra les sujets de la querelle. Voici quelle en est la cause : les naturels ont cédé à des Noirs américains, partie affranchis, partie déportés ou repris de justice, une certaine étendue de terrain et le droit de bâtir à côté d'eux; depuis dix ans que le traité a été conclu, les Américains ont bâti tant au cap que dans les bois; aujourd'hui ils sont en force et ont des moyens de défense supérieurs à ceux de nos pauvres Noirs, qui n'ont que de mauvaises rouillassees de fusils en très petite quantité et qui ne savent pas faire une guerre réglée; nous en avons eu la preuve l'autre jour; ils ont fait une espèce de parade militaire : le chef avait un plumet rouge pour ornement, mais ils ne devaient pas entendre facilement le commandement, car tous parlaient à la fois. Les Américains donc se trouvent à l'étroit, et ils ont, je pense, grande envie de dire à nos Noirs, anciens possesseurs du pays, d'aller planter leurs maisons ailleurs; en attendant, ils les vexent et empiètent sur eux; de sorte qu'il pourra bien arriver que, d'ici à quelque temps, l'inique spoliation ait lieu. Les Américains ne sont pas cependant sans quelque crainte; car nos amis pourraient appeler à leur secours

les Noirs de l'intérieur, et il pourrait y avoir du danger s'ils venaient en nombre. Quant à nous, nous remettons tout cela dans les mains de la bonne Mère, qui, nous l'espérons, saura bien arranger tout pour le plus grand bien spirituel des âmes. Que les cases soient brûlées, nos Noirs expulsés, cela importe peu, pourvu que Marie les convertisse.

A l'exception d'une douzaine de personnes, qui encore ne sont pas ferventes, toute la colonie est protestante. Dans ces dernières années, Palmas était le centre des Missions protestantes dans cette partie de l'Afrique. Ils avaient sept stations dans l'espace de 300 milles, c'est-à-dire de 100 lieues, et ils faisaient sonner bien haut leur sonnette; leurs citations sur les progrès de leurs prédications sont empoulées et magnifiques. Palmas était comme un centre de lumière qui devait éclairer l'Afrique... Que reste-t-il de tout cela? leurs relations, une école vide, l'emplacement de leurs établissements, dont il ne reste pas vestige, et pas un adepte parmi les naturels. Nos Noirs les ont comparés à une roche qui est à quelque distance en mer, laquelle, à marée basse, est couverte de l'écume des vagues qui s'y brisent avec fracas, mais qui, à marée haute, disparaît entièrement. La Providence a permis leur séjour ici pour nous préparer les voies; ils ont laissé grammaire, dictionnaire et plusieurs livres en grébo; sans cela, l'étude de la langue eut été bien difficile.

A peine arrivés, nous avons bien senti que notre ministère serait nul tant que nous ne pourrions pas adresser la parole aux Noirs en leur langue; nous nous sommes donc rués sur le grébo; on a fait venir un Noir sachant bien l'anglais, et qui, par la fréquentation avec les ministres protestants, a appris à lire et à écrire; c'est le frère du roi, dont nous parlait Mgr Barron, qui a été baptisé par eux, mais qui a conservé ses neuf femmes. Tout a bien été les trois premiers jours; mais, au quatrième, j'ai été obligé de m'avouer enfoncé; ma pauvre tête ne pouvait plus entendre un mot grébo sans être vexée. La bonne Mère a voulu m'apprendre à compter plus sur sa protection que sur les moyens naturels. Pour



le moment, le maître est éloigné. Je joindrai à ma lettre l'*Ave Maria* en grébo. La difficulté de cette langue consiste dans sa simplicité; les mots paraissent se ressembler et une grande quantité ne sont que des monosyllabes; après tout, cela ne doit point nous inquiéter, car il est évident que, si notre bonne Mère veut que nous parlions en grébo, il faut qu'elle nous apprenne la langue. Cette langue est parlée depuis le cap Monrovia (cap Mensurado) jusqu'à quelques lieues au-dessous de Palmas; elle est en usage aussi dans quelques parties de l'intérieur, et en particulier à 70 milles d'ici, où M. Kelly a acheté un terrain pour établir une Mission, si Monseigneur veut bien ratifier le marché; les naturels sont tout à fait consentants à la chose; nous aimerions bien, si le bon Dieu le veut, aller ainsi dans l'intérieur, où il nous semble que les peuples sont plus simples et plus faciles à conduire, à cause de l'isolement où ils sont des étrangers. Nous ne savons pas du reste où la bonne Mère nous enverra, nous sommes tout prêts à prendre notre sac quand elle commandera le départ. Il serait possible aussi que Monseigneur envoyât quelques-uns de nous au Gabon, au fond du golfe de Guinée; c'est une position importante; les protestants y ont porté leur boutique; les Français y ont un établissement, et même nous y trouverons des naturels parlant français, ce que nous n'avons pas encore trouvé. Partout on parle anglais, et c'est une grande avance, un grand secours, que de savoir le parler; sans M. Roussel, qui traduit ce que dit le maître, il faudrait renoncer à le faire venir. On dit les Noirs de Garroway de bonnes gens; les Français y ont acheté 4 lieues carrées de pays, plus le cours de la rivière, mais ils n'en ont pas encore pris possession.

20 décembre. Des vaisseaux américains sont en vue, ils emporteront nos lettres, qui feront ainsi le chemin des écoliers. A notre arrivée, nous avons été parfaitement reçus par M. Kelly, qui prend de nous tous les soins possibles. Nous pourrions trouver les précautions auxquelles on nous assujettit un peu gênantes, mais il vaut mieux s'y astreindre que de courir des risques pour la santé. Dès les premiers jours, nous avons voulu suivre

la règle, M. Kelly nous a donné toute liberté; mais, dans le moment présent, les précautions pour la santé ont tout changé. On avait commencé par se lever à 4 h. 1/2, pour dire des messes avant l'oraison; aujourd'hui, il est défendu de descendre avant 6 heures, de peur de réveiller les gens, et on se lève quand on veut. Cette mesure a été prise, parce que la maison est si sonore et légère, que tout danse quand on remue. On ne sonne plus que les repas. On dit son bréviaire quand on veut, parce qu'on craint que nous ne soyons pas en train quand la cloche sonnerait. On fait son oraison quand on peut. M. Kelly a porté M. le Supérieur à prendre ces mesures parce qu'il a craint que nous ne tombassions tous malades à la fois. Les trois Frères sont au lit avec M. Maurice; jusqu'ici, il n'y a rien de dangereux. M. Kelly est le médecin qui fait les médecines et gouverne les malades; le médecin de la colonie est un peu cher, il fait payer 15 francs chaque visite, on s'en passera. Si nous étions séparés de M. Kelly, je crois qu'il faudrait prendre la Sainte Vierge comme médecin; nous serions incapables, je pense, de juger de l'état de la maladie et de faire les médecines. Il faut six mois pour s'acclimater; ainsi nous n'aurons quelque sécurité qu'à la mi-juin, époque où finissent les grandes pluies, qui commencent au mois de mai. Pendant ce temps, on ne peut se défendre de l'humidité, qui pénètre tout. Ces pluies sont précédées de la sécheresse et suivies, dans le mois suivant, d'un vent qui rafraîchit l'air; il paraît que, dans les autres temps de l'année, il pleut assez souvent comme nous le voyons maintenant; au reste, l'expérience nous instruira mieux que tous les on-dit. On sent bien qu'on est dans un climat tout autre; on est faible parce que la nourriture ne profite pas; j'éprouve dans les jambes ce qu'on éprouve après une grande peur, lorsque les jambes tremblent. Notre nourriture consiste dans le riz qu'on nous sert aux trois repas; à midi, nous y joignons du jambon et le dimanche du canard. On dit ici que le poivre, la moutarde et le piment rafraîchissent; il faut avoir la foi; je me brûle donc pour me rafraîchir. Le soir, vers les quatre heures, sort qui veut; nous allons

tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, en faisant du grébo ou en ne faisant rien, si la tête est fatiguée. Nous portons toujours sur nos poitrines nos grands crucifix, ce qui est un grand sujet de curiosité pour les Noirs, qui les examinent bien. Nous leur montrons aussi nos images et nous leur disons les mots que nous savons. Généralement, les colons nous saluent, quelquefois aussi ils viennent à notre rencontre.

21 décembre. Je me mets au lit. M. Bessieux a la fièvre africaine, deux Frères sont convalescents; Grégoire est à moitié mort. Priez ma bonne Mère pour moi et les autres. Quand ce serait à recommencer, je le ferais mille fois pour l'amour de Jésus et de Marie dont j'admire la miséricorde sur nous tous. Ne vous inquiétez pas; quand nous n'aurons plus rien à espérer des hommes, Marie se montrera.

Je vous prie, mon cher Père, si ma bonne Mère dispose de moi, d'écrire à mon cousin. Dites-lui aussi que je ne changerais pas ma position pour tous les biens du monde. Une seule chose est nécessaire, le reste n'est que misère; priez-le aussi d'apprendre la nouvelle à mes parents.

A Dieu, mon très cher et vénéré Père, *sive vivimus, sive morimur, Deo sumus et Mariæ.*

Votre enfant qui se recommande à vos prières,

DE RÉGNIER,

*missionnaire et enfant du Très Saint Cœur de Marie.*

Nous n'avons de cette lettre qu'une copie, celle qui fut envoyée par le V. Père à M. Desgenettes. Cet envoi fut fait le 2 août 1844, ainsi que le témoigne le timbre de la poste d'Amiens.

de M. Bessieux (12 janvier 1844) (fragments) :

MON RÉVÉREND SUPÉRIEUR,

Depuis notre arrivée, le 30 octobre, sur la terre d'Afrique, nous avons éprouvé déjà bien des malheurs. Notre bon Maître nous a envoyé la fièvre, pour nous faire bien

sentir que nous ne pouvons rien sans son secours. Nous avons perdu le bon M. de Régnier. Il a succombé le 30 décembre, c'était un samedi, jour consacré à la Sainte Vierge; nous espérons bien que cette tendre Mère aura plaidé la cause de son excellent serviteur, de manière à ne pas le laisser longtemps en purgatoire, et que déjà il est au ciel et prie pour nous. Nous avons perdu, le 2 janvier, l'excellent Denis Pindar; tous les soins extraordinaires que lui a procurés M. Kelly n'ont pu le sauver. Jugez de notre douleur! M. Audebert était alors sans presque aucune espérance; M. Maurice avec la fièvre, quoique sans danger; Jean, Grégoire, André, M. Laval étaient au lit; j'étais frappé moi-même, depuis le 21 décembre, d'une fièvre que mes peines avaient rendue très compliquée. M. Bouchet a été légèrement attaqué; M. Roussel n'a pas eu de fièvre prononcée. Le bon Dieu l'a réservé pour le service des autres, avec M. Kelly. M. Kelly fut notre ange consolateur; il était tout à la fois occupé du temporel dont il eut été impossible à nous de nous mêler et de nos corps malades et de nos âmes, peut-être plus malades encore. Pendant trois semaines environ, il nous prodigua tous les secours de la charité la plus constante. Il ne pouvait dire ni son bréviaire, ni la sainte messe, si ce n'est le dimanche. Dans ce moment, j'ai au moins la consolation de vous annoncer que tous vont bien. Mon Révérend Supérieur, comme la vie, si fragile partout ailleurs, ne semble ici qu'une mèche à peine fumante, que le moindre souffle peut éteindre! Notre maison est un véritable hôpital. Que le bon Dieu nous fortifie! Qu'il nous donne, s'il lui plaît, la santé et la sainteté nécessaire pour travailler à son œuvre! Nous sommes privés de pouvoir dire la sainte messe; depuis deux ou trois jours j'aurais pu la dire, mais je n'avais personne pour me la servir. Celui qui nourrit les petits oiseaux voit notre position; quand les moments seront venus, la main toute puissante qui semble nous avoir livrés entre les mains de l'ennemi, saura bien nous en délivrer. Priez toujours, mon Révérend Supérieur, et faites prier pour nous. Vous devez penser que j'ai déjà versé bien des larmes sur la terre d'Afrique, en voyant la désolation de

notre petite famille que vous m'avez confiée. C'est aux pieds de notre bon Maître et de notre bonne Mère que je trouve toute ma force et mon espérance.

Nos épreuves, mon Révérend Supérieur, ne doivent pas décourager ceux qui désirent venir travailler au salut des âmes. La moisson est abondante au-delà de tout ce qu'on pourrait croire; tous les peuples voisins sont disposés à recevoir la lumière de l'Évangile, il ne manque que les ouvriers. Jusqu'ici, nous n'avons rien fait; il est absolument nécessaire de savoir la langue; on ne peut rien faire par interprète. Nous avons déjà commencé, quand la fièvre est venue nous arrêter. Le frère du roi, qui connaît bien l'anglais et qui possède parfaitement le *grébo*, venait nous donner des leçons quatre fois par semaine, et nous avons déjà fait quelques progrès. Sans la maladie, nous pensions pouvoir commencer à catéchiser dans trois à quatre mois.

Le peuple n'est pas féroce, il est superstitieux; on sacrifie aux mauvais esprits que l'on craint extrêmement, et auxquels on attribue tous les malheurs qui arrivent. Les peuples voisins sont pacifiques. Oh! quand nous serait-il donné d'aller lui porter la connaissance d'une religion qui peut les rendre heureux! Ils sont intelligents dans leur simplicité; il sera facile, nous l'espérons, de leur inculquer les vérités saintes, avec la grâce de Dieu. Nous avons été plusieurs fois témoins d'un crime public qui nous a singulièrement frappés. Pour moi, j'en ai été bouleversé. Nous avons vu à la mort, au moment même où le malade venait d'expirer, nous avons vu la troupe qui poussait des cris de douleur, se saisir d'un individu présent qu'elle croyait être la cause de la mort, ou bien on courait le chercher chez lui; on l'attachait, malgré ses résistances; il était conduit au pied de l'arbre du jugement, et là on le forçait à boire du poison. Le poison doit l'épargner s'il est innocent. S'il n'a pas eu le temps de boire de l'huile, qui fait vomir, le voilà mort dans quelques instants. Voilà dans quelques moments une pauvre femme veuve, sans secours, et de pauvres petits enfants orphelins; leur père vient de mourir dans la rage et le désespoir. Quelle mort, quand il n'y a pas la

foi pour consoler ! C'est ordinairement la haine ou la jalousie qui dictent ces exécutions. Il n'y a pas de meurtre particulier.

Les peuples voisins sont pacifiques. Ils ne manquent pas d'intelligence dans leur simplicité. Il sera facile, nous l'espérons, de leur inculquer les vérités saintes, avec la grâce de Dieu. Leur pauvreté est extrême ; pour les enfants, ils sont nus jusqu'à l'âge de puberté. Les hommes portent une ceinture ; ils sont décents ; on peut les admettre dans l'église, pour les instruire, tels qu'ils sont. On pourrait même très bien les admettre à la participation des sacrements dans leur costume de visite. Mais les femmes ne portent que des demi-ceintures, de sorte qu'elles ne pourraient être admises, même pour l'instruction, sans ajouter quelque chose à leur vêtement. Il est donc indispensablement nécessaire, mon Révérend Supérieur, que vous fassiez acheter des pièces d'étoffe en coton, de couleur, d'un mètre de largeur. C'est de l'argent entre nos mains pour avoir les diverses choses nécessaires à la vie. Je pourrais vous demander bien d'autres articles, mais celui-ci, tenant à la moralité, c'est le seul que je réclame.

J'espère, mon Révérend Supérieur, que nos chers confrères qui viendront se joindre à nous pour travailler à la vigne du Seigneur auront moins à souffrir que nous. L'expérience que nous aurons acquise, soit pour prévenir le mal, soit pour le guérir, sera toute pour eux, ils peuvent compter d'avance sur notre entier dévouement.

Je salue tous nos Frères du noviciat, et les prie de penser tous les jours qu'il y a ici des millions d'âmes qui périssent faute de prêtres.

Votre tout affectionné et obéissant serviteur,

BESSIEUX.

de M. **Audebert** (29 janvier 1844) :

(Dix-sept jours plus tard, une lettre de M. Audebert annonçait la mort de M. Roussel, enlevé par une fièvre typhoïde cérébrale. L'état des autres malades se mon-

trait assez satisfaisant. M. Kelly, qui leur avait servi de médecin, et les avait servis avec la plus grande charité, venait de les quitter pour retourner en Amérique, dans sa patrie.)

Nous reprenons depuis quelques jours, ajoutait M. Audibert, l'étude du *grébo*, mais la perte de M. Roussel nous la rend plus difficile, car c'était lui qui, sachant le mieux l'anglais, nous transmettait en notre langue les leçons du frère du roi. Je crois qu'il faut attribuer la violence avec laquelle nous avons été atteints de la fièvre à la mauvaise saison pendant laquelle nous sommes arrivés, car Monseigneur avait été mal informé. Le meilleur moment pour le départ eut été le mois de mai, et nous fussions arrivés à la fin de juin, époque où commence le beau temps. Il paraît certain que le climat est bien meilleur dans l'intérieur que sur la côte; nous croyons enfin que les travaux de la Mission seront bien plus fructueux parmi les habitants de l'intérieur qu'ici.

Nous avons toujours trois ministres protestants, qui auraient mieux fait de suivre leurs confrères au Gabon que de rester parmi nous. Ils ont, il est vrai, cessé tout rapport avec nos bons Noirs et se contentent de s'occuper des colons américains; leur lieu de prêche est tout à côté de nous. Il y a eu, ce matin, grande distribution de lambeaux de la Bible, faite par les ministres aux enfants Noirs, car ces Messieurs ont une imprimerie assez bien montée; mais à peine la distribution fut-elle faite, qu'on vit les feuilles de la Bible converties en beaux cerfs-volants.

Nous n'avons reçu encore aucune nouvelle de Monseigneur, et nous ignorons quels sont les lieux qu'il fixera pour être les centres des Missions. Nous avons été, aujourd'hui, visités par le père de cette famille italienne dont Monseigneur nous avait parlé; il parle bien le français et habite le cap Monte. Il a fait bâtir une église et deux maisons, dont l'une, nous a-t-il dit, est grande comme une maison d'éducation, et l'autre, sur une petite colline, tout près, pour Monseigneur; le tout peut recevoir une partie des missionnaires de la Guinée. Ce Monsieur est entièrement seul au milieu des naturels; il pos-

sède cent esclaves et a une très nombreuse famille. Il paraît faire ce qu'il veut des Noirs, auxquels il a enseigné l'agriculture et toute espèce de métiers. Voilà encore un endroit qui présente des espérances. J'oubliais de vous dire que ce Monsieur, n'ayant rien à faire, s'offrait pour nous servir d'interprète; il attend Monseigneur avec impatience.

de M. Laval (22 mars 1844) :

A Monsieur,  
Monsieur l'abbé Libermann,  
Supérieur de la Maison des Missionnaires,  
de La Neuville, près Amiens (Somme).

(Timbres : Outremer-Cherbourg, 20 juin 44. — Caen, 23 juin 44. — Rouen, 24 juin 44. — Amiens, 25 juin 44.)

Monsieur le Supérieur, je profite d'un instant qui me reste jusqu'au départ de l'*Indienne*, pour Gorée, pour vous informer de l'état actuel des choses. Il a été décidé aujourd'hui que, vu le petit nombre où nous sommes réduits, on ne fera que deux Communautés : l'une à Assinie, où sera Monseigneur avec M. Bouchet, et peut-être M. Maurice et M. Bessieux, et la seconde à Grand-Bassam; les habitations ne sont qu'à demi préparées. Mais, au Gabon, il y a bien moins encore, et le *Nisus* ne se soucie pas de nous y conduire, quoiqu'il parte de suite pour cet endroit. C'est le navire dans lequel est le Gouverneur du Sénégal, qui du reste paraît bien disposé. Il a même pris sur lui de nous faire donner la ration, comme aux autres employés du Gouvernement.

Nous sommes partis de Palmas au passage de Monseigneur, à l'exception de M. Bessieux, qui y est resté avec le F. Jean, afin de garder la maison que l'*Indienne* doit démolir et transporter à Assinie, en revenant de Gorée. Je ne puis vous dire rien de bien positif sur la manière dont sera composée chaque maison; chacun a son goût, et il faudra peut-être changer pour qu'on ne soit pas mécontent.

Ce n'est qu'à demi qu'on a été content du traité avec



le Gouvernement, dont les termes ne sont pas tous très avantageux et prêtent à des interprétations qui pourraient être gênantes par la suite. Nous allons être sans médecin sur cette côte très malsaine, au moins pendant quelque temps. Déjà un des Frères de Monseigneur a eu la fièvre à Assinie; il va mieux cependant depuis qu'on lui a mis des sangsues, l'autre en a eu une attaque faible aujourd'hui. Les établissements français ne sont presque rien, et, suivant ce qu'on dit en général, ne prendront pas, quoi que le Gouvernement fasse. On vient, par un ordre général, d'en retirer tous les Blancs qui y étaient et y mouraient; on y a mis seulement sept ou huit des trente-cinq soldats qui étaient à bord pour cette destination, mais on fera venir de Saint-Louis une cinquantaine de colons Noirs. Il faut bien prendre garde avec ces Messieurs du Gouvernement qui vous font des avances admirables et reculent une fois qu'ils vous tiennent à leur disposition.

Quant à moi, je regarde tout ceci comme une conduite de la Providence; nous ne pouvions rien faire à Palmas, et le bon Dieu nous a placés ailleurs. Que son saint nom soit béni! et je vous fais bien des remerciements pour avoir été en cela son organe.

M. Audebert, chef de la Communauté, ne vous écrit pas parce qu'il est à terre et ne sait pas le départ de *l'Indienne*. C'est pourquoi j'ai pris sur moi de vous écrire. Monseigneur m'y a engagé. Je suis tout à vos ordres et me recommande bien à vos prières.

P. LAVAL, *prêtre*.

Vis-à-vis Assinie, ce 20 mars 1844.

de M. **Bouchet** :

A Monsieur,  
Monsieur l'abbé Libermann,  
à La Neuville, près Amiens (France).

(Mêmes timbres que ci-dessus, sauf celui de Caen.)

Mon très cher Père en Jésus et Marie. Nous voici arrivés, après bien de petites épreuves, à une des Missions

auxquelles la divine Providence a bien voulu nous appeler. Nous ne pouvons pas encore prévoir quel en sera le succès; il y a un grand obstacle au bien, c'est la situation des blockhaus ou comptoirs, toujours assez éloignés des villages des Noirs. Nous espérons cependant vaincre ces obstacles en nous transportant tous les jours dans les plus proches villages, et si Jésus et Marie le veulent, nous tâcherons de pénétrer, petit à petit, dans l'intérieur. Ces peuples ont l'air assez bons. Leurs vices principaux sont le libertinage, l'ivrognerie et leur grand désir du bien d'autrui; presque tous les Noirs sont voleurs. Malgré ces défauts, avec du courage et d'abondants ouvriers, nous avons de bonnes espérances. Dans quelques années, vous lirez sans doute avec plaisir le détail des prodiges de grâces que Dieu aura opérés parmi ces âmes.

Nous sommes maintenant tous à Assinie, mais le défaut de logement nous obligera bientôt de nous séparer, pour se rendre en partie à Grand-Bassam. Il nous a paru qu'il était plus convenable que M. Bessieux, comme Supérieur provincial, restât à Assinie avec Monseigneur, ainsi que M. Maurice. Une raison toute spéciale nous oblige à séparer M. Laval de M. Bessieux : il l'a fort maltraité au cap des Palmes, et nous craindrions que cela ne continuât. M. Laval connaît peu nos règles et il veut en tout agir selon son esprit, et comme souvent il ne paraît pas conforme à nos règles, c'est un sujet de contradiction assez souvent réitéré. — Pour moi, j'ai été bien surpris en recevant la lettre que vous m'avez envoyée, où vous me nommiez supérieur d'une communauté. Je ne crois pas avoir la piété, l'intelligence et l'expérience suffisante pour cela. M. Audebert s'en acquitterait mieux que moi.

Veillez, Monsieur le Supérieur, envoyer au plus tôt une décision à cet égard, en nous traçant en même temps les moyens à prendre au cas où nous pourrions avoir quelques difficultés avec M. Laval, lorsque les choses ne seraient pas selon ses vues; nous craignons toujours de le brusquer, et par là de rendre son ministère moins fructueux. Vos enfants sont tous en bonne santé. M. Maurice et M. Audebert sont encore un peu faibles. Nous avons deux tristes Frères; ils n'ont ni force, ni senti-

ment, ni adresse. Je crois que, bientôt, il faudra les renvoyer en France, comme ils nous ont dit qu'ils le désiraient. Je disais à M. Bessieux qu'on ne devait pas les amener, sans que vous les eussiez vus; maintenant il se repent de les avoir reçus si librement. Je crois que, dans une telle décision, il faut rarement se fier aux rapports d'autrui.

La crainte de perdre l'occasion de vous envoyer cette lettre m'oblige à la faire beaucoup plus courte que je n'aurais voulu. Je vous prie de recevoir les témoignages de l'attachement le plus tendre qu'aime à conserver pour son cher père votre très humble et très obéissant enfant.

Fr. BOUCHET, *M. Apost.*

*P. S.* — J'embrasse tous mes chers confrères de La Neuville; et mes confrères d'Afrique se réunissent pour vous prier de leur permettre de vous saluer avec le respect et l'affection les plus sincères.

de M. **Audebert** (22 mars 1844) :

MON BIEN CHER SUPÉRIEUR,

Il y aurait longtemps que je vous aurais écrit si Monseigneur, étant toujours d'une indécision désespérante, m'avait permis de vous annoncer quelque chose de certain. Le placement sera, je le pense, maintenu comme M. Bouchet vous l'annonce. Il faut nécessairement nous constituer maîtres d'école dans le commencement, car il n'existe ni grammaire, ni interprètes de la langue du pays; il n'y a d'autre moyen de l'apprendre qu'en nous mettant en rapports avec les enfants et, par suite, avec leurs parents. Quelle désolation nous avons éprouvée hier en débarquant! Tous nos effets sont tombés à l'eau; une grande partie se trouve tellement gâtée, qu'on peut la considérer comme perdue. *Fiat voluntas tuas!* Ce que M. Bouchet vous dit de M. Laval est exact. Il nous a fait la plus grande peine, mais il est beaucoup mieux

depuis sa séparation d'avec M. Bessieux. Quant à la supériorité de la Communauté de Grand-Bassam, M. Bessieux vous aura dit qu'il ne me nommait supérieur que parce qu'il n'en avait pas d'autre (M. Bouchet, d'après vos intentions au moment de notre départ, devant rester avec Monseigneur), mais il me manifeste tant de dégoût pour Assinie que je crois entrer dans vos intentions en le laissant aller à Grand-Bassam avec M. Laval et moi. Les commandants du blockhaus n'ont pas reçu d'ordre qui manifeste l'empressement pour les Missions que vous dites avoir vu dans le Ministre. Ne vous aurait-il pas un peu payé de paroles? Il n'y a rien de prêt, pas une chaise, une cuillère, pas de logement; et cependant on nous pressa de quitter Palmas de suite; on ne nous laissa que cinq heures pour faire nos malles.

Je vous quitte à regret, car on part; l'ancre est levée; mille embrassements, respects, sans oublier nos confrères en Notre-Seigneur.

AUDEBERT.

de M. **Audebert** (15 avril) :

à Monsieur Libermann.

MONSIEUR ET BIEN CHER SUPÉRIEUR,

Je n'ai pu vous dire que quelques mots à la hâte la dernière fois; j'espère me dédommager aujourd'hui, si le capitaine d'un navire qui passe me le permet. Je vous disais, dans ma dernière lettre, que M. Bessieux m'avait nommé supérieur de la division, parce qu'il n'avait personne et tenait, autant que possible, à se conformer à vos intentions; mais alors Monseigneur avait oublié de lui remettre vos lettres en passant à Palmas le 1<sup>er</sup> mars pour nous amener, car s'il les avait vues, alors il eut été clair que M. Bouchet devait être supérieur; ainsi ce cher confrère n'est-il resté avec Monseigneur qu'en attendant l'arrivée de M. Bessieux, qui s'est constitué gardien de la maison de Palmas jusqu'au mois de juin; ce qui est fâcheux, car c'est du temps entièrement perdu pour lui. Depuis notre départ de Palmas, les cartes ont failli se

brouiller avec Monseigneur, car M. Bouchet, manifestant tant de répugnance pour la Mission d'Assinie que je ne croyais pas pouvoir lui ordonner de rester, je fus obligé de dire à Monseigneur qu'il resterait à Assinie, qu'il avait choisi, avec ses Irlandais et M. Maurice; alors il se fâcha et me demanda si ce n'était pas à lui qu'appartenait le droit de placer les sujets comme il l'entendait. Je lui dis tout doucement que, d'après nos règles, je ne le pouvais pas, puis je détournai aussitôt la conversation; cependant je fis part de cet entretien à M. Bouchet, qui comprit comme moi qu'il fallait qu'il restât jusqu'à l'arrivée de M. Bessieux, et qu'alors peut-être une lettre de vous nous arriverait qui le nommerait supérieur de Grand-Bassam, me déchargerait les épaules d'un fardeau que je suis incapable de porter et pour lequel, vous le savez, j'ai et aurai toujours la plus grande répugnance. Je vous confierai que je crains que Monseigneur ne soit jamais bien vu par les commandants des établissements français, par cela seul peut-être qu'il est Irlandais; il ne sait pas assez qu'il a affaire avec des Français, c'est-à-dire avec des hommes infiniment riches en belles paroles et en promesses qu'ils ne tiennent nullement, et les Français, de leur côté, oublient qu'ils ont affaire avec un Irlandais, dont le caractère est excessivement froid et lent; on le trouve minutieux, ayant de petites idées. Le commandant du navire qui l'a amené de Gorée a été jusqu'à dire : « C'est une vieille bête, un égoïste; avec toutes ses précautions il aura la fièvre le premier. » Cela vient de ce que, je ne sais pour quelle raison, il refusa, en passant à Grand-Bassam, de descendre à terre pour voir les malades qui, disait-on, s'y trouvaient en grand nombre. J'y descendis avec M. Bouchet, cela suffisait bien; nous le disculpâmes le mieux possible. Je vous confierai encore que, dans un moment d'épanchement, Monseigneur m'a annoncé que c'était malgré lui que vous aviez conclu le traité avec le Gouvernement; qu'il n'avait pas osé dire le contraire. Dans les entretiens que j'ai eus avec lui, il me parla très sérieusement de me nommer préfet apostolique; j'eus toutes les peines du monde à l'empêcher de mettre mon nom sur les imprimés qu'il a reçus de Rome à cet effet; je lui

montrai combien cela est opposé à nos règles et à vos vues; je crois pouvoir assez compter sur votre bonté pour refuser net dans le cas où, par hasard, il aurait de nouveau cette idée, que je regarde comme directement opposée au succès de la Mission, à mon avancement spirituel et à mes goûts.

Nous avons été bien malheureux pour le débarquement de nos effets à Assinie et par la négligence des officiers du navire : tout a été entièrement mouillé et gâté.

Voilà donc l'état actuel des choses : M. Laval, moi et un Frère, nommé Grégoire (qui ne sait pas lire ni servir la messe), forment la Communauté du Grand-Bassam; Monseigneur, MM. Bouchet et Maurice, plus deux Frères Irlandais, dont un ne restera pas et un autre Frère, nommé André, forment la Communauté d'Assinie. M. Bessieux et Jean sont à Palmas encore pour deux mois environ. Jean est destiné à Bassam et M. Bessieux ira à Assinie remplacer M. Bouchet, qui viendra prendre la supériorité de la Communauté de Grand-Bassam. Maintenant, quelles sont nos espérances? Je crois qu'il est très à regretter que nous soyons logés dans l'intérieur des établissements français qui, séparés du village par la rivière, nous tiennent comme éloignés des Noirs, au milieu desquels nous devrions nous trouver, d'abord pour apprendre leur langue, puis pour les instruire plus tard; nous faisons cependant tout ce que nous pouvons pour y obtenir des écoles, ne pouvant faire mieux. J'espère que, Dieu aidant, nous pourrons ouvrir, dans quinze jours, mais ce n'est pas chose facile de faire l'école à des enfants sans pouvoir leur parler, puisque nous ne savons pas un mot de leur langue; tous les exercices, dans les premiers temps, se borneront à des démonstrations muettes. Vous vous étiez trompé en pensant que l'anglais était plus nécessaire au Gabon qu'à Assinie et à Grand-Bassam; c'est tout le contraire. Il est presque indispensable dans les deux comptoirs que nous occupons, tandis qu'il est seulement utile au Gabon, où il est on ne peut plus facile de trouver un interprète français parmi les naturels.

Jusqu'à présent, nous avons vécu comme des prêtres

séculiers, n'ayant pas de logement et étant obligés de manger à la table du commandant des établissements. J'oubliais tout à l'heure de vous dire, au sujet des Frères, que si vous en avez qui fussent enfants naturels, il fallait, en les envoyant, leur donner un nom de famille, celui qui vous viendra à l'esprit, car vous ne vous figurez pas les désagréments que nous attirent nos Frères depuis que nous sommes ici et partout, aussitôt qu'à leur nom on s'aperçoit qu'ils sont enfants naturels; on semble les rebuter partout et nous reprocher d'avoir de pareils oiseaux avec nous.

Nous ne sommes qu'à neuf lieues d'Assinie, mais c'est bien comme si nous en étions à cinquante, car les chemins sont presque impraticables pour des Européens, à cause du sable; nous en avons fait le trajet la semaine dernière, pour nous rendre ici, mais nous avons tous eu la fièvre en arrivant. Voulez-vous avoir une petite idée du désir qu'ont les commandants des établissements français d'établir la religion chrétienne parmi les naturels? Il existe au Grand-Bassam un usage révoltant : le dimanche, on permet aux ouvriers et soldats, qui ont bien travaillé la semaine, d'aller passer la nuit au village, afin d'y satisfaire leurs passions tout à leur aise.

Quelle triste vie de communauté on mène sans montre! presque aucun exercice ne peut être réglé. Je crois important de ne jamais embarquer un missionnaire sans le munir de la meilleure montre qu'on puisse trouver.

Monseigneur, en cas de mort, vous prie de ne pas oublier Joal, Sierra-Leone et Cap Monte. Il a tout visité et est assuré d'un succès certain. J'interromps ma lettre pour aller à Grand-Bassam voir à quoi en est l'école; mais grand fut notre désappointement : ce roi qui, dimanche dernier, avait tout accordé de la meilleure grâce possible, s'est laissé endoctriner par quelques opposants; il est tout à fait changé et se méfie de nous et nous prend pour des espions que le Gouvernement français veut leur imposer. Cependant, en terminant, il nous dit : je vous donnerai du terrain, bâtissez à vos frais; mais quant à la question du transport journalier des missionnaires à Grand-Bassam, pour y faire l'école, il n'en parle plus;

c'est cependant un point très important pour nous, car l'établissement français ne peut pas s'assujettir à faire tous les jours une traversée d'une lieue et demie pour l'aller et le retour. A quoi s'occuperaient nos conducteurs pendant que nous fêrions l'école? Car, outre le temps destiné à l'école, il nous faudrait profiter de l'occasion pour passer quelques heures au milieu des naturels, afin d'en apprendre la langue. Que faire? nous ne pouvons que prier le bon Dieu de nous ouvrir un chemin. Pour ce qui regarde le blockhaus, nous pouvons peu de chose, car il ne se compose que d'une trentaine d'hommes, dont deux seulement savent parler français. Je saisirai la première occasion pour vous dire à quoi en est cette importante affaire. J'aurais la pensée de proposer au commandant d'aller nous fixer au Grand-Bassam; je sens cependant que les circonstances ne sont pas favorables, car les naturels n'aiment pas les Français; ils ont traité avec eux dans l'espoir d'avoir des marchandises meilleur compte qu'auprès des navires anglais, et c'est tout le contraire : les marchands français vendent plus cher. Que le bon Dieu nous éclaire et nous fasse prendre le chemin le plus utile à sa gloire et à notre salut.

Si, par la suite, vous nous envoyez des Frères, dites-leur les choses bien clairement sur tout ce qu'il y a à souffrir. Les nôtres ne s'en doutaient pas; en voyant ce que c'était, ils demandaient à retourner.

L'affaire de l'école n'est pas encore tout à fait désespérée, car nous venons de nous transporter sur le bord de la rivière, afin de voir s'il n'y aurait pas moyen de découvrir un chemin par terre; nous étions escortés de quatre Noirs, un sabre à la main, qui nous frayaient passage, mais ces bois sont si touffus, qu'ils paraissent impénétrables; cependant, après deux heures de travail, ils parvenaient à former un chemin long comme de la porte de votre jardin à la statue de la Sainte Vierge. Reste à savoir si le Gouvernement voudra continuer ce travail pendant une grande demi-lieue. Je l'espère cependant. Les Noirs libres sont, je crois, différents des esclaves; ils paraissent sensibles aux marques d'affection qu'on peut leur donner; les enfants se familiarisent bien



facilement. Ainsi, dès la seconde fois qu'on les voit, si on a trop ri avec eux, ils vous passent les bras autour du corps, frappent sur le ventre, etc. Je crois qu'il est extrêmement important d'être toujours grave avec eux et de ne point se laisser toucher par eux. Si vous envoyez des missionnaires, ils seront sans doute destinés pour le Gabon, une partie du moins; alors, il leur faudrait emporter les ustensiles de cuisine indispensables : du sucre, du vin blanc pour la messe, quelques caisses de cognac pour les malades, car le Gouvernement promet beaucoup et donne peu.

Après une nouvelle tentative, nous reconnaissons l'impossibilité de pratiquer un chemin, c'est une rivière à traverser, des marais, etc. Je vais exposer l'état des choses à Monseigneur, afin qu'il voie ce qu'il y a lieu de faire en cette circonstance.

Adieu, Monsieur et bien cher Supérieur, demandez instamment pour nous au Seigneur le courage, la patience, la défiance de nous-mêmes et la confiance en Dieu; et, au milieu de tout cela, un véritable zèle des âmes. Je vous embrasse du fond de mon cœur, ainsi que tous mes confrères, sans oublier M. Seclo, et vous prie de me croire votre tout soumis et affectionné en Jésus et Marie.

AUDEBERT.

*Grand-Bassam, 15 avril.*

Il est bien entendu que M. Laval vous embrasse et se rappelle à votre souvenir. Il est retenu au lit par la fièvre, ainsi que moi, depuis plusieurs jours.

de M. Laval :

A Monsieur,  
M. Libermann, Supérieur des Missionnaires,  
à La Neuville, près Amiens (Somme).

*Assinie, 9 juillet.*

Mon très cher Supérieur, je profite de l'occasion de M. Maurice pour vous dire l'état où nous sommes : M. Bessieux, avec Jean, à garder la maison de Palmas,

à moins qu'ils ne soient morts, car nous n'en avons pas eu de nouvelles depuis longtemps, et ils ont eu la mauvaise saison; M. Audebert à Grand-Bassam, avec le F. Grégoire, tous deux presque toujours malades, quelquefois très dangereusement et longtemps, M. Audebert surtout; il paraît ruiné. Je suis seul à Assinie avec André et au lit où je vous écris, depuis plus d'un mois, sans avoir pu me lever une seule fois. André presque toujours malade. M. Bouchet est mort d'apoplexie foudroyante (?) après son repas. Il allait, avec Monseigneur, parti pour Gorée, faire contre tous nos conseils un établissement à Joaille (*Joal*). La Mission est donc à bas si elle n'est soutenue promptement. Il est arrivé depuis deux jours des médecins dans chacun des blockhaus : c'est une consolation. Mais il faut, pour l'Afrique, des hommes forts et surtout en fait de Frères, car les nôtres nous sont plus à charge qu'utiles. J'espère que l'esprit de Dieu vous fera remédier à ces maux et prendre le parti convenable. Pour la Mission de Bassam, il faut nécessairement obtenir que la résidence soit au village, à cause de son éloignement de trois quarts de lieues du blockhaus. Je suis tout à vous avec la plus grande soumission et reconnaissance.

P. LAVAL, *missionnaire*.

de M. **Bessieux** :

*Gabon, le 12 mars 1845.*

MON TRÈS CHER ET TRÈS VÉNÉRÉ PÈRE,

Me voici dans le sixième mois de mon séjour au Gabon. Monseigneur ne m'a donné aucune nouvelle, aucun ordre. Je n'ai rien reçu depuis notre arrivée en Afrique. Je n'ai que la bonté de Dieu qui me console et me fortifie. Je fais des vœux pour les autres Communautés, qu'elles soient heureuses et qu'elles travaillent dans la joie de notre adorable Maître. Ici, je n'ai pas encore le bonheur de pouvoir répandre la semence évangélique. Je ne connais pas assez la langue pour instruire. Dès les

premiers jours, je vis qu'il n'y avait rien à faire avec le français. Voilà cinq mois que je cherche à connaître une langue simple et facile, et je ne la connais pas encore. Je manque d'un homme qui connaisse le français pour m'expliquer sa langue. J'ai d'ailleurs mauvaise mémoire. Je commence à pouvoir dire quelque chose. J'espère, avec la grâce de Dieu, qu'à la fin de l'année je pourrai leur parler sur toutes les choses nécessaires à croire et à pratiquer. J'agis, mon Père, comme si j'étais sûr que vous me devez laisser toujours ici, et que bientôt je verrai de zélés missionnaires encourager et soutenir nos pas languissants; car à Dieu ne plaise, mon Père, que vous abandonniez notre pauvre Afrique! Si Monseigneur, si M. Maurice vous ont écrit pour vous persuader, qu'il n'y a rien à faire, qu'on y va périr à pure perte, gardez-vous de croire à leurs paroles, ce sont des malades qui ont peut-être bien fait de se retirer. Le pays ici n'est pas malsain, personne n'est mort au poste : petites fièvres de temps en temps; F. Grégoire et moi nous sommes toujours assez bien portés. D'ailleurs, nous avons un médecin pour nous soigner, si nous sommes malades. Nous retirer après un premier essai malheureux, ce serait, il me semble, manquer à Dieu et à ces pauvres peuples.

Leurs besoins sont infinis. L'ignorance pour les choses de Dieu ne peut être plus grande, ils ne lui rendent aucun hommage, ils ne le prient ni par un culte public ni dans leur particulier. Ils ont leurs fétiches, des superstitions sans nombre. Tout pour le démon, qu'ils craignent! Ils ont la circoncision. La raison qu'on m'a donnée de cela n'a point un but religieux; je ne le crois pas vrai. Le désordre de l'impureté n'emporte aucun déshonneur : ils ont les vices des pays civilisés, ils connaissent toutes les ruses et les tromperies du commerce. La plaie de ces peuples paraît si profonde aux observateurs qu'ils disent que ce serait un grand miracle si la religion les change. Mais nous savons que tout est possible à Dieu. C'est pourquoi nous espérons, quoique tout semble désespéré. D'ailleurs, mon Père, nous sommes ici environnés de peuples féroces. Nous ne pouvons arriver à eux que par

degrés. C'est là plutôt que l'Évangile fera des progrès. Ces peuples connaissent à peine le nom de Dieu. Ils sont pauvres, pleins d'activité, de courage; il y a plus d'espérance chez eux que chez les fainéants de la rive. Déjà ils connaissent le prêtre catholique. Ce sont les plus voisins; avec ceux-là nous pouvons aller plus loin. Pour cela, il faudra peut-être bien du temps; il faut donc persévérer avec constance dans une première entreprise. Si nous sommes faits pour les peuples délaissés, mon Père, c'est ici qu'il faut envoyer. J'ai la confiance que déjà notre bon Maître a touché votre cœur pour ce pauvre pays.

Ne soyez pas en sollicitude pour les objets matériels. Il n'y a guère que les soutanes que nous ne puissions pas acheter ici. Je n'ai pas intention de parler de la mangeaille. La Providence, en faisant justice de ce qui avait été acheté à grands frais, nous a démontrés bien clairement qu'elle n'approuvait pas, dans ses missionnaires, une prévoyance trop humaine. La volaille ne manque pas ici; au besoin, pour des cas particuliers, quelques boîtes de bouillon; c'est tout ce qu'on peut permettre de porter, et même nous pouvons quelquefois nous en procurer ici aux navires. Je vous enverrai, par la première occasion favorable, tous les effets mobiliers dont nous n'aurons pas besoin ici. Je vous donnerai alors un détail circonstancié des besoins de cette Mission : à Assinie et à Grand-Bassam tout est vieux, tout est avarié; nous avons presque tout perdu.

Il faudra des écoles pour l'un et l'autre sexe. Les ministres protestants, tous Américains, ont des écoles dans les villages du roi Glas, du roi Georges et du roi Loukain. Ces Messieurs ont gagné, par ce moyen, la confiance des peuples, qui ne voient que le matériel. Ils ont 320.000 fr. par an; ils sont habiles, politiques; leur bouche distille toujours le miel le plus doux. J'en ai vu au navire et au blockhaus : mille compliments sur les lèvres, mais, derrière, ils nous déchirent; ils soulèvent contre nous l'esprit des populations. Je n'ai voulu avoir aucune relation ni visite avec eux. Leur enseignement est tout sur la loi naturelle; le Christ n'est jamais qualifié de Dieu. Je ne

sais pas si telle est leur croyance ou s'ils veulent monter par degrés. Ils n'enseignent pas la nécessité du baptême. Dans leurs villages, il y a plus d'exactitude à payer les capitaines marchands; le commerce s'y fait avec plus d'activité; ils sont plus civilisés. Les autres villages qui voient cela désirent des écoles, pour marcher à l'égal de ceux qui apprennent l'anglais. Leur désir est tout humain. Ce sera à nous à profiter de ce désir pour établir la religion.

Je ne sais pas, mon Père, si vous approuverez ma conduite; voici ce que j'ai fait : dès mon arrivée, on vint en foule me voir, dans l'espérance d'avoir bientôt une école française. Je dis au roi et aux principaux que je voulais commencer par apprendre leur langue, pour pouvoir leur enseigner ensuite le français. Au mois de décembre, voyant d'un côté l'impatience des gens et, de l'autre, que je pouvais traduire en Pongwé les choses usuelles du français pour les leur expliquer, je me déterminai à commencer un peu d'école. Je vis les rois voisins, j'écrivis le nom des enfants; la liste portait plus de soixante, que j'avais trouvé aux villages Kranger, Quaben et Louis, sans compter ceux qui étaient absents. J'assignai le 1<sup>er</sup> janvier pour commencer à neuf heures du matin. Avant huit heures, il arriva des groupes d'enfants; jusqu'à près de midi, les enfants se succédaient. Les premiers demandent à s'en aller; ils ont faim; ils n'ont jamais déjeuné quand ils viennent. Il n'est pas possible de les rassembler à une heure fixe. Notre cloche ne peut pas être entendue des villages et d'ailleurs, les enfants sont isolés, les uns à la pêche, les autres aux bananes, il faut donc beaucoup de patience et travailler beaucoup pour faire bien peu. Je me dévouai dans l'espérance du bien; mais voilà que bientôt les chefs ont changé de vue. Les premières semaines c'était merveille; mais il arrive des navires. Le nombre des enfants, ceux qui marchaient le plus, vont avec leurs parents chercher le bois rouge, l'ivoire et la cire, et ils reviennent dans quinze jours ou trois semaines; ils ont tout oublié à peu près. Maintenant, je leur fais l'école quand ils viennent. J'ai trouvé des enfants intelligents, j'aurais bien voulu les pousser,

pour trouver en eux des secours pour l'enseignement des petits enfants; il faudrait, pour cela, les nourrir et les habiller. Les Américains font ainsi.

Si le Gouvernement français voulait faire quelques sacrifices pour mettre ici des Frères des Ecoles chrétiennes ou d'autres Religieux, nous aurions tous les enfants que nous voudrions. La nourriture ne coûte rien; dans le jardin, on aura des bananes, le manioc, les patates... pour la nourriture des enfants; une petite robe d'indienne, cela coûte peu. Pour coucher, une natte suffit. Il faudrait payer des maîtres; car, pour nous, c'est incompatible avec les autres devoirs de notre ministère. Vouloir nous renfermer dans des écoles comme moyens de convertir les peuples, de changer le pays... cette pensée n'est pas de Dieu, j'en suis bien sûr. Il faudrait établir leur maison près du blockhaus, afin d'être sous la protection du poste, et surtout d'être soignés par le médecin, comme nous. Avec deux ou trois cents francs on peut avoir une fort grande maison avec plusieurs cases spacieuses pour tous les différents besoins du ménage; pour lutter avantageusement contre les Protestants, il faut les dépasser en bienfaits, en charité.

Si, plus tard, il était possible d'avoir des Sœurs pour les petites filles! Les femmes sont si dégradées qu'il leur faut voir des modèles pour connaître ce que c'est qu'une femme honnête et vertueuse. Mais ce ne sera encore de longtemps que nous les pourrions recevoir. Si nous pouvions avoir, mon cher Père, des écoles tenues par des Frères habiles, sur le modèle des Protestants, c'est-à-dire former des véritables pensionnats, où l'on n'admettrait que les jeunes enfants qui ne sont pas encore gâtés et que nous pourrions sans doute baptiser, nous ferions, je l'espère, un noyau de bons et solides chrétiens. Des écoles de jeunes filles seraient également [utiles]. Plaidez cette cause auprès de Dieu et des hommes. Je reconnais tous les jours la protection de notre très sainte et miséricordieuse Mère. Faites-la bien prier à toutes les bonnes âmes pour nous.

J'ai écrit à M. Cabaül pour qu'il vous fasse passer 600 francs. J'aurais besoin de quelques tableaux repré-

sentant les principaux mystères de la vie de Notre-Seigneur, l'Annonciation, la Naissance, l'Adoration des Mages; la Présentation au Temple, jusqu'à son Ascension; quelques tableaux représentant le Jugement, l'Enfer, et autres que vous trouverez les plus convenables. Ces estampes devront être collées sur toile. Je les voudrais coloriées, s'il était possible, et les plus grandes que vous trouverez. Il vaut mieux acheter moins, et beau, et bien fait. Ces estampes et gravures grossières qui grimacent, surtout depuis qu'elles ont passé par l'eau, feraient beaucoup de mal à la religion, si nous les exposions jamais. Telles sont les images de Dembour, à Metz; d'ailleurs, il y en a de fausses : saint Paul a sa place à la dernière Cène, tout près de Jésus. Je n'ai pas de Chemin de Croix; ceux de M. Letaille sont petits : un qui soit colorié, collé sur toile; ici je ferai faire les croix et le reste; ces tableaux me serviront pour expliquer les souffrances de notre divin Maître. Ces peuples ont besoin de voir pour comprendre. Quelques exemplaires des images représentant les quinze mystères du Rosaire. De toutes nos images qui sont un peu conservées, je n'ai rien pu trouver qui puisse me servir pour édifier la foi dans les cœurs. Saint Pierre et saint Paul, tous les Saints et Saintes que nous avons, serviront plus tard. Et il n'y a que l'image de Marie! ils aiment à la voir; c'est toujours ce qui les occupe le plus longtemps, quand ils viennent voir notre toute petite chapelle.

J'espère que cette bonne Mère obtiendra miséricorde pour ces pauvres peuples. Le Sang du Rédempteur, offert tous les jours pour ces brebis perdues, ne sera pas sans force; et, malgré notre indignité, j'ose croire qu'il fera descendre du Ciel la grâce et la vie. Les vieux, les vieilles surtout, me paraissent bien disposées à recevoir la grâce. Leur temps est passé; le peu que je leur ai dit d'une autre vie semblait les frapper. Dès que je pourrai instruire complètement, je crois que ce sera la terre la plus facile à cultiver avec les tout petits enfants.

Le commandant du blockhaus est un homme actif, ne souffrant pas le désordre, plein de fermeté pour le punir et le réprimer. Il nous protégera toujours et secondera

nos efforts. Je vis en très bonne intelligence avec lui et les autres Messieurs. Nous nous rendons mutuellement service dans le besoin. Ainsi, je lui ai prêté pour un ou deux jours un matelas, une couverture; des chaises, pendant trois mois, dans un cas où l'on a manqué du nécessaire. J'ai cru qu'à ma place vous auriez agi ainsi. Tout est à la Communauté, mais la Communauté est pauvre; si elle a à demander, elle ne doit pas refuser : on nous refuserait dans le spirituel des choses essentielles. J'ai prêté au sergent un matelas : il couchait sur la dure; il me l'a demandé. Je pense que c'est contre l'usage des Communautés de prêter ainsi. J'ai cinq matelas de reste; si nos Messieurs étaient en vie, cela n'aurait jamais eu lieu : c'est une position extraordinaire.

J'ai donné aux pauvres, aux esclaves, les pagnes que j'ai trouvés : cela aurait péri, ayant été trempé à l'eau de mer; il était impossible de le tenir sec. J'ai encore des robes; nous les donnerons plus tard.

Mon Père, si vous vous trouviez avoir besoin d'argent pour la Communauté, servez-vous des 600 francs que vous recevrez; et je vous ferai passer 600 autres pour payer les objets. Quand vous aurez fait vos emplettes, faites-le bien conditionner dans une caisse et faites-le remettre au bureau de la Marine, à Brest, avec l'adresse : *au fort d'Aumale* : ça arrivera franc de port.

De grâce, mon Père, écrivez-moi, parlez-moi de mes chers Frères de Saint-Domingue, Maurice, Bourbon et Madagascar. Y pensez-vous? Y a-t-il quelque espérance? Sont-ils plus heureux que nous? N'avons-nous perdu personne ailleurs? Mon Père, j'ai soif de vos nouvelles. Voilà plus d'un an que je suis seul. C'est votre faute! me direz-vous peut-être? Et, parce qu'on est plus misérable, n'est-on pas plus digne de compassion? Souvent je ne puis ni prier, ni travailler; le diable ne me quitte pas un instant. Les visites importunes qui se succèdent quelquefois jusqu'à pouvoir lasser la patience d'un ange, des événements imprévus, des nouvelles qu'on ne demande pas, les bêtes, les êtres même inanimés, tout est mis en jeu pour faire perdre le temps au pauvre missionnaire; tantôt il est comme une bûche, qui ne parle pas, tantôt comme



un instrument à ressort, qui fait entendre des sons dont il n'a pas conscience. C'est ainsi que je me trouve devant Dieu. Si tous les jours je trouve la vie, si je me désaltère délicieusement dans la fontaine du Sauveur, oh! que bientôt des vents brûlants viennent tarir ces eaux pures! Mon Père, quoique nous ne soyons que deux dans la maison, c'est nécessaire. F. Grégoire est toujours bon, docile, il fait tout mon petit travail : il lave le linge; il fait notre petite cuisine, nous n'employons personne. Nous n'avons pas de jardin; plus tard nous en aurons. Il s'occupe à arranger le vieux linge. Tout est vieux et usé avant même de s'en être servi. Les manteaux, les couvertures sont les deux articles qui ont le moins souffert. F. Grégoire ne manque donc jamais d'occupation matérielle, il se porte aussi bien que s'il était en France, il n'est pas capable d'un grand travail; il a peu de tête et manque d'aptitude pour faire vite, mais il est pieux, régulièrement il fait la sainte communion le dimanche et un jour dans la semaine, quelquefois deux. Pourvu qu'il sache prier, le reste nous devons l'attendre avec patience. Il ne sait pas encore bien lire; pour le former, je le fais lire tous les jours pendant les deux repas. Pendant son dîner et son souper, je lis un chapitre de l'Évangile dans la traduction de Carrières, il saura bientôt.

Monseigneur a-t-il l'intention de retourner en Afrique? S'il ne revenait pas (et pourquoi s'en aller s'il devait revenir?) mon Père, vous devriez nous envoyer un homme bien capable pour diriger. Il y aura des difficultés soit par les relations avec le poste, soit à cause des missionnaires américains, soit pour la direction des entreprises. Mon Père, quoique je me trouve ici bien avant lui, je ne pourrai l'aider que faiblement; la langue, les mœurs, les usages, les vices, les superstitions principales. c'est la seule chose où je pourrai l'aider dès le principe. Je suis toujours hésitant, je ne pourrai que l'entraver et le détourner peut-être de la vraie voie. Je dois suivre et non pas vouloir aider les autres à marcher sûr.

Le désordre avec lequel je vous écris, sans souvenir ni de ce que je vous ai dit, ni de ce que j'avais à vous dire, vous prouvera combien j'ai besoin de vos bons avis.

J'embrasse tous nos chers frères, et je vous prie, mon Révérend Père, d'agréer tous les sentiments d'affection, d'obéissance et de vénération profonde de votre indigne fils.

BESSIEUX, *prêtre.*

\*

\*\*

J. M. J.

*Gabon, le 9 mai 1845.*

MON RÉVÉREND PÈRE,

Voici, pour la huitième fois, que je vous écris, et je n'ai pas eu encore le bonheur de recevoir la plus courte lettre de notre chère Communauté. Je ne sais que penser de ce silence absolu depuis déjà deux ans. Il y a peut-être quelque chose dont je n'ai pas été averti et qui me rend grandement coupable à vos yeux. Je ne me pardonnerai jamais mes premiers voyages : ma charge accablait mon cœur, mon esprit était dans les ténèbres; j'eusse été bien plus régulier, bien plus édifiant, si j'avais été à ma place. Depuis notre arrivée en Afrique, le malaise où chacun se trouvait, à raison du climat, de la nourriture, des occupations, tout semblait contribuer à rendre certains esprits surtout bien difficiles. Les grandes fièvres cérébrales m'ont fait perdre le souvenir de mes fautes de cette époque : j'avais dû défendre telle étude trop prolongée, prescrire tel régime, mais encore je n'étais pas sûr. Chacun, nous croyions pouvoir; nous tentions; je conseillais souvent, mais on passait pardessus. Je crois que, devant Dieu, il n'y a pas eu de faute. Jamais le bon Dieu ne m'a demandé compte de ce que nous avons perdu d'abord... L'intimité avec laquelle j'ai toujours vécu avec M. Kelly, sa correspondance par lettre après son départ et depuis son arrivée en Amérique, ne me laisse aucun doute sur le vrai motif de son départ, dont j'étais d'ailleurs comme certain.

Ma séparation de la Communauté, mon séjour au cap des Palmes, tout seul, vous a peut-être étonné; mais cet état qui en lui-même présente quelque chose de bien irrégulier, ne m'a pas semblé contre les Règles. Monseigneur arrive; on tient conseil, et il est décidé à l'unanimité que le bien, selon toutes les apparences bien étudiées par M. Kelly et par nous, ne se ferait pas là même, au cap des Palmes, à cause de la disposition de la Colonie et des indigènes eux-mêmes; nous voulions avancer à vingt lieues dans l'intérieur, où tout paraissait propice et où M. Kelly avait acheté pour faire un établissement, ou bien aller ailleurs. Monseigneur s'opposa formellement à avancer, il est donc décidé qu'on ira à Assinie et au Gabon : c'était un samedi matin, à 9 heures; j'étais avec la fièvre; tous nos Messieurs, avec Monseigneur, allèrent déjeuner à bord de *L'Eglantine*; et c'est là qu'il fut décidé, sans moi, qu'il fallait partir dès le lendemain. J'approuvai, ou je laissai faire. Le dimanche matin, après la sainte Messe, je nommai M. Audebert supérieur, M. Laval son premier assistant, et M. Maurice, F. Grégoire et F. André pour le Gabon. Monseigneur restait à Assinie avec M. Bouchet et moi, et le F. Jean. Le menuisier et l'abbé écossais formaient le complément d'une Communauté : six et cinq; j'avais fait de mon mieux et tous étaient contents. Mais Monseigneur, ayant vu qu'on ne pouvait abandonner brusquement où il y avait des affaires à régler, des dettes à payer, me pria de nommer un prêtre pour rester jusqu'au passage prochain d'un navire avec un Frère... M. Bouchet (il n'y en avait pas d'autre, puisqu'il était réglé que les autres partaient directement pour le Gabon), M. Bouchet, quand je lui fis connaître le désir de Monseigneur et la justice de sa demande, s'éleva si fort contre cette demande, disant que c'était tuer un prêtre que de l'abandonner à n'avoir rien à faire, point de langue à étudier, que j'aurais cru lui demander un sacrifice extraordinaire. Il n'y avait que moi; on me disait que, dans quelques semaines, un navire passerait. Je ne vis pas d'inconvénient trop grave à laisser M. Bouchet avec Monseigneur, le bon abbé Kelly et le F. Egan. Après le départ, au lieu du Gabon, on va

à Grand-Bassam. Voyez, mon cher Père, que nous avons été bien malheureux.

Seriez-vous fâché du renvoi du F. Jean? Au cap des Palmes, pendant cinq mois que j'ai vécu avec lui, il a été constamment indisposé : il ne pouvait s'approcher du feu et il ne pouvait toucher de l'eau; tantôt il ne peut rien manger sans vinaigre pimenté, tantôt il ne peut rien boire sans sucre; sachant tout faire, et négligeant constamment ce qu'il devait. Jamais il ne m'a pas passé un rasoir; il avait pierre et polissoir; il lui fallait une meule. Je n'ai qu'un rasoir dont je puisse me servir, tous ont été dévorés par la rouille, il en était chargé spécialement!

J'avais déjà résolu son renvoi; mais sa conduite d'Assinie au Gabon me le fait juger indispensable. J'ai bien craint qu'il avait perdu la tête. Tous les jours presque, il pleurait, en disant que je me moquais de lui, qu'on parlait de lui; il disait souvent des paroles inconvenantes à des matelots qui ne pensaient pas à lui. Je prenais tous les moyens possibles pour ne pas le blesser; mais, dès que je parlais à l'autre Frère, c'était toujours contre lui, il boudait contre l'un et l'autre. J'espère, mon très cher Père, qu'avant d'arriver en France, il aura repris la santé et le bon sens. Il ne peut vivre dans les pays chauds. Le médecin de Zèbre me l'a souvent répété. Le F. Grégoire va bien; sa santé est bonne.

Je n'ai encore rien fait pour la Mission. Je travaille pour la langue. Ça va lentement, je suis obligé d'enseigner le français à mon interprète, ce qui me donne double travail. J'ai baptisé quelques enfants, trente-deux. J'ai voulu les mettre sous la protection de Marie tout particulièrement, en les baptisant dans son mois. Le baptême, ici, ne souffrira, je crois, aucune difficulté, on nous laissera baptiser les petits enfants. Je n'ai baptisé que deux petits esclaves; les maîtres, généralement, trouvent extraordinaire que les esclaves soient mis à leur niveau. Mais j'espère, avec la grâce de Dieu et la protection de notre divine protectrice, leur faire voir que nous sommes tous pétris de la même boue et que nous avons mêmes espérances.

Vous verrez sans doute avec grande douleur que je n'ai encore rien fait pour la gloire de Dieu. Mais, mon cher Père, je suis sans mémoire pour apprendre et, si les choses ne vont pas mieux, il me faudra bien une année entière pour savoir passablement la langue; je ne mérite pas que le bon Dieu fasse des miracles pour moi; j'espère qu'il en fera pour ceux qui sont meilleurs que moi.

Mon Père, je vous en conjure, préparez une Communauté pour le Gabon; envoyez des hommes capables et patients; les difficultés sont infinies, mais la constance triomphera de l'enfer. La grâce que je sollicite Marie de m'obtenir, c'est d'être mis à ma place. Mon Père, si vous ne me déchargez d'un fardeau que je ne pourrai jamais porter pour marcher délibérément et joyeusement dans la voie du salut et de la sanctification des âmes! Je m'engage, aux pieds de Marie, à servir dans la plus grande obéissance tous mes frères comme mes supérieurs, et à ne vivre que pour travailler à la sanctification du prochain; alors vous verrez que le bon Dieu bénira la Communauté : un membre déplacé rend tout le corps malade. Par le commencement de ma lettre vous voyez que je ne connais pas de grandes fautes de direction devant le bon Dieu; je n'ai jamais agi contre ma conscience; ce n'est donc qu'incapacité, et pour cela vous ne pouvez pas attendre une conversion; vos ferventes prières n'obtiendront pas ce miracle nouveau, puisque vous aurez, j'en suis sûr, dans votre maison, des hommes pleins d'ardeur et de sagesse pour diriger les combats du Seigneur.

J'enverrai, par le premier navire de guerre, à Gorée, et de là en France, bien des objets qui nous sont superflus : une dizaine de couvertures (j'en garde autant), six manteaux (j'en garde cinq), la moitié des ornements, ils sont tous avariés, vases sacrés pour la Sainte Messe, pour les Saintes Huiles : ça vous sera nécessaire pour vos Communautés. Voici à peu près notre linge et autres objets : draps de lit, ni neufs ni vieux : 30; chemises : 30 assez bonnes, 15 hors d'usage; bas : 40 paires, la plupart fort vieux; soutanes : 3 passables, 5 hors de service pour le jour; souliers : aucune paire de bons; mouchoirs : 65; serviettes, linge de cuisine : F. Grégoire en fait à mesure,

soit avec les marchandises avariées, soit avec le vieux linge; gilets de laine : une dizaine, assez bons; cols : 10; chapeaux : nous trouverons à les acheter ici ou à en faire faire; nous ne pouvons en porter que des blancs pour aller au soleil, encore y a-t-il des précautions, si l'on ne veut prendre des fièvres cérébrales les plus dangereuses. Parapluies : 3.

Quoique nous ayons perdu plus de la moitié de nos livres, nous avons l'essentiel, excepté pour les écoles : nous n'avons rien; si des maîtres sont envoyés, ils doivent se pourvoir de tout objet nécessaire pour cela.

Le départ subit du *Rolland* ne me permet pas de vous dire autre chose, aujourd'hui. Le capitaine de ce navire se chargera volontiers de tout ce que vous voudrez bien envoyer au Gabon. Au mois de mars, j'écrivis à Gorée pour vous faire passer 600 francs, pour acheter des tableaux, que je crois de plus en plus de la dernière utilité, pour faire connaître avec fruit les mystères de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nous aurions besoin de médailles; je ne puis vous envoyer de l'argent, parce que je n'en ai pas reçu dernièrement de Gorée, faute d'avoir envoyé des papiers en règle. Mais, si vous en avez besoin, priez M. Cousin de vous donner la somme qui vous sera nécessaire, je lui rembourserai à son arrivée ici. Je désire que vous preniez sa maison et celle de son armateur pour correspondre avec le Gabon. C'est un excellent Monsieur; sa dame qui a voulu l'accompagner a fait beaucoup de bien au Gabon par sa seule présence : on a pu voir ce que c'est qu'une femme; ce qui me fait croire que la présence d'une Communauté de Religieuses au milieu d'un sexe dégradé et avili opérerait des prodiges. Donnez-moi, s'il vous plaît, des nouvelles de Monseigneur et de M. Maurice, des deux Frères; oh! que je soupire après une de vos lettres, après un confrère. J'ai mis notre Mission tout spécialement sous la protection de saint Mathieu. Priez-le pour moi et faites-le prier au jour de sa fête, c'est l'apôtre de l'Afrique.

Je ne cesse d'invoquer les Saints Cœurs de Jésus et de Marie.

J'embrasse tous mes frères et je suis, avec le plus profond respect et l'obéissance la plus parfaite, votre tout indigne, mais bien affectionné fils.

*Gabon, le 10 mai 1845.*

BESSIEUX, *prêtre,*  
*missionnaire du Saint-Cœur de Marie.*

M. Cousin, cap. au long cours, quai d'Orléans, n° 29, Havre.

M. L. Lamoisse, négociant, au Havre.

\*

\*\*

J. M. J.

*Gabon, le 11 juillet 1845.*

A. M. D. G.

MON RÉVÉREND PÈRE,

Le silence absolu que vous gardez envers moi me fait croire que vous avez des griefs bien grands à me reprocher, sans espérance de bien, puisque votre charité est ainsi muette. Monseigneur a quitté la Côte sans me dire un seul mot; je lui ai écrit à Assinie pour lui exposer l'état des affaires du cap des Palmes. Je l'ai consulté sur ma conduite à tenir par rapport à la maison : aucune réponse; je lui écrivis à Gorée : même silence. M. Maurice part sans me dire adieu. Que le bon Dieu soit béni! Ce sont mes fautes qui m'ont ainsi rendu odieux à tout le monde. Je le reconnais bien clairement et j'en gémiss devant Dieu de tout mon cœur tous les jours, et il me semble que je puis dire avec le prophète : « Mon cœur est prêt, Seigneur, mon cœur est prêt », prêt à souffrir, prêt à mourir, s'il le faut, pour sauver les pauvres. Je crois que tous les jours le bon Dieu me pardonne mes infidélités. Je vous prie, mon Père, de me pardonner aussi. Si je ne craignais de vous trop affliger, je vous dirais que vous êtes la cause de tout le mal. J'eusse été docile et fervent, il me le semble; j'ai été bien malheu-

reux et vous aussi et la Communauté aussi. Un membre disloqué met tout le corps en souffrance, hors d'état de pouvoir agir. Remettez les choses en place. Vous savez que vous vous êtes trompé, ne craignez pas de réparer au plus tôt ce principe funeste de tous les maux. Ne craignez pas que je sois une épine pour le nouveau chef; assurez-le d'avance que je serai le plus docile et le plus respectueux de tous les frères; vous me rendrez le bonheur le plus cher à mon âme; déchargé d'un fardeau qui m'a rendu le plus faible de tous, je courrai dans la voie du Seigneur pour y conduire les autres. Je suis résolu d'attendre en toute résignation et patience jusqu'au jour où il plaise au Ciel de mettre fin à mes peines.

Dans moins de quinze jours, j'aurai une maison au village Kranger, à une lieue du blockhaus; dès qu'elle sera terminée, je m'y transporterai dans la semaine pour instruire. Le Commandant va s'occuper incessamment d'une maison chez le roi Queben, à un quart de lieue du blockhaus, c'est là le point convenable pour la maison des missionnaires. La maison que nous occupons serait fort bien pour l'hôpital, fort bien située à une centaine de pas du port : une Communauté de Religieuses, qui serait chargée aussi de l'instruction des filles : des femmes ne peuvent être que près du blockhaus. Le Gouvernement vient d'envoyer de nombreux articles pour l'hôpital, j'espère qu'on l'obtiendrait pour des Sœurs. C'est le vœu du Commandant; obtenir des Frères pour les écoles, ce serait complet. Mais commençons par les missionnaires, ce point est urgent, mon cher Père. La variété des idiomes réclame des hommes qui s'occupent diversement. Le *pongwé*, que je ne sais pas encore assez, s'étend à vingt lieues à peu près sur les deux rives du fleuve de ce nom, à quatre lieues est une autre rivière (Monda), où l'on parle le langage *boulou* : d'après les renseignements que j'ai pris, cet idiome s'étend encore assez. Plus loin est la rivière Danga, vers le nord; ce pays est peuplé. La Providence qui nous a conduits ici nous ouvrira le passage pour aller plus loin. Le climat du Gabon n'est pas aussi malsain qu'on le dit dans le principe; depuis plus d'un an que le Commandant est



dans ce poste, il n'est mort personne; le personnel est de 50 à 60 personnes habituellement. Ceux qui arrivent malades des autres postes, retrouvent ici la santé. Le médecin du poste nous donne ses soins et ses remèdes. Je n'ai pas eu l'occasion, mon Révérend Père, de vous faire passer les articles que je vous ai annoncés dans ma dernière lettre. Et, comme maintenant MM. les Commandants parlent de la nécessité d'avoir des Communautés de l'un et de l'autre sexe, pour civiliser, — ils entendent tout cela humainement, — j'ai cru que la Providence avait ses desseins de miséricorde, que dès lors il arrivera du secours et que tous les objets nous seront nécessaires. J'attendrai donc jusqu'à ce que j'ai reçu des ordres de votre part.

Je viens d'apprendre qu'à Gorée on n'a pas payé mon traitement parce qu'il manquait quelques formalités à ma procuration. Les 600 francs que j'avais prié M. Cাবেuil, négociant à Gorée, de vous faire passer, ne vous sont donc pas encore remis. Mais ils seront expédiés incessamment. Le bon F. Grégoire vous supplie, et moi aussi, de nous procurer une statue de saint Joseph, et de nous l'envoyer en son temps. Nous paierons avec la grâce du bon Dieu. Ce bon Frère, qui m'a été laissé, sans trop consulter son bon plaisir du moment, puisqu'on l'abandonna seul à Grand-Bassam, et sans lequel je serais bien en peine, me fait voir la Providence paternelle. Tous les jours nous invoquons Marie de tout notre cœur. Faites-la prier pour nous. F. Grégoire se joint à moi pour vous présenter, et à la Communauté, tous nos sentiments de respect et d'amour.

Votre tout indigne fils,

BESSIEUX.

J. M. J.

*Gabon, le 14 septembre 1845.*

MON RÉVÉREND ET BIEN-AIMÉ SUPÉRIEUR,

Bien des navires sont arrivés ici depuis ma dernière lettre; le seul que je désire n'est pas encore venu. Peut-

être même ce que j'attends avec une vive impatience est encore caché dans votre cœur. Quelle que grande et rigoureuse que soit la peine que vous m'imposez, j'en connais toute la justice et je m'y sou mets de toute la plénitude de mon âme : *Justus es Domine et rectum judicium tuum.*

Je n'ai encore rien commencé de considérable, je ne mérite donc rien de votre part. Dans quelque délaissement que vous m'abandonniez, jamais je ne pourrai être comparé aux pauvres peuples, au salut desquels je travaille, ou mieux au salut desquels je travaillerai avec la grâce de Dieu. Il y a cinq mois que les villages sont déserts. Tous les habitants à peu près sont isolés à trois ou quatre lieues pour différents travaux; les femmes principalement. Les hommes sont encore plus loin sur les rivières, pour donner le bois aux navires de commerce : il est presque impossible de les réunir. Je suis allé quelquefois pour baptiser des enfants malades. Je courais la plus grande partie du jour, mais je ne trouvais presque personne; c'était beaucoup quand j'avais baptisé deux ou trois petits enfants. On en a laissé mourir sans m'avertir, croyant que j'étais trop loin pour y aller. J'ai prié instamment de m'avertir quand il y aurait des malades, on le fait généralement! Les vieux, les pauvres esclaves, les petits enfants seront notre portion la plus chère; c'est la terre, je crois, qui sera la plus facile à cultiver. Le premier petit enfant que j'ai baptisé est un esclave; le premier que j'ai enterré après son baptême est encore un esclave; je le baptisai le 1<sup>er</sup> mai et il mourut le 21, il avait de sept à neuf ans. Il mourut dans notre maison, où nous lui donnâmes tous les soins pendant sa maladie. Parmi les adultes, je n'ai encore baptisé qu'une seule femme; c'est une vieille esclave infirme. J'ai acheté ou loué trois maisons, une chez Kranger, une chez Quaben, une chez Dowé. Dès qu'on arrivera, j'irai pour faire le catéchisme. J'ai pris trois pensionnaires qui couchent à la maison depuis Notre-Dame d'août. Si nous pouvions les former à la piété un jour, ils nous aideraient beaucoup pour nous accompagner.

La divine Providence, Monsieur le Supérieur, semble

vouloir m'encourager au travail, en écartant des obstacles qui semblaient mettre de grandes entraves à notre ministère. Les missionnaires méthodistes américains, qui avaient de si beaux établissements sur la rivière où ils étaient depuis quatre ans, se sont tellement compromis avec le Gouvernement, qu'ils ont vu que le seul parti à prendre, était de s'en aller. Ils sont en effet partis; le seul qui reste dispose tout pour son prochain départ. Il vend ses effets de superflu, il n'attend qu'un navire pour partir. Voilà maintenant, mon Père, un vaste champ pour les missionnaires catholiques. Nous n'avions que trois villages sur cette rive, et nous pouvons désormais monter la rivière à vingt lieues sur les deux rives : c'est le même langage, dans lequel je commence à pouvoir expliquer les choses indispensables au salut. Les choses sont changées, la vigne du Seigneur demande des ouvriers, des missionnaires, des Frères, une Communauté de Sœurs. Les missionnaires apprendront les idiomes différents, pendant le temps de repos qu'on passera pour s'acclimater où je diviserai ensuite sur des points opposés, mais voisins de notre centre, afin de secourir plus de peuples à la fois. Les Frères, en instruisant les enfants, formeront une génération nouvelle. Mais, si l'on ne forme pas des mères de famille, bien des choses seront bâties sur le sable; les Sœurs, si j'ose le dire, sont plus nécessaires que les Frères; elles font les femmes, dans un état plus déplorable de dégradation que les hommes. Les petites filles à qui j'ai essayé d'enseigner quelque chose, m'ont rempli de tristesse par leur stupidité spirituelle; elles semblent n'avoir d'aptitude et d'instinct que pour le mal; les pauvres! elles n'ont en vue que cela! La grâce de Dieu, la toute puissante protection de Marie, que nous invoquons tous les jours, les bonnes Sœurs avec toute leur patience, leur modestie, de ces êtres dégradés feront des temples du Saint-Esprit.

Mon Père, parlez du Gabon aux Jésuites, aux Lazaristes, toutes ces côtes sont abandonnées. Les uns pourraient faire une maison principale, pour s'acclimater, sur l'une des rives, à l'embouchure, les autres de l'autre côté. Et de là se diriger, les uns du côté du midi, les autres

vers le nord. Et nous, nous suivrions la rivière pour aller dans l'intérieur. Jamais notre petite maison ne fournira des prêtres assez pour ces pays immenses. Vous pouvez leur dire que je leur ferai faire des maisons pour les recevoir, s'ils m'en écrivent. Avec 200 francs, nous avons une belle maison en bambou. Avec 150 francs, elle est grande et belle comme celle des grands rois. Celles que j'ai sont de 35 à 50, elles me suffiront pour réunir tous les enfants. Dites-leur, je vous prie, mon Père, que le climat n'est pas aussi malsain qu'on a voulu le dire et l'écrire. Voilà bientôt un an je n'ai enterré personne du poste sur 70 environ qui résident habituellement. Avec le F. Grégoire, nous n'avons pas fait encore vingt-quatre heures de lit pour la fièvre. Plusieurs, arrivés malades dans les navires, ont été de suite mieux en descendant à terre. La rive droite est plus saine, l'air y est meilleur. Sur la rive gauche, le cap Lopès serait la meilleure et la plus avantageuse position pour une maison qui voudrait se diriger dans le midi. Je vous écris à la hâte pour profiter du départ du navire qui part directement pour Marseille.

\*  
\*\*

à M. Briot (1) :

J. M. J.

*Gabon, le 15 octobre 1845.*

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

Votre lettre et les autres que j'ai reçues ont rempli mon âme de consolation et d'espérance. Ce sont les premières que j'ai vues depuis notre départ de France, en septembre 1843. Les âmes faibles comme la mienne ont besoin d'entendre souvent une voie amie qui encourage. Aujourd'hui, je sens renaître la vie; le feu sacré se ral-

(1) M. Briot était alors à Gorée : il avait été nommé supérieur des missionnaires d'Afrique.

lume dans mon sein; des larmes bien suaves à mon cœur ont coulé de mes yeux. C'était le même jour, il fut un an, que je saluai la terre du Gabon, 28 septembre. Je n'en pris possession que le lendemain, grand jour de saint Michel, où j'eus le bonheur d'y célébrer les Saints Mystères : c'était le dimanche. Je la mis sous la protection des Saints Anges, après l'avoir consacrée à notre Souveraine Maîtresse, notre toute puissante Mère. Depuis ce jour, je n'ai point goûté encore de consolation spirituelle au Gabon. J'y ai eu des difficultés qui me sont personnelles. Ma mémoire qui toujours a été infidèle : c'est encore bien davantage. Les maladies, les peines, je dois dire plutôt la Providence seule l'a voulu ainsi. La langue est simple et facile, et je suis loin de la savoir. J'ai manqué d'interprète dès le commencement. J'ai consacré les trois premiers mois à l'étude de la langue exclusivement. J'avais plusieurs personnes avec qui je m'entretenais de *pongwé*, mais aucune ne comprenant le français, j'écrivais bien des mots, mais presque jamais correspondant au terme français. J'avais des noms en quantité, jamais je ne pouvais accrocher leurs verbes. Quelques jours avant le 1<sup>er</sup> janvier, j'allais visiter les trois premiers villages : Kranger, Quaben et Dowé. J'annonçai l'école qu'on ne cessait de me demander; je pris le nom des enfants. J'en inscrivis 65; je leur marquai le jour et l'heure. Tout semblait promettre merveille; tous voulaient apprendre *France*. Je voyais, d'un autre côté, les peines que j'aurais dans mon entreprise, n'ayant pas de local exprès pour l'école; mais j'étais disposé à tout, dans l'espérance de faire quelque bien. Dès les premiers jours, ma maison ne désemplissait pas; les enfants arrivaient à toutes les heures du jour. Notre classe n'intéressait pas beaucoup ce cours, je ne pouvais guère me faire comprendre et je ne les comprenais pas. J'étais cependant content; dès les premiers jours ils savaient l'A B C. La grande difficulté, c'est que les enfants arrivaient tous sans avoir mangé; il fallait bientôt repartir, pour revenir encore. Fort bien pour les premiers jours, mais bientôt ils ne revinrent pas, ils ne firent qu'un acte d'apparition le matin et le soir. Sept à huit furent plus

persévérants. Dans les entrefaites, arrivèrent des navires en foule à la fin de janvier; il y en avait dix dans la rivière, alors tous s'en allèrent; il aurait fallu les nourrir, les loger et les habiller. Ne connaissant pas alors les ressources du pays, je n'osais faire un essai qui me semblait opposé aux devoirs que j'avais à remplir envers tous. Pour attirer des jeunes gens, je fis travailler pour faire un jardin, et j'apprenais quelque chose tous les jours de la langue. Au mois d'avril, je pris un jeune Noir qui me semblait intelligent, je le gardai dans la maison; je lui enseignais le français et je le payai à raison de 20 francs par mois pour m'enseigner la langue. Un mois après, la fureur du commerce me l'enleva pour trois mois, après lesquels il revint, mais il ne resta pas à la maison; je prenais une heure de leçon par jour, lui payant toujours 20 francs. Cette heure, que je passai par moitié à lui expliquer le peu de français que je désirais traduire, ne m'avancait pas beaucoup. Enfin, au mois d'août, j'ai voulu faire un essai pour former des interprètes et pour moi et pour mes confrères après moi. Je résolus de prendre plusieurs pensionnaires pour continuer avec eux, jusqu'à mes dernières ressources. J'en pris un d'abord, puis un autre, puis quatre; voilà six pensionnaires. Huit jours se passent fort bien; F. Grégoire les faisait coudre; je les instruisais; un septième, que je reçus pour des motifs de paix, parce qu'il était neveu du roi Louis, c'était mon interprète de 20 francs, fut un instrument du diable pour mettre le feu de la discorde dans ma petite communauté. Se trouvant maintenant au niveau des autres, il suscita des mécontents, et voulut de l'eau-de-vie comme à bord; ou voulut être payé 15 francs par mois. Les désobéissances continuelles, les mauvais propos qui, de jour en jour, allaient croissant, me firent croire que le mal était incurable : j'avais eu beau renvoyer le chef, le feu brûlait toujours; j'employai les moyens de sévérité, après avoir usé d'une douceur inutile; je châtai un des plus coupables et je le renvoyai. Le lendemain, trois autres, pour éviter le châtement, se retirèrent. Les deux plus jeunes seulement furent fidèles : je les ai encore; je n'ai plus eu besoin

d'employer la discipline; l'un a une quinzaine d'années et l'autre une dizaine. Avec ces deux, que les autres n'ont pu faire partir de la maison, Marie, notre bonne Mère, m'en a amené d'autres; dans le moment j'ai une douzaine de pensionnaires; ils ne savent pas de français, je tâche de les dégrossir. Je travaille à diminuer leurs mauvaises habitudes, à les faire vivre d'accord entre eux. Je ne puis encore que leur dire bien peu de choses, dans une langue que je ne possède pas et qui d'ailleurs ne peut traduire que bien difficilement les pensées religieuses. Je ne connais pas de termes abstraits : elle est fort pauvre à ce qui me semble. Notre sainte religion l'enrichira. J'espère que nos chers confrères, qui ont de la facilité, pourront, en peu de temps, expliquer suffisamment toutes les choses nécessaires au salut. Notre bonne Mère, nos bons Anges, que nous invoquons tous les jours pour les enfants, ont fait bien changer les choses. Les enfants commencent à s'aimer entre eux, il y a moins de disputes, moins de jalousies, peu de propos mauvais que nous entendions : couchant à notre maison, ils n'ont pas vu le mal; ils nous sont tous bien attachés; quelques-uns fort intelligents, trois ont moins de dix ans, quatre ont environ douze ans, les autres ne passent pas quinze ans. Ceux que j'ai renvoyés avaient tous plus de seize, ils ont bien sollicité pour rentrer, je n'ai pas cru devoir les reprendre, ils sont trop vieux pour recevoir cette forme nécessaire pour vivre ensemble et pour s'abstenir du mal qui scandalise. Je les fais lever à six heures, quoique à leur village ils se lèvent plus tard; ils se lavent et je leur fais la prière à notre petite chambre, qui nous sert de chapelle. Je les offre à Jésus et à Marie. C'est à Jésus à édifier; à Marie, de nous défendre; je leur chante un cantique : *Esprit-Saint descendez, et Je vous salue, Auguste et divine Marie*. Pendant la sainte Messe, le chef de la troupe fait répéter à l'atelier A B C; ils travaillent ensuite à faire de la tresse pour chapeaux. De temps en temps je chante quelques cantiques pour les leur apprendre et les détourner plus efficacement des chants dissolus. Ils aiment beaucoup à chanter, ils n'ont pas de belles voix, c'est peut-être défaut d'exercice. A 9 heures,

déjeuner, récréation; à 10 heures, leçons, puis le travail manuel; à midi, les Litanies du Saint-Nom de Jésus, *Angelus*, un cantique. On va se laver en deux petites bandes, les grands et les petits. A 2 heures, leçons, catéchisme, travail; à 4 heures, le diner, récréation, travail d'amusement dehors; à 7 heures, chant des cantiques; la prière à 8 heures, coucher. Voilà à peu près l'ordre du jour. Il ne faut pas croire, mon cher Supérieur, que la journée se passe dans le silence. C'est beaucoup d'obtenir qu'ils ne crient pas. Plus tard, on obtiendra une discipline édifiante, telle qu'on la trouve dans les maisons bien réglées. Il faut, pour cela, établir la piété qui en est le principe. Etant naturellement fainéants, je les fais travailler pour eux, pour les exciter. J'espère beaucoup pour l'avenir : ils aiment à chanter, à prier Marie; ils lui disent bien souvent : « Marie, voyez notre misère... Priez pour nous, pauvres pécheurs », et le reste. Ils ne savent pas trop ce qu'ils disent, ces petits perroquets, quoique je leur ai expliqué, mais enfin ils disent à Dieu et à Marie tout ce qu'ils savent. Celui dont la bonté ne pourrait oublier et délaisser les petits du corbeau qui demandent leur nourriture, ne manquera pas d'écouter leurs besoins et de donner à leur âme l'aliment céleste dont ils ne connaissent ni le prix, ni le besoin. Ils se tiennent bien à l'église : ils y observent le silence le plus exact. Quand un nouveau n'a pas une posture convenable, je m'aperçois que son voisin le touche pour qu'il se mette à l'ordre. Pendant la messe du dimanche, ils sont dans la chambre voisine, je suis très content de l'ordre qu'ils observent sans être surveillés. Je vois en eux des dispositions à la piété. Ils ne savent encore aucune prière, quelques-uns commencent à réciter : « Je vous salue, Marie ». Cette prière est plus facile pour eux que les autres : ils font bien le signe de la Croix. Avec la grâce de Dieu, du temps, de la patience, tout le reste viendra.

Les dispositions que je trouve dans ces enfants, je les ai trouvées dans les peuples, les pauvres surtout, que j'ai visités; ils étaient touchés quand je leur disais quelque chose du bon Dieu. Dans les visites pour cher-



cher les petits enfants malades et autres qui n'étaient pas baptisés, je rencontrai une vieille esclave malade, je lui parlai par interprète, et le pauvre interprète ne savait pas mieux le français que moi le *pongwé*. Je tâchai de lui faire comprendre les premières vérités indispensables, quand je lui dis que le Fils de Dieu, mort pour nous, avait institué le baptême, pour les grands comme pour les petits, elle me dit qu'elle voulait aussi être baptisée, comme les petits enfants qu'elle avait vus recevoir le baptême. J'étais indécis, à cause de la difficulté que j'avais à lui parler pour lui inspirer des sentiments de douleur. Pendant que je cherchais à lui traduire les pensées, je l'entendis répéter plusieurs fois : « *Kokolo, Kokolo Agnambia, Nougounamie*, c'est-à-dire : « S'il vous plaît, s'il vous plaît, ô Dieu, ayez pitié de moi, aidez-moi, assistez-moi. » Je lui laissai répéter à loisir ces paroles, je la laissai dire; le Maître suprême parlant à son cœur, je la baptisai et la laissai en paix. Je l'ai vue une autre fois seulement depuis, car c'est fort loin. Je la trouvai pleine de bons sentiments, conservant avec soin la petite médaille de la Sainte Vierge et la petite croix que je lui avais données. D'après tout ce que j'ai éprouvé, ce que j'ai vu, je ne crains pas de vous dire, Monsieur le Supérieur, qu'il y a au Gabon des âmes toutes prêtes à recevoir la semence céleste. La seule difficulté, pour le général, c'est la difficulté de parler leur langue pour les instruire. C'est la difficulté que nous trouverons partout, il n'y en a pas de particulière à ce pays que je connaisse. Jusqu'ici, je n'ai baptisé que des petits que j'ai cru n'avoir pas l'usage de la raison, je suis allé chercher les petits enfants, à l'occasion d'une maladie qui en enleva quelques-uns sans le baptême. Un grand nombre m'ont demandé de les baptiser, mais ils ne connaissent ni le baptême, ni les obligations qu'il impose. L'Eglise du Gabon est donc encore un germe caché dans la terre. J'espère cependant que tant de prières adressées à Dieu pour la conversion des idolâtres, que les prières de tous nos Frères qui ne cessent de lever les mains au Ciel du sein de leur retraite attireront la miséricorde divine sur ce pauvre peuple. Les desseins de notre

Vénérable Supérieur, le plan qu'il a formé pour le salut de notre infortunée Afrique, les promesses qu'il a faites au Saint-Père de ne jamais l'abandonner ont fait sur moi des impressions qu'il me serait difficile de vous traduire. Je bénis mille fois la divine miséricorde de ce bonheur inespéré!

Voici ce que je pense du pays : 1° Je crois que le Gabon, sous le rapport de la salubrité, doit nous donner toute espérance pour nos chers confrères; il est aussi sain que Gorée. Je n'entends pas tout le Gabon, car il y a la même différence ici d'une rive à l'autre, qu'il y a de Gorée à la grande terre qui est toute voisine; l'endroit que nous occupons est sain. Toute l'année, régulièrement, nous avons la brise du large, de midi environ jusqu'au lendemain matin à l'aube. Les bois qu'on a coupés ont beaucoup contribué à la salubrité de l'air. Depuis dix-huit mois il n'est mort personne au poste; il y a soixante à soixante-dix personnes, une dizaine de Blancs et maintenant un plus grand nombre. Il y a sans doute toujours des indispositions, des fièvres, mais légères; c'est inévitable, parce qu'il y a des excès. La sagesse en prévient le plus grand nombre. J'espère qu'avec les précautions convenables nous ne perdrons personne. Avec le F. Grégoire, nous avons eu quelques fièvres, mais nous n'avons jamais fait vingt-quatre heures de lit, grâce à Dieu!

2° Le chaud est ici moins fort qu'au Sénégal; tous les Noirs que nous avons ici le disent maintenant. Le ciel est très souvent couvert de nuages, au temps sec surtout; il fait chaud au milieu du jour. Quand on est au soleil pour quelque temps, il faut user du parasol, si l'on ne veut avoir la fièvre. Toutes les fois que j'ai passé un temps considérable au soleil sans cette précaution, j'ai eu des fièvres cérébrales. Les Messieurs, nouvellement arrivés, doivent observer principalement les précautions exigées par le médecin. Dès le commencement, on ne doit faire aucun essai. Les coups de soleil donnent les fièvres les plus difficiles à guérir; on tombe dans le délire. A Gorée, Monsieur le Supérieur, prenez des informations avec les Messieurs qui ont resté au Gabon. Chaque navire

nous a apporté des malades de Grand-Bassam ou d'Assinie, tous se sont rétablis au Gabon avant leur départ pour Gorée. Je suis convaincu que tous ceux qui ne pourront supporter la température du Gabon, devront être renvoyés, non pas à Gorée, mais en France.

3° Le pays est fertile. Le manioc, qui est le pain du pays, se trouve partout sans culture : les bananes, de toute qualité, y sont en abondance; les ignames, les patates douces, les pistaches, la canne à sucre, le maïs, le riz y viennent fort bien : le riz n'est pas cultivé par les indigènes parce qu'ils sont fainéants et ne connaissent pas la culture. Les missionnaires américains ont fait des essais; à notre poste on a essayé aussi; il vient parfaitement, il produit beaucoup et très bon. Le café, le cacao, le coton, y viennent également fort bien. Les plantes potagères n'y sont pas en nombre. La tomate produit toute l'année sans culture; au temps des pluies, on a des petits oignons, du piment; les haricots de toute espèce viennent bien.

Il y a des chèvres, des brebis, des cochons, des vaches; tous ces animaux trouvent leur nourriture dehors, on ne leur donne jamais rien. On a du poisson frais, du poisson sec, fumé, non salé. J'en achète pour les enfants, c'est bon et sain, nous en mangeons souvent.

4° Les habitants du Gabon sont en général lâches : grandes paroles loin du danger; ils fuient comme les femmes à l'approche de l'ennemi! Ils sont adonnés à tous les vices des pays chauds. La facilité de trouver le vivre partout les rend fainéants. Ce sont les femmes qui font à peu près tout le travail. Le commerce est leur bonheur; ils en connaissent les ruses et les tromperies; ils sont superstitieux à l'excès; ils ont confiance dans leurs fétiches, ils se barriolent de blanc, de noir et de rouge; ils s'attachent aux bras, au cou, certaines perles, certaines écorces, quelquefois du sable; ils mettent à leurs cheveux des plumes de la queue de perroquet; ils portent des ceintures de telle manière : c'est pour se garantir ou des requins, ou des tigres, ou de l'air ou du feu, ou des ennemis, etc. Les femmes le sont encore plus que les hommes. Quand un Noir considérable est bien

malade, il fait faire grand fétiche : cela consiste à faire danser tout le village des journées presque entières avec grande musique. Cela leur coûte une valeur de 150 francs, il leur faut beaucoup d'eau-de-vie pour animer la danse. Mais le chef, le faiseur de fétiches, garde pour lui les pièces de marchandises. La circoncision, chez eux, n'a aucun caractère religieux. Ils n'ont aucun culte extérieur de religion, ils n'ont point de jour de fête publique. En général, ils ne connaissent de l'Être Suprême que le nom; ils ne connaissent pas les Anges. Ils connaissent le diable, ils savent que leurs fétiches s'adressent à lui et non pas à Dieu. C'est la peur du diable qui les porte à des inventions ridicules qu'ils croient devoir le rendre propice. Ils ont une peur effrayante des morts, les princes surtout; ils croient que leur mort est certaine, s'ils voient un mort. Le 21 mai, il mourut chez moi un petit esclave de sept à huit ans, que j'avais baptisé le 1<sup>er</sup> mai, tout malade; je l'avais pris chez nous pour le soigner. Dans une dizaine de jours il allait mieux, j'avais espérance. Il eût fantaisie d'aller au village, je le lui permis, lui recommandant de retourner. Le surlendemain, ne le voyant pas venir, j'allai le voir, je le trouvai dans un état déplorable, tout nu, un verre d'eau fraîche à son côté. Je lui donnai un peu de sucre avec de l'eau. Il avait grand désir de retourner chez moi. Je priai les esclaves, je leur promis récompense, s'ils me le portaient; c'était le soir; on me prévint : on ne me le porta pas. Le lendemain, à six heures, j'allai le voir pour le faire porter. Quelle fut ma surprise, je le trouvai dans une vieille petite case, toute ouverte aux vents et à la pluie du côté de la mer. A son côté quelques tisons; il était tout nu, — le pauvre avait quitté sa robe pour ne la point salir : il avait la diarrhée; il paraissait sur le point d'expirer, je lui donnai un peu d'eau sucrée; il reprend un peu de courage; je l'habille, mais personne ne voulut me le porter. Tous, hommes, femmes, s'en allèrent, pour ne pas me donner un refus. Je le portai moi-même; il vécut une semaine; que nous étions heureux d'avoir ce petit chrétien. F. Grégoire l'habilla très bien en blanc pour l'exposer dans la chapelle. Je le fis voir aux enfants. Ils

n'en eurent aucune peur; ils le croyaient endormi, quoique je leur dis qu'il était mort. J'eus ce jour-là la visite de deux princes, le fils de Louis Dowé et le fils du roi Loukain. Ils demandèrent à voir la chapelle, mais comme je leur dis qu'il y avait un enfant mort, ils fermèrent les yeux et s'en allèrent pour ne pas voir. Je leur donnai ma bénédiction du fond du cœur, dans la pensée qu'ils seraient un jour des rois pacifiques. Quel bien n'y a-t-il pas à faire auprès des malades ainsi abandonnés! Quand la religion leur aura fait connaître nos devoirs mutuels, ils n'agiront pas ainsi. Les peuples du Gabon sont hospitaliers, quand ils voyagent ils ne portent jamais rien sur eux; ils mangent chez le premier qui les reçoit; leur nourriture étant sans beaucoup d'apprêt, les visites ne les surprennent jamais.

5° Nous sommes environnés de peuples nombreux et laborieux, pleins d'industrie, ils portent ici les objets principaux du commerce, l'ivoire et la cire. Je n'ai vu que deux villages seulement; j'y ai été reçu fort bien. D'abord on me fuyait; on avait peur; mais bientôt ils furent rassurés. Un bon vieux, à côté duquel je m'assis et à qui je témoignai le plaisir que j'éprouvai de les voir, fit revenir tout le monde. J'avais sur moi quelques médailles, j'en donnai. J'allai voir un peu chaque case, c'était une procession. Je vis des vieux, des vieilles, des petits enfants. Je ne pus leur dire que bien peu de choses; je leur montrai mon Christ : ils étaient tout contents. Je n'avais aucun interprète, ils n'entendaient que bien peu le *pongwé*. Si j'avais su leur langue et que j'eusse resté quelques jours au milieu d'eux, j'espère que plusieurs auraient ouvert leur cœur à la grâce. Maintenant, mon cher Supérieur, je suis enchaîné avec les enfants; je ne puis guère quitter que pour une demi-journée. Je travaille pour vous aplanir les difficultés, en enseignant des enfants qui nous accompagneront plus tard avec fruit; car ils connaissent tous quelque chose de la langue des Boulous beaucoup mieux que les Boulous ne connaissent le *pongwé*. Ces enfants, dans bien peu de temps, nous serviront pour évangéliser les plus proches, avec ceux-ci on avancera plus loin. Pour faire

le bien, il faudrait beaucoup de prêtres. Et, puisque vous m'engagez à vous dire ce que je pense, je vous le dirai franchement, laissant à votre sagesse à juger de tout. Je vais vous faire part des pensées qui me sont venues après avoir lu le plan de notre Vénérable Supérieur (1).

D'après le plan projeté, il y aura deux maisons : l'une en Europe, l'autre en Afrique. La maison d'Afrique étant destinée à fournir des missionnaires et des Frères coadjuteurs aux diverses contrées de l'Afrique, sera dans quelques années, il faut l'espérer, une maison puissante et nombreuse. Le choix de Gorée a été fait sans connaissance de cause, dans la seule persuasion que c'est le seul endroit sain de la côte d'Afrique. On n'a pas su que Gorée est un roc aride, sur lequel on ne pourra se remuer sans gêner ou être gêné; à Gorée, il faut acheter toutes choses; les vivres, sans être chers, coûteront des sommes bien considérables, avec des enfants accoutumés à une nourriture bien différente du couscous de Gorée. Supposez maintenant, mon cher Supérieur, un endroit aussi sain : c'est le point seul qui fait la difficulté. La distance n'est rien, dès le moment qu'on établit des bateaux à vapeur, un endroit plus vaste... Voyez tout ce que j'ai dit du Gabon, nous avons choisi ici un emplacement entre le village du roi Quaben et le village Dowé pour la maison des missionnaires. Il paraît très propre pour l'exécution du plan projeté. Il se trouve sur la rivière, en face de la mer. On y peut faire la culture pour tous les besoins de la maison; on pourra élever toute espèce de volaille et les animaux domestiques, vaches, chèvres, brebis, ... pour la nourriture des missionnaires. La viande fraîche est indispensable pour la santé, au moins dans les premières années. En moins de deux ans, on aura ici le suffisant pour les besoins journaliers de la maison, et les ressources, avec la grâce de Dieu, augmenteront en proportion avec les besoins.

(1) Nous n'avons pas le reste de cette lettre dans l'original, mais dans une copie : on verra que cette partie est elle-même incomplète.

Ici nous pouvons faire construire de belles maisons en bambou, comme l'ont fait les Américains; une maison considérable coûtera bien plus à Gorée qu'un village que nous ferons ici. Avec 200 francs on fera une belle et grande maison pour loger quinze missionnaires, ayant chacun sa chambrette séparée où il aurait son lit. Avec 40, on fera des petites maisons, les unes pour les différents besoins du ménage, les autres pour les enfants, les petits et les grands. Je crois que, si les choses sont mises sur un bon pied à la fin de la première année, nous en aurons une centaine peut-être. Sur ce nombre, sans doute, il y en aura peu pour aller en Europe, au moins dès le commencement, mais si tous les enfants deviennent chrétiens, voilà déjà un bien immense. Tous les missionnaires qui seront là pour s'acclimater pourront être utiles à ces enfants. Les enfants, à leur tour, voudront tous cultiver de temps en temps, pourvu qu'on ait des instruments proportionnés à leur force. Ne serait-il pas possible de faire un essai pour les arts et les métiers les plus utiles : des menuisiers, des charpentiers, des jardiniers et des tailleurs; les autres, plus tard; avant de faire des dépenses en Europe. Si le bon Dieu bénissait l'établissement d'Afrique, peut-être renoncerait-on à celui d'Europe, puisque la fin serait obtenue bien plus avantageusement : je crois qu'il faudrait bien des années avant d'avoir réuni en Europe un nombre tant soit peu considérable d'enfants, car on craint d'envoyer des enfants en nombre, imaginant qu'il y a dessous des desseins de politique. Un jour, parlant avec Louis des enfants de son village, il me dit qu'il me donnerait tous ceux que je voudrais pour les enseigner au Gabon, mais non pour les envoyer en France. Il me disait cela avant que je connusse le projet. On ne peut guère compter sur les enfants qui nous seront amenés sur les navires; les enfants ainsi transportés, s'ils ne sont tout à fait jeunes, contractent dans les navires ...

\*

\*\*

J. M. J.

*Gabon, 18 octobre 1845.*

Pour M. Arragon.

MON TRÈS CHER CONFRÈRE,

Quel plaisir pour moi de vous savoir à Gorée! je vous connaissais déjà bien; l'excellent M. Régnier et les autres Messieurs avaient souvent parlé de vous comme devant arriver sous peu au Noviciat. Heureux si la Providence vous destinait un jour à travailler dans ces parties de la vigne du Seigneur! Si le Ciel ne m'a pas ravi à la terre, c'est sa miséricorde qui m'accorde du temps pour voir si je porterai des fruits de salut. Mes chers confrères étaient mûrs pour le Ciel. Dieu s'est contenté de leurs vœux ardents de travailler à la gloire de Dieu. Ils ont été patients jusqu'à la fin; ils jouissent, je n'en doute pas, du bonheur des enfants de Marie. M. de Régnier mourut un samedi, M. Roussel le 23 janvier, consacré à Marie, M. Audebert le 6 juillet, samedi; M. Laval, 13 juillet, samedi. Je n'ai jamais pu savoir l'époque précise de la mort de M. Bouchet. Marie, notre bonne Mère, a reçu ses enfants au jour consacré en son honneur. Ces bons confrères, quelque indigne que je fusse d'être au milieu d'eux, me donnèrent bien des consolations par leur piété et l'attachement qu'ils me témoignèrent dans leur dernière maladie. M. de Régnier, je l'entendais s'occuper de moi, qui alors était bien malade et peu éloigné, je l'entendis faire son testament et me léguer personnellement, si l'on peut parler ainsi en religion, sa précieuse relique de la Sainte Robe de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le bon M. Roussel, livré aux accès d'une fièvre cérébrale typhoïde, disait bien des choses dans son délire qui manifestaient la plénitude de son amour pour Jésus et Marie et sa résignation à tout sacrifier : mais, dans les moments lucides, il me serrait dans ses bras, il me conjurait de ne pas le quitter jusqu'à sa mort; « il nous faut nous quitter, mon cher ami, me disait-il; priez bien le bon Dieu pour moi; j'espère bien qu'il me fera miséricorde :



Marie, Marie! » Je passai une dizaine de nuits consécutives à son côté; quand je n'étais pas là, il criait pour m'appeler. Je lui administrai les derniers sacrements dans les moments lucides; j'étais consolé de le voir lui-même si consolé. Je relevais de maladie, je me traînais à peine. Je n'ai pas eu le bonheur d'assister les autres, mais j'ai éprouvé, à l'époque de leur mort, pendant environ trois semaines, un attrait intérieur qui m'attirait au pied des autels. Je faisais plusieurs fois le Chemin de la Croix, je ne pouvais m'en lasser. Je partis le 26 juillet du cap des Palmes, je brûlais du désir d'aller embrasser ces bons confrères, je ne savais pas que j'allais pleurer leur mort. Je trouvai le F. Grégoire, qui attendait que la Providense vint à son secours, ou plutôt que la Providence m'avait conservé pour être mon unique soutien et ma consolation; on l'avait abandonné après la mort de M. Audebert, on était parti sans lui. J'avais avec moi le F. Jean, qui habituellement était malade; il avait perdu la moitié de son sens commun sur le navire; presque tous les jours il pleurait et se livrait à la mélancolie, croyant que tout le monde se moquait de lui : c'était la maladie. Le médecin du bord me dit qu'il fallait le renvoyer en France, je l'avais déjà résolu au cap des Palmes. Je n'en ai su aucune nouvelle. Arrivés au Gabon, après deux mois d'une bien ennuyeuse traversée, on nous reçut avec bonté; voyant que j'étais déterminé à rester au Gabon, le commandant Mauléon nous recommanda à M. Brisset, commandant actuel du poste. On nous donna provisoirement un coin de baracon, en attendant qu'on nous eût préparé la maison. Nous y étions fort bien, fort tranquilles, j'y disais tous les jours la sainte messe, je mangeais avec le commandant, et F. Grégoire avec le commissaire. Nous n'avions aucun article de ménage. Un mois après, notre maison fut dressée. J'avais acheté le strict nécessaire, nous commençâmes à vivre en commun, malgré tout ce qu'on fit pour nous engager à manger toujours au blockhaus. Nous n'avions jamais eu qu'à louer Dieu de la bonté du commandant Brisset et du docteur Jubiot.

Notre maison, achetée à Mgr Barron, fut très mau-

vaïse. Elle faisait eau de toute part, à peine pouvions-nous trouver quelque coin pour y dormir en paix. Et, aux grandes averses, nous étions traversés, malgré le parapluie dont nous avions soin de nous armer. Le jour suffisait à peine pour sécher la rosée de la nuit. La pluie était douce, la digestion était faite, un petit bain ne nous faisait pas de mal. Le bon Dieu nous conserva deux objets bien précieux : le Christ et la Vierge; jamais il ne tomba dessus une goutte d'eau. On ne savait que faire pour nous garantir. On se décida à faire couvrir avec de la paille; depuis, nous sommes au sec. Je vous raconte ces petites choses pour vous montrer combien nous avons à bénir la divine bonté, en même temps pour vous dire que jamais un missionnaire, nouvellement arrivé d'Europe, ne devrait être envoyé sans être sûr auparavant qu'il y a là un logement sain : c'est le plus important. Pour nous, ce n'était rien, étant déjà acclimatés. Cependant le docteur, qui nous était dévoué en ami, trouva qu'il y avait du danger; il pressa qu'on remédiât au mal au plus tôt. Notre premier soin fut d'arranger la chambre destinée à la chapelle : nous fîmes deux autels, l'un pour le Saint Sacrement, l'autre pour Marie. Nous l'ornâmes de quelques images qui se trouvèrent dans deux caisses apportées après notre arrivée du cap des Palmes. On venait en foule voir l'image du Fils de Dieu mort sur la Croix, l'image de sa sainte Mère. Cet empressement est toujours le même. Quand il arrive au village des étrangers, on les conduit chez moi, pour voir la maison du bon Dieu. Tous sont ordinairement touchés en voyant ces images. Je tâche de leur expliquer brièvement ces images, leur promettant de les instruire quand je saurai bien leur langue; je prie Jésus et Marie d'attirer ces bons peuples à la connaissance de l'Évangile. Avant notre maison, les Boulous n'étaient jamais venus au blockhaus; ils passaient dans les bois pour aller au village voisin. Un jour, j'allai à leur rencontre, ils étaient en nombre, bien armés; ils avaient peur : je leur fis signe que je n'avais rien sur moi. Par curiosité, ils m'attendirent. Je leur serrai la main à chacun avec amitié. Ils étaient tout étonnés que je fusse leur ami. Je les attirai jusqu'à notre

maison; ils étaient ravis, mais je n'avais rien à leur donner. Je leur fis signe d'aller avec moi au blockhaus. Ils avaient peur, je les rassurai. Le commandant, ravi de voir les Boulous, les accueillit avec bonté, leur fit donner des biscuits et de l'eau-de-vie. Ils étaient une douzaine. Depuis, ils n'ont pas cessé de nous apporter des provisions. Voilà, mon cher confrère, comme le bon Dieu nous a déjà ouvert la porte, pour avancer chez ces peuplades nombreuses qui, par l'intermédiaire d'autres peuples, sont en relation de commerce avec des peuples bien reculés. J'espère qu'un jour nous aurons ici de nombreux confrères pour travailler à la vigne du Seigneur. Dans ce moment, je fais porter le matériel pour faire une case qui serve à la cuisine : nous l'avons faite, jusqu'ici, en plein air. On nous annonce un Baracon. J'espère, avec la grâce de Dieu, que nous aurons tout prêt pour recevoir nos premiers confrères.

Adieu, mon bien cher confrère, je vous embrasse de tout mon cœur, et je suis, dans l'union des Saints Cœurs de Jésus et de Marie,

votre tout dévoué serviteur,

BESSIEUX, *prêtre,*  
*missionnaire du Saint-Cœur de Marie.*

\*  
\*\*

J. M. J.

*Gabon, le 25 octobre 1845.*

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

Il me serait difficile de vous dire tout ce que j'ai éprouvé de bonheur, quand j'ai reçu votre lettre du 4 mai. Je ne savais absolument rien de notre chère Communauté. Vous m'avez écrit, mais aucune de vos lettres ne m'est parvenue. Je vous écrivis par M. Cousin, du Havre, parti le 11 mai du Gabon, par *L'Aigle*, de Marseille, navire de la Maison Régis, parti le 19 septembre (1). Ces lettres, celles que j'écrivis à M. le Supérieur de Gorée, disent à peu près assez pour que vous

jugiez des choses. Il y a cependant deux articles que je n'y ai pas touchés : 1° mes rapports avec les agents du pouvoir et les Blancs en général, 2° les missionnaires méthodistes américains.

Nous avons toujours vécu avec les Messieurs du poste en bons voisins. Nous nous sommes rendus mutuellement tous les petits services que requièrent les circonstances : la paix a toujours régné entre nous. Nous tâchons de ne demander que ce qu'on ne peut nous refuser. Faire du bien à tous et ne rien attendre de personne, voilà notre devise. J'ai tâché d'éviter toute contestation en fait de religion : je dirai plus vrai en disant que les autres l'ont évité; car dans les occasions où j'ai été provoqué, il ne m'a guère été possible, malgré ma volonté, de prendre les choses en toute douceur. Au navire, dès le premier jour, Messieurs les Officiers, le Docteur, le Commissaire, se firent le plaisir malin de blasphémer contre les premières vérités de la religion; je ne dis d'abord que peu de chose; j'étais malade : les fatigues du départ, la privation du sommeil, le mal de mer, m'avaient donné la fièvre. Mais, au sortir de table, je fus si indigné, que mon âme ne put supporter nulle part la paix; je ne pus dormir. Le lendemain, au premier repas, car c'est à table qu'on cherche querelle, ils n'eurent pas de peine à allumer un feu que je ne pouvais contenir. Je leur dis, sans ménagement, les vérités les plus humiliantes, ils n'avaient jamais su ou ils avaient oublié les connaissances fondamentales de la religion et des mystères. Je compris bien qu'ils furent fâchés de m'avoir causé de la peine; depuis, il n'y eut pas de dispute sérieuse. Combien de fois, mon Père, je me suis dit à moi-même : « Ah! si j'avais eu la sainte douceur de notre divin Maître, combien j'aurais pu faire du bien à tous ces Messieurs pendant deux mois que j'ai passés au navire! On a chanté *Bérenger* et toujours *Bérenger*. Tous les moyens que j'ai employés ont été impuissants, inefficaces; il est vrai qu'ils n'ont jamais chanté les couplets contre les moines, ni tenu de propos libres. Mais ils n'ont

(1) Parti de Marseille le 19 septembre, semble-t-il.

fait que rire et plaisanter; ils ont compris, à ma figure et à ma conduite, que je ne paraîtrais pas à table, s'il s'y tenait des propos licencieux. Au reste, Monsieur le Supérieur, tous ces Messieurs, quoique bien corrompus, bien ignorants sur les choses de notre sainte religion, avaient bon cœur : je n'en ai reçu que des politesses sur tous les autres articles. Tout ce que je demandai pour les deux Frères me fut accordé. Sur les navires principalement, on doit observer : 1° la plus grande propreté personnelle, propreté pour tous les articles nous concernant; 2° la plus grande politesse. Le matin, ne pas manquer de souhaiter le bonjour au Commandant et à chacun de Messieurs les Officiers *à la première fois qu'on les rencontre*, et l'on ne peut guère ne pas les rencontrer, dès qu'on est obligé de monter sur le pont; mais ne jamais s'arrêter pour entamer une conversation dans ce moment. Les Frères saluent sans rien dire; dans le jour, les Frères doivent se lever et se découvrir quand le Commandant passe devant eux. Ils ne se lèvent pas devant les officiers. Ils se découvrent une première fois. Le soir, avant de descendre, on souhaite *bonne nuit* au Commandant s'il est sur le pont ou aux Messieurs que *l'on quitte*. Cette civilité est nécessaire pour faire respecter notre saint ministère, pour entretenir de bons rapports avec nous et pour éloigner toute manifestation de haine que plusieurs ont contre notre saint habit. Le F. Grégoire m'a dit que M. Audebert était aimé du Commandant de *L'Eglantine* qui les prit au cap des Palmes. Cet homme infâme qui a tant fait souffrir tous nos Messieurs, cet homme qui est mort d'une manière si tragique (1), après avoir fait le tourment de tous, comment a-t-il pu respecter notre bon confrère? (2) C'est que M. Audebert ne manquait jamais aux formes de la politesse : il commandait le respect à tous par ses vertus et par sa politesse à tous ceux qui ignorent ce que c'est que la vertu. Je ne crois pas, en disant cela, que les autres aient manqué aux formes, peut-être auront-ils cru devoir

(1) Il s'est brûlé la cervelle à Gorée.

(2) Il méprisait les autres, quoique également bons.

garder le silence dans le temps prescrit : peut-être aussi je me trompe dans mon jugement. Votre bon jugement, Monsieur le Supérieur, vous dira mieux que tout ce que je pourrais vous dire. Cependant, comme dans certaines circonstances, j'ai entendu parler sur ce point si petit, je crois que nous ne devons pas le négliger, puisqu'on y attache tant d'importance dans le monde et que nous pouvons nous y conformer sans rien perdre de notre esprit, pardonnez-moi cette trop longue digression.

Mes rapports avec le poste, comme prêtre, n'ont opéré que fort peu de bien, ni avec les Blancs ni avec les Noirs, qui sont mahométans et dont presque aucun n'entend le français quand il s'agit de religion. C'était cependant ceux-là qui étaient envoyés à la sainte messe : les Messieurs n'y venaient pas régulièrement; quelque temps après, j'appris que ces Noirs tenaient des propos indécents contre nos saints Mystères. Je demandai au Commandant de me les donner dans la journée pour leur faire le catéchisme que je ne leur pouvais faire à la messe, attendu qu'elle était juste une demi-heure avant le repas du matin. Comme je n'avais pas encore obtenu la cessation des travaux, le dimanche, la messe fut changée en catéchisme, que je commençai au troisième dimanche de mars. Je leur mettais sous toutes les formes les vérités de la religion. Quelques-uns comprenaient; ils l'expliquaient aux autres. Pendant environ deux mois, la chose alla fort bien; le commerce scandaleux semblait avoir cessé, l'ivrognerie était diminuée; mais le chef des marabouts, qui n'assistait pas au catéchisme, usa de son autorité pour les détourner, et malheureusement il y réussit. Ils dirent à Grégoire qu'ils ne voulaient pas changer de religion, qu'ils aimaient mieux la leur, qu'ils ne voulaient pas aller au catéchisme. Je rendis compte au Commandant et je lui dis qu'il n'était pas expédient de les forcer. Le diable eut gain de cause : les scandales recommencèrent avec plus de fureur, ils semblaient vouloir se dédommager. Le scandale des Blancs, en général, mon cher Père, est la cause principale de ce débordement.

Les soldats Blancs viennent me voir; je leur prête des livres, je leur donne de bons avis; je les détourne, autant

que je le puis, de la débauche, je les engage d'aller à la sainte messe : ils suivent l'exemple des chefs. Il s'est passé deux mois entiers sans avoir personne à la sainte messe. Il y en a de bons parmi les soldats, mais on les contrarie, on les punit. On appela un bon caporal au moment où je lui adressai quelques paroles d'édification. Ils étaient deux. Je vais de temps en temps voir les malades du blockhaus, mais je ne suis jamais appelé. Les médecins défendent de nous avertir. Dans un navire, on ne voulut pas me laisser descendre pour voir le second capitaine, malade sans espoir, il mourut quelques jours après. C'est le médecin qui m'en empêcha. Est-il croyable qu'on puisse avoir un cœur si mauvais? Je n'ai donc guère que des rapports de civilité avec le poste. Je n'acceptai pas d'invitation dès le principe; je priai le Commandant de me dispenser, il trouva mes raisons bonnes; il ne fut pas fâché; des raisons particulières me firent accepter le jour de la Saint-Philippe. M<sup>r</sup>, M<sup>me</sup> Cousin, le roi, la manière pressante et réitérée me firent croire qu'un refus absolu aurait fait de la peine. Tout se passa fort bien comme dans la plus honnête maison. M<sup>me</sup> Cousin était la seule femme à table.

En résumé, nous n'avons pas fait du *bien positif*, si je puis ainsi parler, mais du bien négatif. La présence d'un prêtre empêche le crime de marcher la tête levée. On garde beaucoup de *décorum* extérieurement. Le Commandant actuel, qui appartient à une famille religieuse de la Vendée, sans être religieux lui-même, fait fort bien observer la discipline dans le poste. Il arriva un mois avant nous. Avant lui, le poste était rempli de femmes à toutes les heures; aujourd'hui, aucune n'y entre si ce n'est pour visite. L'éloignement des occasions a bien diminué les désordres et les morts funestes.

Notre résidence, tout près du poste, n'a d'autre inconvénient que d'être trop loin des peuples. Notre Communauté ne peut rester là. Notre maison actuelle serait très convenable pour la Communauté des Sœurs. L'emplacement convient fort bien pour l'hôpital. C'est ainsi que nous l'avons pensé avec le Commandant. J'ai fait planter 200 bananiers; ils donneront du fruit dans l'année. L'em-

placement de notre maison est entre les villages *Quaben* et *Dowé*. C'est propre pour la culture et les troupeaux... sur le bord de la mer.

Je crois, Monsieur le Supérieur, que le bien de notre Mission demande que nous soyons affranchis de toute surveillance civile qui entraverait tout bien. Comme missionnaires, c'est à nous de juger si nous pouvons et devons aller à droite ou à gauche. Jusqu'ici, je n'ai pu m'écarter tant soit peu de la rive sans exciter de vives craintes. Des Commandants sont venus m'avertir que je m'exposais, que j'allais causer des guerres, faire verser du sang, que j'allais compromettre le Gouvernement. On craint que je ne sois fait prisonnier. Mais, pour aller me délivrer, combien il va leur en coûter ! J'ai toujours tâché de rassurer ces Messieurs, parce que je suis certain qu'il n'y a aucun danger pour moi d'aller même dans des villages ennemis des Blancs : ils savent que je fais ni commerce, ni guerre. Cependant, j'ai cru que le temps n'est pas encore venu : plus tard, je l'espère, l'expérience fera justice de tout. Dès le principe, pour le bien de la paix, je fus obligé de recevoir deux soldats Noirs pour coucher dans la maison, dans la crainte de quelque attaque de nuit ; mais, un mois après, les grandes averses les firent partir, ils me laissèrent leurs fusils ; car le Commandant l'exigea. Bientôt, je les fis échanger contre deux pistolets, comme plus commodes ; peu à peu j'ai vendu mes pistolets. Depuis longtemps notre maison est sous la seule garde de la Providence, comme il convient.

Je crois aussi que, si le Gouvernement continue à salarier quelqu'un d'entre nous, — *la ration* journalière étant gênante et moralement impossible à aller chercher dans certains temps, — il serait mieux qu'une somme fut payée en compensation : recevoir tout en argent. Quant aux Messieurs des navires, je leur rends des visites au blockhaus ; ordinairement j'en prévient, quand je le puis, Messieurs les Commandants, pour leur présenter mes hommages. Je ne puis facilement aller à leur bord, n'ayant pas d'embarcation à nous ; la mer d'ailleurs m'est contraire, j'en ai perdu l'habitude. Je n'ai pas su que



ces Messieurs aient été fâchés. Si quelquefois on m'a trouvé sauvage, parce que je n'étais pas de leur partie de plaisir, c'est qu'ils croient que nous menons une vie fort triste et ennuyeuse, et que ne pas rechercher leur agréable compagnie c'est être sauvage de caractère. On m'a accusé de ne pas rendre les visites. Je les ai cependant *toutes* rendues à Messieurs les Commandants de la manière *ci-dessus*. Quant aux officiers, ils viennent me voir par *douzaine*. J'aurais beaucoup à faire, Monsieur le Supérieur, s'il me fallait rendre ces visites-là. Les missionnaires américains ne sont pas venus chez moi, et je ne suis pas allé chez eux. J'ai cru, dès le principe, que je ne devais pas aller les voir, connaissant leurs dispositions à notre égard. Au cap des Palmes, nous l'avions ainsi décidé immédiatement. On a dit, à Gorée, qu'ils étaient venus me voir : cela est faux. J'ai rencontré chez le Commandant un de ces Messieurs, qui venait faire des emplettes de graines; il m'offrit ses services; je lui offris les nôtres à mon tour. S'il était venu pour moi, il serait venu dire bonjour, il passait devant ma porte pour aller au blockhaus, il savait fort bien ma demeure : il est donc faux que nous ayons des impolitesse à nous reprocher, comme on a bien voulu le dire.

On vous a dit, Monsieur le Supérieur, que ces missionnaires avaient bien réussi. Ce qui est bien pour eux serait bien mal pour nous.

Mon Père, si vous croyez ne pouvoir envoyer de longtemps une Mission tant soit peu considérable, dites-le moi, je vous enverrai les objets superflus. Je vous ai marqué, je crois, les objets superflus : manteaux, couvertures, ornements... et autres objets d'église... Nous n'avons besoin de rien pour notre usage, sinon de soutanes et d'étoffe noire pour F. Grégoire. Les soutanes doivent être amples — avec les sueurs on les brise bien plus tôt quand elles sont étroites. — Faites prier, s'il vous plaît, tout spécialement pour notre pauvre Mission.

J'embrasse tous nos chers Frères.

Votre tout indigne fils,

BESSIEUX, *prêtre*.



J. M. J.

Monsieur,  
Monsieur Briot,  
Supérieur des Prêtres du Saint-Cœur de Marie;  
ou à M. Arragon,  
ou au F. Pierre Mersy, à Gorée.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

Depuis le départ du *Grenadier*, je n'ai guère rien à vous dire sur le Gabon qui puisse vous intéresser. Nos affaires vont si lentement que le bien spirituel ne se peut encore compter. Il y a amélioration pour le *matériel* : c'est-à-dire que les enfants, de jour en jour, deviennent plus attachés à la maison; ils sont plus dociles à la discipline; la confiance aux missionnaires va croissant : les Boulous nous viennent voir avec plus de cordialité : on pourra donc aller chez eux sans aucun danger. Deux rois nous avaient déjà donné leurs enfants à élever, mais les Gabons les en ont détournés. Le moment n'est pas encore venu. Depuis peu de jours je me suis aperçu que notre séjour auprès du blockhaus nuisait beaucoup à notre ministère, soit envers les enfants, soit envers les peuples. Le poste est loin d'être aimé. Des actes de rigueur inspirent des craintes : il est urgent que nous nous éloignons. Malgré cela, je fais faire dans ce moment une case pour cuisine, pour servir d'école à l'arrivée d'un confrère, pour servir de dortoir pour les enfants. J'ai vu qu'il y avait trop d'inconvénients de renvoyer les enfants, ne serait-ce que pour un mois : ce qu'il aurait nécessairement fallu faire sans cette pièce. A l'arrivée des navires, je ferai dresser le Baracon que le Gouvernement nous destine au nouvel emplacement choisi. Je me contenterai de cela, si je ne reçois pas d'ordre de votre part. Nous avons le suffisant pour commencer avec la grâce de Dieu. Je crois, Monsieur le Supérieur, qu'il serait bien avantageux que vous fissiez le voyage du Ga-

bon. Vous verriez par vous-même ce qui convient pour le transmettre à notre Supérieur. Quelques pioches, bêches, haches, une ou deux charrettes (les brouettes nous seront utiles pour faire travailler les Gabons), pour traîner à deux, telles que celles des revendeuses des boulangers, nous seraient bien nécessaires, si vous n'abandonnez pas le Gabon. Nous n'avons rien (d'instruments). Ne comptons pas sur le Gouvernement. Nous mourrons plus d'une fois avant qu'il ait agi jusqu'à nous. Les petites haches américaines qu'on trouve au cap des Palmes et à bord des navires américains sont ce qu'il y a de meilleur.

On vend, à Fernando-Po, les meilleurs ignames de la côte, on les vend 15 sols le cent. Ils sont gros, ce n'est pas cher. Ils remplaceraient les pommes de terre pour nos Messieurs nouvellement arrivés, et nous nous en mettrions en réserve pour l'avenir. Je me suis souvenu, Monsieur le Supérieur, que je ne vous ai pas remercié des provisions que vous eûtes la bonté de nous envoyer. Nous n'avons besoin de rien, nous gardons tout ce qui peut se conserver. Nous avons de la volaille suffisamment pour le présent; trois chèvres jeunes, afin d'avoir du lait pour nos chers confrères. Si je vous parle de toutes ces choses, j'espère que le bon Dieu me le pardonne, puisque je le fais pour procurer sa gloire. Si vous pouviez lire au fond de mon cœur, vous verriez, Monsieur le Supérieur, tout ce que j'éprouve au milieu de toutes ces choses dont je suis obligé de me mêler. Combien je soupire après l'arrivée d'un prêtre, d'un Supérieur! Plus de cent fois le jour mes yeux se portent sur la mer. Aucun navire ne paraît. Le navire est encore loin. Quel sera donc ce jour fortuné? M. le Commandant vous dira qu'il m'a laissé indisposé : il est vrai j'étais souffrant à 1 heure, mais à 5 je ne le suis plus. C'était un peu ma faute; aussi je méritais ce petit coup de la bonté paternelle.

Adieu, mon bien cher et vénéré Supérieur. Soyez, je vous en prie, mon interprète envers la Communauté. Recommandez-moi aux prières de tous. J'embrasse mon cher M. Arragon. Dites à tous que je me trouve infini-

ment content au milieu des occupations que bien des esprits regardent comme infiniment méprisables.

Votre tout obéissant et dévoué Frère en l'union du très doux Cœur de Jésus et de Marie.

*Gabon, le 30 novembre 1845.*

BESSIEUX, *prêtre,*  
*missionnaire du Saint-Cœur de Marie.*

\*

\*\*

**Note pour M. Briot (1) :**

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

Dans plusieurs de mes lettres j'ai parlé à M. Libermann, notre digne Supérieur, d'un point qui aujourd'hui ne souffre plus de difficulté. C'est de ma supériorité que je veux vous parler. Le bon Dieu en a fait justice d'une manière à ne m'en jamais laisser perdre le souvenir; elle a passé et c'est sans retour; aujourd'hui vous êtes mon Supérieur, il n'y en a pas d'autres en Afrique. Ne craignez pas de vous charger de ma conduite, si la Providence voulait que je fusse avec vous un jour; je suis préparé dès longtemps au bonheur de l'obéissance. Les épreuves par lesquelles je suis passé, n'ont eu d'autre but que de m'humilier tout le reste de ma vie et me rendre plus chère l'obéissance commandée par nos saintes Règles. Je vous la promets donc sans réserve autant que je serai capable. Je vous la jure devant Dieu et devant Marie, notre sainte Mère, de la miséricorde de laquelle j'attends la grâce d'être fidèle jusqu'à la mort. Je fais les mêmes promesses à celui qui sera envoyé, quel qu'il soit, je renonce à tout ce qui n'est pas selon l'esprit de nos saintes Règles. Etant le plus ancien, je m'estimerais heureux de travailler sous les ordres de

(1) Cette note est sans date; il semble qu'elle doit être jointe à la lettre du 30 novembre 1845.

mon Supérieur à servir nos frères, pour la conservation de leur vie à laquelle est attaché le salut de bien des âmes. Je suis moralement certain de n'être pas appelé à conduire les autres, parce que le bon Dieu ne m'a pas donné l'esprit de direction. Je vous prie donc, Monsieur le Supérieur, de donner tous les pouvoirs à celui que vous enverrez au Gabon. C'est de là que dépend la gloire de Dieu, le salut de mon âme et le salut des autres, le bien de tous. Si, ce qui pourrait arriver, il était parti de Gorée un confrère pour le Gabon, nous vivrions provisoirement en Frères, nous ferons tout de concert, nous demandant mutuellement permission, jusqu'à ce qu'un Supérieur nous soit envoyé. Afin que vous sachiez que ce ne sont pas des manières de parler dictées par une prudence humaine, je prends Dieu à témoin et je m'engage, autant que je le puis d'après nos saintes Règles, à n'accepter jamais aucune supériorité. Dieu m'inspire aujourd'hui ces engagements. Vous devez me considérer comme au jour où je suis entré au Noviciat; vous n'avez aucun ménagement humain à garder à mon égard. Agissez en pleine liberté. Je goûte déjà moi-même d'avance les fruits de cette liberté dont on jouit dans l'obéissance. J'espère encore une fois, avec la grâce toute puissante, devenir enfant docile de Jésus et de Marie.

Ainsi soit-il.

---

## XII

### NOTES DIVERSES

---

#### **Les Frères missionnaires.**

(NOTE DE MGR BESSIEUX : 16 juin 1862.)

Quelle fut l'origine des premiers Frères dans la Congrégation? Qui en eut la pensée et comment elle se présenta?

L'introduction des premiers Frères n'a pas été le fait des missionnaires partant pour l'Afrique, en 43, de Bordeaux, mais simplement la réalisation du projet du Vénééré Père et de sa volonté, bien connue de nous tous par la correspondance avec un jeune tonnelier de Bordeaux qui avait manifesté, par l'intermédiaire, je crois, de M. Germain Ville, le désir de nous accompagner en Afrique, pour y aider les missionnaires. Cette correspondance avait été suggérée par Mgr Barron, qui croyait qu'un personnel laïque était nécessaire aux missionnaires proprement dits, et cela en effet avait lieu au cap des Palmes.

Nous comptions donc sur le tonnelier, et mon premier soin, avant l'arrivée des autres Pères, fut de le voir et de lui annoncer le prochain départ pour l'Afrique. Ce jeune homme, d'un peu plus de vingt-cinq ans, je crois, ne me paraît pas d'abord bien ferme et bien décidé. Les quelques questions qu'il m'adresse sur la vie en Afrique et sur le retour me mettent en grande appréhension, sinon dans la quasi certitude, qu'il n'est pas taillé pour accompagner des missionnaires; au reste, pendant la première semaine, il déclara formellement qu'il voulait attendre, pour savoir comment tout irait en Afrique.

Son refus nous fait jeter les yeux sur d'autres : les vocations ne manquent pas. A la Manufacture, nous sont offerts Théodore, cordonnier, Pierre Mersy, jardinier, André, sabotier, et Grégoire Sixte, tailleur. Ces deux derniers semblent offrir plus de solidité dans la vertu, au témoignage de la Vénérable Sœur Supérieure et du digne et honorable aumônier. Nous désirions en avoir deux, mais deux seulement, par la raison que le Vénéral Père en ayant déterminé *un*, quand il s'agissait de n'avoir qu'une Communauté, nous étions autorisés à croire à son autorisation pour deux, dès le moment qu'une nouvelle décision avait partagé la Mission entre deux Communautés, celle de Sénégal et celle du cap des Palmes.

Les engagements réciproques entre ces deux et nous furent, de notre part, que nous nous chargions d'eux pour tous leurs besoins en santé et en maladie, et nous signâmes l'acte par lequel l'administration nous les confiait. Ils n'étaient pas majeurs et n'avaient pas satisfait à la conscription. De leur côté, ils se donnaient à nous à la vie et à la mort. Ils furent embarqués à titre de domestiques.

L'admission de Jean Fabé, remouleur de profession, âgé de vingt-cinq ans environ, et accoutumé à une vie pauvre et des plus laborieuses fut accordée aux instances de M. Germain Ville et à celles qu'il nous fit lui-même.

Les services que nous rendirent ces trois enfants, et en santé et en maladie, firent voir que la pensée qui avait présidé à leur admission était pleine de sagesse.

Dans les premières années, ils n'eurent aucun engagement religieux; ils suivaient cependant tous nos exercices, se levaient à l'heure, faisaient la méditation, assistaient à la sainte messe, à la lecture de piété et au cha-pelet, et se confessaient tous les huit jours. Ils mangeaient avec nous en communauté, *chez nous seulement*.

Peu après, le costume du dimanche fut la soutanelle noire et nous leur donnâmes facilement le nom de *Frère*. Notre amour pour eux et celui qu'ils avaient pour nous nous dicta ce nom, comme le plus conforme aux liens qui nous unissaient.

A cette note nous ajoutons cette autre note du F. Pierre Mersy, sur l'admission des Frères dans la Congrégation; nous la ferons suivre de quelques détails qui paraissent être de la main du F. François-Marie Voinot : le F. François-Marie avait retenu des conférences du P. Frédéric Le Vavasseur un grand nombre de renseignements intéressants sur les origines de la Congrégation; il les a reproduits assez fidèlement.

du F. *Pierre Mersy* (23 mars 1862), au P. Barillec.

Je n'ai jamais entendu dire qu'aucun Frère ait paru à La Neuville avant moi, ni postulant, ni novice : je crois donc être le premier postulant, novice et profès.

J'ai fait mes vœux pour trois ans, le 13 février 1844, après deux mois de postulat et de noviciat, tout compris, dans la petite chambre du vénéré Père, au-dessous du pigeonnier. J'étais seul avec ce bon Père, devant un petit crucifix placé sur sa table. A cette heureuse époque, il n'y avait rien d'écrit; il disait le premier les paroles des vœux et je répétais après lui à haute voix, puis il m'embrassa, comme cela se pratique aujourd'hui publiquement. De là nous descendîmes dans la petite chapelle, qui n'était alors qu'une petite chambre où tout le monde attendait pour le salut du départ (1).

Voici comment cela se faisait la première fois que je l'ai vu : l'autel était bien garni de ce que nous avons de plus beau; le Saint Sacrement, avec l'ostensoir exposé sur l'autel, au milieu des chandelles dont notre pauvreté avait pu disposer; les chandeliers des chambres y figuraient aussi. Après qu'on eut chanté le *Lauda Jerusalem*, le *Pange lingua*, l'oraison *Deus qui nobis* et celle du départ des missionnaires, le Père, qui faisait sa Consécration, la lisait à genoux au milieu de l'autel, et moi, je suivais. Tout cela fini, après une adoration profonde, le vénéré Père nous embrassa tous les deux, puis, tout le monde étant debout à leurs places, nous leur avons donné l'accolade à tous; aussitôt revenus à nos places, le vénéré Père donna la Bénédiction. Nous sommes partis immédiatement; nous étions dans le chemin que nos

(1) Il s'agit du départ pour Haïti du P. Lossodat et du F. Pierre.



chers confrères chantaient à la chapelle, *Ecce quam bonum, etc.* Voilà, mon Père, le premier départ que j'ai vu, et la manière que cela se fit pour mes premiers vœux de trois ans. Oh! que notre vénéré Père était beau ce jour-là! comme sa figure était rayonnante! Il nous accompagna jusqu'à Amiens et ne nous laissa que lorsque nous fûmes dans la voiture; encore monta-t-il pour nous embrasser tous les deux une dernière fois.

Un an après, à notre retour de Saint-Domingue, je fis les vœux perpétuels en public avec le F. Fulgence. L'autel était paré comme aux grandes solennités; le vénéré Père nous fit mettre à genoux sur le marchepied de l'autel, et là, au milieu de nous deux avec son surplis, le tabernacle ouvert, comme cela se pratique aujourd'hui, nous avons prononcé nos vœux perpétuels, moi, le premier, puis mon confrère; cela fini, le bon Père nous a dit qu'il les recevait de grand cœur; il nous fit une petite exhortation, puis nous donna l'accolade; ensuite vinrent les Pères, puis les prêtres, les diacres et sous-diacres; les autres n'avancèrent pas. Ça va sans dire que les Frères ne vinrent pas non plus, car il n'y avait que des postulants. Cela se fit le 11 juin 1845. Je partis ce jour-là même pour l'Afrique. Il n'y eut point de Salut de départ, car il avait eu lieu à mon premier départ; seulement, le vénéré Père réunit toute la Communauté dans la salle des exercices, où tout le monde nous donna l'accolade. Nous partîmes immédiatement pour Amiens où le bon Père nous accompagna et ne nous laissa que quand la voiture fut partie.

Bon Père, je n'ai que cela, car, entré au Noviciat le 13 décembre 1843 et parti pour Saint-Domingue le 13 février 1844, à mon retour il n'y a eu qu'un mois d'intervalle entre mon arrivée et mon départ pour l'Afrique.

Voici les postes que j'ai occupés : Gorée, Dakar, Sainte-Marie-Gabon, Saint-Joseph-Bengas, Saint-Jacques, dans le haut de la rivière du Gabon, à vingt-cinq lieues de Sainte-Marie, Saint-Thomas, chez le roi Denis. A Gorée, mes emplois étaient cuisinier, réfectoier, caviste, chambriste, infirmier, surveiller les enfants et les conduire à la messe à l'église paroissiale tous les jours. A

Dakar, j'ai arraché les premières pierres pour la maison; plus tard je surveillais les nombreux ouvriers que nous avions, je tenais les comptes et surveillais les cuisiniers des ouvriers que nous étions obligés de nourrir. Au Gabon, à Sainte-Marie, j'étais cuisinier, linge, sacristain, infirmier, tailleur, blanchisseur avant l'arrivée des Sœurs, jardinier et les trois quarts économe, etc. A Saint-Joseph des Bengas, même répétition; à Saint-Jacques, même chose, ainsi qu'à Saint-Thomas. Il faut ajouter que j'étais aux trois quarts matelot pour nos embarcations. A Bordeaux, mes fonctions sont cuisinier, réfectoier, linge, chambriste, sacristain, jardinier, commis-sionnaire et petit économe.

Pour le F. Théophile, il est venu à Gorée dans la première quinzaine de janvier 1846; il n'y est resté que quelques jours; le P. Briot l'a emmené avec lui la première fois qu'il fut au Gabon pour voir M. Bessieux alors; mais ce malheureux ne voulut rien faire, pas même un peu de cuisine; il était même un obstacle au bien que faisait ce saint homme; il le renvoya donc en France dans le mois d'avril de la même année 1846. Je tiens ces détails de S. G. Mgr Bessieux. Il avait fait les trois vœux de religion pour trois ans; arrivé en France, il se retira ou on le renvoya chez lui.

Pour le F. Jacques, l'échappé (1), il n'a jamais fait de vœux et n'a pas quitté La Neuville, c'est-à-dire qu'il n'a pas mis les pieds en Afrique; j'en ai entendu parler, mais voilà tout; il a dû être chassé, car c'était un ivrogne.

Voilà, mon bien cher Père, les petites choses dont je me souviens. Je vous prie de me pardonner si c'est si mal écrit. J'avais fait le brouillon; le bon P. Orinel me promettait toujours qu'il mettrait au propre; il renvoyait de mois en mois. J'ai résolu de vous l'envoyer tel qu'il est.

Adieu, bon Père; priez pour moi, votre tout dévoué Frère dans les saints Cœurs de Jésus et Marie.

F. PIERRE.

\*  
\*\*

(1) D'après d'autres documents, le nom de famille du Frère était Léchappé.

de la Sœur **Mahieux**, supérieure des *Enfants Trouvés*, à Bordeaux.

*Bordeaux, le 5 juillet 1853.*

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR (T. R. P. Schwindenhammer),

Je regrette beaucoup de n'avoir pas conservé les lettres de votre vénérable Supérieur, car elles n'étoient propres qu'à édifier, quoiqu'en réponse à celles que je lui adressois. En cela, comme dans sa conversation (lui ayant parlé deux fois), j'ai trouvé que l'amour de Dieu dont son âme étoit remplie me pénétrait vivement, ainsi que celui pour le prochain. C'est à son zèle et son tendre amour du salut des âmes que quelques enfants de notre hospice ont dû l'entrée de sa Communauté, en qualité de Frères; ce qui leur étoit refusé ailleurs, comme contraire aux statuts de ces Ordres.

Ce bon et vénéré Père, — à qui je proposais six sujets, tous sans parens, mais pressés de se consacrer au service du bon Dieu dans les Missions et sans espoir d'être reçus nulle part, s'il ne leur trouvoit pas un moyen de suivre l'attrait qui les pressait si vivement, — touché de leur pieux désir, il eut l'extrême bonté de m'écrire que rien encore dans sa Règle ne s'opposait à l'admission des enfans naturels, qu'il les recevrait, qu'il ne mettroit pas dans sa Règle l'exclusion de ces enfans, puisque sa Communauté étoit appelée à évangéliser une population née de cette manière, que, si parmi ces peuples quelques sujets vouloient s'associer à eux dans la suite, bien certainement ils seroient bien accueillis, qu'ainsi il ne voyoit pas de raison pour refuser ceux de France, sans trouver à redire aux Communautés qui agissoient autrement.

J'ai été heureuse, Monsieur le Supérieur, d'avoir des rapports avec le vénérable Supérieur que vous regrettez si justement; je peux vous assurer que mes regrets ont été bien vifs, lorsque j'ai appris sa mort et que je le regrette toujours. Quand je vois ces enfans, je me le rappelle avec un religieux respect et ai pour sa Communauté le plus ardent désir de sa prospérité spirituelle et temporelle.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Monsieur le Supérieur, votre très humble et obéissante servante.

SŒUR MAHIEUX, *supérieure.*

\*

\*\*

**Notes sur le F. Grégoire, par le F. Pierre :**

*Bordeaux, décembre 1863.*

Le bon, le cher et bien-aimé F. Grégoire est né à Bordeaux, je crois, en 1824 ou 25. Je n'ai pas connu sa famille. Pour lui, je fis sa connaissance deux ans avant son départ pour les Missions; c'est sa piété et son amour pour le bon Dieu qui me fit lier connaissance avec lui. Nos conversations ordinaires étaient les pèlerinages de Jérusalem et de Rome, même Saint-Jacques de Compostelle; une fois, nous étions sur le point de partir; mais il s'agissait de savoir de quel côté nous irions; comme nous ne voulions pas communiquer nos projets à personne, nous avons renvoyé nos projets à plus tard. Nos nouveaux projets nous portèrent sur la Trappe : nous faire trappistes, c'était délicieux; mais encore où trouver la Trappe? quel côté était-ce? en France? en Espagne? nous n'en savions rien. On se moquait assez de nous à cause que nous faisons la sainte communion assez souvent, et si on avait su que nous voulions nous faire trappistes, on nous aurait hués de tout côté.

Nous en étions là quand le vénérable Mgr Luquet passa à Bordeaux comme simple missionnaire. Une personne pieuse me fit faire connaissance avec lui pendant le court séjour qu'il fit à Bordeaux, et ce fut lui qui me parla le premier de notre chère Société; il écrit à notre bien vénéré Père pour moi. Comme j'étais intimement lié avec le F. Grégoire, je lui fis part de mon bonheur : ceci se passait en 1842, vers la Toussaint. Tous deux nous redoublâmes de ferveur jusqu'en 1843, au mois de septembre, où MM. Bessieux, Maurice, Audebert, Bou-

chet, etc., tous missionnaires du Saint-Cœur de Marie, passèrent à Bordeaux afin de s'embarquer pour le cap des Palmes. La même personne pieuse m'avertit de cela; tous deux nous fûmes nous présenter à M. Bessieux, qui, après nous avoir examinés tous deux, prit de préférence mon compagnon, à cause qu'il avait deux ans de plus que moi; pour moi, il me promit d'écrire en ma faveur au vénéré Père, afin qu'il me reçut au noviciat.

Mes chers Pères et le bon F. Grégoire partirent donc et mirent à la voile le 29 septembre, jour de Saint-Michel et débarquèrent au cap des Palmes le jour de Saint-André, apôtre, 30 novembre 1843. Pour le pauvre Frère, il eut assez à souffrir, pendant la traversée, du mal de mer et de la mauvaise nourriture du bord : il était à la ration avec les matelots.

Arrivés au cap des Palmes, ils trouvèrent un prêtre anglais ou irlandais avec un jeune homme de même nation. Là, on sait ce qui arriva à nos chers Pères et fondateurs des Missions, qui se nourrissent de riz que le jeune homme anglais faisait cuire dans une grande marmite, dur comme du pain et dont le bon P. de Régnier ne pouvait jamais se rassasier, à cause de son insuffisance; d'autres le mangeaient à contre-cœur. Notre cher F. Grégoire fut réduit bien souvent à manger ce qui restait dans le fond de la marmite, qui formait une espèce de croûte brûlée, comme il me l'a raconté souvent. Enfin, le jeune homme mourut, et le prêtre anglais ou irlandais en fut si attristé, qu'il repartit pour l'Angleterre.

Le F. Grégoire lui succéda dans la cuisine. Par malheur, toutes les provisions que nos chers Pères avaient prises à Bordeaux se trouvèrent gâtées; il fallut donc continuer à manger du riz. Le vénérable M. de Régnier se mit à planter des patates douces, pour faire diversion à son riz; il allait travailler tête nue, au grand soleil. Le pauvre Frère était déjà dans le lit avec la fièvre; le bon M. de Régnier se mit au lit dans la même chambre que le pauvre Frère, où il mourut sans que le F. Grégoire s'en aperçut, tant il était malade; on lui avait déjà administré les derniers sacrements. Le bon P. Roussel

creusa la fosse du P. de Régnier, et, aussitôt qu'il fut enterré, s'en vint prendre lit du défunt, à côté du F. Grégoire, qui ne savait rien de tout cela. Ce ne fut que quand le P. Roussel fut mort, que la connaissance lui revint; il croyait que c'était le P. de Régnier; M. Bessieux lui dit qu'il était déjà enterré et que c'était le P. Roussel qui venait de mourir.

Il se rétablit peu à peu et M. Bessieux l'envoya à Grand-Bassam avec M. Audebert. MM. Maurice et Bouchet s'embarquèrent avec eux pour Assinie.

Arrivés à Grand-Bassam, on leur donna une **baraque** en planches où il y avait deux petites chambres; l'une servait de chapelle, l'autre de salle à manger, à coucher, etc.; la cuisine se faisait en plein air. Le bon M. Audebert, qui n'était pas très bien quand il partit du cap des Palmes, allait toujours de mal en mal; à la fin, la dysenterie s'empara de lui et, pendant trois semaines qu'il vécut encore, le pauvre Frère le soigna de son mieux; il est vrai, d'après ce que ce bon Frère m'a dit, il n'était pas difficile.

Après sa mort, le bon Frère l'ensevelit de ses propres mains, le garda tout un jour et toute une nuit; pas une âme ne vint lui donner la main; le Commandant du poste lui donna quatre soldats Noirs pour lui aider à l'enterrer.

Le voilà donc tout [seul]. Après l'enterrement il se coucha, car il était très souffrant; il ne se levait que pour aller chercher quelque médicament au poste. Cependant il se remit un peu et put nettoyer son peu de linge. Il resta là tout seul dans sa baraque pendant six mois; il n'allait au fort que pour chercher sa nourriture que le Commandant lui donnait, comme aux soldats se trouvant dans le fort.

Je lui ai demandé bien souvent ce qu'il faisait pendant ces six mois. Il m'a dit que, quand il n'était pas trop souffrant, il se raccommodait, se lavait; il avait orné la tombe du bon P. Audebert de fleurs sauvages qu'il avait cueillies dans les bois. Ses maladies ordinaires étaient la fièvre et les florens (furoncles) : voilà l'état où il se trouvait quand Mgr Barron partit et quitta la Mission.

M. Bessieux, qui était resté tout seul au cap des Palmes pour avoir soin du matériel de la maison et voyant que l'évêque venait de partir, donna sa maison à garder à un américain, espèce de commerçant, pour aller rejoindre ses chers confrères qu'il n'avait pas vu depuis six mois et dont il n'avait aucune nouvelle; il s'embarqua sur *L'Indienne*, frégate à voiles, qui était de passage au cap des Palmes et allait à Assinie et à Grand-Bassam : le Commandant lui donna passage.

Arrivé à Grand-Bassam, on lui dit que le P. Bouchet était allé au cap Lahou, avec un navire qui y allait faire de l'eau et qu'il y était mort; que M. Maurice avait profité d'un navire de Marseille pour rentrer en France : dire tout ce qui se passa dans son âme, il n'y a que Dieu qui le sait! Le même navire le transporta à Grand-Bassam, où il s'attendait à trouver au moins un de ses confrères; mais on lui dit que, depuis six mois, le bon P. Audebert était mort et qu'il ne restait que le F. Grégoire. Que se passa-t-il dans son âme? Il fit le sacrifice de tout son être au bon Dieu; il résolut de ne pas abandonner sa chère et bien chère Mission avant qu'on ne lui donnât une autre destination : il espéra contre l'espérance.

On vint avertir le pauvre Frère que M. Bessieux était en rade; aussitôt il se fit porter par deux Noirs dans une pirogue; il était si souffrant qu'il ne pouvait pas marcher. La barre de la rivière était si mauvaise, que la pirogue chavira deux fois, et deux fois les Noirs, très adroits pour ces sortes de choses, le pêchèrent et le remirent dans la pirogue. Il arriva à bord sans connaissance; on fut obligé de le monter à bord. Quand la connaissance lui fut revenue, ils se mirent tous deux à pleurer. Enfin, la première émotion étant passée, M. Bessieux lui dit qu'il allait l'envoyer en France au noviciat, que là il se rétablirait, que, pour lui, puisque le navire allait au Gabon, il y allait aussi. Le Frère lui dit qu'il le suivrait partout, quand même il faudrait mourir. M. Bessieux n'insista pas davantage.

Arrivés au Gabon le Commandant leur donna le bout d'un magasin en planches, séparé du reste par une cloi-

son en douelles de barrique, qui pouvait avoir trois mètres de long sur deux de large. J'ai vu bien souvent cette pauvre chambre; ils la partagèrent en deux : la cloison était un drap de lit. Une partie fut dédiée en chapelle, l'autre en salle à manger et à coucher : l'un couchait sur la table, l'autre s'installait où il pouvait. Ils demeurèrent là avec les soldats pendant trois mois. Ce fut le bon M. Bouët-Willaumez, alors commandant, aujourd'hui vice-amiral, qui vint les sortir de leur trou. Il avait fait porter une maison en bois destinée pour Mgr Barron, qui était restée sur la côte à se pourrir; il la fit donc porter au Gabon; il la fit élever aux frais du Gouvernement et y logea M. Bessieux et le F. Grégoire, son inséparable compagnon pendant les trois mois qu'ils passèrent au fort. Le bon Frère faisait la cuisine, la lessive, raccommodait, etc.; l'apôtre allait dans les villages avec un Noir qui savait un peu traduire le pongwé en français.

Les voilà donc installés dans un véritable palais : quatre chambres et un salon en bois, non raboté, bien entendu. Une chambre est destinée pour chapelle; l'autel est une table; le tabernacle une petite caisse; la porte de la caisse est un voile à calice; la sacristie une vieille malle : le reste cadrerait avec la chapelle. Ils prirent des enfants qui mangeaient et logeaient dans la maison; le bon Frère leur apprenait à lire et à coudre; pendant le travail on chantait des cantiques, et je ne fus pas peu étonné, en 1846, quand je fus au Gabon, d'entendre chanter de tout côté :

Bénissons, à jamais,  
Le Seigneur dans ses bienfaits!

Pour l'apôtre, il parcourait les villages et tâchait d'apprendre la langue pour être utile à ces pauvres gens; les trois quarts des nuits, il les passait devant le Saint-Sacrement.

Le désastre qui était survenu à nos biens chers missionnaires avait retenti jusqu'à Saint-Domingue, où nous étions; les journaux anglais nous avaient annoncé ces



tristes catastrophes longtemps avant que le vénéré Père nous l'eut écrit. A notre retour en France, le vénéré Père me dit que le F. Grégoire était mort, qu'il avait dit la messe pour lui.

Trois mois après notre retour de Saint-Domingue, nous étions arrivés à Gorée, le P. Briot, le P. Arragon et moi; nos effets étaient encore à bord que nous parcourions les rues de Gorée pour découvrir s'il ne restait plus personne en vie de nos chers confrères. Le Commandant de Gorée nous dit qu'il n'en savait rien; un négociant, nommé M. Cabeuil, nous dit qu'il y avait un prêtre au Gabon avec un jeune homme nommé Grégoire. Nous voilà au comble du bonheur! Peu de jours après, un navire de l'Etat faisait voile pour le Gabon, emportant un gros paquet de lettres pour le bon Père et le cher Frère, que le vénéré Père nous avait données en cas où il vivrait encore; toutes nos malles et nos provisions furent entamées pour partager avec eux. Trois semaines après, le navire entra dans la rivière du Gabon, à dix heures du soir. Le Commandant, par une délicatesse qu'on ne peut trop louer, fit porter les lettres à onze heures du soir à M. Bessieux, qui n'était pas encore couché. Ce bon Père s'en fut réveiller son compagnon et ils s'en furent à la chapelle lire leurs lettres à genoux devant le très Saint Sacrement. Que de larmes de joie coulèrent; ils n'avaient reçu aucune nouvelle de France, ni de la Congrégation depuis deux ans; ils croyaient la société dissoute et ils apprenaient par leurs lettres que, au contraire, elle était très florissante; plus, de nouveaux confrères qui venaient à leur aide. Ils se mirent à chanter le *Magnificat* en action de grâces. Il était minuit; peu importe : ils continuèrent le reste de la nuit à causer de toutes ces bonnes choses. Le matin, la messe et la communion furent dite et faite en actions de grâces.

Quelques mois plus tard, le P. Briot profita d'une occasion pour aller les voir; il demeura un mois avec M. Bessieux et le F. Grégoire. Le pauvre Frère, voyant que la Mission allait prendre une autre (tournure), demanda à aller faire un petit noviciat soit en France, soit à Gorée. Sa demande lui fut accordée. Il vint donc à

Gorée avec le P. Briot, où il arriva vers le commencement de 1846. D'abord j'eus de la peine à le reconnaître; il était presque noir; un grand chapeau de paille noir sur la tête; une espèce de soutanelle ni bleue, ni noire : c'était tout simplement de cette marchandise anglaise qu'on appelle *guinée*. Il fut si content de me revoir qu'il me dit qu'il avait résolu de retourner en France; mais puisque j'étais là, il ne le ferait; qu'il ferait son noviciat à Gorée. Il était bien souffrant surtout de ses malheureux florens, qui ne l'ont quitté qu'à la mort. Il me remplaça à la cuisine, et moi je partais le matin à six heures avec deux négrillons pour Dakar, préparer l'emplacement de notre maison. Pendant un mois, je ne faisais qu'aller et venir, car nous n'avions pas pied-à-terre à Dakar. Je continuais ainsi jusqu'à ce que la maison de Dakar fut couverte, et mon confrère faisait la cuisine à Gorée et avait soin des enfants que nous avions, au nombre d'une dizaine. Au mois de juillet je partis pour le Gabon...

•  
\*  
\*\*

*Rochester, Dec. 21th 66.*

RÉVÉREND ET CHER SUPÉRIEUR,

Ce n'est peut-être pas sans une providence particulière de Dieu, qu'étant mort en Afrique parmi les premiers enfants du vénérable Libermann, je suis maintenant vivant en Amérique et que j'ai la permission de mon évêque de vous offrir la petite Mission de Greece, ou plutôt Notre-Dame des Douleurs, à Greece, dans le diocèse de Buffalo. C'est une petite Mission, à la vérité, mais c'est à mes yeux le grain de sénevê de l'Évangile, lequel, entre bonnes mains, pourra produire un grand arbre et devenir le centre d'un grand bien. Le vaste champ dernièrement ouvert au zèle des missionnaires par l'affranchissement de quatre millions de Noirs qui demandent le pain de la divine parole et la disette d'ouvriers nécessaires pour le leur rompre est l'occasion qui me porte à vous faire cet appel et sera aussi, je l'espère, le motif qui vous portera à y répondre, etc.

Les deux autres lettres sont du 5 février et du 4 avril 1867; elles donnent la position de la Mission offerte et expriment le grand désir du P. Maurice d'être aidé par la Congrégation : il fut impossible de répondre à son appel.

Father Maurice (1) as a young priest entered the African mission field and was supposed to have died there. A permit for his Christian burial was given by Church authorities in France. A copy of this permit was possessed by Father Maurice until his death and is now in the possession of one of our parishoners.

Father Maurice was sent by Bishop Timon of Buffalo to the mission of St. Ambrose, Greece, Monroe County, N. Y. Sept. 28, 1856. It was the feast of the Seven Dolors of Mary, and Father Maurice at once conceived the idea of building a new and larger church for the congregation. He witnessed the blessing of the corner stone of the new building by Bishop Timon, June 19th 1859, and the dedication of the church of the Mother of Sorrows by Father O'Brien, Bishop Timon's Vicar-General, Sept. 16, 1860. Every brick in the new building was laid under the personal supervision of Father Maurice and his trustees, Joseph Fleming and Peter Larkin; the stone for the foundation was cut by hand by Patrick Fleming and the forest cleared away by Kieran Buckley, Patrick Rigney and Francis Gallery. All these men donated their services.

For thirty-nine years Father Maurice labored in this parish. He established two other parishes, Holy Cross, Lake Ave., Rochester, and St. John's, Ridge Rd., Greece.

Father Maurice died Christmas Day, 1895, and was buried two days later in the cemetery adjoining this church, at the foot of a great cross erected on the site of the first church by Father Maurice himself in 1866.

Seventy of one hundred and ten families in this parish

(1) Nous devons cette notice à l'obligeance de nos confrères des Etats-Unis, qui l'ont sollicitée du Rév. O'Rourke.

Les *Annales de la Propagation de la Foi* de 1847, p. 96, indiquent, parmi les missionnaires de la Compagnie de Jésus partis en 1846, pour les Missions de l'Amérique du Nord, du Havre, le 16 septembre, le P. Louis Maurice, du diocèse de Nantes.

are direct descendants of the pioneers of the parish and among them Father Maurice is venerated as a saint. His picture is in every household. The prayers he taught the little children are used daily by the devout people and his great love of the Sorrowful Mother of God is reflected in their lives.

(Submitted by Rev. Daniel B. O'Rourke.)

\*  
\*\*

### Feuille de compte.

Nous savons que le V. Père fut chargé, par M. Barron, de nombreux achats pour la Mission de Guinée; les dépenses furent considérables. Nous avons trouvé le compte ci-dessous.

J. M. J.

Dépenses faites pour le compte de Mgr Barron, vicaire apostolique des Deux-Guinées :

Castorine pour faire 15 collets.....	465,—
Pour 37 petits cahiers.....	12,75
6 soupières en fer blanc (la pièce à 3,50)....	21,—
10 plats creux en fer blanc, à 3,—.....	30,—
4 plats plats en fer blanc à 2,50.....	10,—
12 pots en fer blanc à 1,25.....	15,—
3 douzaines de goblets en fer blanc à 3,— la douzaine .....	9,—
3 éteignoirs pour l'église à 20,—.....	60,—
55 assiettes d'étain (77 livres, dont 33 livres à 80, la livre — (16 creuses) (44 livres à 75, la livre) .....	59,40
Un tableau de la Sainte Vierge, peint.....	3,50
7 cuillers à soupe.....	7,25
21 parapluies .....	211,—
Un moulin à café.....	2,50
3 autres à 5, pièce.....	15,—
Une cloche .....	40,25
4 fers à repasser le linge.....	6,—

4 sonnettes pour l'autel.....	4,50
Note du tailleur pour le manteau-soutane de Monseigneur .....	286,60
Batiste pour surplis .....	137,25
Escot .....	20,—
Flanelle blanche pour étoles.....	37,25
Linon, mousseline, batiste.....	266,45
Batiste d'écosse pour surplis.....	51,15
Façon de 13 manteaux.....	52,—
Fourniture pour item.....	15,—

\*  
\*\*

### Notes historiques et topographiques.

#### Libéria.

Sur les origines de la République de Libéria, un de nos confrères, le P. Pierre Bourzeix, mort le 11 février 1887, a publié dans la *Revue Diplomatique* (1887) une étude qui fut très remarquée. Nous en extrayons quelques dates.

La fondation d'une *Société américaine de colonisation pour l'établissement des hommes libres de couleur des Etats-Unis* fut décidée par quelques philanthropes, à Washington, le 28 décembre 1816. Après bien des démarches à la recherche d'une région où transporter ses colons, la Société acheta des terrains pour eux au cap Mesurado, dans la Guinée Supérieure (janvier 1822). Les débuts de la colonie furent très pénibles : lutte contre les indigènes qui voulaient reprendre les territoires cédés, disette par manque de vivres importés ou indigènes, mauvais abris, maladies qui emportèrent bon nombre de gens.

Enfin, en 1824, on put considérer la fondation comme solidement assise, et le comité américain associa ses clients au gouvernement du groupe qu'ils formaient, en leur octroyant une première constitution, modifiée en 1828 et en 1839. Enfin, en 1847, la colonie fut déclarée indépendante et organisée en république.

Les gens de couleur du premier établissement de 1822 étaient en très grande majorité protestants. En 1833, une autre société privée, formée dans le Maryland, état catholique en grande partie, fonda à son tour, au cap des Palmes, une seconde colonie, semblable à la précédente; elle fut nommée *Maryland in Liberia*. Elle se réunit à la République en 1856.

\*  
\*\*

### **Grand-Bassam, Assinie en 1849.**

Partis de Grand-Bassam le dimanche matin, nous arrivons le soir à Assinie, distant de neuf lieues et débarquons le lendemain presque sans nous mouiller... La rivière d'Assinie coule perpendiculairement sur la mer jusqu'à quelques minutes avant de la joindre, pour se replier sur sa droite vers le sud en formant un angle droit et va dans cette direction se décharger dans l'océan, à trois lieues de là, en sorte qu'elle laisse entre la mer et son lit une longue terre très resserrée. C'est à l'angle supérieur de la rivière qu'a été bâti l'ancien blockhaus et que se trouve encore la factorerie. Le nouveau blockhaus est installé de l'autre côté de la rivière, dans la courbure en-dedans. C'est le même plan que la maison modèle du Grand-Bassam. Il a fallu défricher pour faire l'emplacement; ce n'était partout qu'impénétrable forêt...

Le village d'Assinie, situé à un quart d'heure au sud du blockhaus n'est qu'une petite bourgade composée de courtiers, par conséquent le bien n'y est guère possible. La résidence du roi, l'un des plus puissants et considérés du pays, est à quinze lieues, dans l'intérieur, sur un bras de la rivière. Mgr (Bessieux), dans l'intérêt de la Mission et pour l'exécution de ses desseins, ne pouvait se dispenser de le voir. Nous partons; le commandant et le docteur nous accompagnent. Après quelques heures sur la rivière, qui n'est pas moins large que celle du Grand-Bassam, et qui, comme elle, est couronnée de forêts continues et magnifiques, nous arrivons à l'entrée du lac Obi. On ne lui donne pas moins de six lieues de

long sur cinq de large; ses rives sont fort belles et accidentées. Les villages qui l'entourent sont fort rares; la culture, comme partout, y est nulle. Mais que cela, en France, serait admiré et d'un prix inestimable!... Nous avons mis plus de quatre heures pour le franchir avec vent derrière. Au nord-ouest, presque à l'extrémité, nous entrons dans la petite rivière de Bia, la seule avec le Tendo, à l'est, qui alimente cet immense lac. Sur la pointe, à droite, en remontant la rivière, se trouve le petit village de Biétri, dont le chef est le grand féticheur du pays et grand voleur. Ce village est curieux par sa construction sur pilotis... A partir de ce village, il faut aller à l'aviron près de neuf milles, jusqu'à ce qu'on arrive à la hauteur de Kinjabon, capitale du pays et résidence d'Amatifou.

(Lettre du P. Charles Clément, 22 juillet 1849.)

Demain nous allons partir pour Abi et, de là, nous irons à Kinjabo. Comme *L'Infatigable* doit partir le 30, et que nous ne serons pas apparemment de retour, je vais vous donner quelques détails sur le pays. Au départ du *Caïman*, il ne fut pas possible de vous donner des détails : nous n'avions encore rien vu.

Je dois vous dire d'abord :

1° Que la côte de Grand-Bassam et d'Assinie est de très difficile accès, à cause des brisants de la barre. Il arrive, de temps à autre, que des hommes, Blancs et Noirs y périssent écrasés par les pirogues : des piroguiers eux-mêmes, quoique très habiles, y ont péri; à Grand-Bassam, pendant notre séjour, le chef piroguier reçut un si rude coup sur la poitrine, qu'il passa plusieurs jours malade à l'hôpital...

2° Pour les deux postes, tous les effets des missionnaires doivent être mis dans des barriques bien conditionnées à l'épreuve de l'eau : c'est ainsi qu'arrivent toutes les marchandises des factoreries et du poste...

Notre première visite fut pour le cher confrère, le bon M. Audebert, qui repose à l'ouest du poste, sur le bord

de la mer. Nous le trouvâmes facilement : une large croix noire porte son nom, ses qualités et l'époque de sa mort. Nous tombâmes à genoux; mon cœur était oppressé; tous mes premiers compagnons se représentèrent avec lui à mon esprit : leur sainteté, leurs souffrances, leur dernier sacrifice, tout le passé; — le présent, l'état des pauvres peuples, ma charge de pasteur, la couronne qu'ils ont méritée, leurs prières à Dieu, à Marie, pour la Mission, pour moi en particulier : que de sentiments se pressaient dans ma pauvre âme! Mais le sentiment qui est resté, c'est celui que je ressentis en me relevant : vivre, souffrir et mourir comme eux!

Pendant tout notre séjour à Grand-Bassam, notre promenade favorite avec le P. Clément a toujours été sur cette rive bénie. Nous aimions cette plage; là nos prières semblaient plus animées et le cœur ressentait quelque chose de la charité du cher confrère, quand nous nous entretenions de l'état malheureux des pauvres peuples de la Guinée : deux jours se passèrent sans voir presque personne du pays...

Après notre arrivée (à Assinie), nous allons nous recommander aux prières du cher confrère M. Laval, décédé le 13 juillet 1844 : il avait sans doute vu notre arrivée avec joie, puisque nous avons été si heureux en arrivant. Le départ ne sera peut-être pas si beau (1) : à la garde de Dieu! La Côte d'Or est vraiment pauvre, et très pauvre; on ne cultive presque pas : la vie n'y est pas abondante; cependant, tout y vient parfaitement : les petits essais qu'on y fait le prouvent. Sur le bord, il n'y a qu'un tout petit village qui fait un peu de commerce d'or; les autres villages sont éloignés.

*(Lettre de Mgr Bessieux : Assinie, 4 juillet 1849.)*

Le blockhaus fut installé ici dans le courant de l'année 1843. C'était d'abord tout simplement une maison en planches, construite en forme de petite forteresse, qui fut apportée de France et mise sur pied sur le sable du

(1) A cause de la barre.



rivage, au milieu d'une palissade ou entourage formé avec d'énormes pieux, qu'on alla couper dans les bois voisins : sa fin était de protéger les établissements de commerce ou factoreries que les négociants français viendraient y faire. Il fut passé à cet effet un traité entre M. Bouët, alors gouverneur du Sénégal et Peter, chef de Grand-Bassam. Aujourd'hui, outre le blockhaus, où il ne reste plus que le sergent et l'artilleur du poste, il y a une maison modèle où demeurent le commandant, le docteur et le commissaire, qui sont envoyés tous les ans ou tous les deux ans pour desservir le poste; en outre, deux factoreries, un hôpital et des magasins.

En dehors de la palissade se trouvent les cases des soldats Noirs; des laptots et des Croumen, qui forment un village de 150 à 200 âmes, de sorte que, si l'on y joint les équipages de deux navires de l'Etat qui se trouvent dans ce moment dans la rivière de Grand-Bassam, la population totale peut monter au nombre de 300 à 400 âmes, mais cette population est flottante, en majeure partie du moins...

Le poste a pris son nom du village de Grand-Bassam, situé à une petite lieue de là, sur la rivière de même nom; il étend, l'espace de deux milles environ, le long du fleuve et de toutes ses sinuosités, l'ombrage et la fraîcheur de ses cocotiers et la longue haie de ses cases de terre et de bois. Le village de Grand-Bassam n'est autre chose qu'une colonie d'Apolloniens qui, mécontents de leur roi, vinrent chercher un refuge et un asile contre sa tyrannie : c'était vers le commencement de ce siècle; ainsi son existence ne remonte pas très haut. Grand-Bassam compte à présent de quinze cents à deux mille âmes au plus.

Le blockhaus qui porte son nom et dont je viens de parler est situé à l'extrémité d'une languette de sable longue de deux à trois lieues et à l'embouchure de la même rivière de Grand-Bassam. Cette langue de sable est resserrée entre la mer et un marigot sans issue, qui s'emplit et se désemplit à la marée, selon qu'elle se retire ou qu'elle monte; et c'est au pied du blockhaus que la rivière de Grand-Bassam vient se jeter dans la mer.

Cette rivière, qu'on a remontée, avec un petit vapeur, jusqu'à une douzaine de lieues, monte assez dans l'intérieur en courant du nord-est au midi; elle est appelée rivière d'Abka, du nom du village où s'est arrêté le vapeur. Je ne parle pas de trois marigots qui y aboutissent et qu'on pourrait regarder à la rigueur comme ses affluents, puisqu'ils y déchargent une partie de leurs eaux et que la marée s'y fait sentir. L'un est le marigot dont j'ai parlé et que forme la langue de sable où est placé le blockhaus : ce marigot n'a rien d'intéressant; il court parallèlement à la mer. Le second marigot est celui de Poton, ainsi appelé du nom d'un long et immense village qui s'étend à une lieue de ses bords, dans l'intérieur, et qui est distant du blockhaus de six à sept lieues : on peut y aller facilement avec une forte marée; pour en revenir, c'est toujours facile. Le troisième marigot et le plus long est aussi le plus important, le plus peuplé et le plus riche d'avenir pour le commerce, c'est celui d'Ebrié : c'est une immense lagune, large de deux à trois lieues en certains endroits... L'Ebrié a ses rives couvertes de nombreux villages, qui ne sont le plus souvent que des débarcadères ou des foyers de traite où viennent aboutir les courtiers de gros villages de l'intérieur.

(Lettre du P. Pierre-Marie Lairé. Grand-Bassam, 23 juin 1852.)

\*  
\*\*

### **Garroway et le cap des Palmes.**

*Montagne dite Table-du-cap des Palmes.* En continuant à s'approcher de Garroway (en venant de Gorée), on apercevra d'abord en arrière-plan, la Table-du-cap des Palmes, montagne aplatie à la partie supérieure et haute d'environ 100 mètres; puis, sur la côte, un mamelon élevé et boisé, au sommet duquel s'élève une touffe d'arbres très distincte, dits arbres de Blackwill. Vus de loin, ils semblent un navire sous voiles : c'est encore une bonne remarque pour Garroway; les rochers noirs de ce mouillage devront alors s'apercevoir.

*Villages de Garroway. — Ressources.* Il y a plusieurs villages à Garroway : l'un d'eux est sur le monticule où s'élève l'arbre de la reconnaissance; un autre est sur le plateau qui domine la pointe gauche de l'entrée de la rivière; un troisième est vis-à-vis, sur la rive droite.

Ils sont tous assez misérables et n'offrent pas grandes ressources; cependant, les chefs de la localité pourront fournir quelques bœufs de petite taille...

Le point de Garroway a donc cela de remarquable qu'il est d'un abord facile pour les canots, soit en dehors, soit en dedans de la rivière; aussi est-ce en vue de cet avantage assez rare sur le littoral africain, que j'en ai fait l'acquisition, au nom de la France, pour y créer au besoin un dépôt de combustible ou de ravitaillement.

*Passage au N. du banc de Coley. — Pointe et village de Fishtown et de Rocktown.* Après avoir quitté Garroway pour doubler le cap des Palmes ou y mouiller, deux routes seront à faire : l'une fait passer entre la pointe de Fishtown et les récifs les plus N. du banc de Coley; ce passage a environ un mille et demi de large; la sonde accuse quinze à vingt mètres à son milieu et dix à douze quand on approche des récifs entre lesquels est la passe; le fond y est généralement rocailleux; avec un temps fait, c'est la route que l'on doit préférer, puisque dans la passe même tout se brise et se voit; la rapidité des courants, portant à l'E. S. E. dans ces parages, avec une vitesse de deux milles à l'heure et souvent plus, ne tarde pas à faire doubler la pointe et les récifs de Fishtown; on dépasse ensuite avec la même rapidité ceux de Rocktown, après quoi on a de l'eau tout autour de soi et l'on se trouve en bonne position pour doubler le cap des Palmes ou pour mouiller devant l'établissement américain, bâti sur son extrémité. Si on est obligé de courir un ou deux bords en donnant dans la passe, on peut faire de bons relèvements sur la Table-du-Cap, l'arbre de Blackwill et le cap des Palmes.

Des villages sont bâtis sur les pointes de Fishtown et de Rocktown, lesquels découpent le littoral en trois petits enfoncements formant des baies : ces pointes se

terminent par des rochers noirs qui tranchent sur le sable de la plage de chacune de ces baies : des palmiers couronnent les terrains où sont élevés ces villages et achèvent de donner à la côte un aspect varié et pittoresque : on remarquera que cette côte devient encore plus boisée et plus élevée à mesure qu'on approche du cap.

*Passage au S. du banc de Coley...*

On voit donc qu'il est plus long de beaucoup de doubler le banc par le S. : avec les brises habituelles, si on a quitté Garroway le matin, on aura facilement doublé le cap avant la nuit par la passe du N.; mais il n'en sera pas de même si on a fait route pour contourner le banc de Coley par le S. : la nuit arrivera généralement avant qu'on y soit parvenu.

*Etablissement du cap Palmas ou cap des Palmes. Ressources.*

Les Américains ont élevé, sur la pointe du cap des Palmes, un établissement semblable à ceux de Mesurado, Grand-Bassa, etc. (1); des terres plus hautes que la pointe où est bâtie la ville paraîtront d'abord en second plan, et enfin la Table-du-Cap continuera à se montrer encore en dernier plan, couronnée, à un des angles de son plateau, par des bouquets de palmiers.

On ralliera la pointe où s'élèvent ces maisons américaines, et on pourra jeter l'ancre devant l'établissement où l'on trouve quelques ressources en provisions, eau, bois, etc.

**Fort Nemours.**

La souveraineté de la rivière de Grand-Bassam et des terrains qui l'avoisinent a été cédée à la France par suite des traités que j'ai passés avec les naturels; l'acquisition

(1) De Mesurado, ou Monrovia, Bouët-Willaumez dit : « C'est une assez triste ville, formée de cases en bois, et dont le principal mérite est d'avoir les rues bien tracées. »

de ces terrains a permis d'y jeter les bases d'un établissement provisoirement en bois, auquel est réservé tout l'avenir commercial de la rivière de Grand-Bassam et de ses affluents; cet établissement, élevé sur l'extrémité même de la rive droite de la rivière, a pris le nom de fort Nemours. C'est un carré palissadé et bastionné, dans lequel un blockhaus et quatre barracons servent d'abri à la garnison, à l'officier qui la commande et au matériel du comptoir; les quatre bastions élevés aux quatre angles de l'enceinte sont armés chacun d'une pièce de canon du calibre de 30 : c'est l'enseigne de vaisseau Besson, jeune officier d'énergie, que j'avais chargé du commandement du comptoir lors de la fondation; on peut jeter l'ancre devant le comptoir par vingt ou vingt-cinq mètres, suivant qu'on voudra en être rapproché de un mille ou de un mille et demi.

On peut débarquer assez facilement, à l'aide de pirogues, sur la plage, qui est au pied même du fortin; il n'y a guère qu'un grand brisant à franchir, et les piroguiers du Sénégal s'en font un jeu.

### **Assinie.**

Après avoir prolongé la côte pendant quelques milles encore, on ne tarde pas à apercevoir l'établissement français d'Assinie, reconnaissable à trois palmiers qui s'élèvent sur la langue de terre qui sépare la rivière de la mer : poussé rapidement par le courant, on ne tarde pas alors à être en position de jeter l'ancre en face du comptoir; si on a franchi la barre de la rivière et qu'on en remonte le cours, assez large pour permettre même le louvoyage, on mouillera également devant le comptoir, situé à six ou sept milles de la barre du fleuve; dans le premier cas on est au mouillage extérieur, dans le second au mouillage intérieur.

L'établissement jeté sur la gorge d'une presqu'île commande le fleuve, la mer et cette même presqu'île qui le rend maître de la barre de la rivière. Il est également situé au coude que fait la rivière quand elle remonte au

Nord pour quitter le voisinage de la mer et se répandre dans l'intérieur.

Il a reçu le nom de fort Joinville; il se compose d'un carré palissadé et bastionné, avec blockhaus et barracons au centre de l'enceinte : le tout provisoirement en bois, comme au fort Nemours : son armement et sa garnison sont les mêmes.

*(Description nautique des côtes de l'Afrique occidentale... par M. E. Bouët-Willaumez, capitaine de vaisseau, commencée en 1838 et terminée en 1845. 2<sup>e</sup> édition 1849.*

\*  
\*\*

### **La Maison du cap des Palmes.**

Mgr Barron offrit au Vénérable Père, pour ses missionnaires, l'établissement du cap des Palmes, où M. Kelly avait élevé une maison qui ne coûtait pas moins de 40.000 francs. Quant à une autre maison que le vicaire apostolique avait fait construire à Londres et qu'il emportait avec lui, comme il n'avait plus d'argent, il la vendit 5.000 francs à M. Bouet, et celui-ci la destina de suite à la future Mission du Gabon.

Cette maison, construite à Londres, est celle que les missionnaires du Gabon habitent depuis vingt ans environ. Elle est encore bien conservée. Elle fut transportée au Gabon sur le même navire que Mgr Barron, qui profita de son court séjour dans ce comptoir pour désigner l'emplacement où on la devait installer et qui est celui où elle se trouve encore. Je tiens ces détails de Mgr Besieux, qui a toujours aimé à rattacher ce souvenir de Mgr Barron à l'emplacement actuellement occupé par la Mission.

*(Note du P. Duparquet.)*

\*  
\*\*

### Mort de MM. Audebert et Laval.

de M. **Briot**, à Gorée, le 7 août 1845 :

M. Audebert est mort au Grand-Bassam, le 6 juillet 1844, après quinze jours de dyssenterie qui le faisait aller à la selle soixante fois par jour. Il est mort avec toute sa connaissance après vingt-quatre heures de hoquet. Il est mort entre les bras du jeune homme agent du Gouvernement et qui m'a donné tous ces détails; il a été très édifié de sa mort : il a plusieurs écrits de M. Audebert qu'il conserve comme des reliques; il nous a promis de nous les donner à copier : il est lui-même bien malade et s'en va chez lui à Saint-Louis pour se rétablir; je vais faire la route avec lui, à bord du même navire. Grand-Bassam et Assinie sont très malsains. Le pauvre M. Audebert n'a eu de médecin que vingt jours trop tard. M. Laval est mort à Assinie de dyssenterie aussi, huit à dix jours après M. Audebert. M. Audebert a été bien soigné par le F. Grégoire, qui est maintenant avec M. Bessieux. Il l'a revêtu des ornements sacerdotaux après sa mort.

de M. **Briot** :

(Longue lettre ou mieux journal relatant le voyage de M. Briot, de Gorée au Gabon, commencé le 16 janvier 1846.)

3 février. — Enfin nous voilà arrivés au cap des Palmes, à cette terre où nos confrères ont souffert jusqu'à la mort pour l'amour de Jésus et de Marie. Ce sont des victimes d'agréable odeur que le bon Dieu a prises en acceptation de notre Mission auprès de ces pauvres Noirs! Je suis descendu à terre aussitôt et, arrivé au lieu de leur sépulture, je me suis mis à genoux; et, persuadé qu'ils sont déjà dans le Ciel, je n'ai pensé qu'à prier Dieu de me donner leur esprit et leurs vertus. J'ai été obligé de me faire indiquer leurs tombes : point de croix, point d'entourage; l'herbe recouvrait leurs tombes et cachait une légère ondulation. J'ai fait entourer d'un petit

mur les tombes de MM. de Régnier et Roussel, et mettre une bonne croix à chacun avec inscription gravée. J'ai aussi fait mettre une croix sur la tombe de Denis, catéchiste de M. Kelly. Ils sont tous enterrés à dix pas de la maison.

J'ai eu le bonheur de passer onze jours dans cette maison, sanctifiée par les souffrances et la mort de nos confrères, de coucher dans leur lit : que de réflexions n'y ai-je pas faites, que de saintes pensées n'y ai-je pas eues ! Tous les jours j'avais le bonheur de dire la sainte messe dans leur chapelle ; j'ai trouvé leurs cahiers et j'ai vu combien ils avaient déjà travaillé la langue *grébo*, pressés qu'ils étaient du désir d'évangéliser ces pauvres peuples.

Les souffrances de nos confrères et leur mort ont déjà produit une partie de leur fruit ; les naturels sont on ne peut mieux disposés pour nous ; j'ai vu le roi et les principaux et je me suis assuré de leurs sentiments ; et une preuve non équivoque de leur confiance, c'est que deux frères du roi n'ont pas balancé à me donner leurs enfants, et je les emmène avec moi à Gorée. Il n'est pas jusqu'au gouverneur américain qui ne nous désire instamment ; il m'a témoigné toutes sortes de bontés et de prévenances ; il a pris mes intérêts auprès des ouvriers américains que j'ai été obligé d'employer pour réparer la maison et qui voulaient me rançonner ; il m'a envoyé à bord, lors de notre départ, deux cochons, un mouton et douze poulets ; il m'a invité à dîner chez lui et m'a mis à sa droite, tandis que le Commandant de *L'Indienne* n'était qu'à sa gauche.

Notre maison du cap des Palmes est située en bon air, sur une hauteur ; elle a un étage et de belles mansardes, galeries au rez-de-chaussée et au premier ; au rez-de-chaussée, deux grands appartements et un corridor où se trouve l'escalier ; au premier, deux grands appartements, plus deux petits cabinets pris au bout ouest, sur les galeries. Pour dépendances, une cuisine, trois magasins, des commodités vastes et en plusieurs endroits ; autour de la maison un assez beau jardin, fertile ; au bas du jardin se trouve la grande route où passent, matin



et soir, cinq à six cents Noirs allant et venant cultiver le riz dans la campagne.

Le peuple crouman est doux, ainsi que ses voisins; on peut aller sans risque avec des guides jusqu'à 80 lieues dans l'intérieur; là, on trouve de hautes montagnes. Je ne suis allé qu'à quelques lieues dans l'intérieur, et j'ai vu de jolis monticules de 100 à 150 pieds de haut, où l'on pourrait établir une maison salubre; c'est ainsi que les Américains se mettent et ils se portent bien.

Il semble que Dieu ne veut pas que nous abandonnions cette Mission; il y a une foule de circonstances bien extraordinaires pour notre maison du cap des Palmes : Mgr Barron a supplié les Commandants français de prendre la maison du cap des Palmes pour la transporter à Assinie; il n'a pu en trouver un seul qui voulût s'en charger; il a voulu la vendre et n'a pas trouvé. Après le départ de Mgr Barron, l'on a offert dix mille francs à M. Bessieux; celui-ci a écrit à Monseigneur et aucune lettre n'est parvenue. Enfin, le Commandant de la station envoie un navire exprès pour la prendre et la transporter au Gabon : le Capitaine de ce navire revient en disant qu'il y a des difficultés, que les Américains ne veulent pas la laisser prendre. Enfin, l'Amiral m'envoie avec un navire pour la prendre et la transporter au Gabon. Pendant toute la traversée, je n'ai pas d'autre pensée, d'autre volonté que de prendre cette maison pour le Gabon. Aussitôt que je suis dans cette maison, que je vois les choses par moi-même, je ne puis plus me décider à l'emporter. Je reste deux jours à réfléchir, à consulter Dieu et Marie. Déjà l'ouvrier avait fait ses marques pour reconnaître les pièces, afin de pouvoir la remonter au Gabon, déjà il commence à démolir la galerie du bas. Je fais tenir bon; j'appelle le Commandant, je lui dis nettement que, au lieu de démolir la maison, je veux la réparer. Tout le monde est de mon avis, et le commandant consent à rester là avec son navire tout le temps nécessaire, me donnant chaque jour tous les hommes dont j'avais besoin; en un mot, se mettant, lui et son équipage, à ma disposition. Et voilà cette maison, dont toutes les pièces fondamentales étaient pourries, parfait-

tement réparée et comme à neuf. Quand la verrai-je occupée par des confrères? quand y serai-je moi-même avec eux? Tout en s'acclimatant à Gorée, nos confrères destinés pour cette belle Mission, pourront apprendre en partie la langue. Ils auront tous les cahiers de nos chers confrères, deux enfants du pays et probablement un crouman de 30 à 35 ans qui veut absolument venir à notre service. Que ceux qui le peuvent apprennent l'anglais : c'est une langue très utile sur toute la côte d'Afrique et nécessaire dans beaucoup d'endroits, au cap des Palmes par exemple.

Le 14, il a fallu dire adieu au cap des Palmes et laisser ces braves gens à leur idolâtrie, à leur esclavage du démon : cela fait mal au cœur!

*Pour M. le Supérieur général tout seul.*

Voici d'autres raisons qui m'ont déterminé à laisser notre maison au cap des Palmes. *L'Indienne* n'aurait pas pris la sixième partie de la maison; quand serait-on venu prendre le reste? La partie restée au cap des Palmes, privée de sa toiture et exposée à la pluie et au soleil, aurait eu le temps de pourrir, avant qu'on vînt la prendre; tandis que la partie transportée au Gabon aurait péri de son côté. Toutes les pièces fondamentales, les piliers qui soutiennent les galeries étaient manqués et à changer au Gabon; toute la toiture et une foule d'autres pièces auraient été mises hors d'état de service en démolissant. Le Gouvernement aurait cru avoir des droits sur cette maison après l'avoir transportée et réparée à neuf au Gabon; il aurait voulu la placer où bon lui aurait semblé; effectivement, sa place était désignée et dans un endroit tout autre que celui désigné par M. Bessieux. Dans le cas où nous abandonnerions la Mission du cap des Palmes, il vaudrait mieux la vendre que la transporter. On en avait offert dix mille francs à M. Bessieux; on m'en a offert cinq mille, avant la réparation; maintenant, je pense que nous en aurions dix mille. J'ai écrit au gouverneur de vouloir bien m'écrire à Gorée ou au Gabon, chez M. Bessieux, si on lui en offrait plus de dix mille

francs. Cette maison coûte à la Mission plus de cinquante mille francs. J'ai aussi eu en considération la bonne disposition du peuple, des chefs et des autorités américaines, l'abandon que nous faisons du tombeau de nos confrères probablement à nos ennemis les protestants qui seraient venus s'établir là. Le gouverneur n'a pas voulu me concéder le terrain où ils sont enterrés : la maison, une fois emportée, le terrain ne nous appartient plus, mais retourne à la disposition du gouverneur qui l'a concédé à notre Mission. Déjà un étranger avait obtenu du gouverneur la permission de cultiver dans notre jardin; j'ai mis ordre à cela en faisant défendre à l'individu, par le gouverneur lui-même, de cultiver à l'avenir dans notre jardin. Une belle maison, bien située, commode, toute prête à recevoir plusieurs missionnaires, c'est beaucoup sur la côte d'Afrique. M. Bessieux, depuis deux ans, au Gabon, dans un comptoir français, payé par le Gouvernement, n'a encore qu'une mauvaise case, où il serait mort avec le Frère sans une providence spéciale, quoique dans un endroit moins malsain que la plupart des côtes d'Afrique. C'est beaucoup, cher Père, pour nos missionnaires, de trouver, pour les recevoir, une bonne maison bien établie et bien située; il y a une dizaine de chrétiens, et j'ai même baptisé la fille d'un de ces chrétiens.

Le cap des Palmes est un lieu central, précisément mitoyen entre Gorée et le Gabon, à 400 lieues de l'un comme de l'autre. Les navires qui vont de Gorée à Grand-Bassam, Assinie ou au Gabon viennent en prendre connaissance et souvent y mouillent. Il y a du commerce pour le riz, l'huile de palme et autres, et beaucoup de navires viennent y charger; l'on aurait là beaucoup d'occasions pour une foule d'endroits de la côte. Il y a toute sorte de provisions et fruits; la vie n'y est pas chère; le climat n'y est pas pire que sur le reste de la côte; seul j'ai eu la fièvre, mais je l'ai eue au Gabon, ainsi que tous les soldats que nous y avons portés et même plusieurs hommes du bord. Si nos confrères y ont tous été malades et y sont morts, c'est parce qu'ils étaient mal nourris, mal soignés. M. Kelly, qui était économe,

les laissait mourir de faim : je le tiens de M. Bessieux. M. Kelly a voulu aussi être leur médecin quand ils sont tombés malades; peut-être était-il bon médecin pour l'Europe ou l'Amérique, mais il ne connaissait pas les maladies de la côte d'Afrique et en particulier du cap des Palmes, et il est cause de la mort de nos confrères en négligeant, par économie ou autrement, d'appeler les médecins de l'endroit qui sont au courant de la maladie et des remèdes. Ils sont chers, mais qu'importe, quand il s'agit de la vie! Si M. Kelly avait rendu service à la Mission en venant s'exposer aux privations et peines de tout genre inséparables de l'établissement d'une maison sur la côte d'Afrique, il lui a fait bien tort en faisant mourir les missionnaires de faim et par manque de médecins et de soins. Est-il étonnant que des européens, tout harassés des fatigues de la mer et d'un climat brûlant, qui, au lieu d'avoir, pour se rétablir, une nourriture abondante et saine, ne trouvent que privations de tout genre, soient tombés malades? Ce qui m'étonne, c'est qu'il n'en soit pas mort davantage! *L'inconstant* M. Kelly, c'est ainsi qu'on le nomme au cap des Palmes, est parti découragé pour l'Amérique, abandonnant la Mission, aussitôt qu'il a vu mourir son domestique, le catéchiste Denis.

Il faut avouer que, dans cette Mission, tout a été bien mal mené. MM. Audebert et Laval, tout épuisés de leurs fatigues et maladies du cap des Palmes et de la mer, sont allés mourir à Grand-Bassam et Assinie!

J'oubliais de vous signaler une raison qui m'a encore porté à laisser la maison, c'est que, prenant une partie de la maison, je ne pouvais plus prendre les provisions et effets mobiliers qui restaient dans notre maison, et il était bien temps de les prendre, surtout les provisions.

On (M. Bessieux) avait laissé pour gardienne une vieille mulâtresse de Saint-Domingue; je la crois assez honnête femme, d'après le dire public; cependant il manquait une foule d'objets. Presque toutes les caisses avaient été ouvertes; on avait pris le bon vin et on avait mis à la place du vin ordinaire, des bouteilles vides ou même de la paille; j'ai de la peine à croire que tout cela se soit

fait sans sa participation. Elle m'a dit que M. Bessieux ne lui avait rien donné, et M. Bessieux m'a dit lui avoir donné 300 bouteilles de vin, une barrique de riz, deux barils de farine, du sucre, café, poivre, eau-de-vie, huile, graisse, une dame-jeanne mélasse et autres qu'elle ne se rappelle pas. Je lui ai donné beaucoup de choses aussi, moi. Je lui ai proposé 200 francs pour quinze mois de gardiennage, et elle n'a pas voulu les recevoir; elle m'a demandé 300 francs; je n'ai pas voulu les lui accorder sans avoir consulté mes confrères : dites-moi ce que vous en pensez? Il me semble que 200 francs est plus qu'il ne lui appartient pour quinze mois de gardiennage. Elle a eu, pendant tout ce temps, la jouissance de la maison et du jardin, pour 4 à 500 francs de cadeaux; elle mérite 300 francs au moins, dit-elle, pour avoir bien gardé. Mais elle n'a pas si bien gardé, puisqu'il manque plusieurs outils de menuiserie et charpentage, scies, harpons, varlopes, ciseaux, vrilles, haches, tenailles, marteaux .., un baril mélasse, une caisse hameçons assortis, un baril sel, un baril cordes assorties et autres. Seize caisses se sont trouvées changées; à la place du bon vin, de l'huile d'olive, du cognac, j'ai trouvé du vin ordinaire, du vin piqué, des bouteilles vides ou de la paille. Il est malheureux que M. Bessieux n'ait pas fait prix avec elle et bien pris note de tous les objets. J'ai pris exactement note de quelques objets mobiliers que j'ai laissés et j'ai fait marché avec elle, par écrit, pour qu'elle ouvre la maison au moins deux fois la semaine pour l'aérer, et cela moyennant 5 francs par mois; je lui ai laissé 50 francs pour les dépenses imprévues de clôture et autres. J'ai aussi laissé 25 francs au gouverneur pour peindre à la chaux, à deux couches, tous les petits bâtiments dépendants de la maison. Quant à la maison, je l'ai fait peindre à l'huile à l'extérieur et le toit a été goudronné d'un bout à l'autre. La maison est comme neuve et ne fait pas une goutte d'eau. Je suis certain qu'avec le temps et les hommes qu'on eût employés à démolir, transporter et rétablir cette maison au Gabon, on en fera une semblable au Gabon; c'est ce que je vais tâcher de persuader à l'Amiral, en lui faisant ressortir la triste

position de mon confrère au Gabon et les manquements que l'on a eus à son égard.

Je me suis permis bien des choses, très cher Père, n'ayant personne pour me guider. Je me suis permis de faire des cadeaux avec les provisions abondantes de vin, eau-de-vie et huile que j'ai trouvées au cap des Palmes. J'ai cru politique de donner quelque chose au gouverneur, au Commandant de *L'Indienne* et à l'état-major. Ne devais-je pas récompenser un peu la bonne volonté de ces Messieurs? ne devais-je pas reconnaître les services d'un commandant et d'un état-major qui se mettent eux et leur navire à ma disposition pour réparer notre maison? ne devais-je pas faire tout mon possible pour gagner le gouverneur?

La première entrevue avec le gouverneur avait été froide, non seulement pour moi, mais pour les officiers français, puisqu'on lui avait proposé un salut de coups de canon, s'il avait voulu le rendre, et il avait refusé. Le navire était loin de terre; les officiers avaient besoin de prendre quelque chose à terre; je les invitais à se rafraîchir et même à déjeuner ou dîner avec moi, quand ils se trouvaient là à l'heure du repas; c'était M<sup>me</sup> Sansue, la gardienne, qui apprêtait à manger. J'ai cru bien faire d'inviter le Commandant de *L'Indienne* avec les officiers et le gouverneur à venir partager mon modeste dîner; ils ont accepté. Le gouverneur nous a invités à son tour, puis le Commandant de *L'Indienne*, puis le docteur, puis l'état-major, et il m'a fallu fournir un homme à tous ces repas, ce qui me contrariait beaucoup. Tout s'est bien passé. Les Français et les autorités Américaines se sont rapprochés; le Commandant de *L'Indienne* a salué le gouverneur de neuf coups de canon, quand il a monté à bord; celui-ci a salué à son tour le Commandant de *L'Indienne* quand il est venu dîner chez lui, et enfin les officiers français sont partis dans les meilleurs termes avec les autorités Américaines : c'est toujours une bonne chose et probablement cela n'aurait pas eu lieu sans mon modeste déjeuner où ils se sont rapprochés.

Le gouverneur est à moitié catholique; il a chez lui un tableau du saint Cœur de Marie; tuteur de deux enfants

catholiques, il les a confiés à des catholiques; il m'a dit qu'il nous verrait revenir avec plaisir.

Le médecin mulâtre Américain, qui est docteur en médecine, et habite là depuis longtemps, m'a dit que tout le monde avait la fièvre, même les animaux, en arrivant au cap des Palmes; mais le plus souvent elle n'est pas mortelle et guérit au bout de quinze jours. Ce docteur m'a invité à prendre chez lui toutes les pierres dont j'avais besoin pour réparer la maison, et le gouverneur m'a donné la chaux gratis. Le docteur vend cher ses visites; mais, au bout de peu de temps, nos missionnaires seraient au courant de la maladie et capables de se soigner eux-mêmes.

\*  
\*\*

La gabarre *L'Indienne* est le navire qui a reçu Mgr Barron, fatigué, excédé des mauvais traitements du Commandant de *L'Eglantine*, nommé Gence. Ce malheureux faisait prendre à son auguste passager le café à l'eau de mer, ne lui donnait à manger que des haricots, tandis que lui se faisait servir à part et après un bon déjeuner. Qui sait tous les mauvais propos qu'il lui a tenus, toutes les incongruités qu'il lui a faites? on eut dit que malheureux esclaves de Satan eût eu à cœur de faire mourir Mgr Barron, déjà et si affligé de la perte de ses missionnaires.

\*  
\*\*

M. Bouchet étant venu à mourir à son bord, il ne voulut pas qu'on lui mit (comme on fait aux matelots) un boulet aux pieds ni même un peu de sable pour le faire couler; et, sans lui rendre les honneurs d'usage, ni même laisser dire les prières, il le fit jeter brusquement à l'eau, en disant tout haut : Vous allez voir le beau bain de pieds qu'il va prendre!

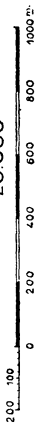
Le malheureux Gence mit le comble à ses forfaits en se brûlant la cervelle, voulant par là se soustraire à la justice humaine, qui lui avait déjà retiré son commandement et le traduisait devant un conseil de guerre.



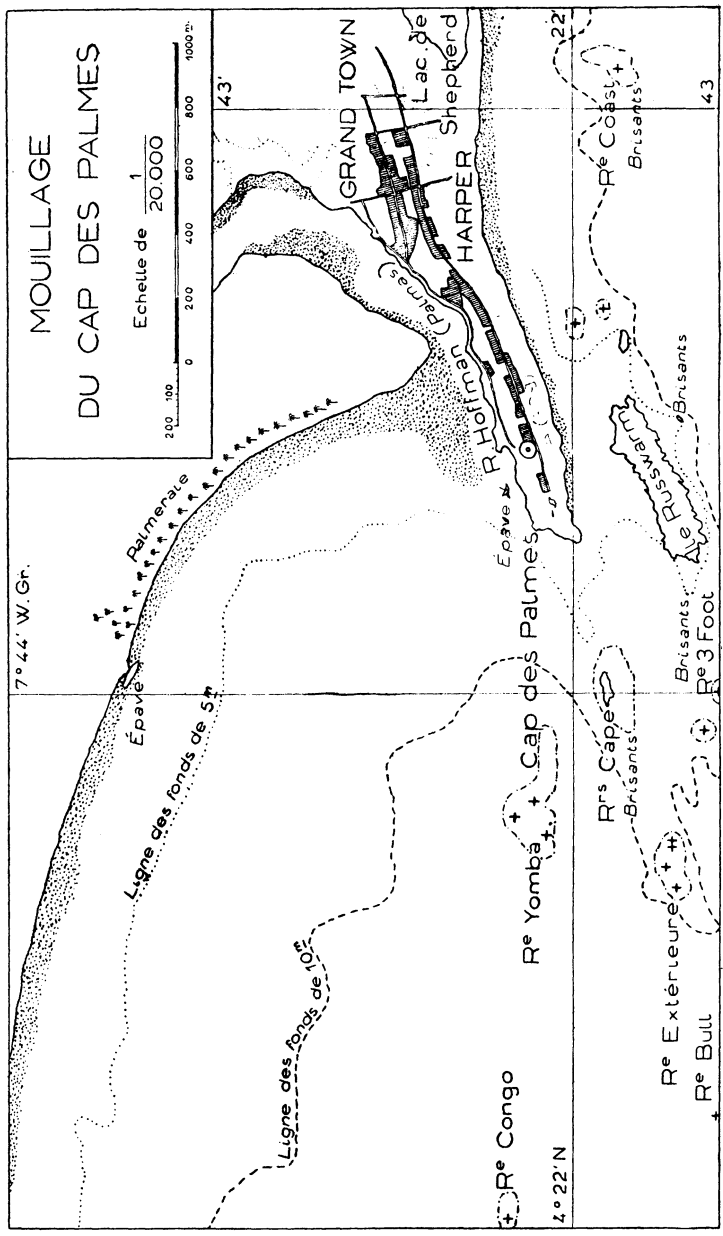


# MOUILLAGE DU CAP DES PALMES

Echelle de  $\frac{1}{20,000}$



7° 44' W. Gr.



4° 22' N

43

*Nous devons ce croquis à l'obligeance de S. Exc. Mgr Lerouge,  
Vicaire Apostolique de la Guinée, qui nous l'a obtenu du  
Capitaine Hommel, commandant du « Jamaïque ». Ce relevé  
date de 1913.*

# MISSION D'HAITI

(1842-1845)



## MISSION D'HAÏTI 1842-1845

---

Nous donnons d'abord par ordre de dates les diverses lettres écrites au sujet d'Haïti (sauf celles émanant de la Propagande et du Vénérable Père); puis les extraits de journaux, de ceux d'Haïti en premier lieu, ensuite de l'*Ami de la Religion*; ces derniers permettront de suivre les nouvelles parvenues à La Neuville pendant que M. Tisserant et ses confrères se trouvaient en Haïti.

\*  
\*\*

de M. **Tisserant** à Mgr Rosati :

(Au dos de ce brouillon de lettre est écrit de la main du Vénérable Père : « Le 6 avril 1842, lettre de M. Tisserant à Mgr Rosati. » La date mise par M. Tisserant est le 4.)

MONSEIGNEUR,

Je suis de retour au milieu de mes chers Frères du Noviciat de la petite Société du Saint-Cœur de Marie, où j'ai raconté à M. le Supérieur les consolantes nouvelles que j'avais apprises de votre bouche dimanche dernier (1).

M. Libermann désire ardemment, si Votre Grandeur veut bien le lui permettre, venir à Paris s'entretenir avec vous du bien spirituel du pauvre pays d'Haïti que Marie daigne regarder d'un œil si miséricordieux. La difficulté, pour ce cher Père, c'est qu'il relève à peine d'une maladie grave et que le médecin redoute que, s'il quitte trop tôt la chambre, l'air extérieur ne lui soit trop préjudiciable. M. le Supérieur espère cependant obtenir du médecin, cette semaine ou au commencement de la suivante, la permission de faire, pour vous voir, le voyage de Paris, en prenant bien des ménagemens.

(1) Ce dimanche tombait le 3 avril 1842.

En attendant que M. Libermann puisse effectuer son désir, j'ose prendre la liberté, dans l'intérêt de nos bons Noirs d'Haïti, d'adresser à Votre Grandeur quelques réflexions que je ne me suis pas permis de vous faire connaître de vive voix dimanche, parce que je n'avais pas demandé autorisation de le faire à notre Supérieur et que le temps nous manquait. Vous voudrez bien excuser ma démarche en considération du motif unique qui me fait agir en ceci, celui de pouvoir contribuer en quelque chose à procurer le salut de ces âmes si délaissées pour lesquelles le bon Maître vous a donné un cœur de père.

La nouvelle que Saint-Domingue va enfin consentir à recevoir un évêque, m'a comblé de la joie la plus vive : me permettriez-vous, Monseigneur, de vous dire, avec la franchise d'un cœur qui est tout brûlé du désir de se dévouer au service de ce peuple si infortuné, quel serait le digne pontife que depuis trois ans je demande dans le secret de mon âme, avec toute la ferveur dont je suis capable, au Cœur de Marie, pour ce pauvre pays? M. le Supérieur, l'ami, le confident intime de cet apôtre, quoique étant plus à même que personne d'apprécier combien ce choix serait précieux pour l'Eglise désolée dont vous allez sécher les larmes, a toutefois des raisons très graves pour ne faire aucune démarche pour cela; cependant, aux instances que je lui ai faites, il m'a permis, Monseigneur, de vous écrire à ce sujet.

Voici donc quelques détails, de la plus stricte vérité et jetés sans prétention, sur M. l'abbé de Brandt, chanoine d'Amiens, l'un des ecclésiastiques les plus remarquables de notre France : extraction d'une famille noble et des plus recommandables de la Picardie, piété éminente, douceur qui attire tous les cœurs, humilité d'un saint, fermeté et constance inébranlables, lorsqu'il s'agit de conduire une entreprise, zèle prudent pour le salut des âmes, qui le rend jour et nuit l'homme du prochain. A tout cela vient se réunir une rare prudence; on pourrait même dire, sans exagérer en rien, une prudence consommée. Prédicateur vraiment apostolique, il joint dans ses discours la force et l'énergie à la douceur et la sim-

plicité. Mgr d'Amiens l'emploie continuellement dans les missions les plus importantes, dans lesquelles Notre-Seigneur et Marie lui ont toujours réservé les succès les plus consolans. Sa foi vive et son humilité donnent les assurances les plus désirables de sa soumission parfaite au Saint-Siège et du dévouement entier de son cœur à embrasser ses intérêts. M. de Brandt possède en outre de grands talens naturels soit pour la direction de toutes sortes d'âmes, soit pour l'administration. Quoiqu'il n'exerce le ministère que depuis trois ans, Mgr Mioland a en lui la confiance la plus entière; continuellement il l'emploie dans les choses les plus délicates, et le met à la tête de presque toutes les œuvres du diocèse qui, quoique nombreuses, suffisent à peine à contenter son zèle. Son extérieur est modeste, imposant et ferme; d'une santé robuste, il est à l'épreuve de tous les travaux. La seule difficulté que je ne puis me dissimuler à son égard, c'est qu'il a tout au plus trente ans; mais sa figure mate et bien formée lui en fait donner trente-cinq ou trente-huit, de même que je n'aie que vingt-sept ans et cinq mois, à me voir l'on m'en donnerait beaucoup plus.

En me permettant de manifester à Votre Grandeur le vœu de mon cœur au sujet d'un choix que je regarderois comme l'une des faveurs les plus signalées que Marie put accorder à nos Noirs chers à son cœur, précisément parce qu'ils sont plus ignorans et plus délaissés, je puis, devant Dieu et le Cœur de Marie, me rendre un plein témoignage que je n'obéis ici à aucune impulsion humaine. M. de Brandt serait, il est vrai, à Saint-Domingue, d'une utilité inappréciable pour notre œuvre, ce dont je fais entièrement abstraction, car l'intérêt seul du pays dicte le désir de mon cœur. Du reste, sous ce point de vue, il seroit au moins aussi avantageux pour nous que M. de Brandt restât à Amiens, puisque c'est l'intime ami de notre Supérieur, notre conseil et le zélé protecteur de notre œuvre.

Votre Grandeur pourroit prendre, si elle le désirait, des renseignements auprès de M. Desgenettes, de MM. de Saint-Sulpice et une multitude d'autres hommes respec-

tables, car ce Monsieur est déjà connu pour les fruits prodigieux de grâces que Notre-Seigneur a daigné opérer par son organe, non seulement dans tout le diocèse d'Amiens, mais dans plusieurs autres où il a fait des missions apostoliques, couronnées du plus éclatant et inespéré succès, tel qu'à Lyon et en Auvergne.

Je crois inutile d'assurer à Votre Grandeur que M. de Brandt est tout à fait étranger à la démarche que ma conscience me commande de faire en ce moment; il l'ignore totalement; et, selon toute apparence, l'obéissance seule pourra en cette circonstance triompher de son humilité (1).

[Il me reste, Monseigneur, à vous dire un mot sur mon compte. Mgr de Paris a différé jusqu'à présent de m'accorder la permission de partir, tout en reconnaissant d'une manière positive ma vocation et en me promettant toujours de m'envoyer plus tard; mais ma santé se détériorant de jour en jour — par la vie sédentaire que je mène à Paris et l'air de la capitale qui est contraire à mon tempérament américain — et donnant même des inquiétudes sérieuses, surtout depuis quatre mois, car depuis votre départ j'ai été obligé déjà trois fois d'interrompre le travail du ministère, une fois pendant cinq jours; un mois après, pendant six semaines et enfin à l'époque où nous sommes, puisque mon épuisement seul a pu me forcer à quitter Notre-Dame-des-Victoires dans le moment où ma présence était plus nécessaire.

Je pense donc qu'une démarche de votre part auprès de Mgr l'Archevêque aurait l'heureux résultat que mon cœur désire. Ce serait conserver mon pauvre corps auquel je tiens peu, mais sans lequel je ne puis aller servir nos pauvres nègres, — me donner quelque loisir de me remettre entièrement avant de commencer la mission que Dieu daigne me réserver, malgré mon indignité, — me procurer l'inestimable bonheur de quelques mois de retraite du noviciat, avant de commencer les travaux d'une vie agitée.

Durant l'intervalle qui s'écoulerait jusqu'au départ de

(1) Ce qui suit entre [ ] a été barré.



l'évêque que Dieu a déjà choisi pour notre chère île d'Haïti, je serai entièrement à la disposition de Votre Grandeur pour tout ce qu'elle pourrait désirer de moi, comme chercher de bons prêtres pour Saint-Domingue, — j'en ai déjà plusieurs en vue, — et vous seconder en tout ce que vous pourriez désirer. Quant à ce qui concerne notre Congrégation, M. le Supérieur et moi nous aurons l'honneur de tout régler avec Votre Grandeur. Nous penserions, lors du départ de l'évêque, mettre à votre disposition des prêtres de notre société destinés à l'établissement d'un grand séminaire].

Veuillez agréer l'hommage du profond respect et de la vive gratitude avec lesquels j'ai ...

TISSERANT,  
*prêtre, serv. nègres.*

\*  
\*\*

J. M. J.

*Castries, 17 juin 1843.*

Pour M. le Supérieur.

MON TRÈS CHER PÈRE EN NOTRE-SEIGNEUR,

J'attends chaque jour de vos nouvelles et je n'en reçois aucune. Dieu soit béni! Je présume que vous avez écrit à Rome à mon sujet, et que c'est là la raison de votre long silence. En attendant, je me suis occupé dans ce pays à défricher un peu les âmes du bon peuple de Castries. Malheureusement, je suis tellement pressé d'ouvrage; et pour surcroît l'occasion pour la France part demain, que je ne pourrai vous dire aujourd'hui que peu de chose sur les dispositions des habitans. Ce que je me contenterai de vous annoncer, c'est que, grâce au zèle de l'excellent vicaire de Castries, le bon abbé Lecaillet, et aux intentions pures et droites de son curé, qui malheureusement est infirme, la paroisse est presque complètement changée. Les instructions de Carême ont été données cette année pour la première fois et ont été bien suivies, puis est venu le mois de Marie, consacré entiè-

rement à porter ce bon peuple à la dévotion au saint Cœur de Marie, pendant lequel Notre-Seigneur a daigné récompenser le dévouement des deux ecclésiastiques que je viens de nommer par un bon nombre de conversions. Le mois s'est terminé par l'érection de l'Archiconfrérie, en présence de Mgr le Coadjuteur de Mgr l'Evêque de la Trinidad, qui se trouve au milieu de nous depuis une quinzaine de jours, et en la compagnie duquel je viens de visiter une partie de notre île. Le premier jour nous avons environ 550 personnes d'inscrites. Mais, comme vous le savez, cher Père, le démon est l'ennemi de tout bien : aussi ici avons-nous trouvé pour contradicteurs les *Prêtres de l'île*, dont un bon nombre ne voient qu'avec peine l'œuvre de Dieu s'accomplir à Castries. Plusieurs d'entre eux se sont déchainés contre l'Association du Saint-Cœur de Marie, un d'eux a été jusqu'à s'en moquer en chaire; toutes les accusations des ecclésiastiques de Paris contre l'Archiconfrérie et notre cher et très vénérable P. Desgenettes ont trouvé écho parmi ces Messieurs, et on les répète afin de paralyser le bien. Le grand tort de la paroisse de Castries, mais ce que n'osent dire les ecclésiastiques en question, c'est qu'on ne parle de tous côtés dans l'île et aux environs que du changement des esprits qui s'opère depuis plusieurs mois surtout, et du rapprochement si sensible et si journalier vers la religion; et ces Messieurs, dénués pour la plupart du même zèle, entendent avec peine ces éloges qu'ils croient avec raison être la condamnation de leur peu de ferveur.

Depuis que je ne vous ai écrit j'ai reçu tous les pouvoirs de missionnaire apostolique de l'évêque de la Trinidad, qui m'a fait fortement engager à rester dans son Vicariat et à y prendre un poste. Mgr le Coadjuteur renouvela les mêmes instances quelques semaines après. J'ai répondu à leurs Grandeurs en deux lettres séparées, en les remerciant de l'intérêt qu'elles daignent me porter, et ajoutant que des engagements antérieurs ne me permettoient pas d'accepter aucun poste pour le présent. Depuis son arrivée ici, Mgr le Coadjuteur m'accable de bontés, et il m'engage beaucoup à venir à la Trinidad, en attendant que les affaires de Saint-Domingue s'arran-

gent : je m'attends, à son retour de sa tournée dans l'île, qu'il va me faire de nouvelles propositions; mais tant que je n'aurai pas reçu de lettre de votre part, je ne prendrai aucun autre parti que celui de rester ici. Il n'y a pas jusqu'au vice-préfet de la Martinique, qui me regardoit et me regarde assez probablement toujours comme un espion, qui ne m'ait écrit deux lettres fort aimables. La vieille et sainte demoiselle qui m'avait reçu chez elle, à Saint-Pierre, et qui me portoit tant d'intérêt, est morte en odeur de sainteté il y a peu de semaines. Elle m'écrivait par le moyen d'un secrétaire assez souvent, et me pressoit toujours de revenir à Saint-Pierre, chez elle, passer encore le plus de temps que je pourrois : elle est morte comme une prédestinée, et je vous assure qu'en offrant le saint sacrifice pour le repos de son âme, j'étois convaincu que ces prières ne lui serviroient plus. Le bon M. Labroille, cet excellent ecclésiastique du Mouillage, est toujours en relation de lettres avec moi; qu'il est malheureux de voir des prêtres aussi bien disposés et si remplis de zèle si mal entourés, et n'ayant pour les former au saint ministère, si périlleux surtout dans les colonies, qu'eux-mêmes, après la grâce de Dieu, laquelle, du reste, ne manque jamais aux bons prêtres!

Je vous avois dit, dans mon avant-dernière lettre, que les deux évêques du Vicariat de la Trinidad (le coadjuteur et l'évêque titulaire) étoient en procès devant Rome. Les choses avoient été si loin que l'évêque titulaire avoit interdit le coadjuteur. Je ne suis pas fâché de pouvoir vous apprendre que ce que j'avois ouï dire par M. Le-cailltet, au sujet des torts du coadjuteur, me semble au moins beaucoup exagéré. Il le tenoit de personnes bien pieuses, mais qui, intéressées elles-mêmes dans l'affaire, avoient pu écouter trop facilement des propos défavorables au coadjuteur; car l'une de ces personnes étoit et est encore le grand confident de l'évêque titulaire, qui est facile à impressionner par suite de sa grande faiblesse de caractère. Le coadjuteur, dès les premiers jours de son arrivée, m'ayant pris en affection, s'est ouvert à ma pauvre personne sur une multitude de choses secrètes qui le concernent, et m'a *montré* une lettre de la Propa-

gande toute récente, par laquelle tous les torts sont donnés à l'évêque titulaire, avec ordre de se rétracter et de ne rien faire sans avoir pris les conseils du coadjuteur, qu'on lui impose comme une espèce de mentor, car les termes de la Sacrée Congrégation sont très forts et énergiques. Malgré la confiance que Sa Grandeur semble me témoigner, sans toutefois qu'elle le manifeste en présence des autres prêtres, je suis décidé, comme je lui ai dit, en quoi il m'a beaucoup approuvé, à ne vouloir — dans cette affaire, qui naturellement occupe tous les prêtres partagés en deux corps — prendre ostensiblement aucun parti, et à rejeter toute conversation dans laquelle on voudroit, au détriment du respect dû à chacun des deux évêques, me faire ranger pour l'évêque ou son coadjuteur. A quoi bon s'immiscer dans des affaires épineuses et qui ne nous regardent nullement? Je crois que si les prêtres ne s'occupoient pas de ces sortes d'affaires, les choses n'en iroient que mieux, car en définitive c'est toujours la religion et la foi des peuples qui souffrent de ces disputes de partis.

Quant à moi, je suis toujours un pauvre homme, si occupé depuis trois mois, que malgré tout le désir que j'aurois d'observer ponctuellement tout notre petit règlement, je suis d'ordinaire obligé de ne pouvoir faire tous les exercices de la règle. Je ne manque pas cependant, à moins d'impossibilité, à faire l'oraison, dire le chapelet, mais les autres exercices, soit en partie, soit souvent en totalité, je suis bien fréquemment forcé d'y manquer ou de les abrégés. Il auroit fallu ici avec moi plusieurs missionnaires dans le moment actuel pour être à même de suffire au mouvement religieux. Maintenant je vais, j'espère, avoir un peu de calme et pouvoir reprendre tous mes exercices.

Ce pays étoit si abandonné que la plus profonde ignorance y régnoit, et parmi le peuple un grand nombre est encore dans le plus pressant besoin d'instruction. Depuis mon arrivée dans les colonies, j'ai fait bien des bêtises; mais je tâche d'en profiter pour me mettre à la place qui me convient devant Dieu et devant les hommes, et pour acquérir de l'expérience, chose qui ne s'invente pas.

Le peuple des colonies a besoin d'être étudié et compris à fond, précisément parce qu'il est tout à la fois original, bizarre et très susceptible.

M. Lecaillet vous présente ses respects et se recommande à vos prières et à celles du Noviciat. C'est un prêtre vraiment intérieur : aussi Dieu donne-t-il beaucoup de succès à ses efforts et fait-il fructifier même avec éclat le talent qu'il lui a confié.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien j'ai un besoin urgent de prières. Je pense souvent à nos bons Frères, en m'unissant à leurs travaux du lieu de mon exil. La pensée que Dieu se sert d'eux pour faire du bien, tandis que je suis inutile, me console : quand serois-je réuni à quelques-uns de ces bons Frères?... Mais, avant tout, la sainte volonté de Dieu et son seul bon plaisir!...

Je viens de recevoir une lettre de ma famille pour la première fois depuis mon départ de France. Je vois qu'ils ignorent entièrement mes affaires, et je suivrai toujours à leur égard la voie que j'ai tenue depuis mon arrivée dans les colonies, de ne leur parler que des choses qui ne concernent en rien nos projets. Ils ne me parlent pas de M. Desgenettes : n'auroit-il pas reçu la lettre que je lui ai envoyée au mois de février, ou plutôt, comme je le mettois un peu au courant de mes affaires, n'en auroit-il pour cette raison rien dit à ma famille, suivant mon désir? Je l'ignore... Je vais lui écrire quelques lignes en lui donnant des nouvelles de l'Archiconfrérie dans ces pays. Mais, afin de pouvoir profiter de l'occasion du navire qui part et ne pas être retardé de quinze jours avant d'en trouver une autre, je suis obligé de vous écrire *currente calamo*, en vous envoyant un affreux griffonnage.

Adieu, mon cher Père, n'oubliez pas devant Notre-Seigneur et sa sainte Mère le pauvre coureur des Antilles.

Croyez-moi toujours de cœur et avec le plus profond respect,

Votre très obéissant fils.

TISSERANT, *prêtre*,  
*missionnaire du Saint-Cœur de Marie.*



de M. Tisserant :

J. M. J.

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Libermann,  
prêtre à La Neuville-Amiens (Somme), France.  
(Cachet de la poste : Amiens, 7 sept. 43.)

*Ile de la Grenade, 8 août 1843.*

MON TRÈS CHER PÈRE,

J'ai reçu votre dernière lettre le 25 juillet, jour de la fête de saint Jacques, et j'en ai d'autant plus béni Notre-Seigneur, qu'elle étoit comme une providence pour moi au moment où je la reçus. J'avois reçu, onze jours avant, une lettre de ce jeune homme d'Haïti dont je vous ai parlé une fois en France; c'étoit la réponse à ma lettre du 13 janvier. Les nouvelles que j'apprenois par cette lettre étoient excellentes au sujet de l'avenir de la religion dans ce pauvre pays : je me contentai au premier moment d'adorer les desseins secrets de notre bon Maître qui me sembloit alors me défendre, malgré ces bonnes nouvelles, de me rendre à Haïti, puisque vous m'aviez écrit de ne pas y aller jusqu'à nouvel ordre. Mais en demandant dans l'oraison à celui qui éclaire, lorsqu'il le veut, les ténèbres de notre âme, ses divines lumières relativement à ce que j'avois définitivement à faire, et après avoir recommandé à notre Association du Saint-Cœur de Marie de Castries, qui est toujours bien fervente, cette affaire, sans la nommer (le jour où je reçus cette lettre étoit un dimanche, jour de réunion pour la Confrérie), il m'a paru que, nonobstant votre dernière lettre, je devois partir le plus tôt que je pourrois pour Haïti. Car vous n'y parliez que je ne dois pas me rendre dans ce pauvre île que parce que vous entendiez dire que le pays étoit en troubles, ce qui n'étoit pas. Il me sembla aussi que la réponse de Mgr Rosati étoit à mon sujet non un ordre positif, mais un simple conseil, d'après les termes dont elle étoit conçue. *Vu l'état actuel* des affaires à Haïti, Monseigneur croyoit plus prudent que je n'y allasse pas jusqu'à nouvel ordre; Monseigneur me parloit donc selon

toute probabilité que dans la seule hypothèse que les affaires iroient mal à Haïti, mais il n'entendoit pas parler du cas où je serois assuré qu'il n'y auroit aucun danger de me rendre à Saint-Domingue; et puis Sa Grandeur, en exprimant le désir que je ne fisse aucune tentative pour entrer à Haïti, me sembloit ne pas parler pour le cas où je recevois une lettre de Port-Républicain de personnes bien informées qui me presseroient de venir, vu la bonne disposition des esprits en faveur de la religion; et ce cas étoit précisément celui où je me trouvois. Ainsi, en interprétant vos intentions bien connues, en interprétant également celles de Mgr Rosati, auquel je pouvois rendre service en lui faisant, par votre intermédiaire, connoître d'une manière assurée l'état des esprits et des choses à Haïti, en pensant aussi que la permission du Cardinal Fransoni, donnée pour que j'entrasse à Saint-Domingue, n'étant pas révoquée, subsistoit toujours, je me décidai à partir pour la terre qui m'a été promise depuis si longtemps, et dans laquelle mes péchés m'ont empêché, sans doute, d'entrer plus tôt. Seulement à cause de l'absence de M. le curé de Castries, qui étoit aller accompagner Mgr d'Agna dans sa visite pastorale des autres îles, et pour terminer les confessions générales que j'avois en train, je ne pus fixer mon départ qu'aux premiers jours de ce mois. C'est sur ces entrefaites, et au moment où j'eusse bien désiré qu'une lettre venue de vous me confirmât que je n'allois pas faire une fausse démarche, que m'arriva votre lettre du 24 juin, par un coup de providence. La marche de conduite que Monseigneur et vous, cher Père, me tracez, étoit précisément celle que Notre-Seigneur m'avoit mis au cœur de suivre; ce qui a été pour moi une occasion bien juste de remercier notre bonne Mère et d'oser espérer que Marie daignera, si je suis fidèle, m'obtenir dans l'occasion les lumières de Dieu dont j'aurai besoin pour agir.

Le même jour où je reçus votre lettre, nous en vint une de M. le curé de Castries, qui nous apprenoit qu'il se trouvoit encore à Saint-Vincent, colonie voisine, éloignée d'environ 40 lieues de mer, avec Monseigneur. — A raison de la proximité, je me décidai à partir le jour

même, afin d'être sûr de trouver Monseigneur avant son départ; et, faute de pouvoir rencontrer aucun bâtiment pour cette île, je fus obligé d'en fréter un qui me prit 2 doublons (176 francs). Le but de ce voyage étoit de me munir d'une lettre de Monseigneur qui pût détourner le Grand Vicaire du district de Port-au-Prince de trouver lieu de me suspecter dans l'examen de mes papiers et de me faire des questions auxquelles je serois embarrassé de répondre. J'avois bien de Mgr d'Agna une feuille de pouvoirs; mais elle étoit signée du 25 juin, parce que je n'avois pas demandé plus tôt des pouvoirs par écrit, les *verbaux* me suffisant, et que j'avois profité du passage de Mgr Smith pour me les procurer en règle : mais ce rapprochement si brusque entre le jour d'où datoient mes pouvoirs par écrit et mon départ pour Haïti n'auroit pu que donner des ombrages au Grand Vicaire en question. Je crus donc que, dans les circonstances si délicates où j'allois me trouver, je devois prendre tous les moyens que la prudence demande pour éviter de paroître suspect à l'autorité ecclésiastique d'Haïti. Un quart d'heure plus tard je n'aurois plus trouvé Monseigneur, car lorsque je débarquai, le coup de canon pour annoncer que Sa Grandeur s'embarquoit étoit déjà tiré. Monseigneur eut la bonté de différer son voyage une demi-heure environ, quoiqu'il fût déjà en retard. Il me donna une lettre qu'il voulut que je dictasse moi-même pour le Grand Vicaire. En voici le conçu : « Monsieur le Grand Vicaire. J'ai l'honneur de vous adresser M. l'abbé Tisserant, de la conduite duquel nous n'avons eu qu'à nous louer pendant le temps qu'il a exercé dans notre vicariat le saint ministère, en qualité de vicaire de Castries, île Sainte-Lucie. Il désire venir exercer les fonctions saintes à Haïti, dont ses parens étoient colons avant la révolution de ce pays. Je vous prie donc, Monsieur le Grand Vicaire, de vouloir agréer ses services. J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Grand Vicaire, votre très humble serviteur.

« † Richard P. SMITH, évêque d'Agna.

« Saint-Vincent, 26 juillet 1843. »



La lettre est laconique, comme vous voyez, et j'ai désiré qu'elle fut ainsi; car donner de plus amples compliments m'eût rendu suspect d'être peu-être *trop bon prêtre* pour le pays. Ainsi je ne paraîtrai que comme ecclésiastique venant d'exercer dans le vicariat de Mgr Smith; et je dirai au besoin au Grand Vicaire que s'il désiroit plus amples informations sur mon compte, Mgr Smith les donneroit. Ce bon évêque nous est tout dévoué; il m'a fait promettre de lui écrire souvent (ce que je ferai cependant avec discrétion), en me disant qu'il se feroit un plaisir de me répondre lui-même, et qu'il désiroit ces relations mutuelles. Il est toujours dans les mêmes dispositions relativement à notre œuvre, il souhaite, m'a-t-il dit, avoir quelques missionnaires qui prêchent aux peuples, moins encore de bouche que par exemples (la population du vicariat de Monseigneur est composée presque totalement de gens de couleur, les Blancs n'en forment pas la quatrième partie ou ne dépassent pas cette proportion); car dans le vicariat, ce que m'a dit Monseigneur dans nos entretiens, et ce que j'ai vu, fait bien désirer que des peuples si bien disposés pour recevoir la grâce du Ciel aient de bons prêtres. Monseigneur allait me retirer de Castries lorsque j'aurois été bien rétabli au sujet de la santé, pour me placer dans une île de 25 à 30 mille âmes, autrefois catholique, maintenant abandonnée aux protestans, surtout aux méthodistes, depuis qu'il ne s'y trouve plus de prêtres catholiques. Il y a plus de trente ans, je crois, que les catholiques de cette île, qui, sous le rapport matériel, est plus florissante que Sainte-Lucie, sont privés de la vue d'un prêtre. Cette île où je me serois trouvé tout à fait en missionnaire, sans église, sans traitement (celui que l'on m'auroit donné auroit été prélevé sur les fonds de la Propagation de la Foi et sur les souscriptions que Mgr d'Agna et Mgr Mac Donnell se proposoient de faire pour me procurer les trois mille francs que chaque prêtre doit recevoir dans le vicariat); cette île, où tout auroit été à créer m'auroit bien plu, jusqu'au moment où vous m'auriez écrit de me rendre à Haïti; et, aidé par le confrère que je pensois que vous auriez peut-être con-

senti à m'envoyer, la parole de Dieu auroit, j'espère, porté du fruit dans quelques-unes de ces âmes abandonnées. Cette île étoit Tobago ou Tobacco, entre la Barbade et la Trinidad.

J'ai donc quitté ce bon pays de Sainte-Lucie où Notre-Seigneur et sa sainte Mère m'ont ménagé de grandes consolations. Je n'ai pu trouver d'autre occasion que celle du paquebot à vapeur, parce que, à cause de l'hivernage, qui est commencé, nos mers des Antilles deviennent désertes pour quelques mois, les gros bâtimens se hâtant de retourner en Europe, dans la crainte des coups de vent si fréquens dans nos parages à cette époque et les petits navires n'osant plus naviguer hormis à de petites distances pendant ces temps de danger. Je me suis rendu à la Grenade, colonie éloignée d'environ 60 à 70 lieues de Sainte-Lucie et aussitôt l'arrivée du paquebot apportant les lettres d'Europe, un steamer me conduira directement à Jacmel, en Haïti. C'est celui destiné à parcourir la ligne de la Jamaïque, Carthagène, le Mexique. Malheureusement pour la bourse des missionnaires, le passage est fort cher dans ces bâtimens, surtout lorsqu'il s'agit de petites distances à parcourir, car alors on vous fait payer proportionnellement trois ou quatre fois plus que ceux des passagers qui viennent de plus loin. Ainsi le tarif imprimé m'a obligé de payer, pour mon transport de Sainte-Lucie à la Grenade, qui est à douze ou quatorze heures de distance, la somme énorme de 170 francs; tandis que les personnes qui s'étoient embarquées à Saint-Thomas, d'où venoit le paquebot, n'avoient à payer, pour leurs cinq journées de navigation, que 50 francs de plus que moi. Je vais partir demain ou après-demain pour Jacmel, en Haïti, par le paquebot qui se rend à la Jamaïque : j'y serai dans quatre jours environ. Priez pour moi afin que le Seigneur daigne me conduire dans toutes mes démarches. Hélas! j'aperçois bien des difficultés, mais Marie voudra bien, je l'espère, me guider!

Je voulois vous en dire davantage, mais l'arrivée du paquebot d'Europe, que l'on attend à chaque heure aujourd'hui, me force de terminer ici ma lettre. Veuillez me recommander aux prières de nos bons frères, nou-

veaux et anciens : je serois bien content de connoître les noms de ceux qui composent le noviciat. Je pense souvent à vous, cher Père; ici vos conseils me manquent, et je suis livré à moi-même : écrivez-moi donc, je vous prie, le plus fréquemment que vos occupations le permettront et un peu plus longuement, pour suppléer, par vos bons avis, au sacrifice que j'ai fait en vous perdant. Au milieu de cette vie d'isolement d'avec mes frères, que je mène depuis mon départ d'Europe, tout en me résignant à la volonté de Notre-Seigneur et bon Maître, dont la volonté doit faire désormais la mienne, la pensée de ces bons frères de La Neuville, de Bourbon ou de la Guinée qui ont le bonheur d'être en communauté, me fait soupirer après le moment où je pourrai, à mon tour, jouir de ce bonheur : mais, encore une fois, la volonté de Dieu soit faite! Vous me donnez des nouvelles du cher frère Laval : ce seroit un homme de cette trempe spirituelle qui feroit du fruit parmi les peuples que j'ai parcourus; à Maurice, plus d'un cœur revenu au divin bercail par ses soins bénit sans doute ce cher frère que Dieu daigne combler, pour sa sanctification et celle des pécheurs qu'il ramènera, de la plénitude de ses dons et de ses grâces! Les nouvelles de Bourbon dont vous ne me dites qu'un mot m'ont bien consolé à mon tour; au sujet de M. Le Vavas seur qui opère tant de fruit dans les âmes, lorsque vous écrirez à ce confrère si humble et si dévoué, veuillez lui rappeler que je ne l'oublie pas dans mes faibles prières, et que je réclame, pour moi et mes pauvres haïtiens, un petit *memento* dans les siennes. Adieu mon cher Père, croyez-moi dans l'union des Saints Cœurs de Jésus et de Marie,

Votre pauvre fils,

FISSERANT,

*missionnaire apost. du Saint-Cœur de Marie.*

P. S. — M. Lecaillet m'a remis 500 francs pour acompte sur les 1.250 francs de mon traitement comme prêtre employé dans le vicariat, pour les cinq mois de mon séjour. Quand le Gouvernement, qui est en retard,

par suite de sa gêne momentanée, aura payé les ecclésiastiques de l'île pour l'année présente, les 750 francs qui me sont dus seront, si vous le trouvez bon, employés pour le passage de cette jeune personne qui, depuis son enfance, soupire après la vie religieuse, et dont je vous ai dit un mot. M. Lecaillet la croit comme moi très propre pour être servante des pauvres négresses. Je suis maintenant en grande relation avec elle; je m'étois chargé de la direction de sa conscience, elle doit continuer à m'écrire de temps en temps par l'entremise de M. Lecaillet. Elle aura quelques difficultés avec sa famille, mais d'ici au printemps, époque avant laquelle elle ne pourra guère partir, pour ne pas passer l'hiver en Europe, tout je l'espère sera arrangé. Vous aurez, je crois, une belle acquisition pour vos bonnes religieuses en cette âme.

En arrivant à Haïti, il me restera en caisse environ 1.600 francs. Vous voyez que, sans que je cherche en rien à remplir ma bourse, la Sainte Vierge s'en charge. *Bonum est confidere in Domino.*

*Observation importante.* — La voie la plus courte pour m'écrire sera toujours le paquebot à vapeur anglais qui part directement tous les quinze jours de la Grenade, aussitôt que le paquebot d'Europe est arrivé dans cette île, où il se rend directement d'Angleterre. Tout au plus recevrai-je mes lettres trois jours plus tard qu'à Sainte-Lucie. De plus, lorsque je vous écrirai, mes lettres vous parviendront plus vite par le paquebot que lorsque je me trouvais à Sainte-Lucie, par la raison que le paquebot pour l'Europe part de Saint-Thomas, colonie voisine de Saint-Domingue, tous les quinze jours. Les départs des steamers ont lieu en Angleterre le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois, à moins que ces jours ne soient un dimanche. Mon adresse sera celle-ci : M. d'Aguesseau Lespinasse, chez M. son père, à Port-au-Prince. Sous cette enveloppe vous mettrez la lettre, que vous m'adresserez cachetée, à M. Tisserant, Haïti.

Veillez recommander à ma famille, mon cher Père, qu'on ne m'écrive pas, comme l'a fait M<sup>re</sup> Feuillet, du Hâvre, en spécifiant que je suis missionnaire du Saint-

Cœur de Marie. La prudence demande qu'on ne mette sur l'adresse que ces seuls mots : M. d'Aguesseau Lespinasse, pour remettre à M. Tisserant, Haïti. Lorsque je vous écrirai, mes lettres seront mises à la poste par des personnes sûres, et si je le trouve utile, j'écrirai l'adresse en contrefaisant mon écriture ou en la faisant écrire par M. d'Aguesseau Lespinasse, avec ces seuls mots : A M. Libermann, à La Neuville, près Amiens (Somme). Je vous écrirai dans trois ou quatre semaines, à moins qu'il n'arrive un cas pressant qui nécessite de vous écrire plus tôt. Priez et faites prier pour votre pauvre fils.

\*  
\*\*

### Lettre confidentielle.

de M. D. Lespinasse à M. Tisserant :

(Copie de la lettre que j'ai reçue du Port-au-Prince le 16 juillet dernier, jour de Notre-Dame du Mont-Carmel. C'est un jeune homme tout à fait sûr et religieux qui m'écrit.)

*Port-au-Prince, 24 mai 1843.*

MON CHER COUSIN,

Il y a déjà assez longtemps que j'ai reçu votre aimable lettre du 13 janvier. Je vous aurois déjà répondu sans tous ces événemens qui sont venus comme la foudre tomber sur nous, sans nous donner le temps de respirer. Vous avez sans doute appris la révolution qui vient d'avoir lieu chez nous : elle a été réellement l'œuvre de la Providence. On a peine à concevoir que 500 hommes aient pu oser prendre les armes contre un Gouvernement aussi despotiquement enraciné, et en moins de deux mois, sans presque verser de sang, détruire l'édifice que le tyran avoit mis des années à élever, et le forcer lui-même à fuir avec toute sa famille. Il y a quelque chose de miraculeux dans cette révolution. On craignoit de voir des massacres, des vols se commettre, on redoutoit

de voir des vengeances personnelles, des assassinats, des villes incendiées, et rien de tout cela n'est arrivé. Le tout s'est passé avec ordre; le peuple s'est conduit d'une manière admirable. On a montré la plus grande modération; encore une fois le tout a été miraculeux. On travaille sérieusement au bonheur et à la civilisation d'Haïti. On établit en ce moment parmi nous toutes les belles institutions des peuples avancés en civilisation. On s'occupe beaucoup maintenant de la religion; on a malheureusement tant à faire en ce moment qu'on ne peut pas encore reprendre les communications avec le Saint-Siège, mais on ne tardera pas à le faire. Les journaux nous parlent sans cesse de réformer entièrement le clergé. On attend qu'il y ait ici un évêque pour faire les changements nécessaires dans l'Eglise. Nous voulons, à l'heure qu'il est, des prêtres vertueux, des pasteurs pour instruire le peuple, pour établir des écoles pour les enfans des pauvres. Je sais que c'étoit là ce que vous vous proposiez de faire ici; aussi vous apprendrez ceci avec plaisir. Nous serions bien aises de vous voir au milieu de nous. J'ai annoncé votre arrivée à la Martinique, à Beauvais et à Massillon Lespinasse : ils ont été enchantés de cela. Beauvais Lespinasse est membre du Comité populaire du Port-au-Prince. Maintenant que les affaires sont dans une si bonne direction, nous avons réellement besoin de bons prêtres pour éclairer ce peuple. Le peuple d'Haïti est tout autre qu'on le croit. Il n'est peut-être pas de peuple plus disposé à marcher dans la bonne voie pour peu qu'on se donne la peine de le guider. Nous avons beaucoup de confiance dans cette révolution; mais il faut que vous et tous vos amis de Paris veniez nous aider. Jamais temps ne fut plus propice à répandre l'instruction religieuse et à éclairer ce bon peuple ... Ici nous sommes bien; Dieu merci, les mauvais jours sont passés; nous commençons à respirer maintenant ... Et vous, mon cher cousin, comment vous trouvez-vous sous ce nouveau ciel? Ne trouvez-vous pas ce climat assez rude. Pour moi, je le supporte difficilement. Depuis mon arrivée ici, je ne suis jamais bien; je souffre toujours de l'estomac. Notre climat est bien funeste aux Européens;

c'est pourquoi je voudrais vous voir auprès de nous. Il vous faut des soins et surtout beaucoup de ménagemens. J'écris ce soir même à Paris.

Je vous salue en vous désirant une parfaite santé.

Votre cousin tout affectionné.

(Signé) : D. LESPINASSE.

*Nota.* — Ces deux personnes dont il est parlé dans cette lettre sont comme celui qui m'écrit des cousins (du côté gauche, selon la manière de parler des colonies) appartenant à des familles très respectables et influentes dans le pays. Mais je présume bien que ce ne sont pas là les seuls parens naturels que je trouverai dans l'île; et je crains qu'une foule peut-être d'autres rejetons n'aient été laissés par quelques membres de ma famille du côté maternel. Nos pères, vous le savez, n'étoient pas toujours très sages dans les colonies ...

J'enverrai par une prochaine occasion à M. Desgenettes copie des réglemens de l'Association du Saint-Cœur de Marie de Port-d'Espagne, avec les deux ordonnances canoniques de Mgr Smith pour Castries et la cathédrale de Sa Grandeur.

C'est avec raison, mon bien cher Père, que vous aviez la bonté de me recommander de me mettre en garde, à Haïti, contre les préventions. Je reconnois maintenant qu'il n'y a peut-être pas de pays où l'on exagère plus en mal et même en bien que dans les colonies. Pour les exagérations en bien, vous en avez un exemple dans ce que vous me dites avoir lu dans un journal au sujet de Mgr Smith, qui n'a pas bâti d'église : la magnifique cathédrale de Port-d'Espagne est l'œuvre d'un des prédécesseurs de Sa Grandeur.

Mon ornement pour dire la messe a été naufragé dans le transport de mes effets de la Martinique à Sainte-Lucie, qui a eu lieu, il y a un mois. Il n'est plus dans un état convenable; veuillez m'en envoyer un autre, ainsi que des palles, etc. : tout cela a été perdu par l'eau de mer.

Si Mgr Rosati est à Paris, dites-lui, je vous prie, de se défier d'un prêtre nommé Gobert, qui doit venir le trouver. C'est un homme qui a été obligé, à cause de ses

imprudences, de quitter autrefois Saint-Domingue et qui a été dans presque toutes les îles des Antilles, de la plupart desquelles il a été contraint de partir de force. Notamment il a été chassé par nos deux évêques de la Trinidad, après avoir pris une part coupable dans des machinations abominables contre les deux évêques. Le cœur chez lui est bon, mais l'esprit est dans une sorte de folie : un homme de cette trempe ne pourroit que tout gâter. — *Je le connois du reste beaucoup.*

M. le curé de Castries et M. Lecaillet désireroient beaucoup que le confrère, que je leur avois annoncé devoir peut-être venir me joindre à Castries, arrivât pour les aider à ma place (jusqu'au moment où il seroit appelé à Haïti). A dire vrai, je serois moi-même bien content que la chose put s'effectuer : ce bon confrère, s'il venoit, trouveroit l'avantage de s'acclimater, sans avoir, comme à Haïti, surcroit de travail dès son arrivée, et celui de prendre un peu d'expérience des colonies, chose qui me paroît bien nécessaire, au moins pour les premiers qui seront appelés à aller dans ce pays, dans lequel nous serons épiés par les autres prêtres; et une fausse démarche (qui souvent provient de ce qu'on ne connoit pas assez le caractère et les habitudes du pays où l'on se trouve) peut faire de notre part bien du mal. Monseigneur donnera de suite tous les pouvoirs à ce confrère, si vous l'envoyiez. Il auroit du reste, ce bon frère, l'avantage de se trouver à Sainte-Lucie avec deux excellens prêtres qui ne le gêneroient nullement et seroient à son égard de véritables frères. Le tout est laissé à votre sagesse.

Voici la liste des dépenses que j'ai faites depuis mon départ de La Neuville.

Je suis parti de La Neuville avec 1.665 francs.

Depuis La Neuville jusqu'à la Martinique j'ai dépensé .....	653 fr.
A la Martinique j'ai dépensé et à Castries.	398 —
Dépenses faites pour passage de Sainte-Lucie à Saint-Vincent, pour voir Mgr d'Agna....	176 —



Dépenses pour le passage de Sainte-Lucie à la Grenade, par le steamer.....	170 —
Prix du passage de la Grenade à Haïti, non compris le vin et le surcroît de poids pour les malles .....	243 —
	<hr/>
Total des dépenses.....	1.640 fr.

L'argent, comme vous le voyez, cher Père, court vite ici, et cependant je ne compte pas 300 francs environ que je devois à Castries pour différens achats et prix de visites de médecin, de dentiste et de pharmacien. Ces différentes personnes se sont toutes liguées pour ne pas vouloir accepter d'argent de ma part. Au médecin seul je devois environ 100 francs. Le pharmacien a réduit mon mémoire qui étoit de 50 francs à 25. Dans mon étonnement, j'ai eu beau faire des réclamations, je n'ai pu réussir à faire accepter à ces bonnes gens ce que je leur devois. Encore avoient-ils eu l'idée, lorsque je demandois une chose, de m'en envoyer deux ou trois fois plus que je n'en demandois, quand ils pouvoient le faire. Il m'a fallu accepter encore deux surplis brodés magnifiques, et j'aurois été accablé de cadeaux si je n'avois fait tout mon possible pour faire entendre que je n'aimois pas qu'on m'en fit. J'ai tenu bon de ce côté surtout pour les bonnes vieilles négresses auxquelles j'avois fait faire la Première Communion : elles vouloient, selon l'usage du pays, m'en faire, mais j'ai préféré leur causer de la peine en refusant, parce que ces bonnes gens n'auroient pas manqué de faire des cadeaux *au-dessus de leurs moyens*. Car le plaisir des nègres et négresses est de se dépouiller de ce qu'ils ont pour le donner au Père en reconnaissance. On vouloit aussi, parce qu'on s'étoit figuré, par le rapport probablement d'une servante de la maison, que je n'avois que peu de linge (j'avois laissé mes effets à la Martinique, et n'avois apporté que ma valise), m'en remplir une caisse afin que je ne manquasse pas du nécessaire en ce genre dans nos Missions. Heureusement que j'en eus vent par M. Lecaillet, et que je le priai de dissuader ces bonnes personnes, que je

ne connoissois pas, en les assurant que j'avois plus qu'il ne m'étoit nécessaire. Mais ce sont les cadeaux en fruits que je n'ai pu éviter. Quand on a sçu que j'allois partir, c'étoit une procession de nos bons nègres et de nos négresses qui venoient me faire leurs adieux en pleurant, et apportoient des masses de cocos, de fruits de tout genre, des tas de gâteaux de toute espèce, toutes sortes de confitures et jusqu'à une véritable basse-cour vivante en fait de volailles, pour provisions de voyage. Ces démonstrations de ce bon peuple, pour le peu de bien que je leur ai fait, sont la meilleure preuve de leurs bonnes dispositions en faveur de la religion.

\*

\*\*

de M. Tisserant :

*Port-au-Prince, 23 août 1843.*

MON CHER PÈRE,

Je vous ai écrit il y a deux jours; comme je présume que d'ici quelques jours nous allons avoir une occasion pour le Hâvre, j'ajoute deux lignes à ce que je vous ai dit. Je vous parle dans un *post-scriptum* du cumul que l'on fait ici des messes : veuillez m'obtenir de Mgr Rosati ou de Rome, au plus tôt, une décision relativement à ce que j'aurai à faire en ce point. Car voici, d'une manière certaine, ce qui se pratique en ce genre, et les raisons qui me porteroient à croire que, jusqu'à ce que les affaires soient arrangées avec Rome (ce qui peut encore tarder longtemps), il ne faudrait rien innover sur ce sujet.

A Haïti, depuis un temps presque immémorial (m'a-t-il été assuré par un de mes parens, vieillard aussi pieux que plein d'expérience, qui est à Port-au-Prince), les prêtres reçoivent plusieurs honoraires pour les *messes basses*; de temps à autre, depuis de longues années, il est passé dans l'île des prêtres vraiment consciencieux (1); ces ecclésiastiques n'innovèrent rien en ce

(1) Ici, trois lignes rayées : « Tels que le P. Jérémie qui est mort évêque aux Etats-Unis, et un autre prêtre de couleur qui,

genre. Voici maintenant la raison de ces ecclésiastiques pour avoir agi de la sorte. C'est que le peuple est si généralement habitué à ce que les choses se passent ainsi, que si un prêtre, dans le moment actuel, faisoit autrement, cette conduite produiroit un très mauvais effet sur les fidèles, lesquels ne comprendroient pas le motif qui auroit porté cet ecclésiastique à faire le contraire en ce point que ses prédécesseurs, quelque soin que l'on prit de le leur faire entendre (abstraction faite encore du scandale qui résulteroit chez les fidèles de la connoissance que leurs prêtres avoient agi contre leurs devoirs, en cumulant pour les messes, et se plaindroient amèrement de ce que, d'après cette nouvelle mesure, ils ne peuvent plus faire dire toutes leurs messes. Vous comprendrez davantage ce que je dis, lorsque vous saurez qu'ici on apporte très souvent aux ecclésiastiques un nombre considérable de messes à la fois. Ainsi, pour prendre un exemple, cinq, dix personnes viendront quelquefois trouver un vicaire ou le curé pour lui demander chacun ou chacune une messe pour le lendemain ou le surlendemain. Si le prêtre refusoit, parce que la messe a déjà été promise à une autre personne, ces gens s'en retourneroient en colère, parce qu'ils sont habitués à ne jamais être refusés pour le jour qu'ils demandent, et que peu leur importe que la messe ait déjà été réclamée par d'autres avant eux pour le même jour. Aussi s'embarassent-ils fort peu de savoir que la même messe sera commune à dix, quinze ou vingt personnes en même temps que pour eux. Vous voyez de là, cher Père, que la difficulté ici, pour ce qui est de réformer l'abus, est moins de la part des prêtres (qui sont dans leur tort en faisant un marché avec les choses saintes), que du vieux préjugé du peuple, lequel est enraciné chez lui. En attendant donc que les affaires ecclésiastiques soient un peu plus en ordre ici, il sembleroit qu'il seroit plus prudent pour

venu il y a environ deux ans, a quitté le pays parce qu'il ne pouvait faire le bien ici. » Au lieu du P. Jérémie, il faudrait lire Mgr Glory. Cette erreur a pu être cause de la suppression de ces lignes par un autre que le P. Tisserant; ce dernier n'a pas coutume de rayer ce qu'il a écrit.

moi de ne rien attaquer présentement de cette corde. puisqu'il y auroit de très grands inconvéniens et point de chance de succès pour le moment. Voici quelle sera jusqu'à votre réponse, que je désire la plus prompte possible, ma ligne de conduite. Je tâcherai de refuser, comme je l'ai déjà fait plusieurs fois, des messes, en renvoyant à M. le curé pour qu'elles soient dites : c'est lui envoyer par là plus d'argent. S'il venoit à remarquer ma conduite en ce point, je me contenterois de lui dire que j'avois reçu, avant de venir ici, un certain nombre de messes que les personnes n'entendoient être dites que pour elles seules. Je les traînerai pour gagner du temps le plus que je pourrai, d'autant qu'aucune n'est pressée et qu'il est convenu, avec ceux qui me les avoient demandées, que je les dirai à ma commodité. Si cependant j'étois, pour des raisons particulières qui peuvent survenir, obligé d'agir plusieurs fois, selon l'usage du pays, au sujet des messes basses, l'argent qui en proviendrait comme honoraires, je le mettrois de côté pour une œuvre de piété. Adieu, cher Père, l'on m'attend pour me conduire chez un général. J'ai été hier présenté au Gouvernement provisoire par le général Hérard lui-même. Pour l'affaire du Saint-Siège, Dieu sait quand elle réussira : je vois maintenant, comme me l'ont dit ici des personnes expérimentées, que Mgr Rosati a été complètement joué par Boyer qui, dans son concordat, ne vouloit que faire des promesses en paroles et rien de plus ! Il paraît que telle est aussi l'opinion du Consul français à ce sujet. Mais patience et prière !... Peut-être me déciderai-je à aller rendre une visite au Consul français ; j'ai demandé là-dessus conseil à un homme très respectable, l'un des principaux membres du Gouvernement qui me la conseilleroit par pure bienséance. Priez pour votre pauvre fils lancé dans une mer bien orageuse.

Croyez-moi en Jésus et Marie, cher Père,

Votre fils indigne,

E. TISSERANT,

*missionnaire apostolique du Saint-Cœur de Marie.*



de M. Tisserant :

J. M. J.

*Port-Républicain, 29 août 1843.*

MON CHER PÈRE,

Ma lettre va être longue, car j'ai beaucoup de choses à vous dire. Ma première lettre vous avoit appris, relativement aux affaires de la religion, que l'on soupire généralement dans le pays vers *la réforme* du clergé, car ce mot est dans toutes les bouches à l'heure qu'il est, et est reproduit presque chaque jour dans les journaux : mais je n'avois pu vous dire le sentiment du Gouvernement relativement à cet objet. Tout autant que personne il désireroit un bon clergé, mais la question est de savoir s'il veut se résoudre à prendre le moyen de s'en procurer un tel qu'il le souhaite, en ne remettant pas à un temps plus éloigné l'examen de cette question importante, comme le général Boyer l'a toujours fait; et surtout si son intention est de se remettre en rapport avec Rome et de demander un évêque. Pour répondre à cette question; ce que je regarde comme très probable, c'est que le Gouvernement actuel semble, comme le précédent, reculer devant l'idée de relever de Rome; le désir secret seroit, s'il étoit possible, de former un clergé national (haïtien) sans le secours du Saint-Siège; cependant, comme il a assez de bon sens pour s'apercevoir que le clergé ne seroit plus catholique, s'il étoit installé de la sorte, il ne sait trop à quoi se résoudre sur ce sujet, et renvoie toujours à un moment plus opportun. J'ai conversé plus d'une fois avec le citoyen chargé de ce qui regarde *les cultes*, lequel étant du Conseil du Gouvernement provisoire et comme ministre par intérim, connoit plus à fond que personne peut-être la pensée du Gouvernement. Ayant mis de lui-même une fois la conversation avec moi au sujet des scandales publics et énormes des prêtres d'Haïti, il en vint à parler du Concordat projeté l'an dernier, et me dit que le Gouvernement actuel, pas plus que l'ancien, n'étoit disposé à de-

mander un évêque, parce que l'intention du Gouvernement étoit de ne pas avoir pour clergé un corps qui pût lui résister. Cependant, reconnoissant lui-même qu'à toute administration il falloit un chef, il se monroit assez disposé pour demander un *Préfet* apostolique. Ce qui me fait penser que telle est aussi l'opinion des autres membres du Gouvernement, du moins quant à leur généralité, c'est qu'au milieu d'une dissertation religieuse sur le sujet de la réforme du clergé, le secrétaire du général Hérard, qui est celui qui gouverne tout à proprement dire et sera très probablement élu président par la Constituante, manifestoit avant-hier le désir d'avoir un clergé national pour l'île, mais en même temps témoignoit qu'on n'étoit pas disposé au Gouvernement à demander un évêque. Ce Monsieur toutefois doit connoître par sa position les intentions du Gouvernement, puisqu'il est le rédacteur des proclamations et de tout ce que compose le général Hérard, qui le charge en ces choses d'être compositeur à sa place. Ce même secrétaire, en tenant le propos que je viens de dire à un Monsieur de ma famille, qui est reconnu pour être partisan de voir un évêque ici, ajoutoit avoir cherché lui-même dans les archives du Gouvernement déchu les pièces relatives aux négociations de l'année dernière avec le Saint-Siège et n'en avoir pas trouvé de vestiges.

Le Consul français, — que je me suis décidé à aller voir, escorté d'un haïtien de mes parens qui jouit de l'estime publique, dans la crainte d'être suspecté; car, à l'heure qu'il est, on est, pour tout ce qui touche les Français, d'une grande défiance, — le Consul français m'a parlé du Concordat de l'an dernier et m'a assuré que Mgr Rosati avoit été complètement joué par Boyer. Ceci m'avoit été également dit par le Monsieur chargé des Cultes et par M. le curé de Port-Républicain. Voici ce que m'a dit à ce sujet le Consul général de France; je n'ai pas besoin auparavant de vous rassurer, mon cher Père, sur la crainte que vous pourriez avoir que j'aie provoqué d'une manière indiscrete ces détails : ce sont ces Messieurs seuls qui ont mis le sujet de la religion et de la réforme sur le tapis, et dans ces cas je me

garde bien d'exprimer sans détour mon opinion. Le Consul général de France, rougissant sans cesse de voir le rebut de nos provinces, surtout de la Corse, venir à Haïti, et après avoir été jusqu'à écrire au ministre de la Marine de son Gouvernement de tâcher de prendre de fortes mesures pour que ces aventuriers, qui ne viennent chercher que de l'or ici, ne fussent plus envoyés à Haïti, voyant ses réclamations vaines, eut l'idée de proposer au président Boyer, dans plusieurs conférences secrètes, de se mettre en rapport avec Rome, comme moyen unique de mettre un terme à ce débordement continuel de mauvais prêtres. A force d'instances, le Consul, ayant fini par rendre le président (du moins en apparence) assez favorable à ce projet, prit probablement le moyen de faire prévenir le Saint-Siège. Mgr Rosati vint donc, envoyé par Sa Sainteté. Mais, dès l'arrivée de Monseigneur, le Consul vit, me dit-il, que Sa Grandeur alloit être jouée par le président. Pour un homme qui connoissoit le caractère des gens du pays, surtout la manière d'agir ordinaire du Gouvernement déchu, la manière étrange dont on convint sans presque aucun examen, sans faire des objections si ce n'est que pour la forme, relativement à une affaire aussi sérieuse, aussi importante, lui découvrit que le président ne vouloit autre chose que renvoyer le Légat de Sa Sainteté avec des complimens, des honneurs et des promesses, comme il avoit fait quelques années avant avec Mgr England. Le Consul, de même que le curé de Port-au-Prince, lorsqu'ils virent Monseigneur partir enchanté de ce qu'il croyoit l'affaire terminée, se permirent, du moins le premier, de lui manifester leurs craintes; mais Monseigneur répondoit que la chose n'étoit pas possible, parce que le peuple étoit trop docile et trop bon. Il voulut donc, malgré ces représentations, juger du Gouvernement par le peuple, et refusa de croire qu'on le dupoit de la même manière que Mgr England. Mais la preuve que Boyer ne vouloit que renvoyer Sa Grandeur avec honneur, sans s'embarrasser le moins du monde du reste, c'est que l'on ne s'inquiéta nullement du prétendu engagement d'envoyer les députés à Rome; on m'a assuré qu'ils ne furent jamais désignés

d'une manière positive. Aussitôt Monseigneur parti, l'affaire fut complètement oubliée; et comme on croyoit (comme on le croit encore ici) que Monseigneur étoit retourné à Saint-Louis, en attendant l'époque du départ des députés pour Rome, on le laissa tranquillement au milieu de ses diocésains, sans se donner même la peine d'écrire à Rome ou à Sa Grandeur que l'on ne jugeoit pas à propos de ratifier le Concordat. Ce ne seroit, à ce qu'il paroît, que pressé par les réclamations de Mgr Rosati ou du Consul de France qu'on auroit répondu, au mois de décembre, que l'affaire ne pouvoit être poursuivie dans le moment par l'Etat, nouvel échapatoire pour amuser et temporiser. Il faut croire que Boyer attacheoit peu d'importance à ce prétendu Concordat, puisque, comme je vous l'ai dit plus haut, c'est en vain qu'on a cherché, parmi tous les autres papiers de l'ancien Gouvernement, les pièces qui avoient rapport à ce sujet : on n'a absolument rien trouvé. Le Consul m'a dit aussi que, lorsque le temps convenu pour le départ des députés de l'île pour Rome fut venu, il rappela lui-même au Président que, selon son désir précédent, il avoit fait venir dans la rade un vaisseau de guerre français destiné à conduire à Rome les députés de l'île auprès de Sa Sainteté. Le Consul revint deux fois différentes à la charge, sans recevoir d'autre réponse que celle-ci : « Nous sommes trop enchantés de la bonté qu'a eue le Saint-Père pour refuser ses offres; mais nous remettons la réalisation du Concordat à une autre époque. » Survint la révolution du pays; et alors le Consul écrivit définitivement à Mgr Rosati qu'à moins que le nouveau Gouvernement fût moins faux et mieux disposé pour la religion que le précédent, il ne falloit plus dorénavant rien tenter.

Voilà, cher Père, où en sont les choses et ce qui s'est passé. Mgr Rosati, avec sa grande prudence, s'est laissé prendre aux faux dehors de la politique mensongère de Boyer, qui avoit pour principe de promettre beaucoup, lorsqu'il ne vouloit pas peiner quelqu'un, sans avoir l'intention de faire. Le Consul général de France avoit recueilli avec de grands honneurs Mgr Rosati, pour montrer aux haïtiens comment il convenoit de recevoir un



évêque; Boyer a voulu montrer qu'il savoit aussi, à l'égard d'un prélat de la Cour de Rome, observer les convenances, mais là se sont arrêtées ses vues.

Pour en venir maintenant à ce qu'il me sembleroit le plus prudent de voir faire au sujet du renouement des négociations, si toutefois on peut appeler de ce nom la mystification concertée de Boyer, le voici. Ce seroit que Mgr Rosati, en se rendant à Saint-Louis, repassât de nouveau ici, durant la tenue des sessions de la Constituante, — elles vont s'ouvrir le 15 septembre, et commenceront probablement par la nomination d'un Président — (il n'y a presque nul doute que M. Hérard, l'auteur de la révolution, ne soit nommé; c'est un homme de couleur). Dans le moment où l'on va refondre toutes les institutions du pays, et où la réforme du clergé et une nouvelle constitution au sujet de ses membres, va être appelée à grands cris, il conviendrait que Monseigneur survînt; ce serait peut-être là un de ces momens favorables, qui ne se retrouvent plus si on les laisse s'échapper sans en profiter. Car il est à craindre que nos constituans, en établissant des lois pour tâcher de s'assurer désormais un bon clergé, ne pensent à rien moins qu'à renouer avec Rome et y envoyer des députés pour faire savoir que le pays désireroit voir se rétablir les rapports d'Haïti avec le Saint-Siège.

Dans les premiers temps de la République, alors que toutes les têtes sont échauffées par le désir de voir maintenir les principes de l'indépendance du pays et de la souveraineté du peuple (ce qui, ici comme partout, n'est qu'une machine), alors que l'on craint jusqu'à l'ombre de ce qui pourroit gêner cette liberté, il est à redouter que l'on ne se contente de faire quelques réglemens relativement au clergé, sans aller plus loin; ou du moins que sous le prétexte de l'état de crise du pays et des embarras d'une reconstruction totale de l'édifice social on ne renvoie à une époque de plus grande tranquillité à reprendre les rapports avec Rome. Appréciez, je vous prie, et faites apprécier à Monseigneur ces motifs. Mon sentiment est que, si Monseigneur ne prend ce parti, il attendra encore longtemps en Europe avant de voir des envoyés de la

République pour terminer l'affaire de la religion. Si l'affaire ne peut réussir, Sa Grandeur saura du moins à quoi s'en tenir et pourra désormais s'en retourner dans son diocèse. Je le repète, je crois que le plus prudent seroit que Monseigneur arrivât ici dans les premiers temps de la session, tout-à-coup, et j'espère que sa présence éviteroit des retards et peut-être préviendrait des mesures malheureuses pour le pays. En effet, si les prêtres catholiques s'endorment ici dans leur vie de mollesse et d'accumulation d'argent, à l'exception toutefois de quelques ambitieux qui, pour parvenir aux premières dignités ecclésiastiques de l'île ou à se faire nommer évêques, se remuent beaucoup sourdement, les ministres protestans, d'autre part, sont vigilans pour profiter de l'opportunité du moment en leur faveur; et malheureusement ils ont pour admirateurs et soutiens des catholiques, qui ayant appris à mépriser le catholicisme, parce qu'ils jugent la religion par les prêtres qu'ils ont pour pasteurs, voudroient les voir substitués aux ecclésiastiques catholiques de l'île. C'est sans doute pour tenter l'esprit de la population à ce sujet que, au dernier conseil du comité municipal de Port-Républicain, tenu avant-hier, on a présenté la demande de deux pasteurs protestans de la ville de Port-Républicain, tendant à ce qu'ils fussent chargés de l'instruction religieuse dans les écoles que la ville va fonder pour les arrondissemens ruraux de la capitale. Le conseil n'a pas encore statué, mais dans la vue de l'inutilité, du scandale et des mauvais principes des prêtres actuels, plusieurs membres seroient fort partisans de la mesure, dans l'espoir que, si l'épreuve étoit satisfaisante selon leurs désirs, on vouloit imiter l'exemple de la capitale dans les autres parties de l'île.

La lettre ci-incluse (1) que je croyois partie, vous donnera des détails sur l'accumulation des messes, passée tellement en coutume ici, que l'abus est présentement

(1) Il s'agit de la lettre du 23 août, dont la première partie fut écrite ce jour, et la seconde le 1<sup>er</sup> septembre, après la présente lettre.

sans remède, et tellement enraciné qu'en essayant de l'attaquer, même indirectement, avant une réforme complète du clergé, on ne feroit que tout gâter, sans aucun succès. On reçoit, comme je vous le dis dans ma lettre, des quinze, vingt honoraires de messes différens pour une seule, et la chose arrive (je ne parle que de la cumulation en général, sans rien spécifier) *tous les jours*, par suite du nombre prodigieux de messes que l'on apporte chaque jour en certaines paroisses. Malheureusement, je vois que pour ma part ici-même, il me faudra passer par la filière ordinaire dès le jour où j'aurai acquitté les quarante messes que j'avois apportées des colonies. C'est un de ces désordres du clergé haïtien auxquels Mgr England et Mgr Rosati ont cru qu'il étoit de la plus urgente prudence de ne pas vouloir toucher, avant que les affaires de la religion soient conclues avec ce pauvre pays. Le Gouvernement de Boyer, en voulant, il y a deux ans, empêcher la rapacité des prêtres de l'île au sujet des messes basses, dont il a limité l'honoraire à quinze sous de monnaie de France, n'a fait qu'accroître le désordre que je signale. Les ecclésiastiques d'argent dont je parle, ont de suite crié qu'il étoit impossible avec une si faible somme, dans un pays où tout est si cher, de se nourrir et de s'entretenir, et en ont appelé à la générosité des fidèles, qui ont redoublé de ferveur pour leur procurer des messes, car il faut dire que le Gouvernement haïtien, d'après les dispositions de la loi curiale de 1840, en retirant au clergé, dont il a fait une pure administration civile relevant en premier lieu du Président et de la Chambre des notables (remplacée maintenant par le comité municipal), en lui retirant une grande partie de ses revenus, qui doivent être versés dans la caisse de la République, réduit dans la plupart des localités de l'île les ecclésiastiques à ne plus avoir de quoi subsister, s'ils ne se contentoient que du petit casuel qu'on leur abandonne et de leurs quinze sous de France pour leurs messes basses. La généralité du clergé de l'île ne voulant pas perdre à cette mesure, n'a pas omis, pour racheter d'un autre côté ce qu'on leur enlevait par la loi curiale, d'exploiter de plus en plus la superstition et la crédulité

du peuple pour faire de l'argent. Ainsi cette mesure du Gouvernement n'a fait que fortifier *l'usage* qui déjà avoit force de loi chez tous les prêtres de l'île (car jamais *un seul* n'a fait autrement depuis que la religion a eu de si mauvais ministres dans le pays); et, de plus, cette mesure a singulièrement fortifié, chez la plupart des autres prêtres de l'île, l'exploitation de la crédulité du peuple (car je crois qu'il y a quelques rares exceptions pour ceci).

J'ai appris sur ce sujet, d'une manière malheureusement *trop certaine*, les détails les plus horribles et qu'on ne croiroit pas en Europe. Je ne m'amuserai pas à entrer dans quelque longueur sur un sujet aussi triste. Hélas! j'apprends chaque jour ici, d'après ce que j'entends dire par des personnes dans lesquelles on peut placer sûrement sa confiance, ainsi que par le curé de cette ville qui, bien qu'ayant ses petites misères, est au fond un bon prêtre et qui gémit de tant de mauvais exemples de la part de ses confrères, j'apprends que j'étois loin de me faire une idée de la profondeur de la plaie. Si vous pouviez emprunter un livre récent par un abolitionniste qui avoit visité toutes les Antilles avant de composer son livre; vous trouveriez au milieu des mille faussetés et faux-jugemens portés dans le volume de Victor Schœlcher, intitulé *Colonies étrangères et Haïti*, un long chapitre, le seul peut-être de tout son ouvrage qui soit complètement vrai, lequel porte pour titre : *Clergé d'Haïti*, c'est le chapitre XI°. A ce qui est dit dans ce chapitre, il ne reste qu'une réflexion à faire, c'est qu'heureusement l'auteur n'a pas tout su et par conséquent n'a pas tout dit en ce genre. Faut-il s'étonner, après cela, de ne plus trouver aucune idée d'instruction religieuse chez le peuple. Les hommes de couleur d'un peu d'éducation n'ont généralement que le mépris le plus profond pour une religion qu'on ne leur enseigne pas et qu'on ne leur apprend que par les mauvais exemples qu'ils ont sous les yeux. Le peuple, qui n'a même pas de catéchisme (à moins qu'on n'appelle de ce nom les instructions que font à la jeunesse de vieilles femmes, qui, après avoir mené la *vie du monde*, comme on dit dans les colonies,

se sont converties et ont la prétention de donner des notions de religion remplies de principes superstitieux, qui sont comme la base de leurs instructions), le peuple, dis-je, ne connoit pas pour l'ordinaire le premier mot des mystères. Sa grande et unique dévotion est de se procurer des oraisons bénites, que l'on vend ici comme imprimées à Jérusalem, lesquelles ont toutes les propriétés imaginables, pour le corps comme pour le salut, sans qu'on ait à faire autre chose que de porter sur soi le petit livret, de faire brûler une forêt de petits cierges en l'honneur des morts et des saints, de faire dire, le mercredi et vendredi, une foule de messes pour les morts; passé cela, ils ne savent plus rien, et, une fois ces choses, et d'autres pratiques du même genre faites, que l'on vive encore en concubinage, etc..., peu importe : il n'y a rien à craindre, *on sera sauvé*. L'occupation unique des prêtres dans l'île, est de chanter beaucoup de messes de morts, de faire chaque jour plusieurs enterremens, avec une pompe inusitée en Europe et que je n'ai trouvée qu'ici dans un luxe aussi général. Je vois avec peine que mon curé, qui a de bonnes qualités, ait adopté, par conviction, qu'il est complètement inutile de prétendre s'occuper de ce pauvre peuple, parce que tous les efforts pour l'instruire seront toujours vains, prétend-il, à cause de ses superstitions et de ses mauvais vices. Pour me montrer la manière dont il faut traiter avec eux sur le point de l'instruction religieuse, il se contente de leur adresser quelques paroles dures au sujet de leurs superstitions lorsqu'ils viennent lui porter quelques *oraisons* à bénir; aussi, pour réponse, après avoir déposé entre les mains de leur pasteur leurs honoraires de messes, en spécifiant leurs intentions souvent bien barroques, ces bonnes gens se retirent de la maison du curé sans en savoir plus qu'avant d'y entrer, si ce n'est que M. le curé a crié après eux et étoit de mauvaise humeur.

La seule instruction qui soit donnée à Port-au-Prince est une courte allocution, que M. le curé, seul, a l'habitude de faire le dimanche, avant l'évangile de la grand-messe; mais de catéchismes, d'instruction pour les enfans, les vieillards, ou qui que ce soit, on n'en connoît

pas ici, malgré les deux vicaires que l'on a pour aider le curé. Je vois qu'il me faudra bien de la peine et de la prudence pour obtenir de M. le curé de faire des catéchismes : il m'a offert seulement de prêcher le dimanche pendant l'Avent et le Carême. Je sais bien que je n'aurois qu'un mot à dire pour que le comité municipal de la ville manifestât au curé le désir d'avoir des catéchismes pour les enfans (ce qui seroit un ordre formel puisqu'ici l'autorité civile est tout); mais je n'aime pas prendre ces sortes de moyens. Et cependant le pauvre peuple végète dans la plus stupide ignorance relativement à ses devoirs. Priez Dieu, cher Père, de me procurer les moyens de lui être utile : je ne me presse pas trop, malgré l'extrémité des besoins spirituels de ces infortunés, afin de mieux observer autour de moi, et pour ne pas faire de fausses démarches; mais je tâche de tout préparer pour le temps où il me sera donné de pouvoir agir. Ma grande provision en ce genre est dans la confiance que j'ose placer dans la bonté si miséricordieuse du Cœur de Jésus, qui est mort pour tous les hommes, et celui de notre tendre Mère, refuge des pécheurs les plus désespérés et lumière par laquelle Dieu illumine ceux qui sont plongés dans les plus affreuses ténèbres de l'ignorance et des passions.

Je vais maintenant vous parler de ce qui me concerne.

Je vais m'installer dans trois ou quatre jours au presbytère. Selon la loi du pays, j'ai d'abord été présenté au Gouvernement provisoire, qui m'a agréé en qualité de vicaire de Port-Républicain, et la municipalité, ayant consenti au choix du Gouvernement relativement à moi, m'a, selon la loi, installé dans mes fonctions, après m'avoir fait prêter serment de fidélité au peuple et aux principes de la Révolution. — J'avois fait un peu peur au bon curé, parce qu'on avoit répandu le bruit que le général Hérard vouloit me mettre curé à la place du bon vieillard, en ma qualité d'Haïtien. Aussitôt que j'ai connu le bruit, je l'ai démenti auprès de M. le curé, avec qui je suis en bonnes relations, et qui me témoigne mille amitiés. Les deux autres vicaires, qui d'abord m'avoient vu venir avec tant de peine, me voient de très bon œil

maintenant, et le curé est tout émerveillé de cela; seulement, comme on l'avoit prévu, mon arrivée, en qualité de troisième vicaire, a donné lieu à un de ces Messieurs, qui cherchoit auparavant l'occasion de demander une cure, de la solliciter, et il a obtenu sa demande. De cette sorte, tout le monde est content. Celui de ces vicaires qui reste avec moi est un Italien, d'une santé foible et fort mélancolique par caractère, ce qui lui occasionne d'être très brusqué. Comme le curé l'est excessivement pour sa part, vous voyez que j'ai à remercier Notre-Seigneur de support. Du reste c'est bien le moins, lorsqu'on est rempli d'autant de défauts que je le suis, de supporter les autres. me donner l'occasion d'acquérir un peu de douceur et de

M. le curé m'a expliqué hier mes fonctions. Pour ce qui regarde les messes, voici ce qui se pratique entre les vicaires et le curé. Chaque vicaire doit recevoir, comme le curé, toutes les intentions de messes qu'on lui apporte, il demande seulement quelle est celle des trois messes *du lendemain* que la personne préfère. Le prêtre qui dit la messe de 5 heures (c'est le curé lui-même), avant sa messe, forme son intention pour toutes les différentes intentions qui lui ont été données à lui-même et pour toutes celles que les deux vicaires ont reçu le jour précédent pour l'heure de sa messe. De même celui qui dit la messe de 6 heures dit la messe aux diverses intentions qui lui ont été données et selon celles que l'on a remises au curé ou à l'autre vicaire pour sa messe. La troisième messe, qui est dite par le vicaire qui est de garde pour toute la semaine où l'on est, à moins que ce ne soit une messe chantée, pour laquelle on ne reçoit qu'une intention, s'ordonne de même que les deux précédentes pour l'intention : on la dit pour toutes les personnes qui nous ont demandé la messe et pour toutes celles pour lesquelles on l'a demandée au curé ou au vicaire pour cette heure. Quant aux messes basses qu'une personne désire n'être dite qu'à *sa seule intention*, on ne la dit selon ce désir, comme tout le monde le sait dans l'île, que lorsqu'on donne quatre gourdes du pays (c'est-à-dire environ une gourde et demie des colonies, laquelle vaut près de trois gourdes d'Haïti)! On regarde dans le pays comme

*parfait* un prêtre qui, ayant reçu les quatre gourdes d'Haïti, pour dire une messe, qui ne soit pas *d'ensemble* (on nomme ainsi ces messes à intentions multiples), tient à sa parole et la dit au jour fixé. Voilà, cher Père, du tripotage, et cependant, comme je vous le disois il y a quelques instans, il me faudra passer par là aussitôt que j'aurai fini mes messes. Je n'aurai même pas la consolation de pouvoir ne prendre que trois fois par semaine des intentions particulières, par suite de l'arrangement établi, que je viens de vous énumérer. De temps en temps, comme une fois tous les quinze jours je compte bien, en prévenant le curé et l'autre vicaire, refuser pour ce jour les intentions qu'ils recevraient pour ma messe, dire la messe pour la Communauté, mes besoins si grands, mes parens et amis, etc..., mais le faire trois fois par semaine déplairoit au curé. A la fin du mois, chacun des vicaires remet au curé la somme des messes qu'il a reçues, et l'on partage entre tous. Je vais être heureusement privé d'avoir part à ce tripotage durant environ deux mois : mais, à dire vrai, il est probable que, vu que le casuel qui me reviendra ne sera presque rien, et puisque les prêtres ne reçoivent rien ici de la paroisse ou du Gouvernement, j'aurai besoin de recourir aux fonds que j'ai apportés de Sainte-Lucie pour subsister. Je vais me mettre en pension chez M. le curé; j'aurai seulement à me meubler dans le petit appartement que la République alloue au vicaire dans le presbytère. Je dépenserai probablement un peu plus à prendre mes repas chez le curé, parce qu'il a la réputation, comme il me l'a dit lui-même, d'avoir la meilleure table de la ville. Mais, autrement, j'aurois à payer cuisinière pour ma cuisine et petit domestique pour me servir (les hommes ici ne veulent pas servir); de plus, une multitude de choses à acheter. D'un autre côté, prendre mes repas chez des parens, ne sert qu'à faire perdre chaque jour un temps précieux. Et puis surtout je suis, par là, débarrassé de tenir un ménage, et, par là, j'évite peut-être bien des dangers : il y en a toujours assez de reste.

Une des prochaines fois je vous enverrai, si vous le voulez, une copie de la loi curiale d'Haïti; vous verrez,



par cette lecture, que le Gouvernement haïtien a prétendu avoir dans ses mains le clergé comme une cire dont il prétend faire ce qu'il veut.

Je ne crois pas que Mgr Rosati obtienne décidément un évêque, du moins je doute beaucoup de la chose, mais j'ai de fortes espérances que son séjour ici amèneroit à faire nommer au moins un Préfet apostolique; deux ou trois ans après, on seroit comme forcé de demander un évêque. Le Gouvernement a présentement tant d'empire sur le clergé, qu'on ne pourroit sans sa permission établir une confrérie, autre que celle du Rosaire, dans une paroisse. — Certains prêtres du pays, pour flatter le pouvoir, en quoi ils réussiront fort peu à cause du mépris qu'il a pour la presque généralité des ecclésiastiques actuellement en exercice, se mettent en tête d'écrire des sermons, qu'ils prient les rédacteurs des journaux d'Haïti d'imprimer. La plupart de ces discours prononcés à la messe, par leurs auteurs, avant l'impression, sont d'une morale ou sentent l'esprit chrétien à faire frémir! Voici comme l'un de ces sermons, prononcés il y a quelques semaines, lors du passage du général Hérard dans une ville du Sud, et livré par l'auteur à l'impression, finissait : le discours avoit été prononcé à la fin de nos saints Mystères : « Vive la souveraineté nationale, *vive notre beau sexe!* » J'ai lu moi-même ce discours imprimé et signé de l'auteur.

Le moyen de remédier à cet abus de cumul d'honoraires seroit facile, du moment que l'on fera une réforme générale; car tenter de les détruire, sans cela, seroit impossible. Il faudroit, selon moi, d'abord, par de nouveaux réglemens au sujet des ecclésiastiques, ne pas toucher, comme le fait la loi actuelle, aux biens de l'Eglise, ce qui empêche les prêtres d'avoir un revenu suffisant aux besoins du plus grand nombre; et puis que cette même loi statuât, comme dans toutes les colonies, une gourde espagnole comme honoraire pour chaque messe, en ajoutant, — car la loi civile ici dit tout sans détour (il est dit, dans le Code curial de 1840, que le prêtre ne doit rien recevoir pour les confessions), — que le prêtre ne pourroit recevoir qu'un seul honoraire. Les peuples ne

manqueront pas dans les commencemens de se récrier, mais ce sera aux bons curés d'alors à leur faire entendre qu'ils peuvent se réunir à plusieurs pour une messe, en apportant chacun leur intention particulière comme avant, et ne payant qu'une gourde pour eux tous. Car, dans la réforme du cumul des honoraires, la grande difficulté viendra moins des prêtres que des fidèles qui, ne pouvant plus faire dire toutes leurs messes (leur dévotion, comme je l'ai dit, ne consiste qu'en cela et en des pratiques superstitieuses), murmureront beaucoup. Tous les détails que je vous donne dans cette lettre au sujet du clergé sont certains. — Heureusement que j'ai des pouvoirs particuliers, car je serois fort embarrassé de ceux que je reçois; le grand vicaire de cette partie de l'île, quand j'arrivai, étoit malade ou mort. Nous n'avons pu encore savoir de ses nouvelles, à cause des troubles qui ont éclaté aux Cayes pour distinction de couleur entre les Jaunes (hommes de couleur) et les Noirs (les nègres). Le curé de Port-au-Prince a suppléé pour moi les pouvoirs que le grand vicaire m'auroit donnés : il paroît que le grand vicaire, le vieux P. Torrez, espagnol, lui avoit donné le pouvoir de les suppléer en cas extraordinaire; cependant je ne sais *si delegatus potest delegare*. Enfin c'est la foi qui sauve et je suis persuadé du reste que ce Monsieur agit en conscience. Le curé de Port-Républicain est un espagnol, autrefois envoyé avec recommandation de Grégoire, mais homme instruit et orthodoxe.

Adieu, cher Père. Je vous écrirai peut-être dans quinze jours, peut-être dans un mois, peut-être un peu plus tard encore si je n'ai rien de nouveau à vous apprendre. Je vous ai dit pour le présent ce qui vous est le plus nécessaire de savoir. J'ai encore quelques réflexions à vous communiquer, que vous trouverez en *post-scriptum* de la lettre ci-incluse. Excusez-moi de mon griffonnage forcé. Tout à vous, cher Père, dans la charité des Saints Cœurs de Jésus et de Marie.

Le P. EUGÈNE, *missionnaire apostolique*.

*Post scriptum* (1),

1<sup>er</sup> septembre.

Je suis enfin installé au presbytère; comme je le désirois, je vais, je l'espère, avoir un peu de tranquillité et commencer à vivre obscur, selon que je le souhaitois et qu'il convient d'être pour moi, en attendant les momens de Dieu. Je redoute fort une révolution entre les Noirs et les hommes de couleur. Les anciennes susceptibilités de couleur se sont réveillées dans toute leur force et, à chaque instant, dans l'état d'agitation où sont les esprits d'un bout de l'île à l'autre, nous pouvons nous attendre à une guerre civile ouverte. — Comme nous l'avoit dit l'an dernier Mgr Rosati, de la majorité des gens de couleur on n'a rien absolument à espérer pour la religion, et je crains que, pour les punir de leur incrédulité et de leur orgueil, Dieu ne les punisse d'une manière terrible.

Le 15 de ce mois vont s'ouvrir les sessions de la Constituante, d'où dépend l'avenir du pays : on craint beaucoup surtout pour cette époque, mais enfin il ne nous arrivera que ce que Dieu voudra. Je vous disois, dans ma lettre du 29, que les protestans se remuoient fortement ici : ils viennent d'obtenir, avant-hier, du conseil municipal de Port-Républicain, une école gratuite (demandée par quatre ministres protestans de Port-Républicain) et, pour le directeur de l'établissement, 1.200 gourdes (2.500 fr.), qui seront donnés chaque année par la ville, tandis que cette même ville n'a même pas une école communale catholique à l'heure qu'il est. Les protestants se proposent aussi de demander prochainement les quatre écoles communales des campagnes avoisinant Port-Républicain, comme je vous l'ai dit, et l'obtiendront probablement du même comité municipal, composé en grande partie de gens de couleur. — Je vous ai assez parlé de la manière dont on cumule les honoraires de

(1) Ce *post-scriptum* appartient à la lettre du 23 août, qui ne fut pas expédiée aussitôt que écrite; elle partit avec la lettre suivante du 29 août : le P. Tisserant put ainsi tirer parti d'un espace resté libre et rectifier certaines assertions inexactes de ses deux lettres précédentes, du 23 et du 29.

messes ici; j'ai cependant omis une remarque, c'est que, comme ce cumul (sans lequel du reste les prêtres ne pourroient vivre ici, comme je vous l'ai dit), est consenti de la part des fidèles, de même aussi du moins à Port-Républicain, les prêtres reçoivent pour honoraires la somme qu'on leur offre, si petite qu'elle soit. Ainsi les trois messes que j'ai reçues jusqu'à ce jour pour le curé n'étoient que de la moitié chacune du prix fixé par la loi, et sous mes yeux le curé lui-même a reçu encore moins.

Je dois vous donner aussi avis d'une proposition que m'a faite le curé quelques jours après mon arrivée : il m'a dit que si j'avois quelque bon ecclésiastique français que je puisse faire venir ici, il le feroit placer vicaire avec moi, et donneroit une cure (ce qui rapporte beaucoup plus pour le matériel aux prêtres) au premier vicaire actuel. Voyez ce que vous avez à faire. Cependant, quoique je désire plus que je ne pourrois l'exprimer un confrère, car ici je n'ai personne absolument, parmi les prêtres, pour m'ouvrir et verser un peu mon âme dans la sienne, toutefois, en pensant à la gêne extrême où va se trouver ce cher confrère (car ici il lui faudra faire et supporter mille choses qui devront lui sembler bien éloignée de l'esprit ecclésiastique, et, par lesquelles nécessairement il lui faudra passer pour éviter de plus grands maux et préparer les voies à des temps plus heureux pour la religion), je n'ose que désirer sans oser vous donner un conseil. Car il suffit de vous dire qu'ici toutes les rubriques sont bouleversées, et qu'il seroit fort imprudent de prétendre en arrivant pouvoir changer les coutumes amenées par l'abus, ni même avoir trop l'air de les remarquer. Si cependant vous vous décidiez à m'envoyer un confrère, veuillez l'envoyer à Saint-Thomas, une des colonies voisines. Dès son arrivée, il m'écrirait par le *paquebot anglais* et je préparerois les voies. Du moment que le curé ne sera pas opposé à sa venue, je ne serai pas embarrassé de le faire accepter par le Gouvernement, car en ma qualité d'Haïtien, je puis plus que le bon vieillard, quoique, grâce à Dieu, je ne compte pas me servir de cette bienveillance, que l'on me témoigne, pour quoi que ce soit qui seroit de nature

à peiner M. le curé. La prudence demandera, dans le cas où ce confrère m'arriveroit, que vous m'écrivissiez avant, vous-même, afin que je sois à même de pouvoir donner des détails satisfaisans sur son compte au curé et au Gouvernement, si c'est nécessaire, avant que ce confrère soit ici. Les difficultés de la part du Gouvernement ne viendroient que de ce que ce confrère seroit *français*. Dans le cas où ce cher confrère arriveroit, veuillez, je vous prie, pour qu'on ne puisse se douter que nous appartenons à une *société religieuse*, à ce que son linge ne porte pas de *Cœur de Marie*. Ici on porte des *pantalons* et, du reste, pour la santé, à cause des moustiques, il vaut mieux en porter que des culottes. Pauvre frère! qu'il s'arme d'une grande patience, car il sera condamné à voir bien d'autres misères qu'en Guinée! il verra ici réalisée cette parole qui s'adresse aux prêtres en la personne de notre bon Maître, *hic natus est in ruinam aut resurrectionem multorum in Israël*, car ce pays a été entièrement perdu par les prêtres. Espérons des jours plus heureux pour la religion, mais il ne faut pas s'illusionner, *l'œuvre sera très difficile et fort longue*.

En arrivant ici, j'ai trouvé un prêtre Italien ou Corse, venant de France, que l'on vient d'envoyer au Cap. Il savoit, par Mgr Garibaldi, qu'un prêtre des Petits-Pères (1), de Paris, se proposoit d'aller à Haïti, d'où il étoit originaire. Ce Monsieur a été lui-même à Notre-Dame des Victoires il y a quatre ans. Il a commencé notre première entrevue par dire toutes sortes d'horreurs contre M. Desgenettes, que le bon Père est décidément destiné à devenir le huras des prêtres mauvais ou douteux. Excusez mon griffonnage. — Recommandez-nous à l'Archiconfrérie. Je compte sur vos prières et celles de nos chers frères.

Votre pauvre fils,

le P. EUGÈNE, *missionnaire apostolique*.



(1) Il s'agit de M. Tisserant, qui fut attaché à l'église des Petits-Pères (Notre-Dame des Victoires).

de M. Tisserant :

Monsieur,

Monsieur l'abbé Libermann,  
prêtre, à La Neuville, près Amiens,  
Somme (France), par New-York.

(Cachet de la poste : Amiens, 17 décembre 1843.)

*Port-Républicain, 23 octobre 1843.*

MON CHER PÈRE,

J'avois oublié de vous faire passer par ma dernière lettre la réponse à une lettre datée du 21 mai, que m'avoit envoyée M<sup>me</sup> Morillon, cette pauvre fille qui a grande capacité, peut-être trop d'âge pour devenir une de nos religieuses; mais bien bonne volonté. Je n'ai reçu sa lettre que les premiers jours de ce mois, de même que je n'avois reçu qu'à la fin de juillet votre lettre du saint jour de Pâques. Elle me prie de la recommander à votre bonté pour la faire entrer chez nos bonnes religieuses; et quoique je ne doute nullement de votre dévouement pour cette pauvre âme qui a besoin de consolations, pour la contenter, je remplis son désir auprès de vous. Il faut bien encore vous dire quelque chose de nos affaires : elles sont présentement bien tristes. Ce ne sont, de la part des Noirs, que des tentatives contre les mulâtres : Dieu veuille que, contre toutes prévisions, le sang ne coule pas, car on verroit sans doute bien des massacres et des tueries des Noirs contre la race de couleur. Je vous avois dit, dans ma dernière lettre, que la religion catholique n'alloit pas cesser d'être *dominante*, malgré les efforts des têtes de nos jeunes gens d'Haïti pour faire substituer le protestantisme au catholicisme, parce que, disent-ils, le catholicisme, mort depuis cinq siècles, leur est suspect pour s'être constamment associé dans la pratique aux absurdes préjugés de caste et à l'oppression de la race africaine, et est de plus, par principe, aussi dominateur et tyrannique que le protestantisme est *démocratique*. Mais les choses, du moins nous

en sommes sérieusement menacés, vont changer de face. Je ne sais si je vous ai dit que la plupart des membres de notre *Constituante*, — chargés de nous doter au plus vite *d'institutions* (ils n'ont encore rien fait depuis un mois et demi que de se disputer grossièrement), chargés aussi de nous donner un Président définitif, — ces constituants sont *francs-maçons*. Par égard pour les *préjugés* du peuple, qu'eux, en hommes qui règlent le monde, ne partagent pas, ils paroissent être assez d'accord de voir la religion catholique conservée, et ses ministres réformés en Haïti, dût-on pour cela renouer avec Rome. Mais est arrivée dernièrement de Paris une lettre qui a fait évanouir ces bonnes dispositions. Le chef d'exécution des volontés du peuple, le général Hérard, avoit écrit à M. Isambert, — qu'il ne connoit, comme on ne le connoit en Haïti, que comme un grand ami, du moins en paroles, de la race Noire, — pour lui demander, au nom de la nation, des conseils touchant ce que l'on avoit à faire pour la consolidation de l'œuvre de la révolution haïtienne. La réponse de notre athée nigromane a été qu'il falloit surtout se garder (comme il avoit su qu'on le désiroit) de faire aucun concordat avec Rome, et *se séparer entièrement* de cette Eglise Romaine, centre des abominations. Un homme comme M. Isambert ne doit pas se tromper, disent d'après une telle autorité nos sages; et il n'en a pas fallu davantage pour bouleverser leur sagesse. Le général Hérard, jusqu'ici si bien disposé pour la réforme de notre clergé, dit que si on ne fait pas comme M. Isambert, — quoique sa réponse l'étonne beaucoup, — on sera bien embarrassé de répondre à son obligeante lettre. Il paroît donc que dans la *Constitution* on donnera liberté des cultes; ce qui revient à dire, quoique on n'ose l'exprimer dans la *Constitution*, qu'on souhaite vivement ici que le protestantisme soit substitué au catholicisme, car c'est le but d'un grand nombre de l'assemblée qui ne le cachent pas. Mais bien entendu que cela n'empêchera pas que le Gouvernement ne tienne le clergé catholique sous sa domination exclusive; et conséquemment, il est fortement question, selon le conseil de M. Isambert, l'oracle du pays, comme l'évêque

•

constitutionnel Grégoire l'étoit de son vivant, qu'on établisse, sous le titre d'Eglise catholique, un catholicisme en dehors du catholicisme lui-même, en faisant avec Rome un schisme comme celui d'Henri VIII. On auroit un évêque parce qu'on reconnoit de toutes parts que le clergé a besoin de réforme complète en Haïti, et d'un chef. Mais pour l'évêque, on s'en procureroit sans avoir recours à Rome : M. Isambert n'avoit-il pas fait sacrer, il y a peu d'années, évêque templier un certain prêtre de l'île, que Boyer eut le bon sens de refuser de recevoir, et qui doit-être actuellement en France? C'est un prêtre scandaleux nommé Caillaux. Il n'y a pas même jusqu'à ceux de nos chrétiens qui soutiennent, dans les journaux, la religion catholique contre le protestantisme d'une manière solide et forte, ce qui leur attire le titre de *dévots*, de la part des adversaires qui vomissent à grands flots des injures contre le catholicisme, il n'y a pas jusqu'à ceux-là dont quelques-uns ne désirent et ne demandent (non pas il est vrai dans les journaux) un clergé qui se marie, pour faire cesser, disent-ils, les désordres de ces Messieurs. Les partisans du mariage des prêtres disent encore que, de cette manière, les richesses du clergé, au lieu de passer en Europe, resteroient dans le pays, où ils auroient légitimement, comme les protestans, leur épouse et leurs enfans. D'autres personnes ne veulent pas d'un évêque nommé par Rome, par la raison que l'on finiroit par avoir un clergé national après un laps d'années; et qu'ils n'en veulent pas dans la crainte prétendue que des prêtres indigènes ne fussent autant de chefs de partis. D'autres, au contraire, veulent à toute force un clergé national, mais séparé de Rome. Voilà, mon cher Père, l'état où nous sommes réduits. Il est bien bas, vous voyez! Dieu sait ce qu'il arrivera de ces odieuses rêveries pour le pays : mais notre position est, sous le rapport de la religion et de la tranquillité publique, des plus critiques. Quoique j'aie toujours les mains liées, je désire cependant avoir un confrère. Au moins si peut-être, *dès son arrivée*, nous sommes obligés de quitter le pays, nous irons en compagnie porter l'Évangile où vous nous enverrez. Ayez

•



pitié de moi, je vous prie, car je suis bien à plaindre de me trouver, sur terre, en enfer, sans avoir du moins un confrère avec lequel je puisse m'entretenir du bonheur d'aimer Dieu et le servir, qui est le paradis sur la terre. *Habitavi cum habitantibus Cedar, multum incola fuit anima mea. — Quomodo cantabimus canticum Domini in terrâ alienâ?* — Je vous prie de ne pas manquer de me dire, pour le cas où la position ne seroit plus tenable ici, comme il pourroit se faire qu'il arrivât d'ici à peu, si Monseigneur me permettroit de partir et si je devois me rendre en Guinée. — *Si en déclarant toutes les religions libres*, comme on va le faire, on avoit à craindre un soulèvement général de toute l'ancienne partie espagnole, nous ne ferions, nous autres prêtres catholiques (en supposant qu'on ne voulût pas nous rendre indépendans de Rome ni dépendans de l'autorité civile pour le spirituel et les biens des paroisses), nous ne ferions qu'y gagner d'être délivrés des mains du Gouvernement, lequel, outre ses empiétemens sur le spirituel, prend pour la caisse de l'État les deux tiers du casuel des paroisses en les laissant dépourvues de tout. Mais, comme il n'est, hélas ! que trop vrai, on ne demande cette liberté des cultes, laquelle existoit *déjà de fait*, qu'afin de traquer le catholicisme et l'abattre à la longue en le séparant de Rome, ce qui, je le crains, va nous occasionner peut-être des révoltes de la part des Noirs et des massacres ! Nos jeunes écervelés qui, en temps de révolution, sont les guides des choses, sont vraiment aveuglés par leur orgueil : ils se figurent que le peuple ne saura pas faire la différence d'un ministre protestant d'avec un prêtre catholique ; tandis que, par le genre de superstition de notre peuple, qui est précisément d'exagérer certains points de nos dogmes, il faudroit, pour avoir chance de le protestantiser, le ramener d'abord au catholicisme.

Je suis en rapport avec les personnes les plus remarquables à idées saines de Port-Républicain, que j'encourage et conseille, *avec prudence toutefois* ; plusieurs de ces Messieurs sont membres de la Constituante. La Partie de l'Est a envoyé, pour la représenter, parmi ses députés, un prêtre ; ce Monsieur, qui est animé des meilleures

intentions, avoit été chargé, avec quatorze autres, de préparer les bases du projet de constitution, dont chaque article va être examiné dans quelques jours. On l'avoit nommé pour s'occuper de la religion. Il a fait tout son possible pour parler en faveur de la religion catholique et décider ces Messieurs à statuer que l'on reprendroit les rapports avec Rome : il me disoit aujourd'hui, les larmes aux yeux, qu'il a eu le malheur de ne pouvoir réussir à amener à son avis ces Messieurs de la Commission nommée pour présenter les bases de la Constitution à l'Assemblée des représentans, à l'exception de ceux appartenant à la Partie de l'Est (la Partie espagnole). Il ajoutoit que, cependant, il désiroit si vivement de voir le clergé uni avec Rome que s'il falloit qu'il quittât l'île (il est prêtre haïtien) pour qu'il fût fait table nette de tout l'ancien clergé, il étoit prêt à abandonner sa patrie, ou à se réduire à ne plus exercer, en rentrant dans une vie obscure, trop heureux d'acheter à ce prix la réunion avec le Saint-Siège de son pays. — Ce prêtre cependant que Dieu sans doute a touché, avait, comme les autres, femmes et enfans. Il habite une paroisse à quelques lieues d'ici, dont il est curé.

Les protestans ici n'ont peut-être pas fait, depuis vingt-cinq ans qu'ils sont dans l'île, 100 prosélytes en Haïti parmi les naturels; c'est à cette minorité que nos têtes écervelées, amies de la nouveauté, veulent sacrifier la totalité presque absolue des habitans de l'île. S'il est à craindre que les efforts que l'on va faire pour nous protestantiser ne fassent soulever la Partie de l'Est, il est aussi à craindre que la division ne se mette dans les familles par suite des querelles de religion; et les suites des guerres intestines de famille sont, dans des pays aussi insubordonnés et à têtes ardentes comme celui-ci, souvent épouvantables. De plus les Noirs, étant fortement, en général, prononcés pour la seule religion qu'ils connoissent (à la vérité fort imparfaitement), pourront fort bien encore trouver, dans le motif de religion, une occasion de rendre au malheureux préjugé de la haine des mulâtres toute son ancienne force. Encore une fois, nous avons grand besoin de la protection miséricordieuse de

Notre-Seigneur et de la bonté si compatissante du très saint Cœur de Marie. Ma seule consolation est de penser parfois que nous ne sommes probablement pas oubliés, et qu'on se souvient à l'Archiconfrérie que notre pauvre pays, étant de toute la terre peut-être le plus misérable spirituellement, nous avons des droits tout particuliers à obtenir la grâce de Dieu par celle que l'on appelle à juste titre *spes desperatorum*. Je commence un peu pour ma part, mon cher Père, à sentir qu'il entroit dans les desseins de Dieu, en me mettant à même de voir à Notre-Dame des Victoires, par la correspondance du P. Desgennes et la confession, tant de prodiges de miséricorde de gens désespérés, de me soutenir *plus tard*, par le souvenir des miracles dont j'avois été témoin, au milieu de cette peine inexprimable, douce à la vérité comme tout ce que Dieu produit, mais qui est toutefois un vrai crève-cœur, que tout prêtre qui a encore, par la grâce de Dieu, une petite étincelle d'amour, doit, ce me semble, éprouver. Cependant, tant qu'il me restera la moindre étincelle d'espoir pour ce pays je ne saurais désespérer de son retour à la foi, car Dieu est tout-puissant!

26 octobre.

Puisque j'ai manqué l'occasion que j'attendois, je continue de vous donner quelques détails : il y en a un grand nombre que je ne pourrois donner qu'*os ad os*; ainsi, pour ceux-là, quand Dieu voudra! Un personnage, l'un des membres de la Commission nommée par le Concordat projeté en 1836 entre Mgr England et Boyer, ainsi que celle de l'an dernier; le seul qui reste actuellement en Haïti des membres de cette Commission, les autres étant en exil ou en prison, s'est lié avec moi (il est allié à ma famille), et c'est lui qui, d'après le conseil que je lui avois donné, a décidé les membres de la Constituante à venir à l'église catholique, à l'ouverture de leur session, en grande pompe et cérémonie, entendre la Messe du Saint-Esprit. Ce Monsieur, qui désire vivement voir les choses se renouer avec Rome, a, depuis plusieurs jours, des entrevues journalières avec le général Hérard à ce sujet. Le général est, à ce qu'il paroît, plus disposé

à ne pas faire cas du prétendu conseil de M. Isambert d'après les remontrances de ce Monsieur. J'ai tracé au personnage en question la marche qu'il doit suivre pour faire en sorte d'arriver à son but sans rien compromettre; car, en matière religieuse, s'il a excellente volonté, il est, comme tous les Haïtiens, passablement ignorant, quoique doué naturellement de jugement et instruit. Attendons, du ciel seul, ce qui résultera des démarches de ce Monsieur, ainsi que de celles d'autres gens de bien. Je n'ai pas à craindre (quoique je me sois gardé de dire que j'étois envoyé par Rome) d'être compromis par ce Monsieur; car par amour-propre il sera bien éloigné dans ce qu'il dira pour la défense de la religion, de faire connoître ou d'avouer qu'il est conseillé. Ce Monsieur est l'ex-sénateur Pierre André. Le général Hérard a demandé à notre Monsieur les deux Concordats projetés, je les ai lus moi-même; le premier étoit très bizarre, car Boyer prétendoit vouloir tenir l'évêque et le clergé, comme de petits enfans, sous sa main, et en faire des espions pour sa police. Le deuxième, celui de Mgr Rosati, est fort bien. Il y auroit cependant de ma part une observation que je me permettrois de vous faire plus tard à ce sujet, pour des difficultés *tenant au pays*, que je suis plus à même d'apercevoir que Mgr Rosati durant son court séjour; cette modification seroit pour éviter de mauvaises interprétations de la part du pays et seroit peut-être obtenue sans peine. — Le général Hérard disant à M. Pierre André, dans leurs entrevues, toutes les objections qu'on a tâché de lui insinuer contre les rapports avec le Saint-Siège, je donne à ce Monsieur la solution, quand elle ne lui vient pas. A ce sujet, on en a fait une assez singulière, c'est qu'on a voulu faire passer Mgr Rosati dans l'esprit du général, comme n'étant venu que pour *couronner Boyer roi d'Haïti*. La réponse que j'ai fait insinuer par mon homme, qui sait, comme on le savoit généralement ici avant mon arrivée, que je devois venir avec l'évêque d'Haïti, lorsque le Concordat seroit signé, et conséquemment que je connoissois Mgr Rosati, a été que Mgr Rosati étoit si éloigné d'avoir été le grand partisan de Boyer qu'il avoit dit (c'est à vous-même, mon

Père), interrogé s'il ne pensoit pas que, dans le cas d'une révolution du pays, qui menaçoit dès lors, les négociations seroient abandonnées avec Rome : « *Que le pays, au lieu d'avoir à redouter au sujet de l'avenir de la religion, d'une révolution, n'auroit, selon toute apparence, qu'à y gagner.* » On objecte encore que le Concordat coûteroit au moins dix mille francs pour les seuls frais de bureaucratie à Rome pour le visa des pièces. J'ai dit hier soir à ce Monsieur de ne pas se mettre en peine de cela, l'assurant que si le pays (et il est dans la plus grande détresse d'argent) ne pouvoit faire le sacrifice de payer les frais (s'il en existe réellement), le Saint-Siège, qui est si désintéressé, malgré les faux bruits que l'on fait courir ici sur ses prétendus desseins de vouloir, par le Concordat, exploiter par ses prêtres l'argent d'Haïti, le Saint-Siège ne réclamerait rien, aimant mieux les âmes des Haïtiens, qu'il veut sauver, que la dépouille du peu qui leur reste. — M. Pierre André est constituant, et se propose de réclamer en faveur de la religion catholique dès que l'Assemblée sera sur l'article de la religion. L'intention du plus grand nombre est, à ce qu'il paroît toujours, de tâcher d'éluder la question pour éviter d'être obligé d'entendre les défenseurs du catholicisme. J'ai, selon le désir de ce Monsieur, jeté sur le papier quelques notes, que je lui ai envoyées le lendemain, sur ce qui fera le fonds des idées de son discours. Quoique désirant, pour vous mettre au fait de tout ce que je fais, vous envoyer ces notes, je n'ose vous les adresser, parce qu'elles sont un peu longues et que les ports de lettres par le steamer, qui est à peu près mon unique occasion, sont chers. Malheureusement je ne puis affranchir ici pour l'Europe, parce que, au Consulat anglais, on n'affranchit pas pour les *îles anglaises et toute l'Europe*, et qu'on ne fait payer qu'à la destination même.

J'écris si mal et si vite que je m'aperçois qu'à chaque ligne presque, je mets un mot pour un autre, ce qui m'occasionne des ratures continuelles; excusez ma pauvre tête qui, comme vous le voyez, va comme le pays; mais je n'ai pas la patience ni le temps de mettre au net ma lettre.

Je désirerois bien qu'un confrère m'arrivât au plus tôt pour le placer vicaire à ma place, et faire en sorte de me faire charger du Lycée, qui vient de s'ouvrir hier, des écoles de la ville, dans lesquelles on n'a jamais fait de catéchisme, et des quatre écoles rurales que je crains toujours que les protestans ne nous volent, d'autant que la municipalité de Port-Républicain préfère les ministres protestans à nos prêtres d'Haïti, qui *ne veulent absolument rien faire pour l'instruction du peuple*. Cela me procureroit aussi de pouvoir m'occuper de la campagne de Port-Républicain, qui est négligée au point que les habitans sont condamnés à mourir sans les secours de la religion, parce que le curé ne veut pas que les vicaires aillent exercer le ministère hors la ville. Aussi il faut voir l'ignorance crasse et les superstitions mêlées d'idolâtrie de ces pauvres gens! Dès que le Gouvernement définitif sera installé (ce sera dans deux mois au plus), j'espère pouvoir commencer alors à agir, *lorsqu'un confrère sera arrivé*; et, après avoir été si lié par mon curé, *prendre les moyens* de me livrer à l'instruction de notre peuple. Mais, jusque-là, la prudence et l'espèce d'anarchie où nous nous trouvons, jusqu'à l'avènement d'un *président* (ce sera probablement le général Hérard) me commandant, ce me semble, ainsi que le bien de la paix entre le curé et ses vicaires, de ne pas faire de démarches directes. Si mon confrère n'est pas parti, qu'il vienne *directement* ici, sans passer à Saint-Thomas; j'aviserais alors aux moyens de tout arranger. Encore une fois, priez, cher Père, et faites bien prier pour nous : aucun pays n'en eut plus grand besoin.

L'immoralité est ici tellement à découvert (et ce n'est rien encore d'après ce qu'on m'a affirmé auprès de ce qui se passe dans les mornes, c'est-à-dire dans les campagnes), que l'on compte les hommes qui n'ont qu'une femme à la fois. On en a des huit, dix et plus en même temps : aussi est-il fort commun d'entendre dire : moi, j'ai trente enfans vivans, moi davantage encore. Parmi les ecclésiastiques, nous en avons qui marient à l'église les personnes déjà mariées, autant de fois qu'on veut, du vivant de l'époux ou de l'épouse que l'on quitte. Mais

jetons un voile sur ces infamies et surtout d'autres bien plus extraordinaires qui se passent à Haïti chez les prêtres ou leurs ouailles. Ce qui est bien certain, c'est que vous ne pouvez vous faire une idée précise de la dégradation du pays, parce que les mots ne peuvent la rendre; et que je ne l'ai vue jusqu'à présent nulle part si forte et si générale. Lorsque j'aurai des confrères, si Dieu me ménage cette grâce et me conserve ici, ils vous diront que je n'ai rien exagéré, et que j'ai été loin encore de vous faire toucher du doigt la plaie. Mais que ce bon confrère que j'attends s'arme de patience et de persévérance; car, lorsqu'il verra l'état où en sont les choses, les bras lui tomberont tout d'abord de découragement. S'il n'y avoit qu'à édifier ici, la besogne seroit bien diminuée; mais il faut avant *abattre*, et, sans l'assistance divine, la chose semble impossible, tant la pourriture du péché et des vices a pénétré jusqu'à la moelle de ce pauvre peuple. Espérons toutefois contre toute espérance humaine. Marie a ses desseins de miséricorde sur ces infortunés.

28 octobre 1843.

Il y a aujourd'hui un an que j'ai eu l'honneur d'être reçu membre de la Congrégation. Je présume que vous aurez bien voulu penser devant Dieu un peu aux besoins spirituels de votre fils en Notre-Seigneur. Notre pays a grand besoin que saint Simon et saint Jude s'intéressent à sa conversion. Il ne faut pas cacher la plaie; humainement parlant, elle est si profonde que Dieu seul peut remédier au mal. Il n'y a qu'un instant je viens de voir le Consul général de France au presbytère : il me répétoit ce qu'il me dit toutes les fois qu'il me voit, car il vient souvent voir le curé, c'est qu'il plaint beaucoup tout prêtre, qui a du zèle et de bonnes intentions, de se trouver dans un pays où ils sont contrecarrés en tout dans leur désir de convertir les âmes. Il voit bien en noir l'état actuel et futur de la République, et est très dégoûté du poste qu'on lui a confié. Enfin espérons nous autres contre toute espérance un avenir plus consolant, quoique de jour en jour, depuis la révolution dernière, les Haï-

tiens rétrogradent évidemment à l'anarchie et à la barbarie. Je profite d'une occasion par New-York pour vous envoyer cette lettre. Veuillez, si M<sup>me</sup> Marillon est encore à Paris, lui envoyer la lettre ci-incluse en réponse aux deux lettres que j'ai reçues d'elle depuis mon départ. Adressez-moi toujours mes lettres à la même adresse ou par le Consulat; quoique je n'aie pas vu le consul, il est convenu entre lui et moi qu'il me fera tenir les lettres qu'on lui adresseroit ou qu'on enverroit par le steamer au Consulat anglais. Il y a douze mois à pareil jour j'éprouvois plus de consolations qu'aujourd'hui; alors je jouissois du bonheur de prier en compagnie de mes bien-aimés frères, qui demandoient avec instance pour leur pauvre frère, qui alloit être exilé loin d'eux, *force et persévérance*. Puissent les vœux de leur charité avoir été exaucés. Ce qui me console un peu, c'est que Dieu ne demande pas positivement que nous opérions des merveilles, mais, avant et par-dessus tout, que notre volonté soit sacrifiée à son bon plaisir; de sorte qu'à part le règne de Dieu dans les âmes que nous devons désirer de toutes nos puissances, et à part nos péchés et ceux d'autrui que nous devons pleurer, nous devons être morts à tout désir de voir nos efforts couronnés de succès. Mais je suis bien éloigné, hélas! de ce but si désirable, c'est pourquoi il y a bien de l'humain en moi!

J'embrasse, dans la sainte charité de Jésus-Christ, tous mes chers confrères connus ou inconnus, que la bonté de Notre-Seigneur et celle du Cœur de Marie doit envoyer auprès de nos pauvres Noirs, ici ou ailleurs. Qu'ils fassent grande récolte pour l'avenir, car un ministère bien périlleux et bien difficile leur est préparé. Donnez-moi, cher Père, votre bénédiction que je réclame, comme l'an dernier à pareil jour, agenouillé en esprit devant vous, afin que du Cœur de Jésus et de notre tendre Mère fassent jaillir dans mon âme quelques étincelles du divin amour dont je suis bien vide!!!

Croyez-moi votre très pauvre et soumis fils.

E. TISSERANT,

*missionnaire apostolique du Saint-Cœur de Marie.*



*P. S.* — Si vous aviez quelque occasion de voir ma famille, comme je ne leur écris que fort rarement et que mes parens sont probablement inquiets, voyez si vous jugeriez convenable de leur donner quelques nouvelles, surtout de les assurer que je ne les oublie pas devant Dieu. — Je vous envoie la note que j'ai envoyée à M. Pierre André et dont il va faire usage dans une de nos séances de la Constituante, pour lui-même.

\*  
\*\*

*Haïti, 17 novembre 1843 (suite).*

**M. Tisserant** à M. Libermann (1) :

Je reprends la suite de ma lettre sur un nouveau format. — Ma dernière lettre vous avoit appris, il y a quinze jours (depuis mon arrivée je n'ai pas omis, vu la gravité des circonstances, de vous écrire chaque quinzaine), que tous mes efforts secrets pour parvenir par douceur à obtenir du curé de me laisser faire le bien étoient complètement inutiles; et que, en attendant que Notre-Dame voulût bien bénir le pauvre peuple de Port-au-Prince, en lui donnant des prêtres qui l'instruisissent, j'étois décidé d'ici à quelque temps de demander, si les choses ne devenoient pas plus propices, une petite paroisse voisine. Quand nous sommes au bout de notre latin, j'ai déjà remarqué plus d'une fois que le bon Dieu se plaît d'ordinaire à agir, probablement parce qu'il nous trouve plus disposés par l'humiliation à ses desseins; et alors les obstacles disparaissent. Je me contenterai de vous dire les résultats, sans faire connoître la manière toute providentielle et inattendue qui a changé la face des choses et nous donne actuellement tout lieu d'espérer. — Ces résultats, les voici.

D'abord je sors de chez le général Hérard, qui m'a fait demander ce matin et avec lequel j'ai eu une longue conférence sur la religion, dans laquelle je lui ai parlé

(1) La première feuille de cette lettre manque.

à cœur ouvert sur le triste état de la moralité de notre pays, et lui non moins franchement sur l'horreur que lui inspiroit l'état du clergé. Je lui ait fait part du motif unique qui m'avoit amené ici, celui de tâcher d'être utile à mes chers compatriotes en leur apportant la paix de Dieu; et je lui ai indiqué les moyens qu'il me sembloit indispensables de prendre pour arriver à ce but. Il a été convenu, — après toutes les instances que j'ai faites près du général pour que le Gouvernement, en favorisant mes vues, traitât le curé de Port-au-Prince de la manière la plus douce, — que le Gouvernement se contentera d'envoyer la semaine prochaine une lettre amicale au P. Echeverria pour lui donner avis que, désireux de procurer de tous ses efforts l'instruction de la jeunesse dans les principes de la religion et de la morale, il (le Gouvernement) a jeté les yeux sur un compatriote, l'un de ses vicaires, pour *le charger, autant que faire se pourra*, de l'instruction religieuse du Lycée et des pensions particulières, et que le Gouvernement le prie de vouloir, à cet effet, donner toute latitude d'agir à M. Tisserant. La lettre en contiendra une seconde pour moi, que l'on chargera le curé de me remettre; c'est celle de la Commission que le Gouvernement me donne. Ce moyen étoit le seul à prendre de la part du Gouvernement à l'égard du curé, parce qu'autrement, verbalement, on n'auroit pu jamais s'entendre avec lui; il auroit fait difficultés imaginaires sur difficultés, ce qui n'auroit abouti très certainement qu'à un ordre moins poli et positif du Gouvernement et à des bruits en ville. Le curé ne saura pas que c'est moi qui, par la connoissance de l'état des choses que j'ai donnée au général Hérard, au sujet de son refus d'instruire le peuple, suis devenu l'occasion pour le Gouvernement, dans l'intérêt de la religion, d'agir afin de faire cesser l'abus. J'ai manifesté le désir au général Hérard qu'on mit dans la lettre au curé que je me chargerois du Lycée et des Pensionnats de la ville *autant que faire se pourra*, pour m'éviter les tracasseries du P. Echeverria, lequel ne manquera pas de me dire que je suis libre d'accepter les offres du Gouvernement, mais qu'il me sera tout à fait impossible, à

cause des enterremens, de remplir les engagements que j'aurai acceptés. Quoique je sache pertinemment que ces catéchismes, vu les heures auxquelles je les ferai, ne m'empêcheront pas de vaquer à mes autres devoirs, sans que je sois obligé d'avoir le moins du monde recours à mon confrère, le vicaire, pour me remplacer quelquefois pour le ministère ordinaire, le moyen d'éviter les contestations sur ce sujet avec le curé, sera de répondre que je ferai ces catéchismes *autant que faire se pourra*. Mais, en attendant, je m'arrangerai de manière à faire régulièrement ces catéchismes, en me gênant, il est vrai, beaucoup jusqu'à *l'arrivée de mes futurs confrères*.

Voici déjà un pas, en voici un second que notre bonne Mère a fait faire à nos affaires. De concert avec moi, le général, épouvanté des progrès, si croissans et qui menacent de tout envahir ici, du protestantisme (car les méthodistes ne font pas comme nous, ils volent d'un bout de l'île à l'autre pour organiser prêches, écoles, de toutes parts), ainsi que des progrès du fétichisme et autres cultes idolâtriques d'Afrique qui ont reparu dans nos campagnes, où ils pervertissent une multitude d'âmes, depuis qu'il n'y a plus de prêtres qui aillent dans les mornes, le général a reçu avec reconnaissance l'offre suivante que je lui ai faite. Je me suis engagé à faire venir ici un troisième vicaire, payé à mes frais sur mon traitement de vicaire, ou par la municipalité sur la caisse curiale dont la dispensation appartient à ces Messieurs; je sais, d'une manière à peu près certaine, que la municipalité mettra à ma disposition pour tout ce qui concernera le bien du pays les fonds de la caisse curiale; mais je n'ai rien voulu régler, parce que je ne m'occupe d'affaires d'argent que lorsqu'il est urgent de s'en occuper pour procurer le moyen d'être utile à nos pauvres Haïtiens, ce qui n'a pas lieu pour le cas présent. Avec un troisième vicaire, l'on pourroit s'occuper de la campagne de Port-au-Prince, instruire régulièrement les enfans, faire des instructions au peuple, s'occuper des prisons, de l'hôpital, etc., en un mot, répandre la religion dans des cœurs qui en ont tant besoin et qui sont plongés dans une dégradation que les paroles ne peuvent rendre.

Je me suis, de plus, engagé à faire venir également, le plus prochainement possible, un prêtre pour la Coupe, un autre pour l'Arcahaye. De cette manière nous pourrions, dans la commune si étendue de Port-au-Prince, empêcher tant d'âmes de se perdre et arrêter peut-être de grands maux, qui attireroient, pour tout le reste de l'île, d'horribles catastrophes. L'effet produit par l'arrivée de plusieurs bons prêtres seroit, surtout dans les circonstances actuelles, inexprimable. Mes chers frères de la Coupe ou de l'Arcahaye recevraient souvent ma visite, et moi, avec mon confrère de Port-au-Prince la leur; car nous serions fort proches. Nous pourrions même une grande partie du temps (vu que je me chargerois particulièrement des campagnes de la commune et laisserois à Port-au-Prince, pour me suppléer, mon cher frère futur de Port-au-Prince) parcourir tous trois les mornes, donner de petites missions et ainsi être réunis. Il seroit donc nécessaire, cher Père, que vous m'envoyassiez *au plus tôt au moins trois confrères*, et, si vous pouvez, quatre. La raison est que M. Paoli, ce prêtre italien, ne manquera pas de faire tous ses efforts pour obtenir une cure lors de l'arrivée d'un troisième vicaire; et qu'il seroit urgent qu'il pût être remplacé de suite par l'un de nous. De cette sorte, nous serions cinq de la petite Société à Port-au-Prince et aux environs. Ce quatrième confrère, que je vous supplie de nous envoyer, si vous l'avez, resteroit à la Coupe ou à l'Arcahaye avec nos frères, en attendant que M. Paoli s'en allât.

Durant l'année qui va commencer, j'étudierai soigneusement, ainsi que mes frères, le caractère et les dispositions des enfans de la ville ou de la campagne que nous aurons à diriger; et j'espère que, d'ici douze à quinze mois, peut-être avant, nous pourrions, moyennant trois autres prêtres que vous enverriez, commencer l'œuvre du Séminaire. *Le général en désire beaucoup l'établissement et il a agréé toutes mes demandes à ce sujet.* Ainsi, cher Père, du moment que Dieu met la main aux choses d'une manière si providentielle, il est, je crois, de notre devoir de nous hâter, et nous hâter bien fort, de voler à la défense des intérêts de notre divin Maître,

dépouillé ici de son règne dans les âmes par ses prêtres. Mais je n'ai pas encore tout dit, il faut cependant me presser.

Veillez vous occuper d'une autre affaire, également bien importante. Ayez la bonté de vous informer si vous ne pourriez pas nous procurer des *Frères*, n'importe à quel ordre religieux ils appartiennent, pour *l'instruction du peuple*. Cette proposition m'a été faite par un des membres les plus influens de la municipalité, qui va aviser à me faire solliciter *officiellement* par la municipalité de faire venir, si je puis, dans l'intérêt de la religion catholique ici, et dans le but si désiré de la moralisation de nos masses, de bons maîtres d'école. Tout porte à croire que d'ici à quelques jours je recevrai par ce Monsieur quelque chose de définitif sur cette proposition qu'il veut émettre (quoique ce soit l'un des protecteurs les plus zélés des écoles protestantes auxquelles il s'intéressoit, m'a-t-il dit, uniquement parce que les ministres prenoient grand soin d'instruire dans la morale et sa pratique les enfans; *ce qui est vrai*). Mais comme l'enseignement est libre ici; et que si, chose assez improbable, la municipalité ne vouloit consentir à aider ces établissemens, elle les encourageroit du moins très certainement dans l'intérêt du pays. Sans attendre que je vous écrive de nouveau à ce sujet, je vous prierois de traiter sans délai de l'affaire avec quelqu'ordre religieux, parce que nos Frères de la commune de Port-au-Prince pourroient ainsi que moi suffire, sur l'ensemble de nos traitemens, à *l'entretien de ces Frères instituteurs*. Notre frère de la Coupe et celui de l'Arcahaye pourroient en prendre chacun deux pour fonder une école dans leurs paroisses, toutes composées de mornes, en leur promettant mille gourdes (deux mille francs) pour chaque école. Avec ce sacrifice de quatre mille francs, que nous pourrions faire entre nous, dans le cas improbable où ces écoles ne seroient pas payées par la Commune, qui donne 1.200 gourdes pour le traitement du professeur laïque (que l'on trouve difficilement), nous aurions deux écoles qui feroient le plus grand bien et nous en feroient demander d'autres dans l'île. Il est inutile d'ajouter que,

dans le cas où la commune ne paieroit pas les mille gourdes à nos Frères instituteurs de la ville ou des mornes je serois toujours assuré, sans grande peine, de trouver, par la charité publique et le zèle des habitans, un logement pour servir d'école. — Veuillez vous occuper sérieusement de cette grande affaire; il n'y a pas de temps à perdre; car les protestans nous enlèvent chaque jour des enfans catholiques. Depuis le 1<sup>er</sup> de ce mois, jour où s'est ouverte leur école gratuite de Port-au-Prince, 125 enfans ont été reçus et beaucoup d'autres demandent. Faute de local, les méthodistes ont commencé dans le temple, qui sert provisoirement d'école. *Ipsi judices nostri erunt!* — Des Frères instituteurs seroient ici, et surtout dans les mornes, de seconds missionnaires; ils nous seroient de la plus grande utilité, tout en apprenant à lire aux enfans, pour faire le catéchisme aux gens des mornes *presqu'idolâtres et superstitieux à l'excès*. Bien entendu que le général Hérard, chef du Gouvernement provisoire, et qui va devenir sous peu notre président définitif, a approuvé ce projet et en désire au plus vite l'accomplissement. De cette manière, en changeant l'esprit si dégradé des habitans de Port-au-Prince et de sa campagne si étendue et si importante, nous préparerons, du moins je l'espère, comme je l'ai dit au général Hérard, le retour de la religion dans le pays. Et je vous dirai, cher Père, que j'ai la conviction que d'ici à environ une année, sinon plus tôt, les affaires de la religion pourront prendre leur cours avec Rome. Bien entendu, il n'est pas convenable ni prudent que je parle de renouer les négociations avec le Saint-Siège avant longtemps, à moins que le général ne me mette sur ce sujet. Il m'a dit, ce matin, que c'étoit la vue du débordement des prêtres dans toute l'étendue de l'île, qu'il a parcourue il y a trois mois, qui lui avoit fait penser qu'un moyen d'arrêter le mal seroit de permettre à nos prêtres de se marier. Je lui ai répondu comme je le devois, en prêtre catholique, comme j'ai déjà fait plusieurs fois avec d'autres personnes influentes en d'autres occasions, parce qu'il convenoit que je le fisse, vu que je sais que l'on auroit été désireux de me voir chef de ce clergé. Le

général n'a pas été fâché du tout de ne me voir pas partager les opinions qu'il avoit eues sur ce sujet, et m'a avoué du reste très ingénument, à deux reprises, qu'il avoit jugé cela comme un militaire qui ne connoît pas les choses de l'Eglise, et qu'il avouoit son incompetence en pareille matière. Petit à petit, si Marie continue de protéger nos entreprises, je l'amènerai, je l'espère, au but désiré : mais sans presser pour faire venir l'occasion, que j'attendrai sans la chercher. Mais je suis presque assuré que les choses ne sauroient tourner autrement que selon nos désirs par rapport au Concordat, si Notre-Seigneur daigne bénir cette année les commencemens de nos travaux. Mais laissons faire Marie, *spera in Maria, et ipsa faciet!*... — Dans le cas où le général ne seroit pas élu président, à moins que ce ne fût un monstre qui montât sur le fauteuil présidentiel, nous n'aurions rien à craindre de trouver des entraves pour la religion, une fois les choses commencées. On en sent trop la nécessité, car on dit de toutes parts ici que c'en est fait à tout jamais de la République et que nous tombons infailliblement dans la plus désolante anarchie, si la religion ne reprend son empire sur les cœurs à Haïti. Prêtres indignes qui, après avoir déjà fait tant de mal à ce pays, êtes enfin cause que l'hérésie y fait tant de progrès! *Nomen Dei blasphematur per vos!*

J'oubliois de vous annoncer encore une bonne nouvelle. La municipalité, par l'organe de son maire, homme très prudent et très doux, va se charger, en prenant toute la douceur et mille précautions pour ménager la susceptibilité du curé, d'annoncer au P. Echeverria que la municipalité a décidé : 1° que, selon l'usage qui se pratiquoit avant l'arrivée du curé, l'on feroit catéchisme à l'église le dimanche et le jeudi (pour les enfans qui ne sont pas dans les pensions et le peuple); 2° que l'on diroit, à la chapelle du petit Cimetière, chaque dimanche, une *basse messe suivie d'instruction*. — Pour obtenir plus bénévolement du curé ce que ce dernier ne peut refuser à la municipalité, qui a droit de lui commander, le maire est venu rendre une visite préparatoire au curé; il en a obtenu sans peine (car le curé commence, je crois,

à reconnoître sa position) que le dimanche chacun des vicaires iroit à son tour dire la messe à la chapelle du petit Cimetière (il ne fut pas question encore, il est vrai, de prédication), chose que M. Paoli sollicitoit vainement du curé depuis long-temps. Le curé est venu m'annoncer, le soir même, que la chose auroit lieu, comme elle se pratiquoit il y a quelques années; il m'a été facile de reconnoître, par le narré qu'il me fit de sa conversation avec le maire, qu'il ne se doutoit nullement que je lui eusse fait arracher ce premier pas. Il m'ajouta aussi, entre autres choses, que le maire lui avoit manifesté le désir qu'un Père vint au Lycée faire le catéchisme, qu'il l'avoit refusé, vu l'impossibilité prétendue de la chose. Du reste, le maire n'avoit voulu probablement que le sonder par rapport au Lycée, qui ne relève pas de la municipalité, mais du Gouvernement, pour voir ses dispositions relativement à permettre à l'un de ses vicaires d'aller catéchiser les enfans des écoles gratuites ouvertes par la municipalité, et qui par le défaut de direction religieuse, parce qu'on n'y voit pas de prêtres, par la faute du curé, ne contiennent que peu d'enfans comparativement aux écoles protestantes. Mais d'ici à quelques jours, comme la décision du conseil municipal sur ces deux points va être donnée officiellement samedi, tout sera terminé, et, je l'espère, tranquillement. Du reste, comme j'ai toujours gardé le silence avec M. le curé sur ces articles, comme sur tous ceux où nous sommes divisés d'opinion, (hormis deux fois au sujet de certains désordres que j'ai cru devoir relever avec fermeté, en quoi j'ai réussi) il ne pourra me reprocher la décision de la municipalité, pas plus que celle du Gouvernement, ou du moins il n'aura aucun motif apparent d'agir de la sorte à mon égard. Il est certain que ces catéchismes des écoles gratuites, ainsi peut-être que ceux du dimanche et du jeudi, qui vont commencer le 1<sup>er</sup> Dimanche de l'Avent, vont me tomber sur le dos. Il sera peut-être question encore d'une autre chose, celle d'exiger, — avec cette même douceur que le curé saura apprécier de la part de la municipalité qui le traite depuis quelque temps d'une manière fort brusque, — que, lorsque ses vicaires



le pourront (ce qui ne regarde que moi; mon confrère ne pouvant monter à cheval et étant presque continuellement malade), il ait la bonté de leur permettre d'aller administrer dans les mornes; mais je ne le ferois qu'en m'arrangeant toujours de manière à ne pas occasionner au curé ou à l'autre vicaire un moment d'occupation de plus et en remettant, lorsque je les gênerois tant soit peu, au soir ou au lendemain de très grand matin (à 3 ou 4 heures).

Mon cher Père, que vous dirois-je après cela, si ce n'est que vous vous hâtiez de nous envoyer des aides; ne vous montrez pas, de grâce, insensible. Dans les grands cas il y a des exceptions; et ici il s'agit de sauver tout un peuple! Que je voudrois, quoique je porte si vivement et si tendrement dans mon cœur tous mes infortunés frères Noirs de Guinée, — car je suis fier actuellement d'être descendu de cette race méprisée, parce que c'est un motif de plus pour que je sois entièrement l'esclave des anciens esclaves, — que je voudrais que le vaisseau, qui leur porte sept apôtres, se trompât de route et vint aborder ici. Mais du moins, encore une fois, envoyez-nous quatre Prêtres, puis des Frères après. Je parois peut-être égoïste, mais, cher Père, vous appréciez sûrement que le motif de mes instances est l'urgent besoin de ce peuple Haïtien, que ses mères et pères, selon la foi, ont laissé agonisans pour le spirituel. *Les enfans ont demandé du pain et il ne s'est trouvé personne qui le leur rompît!* et ils sont obligés d'aller mendier au protestantisme cette nourriture céleste que nous autres prêtres leur avons impitoyablement refusée. En lisant, ces jours derniers, les lamentations de Jérémie, les larmes me vinrent plus d'une fois aux yeux; car les maux d'Israël me rappeloient ceux qui se présentent sous mes yeux. Comme ce pauvre peuple, nous avons raison de nous écrier : *Vide Domine afflictionem meam quia erectus est inimicus.* Hélas! nos prêtres nous ont abandonné pour nous livrer entre les mains de nos persécuteurs, et ils ont laissé nos enfans mourir d'inanition dans les places publiques. *Omnes persecutores apprehenderunt eam inter angustias... parvuli ejus interierunt in viis.* Mais je

m'arrête ici sur cet article, car mes larmes recommencent à couler.

Il n'est pas nécessaire que mes frères ne viennent ici autrement que directement : je les attends donc au plus tôt, car plus vous tarderez, plus nos ennemis entameront les rangs de notre peuple; et puis, pour me multiplier autant que possible, je vais être surchargé de besogne.

Vous me parlez dans votre lettre au sujet de ce que je vous avois écrit touchant les messes. Je n'ai pas pensé à prendre une intention particulière chaque jour parmi celles qui me sont données pour la messe. Je croyois pouvoir, jusqu'à nouvel ordre, considérer toutes ces intentions comme ne formant dans le cas exceptionnel où je me trouvois, qu'une même intention morale. Lorsque je vous écrivis pour la première fois, j'étois loin d'avoir des détails au sujet des messes d'ensemble. Je vous ai donné ces détails par les lettres subséquentes. Je serois bien embarrassé de vous envoyer les honoraires des messes que je dis, parce que, comme mon confrère le vicaire, qui avoit consulté là-dessus Mgr Rosati, la presque totalité des messes qu'on m'apporte, je les applique à l'intention du curé. Il est fort probable que M. le curé dit lui-même la messe aux intentions qu'on lui apporte; de sorte que définitivement il pourroit fort bien arriver que — si je dis quelquefois la messe aux intentions qu'a eues le curé pour moi et que je ne connois jamais, pas plus que le curé ne connoît particulièrement (parce qu'il m'a défendu de faire autrement) les intentions que j'ai reçues pour lui — il pourroit arriver, plus d'une fois, que je ne dise la messe à aucune autre intention que *pour moi et mes amis*. L'argent des messes et des baptêmes est mêlé à la fin du mois et distribué moitié au curé et moitié pour les deux vicaires. Vous voyez qu'il me seroit impossible de vous donner les intentions des messes que je dis. Depuis la réception de votre lettre, j'ai suivi votre conseil, et je dis (mais conditionnellement, dans le cas où cela seroit nécessaire) la messe en intention première pour l'âme qui en a le plus besoin et les autres pour les intentions secondaires (toujours conditionnelles). Mes lettres auront dû vous

prouver qu'indépendamment de la réflexion que je me permets de vous adresser présentement, la presque totalité du traitement des prêtres ici n'étant que leurs messes, il seroit impossible de vivre avec les quinze sous de France qui sont le tarif légal de chaque messe.

Je présume que la décision donnée par Mgr Rosati à M. Cessens n'étoit que pour lui, en sa qualité d'étranger. Quoi qu'il en soit, j'attends la réponse du Saint-Siège; si, après l'avoir reçue et lue, vous aviez lieu, en la comparant avec les nouveaux détails que je vous ai donnés depuis ma première lettre, de douter que le Saint-Siège ait eu connoissance de ces détails, que je n'avois pas fait connoître la première fois que je vous écrivis, en étant ignorant moi-même, veuillez écrire de nouveau à Rome. En attendant je tâcherai, autant que faire se pourra, de suivre cette décision.

Il faut vous prévenir que nos frères ne trouveront ici aucun ornement d'autel, aucun calice, etc. — Veuillez m'envoyer les sermons du P. Brydaine et les ornemens demandés, dont je vous enverrai le remboursement aussitôt la réception. Vous ne me répondez pas au sujet de notre religieuse de Castries. C'est cependant probablement le fondement de notre future maison d'Haïti, où des religieuses de couleur feroient merveilles. — Une circonstance que je remarque en finissant ma lettre, c'est que je vous envoie nos bonnes nouvelles, le même jour que l'an passé je me suis embarqué pour quitter l'Europe : Dieu a eu sans doute ses desseins en m'y préparant par des croix ! Qu'il soit béni !

Adieu, mon cher Père, j'écrirai à ma famille dans quinze jours. Veuillez offrir mes amitiés à mes bons frères et embrasser pour moi notre cher frère de Bambara. Croyez-moi dans la sainte union des Cœurs de Jésus et de Marie, cher Père, Votre tout obéissant fils.

TISSERANT;

*missionnaire apostolique du Saint-Cœur de Marie.*

P. S. — Par rapport aux progrès du protestantisme qui, jusqu'ici, n'avoit eu que peu d'influence, et qui

envahit présentement en masse nos villes et nos campagnes, le général Hérard me disoit ce matin qu'il a été désolé dans sa tournée autour de l'île de rencontrer en beaucoup d'endroits tant de temples et d'écoles protestantes. La partie de l'île la plus attachée au catholicisme, l'ancienne partie espagnole, a été exploitée par les dissidens de telle sorte que le général m'ajoutoit qu'il a cru de son devoir de déclarer à Santo-Domingo, dans une harangue publique, que la religion catholique seroit toujours celle de la majorité de l'île, dans le but de tâcher d'arrêter les progrès immenses de l'hérésie. Les ministres protestans vont jusqu'à faire eux-mêmes l'école en plus d'une localité; et à côté de chaque temple s'élève toujours une école protestante. Voyez si, après cela, nous devons ne pas ne mettre un peu en mouvement. Encore une fois, ayez pitié de nous, envoyez-nous prêtres et Frères instituteurs.

\*  
\*\*

de M. Tisserant :

Supplément à la lettre.

*Port-au-Prince, 20 novembre 1843.*

Les choses se sont passées tout-à-fait selon mes desirs par rapport aux demandes qui devoient être faites au curé tendant à procurer l'instruction religieuse de nos pauvres masses, et tout a été terminé de la manière la plus pacifique; je n'ai paru en rien de tout cela, et j'en rends grâce à Dieu : c'est bien évidemment lui seul et non moi-même, qui m'a conduit comme pas à pas dans toute cette affaire pour me faire parvenir au but désiré et qu'il paroisoit presque impossible d'atteindre sans discorde et scandale entre les membres de notre petit clergé de Port-au-Prince. Le Seigneur a tout disposé en ceci *fortiter et suaviter*; et me voici, en bonne intelligence extérieurement et sans contestation aucune, arrivé à la conclusion, laquelle, pour toute personne qui connoît le caractère si opiniâtre et impétueux du P. Echeverria, ne devoit venir qu'accompagné de sa démission, s'il étoit

obligé de céder, ou du moins, de scènes peu édifiantes. Ainsi dorénavant : 1° les catéchismes qu'on ne faisoit plus depuis que le P. Echeverria étoit curé, seront rétablis à partir du 1<sup>er</sup> Dimanche de l'Avent et pour toute l'année, les dimanches et jeudis; 2° une messe sera dite au petit Cimetière, chaque dimanche, suivie d'une *instruction*, ce qui ne s'étoit encore jamais fait; 3° nous pourrons, à quelqu'heure de la journée qu'on nous appelle pour baptiser des enfans malades, nous y rendre. La municipalité a mis d'elle-même cette clause, que je n'eusse pas demandé, puisque j'avois fini par obtenir du P. Echeverria cessation de l'abus. C'est à ce seul sujet que j'avois parlé par deux fois fortement au curé, parce que mon devoir l'exigeait, faisant ces seules fois exception à ma règle de conduite de garder le silence et patienter. Le curé avoit jusqu'ici persisté à ne vouloir qu'on baptisât personne, *fût-il en danger de mort*, de midi à trois heures, et renvoyoit, de la manière la plus brutale et la plus inconvenante, toutes les fois qu'on venoit faire des instances auprès de lui pour faire descendre à l'église un de ses vicaires pour baptiser l'enfant *malade*. Plus d'une scène scandaleuse étoit arrivée au sujet d'une telle défense, et bien des plaintes avoient été adressées maintes et maintes fois contre le Père à la municipalité. Je fus moi-même, dans les premiers temps de mon arrivée, témoin d'un de ces refus scandaleux : non content de refuser opiniâtrement, pendant près d'un quart d'heure de discussion vive, qu'aucun des prêtres de la maison descendit pour baptiser un enfant que l'on disoit mourant à l'église, c'est-à-dire à deux pas (nous nous trouvions alors cinq prêtres au presbytère en comptant le curé, le vicaire, moi, deux prêtres qui venoient d'aborder dans l'île, un autre curé de l'île), il alla jusqu'à répondre pour dernier mot : que décidément on n'iroit pas baptiser l'enfant avant trois heures (il étoit midi et demi), et que, s'il ne vivoit pas jusque-là, que la *première personne venue n'avoit qu'à lui jeter de l'eau sur la tête* (dans un pays où aucune personne laïque ne sait baptiser!) Et voilà comme nos bons prêtres d'Haïti sont tolérans! Au milieu de cette discussion j'avois gardé le

silence; le curé voulut faire l'apologie de sa conduite, après avoir renvoyé de la sorte les personnes. En ma qualité de vicaire je répondis ce que je devois répondre selon mon devoir, quoique avec beaucoup d'égards pour le curé, et j'allai faire le baptême, lui, restant tout stupéfait. Quelques heures après il vint me trouver dans ma chambre, prétendant que je l'avois insulté, et tâchant de se justifier. Dieu me fit la grâce de lui répondre avec beaucoup de ménagemens et de respect; mais avec fermeté et il finit par me faire des excuses, comme un supérieur peut en faire à son inférieur. En allant faire le baptême, je m'arrangeai pour ne pas faire tort au curé dans l'esprit des personnes qui étoient venues chercher un prêtre; mes réflexions au P. Echeverria avoient été faites lorsqu'elles avoient quitté l'appartement; et, lorsque le baptême fut terminé, j'eus soin de leur recommander de venir, une autre fois, autant que possible, plus tôt et de ne pas faire attention aux petites paroles du Père, parce qu'il étoit vif, mais qu'au fond il avoit bon cœur et n'avoit voulu agir que dans l'intérêt de l'ordre qu'il avoit établi. Ces bonnes gens étoient si reconnaissans, qu'ils ne savoient comment me remercier; je les pris au mot et leur fit promettre de ne pas répandre dans la ville leur discussion avec le P. Echeverria. — Je vous dis ceci pour vous montrer en passant jusqu'où alloit notre plaie; et ensuite afin que, dans le cas où je n'aurois pas agi selon toute la prudence chrétienne, vous voulussiez bien me faire la charité de m'en avertir; car j'ai grand besoin de conseils et dois faire bien des imprudences.

Je ne sais dans quel but ces Messieurs du conseil de la municipalité avoient ajouté un article dans la lettre qui a été envoyée au curé par leur ordre (car ces Messieurs ont décidé qu'on écrirait au curé, dans la crainte peut-être qu'avec son caractère connu, les insinuations verbales n'aboutissent à rien). Cet article, tant que nous n'aurons pas un troisième vicaire chargé des mornes, serait impossible à exécuter entièrement. Le curé et le vicaire étoient mécontents de l'obligation qu'on vouloit leur imposer (laquelle toutefois seroit juste partout

ailleurs qu'à Haïti, où les prêtres, sans scrupules de conscience, abandonnent une partie de leurs ouailles). Je les tirai d'embarras en leur proposant une modification; celle de s'excuser, pour eux-mêmes, de ne pouvoir à cause de leur santé, le vicaire, aller administrer dans les campagnes dans un rayon au moins de six lieues, parce qu'il ne peut monter à cheval sans être indisposé, et le curé remplacer le vicaire absent pour l'ouvrage que celui-ci auroit eu à faire s'il n'avait été absent. Puis il a été convenu entre nous, comme moyen d'exécuter de notre mieux les intentions de l'autorité, que je me chargerois, autant que mes occupations de la ville me le permettroient, d'aller moi seul administrer dans la campagne. Ainsi, en rendant service à nos deux Messieurs, j'ai trouvé le moyen d'obtenir sans difficulté ce que je regrettois tant de ne pouvoir faire jusqu'à présent; quand arrivera un de nos frères pour troisième vicaire, nous pourrons sans obstacle désormais de la part du curé explorer la campagne.

M. le curé vient d'envoyer à la municipalité, pour réponse à la lettre qui lui avoit été adressée, une lettre fort longue et fort soumise qu'il m'a montrée.

Le général Hérard devoit cette semaine envoyer la lettre dont je vous ai parlé plus haut, au curé, relativement à l'instruction religieuse du Lycée et des pensions de la ville. Je lui ai fait dire hier matin, confidentiellement, par M. Pierre-André, dont je vous ai parlé dans une lettre précédente, que je le priois de ne pas l'écrire. Il a bien voulu à ma demande consentir à différer; mais à la condition, a-t-il dit, que le P. Echeverria se montrera docile aux représentations que lui a faites la municipalité, sans quoi il sera de suite destitué. Bien entendu que le Père ne sait rien de cela. Je crois que M. Pierre-André m'a ajouté que la lettre de la municipalité avoit été écrite par l'avis du général, qui, depuis ma visite, auroit fait venir le maire et l'auroit engagé à faire écrire au curé en lui donnant un ordre positif, parce qu'on craignoit que les insinuations ne fissent rien sur lui. — Le moyen, que j'ai fait indiquer hier par M. Pierre-André au général pour que je puisse m'occuper de l'ins-

truction des pensions et du Lycée, et qui est le plus modéré qu'il soit possible d'employer, a été goûté par le général, toujours à la condition, a-t-il ajouté à mon envoyé, que le P. Echeverria, sur lequel le Gouvernement a les yeux pour veiller à ce qu'il ne s'oppose plus au bien, ne prétende pas mettre des entraves secrètes à l'exécution de ce qu'a demandé de lui la municipalité. Ces pensions et le Lycée vont m'occasionner beaucoup de peines, et je ne pourrai que bien faiblement m'en occuper en comparaison de ce qu'il seroit nécessaire de faire, avant l'arrivée de nos confrères, pour cette pauvre jeunesse si abandonnée.

Le jour même où j'eus mon entrevue avec le général Hérard, il paroît, d'après ce qu'a rapporté lui-même à M. Pierre-André le général, qu'il étoit si pénétré des observations que je lui avois adressées au sujet de la religion, qu'au conseil des membres du Gouvernement provisoire, qui se tint cette même matinée, il s'exprima longuement et chaleureusement sur le besoin urgent que nous avons que nos prêtres fissent leur devoir, et sur ce qu'il falloit absolument mettre une digue puissante aux envahissemens du protestantisme, qui, si on ne se hâtoit, par de bons ecclésiastiques, d'y mettre obstacle, alloit amener la ruine du catholicisme; et il fut conclu en conseil que l'on alloit s'occuper vivement de l'instruction religieuse de la jeunesse, si négligée jusqu'à présent, et que, pour Port-au-Prince particulièrement, le Gouvernement s'informerait avec soin si le curé de Port-au-Prince observoit les ordres qui alloient lui être intimés (car autrement on vouloit en finir avec lui). J'espère bien qu'on ne sera pas obligé d'en venir là. Du reste, je soutiens de tout mon pouvoir le pauvre curé, et tant que je serai pour lui, à moins qu'il ne commette quelque grossière imprudence, je crois que je pourrai obtenir qu'il soit conservé dans sa place. Si le curé, ce que je ne pense pas, — car il a dû comprendre un peu quels étoient mes désirs, qui ne sont, grâce à Dieu, rien moins que l'ambition, — si le curé croyoit que je brigue sa charge, que j'aurois eue dès mon arrivée peut-être, et certainement que j'obtiendrais sans nulle peine à



l'heure qu'il est, il se trompe bien. Pour détourner du reste de cette pensée les personnes qui s'y intéressent, j'ai répondu à certaines propositions qui m'ont été faites par des personnes puissantes que le jour où l'on me nommeroit curé de la capitale, je la déserterois tout à fait pour aller dans une paroisse des mornes ou quitter l'île.

Voici maintenant une nouvelle recommandation qui m'a été faite hier par M. Pierre-André de la part du général Hérard. Le général m'a fait dire *qu'il comptoit beaucoup sur les trois ou quatre prêtres dont je lui avois parlé en attendant d'autres; et qu'il me prioit d'écrire au plus tôt et de les faire venir au plus vite.* Après cela, que puis-je vous dire si ce n'est d'avoir pitié de notre misère, et de nous faire venir au plus tôt des confrères. S'ils ne peuvent pas venir tous à la fois, qu'ils viennent au moins un ou deux, et lorsqu'ils seroient obligés de s'embarquer sur le navire l'un après l'autre, à peu de distance, Dieu ne récompenseroit-il pas ce sacrifice fait pour aller voler au salut d'âmes qui se perdent, et dans un moment aussi critique que celui-ci, et duquel dépend tout notre avenir?

Pour nos Frères instituteurs, si vous en trouvez, comme je l'espère, vous pouvez leur poser d'une manière certaines les conditions que j'ai indiquées pour le traitement. Si plusieurs consentent à venir d'abord, veuillez préparer la voie pour nous en fournir d'autres aussitôt que nous en demanderons. Il me semble qu'en faisant écrire à la Propagation de la Foi par Mgr Rosati, ou faire quelques démarches auprès de M. Choiselat par M. Desgenettes, on pourroit obtenir le passage de ces Frères sur les recettes de la Propagation. Je vous priois de vous occuper de cette affaire.

Je ne sais si vous avez pensé aux ornemens que j'ai demandés : je vous enverrai l'argent par la première occasion qui suivroit la réception.

Je vais m'occuper de la pauvre chapelle délabrée du petit Cimetière, et consacrer, pour la décence de l'autel, 100 ou 200 francs des fonds de la caisse de la future Communauté.

Que nos frères se fournissent de tout ce qui est nécessaire pour la messe : ils ne trouveront rien, pas même des cartons et un missel dans la plupart des paroisses. Chaque prêtre prend ordinairement, en s'en retournant en Europe, excepté dans les grandes villes, tout ce qui concerne le service de l'autel. Ainsi pas de ciboire, de soleils, souvent de chandeliers. A la Coupe cependant tout sera trouvé en règle, du moins quant aux chandeliers, à la grande croix et aux ornemens.

Ainsi, cher Père, j'attends nos chers confrères avant trois mois. — Priez et faites prier pour votre pauvre fils. Vous voyez que l'avenir est un peu plus consolant : nous n'attendons de secours que de la bonté du Seigneur et de la miséricorde du Cœur de Marie. *Refugium peccatorum, ora pro nobis.*

*Nota.* — Qu'on évite toujours tout ce qui pourroit faire connoître et répandre *ici parmi les prêtres* que nous sommes religieux; le temps n'est pas venu. Pensez aussi aux pouvoirs extraordinaires à demander pour nous à Rome, par la raison que si l'on écrit au grand vicaire d'ici, il *faut au moins attendre six mois* avant d'avoir réponse par le laïque, son secrétaire.

Ayez la bonté de pourvoir à ce que nos Messieurs, en arrivant à Haïti, aient chacun des papiers ecclésiastiques, non pour le Gouvernement, qui recevra nos Frères sur ma présentation, mais pour que le P. Echeverria puisse, après en avoir pris connaissance, communiquer les pouvoirs que lui a donnés le grand vicaire, vu la distance des lieux. D'abord il faut commencer nous-mêmes par donner l'exemple sur ce point.

\*  
\*\*

M. Tisserant à M. Libermann :

*Port-Républicain, 7 janvier 1844.*

MON TRÈS CHER PÈRE EN NOTRE-SEIGNEUR,

Que la bénédiction de Jésus enfant et celle de sa sainte Mère vous accompagnent en toutes choses! Je vous écris

pour vous donner avis qu'enfin nous avons un président : c'est le général Hérard-Rivière, sur les bonnes dispositions duquel relativement à la religion, je vous ai parlé plus d'une fois. Nous ne devons mettre nullement notre confiance dans les hommes, mais lorsque la divine Providence les dispose à désirer procurer le bien, en encourageant les bons prêtres, nous devons ce semble louer le Seigneur; aussi, au milieu des sujets d'affliction que je trouve à chaque pas autour de moi, j'ose espérer beaucoup pour l'avenir religieux du pays, en voyant que, malgré les difficultés (et il y en aura, humainement parlant, d'innombrables), nos efforts seront compris et appuyés. Mais, pour parvenir à décider le peuple enfant au milieu duquel Dieu m'a envoyé, à renouer les rapports avec Rome, je crois qu'avant tout il faut leur montrer des prêtres zélés et désintéressés, *ignoti nulla cupido*. On leur dit que tous les prêtres romains sont comme ceux que nous avons ici; et, tout naturellement, ils le croient. Envoyez-nous donc au plus tôt des confrères; si vous saviez comme on les désire ici! le Gouvernement, la municipalité me les demandent avec impatience, et, jusqu'à ce que j'en aie au moins *un*, je ne puis agir. Nos prêtres ont bien des ennemis à cause de leur exécrationnable conduite, dont ne retentissent que trop souvent les journaux d'une manière à les couvrir de honte, s'ils étoient capables de rougir; et les plus libertins et les plus opposés à l'Eglise catholique désirent généralement eux-mêmes de bons prêtres par motif de *philanthropie* pour la moralisation des masses. Le bon Dieu ayant permis que les esprits fussent bien disposés en ma faveur, j'ai cru cependant plus conforme à la prudence divine, qui doit remplacer chez nous celle de la chair, de me tenir caché toutes les fois qu'il n'est pas nécessaire d'agir autrement : il me suffit d'avoir la conviction que le général Hérard et les personnes qui jouissent le plus de la considération publique soient disposés à être utiles à nos vues pour procurer le bien. Du reste, les dernières fois que j'ai vu le président, je lui ai dit les raisons de prudence qui me portoient à ne profiter que fort rarement de l'offre qu'il me faisoit de venir le voir souvent

pour causer ensemble des moyens de rendre le peuple religieux. J'aime mieux lui faire connoître par des amis qui l'approchent souvent, ce que je crois le plus utile, et il apprécie très bien les motifs de mon éloignement des visites; car il ne sait que trop combien mon curé suit de près toutes mes démarches. Le général lui-même m'a dit, un peu après la visite que je lui fis la deuxième fois depuis mon arrivée et dont je vous (ai parlé dans mes dernières lettres à cause de son importance (car dans plusieurs baptêmes faits à domicile j'ai eu l'occasion de le retrouver depuis), il m'a dit que M. le curé avoit été averti de l'entrevue que le général avoit souhaité avoir avec moi, la veille même, avant que j'eusse annoncé à M. le curé que j'étois mandé chez le général. Mais, grâces à Dieu, cette fois, comme dans d'autres occasions où j'ai pu être utile à M. le curé, je ne me suis servi de la confiance que me témoignoit le général Hérard que pour le rendre plus favorable au P. Echeverria. Le général faisoit cependant un peu la sourde oreille, en disant que si le Père ne s'opposoit plus tant au bien, c'étoit parce qu'il craignoit à juste titre que le Gouvernement ne le destituât, s'il prétendoit mettre des obstacles à mes bonnes intentions pour le pays; mais enfin le Père semble, en se prêtant un peu à me laisser agir, s'être remis dans les bonnes grâces du Gouvernement et de la municipalité, et j'en suis content.

J'ai eu beaucoup à souffrir du vicaire depuis deux mois; il avoit désiré m'entraîner à faire parti contre le curé, dont il est un grand ennemi; lorsqu'il a vu ses efforts inutiles, il s'est tourné contre moi, ne m'a pas plus épargné que le curé dans ses discours, ce que je lui pardonne de tout mon cœur; car il est certainement bien loin d'avoir pu tout dire, en fait de mal, relativement à ma pauvre personne; il a fait l'impossible pour exciter le curé à se porter aux dernières extrémités contre moi. Le curé a eu le bon esprit de ne pas se laisser entraîner dans le piège; depuis lors, la conduite du vicaire relativement au P. Echeverria a été des plus grossières et des plus scandaleuses, et je m'étonne comment le Père a pu faire autant la sourde oreille à ces insultes. Enfin un

éclat a eu lieu, et cet éclat qui, par bonheur, n'a eu pour témoins que le curé et moi, nous a donné la paix autant qu'on peut l'avoir avec un pareil homme, dont la charité m'empêche de faire le triste portrait; puisse-t-il seulement être trouvé juste au jour du jugement, comme je le souhaite! Le curé et moi nous sommes engagés à ne rien dire, puisque la chose, qui s'est passée entre nous, a été une leçon qui a paru fructueuse au pauvre prêtre, qui s'étoit laissé aller à cet écart et auroit produit, si elle eût été connue, un scandale public des plus affligeants, surtout dans les circonstances actuelles, où la lassitude que l'on éprouve de la vie si peu chrétienne des prêtres de l'île eût fait saisir cet événement avec empressement pour formenter l'aversion pour nos pauvres confrères, dont plus d'un *indiget pœnitentiâ*. Grâce à Dieu le public n'a rien pu entrevoir depuis mon arrivée de tous nos différens; et j'espère prendre si bien mes précautions qu'un éclat public et même secret devienne presque impossible entre nous, quelle que soit d'ailleurs la diversité de nos opinions, — je parle du vicaire, car pour M. le curé, je crois n'avoir rien à craindre pour un sujet semblable; aussi sommes-nous en paix tous deux. Il me disoit, il y a quelques jours, qu'il falloit avouer que nous étions loin d'avoir l'un et l'autre les mêmes manières de voir : mais que, comme nos discussions étoient toujours amicales et modérées, *nous finissions toujours par nous entendre*. C'étoit avouer bien positivement que ce que j'ai tâché d'obtenir, et que j'ai obtenu étoit juste, et que les moyens que j'ai employés pour arriver à mon but n'ont pas donné prise contre moi à M. le curé.

Mais j'avois beaucoup à vous dire, et malheureusement je ne puis vous dire autre chose aujourd'hui, faute de temps, si ce n'est d'envoyer au plus vite des prêtres : nous en avons un urgent besoin; cependant il en arrive tous les jours de nouveaux de France, et particulièrement de Paris, qui tous viennent d'abord ici. — Le grand vicaire de l'ancienne Partie française, le P. Torrez, curé des Cayes, vieillard scandaleux, est mort et a eu pour successeur un prêtre infâme, dont les journaux viennent,

il y a six jours, de nous raconter l'histoire peu édifiante. Il est arrivé actuellement aux Cayes avec sa concubine privilégiée, jeune personne fort coquette et avec laquelle il vit publiquement.

La Constitution d'Haïti, faite en toute hâte, parce que les premiers mois on n'avoit rien fait, tout en consacrant, en principe, l'égalité des cultes, met un article à part contre le culte catholique (sans nommer toutefois le catholicisme) pour le tenir sous sa tutelle. Cependant, comme cette Constitution n'a nullement l'assentiment du peuple et de l'armée et qu'elle peut être *révisée* dès qu'on le jugera convenable, nous n'avons rien de trop à craindre; peut-être même d'ici peu désirera-t-on voir se renouer les rapports avec Rome. Je n'aurois qu'une entrevue à avoir avec le Président pour faire presser les choses à ce sujet; mais je préfère ne rien dire et attendre jusqu'à ce que nos confrères d'Europe soient arrivés et aient pu être appréciés; dès lors, je puis dire que je suis moralement assuré de voir la réunion si désirée s'effectuer. Jusque-là ne perdons nullement courage, prions et attendons en paix et confiance le moment de la Providence et de la miséricorde du Cœur de notre bonne Mère, moment qui ne sauroit être loin.

Enfin j'ai appris qu'une de mes lettres est parvenue à M. Lecaillet : il m'écrit dernièrement à ce sujet. Les 600 et quelques francs (car la somme monte moins que je ne pensois) ont été payés par le Gouvernement anglais; et j'ai fait savoir à M. Lecaillet qu'il pouvoit en disposer en faveur de notre bonne future religieuse, dont il me dit toujours le plus grand bien. Je vous ai fait savoir que les 1.500 francs de la sœur Rose étoient à sa disposition si elle les réclamoit, chose qu'elle m'avoit assuré d'elle-même ne devoir faire qu'au cas où elle ne pourroit devenir religieuse. Cette lettre vous sera probablement parvenue par New-York. Allons! mon très honoré Père, j'attends toujours quelques conseils; oh! que j'en ai besoin et que je vais maintenant surtout en avoir un plus urgent besoin! Du moins envoyez-moi bien vite, bien vite des confrères. Embrassez pour moi tous mes frères et croyez au respect profond et à la soumission sans

bornes avec lesquels je vous prie toujours, très cher Père,  
de me croire en Jésus et Marie,  
Votre tout pauvre fils,

E. TISSERANT,  
*missionnaire apostolique du Saint-Cœur de Marie.*

Dans l'entretemps, la Constitution avait été rédigée et votée à l'Assemblée.

Un projet du 30 octobre avait proposé trois articles concernant la religion.

« Chacun a le droit de professer sa religion et d'exercer librement son culte, pourvu qu'il ne trouble pas l'ordre public.

« Nul ne peut être contraint de concourir d'une manière quelconque aux actes et aux cérémonies d'un culte ni d'en observer les jours de repos.

« L'établissement et la nomination des ministres de la religion catholique, apostolique et romaine sont réglés par la loi. »

Le député Pierre-André, sous l'inspiration de M. Tisserant, avait publié une *Motion* en faveur de l'Eglise catholique et contre la prétendue liberté des Cultes qu'on voulait établir. Nous ne reproduisons pas ici cette *motion*, qui est diffuse dans sa rédaction et reproduit contre le clergé d'Haïti des griefs que nous ne connaissons que trop. Le texte constitutionnel qui fut enfin adopté contient ces trois articles :

« Art. 28. — Tous les cultes sont également libres.

« Art. 29. — Chacun a le droit de professer sa religion et d'exercer librement son culte, pourvu qu'il ne trouble pas l'ordre public.

« Art. 30. — Nul ne peut être contraint de concourir, d'une manière quelconque, aux actes et aux cérémonies d'un culte ni d'en observer les jours de repos. »

\*  
\*\*

de M. Tisserant :

J. M. J.

*Port-Républicain, 7 février 1844.*

MON TRÈS CHER PÈRE,

Depuis que je vous ai écrit, les affaires concernant le rétablissement des négociations entre la République et la Cour de Rome se préparent, ce semble, d'une manière

favorable par la bonté de Notre-Seigneur et la miséricorde inépuisable du Cœur de notre bonne Mère. Depuis dix jours, j'ai eu, quoique en secret, de fréquentes et fort longues conférences avec le président, qui a souhaité s'entretenir à cœur ouvert avec moi des moyens de parvenir à rendre la religion florissante dans ce pauvre pays. Ce sujet, et les vices si abominables de notre clergé, nous ont amenés, souvent et pendant des heures entières, à parler de la seule voie infaillible de remettre tout en ordre, c'est-à-dire la reprise des rapports avec le Saint-Siège. Le président, quoique fort désireux de voir les négociations avec Rome recommencer, et souhaitant beaucoup que nous eussions un évêque pour Haïti, ne m'avoit pas caché les défiances qui lui avoient été inspirées contre la Cour de Rome, comme je vous le dirai plus bas : toutefois, revenu complètement de ces préventions, qui sont dues surtout à M. Isambert et ses adeptes, il s'étoit décidé à envoyer, par mon intermédiaire, avec la lettre que je vous écris présentement, une lettre à Sa Sainteté, pour exprimer au Très Saint Père son grand désir, à la vue du triste spectacle de notre infâme clergé, de voir les choses réformées. Dans ce but, il prioit Sa Sainteté de daigner avoir pitié de notre infortuné pays et d'envoyer comme il l'en supplioit *un légat* pour arranger tout ici sur les lieux ; l'assurant de son concours et de celui de tous les honnêtes gens, en même temps qu'il exprimoit le regret de ne pouvoir présentement, vu les circonstances actuelles, et dans l'intérêt même de la religion, faire sa demande au Saint-Père autrement que comme particulier ; et non encore au nom de tous les Haïtiens. Avant de m'envoyer cette lettre, qui étoit déjà toute composée, il voulut toutefois, sans s'ouvrir complètement sur le projet que je viens de faire connoître et qui avoit été concerté entre le président, un tiers (1) et moi, s'éclairer des conseils de deux compatriotes fort religieux qu'il honore de son estime. L'un est un Mon-

(1) Ce Monsieur, qui me sert d'intermédiaire et de conseiller au sujet des affaires ecclésiastiques et duquel je vous ai déjà parlé ; ce Monsieur a été membre de toutes les commissions pour les divers Concordats projetés en Haïti.



sieur (Haïtien bien entendu), qui revient il y a à peine deux mois d'un voyage en Europe : il a vu le Saint-Père, qui lui a témoigné combien il aimoit le peuple d'Haïti, mais c'étoit avant mon départ d'Europe. Ce Monsieur crut devoir conseiller au Président de ne pas écrire présentement au Saint-Père, parce qu'il étoit convaincu, disoit-il, que dans le discrédit qui régnoit actuellement en Europe au sujet de la bonne foi et de la sincérité du peuple haïtien, le Saint-Père ne daigneroit même pas répondre à la lettre du Président. Le second conseiller fut de l'avis du premier, en ajoutant de plus, *comme le craignoit le Président lui-même*, que dans les circonstances actuelles où nous sommes, peut-être à la veille d'un nouveau bouleversement (on ne veut pas, dans beaucoup de localités, de la Constitution, que le peuple n'aime pas plus que le Président) et entourés, comme l'est le Président, de tant d'ennemis, en ajoutant, dis-je, qu'il appréhendoit qu'on ne finît par avoir vent de la lettre écrite au Saint-Père par le chef de la République, et qu'on ne tirât de là occasion de signaler ce geste comme infraction à la Constitution, pour avoir essayé de renouer les négociations sans le consentement de la nation; ce qui, dans ce cas, pourroit devenir la cause que, par *esprit d'opposition* au Gouvernement, ceux-là même qui n'eussent pas été hostiles à voir reprendre les rapports avec Rome, ne voulussent rendre la démarche du Président et la venue du Légat *suspectes*. D'après ces conseils, le chef de la République, dont j'attendois la lettre avant-hier, me fit dire d'abord que, pour ne pas risquer d'avoir un refus de la part du Saint-Père, il se contenteroit, dans sa lettre, de faire à Sa Sainteté un tableau de l'état déplorable de la religion dans le pays, *sans demander un légat*, qu'il désire tant toutefois; puis, dans la crainte toujours de ne pas recevoir de réponse du Saint-Père et dans celle de faire une démarche prématurée qui pourroit le compromettre auprès de ses ennemis, il crut plus prudent encore de prendre une autre décision, c'est celle à laquelle il s'est fixé. Il m'a fait manifester hier soir, par mon intermédiaire ordinaire, M. Pierre-André, qu'il vouloit se décharger sur

moi, puisque j'avois toute sa confiance, de la première démarche auprès du Saint-Père, qu'il me prioit donc de lui écrire *en son nom* pour lui faire le tableau de notre clergé si dégradé et supplier Sa Sainteté de vouloir bien avoir pitié de nous en nous envoyant un légat pour terminer tout, s'il étoit possible, sur les lieux. Le Saint-Père, ajoutoit-il, ne manquera pas de me faire répondre, et, d'après cette réponse, *favorable ou non*, le Président écrirait pour lors à Sa Sainteté dans le cas où elle se montreroit bien disposée à l'égard de notre pauvre Haïti. Ainsi voilà le point précis où en sont ici nos affaires. Je vais donc, selon le désir formel du Président, écrire au Saint-Père, selon l'esprit de nos Règles, *c'est-à-dire en le faisant par votre seul organe*; je manifesterai ensuite la réponse de Rome au général Hérard *de vive voix*, lorsque vous me l'aurez fait passer.

Je vais vous faire connoître ce qu'il est important que je n'oublie pas aujourd'hui, pour que vous veuillez bien le communiquer sans délai à Mgr Frasoni.

1° Je vous prierois de manifester au Préfet de la Propagande que, s'il étoit possible, Mgr Smith, évêque d'Agna et coadjuteur de l'évêque de la Trinidad, fut le légat sur lequel tombât le choix du Saint-Siège. Outre que cet évêque jouit de toute la confiance de Mgr Frasoni, avec lequel il est en correspondance, il a, plus qu'aucun autre évêque peut-être du Nouveau-Monde, ce qui conviendrait aux Haïtiens; me trouvant sur les lieux moi-même et ayant vécu dans l'intimité avec ce bon évêque, qui m'a écrit ces jours derniers et porte l'intérêt le plus vif à notre pays, j'ai été à même de savoir l'apprécier. C'est un homme comme il en faut un ici, *conciliant, affable et ferme*. De plus, chose à considérer beaucoup dans ce pays, *il est anglais et non français ou des Etats-Unis, pays à Esclaves*; et les anglais sont fort aimés ici, parce que l'Angleterre étant la rivale de la France, on n'a pas raison de suspecter le grand épouvantail ordinaire, la France. Veuillez donc, je vous prie, demander au Saint-Siège que Mgr Smith soit l'évêque choisi pour légat du Saint-Siège ici; d'autant plus qu'il est l'évêque le plus proche; quatre jours au plus lui suffiront, par le

steamer anglais, de la Trinidad en Haïti. Le Président, auquel j'ai dit que je tâcherois d'obtenir que le choix tombât sur Mgr Smith, dont je lui ai parlé fort avantageusement, a paru très content. De cette manière nous n'aurions pas à craindre que les Haïtiens ne s'effarouchassent, comme ils l'ont fait lorsqu'ils ont vu tous les honneurs distingués rendus par les navires de guerre français à Mgr Rosati, et qu'ils ont sçu depuis, que le consul français, qu'on n'aime pas ici et qui n'est rien moins qu'un homme religieux, avoit reçu du Saint-Père une décoration; puisque l'évêque Smith arrivera sous pavillon anglais.

2° Veuillez demander aussi au Préfet de la Propagande que revienne en Haïti un prêtre nommé Georges Paddington, Irlandais, homme de couleur, ordonné par Mgr England lors de sa mission en Haïti, qui étoit estimé ici pour ses vertus, et a quitté le pays parce que sa conscience ne pouvoit se faire aux horreurs qu'il voyoit. Ce prêtre, qui jouit de la considération du Préfet, *est à Rome*, où il est employé, et a l'intention de revenir ici aussitôt que les choses iront mieux pour la religion. Dites un mot de cela, je vous prie, au Préfet, afin qu'il ait la bonté de prévenir le prêtre en question qu'il feroit du bien en venant ici, car il ignore que les choses vont mieux; il nous seroit fort utile, il est jeune encore. Le T. R. M. Rynolds, gardien du Collège de Saint-Isidore, à Rome, connoît fort bien le dit Père, car j'ai sous les yeux une lettre pour M. Paddington, qui est à son adresse; je dis ceci pour que Mgr le Préfet n'ait pas de perquisitions à faire au sujet de la demeure de M. Paddington.

*Quelques nouveaux détails sur le pays.* La Constitution nouvelle, celle contre laquelle on crie de toutes parts, que le Président en particulier n'aime pas le moins du monde, — qui n'aura pas probablement longue durée avant d'être changée par les deux Chambres qui vont se réunir en avril, — se borne à déclarer les cultes libres, sans nommer la religion catholique dominante ou même celle de la majorité. Le Président me disoit, il y a quelques jours, dans une des longues conférences parti-

culières que nous avons eues ensemble, que cette manière d'agir de la Constituante lui avoit fait personnellement beaucoup de peine; et qu'il attribuoit la cause de cette décision à des motifs de défiance qu'avoit pris la Constituante à l'égard de la Cour de Rome. Les lettres de *nos prétendus amis d'Europe*, c'est-à-dire de M. Isambert et C<sup>e</sup>, lettres que ces faux amis de la race Noire écrivent sans cesse ici, ont dû beaucoup contribuer à fomenteur cette défiance; car ces mauvais conseillers mettent tout en œuvre pour faire croire ici que la religion catholique veut absolument toujours dominer et usurper l'autorité civile. Une autre raison de cette défiance, que m'avouoit le Président ces jours-ci, et la plus forte selon lui, c'est qu'il a suffi, comme on le sait maintenant, que le Concordat de Boyer ait été entrepris *par l'intermédiaire de la France*, et par Boyer, dont le nom est ici synonyme de la plus mauvaise foi possible, pour qu'on en ait tiré occasion de soupçonner que Boyer avoit de mauvaises vues. Ces jours derniers, le Président avoit encore de forts doutes à ce sujet; car à tort ou à raison on craint beaucoup ici la France, et qu'elle n'ait en vue de redevenir maîtresse du pays en conservant des prêtres français pour disposer les esprits à redevenir français. Ce que le Président avoit vu, il y a six mois, durant sa tournée de l'île dans l'ancienne Partie espagnole où, me disoit-il, il avoit trouvé le clergé disposé, si la religion catholique n'étoit pas reconnue la dominante, à révolutionner les esprits, ne l'avoit pas peu fortifié, comme il me l'avoit hier même, dans les défiances qu'on lui avoit insinuées par rapport au Saint-Siège. Il est inutile de vous dire que je n'ai pas été en peine, comme j'ai la confiance du Président, de lui ôter ces doutes, en l'assurant que le Saint-Siège étoit incapable (surtout le Saint-Père actuel, qui aime tant la race Noire) de se mêler jamais, avec la France ou une puissance quelconque, de favoriser des projets d'ambition ou de conquête, ne désirant que la conquête des âmes à Jésus-Christ; et que les mauvais prêtres, dont il m'avoit parlé, se mêloient de politique, positivement parce que, n'étant pas réformés, ils agissoient en cela, comme en tout le

reste, contre l'esprit de leur saint état. Il me semble que, dans le moment actuel, il conviendrait peut-être de ne pas urger de la part du Saint-Siège, lorsqu'on enverra un légat, pour que la religion catholique soit déclarée dominante ou celle de la majorité. On ne dit il est vrai dans la Constitution (la Constitution ne veut dire ici que *les bases de la Constitution* (1) rien du catholicisme, pas plus que des autres cultes; mais le catholicisme est toujours reconnu, par les constituans les plus dévergondés et les plus impies eux-mêmes, *de fait* la religion de la majorité. Aussi, le mois dernier, l'Etat comme Etat et avec lui la Constituante, est-il venu à trois reprises s'humilier devant les autels du catholicisme. Le Président, qui dans une proclamation célèbre dans le pays avoit, l'an dernier, le 27 juillet, promis à Santo-Domingo que la religion catholique jouiroit toujours les mêmes privilèges, a fait savoir, à l'ancienne Partie espagnole, depuis son installation à la Présidence, qu'il tiendrait à sa proclamation de juillet, et que la religion catholique seroit toujours dans cette Partie celle de la majorité. L'article de cette proclamation de juillet étoit conçu en ces termes : « Le peuple veut et la Constitution confèrera au peuple ... 4° La liberté religieuse; mais la religion catholique, apostolique et romaine sera déclarée celle de la majorité des Haïtiens; elle sera dans l'Etat la gardienne des bonnes mœurs et de la paix des familles. » — Le Président m'a dit souvent, en me parlant de la religion catholique, qu'il étoit décidé à tout faire pour la favoriser; et qu'il croyoit que tel étoit d'autant plus le devoir du Gouvernement haïtien, qu'il falloit paralyser les efforts des protestans. L'enthousiasme pour le protestantisme semble diminuer un peu : ceux qui s'étoient établis les champions des sectes dissidentes en Haïti (et j'ai causé depuis peu avec ceux qui avoient occasionné le plus de mal au catholicisme depuis mon

(1) La Constituante de 1843 avoit travaillé de façon bizarre; elle avoit longuement discuté les principes ou les bases de la Constitution, puis avoit confié la rédaction du texte constitutionnel à une Commission qui acheva ce travail en quelques jours, sans que l'Assemblée eut eu le temps de le réviser.

arrivée), ne sont plus éloignés maintenant d'un accord avec Rome, du moins n'y sont plus hostiles. D'ici à l'arrivée d'un légat (que je voudrais voir venir dans quatre ou cinq mois), j'ai la conviction, — par là même que Dieu m'a accordé de gagner la confiance des plus opposés au catholicisme, que je vois de temps à autre, — que tout sera disposé pour la réussite du projet de réunion, et qu'ils seront les premiers peut-être à l'embrasser. C'est une des raisons pour lesquelles il n'eût pas été convenable que l'on eût su que le Président avait écrit à Sa Sainteté; car il auroit été à craindre, si le fait avoit été connu, que cette seule circonstance n'eût porté ces Messieurs à s'opposer au projet de réunion par *esprit d'opposition*, comme je l'ai dit plus haut. Au contraire, le légat du Saint-Siège arrivant au nom du Saint-Père, sans qu'on sache qu'il ait été demandé avec instance au nom du Président, le contentement, j'en suis persuadé, sera général dans le pays.

Le peu que Notre-Seigneur m'a accordé d'entreprendre, depuis que j'ai les mains un peu déliées, commence déjà à porter ses fruits : c'est évidemment le Cœur de Marie qui opère tout cela et non pas moi, qui suis si incapable. Quand nos Pères vont venir, nos tournées dans les mornes, pour y prêcher Notre-Seigneur et le *travail*, auront suffi pour faire oublier le protestantisme. Ainsi, très cher Père, priez pour nous et faites prier; et j'espère que, d'ici à peu de mois, tout sera disposé pour que le légat du Saint-Siège soit parfaitement reçu, compris *et désiré*. Ce qui fait souhaiter que le légat arrive au plus tôt, c'est que l'on se propose de faire une loi relative au clergé catholique; il faut donc, dans l'intérêt de la religion, que le légat arrive avant qu'elle soit proposée; le Président fera retarder cette loi jusqu'à l'arrivée du légat, et alors elle trouvera naturellement sa place. J'ai d'autant plus lieu de croire, comme je le disois dernièrement au Président, que d'ici à l'arrivée du légat, tout sera disposé favorablement, qu'à l'heure qu'il est, s'il en arrivoit un de Rome, je suis assuré que, malgré que les passions ne soient pas encore éteintes, il seroit reçu et écouté.

Mgr Smith m'a écrit, ces jours passés, une lettre fort intéressante. Il m'y recommande fortement, de la part de Dieu, de ne pas abandonner mon poste avant que je sois rappelé par mon *Ordinaire* (vous); et que, si les choses ne réussissoient point et qu'il me fallût quitter, qu'il me recevrait auprès de lui comme un frère. Il a écrit, me dit-il, de lui-même, à la Propagande, en ma faveur; je ne l'avois jamais prié de le faire, mais Dieu a peut-être eu ses vues. Il me demande de l'autoriser à communiquer au Préfet de la Propagande la lettre que je lui avois envoyée en octobre; il fera là-dessus ce que bon lui semblera; aussi ne lui dis-je pas un mot de réponse à ce sujet. Il me prie de lui donner des détails nouveaux sur le pays et de lui écrire souvent : et je lui vais faire connoître, dans ma réponse à la lettre que j'ai reçue de lui il y a quinze jours, que je vous prie de le demander à Rome pour légat. Sa Grandeur me témoigne le regret qu'elle a de n'avoir pas reçu une lettre de vous, comme je le lui avois fait espérer : voyez, cher Père, si vous ne feriez pas bien de lui écrire quelques lignes, quoique vous soyiez dans l'impossibilité de lui donner du monde.

Maintenant, deux mots sur le curé de Port-au-Prince. Je vous ai écrit que le curé des Cayes est mort; il avoit le titre de grand vicaire, mais titre qui ne fut pas reconnu officiellement par Boyer ni le général Hérard, qui ne reconnoissoient comme grand vicaire en titre que le grand vicaire de Santo-Domingo. Le P. Jean Echeverria, mon curé, écrivit alors au grand vicaire de Santo-Domingo, le P. Portez, qui lui répondit il y a quinze jours en le nommant vicaire général de la Partie de l'île qui n'est pas sous sa juridiction immédiate (1). Le P. Jean, étant ou contrefaisant l'étonné, me communiqua sa nomina-

(1) L'archevêque de Santo-Domingo (après lui, son vicaire général), qui, par son titre, avait juridiction sur l'ancienne Partie espagnole de l'île, possédait, depuis 1824, par délégation du Saint-Siège, la juridiction ecclésiastique sur l'ancienne Partie française; mais le Gouvernement haïtien n'admettait pas qu'un prélat résidant hors de cette ancienne Partie française, y exerçât quelques droits.

tion, désirant, disoit-il, un conseil qu'il ne demandoit qu'à moi, celui de savoir s'il devoit accepter. Il craignoit en effet, avec raison, que le Président refusât de le reconnoître, aux yeux du pouvoir temporel, comme grand vicaire, c'est-à-dire comme ayant juridiction pour placer, interdire ou déplacer les prêtres; car pour ce qui est de communiquer les pouvoirs spirituels aux ecclésiastiques qui arrivent, le Gouvernement ne s'opposeroit nullement à ce que le P. Jean fut mandataire du grand vicaire de Santo-Domingo, trop éloigné pour avoir, de là, autorité sur les prêtres qui, pour l'ancienne Partie française, débarquent tous ici. Il vouloit, disoit-il, s'il acceptoit le titre de grand vicaire, avoir pouvoir de régler lui-même les affaires de la religion, et n'être pas, comme le curé des Cayes, son prédécesseur, un homme de bois, qui ne faisoit que donner les pouvoirs spirituels, lorsque les prêtres vouloient bien les lui demander, sans avoir action sur les prêtres de sa juridiction. Il me confia aussi que, si le Gouvernement agréoit sa nomination de grand vicaire, il désireroit que, de concert avec le vicaire général de Santo-Domingo qui lui envoyoit sa nomination (le pauvre P. Portez avoit bien mal choisi, si toutefois, comme du reste j'aime à le penser, il avoit faculté lui-même de nommer un autre grand vicaire!) il désirerait que l'on engageât le Gouvernement à écrire à Rome pour qu'on fit un accord au sujet des affaires ecclésiastiques. En présence de sa feuille de nomination qu'il me présentoit, et respectant l'autorité ecclésiastique en lui, quoique le choix soit bien mauvais, je lui dis, avec prudence et sans m'ouvrir, que ses vues, en voulant faire son possible pour que les choses se rétablissent avec Rome, étoient fort dignes de louanges, et que ce seroit dans le fait ce qui pourroit arriver de mieux pour le pays. Qu'en acceptant le titre de grand vicaire (si le Gouvernement le reconnoissoit officiellement comme tel), avec les bonnes dispositions qu'il me témoignoit au sujet des rapports avec Rome, il pourroit préparer les voies à un avenir plus heureux pour la religion en Haïti. Pensant qu'il parloit sincèrement, en me tenant son langage d'*orthodoxie*, je lui offris même, s'il le trouvoit bon, d'aller moi-même trouver le



Président (auquel, me disoit-il, il vouloit absolument parler avec force et en toute vérité pour le bien de la religion et l'entretenir du désir qu'il avoit de voir les affaires ecclésiastiques mises en ordre) dans le but de préparer la visite du P. Echeverria; et, en venant le voir comme ami du P. Jean, de disposer le Président à écouter plus favorablement M. le curé. — Il faut avouer qu'à force d'être prudent selon la chair, on commet souvent les plus grandes imprudences! Le curé accepta, avec grand plaisir apparent, ma proposition de parler au Président en sa faveur pour le disposer à le recevoir comme grand vicaire, et à favoriser les louables desseins dont parloit sa bouche. Il fut donc convenu que j'irois, comme ami du P. Jean, rendre une visite au Président pour préparer l'entrevue dans laquelle il présenteroit ses papiers et parleroit de ses projets. Seulement le Père me dit qu'il désiroit, comme on étoit très occupé au Gouvernement d'une fête nationale qui alloit se donner dans deux jours, que je remisse cette visite après la fête. Dans cet intervalle, voilà le P. Jean qui écrit une lettre au Président, où il lui annonce *confidemment et à lui seul* que je dois venir le voir, *et qu'il ait à ne pas croire tout ce que je lui dirois*; peut-être se figura-t-il que je voulois l'empêcher d'être grand vicaire. Le Président, surpris, communique la lettre à son fils, en disant : voyez donc ce grand coquin, voilà maintenant qu'il veut faire tort au P. Beauvais (c'est un de mes noms d'ici). Le fils communique la lettre au Monsieur qui me sert de confident pour les affaires ecclésiastiques : bref, de l'imprudence du P. Jean qui, au moment où je voulois lui rendre un service, a voulu me perdre (la connoissance de l'envoi de la lettre m'étant arrivée avant que j'effectuasse la visite promise, je ne l'ai pas faite) de cette imprudence il est résulté qu'il a été refusé par le Président lorsqu'il s'est présenté comme grand vicaire; tandis que j'ai lieu de croire que s'il eût agi avec un peu plus de délicatesse à mon égard, quoique je ne sois qu'un pauvre pécheur, il eût été agréé. Le Président a écrit en outre au grand vicaire Portez qu'il étoit étonné qu'il eût nommé M. le curé grand vicaire, puisqu'on ne lui croyoit pas ce pouvoir de

délégation, que le P. Jean prétend qu'il ignoroit lui-même. Je présume même que le Président, d'après les paroles qu'il a dites à mon confident ordinaire, a ajouté dans sa lettre que, dans le cas où le P. Portez auroit reçu de Rome des pouvoirs spéciaux pour cet objet et qu'il auroit dû lui communiquer avant d'en user *publiquement*, le choix du P. Jean ne pouvoit convenir au Gouvernement et qu'on le prioit de différer la nomination publique d'un autre grand vicaire jusqu'au moment où serait faite la loi qui alloit être portée probablement dans quelques mois. Cependant, quand le grand vicaire Portez répondra au Président, et ce sera probablement en lui donnant satisfaction, il serait possible qu'on ne s'opposât pas au choix du P. Jean comme grand vicaire, *faute de trouver mieux*; mais du moins je n'ai pas beaucoup à craindre alors, qu'il puisse réussir, si Dieu nous est en aide, à nous contrecarrer trop dans nos projets, jusqu'à l'arrivée du *légal*. Le P. Jean, ni qui que ce soit, n'a pas eu vent que je connoissois la lettre qu'il avoit écrite au Président contre moi, ni de toute la suite de l'affaire, *mentita est iniquitas sibi*. Le Président, que je n'avois pas vu depuis le mois de novembre, m'a vu depuis lors trois fois fort longuement. Nous nous sommes ouverts mutuellement nos cœurs : j'ai cru même devoir lui dire, à lui seul, mes vues, en cachant seulement que j'appartiens à un ordre religieux. La raison que je me suis cru obligé de lui donner lui a fait une forte impression : c'est que, si les choses ne se rétablissoient pas, je serois forcé de partir; et que j'avois à craindre que, de Rome, on ne m'écrivit qu'un bon prêtre ne peut rester en Haïti, sans compromettre sa conscience de prêtre. Il veut absolument être débarrassé de son clergé *pourri*, c'est l'expression dont il s'est servi.

Je vis en paix avec le P. Jean et avec entente extérieure. Je n'ai pas reçu de vous, cher Père, d'autres lettres, à part celle du 24 décembre, que deux autres datées d'octobre : ainsi, fort heureusement, ces lettres dont vous me parlez, qui m'annonçoient peut-être qu'il falloit quitter l'île, ne sont pas arrivées. Le Président me demande toujours mon monde; et il nous arrive

toujours une pacotille de Corses plus ou moins gâtés : j'espère que je vais enfin bientôt recevoir des confrères; par leur seule présence ils réussiront plus que tous moyens humains, à préparer la réussite des affaires, et attireront la bénédiction de Dieu sur notre pauvre peuple en le réunissant *in vinculo pacis*.

Je reçois à l'instant une lettre de M. Pierre-André qui, ne sachant pas encore que je suis décidé, selon le désir formel du Président, à écrire à Rome (par votre organe), me presse d'accomplir à ce sujet le vœu du général Hérad... Voici quelques passages de cette lettre. « Le Président est décidé que vous prépariez les voies de la « chose, vous-même; vous avez vu les hommes et les « choses, vous savez que toute la population du pays, « ainsi que le chef actuel, verroit avec plaisir la religion « reprendre son ancienne splendeur, et que la présence « d'un chef spirituel est nécessaire. Vous pouvez faire « un tableau de tout ce qui existe à la Cour de Rome et « faire sentir combien il seroit agréable à tous les gens « de bien du pays de voir envoyer un évêque en Haïti... « Si par le secours de la Providence, vos raisons venoient à être écoutées, l'arrivée d'un évêque ici, *feroit* « *tomber tous les mauvais doutes que l'on débite contre* « *le Saint-Siège*. Je vous engage à le faire; car dans le « cas même où le résultat ne seroit *qu'une réponse qui* « *expliquât les bonnes intentions du Saint-Siège en faveur du pays*, ce seroit beaucoup pour commencer. »

Que je n'oublie pas une chose importante selon moi : c'est que dans le cas, que je désirerois tant, où Mgr Smith seroit choisi pour légat, on pourroit, de Rome, lui envoyer tous les papiers nécessaires; et, au sujet du départ pour Haïti de Sa Grandeur, laisser liberté à Mgr Smith de ne s'y rendre que lorsque le temps seroit favorable pour la réussite de la chose. Etant en correspondance fréquente avec lui, je lui écrierois de venir, lorsque je croirois sa venue suffisamment préparée.

Il faut cependant en finir aujourd'hui, car je m'aperçois que ma lettre est interminable; il étoit nécessaire que j'entrasse dans tous ces détails. Adieu, très cher Père, je dispose tout pour la prochaine arrivée de nos

bons frères. Recommandez-nous bien instamment aux prières de l'Archiconfrérie, dont nous sentons si évidemment l'influence : la jeunesse est gâtée, mais plus docile qu'en Europe; j'ai déjà trouvé dans les écoles des enfans charmans et pleins d'heureuses dispositions pour la piété; puissent-ils devenir le grain de sénévé de l'arbre ecclésiastique d'Haïti, présentement si desséché et si stérile en fruits de bonnes œuvres et de vertus. Je sens maintenant plus que jamais combien j'ai grand besoin d'union avec Notre-Seigneur pour ne pas perdre tout un peuple peut-être par mes imprudences : veuillez vous intéresser pour moi auprès de Marie. Tout à vous, très cher Père, dans les Saints Cœurs de Jésus et de Marie.

E. TISSERANT,  
*missionnaire apostolique du Saint-Cœur de Marie.*

P. S. — Ecrivez toujours par le steamer; c'est la seule occasion sûre. Je vous engage à parler d'autant moins du contenu de cette lettre qu'à Paris il y a plusieurs Haïtiens qui écrivent tous les quinze jours par le steamer.

\*  
\*\*

Voici les lettres de nomination du P. Echeverria, comme vicaire général : nous en trouvons l'original dans les papiers du P. Tisserant, mais en français : c'est le document qui devait être présenté au Gouvernement haïtien.

*15 janvier 1844.*

Nous Docteur Thomas de Portes, Vicaire général de l'île d'Hayti par Notre Saint-Père régnant.

A vous notre bien-aimé frère et ami, Prêtre Révérend Curé de la Capitale, Port-Républicain, salut en Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est le vrai Salut.

Ayant appris avec certitude le décès du Révérend Père Docteur Ramon Torres (*requiescat in pace!*), Vicaire général de la Partie occidentale de la République et étant

absolument nécessaire d'employer toute la sollicitude que nous impose notre office pastoral sur ce notre Archidiocèse : En conséquence, à vous notre cher frère en Jésus-Christ, prêtre, Jean de Mata Echeverria, curé recteur de la Capitale du Port-Républicain, comptant sur votre zèle, sur votre prudence, et sur les autres qualités dont vous êtes orné, Nous vous remettons le dépôt de notre Jurisdiction ecclésiastique, pour par vous en user avec la plus grande sagesse.

Toutes ces facultés dont vous jouirez comme notre Vicaire général ne cesseront que par notre révocation, et, à son défaut, par celle de notre Saint-Siège apostolique : Et aux fins des présentes nous vous relevons de toutes censures *a Jure* ou *ab homine* et vous dispensons de tout autre empêchement canonique dans lesquels vous pourriez avoir encourus, à fin que nos présentes lettres produisent tous les effets que nous nous proposons pour le bien du troupeau de Jésus-Christ.

En foi de quoi nous mandons et ordonnons d'expédier les présentes, signé de notre main, scellé et contresigné par notre pro-secrétaire soussigné.

Donné à la ville de Santo-Domingo dans le faubourg de la Miséricorde, le quinzième jour du mois de Janvier, mille huit cent quarante quatre.

Dōr Tomás DE PORTES.

Pour commandement de Monseigneur le Vicaire apostolique général.

*Signé* : Pedro M<sup>a</sup> DE MENA,  
*vice-secrétaire.*

Reg. lib<sup>o</sup> corr<sup>te</sup>  
f<sup>o</sup> 98.

\*  
\*\*

de l'abbé **Cessens** (1) :

*Rade de Falmouth, ce 27 février 1844:*

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

Le mauvais temps que nous venons d'essuyer nous procure l'avantage de vous écrire ces quelques mots d'un port de l'Angleterre. Partis du Hâvre le 17, comme nous eûmes l'honneur de vous l'annoncer alors, le temps parut d'abord se déclarer fortement contre nous. Le vent étoit, il est vrai, contraire, mais notre capitaine, pressé par son commerce d'arriver à Port-au-Prince, voulut sortir malgré tout. Nous commençâmes d'abord par perdre un homme de l'équipage en vue des côtes du Hâvre; il tomba à la mer, nagea avec courage pendant quelque temps, mais, malgré tous les efforts possibles, nous ne pûmes lui porter secours; il fut impossible de mettre assez tôt une embarcation à la mer, et cette manœuvre à laquelle je m'employai me causa une forte blessure à un doigt. Malgré ce douloureux sacrifice fait à Neptune, la mer grossit de plus en plus, et la nuit suivante elle se trouva déjà très forte. Le lendemain, dimanche, elle étoit encore pire, et le mal de mer nous retint tout le jour sur nos pauvres grabats. Le lundi, nous nous trouvâmes mieux, malgré que la mer devînt de plus en plus furieuse et inquiétante; il en fut de même les deux jours suivants, et le jeudi nous étions à l'entrée de la Manche, malgré le temps vraiment affreux que nous avions constamment éprouvé. Mais il ne fut pas possible d'aller plus loin, le vent soufflait avec une violence incroyable, et la mer étoit à effrayer le marin le plus intrépide, et cependant trois bien longs jours, accompagnés de trois mortelles nuits nous avons été poussés tantôt sur les côtes de France et tantôt sur celle d'Angleterre. Jamais, dit-on,

(1) L'abbé Cessens, entré au noviciat le 14 septembre 1843 (cf. T. III, p. 403), trompa le Vénérable Père, comme nous le verrons plus loin, par ses intrigues contre l'autorité du P. Tisserant. Il devint supérieur ecclésiastique d'Haïti et mourut misérablement, dans cette charge, en 1853.

on avoit vu des coups de mer si violents et une mer si furieuse. La grêle, les éclairs, la foudre s'en mêloient, et si notre navire n'avoit pas été très solide et notre capitaine très expérimenté, mille fois nous aurions été engloutis dans les flots. Ce qui étoit le plus désolant, c'est que nous ne connoissions pas notre latitude, et que, par conséquent, il nous étoit impossible d'aller chercher un asile dans un port. Il falloit donc absolument, pour éviter d'aller à chaque instant briser sur quelques côtes, tenir une mer qui n'étoit plus tenable. Que d'horreurs! Que de perplexités! Ballotés, roulés, renversés en tous sens, sans un seul instant de relâche et la mort toujours sous les yeux ... cette position ne peut se décrire, il faut en avoir été la victime pour la comprendre. Pour moi, je n'avois jamais rien vu, ni rien entendu raconter de semblable, et notre capitaine nous a avoué que, depuis vingt-six ans de navigation, il n'avoit rien éprouvé de pareil et de si effrayant. Nous craignons bien que plusieurs navires n'aient échoué sur les côtes; plusieurs, il est vrai, ont relâché, et nous en avons plus de vingt ici; plusieurs ont souffert de fortes avaries.

Le cher M. Lossodat et le bon F. Pierre ont donc fait un bien triste et pénible essai de navigation. Le premier, malgré sa grande fatigue, a toujours été très calme et parfaitement résigné, et le dernier a pris le meilleur parti, c'est-à-dire de garder constamment le lit. Jeudi et vendredi nous avons beaucoup prié la Sainte Vierge de venir à notre aide; le samedi, nous espérions un peu et le temps nous laissa respirer jusqu'au dimanche matin; alors la tempête reprit avec une nouvelle furie, en sorte que dimanche soir nous n'avions plus d'espoir; nous recommençâmes à recourir à Notre-Dame des Victoires et à lui demander de nous accorder au moins de voir le soleil le lundi, afin que nous puissions prendre notre latitude et nous diriger vers quelques terres. Je promis alors d'écrire à M. Desgenettes, afin de faire partout raconter la puissante protection de Celle que nous avons prise pour notre pilote et qu'on n'invoque jamais en vain. Elle nous écouta, le soleil parut, à midi nous eûmes notre latitude; nous reconnûmes n'être qu'à six

lieues des côtes d'Angleterre, et aussitôt nous fîmes voiles pour Falmouth, où nous sommes heureusement arrivés hier soir à sept heures. Hélas! qu'il est bon de respirer un peu après tant de travers et de fatigues! M. Lossodat a dit la messe ce matin, et cette douce consolation nous remet de nos peines. Il y a, nous a-t-on dit, deux prêtres français qui desservent l'église catholique de Falmouth, mais nous n'espérons ni les voir, ni aller à terre; le temps paroît se mettre au beau et, s'il continue, nous remettons à la voile ce soir même. Nous nous recommandons de nouveau et avec instance à vos prières; nous en avons besoin; le trajet est encore long, la saison paroît très mauvaise, mais nous ne perdons pas courage, nous avons confiance en la grâce de Dieu et la protection de notre bonne Mère, qui voudra bien continuer de veiller sur ses enfants.

A part la fatigue, nous nous portons assez bien, une chute faite sur le navire dans un coup de vent m'a laissé une forte douleur dans les reins, mais elle passera avec le beau temps. Le F. Pierre est heureux d'avoir toujours sommeil et bon appétit : heureuses les âmes pures et innocentes! J'aurois eu encore une infinité d'autres choses à vous dire sur ces dix jours de malheureux, mais nous le ferons plus au long étant une fois arrivé au terme de nos désirs. La fatigue et le balancement du navire m'empêchent d'écrire, et je crains même que vous ne puissiez me lire.

Bien des choses à tous les frères de La Neuville; mes nombreux sentimens de reconnaissance et d'affection à M. Schwindenamer.

J'ai l'honneur et le plaisir d'être, Monsieur le Supérieur,

Votre tout dévoué serviteur,

CESSENS.



de M. Lossédât :

Monsieur,  
Monsieur Libermann,  
Supérieur des Missionnaires du St-Cœur de Marie,  
à La Neuville, près Amiens, Somme (France).  
Cachet de la poste : Amiens, 4 mars 1844.

J. M. J.

MON TRÈS CHER ET TRÈS HONORÉ PÈRE,

Béni soit à jamais la divine Providence qui, par la protection de la Très Sainte Vierge nous a préservé de bien des périls. Nous avons ressenti, d'une manière sensible, et je dirai même miraculeuse, l'attention et le soin que prend Marie de ses enfans; nous l'avons invoquée au fort du danger et elle ne nous a point manqué : le *memorare* que nous avons récité souvent les dix premiers jours de notre traversée, a eu son efficace. Remerciez donc, pour nous et avec nous, notre très bonne et très miséricordieuse Mère, qui a bien voulu veiller sur ceux qui lui appartiennent; demandez-lui, pour le reste de notre voyage, la même vigilance sur nous : j'espère de sa grande bonté qu'elle nous conduira à bon port : c'est son affaire au reste, puisque c'est elle qui nous envoie dans la vigne de son fils.

Je vous assure, très cher et très honoré Père, que cette pensée m'a beaucoup fortifié durant le mauvais temps; je me disois : tu ne t'appartiens plus, tu es à Marie, c'est elle qui doit avoir soin de son bien. Oh! si des motifs d'intérêt ou autre chose m'avaient conduit en Mission, que j'aurais eu à craindre! il est bien vrai de dire que, quand on fait la sainte volonté de Dieu, on est en paix et tranquille; au milieu des tempêtes et des mauvais temps j'ai toujours été calme : j'ai toujours eu confiance que Marie veillait sur son pauvre serviteur. J'ai souffert beaucoup durant ces dix jours, non pas tant du mal de mer, que je n'ai presque pas ressenti, mais bien d'un mal de tête et d'estomac, qui parfois semblait devoir m'accabler; alors je me souvenais que j'étais victime, puis qu'un apostolat qui commençait par beaucoup

de souffrances, promettait beaucoup de fruits, selon la parole que vous m'aviez dite dans le temps : l'épître de l'apôtre saint Paul, où il dit ses peines et ses souffrances, m'a été présentée à l'esprit et a été le sujet de mes méditations que j'ai pu faire à loisir dans le lit, y ayant fait ma demeure assez longtemps.

J'ai laissé le bon M. Cessens vous décrire tout ce qui est arrivé, il était plus à même que moi de le faire : je ne vous en dis donc pas un mot.

Notre vie de communauté et nos exercices de piété ont souffert un peu durant ces premiers jours; j'espère que plus tard nous aurons plus de facilité pour faire tout; je le désire, car vraiment on se sent bien porté à mener une vie naturelle et toute humaine, le corps demandant sans cesse un repos qui nuit à l'âme.

J'ai eu le bonheur, pour la première fois depuis notre départ, de célébrer la sainte messe à bord : cela m'a été une grande consolation pour moi : j'irai maintenant avec un nouveau courage braver la tempête et le mauvais temps : mon Dieu est avec moi et cela me suffit. Si nous ne partons point ce soir, j'espère aller demain à terre (à Falmouth) offrir le saint sacrifice dans l'église catholique de cette ville, qui a deux prêtres, un français et un belge.

Nous avons gardé la malle des dames de Louvencourt, nos effets ne pouvant tenir dans les autres : elle pourra être remplacée par une de celles de la maison sans perte : celle que j'y avais apportée est à peu près d'égale valeur. Agissez en cela selon votre bon plaisir.

Adieu, très cher et très honoré Père. Priez et faites prier beaucoup pour nous par nos chers frères de La Neuville : qu'ils sont heureux d'être encore au noviciat! Oh! s'ils savaient combien cela est à regretter!

Je suis avec la plus vive reconnaissance et la vénération la plus profonde,

le plus pauvre de vos enfans dans les Saints Cœurs de Jésus et de Marie,

LOSSEDAT,

*missionnaire, prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

•

Le frère Pierre va bien : il a souffert moins que nous : il a été toujours gai et tranquille. Il se recommande aussi à vos prières et à celles de tous nos bons frères de La Neuville. Aussitôt arrivé à Port-au-Prince, il vous écrira avec moi.

\*  
\*\*

J. M. J.

Lettre de M. **Tisserant** au cher Père :

*Port-Républicain, 19 avril 1844.*

MON TRÈS CHER PÈRE,

Nos chers Messieurs, que j'attendois avec tant d'impatience, sont enfin arrivés le Samedi-Saint (1) pour célébrer la Pâque avec nous. Je ne vous dirai point la joie de mon cœur, elle a été bien vive. Malheureusement, comme vous l'a appris ma dernière lettre, nous sommes en révolution complète : la Partie de l'Est, selon toute probabilité, ne sera pas reprise, tout le Sud est, de plus, soulevé contre le Gouvernement, et nous sommes à peu près en dissolution politique; j'espère que c'est le commencement de la fin, quant au malheureux état où l'île se trouve, et que Dieu, par des moyens à lui connus, voudra bien enfin nous accorder l'union, la paix et la tranquillité. Le tout à la volonté divine!... Si nous étions obligés, ce qu'à Dieu ne plaise, de fuir quelques instans ce pauvre pays, car la guerre du Sud est une guerre de Noirs contre les hommes de couleur, nous irions dans une des îles anglaises sans effectuer ce que je vous disois dans ma dernière lettre, puisque mes compagnons et moi, étant désignés par le Saint-Siège pour Haïti, nous devons ce me semble regarder cet infortuné pays comme notre terre promise et le champ de nos travaux.

J'ai reçu avec bien de l'étonnement, et pour parler

(1) 6 avril.

sans détour, cher Père, avec une profonde tristesse, la nomination dont M. Lossodat étoit porteur (1) : mais que faire lorsqu'on est sous l'obéissance du Chef de l'Eglise et sous un supérieur qui sont pour moi la voix de Dieu ! Il faut donc accepter, puisqu'il n'y a pas moyen de se soustraire légitimement au fardeau, que je redoute à tant de titres. Le temps n'est pas encore venu d'entamer les affaires avec le Gouvernement; cependant, dès le surlendemain de l'arrivée de ces Messieurs, j'ai, par mon intermédiaire ordinaire, fait savoir au Président ma nomination, afin d'obvier à des difficultés qui auroient pu subvenir si le Président, que l'on disoit s'avancer à grands pas sur Santo-Domingo, entroit dans la ville et, selon le désir qu'il m'avoit manifesté, prenoit avec le grand vicaire Portez des arrangemens au sujet de la religion. On lui a écrit de ne rien régler à ce sujet avant son retour dans la Capitale où nous conférerions ensemble. Après avoir consulté de mon mieux Notre-Seigneur et mon cher confrère, j'ai cru devoir, quelques jours après l'arrivée de nos deux missionnaires, dire en confidence, à M. le curé de Port-Républicain les pouvoirs que j'ai reçus, pour éviter plus tard bien des défiances de sa part, lorsqu'il seroit temps de rendre la chose publique : le curé a fort bien pris la confidence et me regarde dès lors comme son supérieur, quoique extérieurement il n'en paraisse rien; il m'a promis sur ce sujet le secret de confession, et je suis assuré qu'il tiendra à sa parole, d'autant plus que s'il manquoit à sa promesse, quel que soit le Gouvernement qui succède à celui qui nous régit présentement, il se perdrait lui-même par là. Le grand vicaire Portez de Santo-Domingo lui avoit envoyé de grands pouvoirs, en vertu desquels il agissoit; il se regarde maintenant comme ne recevant plus juridiction que de son nouveau et bien pauvre supérieur.

Ces Messieurs sont connus par lui comme missionnaires apostoliques; il savoit que je l'étois moi-même avec pouvoirs pour toute l'île depuis les premiers jours

(1) Sa nomination de Préfet apostolique d'Haïti.

de mon arrivée ici. Nos rapports avec M. le curé sont devenus très consolans, il ne s'oppose plus nullement au bien, et il tient cette conduite surtout depuis deux mois; il affecte en toute circonstance de montrer qu'il y a entre nous entente parfaite : aussi M. Cessens ne reconnoissoit plus le curé d'il y a deux ans, avec lequel il avoit eu plus d'une scène chaleureuse. Depuis mon arrivée, le bon Dieu a permis qu'il se soit beaucoup réformé en un grand nombre de points; et, depuis la venue de ces Messieurs, entre autres il fait maigre le vendredi, tandis que, avant, d'après, disoit-il, l'usage Espagnol, il faisoit maigre (1) toute l'année (dans les Antilles et l'Amérique on fait gras les samedis). — Depuis un mois il me consultoit sur tout, même sur le placement des ecclésiastiques de la partie de l'île, dont il étoit chargé, et maintenant il ne fait pas une démarche sans m'en donner connoissance. Il vaut beaucoup mieux que l'on finisse ainsi par s'entendre par douceur, que de faire des partis. Je ne crois pas devoir encore écrire à Son Eminence Mgr le Préfet de la Propagande; je préfère attendre quelques semaines, parce que j'auroi nécessairement des réflexions à transmettre et des avis à demander. Ainsi, pour le cas où la Partie de l'Est continueroit, ce qui est assez improbable, d'après les circonstances actuelles, à être réunie à la République, j'aurois à faire observer à Son Eminence le Cardinal qu'il me sembleroit convenable que, puisque le grand vicaire Portez exerçoit licitement ses fonctions de chef spirituel d'Haïti, on lui fit connoître, officiellement, ou bien par une autre voie, que ses pouvoirs cessoient. De plus, dans ce cas, il m'auroit semblé que pour ne pas blesser les susceptibilités des gens de la Partie de l'Est, qui ne veulent entendre parler que de prêtres espagnols et jamais de prêtres français, et soupirent après le rétablissement de l'archevêché de Santo-Domingo (il paroîtroit que, pour ce siège, ils souhaiteroient le P. Portez, sur lequel je n'ai pas de rensei-

(1) Le P. Tisserant a écrit *maigre* : on devrait lire *gras*. Par la bulle de la *Cruzada*, l'Amérique espagnole avait de grands privilèges au sujet de l'abstinence.

gnemens justes), au lieu d'un Préfet apostolique pour l'île, il seroit mieux d'en nommer un pour la Partie de l'Est et un pour l'ancienne Partie française. Mais pourquoi faire ces remarques dans un moment où cette Partie de l'Est est sur le point de nous échapper, et où elle a déclaré elle-même manifestement qu'elle se sépareroit de la République haïtienne? J'attendrai donc l'issue de ces graves événemens ...

En égard à ce que je crois capable de concilier dans le pays, l'affection et l'estime à l'autorité ecclésiastique, qui est ici complètement méconnue du peuple, j'ai regretté qu'on ne m'ait pas donné le pouvoir de confirmer : ce seroit, de plus, un moyen excellent pour que le nouveau chef spirituel pût faire ses visites dans les paroisses sans froisser la susceptibilité des curés. Je n'ai pas trouvé non plus le pouvoir d'indulgencier et de déléguer ce même pouvoir à d'autres. Mais ces demandes et quelques autres, dont je parlerai une autre fois, ne sont pas pressées tant que les affaires ne seront pas renouées. Dans le cas d'un protectorat français sur l'île ou de son occupation par la France (l'un ou l'autre pourroit bien arriver d'ici à quelques mois, sinon plus tôt), je présume que ma nomination ne rencontreroit pas d'obstacle de la part du Gouvernement français. Attendons donc l'événement quel qu'il soit. D'ici à ce que les choses présentent de la stabilité, je garderai le *statu quo* et le silence ... J'adhère parfaitement à ce que vous me dites relativement aux rapports que je dois avoir avec vous-même en ma qualité de chef spirituel de l'île : je ne ferai en cela, avec la grâce de Dieu, que ce que vous jugerez le plus convenable, et j'enverrai mes lettres ouvertes à La Neuville.

Il faut maintenant, cher Père, que je réponde à vos demandes au sujet de quelques points sur lesquels vous exigez notre avis.

D'abord pour la question des Frères : je ne saurai, à vous dire vrai, l'examiner à fond; parce que je ne suis pas assez à même de pouvoir tout apprécier. Cependant, puisqu'il faut dire mon petit avis, le voici. Je ne désirerois pas que les Frères de notre Société fussent com-

plètement sur un pied analogue à celui des autres ordres religieux (je ne parle que des ordres conventuels, car je ne sais pas ce qui se pratique chez les Sociétés de missionnaires à l'étranger sur ce sujet); ni, non plus, qu'ils fussent placés dans une sorte d'égalité avec nos prêtres. Le grand principe que je verrois avec plaisir être admis sur cette matière, et qui régleroit généralement la conduite des Pères de la compagnie avec nos bons Frères, seroit qu'il faut, pour le soutien de ces Frères et en même temps par affection chrétienne pour eux, les traiter avec une grande bonté, veiller beaucoup sur eux pour les encourager, les consoler, leur témoigner de l'intérêt, être en un mot (surtout les supérieurs) de vrais pères pour ces âmes qui, ordinairement, auront besoin de marques sensibles de notre attachement. Mais quant à l'application de ce principe, vouloir *pour tous les pays, pour toutes les circonstances* faire une règle commune, établir que ce qu'on fera à cet égard en Guinée, par exemple, devra être également suivi à Haïti en tous points, c'est là, selon moi, que gît la difficulté, et je crois qu'il n'est pas facile de la résoudre. Pour faire comprendre un peu ma pensée, je vais me contenter de présenter les inconvéniens que je trouverois à ce que nos Frères fussent mis sur un pied à peu près égal avec nos Pères. *Ou le Frère sera instruit*, c'est-à-dire capable de faire l'école et de catéchiser les enfans (ce qui, selon moi, demande, *pour l'école*, une grande habitude des enfans et de la manière de les prendre; et pour *catéchiser*, une connoissance un peu raisonnée de notre sainte religion, car il n'y a rien de plus difficile que de se mettre à la portée de l'intelligence des enfans et des personnes ignorantes pour les instruire *avec fruit*), ou bien *le Frère sera à peu près nul sous le rapport de l'éducation et de la connoissance de la religion*. Ce dernier cas est celui du bon Frère que nous avons et que j'affectionne beaucoup. Pour le premier cas, je ne verrois pas d'inconvénient à ce que le Frère fut assez rapproché de nos Pères; et je serois d'avis que nous agissions à son égard, en le mettant à notre table, en lui faisant partager une partie de nos exercices, comme une demi-heure de notre oraison, l'exa-

men particulier, si l'on pouvoit se passer de lui à la cuisine, et même une partie de nos récréations communes au moins à certains jours. Je verrois avec peine toutefois que ce frère, malgré sa piété solide et son éducation, fût *comme mêlé avec nos Pères*, par le grand principe que, quelle que soit la sainteté d'un laïque, il a plus à gagner auprès du prêtre en le voyant à une certaine distance qu'en le voyant de trop près. Si un Frère laïque assiste *régulièrement* à nos récréations, dans lesquelles nous devons être très ouverts et usant les uns envers les autres d'une liberté dont nous réprimerions toutefois d'ordinaire l'élan devant d'autres personnes que des prêtres, il sera à craindre que nous ne perdions intérieurement dans son estime et que ce qui sera chez nos Pères simple et très licite délassement ne lui paroisse dissipation. Et puis, il faudra ordinairement que nous nous tenions beaucoup sur la réserve pour ne rien dire qui peut en ce moment être mal pris ou mal compris par cette personne laïque. C'est pourquoi je ne désirerois pas que dans *nos communautés* les Frères *maîtres d'école et catéchistes* fussent *régulièrement* avec la communauté, mais l'un d'entre nous pourroit passer avec eux le temps de la récréation du Frère, et on ne seroit pas embarrassé, pour éviter de lui faire remarquer qu'on le sépare de nos Pères, de lui trouver une occupation pendant notre récréation.

Pour le cas où le Frère seroit à peu près nul sous le rapport de l'éducation et de la connoissance de la religion, je crois qu'il conviendrait bien moins encore que dans l'hypothèse précédente qu'il vécut dans une sorte d'égalité avec nos Pères. Etant moins habitué que le Frère de la première hypothèse à une vie douce et aisée, ainsi qu'aux égards qu'il n'aura guère rencontrés dans sa vie, puisqu'il ne sera pour l'ordinaire qu'un ancien domestique ou un villageois habitué au service, il sera bien plus facile à contenter que le premier Frère; et cette tendresse, cet intérêt qui lui seront marqués, et qui sentiront plus le Père et le Frère que le maître, auront autant de pouvoir pour le consoler et l'attacher que cette espèce de vie commune et égale que l'on mèneroit



avec lui, sans en avoir les dangers, qui seroient les mêmes que j'ai déjà cités, mais bien plus grands pour lui que pour le Frère instruit, à raison de son ignorance et de la familiarité qu'il seroit d'ordinaire dans ce cas porté à contracter avec nos Pères. Pour achever d'éclaircir ma pensée, je dirai qu'il me semble que nous devons agir avec ces bons Frères laïques comme un père avec son enfant : mais, pour qu'un père prenne le cœur de son enfant, il n'est pas nécessaire que son jeune fils soit avec lui dans son cabinet de travail ou d'étude, et s'immiscer à des occupations trop graves et trop sérieuses pour ce fils; d'ordinaire, au contraire, lorsque le père se livre à ces affaires importantes, il fait retirer son fils, qui n'a pas occasion de là de se plaindre que son père ne l'aime pas, parce que le père a d'autres voies bien plus propres à se concilier l'affection de son fils.

Maintenant, voici la conduite que je tiens à l'égard de notre cher F. Pierre. Mais, avant, je me rappelle que je viens d'oublier quelque chose en parlant des Frères : c'est que celui qui seroit maître d'école et catéchiste pourroit difficilement trouver le temps de faire la cuisine; et que, par considération pour son caractère d'instituteur, qu'il faudroit faire respecter de ses élèves, il ne conviendrait peut-être pas, *du moins dans toutes les localités*, qu'il exerçât cette fonction. Une autre remarque, c'est que je ne serois pas d'avis que les Frères maîtres d'école et catéchistes assistassent aux sujets d'oraison, lorsqu'on les donne, ainsi qu'aux retraites générales. Et enfin je crois qu'on pourroit se passer ici (en Haïti) de Frères qui ne fussent pas catéchistes et maîtres d'école : vous m'avez demandé si j'étois toujours de l'avis d'avoir des Frères maîtres d'école et catéchistes; je les désire toujours beaucoup; mais, dans l'état de trouble où l'on est présentement, il est inutile de m'entendre sur ce sujet. J'y reviendrai en temps et lieu, lorsque les affaires de l'île seront plus calmes, ainsi que sur la manière de fournir à la subsistance et l'entretien de ces Frères, qu'ils soient de notre société ou d'une autre. Ce dernier mot me conduit à vous avouer, cher Père, que je souhaiterois que les maîtres d'école et caté-

chistes d'Haïti, car je ne parle pas des autres missions dont je ne connois pas assez les besoins, fussent de préférence membres d'une société religieuse étrangère à la nôtre; de cette manière, cette bigarrure, qui est fort peu de mon goût, de voir des Frères laïques mêlés ou trop rapprochés des Pères n'existeroit pas. Ces maîtres d'école, d'un ordre ou d'un autre, dévoué à l'instruction du peuple, vivoient dans un logis à part selon leurs règles : seulement nous serions leurs guides spirituels. De plus, vivant au moins *deux* ensemble dans ce logis à part, ils seroient, ce me semble, bien plus fervens, que de se trouver ou *seul* parmi nos Pères, ou *plusieurs*, faisant une sorte de communauté à part au milieu de nos missionnaires. Et puis, il faudroit souvent abandonner seuls ceux de ces Frères de notre Société qui feroient l'école à poste fixe, pendant nos courses apostoliques qui tiendront toujours une grande partie de l'année; et nos Pères se releveroient trop fréquemment pour les missions pour qu'on pût s'occuper avec assez d'ensemble et de soins de ces Frères de notre Société.

Autre inconvénient : pour ce pays si effroyablement dévergondé dans les mœurs et où le vice marche tête haute et fait des propositions en public, ce serait celui de la crainte que plus d'un de ces Frères ne succombât à la force des tentations : un ordre religieux fondé spécialement pour s'occuper de l'instruction leur offrirait plus de garanties que le nôtre. Autre inconvénient pour les maîtres d'école de notre Société, c'est celui-ci. Nos Pères qui seront, dans les premiers temps, obligés de desservir une ou plusieurs paroisses où ils établiraient des écoles, lorsqu'ils se feroient remplacer par *de bons prêtres séculiers*, but auquel nous devons toujours viser, se trouveroient dans l'alternative ou de faire quitter l'école à nos Frères, ou de les y laisser, en séparant ainsi ces Frères de la Communauté; tandis que, dans l'autre hypothèse, l'école avec le nouveau curé subsisteroit toujours et la paroisse se changeroit graduellement, grâce aux travaux du curé unis à ceux de ces bons religieux, maîtres d'école d'une autre société que la nôtre.

21 avril.

Malgré ma bonne volonté, je n'ai pu trouver le temps de finir ma lettre. M. Lossedat vous parlera donc du F. Pierre de ma part : je compte pouvoir l'utiliser lorsque nous aurons un Séminaire, comme un homme de confiance; au milieu des dangers sans nombre qui se rencontrent ici pour des jeunes gens, nous avons à veiller beaucoup sur lui; il a bonne volonté, mais la traversée et la fréquentation des ecclésiastiques, qu'il a vu de trop près, ont été funestes à ce pauvre enfant; Dieu aidant, je vais tâcher de le ramener à sa ferveur première. Comme maître d'école, il ne pourra, selon toute apparence, nous être utile d'ici longtemps, car il ne sait ni lire ni écrire couramment, et il est d'un caractère trop enfantin pour savoir se faire obéir. Croyez-moi, mon bien cher Père, ne nous envoyez ici, si vous désirez que nous ayons des Frères en Haïti, que des hommes *mûrs*, ou du moins d'une vertu longtemps éprouvée. S'ils venoient à faire quelque faute, et ici il faut presque être un ange pour s'en garantir (je parle des laïques), un mal fort grand en résulteroit pour nous-mêmes. Nous trouverons toujours ici des personnes, particulièrement des vieillards, pour nous servir; et les services que nous nous ferons rendre par des Blancs, ne feront que susciter généralement contre nos pauvres Frères qui nous rendroient ces services corporels la jalousie et la susceptibilité des gens du peuple du pays. En Haïti, comme dans les îles émancipées, on ne veut pas servir les laïques, mais les Pères trouvent toujours du monde, et plus qu'ils n'en veulent. — Je crois que les prêtres nous connoissent ici pour ce que nous sommes, probablement par des nouvelles venues d'Europe : un curé de l'île qui va passer dix mois en France, me demandoit hier si j'étois libre, indépendant ou membre d'une congrégation; je m'en suis tiré comme j'ai pu.

Adieu, mon cher Père, je ne puis vous en dire plus long aujourd'hui, faute de temps. Veuillez prier et faire prier pour la pauvre Haïti et son pauvre et bien indigne chef spirituel. Le fardeau est bien lourd, et il me faut,

je vous assure, être bien convaincu de la vérité de cette parole : *vir obediens loquetur victorias*, pour me résigner. Que de plaies à cicatriser, surtout que d'édifices de mensonge, d'erreur, de fourberie à renverser avant d'avoir l'espoir de pouvoir réussir à commencer un bien réel ! Plus d'une fois j'ai craint que le bon M. Lossedat ne succombât à des pensées de découragement à la vue du spectacle si nouveau pour lui qui s'offre à ses regards, et toutefois il est loin de connoître encore la grandeur du mal : mais Notre-Seigneur lui a rendu la paix de l'âme, et j'espère que cette paix ira toujours croissant en lui à mesure que les croix se multiplieront sur ses pas. Il me semble que c'est une fort grande grâce de la Providence, à l'égard de ce cher confrère, que cette douleur inexprimable qu'il éprouve à la pensée de voir notre bon Maître si mal servi, et cela par la faute des prêtres : Notre-Seigneur, j'en suis assuré, lui ménagera, en récompense de cet esprit de victime avec lequel il s'offre si généreusement pour obtenir grâce pour ce pauvre peuple, de faire en peu de temps un immense progrès dans la vie spirituelle, et du moment qu'il s'est montré si résigné, depuis sa venue ici, à baiser amoureusement la croix que Dieu lui envoie, j'augure pour ce cher frère qu'il avancera grandement en sainteté, car c'est une occasion bien précieuse pour une âme que celle d'être comme forcée à ne plus chercher et à ne plus pouvoir désormais chercher son refuge qu'en Dieu et dans l'accomplissement de sa divine volonté. Que cette volonté sainte soit toujours le désir le plus continuel et le plus ardent de nos âmes !

Croyez-moi dans les Saints Cœurs de Jésus et de Marie, très cher Père,

Votre tout pauvre fils,

E. TISSERANT,

*prêtre, apôtre du Saint-Cœur de Marie.*

de M. Tisserant au cher Père :

*Port-Républicain, 3 juin 1844.*

A M. le Supérieur.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

Je vous ai laissé plusieurs semaines sans vous envoyer de nos nouvelles, par l'espérance que j'avois que les affaires de la République alloient enfin arriver à une conclusion bonne ou mauvaise : mais nous sommes encore loin de notre calcul, car nous nous trouvons présentement au milieu d'un *statu quo*, qui finira sans doute, mais quand et comment? c'est ce que personne ne peut préciser, à raison du caractère et des mœurs si indéfinissables de nos pauvres Haïtiens. Voici trois semaines environ qu'un nouveau Gouvernement a succédé à celui du Président Rivière : le Président actuel est le général Guerrier (Noir), vieux militaire, qu'on a élevé malgré lui à la Présidence, et qui a d'excellentes intentions. Malheureusement, le brave général est presque continuellement dans la boisson, et ses quatre ministres, qui sont tous d'excellent choix et parmi lesquels il s'en trouve trois qui étoient également les ministres de Rivière, gouvernent seuls. Ce qui a perdu le général Rivière, c'est de n'avoir voulu suivre que les avis d'un de ses cousins, dont il s'étoit assisté comme ministre, malgré les observations de tous les gens de bien; car ce cousin est un homme livré à tous les vices et surtout profondément immoral. Ce dernier a été obligé de s'expatrier, et le général Rivière a été embarqué, comme banni du territoire haïtien, sur une corvette anglaise.

Il faut avouer que notre nouvelle patrie est dans un état bien triste, et que son avenir, aussi bien que son présent, est bien noir. L'ancienne Partie espagnole est décidément indépendante; et la France va lui accorder son protectorat. Je crains beaucoup que les autres parties de l'île, qui comprennent l'ancienne Partie française, ne se séparent l'une de l'autre pour former chacune un Etat à part. Depuis que je ne vous ai écrit, la Partie dite du Sud est devenue le théâtre des événemens les

plus dégoûtans : des sortes de brigands, se disant chefs de parti et les vengeurs des droits du peuple, ont parcouru, en plusieurs bandes fort nombreuses, cette portion de l'île, en la ravageant et en commettant dans certaines localités des horreurs qui n'ont pas de nom. Ils prétendent maintenant faire leur soumission au nouveau Président : mais ce ne sera pas une paix de longue durée; et tout nous présage d'autres troubles qui forceront les Haïtiens de ces Parties à recourir au protectorat d'une nation étrangère, quoique leur orgueil inexprimable se révolte contre cette idée. Sous tout ce bouleversement se cache ce que je vous disois craindre dans plus d'une de mes premières lettres, une guerre de caste et de couleur : les Noirs sont enfin parvenus au pouvoir, comme ils le désiroient depuis si longtemps, et feront tout pour anéantir ou mettre de côté les mulâtres, qui sont du reste la grande cause de tous les maux du pays depuis nombre d'années. J'espère fermement de la bonté du Cœur de Marie, que notre tendre Mère n'abandonnera pas les Haïtiens et fera servir à leur bien les maux qu'ils souffrent présentement et ceux qui vont venir; mais le temps de la miséricorde n'est pas encore arrivé. Vous concevez, cher Père, pourquoi au milieu de ces troubles, je ne me suis pas encore fait connoître comme autorité ecclésiastique : c'est à cause de l'instabilité du Gouvernement actuel; je me suis fait connoître toutefois du ministre des Cultes, qui est un homme qui mérite confiance et qui probablement gardera toujours sa place, quelque Gouvernement nouveau qui advienne. Ce sera un moyen d'obvier un peu aux maux de la religion dans le pays. Je serois cependant assuré d'être reconnu comme autorité par le Président, et les ministres verroient le choix de ma pauvre personne avec plaisir; mais le Gouvernement est trop faible pour procurer une protection réelle, qu'il promettroit cependant, sans pouvoir tenir à sa promesse, et il convient, à raison de la résistance de nos mauvais prêtres et de leurs intrigues sans nombre, de ne commencer qu'à coup sûr. C'est du reste le conseil que m'ont donné le consul général de France et l'amiral des Moges, qui ont eu connoissance de ma nomina-

tion, le consul par M. Cessens et l'amiral, homme fort religieux, par le consul. L'amiral m'a invité, il y a quelques jours, à venir déjeuner, et nous a fait, au P. Joseph (1) et à moi l'accueil le plus amical. Malgré tous nos malheurs, j'espère que la profondeur de nos désastres, lesquels iront toujours croissans désormais, amèneront enfin les Haïtiens des Parties du Sud, du Nord et de l'Ouest, à imiter la Partie de l'Est et à se placer sous le protectorat français. Au point de vue religieux, nous gagnerions beaucoup pour la réforme du clergé, car nous serions d'autant plus soutenus, que le Gouvernement français se hâteroit, pour *sauver l'honneur national*, de faire partir nos prêtres commerçans et orduriers qui déshonorent le nom français plus qu'on ne peut dire. L'amiral m'a longuement entretenu de notre pauvre pays, ainsi que des Antilles françaises, qu'il connoît mieux que personne : car il étoit, il y a à peine deux ans, gouverneur de la Martinique; il gémit bien, m'a-t-il dit, sur l'état du clergé dans ces îles, surtout à la Martinique. En attendant que le moment de la Providence soit arrivé, nous travaillons à faire, à Port-Républicain, ce que nous désirons faire sur un terrain plus considérable, quand Dieu voudra. Nous avons distribué la sainte Eucharistie le jour de la Pentecôte (2) à 200 personnes environ. Cette cérémonie qui, pour la première fois, avoit été précédée d'une retraite, a fait grande impression. Le mois de Marie, que nous avons établi cette année, a été favorablement accueilli et bien suivi : je sais plus d'une âme qui, pendant ce mois, a, pour se convertir, cessé une vie de scandales, et un certain nombre de jeunes gens, qui affichioient l'indifférence ou l'impiété, sont venus nous trouver pour se faire instruire et préparer à leur première communion. L'ignorance en fait de choses spirituelles est ici si grande qu'il est à craindre que, chez ces jeunes gens de 18 à 20 ans, la démarche qu'ils désirent faire ne soit l'effet de l'enthou-

(1) P. Lossedat : en Haïti on désignait volontiers les prêtres par leur prénom, pour ne pas exposer le peuple à écorcher les noms de famille.

(2) 26 mai.

siasme et de la nouveauté plutôt que d'une bonne volonté ferme et résolue de se convertir : mais la grâce, je l'espère, les fortifiera et leur accordera persévérance, comme je vous prie de la demander pour eux. Une quinzaine de ces jeunes gens qui feroient dans quelques mois leur première communion, détermineroient une centaine d'autres à les imiter, et plus facilement qu'en Europe.

Nous ne pouvons faire que des apparitions à la Coupe, où l'un de nous va dire la messe chaque dimanche. Ce déplacement, vu notre petit nombre, nous gêne beaucoup : mais j'ai été obligé de prendre l'engagement de faire desservir cette petite cure pour mettre fin aux intrigues sans nombre d'un curé de l'île, qui vouloit s'établir en cet endroit afin de porter le désordre dans notre ville, dont il cherchoit à être curé : ce Monsieur est l'ennemi acharné du P. Echeverria, curé de Port-au-Prince, contre lequel il écrit continuellement dans les journaux toutes sortes d'infamies et qu'il tâche de renverser par toutes sortes de moyens.

Je vous conjure, mon cher Père, de nous envoyer du monde au *plus tôt*, au moins deux personnes, car il y a plus d'ouvrage que nos Messieurs n'en peuvent porter. Je vous donnerai, dans ma lettre confidentielle, une autre raison, pour que l'envoi ne tarde pas. Il est naturel que votre cœur se soit ému en voyant tout le travail matériel, indispensable, qui pèse sur nos vicaires, et qui *les tueroit en peu de temps*, s'il ne nous vient pas des aides. Mais M. Lossedat vous parlera à ce sujet. Et puis il nous est impossible de nous occuper des mornes et même, à beaucoup près, suffisamment de la ville, tant que nous serons en si petit nombre. Je crois devoir insister sur ce point, cher Père, non seulement par le désir de voir la religion se répandre ici; mais encore plus en ce moment, en ma qualité de supérieur, — bien qu'indigne de ce titre, — *parce que la santé de nos prêtres en dépend en grande partie*. Les vicaires ne restoient pas à Port-Républicain à cause du grand nombre d'enterremens qu'il y a à faire au soleil; ils se hâtoient de demander une cure. Outre cet inconvénient, qui compromet gravement la santé des prêtres, nos missionnaires ont celui



d'être souvent en visite d'un bout de la ville à l'autre, à toute heure du jour, pour voir des malades et les consoler régulièrement, *chose inouïe ici*. Il arrive de là qu'ils n'en peuvent plus le soir, et que ces sorties assidues et absolument nécessaires en ville, faute d'être réparties sur un plus grand nombre de personnes, abrègent leurs jours, en les exposant de plus à des maladies fort dangereuses.

Suivant que nous en sommes convenus mutuellement, je vous envoie la lettre que j'écris à la Propagande. Je crois qu'il est à peu près inutile d'envoyer un légat du Saint-Siège, du moins avant longtemps, et je serois porté à croire que ce projet devoit être ajourné.

Je suis convenu avec le ministre des Cultes qu'en fait de religion ou d'instruction publique, il ne sera rien décidé que de concert mutuel : avant les derniers troubles, il m'a exposé ses vues, qui sont fort bonnes. Quand les choses seront un peu calmées, j'aviserais, Dieu aidant, à obtenir que le Gouvernement civil ne s'immisce plus, de la manière arbitraire dont il le faisoit, dans les affaires de la religion, et que le système des marguilliers à la mode d'Haïti soit détruit. Sur ces points encore le ministre des Cultes est de mon avis.

Je n'ai qu'à remercier Dieu du bon effet qu'a produit l'ouverture que j'ai faite de mes nouveaux pouvoirs au curé de Port-Républicain : nous ne faisons rien que de concert, et, dans les nominations aux cures, en attendant qu'il y ait une autorité spirituelle reconnue, je fais en sorte que les choses aillent le moins mal possible, car c'est par ma décision seule que l'on agit. Mais comme la prudence m'empêche de me faire connoître, M le curé est extérieurement celui qui agit, comme il le faisoit avant. Je vais prendre de nouvelles mesures avec le ministre des Cultes pour obvier petit à petit au mal autant que les circonstances nous le permettront. Je vous prie, comme je ne désire pas être long dans ma première lettre au Cardinal Préfet de la Propagande, de demander vous-même pour moi à Son Eminence les pouvoirs suivants, qui ne se trouvent pas consignés dans ma feuille de pouvoirs et qui doivent être accordés aux autres Préfets apostoliques des Antilles :

- 1° Le pouvoir de confirmer;
- 2° Le pouvoir d'indulgencier chapelets, etc., et de conférer aux autres prêtres de l'île ce pouvoir;
- 3° Le pouvoir d'ériger les confréries du Saint-Sacrement, du Saint-Cœur de Jésus, de la Sainte-Vierge, qui ont été approuvées par le Saint-Siège, avec application de toutes les indulgences et des privilèges que les Souverains Pontifes ont attachées aux susdites Confréries. De même encore le pouvoir d'ériger le pieux exercice du *Via Crucis* avec application des indulgences et privilèges accordés par les Souverains Pontifes à ceux et à celles qui suivent ledit exercice;
- 4° La faculté que, le jour d'une Première Communion, *servatis servandis*, le célébrant puisse gagner une indulgence plénière, ainsi que les fidèles qui reçoivent en ce jour le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ avec les conditions requises;
- 5° Le pouvoir pour tous les missionnaires de l'île de commencer Matines et Laudes du jour suivant dès que 2 heures sont sonnées;
- 6° Le pouvoir de dispenser dans les empêchemens *cognitionis spiritualis etiam inter levantem et levatum*. (Ce cas est on ne peut plus commun ici.)
- 7° Celui de dispenser *super disparitate cultus, gravibus tamen de causis in singulis casibus quibus dispensandum erit, ita tamen ut in matrimoniis postmodum (quatenus absque contumelia Creatoris fieri possit) contrahentes permanere libere et licite valeant, proles exinde suscipiendæ legitimæ declarentur, et in vera fide instruuntur*.
- 8° Le pouvoir de dispenser *pro omnibus, tam catholicæ natis quam ad fidem catholicam conversis, super impedimento primi, ac primi mixti cum secundo gradu affinitatis in linea collateralis ex copula licita proveniente, in matrimoniis tam contractis quam contrahendis, quatenus concurrat absoluta necessitas*;
- 9° Le pouvoir de dispenser *pro iisdem super impedimento secundi gradus consanguinitatis et affinitatis in linea transversa æquali, dummodo nullo modo attingat primam in matrimoniis tam contractis quam contrahendis, quatenus concurrat necessitas*;

10° Le pouvoir de dispenser *pro iisdem super impedimento primi gradûs affinitatis ex copulâ illicita sive per lineam collateralem sive rectam resultantis, dummodo nullum subsit dubium quod conjux possit esse proles ab altero contrahentium genita; nec non super impedimento primi cum secundo, ac secundi tantum gradu affinitatis ex copula illicita provenientes, in matrimoniis ignoranter vel scienter quoque contractis, secuti etiam in contrahendis, ubi rationabilis et legitima causa concurrat, impositis, pro modo culpæ, pœnitentiis salutaribus;*

11° Le pouvoir de communiquer l'indulgence *in articulo mortis* aux prêtres de l'île et de brigitter.

Je vous serai d'autant plus obligé de me faire obtenir ces pouvoirs *que je puis en avoir besoin à chaque instant* : le recours à Rome d'ici, vous le savez, est fort difficile, à cause de la longueur des communications. Nos grands vicaires accorderoient tous ces pouvoirs; et il ne convient pas que l'autorité régulière qui succédera ait moins de facultés : cela jetteroit nécessairement un grand discrédit sur nous de la part des prêtres, qui se serviroient de ce prétexte pour nous faire perdre la confiance des fidèles. Il me semble cependant que, comme missionnaire apostolique, j'ai déjà tous les pouvoirs susdits (du moins pour les exercer moi-même sans les communiquer), puisque Mgr Rosati m'avoit fait dire l'an dernier, par votre entremise, qu'il m'accordoît les pouvoirs de missionnaire apostolique *dans la plus grande étendue possible*. Or, si nos missionnaires de Guinée ont tous les pouvoirs que je demande ci-dessus, hormis celui de confirmer, (j'ai sous les yeux la copie des facultés accordées par Mgr Barron à tous les missionnaires de son Vicariat,) je crois également que je devois les avoir moi-même, avant l'arrivée de mes nouveaux pouvoirs, qui supposent, ce me semble, par le titre de Préfet qui les accompagne, qu'on n'a pas prétendu, dans un moment où j'avois plus besoin de facultés spirituelles qu'avant, me retirer une partie de celles que je devois avoir précédemment, et dont j'ai un besoin bien plus urgent que nos chers frères de Guinée, qui ont un évêque comme recours immédiat.

La Partie de l'Est va, je pense, s'entendre prochaine-

ment directement avec Rome pour faire un concordat. Je présume que si les trois autres Parties de l'île, qui comprennent l'ancienne Partie française, se séparent l'une de l'autre, cette séparation ne dureroit pas. Je finis, mon cher Père, en vous suppliant de nous envoyer au plus tôt *au moins deux missionnaires* par le packet anglais. Vous recevrez prochainement la somme de 20.500 francs (1) par la voie du Hâvre, par la première traite qu'un de mes cousins, qui est pour nous ici un véritable Père, enverra en France. Le besoin de ces deux missionnaires est si urgent, pour toutes sortes de raisons, que s'il m'étoit permis d'exprimer un désir, *ce seroit que les mille francs, qui forment le surplus de la dette contractée envers la bonne sœur Rose, fussent, si le secours de la Propagation de la Foi ne suffisoit pas, pour permettre à nos missionnaires de prendre cette voie plus coûteuse que celle des navires marchands, que ces mille francs fussent employés* à compléter la somme nécessaire, car un mois de plus ou de moins ne nous est pas, dans les circonstances actuelles, indifférent.

Adieu, mon cher Père, pensez à nous au milieu des peines de tout genre que le Seigneur nous envoie : elles font désirer le calme de La Neuville, et plus encore le Ciel; mais il ne faut pas, de notre part, vouloir que Dieu nous y conduise trop vite; et, en attendant le Purgatoire de l'autre vie, tant qu'il plaira au Seigneur, il faut bien se résoudre à être dans notre Purgatoire d'Haïti, qui vaut presque l'autre. Mille amitiés à nos chers frères connus et inconnus, nous sommes tous *un* dans la sainte charité des Saints Cœurs de Jésus et de Marie : puissions-nous tous nous retrouver dans la gloire. Conservez, cher Père, votre santé, qui est plus utile que la nôtre et priez pour nos pauvres Noirs.

Votre fils indigne et tout dévoué en Jésus et Marie,

E. TISSERANT, *missionnaire du St-Cœur de Marie.*

P. S. — Je désirerois bien que l'abbé Georges Paddington revînt en Haïti.

\*\*

(1) D'après les explications qui suivent, il faut lire 2.500 francs.

de M. Tisserant :

*Haïti-Port-Républicain, 7 juin 1844.*

A Son Eminence Illustrissime, le Cardinal Préfet de la Propagande.

EMINENCE,

J'ai tardé longtemps à répondre à la lettre de pouvoirs que vous avez eu la bonté de me transmettre par mon supérieur. Je l'ai reçue le Samedi-Saint, avec soumission et un profond respect, car la voix du Saint-Siège sera toujours pour moi celle du Ciel, comme elle doit l'être pour chacun des membres de notre petite Société, qui s'est formée et croît sous vos auspices. Je ne puis toutefois, Eminence, cacher à Votre Grandeur combien j'ai été peiné d'apprendre la promotion que le Saint-Siège a daigné faire de ma pauvre personne à la charge importante et si difficile de Préfet apostolique; une pareille responsabilité étant à la fois au-dessus de mes talens et de mon peu de vertu, et une exception à la Règle des missionnaires du Saint-Cœur de Marie; que Votre Eminence me permette encore d'ajouter, avec une liberté et une ouverture toute filiale, combien j'éprouve le regret de voir cette exception à nos Règles avoir lieu dans les commencemens surtout de notre petit Institut, qui, étant tout dévoué aux âmes les plus méprisées et les plus délaissées de l'Eglise de Dieu, ne désire, dans la vue d'entretenir dans ses membres l'esprit d'humilité, sauvegarde de leur apostolat, que des emplois humbles et en rapport avec leur ministère de serviteurs des pauvres.

M. le Supérieur voudra bien, Eminence, vous donner lui-même de ma part, pour cette fois, quelques détails sur l'état présent des choses en Haïti. Notre position est très délicate, quoique non désespérée. La scission qui vient de s'opérer dans l'ancienne Partie espagnole de l'île avec les autres provinces de la République, ainsi que le changement de Gouvernement, obligent par prudence et pour ne pas compromettre l'avenir de la religion, en voulant agir avec précipitation, à attendre quelques mois

encore la marche des événements. C'est pourquoi je ne me suis pas fait encore connoître; je pense agir sagement en cela; je me contente de préparer les voies pour le temps où la Providence daignera nous regarder dans sa miséricorde et qui arrivera certainement. Jusqu'à ce que nous ayons un Gouvernement *stable* et *assez fort* pour se faire au moins respecter lui-même, je crois inutile de rien hasarder à ce sujet : et, en ébruitant ma nomination, je craindrois de faire naître, de la part de certains prêtres d'Haïti, mille intrigues, lesquelles compliqueroient nécessairement les difficultés que nous trouvons de toute part à opérer le bien. Toutefois, Eminence, au milieu des peines de toute sorte qui ne manquent pas ici, le Seigneur et sa sainte Mère nous ont ménagés déjà plus d'une consolation. L'instruction religieuse commence graduellement et sans bruit à se répandre; l'exemple de prêtres consciencieux ranime la confiance, et plus d'un abus a cessé. J'ai le bonheur d'avoir près de moi un jeune prêtre de notre Société, rempli de zèle et de désintéressement, et arrivé depuis deux mois à Port-Républicain. Il est venu ici en compagnie d'un autre ecclésiastique, séculier, ex-secrétaire de Mgr Rosati, lequel malheureusement, par un zèle très imprudent et exagéré, ainsi que par une recherche trop évidente de ses intérêts, au préjudice de ceux du Seigneur, est devenu dans ce moment notre grande croix, et nous fait craindre chaque jour, par son indocilité et ses écarts, de terribles éclats, d'autant plus tristes qu'il se dit continuellement *l'envoyé du Saint-Siège en Haïti*.

M. le Supérieur vous demandera, Eminence, en mon nom, quelques pouvoirs que je crois utiles et même indispensables en plus d'un cas pour notre République, avec les raisons que j'ai de les solliciter de Votre Grandeur dans l'intérêt du bien de la religion en Haïti. Aussitôt que nous commencerons à sortir un peu de cet état d'indécision complète et d'instabilité, dans lequel nous nous trouvons présentement par suite de tous les malheurs qui sont venus fondre à la fois sur cet infortuné pays, je serai fidèle à donner à Votre Eminence tous les détails qui pourront l'intéresser, en réclamant pour

mon inexpérience tous les conseils et toutes les instructions qui me sont nécessaires pour m'acquitter le moins indignement possible de la charge si difficile qui m'est imposée.

C'est en réclamant votre bénédiction que je vous prie de me croire, avec la plus haute considération et la vénération la plus profonde,

Eminence,

De Votre Grandeur Illustrissime,  
Le très humble et très respectueux fils et serviteur,

E. TISSERANT, *Préfet apostolique,*  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

\*

\*\*

de M. Tisserant à M. Libermann :

*Port-Républicain, le 16 juillet 1844.*

Lettre confidentielle.

MON CHER PÈRE,

Nous avons reçu hier votre lettre de juin; et, à notre grand désappointement, quelques lignes seulement sans détails, nous qui en sommes si avides. Ne craignez cependant point, je vous en supplie de nous en donner le plus que vous pourrez : par la voie du packet anglais il n'y a absolument rien à craindre : si nous sommes en paix, comme grâces à Dieu nous sommes, malgré *les contes* des journaux français, votre lettre nous parviendra à destination; si nous étions forcés de quitter, ce qui est fort improbable, vos lettres seroient déposées au Consulat anglais ici ou au dépôt de la poste anglaise, à la Jamaïque; je vous le répète, cher Père, ne craignez donc rien. J'attendois avec impatience par vous des nouvelles de Rome au sujet de nos affaires, et je ne sais même pas si vous en avez reçu, quoiqu'il m'eût été nécessaire pré-

sentement de connoître si on vous avoit écrit, puisque grâces à Dieu, malgré le changement de Président, on me porte toujours ici le même intérêt, et que le nouveau Président a appris avec la plus grande satisfaction et ma nomination de Rome et les négociations que j'avois entamées avec l'ex-Président. Mais je reviendrai sur ce point un peu plus tard.

J'ai à vous apprendre que, selon ce que je vous écrivois il y a environ deux mois au sujet du surcroît de travail forcé que nous avons, en vous suppliant de nous envoyer du monde *au plus tôt*, nous avons, le P. Joseph et moi, succombé à la fatigue. Nous avons fait chacun une maladie *très dangereuse* et dans laquelle nous avons été bien prêts d'aller paroître devant le Souverain Juge; la maladie du P. Joseph a été plus forte encore que la mienne; je croyois bien que nous allions le perdre. Les soins ne nous ont point manqué : je suis à ma septième semaine depuis que je suis tombé malade et encore en convalescence; le P. Joseph est également convalescent, et en a au moins pour six semaines encore avant de pouvoir se remettre, avec grands ménagemens, au travail. Pierre a aussi eu la fièvre jaune comme nous, mais beaucoup moins forte : aussi il a été remis en trois semaines. Les dépenses pour ces maladies nous reviendront au moins, pour médecin et pharmacien, etc., à mille francs; et nous sommes loin d'avoir cette somme, d'autant que nous avons des dettes, par suite de ce qu'il a fallu beaucoup d'argent pour monter notre petit ménage et faire achat d'un cheval de 200 gourdes. C'est ce qui me fait regretter de ne pouvoir, comme je le désirois vivement, *vous aider pour le Noviciat*. Si je vais faire un voyage de quelques mois en France, comme je vous le dirai plus bas, il ne me restera, avec les 1.500 francs de M<sup>lle</sup> Lapique, que j'ai mis en réserve, que tout juste de quoi pour mon voyage en France.

La communication que j'avois faite au P. Jean, lors de l'arrivée de ces Messieurs, a eu, grâces à Dieu, bonne réussite. En la faisant, j'avois bien vu le danger; mais il y avoit certainement beaucoup plus à craindre encore en ne la faisant pas. Car, cher Père, il faut vous l'avouer,



maintenant que la chose n'a pas eu de mauvais résultat, sans le vouloir vous êtes devenu l'occasion d'un grand embarras pour votre pauvre fils. Vous aviez omis de faire donner au P. Joseph d'autres papiers ecclésiastiques qu'une pièce de l'évêché d'Amiens, où l'on attestoit que ledit Père étoit *membre de la Société du Saint-Cœur de Marie*. Donner au P. Jean, comme il le falloit, ce papier, c'étoit *nous perdre*, et rendre notre ministère inutile. Peut-être même n'eût-on pas voulu le recevoir; je connois le pays et la haine du clergé et notamment du P. Jean *pour les congrégations religieuses*; je parle donc de science certaine. Restoit donc à le présenter *quoique sans papier* comme missionnaire apostolique, nom qui, en Haïti, est un épouvantail; il eût été regardé très probablement comme *un espion de Rome*, ainsi que M. Cessens. Il en seroit résulté de grandes défiances de la part du P. Jean, qui s'effarouche on ne peut plus, et j'aurois été enveloppé, en première ligne, dans ces soupçons *d'espionnage* : aussi suis-je convaincu qu'il eût résisté de tout son pouvoir à nos efforts pour le bien, et nous auroit beaucoup *nui* dans le public si crédule. C'est pourquoi j'ai cru trancher la difficulté en me faisant connoître comme préfet, pour intimider le curé dans les projets qu'il auroit eus, tout en prenant, d'autre part, les moyens de parer, si le cas advenoit, à la révélation prématurée qu'il eût pu faire de mon aveu. Il m'a juré sur *le secret de la confession*, ce sont les expressions qu'il a employées, et sur son honneur (auquel il tient plus qu'à la vie) de ne rien dire avant que je me manifestasse moi-même; et je savois bien qu'il n'iroit pas commettre la sottise de manquer à cette parole solennelle, *par la raison* que, comme un bruit public (mais probablement faux), l'accuse d'avoir révélé des confessions, et qu'il le sait fort bien, il étoit trop fin et adroit pour s'exposer à recevoir de ma part un reproche analogue qui lui eût fait le plus grand tort pour sa réputation : la Sainte Vierge a arrangé les affaires de manière que, tout en restant vicaire, j'étois déjà supérieur : le curé n'exécutoit rien d'important sans demander une décision : et plus d'une chose a été faite à l'édification

des fidèles qui ne l'eût pas été si le P. Jean ne m'avoit pas reconnu comme supérieur, et ne se fût pas cru obligé par là non seulement de consentir à laisser faire ce que je désirois, mais à donner lui-même l'exemple en s'y résignant de bon cœur le premier. Quant à nos rapports, ils ont été tout aussi naturels qu'avant, et beaucoup plus amicaux, mais sans contrainte aucune de part ni d'autre, ce que notre bonne Mère a opéré et non pas moi.

Je regrette beaucoup que la lettre que vous m'aviez écrite, après avoir appris la nouvelle de la relâche de M. Lossedat et de M. Cessens, à Falmouth, ne me soit parvenue que quinze jours après l'arrivée de ces Messieurs : j'aurois pu prévenir l'effet des supplications réitérées qu'a faites au P. Jean le P. Cessens pour rester vicaire à Port-au-Prince, et ne pas aller dans une paroisse. Car, dans vos lettres précédentes, la manière dont vous parliez ou me faisiez parler de ce Père m'avoit fait penser que votre intention étoit que, sans être de la Congrégation, il fût près de nous; et, comme il nous falloit absolument un troisième vicaire (qui ne suffit pas encore), — et que le vicaire d'alors étoit décidé à quitter, comme il l'a fait, si on formoit cette troisième place de vicaire, à cause de la diminution du traitement, — *intérieurement* quoique je n'en ai rien fait paroître au P. Jean ni au P. Cessens, je désirois que M. Cessens, que vous m'écriviez être *désintéressé, zélé et ayant bon cœur*, fût avec nous jusqu'à l'arrivée de nouveaux confrères. Du reste, M. Cessens *disoit* qu'en partant vous l'aviez envoyé pour exercer à *Port-au-Prince*, même jusqu'au mois d'*octobre*, époque de l'arrivée d'un nouveau secours, et qu'il vous avoit *promis d'être fidèle à cet engagement*. La conduite du P. Cessens, dont je vous ai parlé assez longuement dans une lettre, a continué d'être la même jusque vers les commencemens de ma maladie : quant à moi, mon genre de conduite à son égard a toujours été la même modération, accompagnée d'une certaine réserve que me recommandaient l'inconvenance de sa manière d'agir, ses paroles on ne peut plus déplacées dans la bouche d'un prêtre, et sa grande familiarité avec ce

mauvais prêtre dont j'ai parlé précédemment. Mais je n'ai eu avec lui aucune explication, ni ne lui ai adressé aucun reproche. Ce mauvais prêtre, son ami, est venu enfin à partir d'ici, par ordre du ministre des Cultes, après avoir édité dans un journal deux articles remplis d'une malice infernale, l'un contre le clergé de Port-au-Prince (à l'exception de M. Cessens, dont il faisoit, sans le nommer, un juste persécuté), où il prétendoit que nous n'étions que de mauvais prêtres, sans zèle aucun, passant notre vie *dans des promenades nautiques et des festins magnifiques*; le second article, qui parut deux jours après le départ de l'ecclésiastique en question pour sa cure nouvelle où il s'est présenté avec une croix d'évêque au cou, *étoit contre moi seul* au sujet de ma maladie qu'il disoit être une *invention* de ma part pour parvenir à dominer mes confrères de l'île. Aussi étois-je accusé dans les termes les plus amers d'être un ambitieux sans talent ni capacité, l'ennemi des prêtres meilleurs que moi, dont je redoute l'esprit et les talents (c'étoit de lui-même dont il étoit question). C'étoit là l'ami de M. Cessens : je crains bien que la distance des lieux n'ait point refroidi leur amitié mutuelle, car dès son arrivée dans sa paroisse, ce prêtre a écrit à M. Cessens pour renouveler amitié. Après vous avoir dit, cher Père, ces tristes choses sur le P. Cessens, avec lequel j'ai à agir avec la plus grande modération, parce que sa fougue est telle que le moindre reproche lui feroit faire les scènes les plus scandaleuses, des quelles nous sommes toutefois menacés chaque jour, il faut cependant ajouter que, depuis trois semaines, il a changé un peu de conduite. Un incident lui a fait se rapprocher de moi comme aux premiers jours de son arrivée : cet incident a été le retour dans l'île de deux ecclésiastiques qui avoient obtenu un congé de dix mois pour aller en France, et l'arrivée avec eux d'un prêtre nouveau-venu. C'est par ces trois prêtres qu'a commencé mon premier exercice extérieur des fonctions de Préfet apostolique dans l'intérêt de la religion. J'étois alors encore malade, et je fus obligé de correspondre à ce sujet, par le P. Joseph, avec le ministre des Cultes, qui est uni à ma manière de voir

comme le doigt est uni à la main : mais, pour ménager la susceptibilité de M. Cessens, je le chargeai aussi lui-même de porter quelques observations au ministre *de vive voix*. Il embrassa cette affaire avec feu, et parut à notre égard avoir oublié ses antipathies et son éloignement. Sans m'avancer trop, puisque je suis payé par le passé pour être prudent, je témoignai dès lors à M. Cessens la même confiance et ouverture extérieure qu'avant sa conduite scandaleuse, et nous en sommes encore là. Mais s'il paroît bien avec moi présentement, il est toujours le même avec le curé et les employés de l'église : M. le curé a sa patience presque à bout; et si je n'étois pas là, il arriveroit peut-être de mauvaises affaires. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est que les imprudences continues, les grossièretés et la manière brutale de M. Cessens avec tout le monde qui ne lui revient pas (et il est fort difficile de lui plaire), retombent *sur nous* : et il est à craindre que l'on ne nous attribue à nous-mêmes ses idées de bouleversement, et qu'on n'essaie, comme c'est déjà arrivé, de vouloir nous faire passer comme des *brouillons* qui veulent tout mettre endessus dessous, parce que M. Cessens, qui se dit bien haut envoyé de Rome à Port-au-Prince, ne parle publiquement avec sa violence ordinaire que de tout *détruire* et *chasser*. Cependant, pour s'installer en réformateur, il faudroit soi-même ne pas faire pis que ceux qu'on réprimande; et malheureusement M. Cessens ne prêche rien moins que d'exemple pour l'exactitude et la fidélité dans les fonctions sacrées. En voici assez sur son compte : on attend avec impatience des secours d'Europe pour pouvoir le remplacer bon gré mal gré comme vicaire à Port-au-Prince; le P. Jean me supplie de le *débarrasser* au plus tôt de ce vicaire dangereux. M. Cessens s'est mis en tête de faire un *Journal*, d'après les conseils de son ami le prêtre dont j'ai parlé; il songe toujours à ce projet chimérique pour se faire de la réputation, malgré les représentations des personnes sages. Le mauvais prêtre qui vient de partir doit être l'un des collaborateurs de ce journal consacré, dit-il, aux intérêts religieux et à la littérature. Si le P. Cessens s'obstine à vouloir fonder

ce journal dont il parle sans cesse (mais non pas à moi), Dieu lui ménage probablement une bonne humiliation; car il ne pourra réussir.

Nos affaires de la religion sont en bon train, et si nous avons une tranquillité stable, elles seroient dans la meilleure voie possible. Le ministre des Cultes, homme sincèrement religieux et comprenant parfaitement la nécessité de procurer à tout prix un bon clergé à Haïti, fait pour que les choses ecclésiastiques se rétablissent selon l'ordre, ce que nul Président de la République n'a jamais osé faire. Je lui ai communiqué depuis deux mois passés, époque où je me suis fait connoître de lui comme revêtu des pouvoirs spirituels, mes projets; et lui, ceux qu'il avoit conçus pour l'avenir de la religion. Ils sont excellens; mais je lui ai fait adopter entièrement la marche que je désire qui soit suivie. Cependant, malgré les protestations qu'il me faisoit, je craignois qu'au moment d'agir les difficultés ne l'arrêtassent : mais il est arrivé tout le contraire; et ce Monsieur pousse avec tant d'intérêt, de *force* et de *constance*, ce que de concert avec moi il entreprend pour le bien de la religion qu'il s'est déjà acquis le titre *d'homme du Pape* de la part même des autres ministres qui, quoique *non hostiles* à la religion, n'en conçoivent pas comme lui toute l'importance. M. le ministre me pressoit beaucoup depuis deux mois de me faire reconnoître publiquement; mais dans les conflits politiques qui existoient alors et qui faisoient craindre beaucoup une séparation du Nord et du Sud de la République, je crus prudent d'attendre. Seulement il fut convenu, entre le ministre et moi, que rien ne se feroit relativement à la religion que de *concert mutuel*, quoique je ne parusse pas à l'extérieur y être pour quelque chose. Cela a duré jusque vers le commencement de ma convalescence où les circonstances suivantes dont j'ai dit en passant un mot plus haut, m'ont déterminé comme par force à me faire reconnoître incessamment comme autorité spirituelle. Deux prêtres de l'île, après avoir obtenu un congé de dix mois pour un voyage en France, étoient attendus de nouveau et avoient écrit au Président actuel, avec lequel ils étoient fort liés, pour

lui annoncer leur retour. J'avois été prévenu depuis six semaines de leur retour prochain par le Consul général de France auquel M. Cessens avait fait connoître ma nomination; et ce dernier m'avoit engagé à renvoyer l'un de ces deux prêtres qui, disoit-il, avoit mené une vie fort scandaleuse et étoit ex-disciple de Chatel. Lors donc que ces Messieurs vinrent à Port-Républicain, fiers comme des paons depuis qu'à leur débarquement aux Gonaïves ils avoient appris la nomination à la Présidence du général Guerrier, leur ami, et disant hautement que le Président qu'ils venoient de revoir leur avoit donné à choisir entre toutes les cures de la République celle qui leur plairoit le mieux, je crus devoir en conscience faire mon possible pour empêcher le retour de l'intrusion de celui de ces deux Messieurs qui avoit donné par ses mœurs tant de scandales. A cet effet, j'envoyai le P. Joseph prévenir le ministre des Cultes de l'arrivée de ces deux prêtres et de ce que j'avois appris au sujet de l'un d'eux (l'autre avoit toujours mené une conduite hors de blâme dans l'île), en le suppliant de ne pas le recevoir. Le ministre prit l'affaire d'une manière qui m'étonna, car je n'avois pas cru à un Haïtien du temps actuel tant de résolution et de courage. Il assura le P. Joseph que, dût-il perdre sa place pour lutter contre le Président, si ce dernier vouloit donner une cure à ces deux prêtres, sans qu'il eût fait examiner leurs papiers ecclésiastiques, il ne plieroit pas devant son devoir. Il ajouta qu'il m'enverroit les papiers à examiner, et que, sur la décision que je donnerois, il les renverroit de l'île ou les garderoit. Je fis dire le lendemain au ministre que je désirois m'entendre sur un sujet aussi délicat de vive voix avec lui, et ce Monsieur eut la bonté de venir lui-même auprès de moi. Nous arrê tâmes mutuellement que, dorénavant, et jusqu'à ce que je me fisse officiellement reconnoître, il établiroit une Commission ecclésiastique, formée du curé de Port-au-Prince et de ses vicaires, pour lui faire un rapport touchant les papiers que les prêtres apporteroient, et que, d'après l'acceptation ou le refus du plus grand nombre des membres du conseil, les prêtres en question seroient reçus ou rejetés. Je fus obligé de

promettre enfin au ministre de me faire reconnoître incessamment comme autorité spirituelle par le Gouvernement; car il avoit témoigné au P. Joseph et à M. Cessens être fâché de ce que je n'avois pas déjà consenti à me laisser installer. Il fallut bien, bon gré, mal gré, que les deux prêtres en question et un troisième ecclésiastique venu en même temps se soumissent à montrer leurs papiers à cette Commission : et nous fûmes rigides. Des deux prêtres qui revenoient de leur congé d'Europe, l'un avoit de Paris, d'où il étoit venu, de bons papiers, et pendant son voyage il avoit pu y célébrer, ainsi que dans son diocèse : sa conduite dans l'île avoit été régulière, nous le reçûmes, après nous être montrés d'abord fort sévères, ainsi que le troisième prêtre, nouveau-venu, qui étoit muni d'excellens papiers et auquel toutefois nous fîmes bien peur. Quant au prêtre mauvais, malgré la protection du Président, force lui fût et de recevoir tous les reproches que méritoit sa conduite antérieure de la part du ministre, et d'aller après cela chercher aux Gonaïves ses papiers (chose inouïe en Haïti). Il les envoya par un exprès pour que nous les examinassions; et la décision de la Commission fut, après l'examen, qu'il étoit constant par ces papiers que le Monsieur en question étoit prêtre et avoit exercé en Europe. Nous n'en mîmes pas davantage par délicatesse, pensant que le ministre, après avoir reçu ce petit rapport, consulteroit *avec moi* s'il falloit, d'après ce rapport si insuffisant, le rejeter. Mais, malheureusement, le ministre, peu familiarisé avec les certificats ecclésiastiques, crut que nous étions d'avis de recevoir ce prêtre, et donna, toutefois avec une grande surprise, comme il me l'avoua depuis, la nomination de l'ecclésiastique en question à l'exprès qu'il avoit envoyé. Aussitôt que je reçus la nouvelle, je courus chez le ministre, qui fut très peiné d'apprendre la méprise dont nous étions devenus l'occasion sans le vouloir; il écrivit de suite au P. Jean, pour lui dire *de demander la lettre de nomination* à l'exprès de ce prêtre, s'il n'étoit pas parti : mais l'homme étoit déjà hors de la ville. Nous concertâmes alors le ministre et moi s'il convenoit d'envoyer une lettre à ce curé pour contremander

der la nomination : mais comme elle seroit arrivée plus tard que l'express, il en seroit résulté de grands scandales. Le ministre prit donc le parti d'écrire une lettre très forte à ce prêtre, pour lui apprendre ce qui étoit arrivé, et qu'il avoit fait redemander la nomination malheureusement trop tard : cependant, qu'ayant appris qu'il avoit écrit à la Commission ecclésiastique une lettre où il prend la résolution de renvoyer en France sans retard la femme que le bruit public l'avoit accusé d'avoir pour concubine, il vouloit bien consentir à confirmer sa nomination, dans l'espérance qu'il ne lui donneroit pas lieu de revenir sur sa décision actuelle. Sans cette méprise de la part du ministre, dont ce dernier m'a témoigné souvent depuis être bien fâché, ce prêtre eût été refusé. Il a fait du reste par écrit mille promesses pour l'avenir. Intérieurement, je n'ai pas regretté que, dans les circonstances actuelles, dans les quelles le temps d'agir avec force contre les mauvais prêtres n'est pas encore venu, l'affaire ait pris ce tour. De grands scandales seroient arrivés inévitablement si ce prêtre eût été refusé : il auroit fait surtout, comme il avoit déjà commencé à le faire durant son séjour à Port-au-Prince, grand bruit de ce qu'on vouloit le chasser, lui prêtre de l'île, *sans en faire autant de suite à tant de prêtres indignes* de leur caractère. Du reste, les bruits contre lui, quoique probablement certains, n'étoient pas prouvés *juridiquement*, c'est-à-dire avec des démonstrations palpables. Mais j'ai à remercier Dieu de l'effet qu'a produit la formation de la Commission ecclésiastique par rapport aux autres prêtres de l'île. *Ils commencent à craindre*. — Les deux prêtres revenus d'Europe avoient appris (probablement par le Consul de France) ma nomination de Préfet : ils l'a répandirent dans le Nord; et déjà un des prêtres les moins réguliers m'a écrit une lettre de *rétractation*, et semble craindre beaucoup. — Si je retardois maintenant à me faire reconnoître par le Gouvernement, et le ministre me rappelle sans cesse à la parole que je lui ai donnée, ce seroit proprement le lieu de dire que je me mettrois dans une position fautive avec le P. Jean : et puis l'on pourroit répandre de faux bruits au sujet de



mon retard, comme dire que mes pièces ne sont pas en règle. Mais, d'autre part, comme il n'est pas encore temps de pouvoir espérer réussir à chasser les plus mauvais prêtres de l'île; et que, de plus, pour les remplacer, il faut avoir d'autres prêtres disponibles, car les Haïtiens préféreront mille fois un mauvais prêtre à ne pas en avoir du tout, il sera absolument nécessaire que je fasse incessamment un voyage en Europe à ce sujet. Le ministre désire vivement qu'il en soit ainsi; et il me semble du reste utile de mettre à profit quelques mois ou je ne ferois ici que *figure de bois* dans ma nouvelle dignité, pour venir chercher des sujets (séculiers) en Europe, tâcher de me procurer quelques fonds de la Propagation de la Foi pour notre mission, etc... et pour d'autres choses aussi importantes *au moins* que je vous dirai de vive voix. Je prendrai toutes les mesures nécessaires pour prévenir la discorde au presbytère pendant mon absence; je ne parle que relativement à M. Cessens; car le P. Jean est enchanté du P. Joseph. Je réglerai aussi les choses les plus urgentes de la Mission. Le but avoué publiquement de mon voyage sera que le Gouvernement ayant pris la résolution de ne plus recevoir à l'avenir de prêtres que n'aura pas mandés l'autorité ecclésiastique, m'a prié d'aller en Europe chercher de bons ecclésiastiques *pour les paroisses vacantes*. Il est vrai en effet que le ministre et moi nous avons adopté cette résolution de ne plus recevoir les prêtres venus d'eux-mêmes; aussi un ecclésiastique, arrivé depuis peu exprès de la Martinique, va-t-il être refusé, pour commencer à mettre à exécution cette sage mesure : et comme il arrive à chaque moment des nuages de ces prêtres errans qui viennent tous s'abattre sur notre pauvre pays, et qu'on en attend encore d'autres à chaque moment, il est urgent de mettre un terme au mal par le moyen que j'ai fait adopter. D'ici une dizaine de jours je compte me faire reconnoître par le Gouvernement. Le Président, ayant connu ma nomination, en est enchanté : il demande que je lui donne enfin des prêtres du pays. Le P. Joseph vous supplie, ainsi que moi, de lui envoyer au plus tôt M. Thévaux. Attendez-vous que je vous ferai, cher Père, une honnête

sommation pour obtenir M. Briot sous-diacre, afin que je l'emmène à mon retour et le fasse ordonner ici par Mgr Smith, dont M. le ministre désire beaucoup la présence lors de mon arrivée future d'Europe. Je vous dirai de vive voix comment nous désirons arranger les affaires à cet égard. J'ai reçu de Sa Grandeur une nouvelle lettre en *style énigmatique*, de peur que la lettre ne soit décachetée, qui me fait penser qu'il a pris l'engagement avec Mgr Frasoni de venir à Haïti en qualité de légat, si Son Eminence le désire. Monseigneur a trop de bontés pour nous, car il m'écrit qu'il me recommande dans toutes ses lettres au Cardinal. S'il n'arrive rien d'extraordinaire, il est probable que je ferai en sorte de partir pour l'Europe au commencement ou vers le milieu d'août pour être de retour vers décembre au plus tard. Ayez la charité par compassion pour le P. Joseph d'envoyer M. Thévaux de manière à ce qu'il soit arrivé *en octobre* : le meilleur moment pour partir est du reste le mois de *septembre ou la fin d'août*; et les arrivans ne débarqueront plus comme le P. Joseph dans la *plus mauvaise saison*, mais dans la bonne, qui commence depuis *septembre jusqu'en avril*.

J'aurois bien voulu vous parler un peu de mon intérieur, mais je remets à le faire lorsque je vous verrai : j'avois fait à ce sujet une lettre qui n'a pas été envoyée. Ce que j'éprouve de principal, le voici. C'est que je suis un bien pauvre homme, et que, pour de telles gens, *les croix* sont bonnes; aussi, grâces à Dieu, j'en ai de tous genres.

Mille choses aimables à tous nos bons frères. Croyez-moi, je vous prie, en Jésus et Marie, cher Père,

Votre tout affectionné et respectueux fils en Notre-Seigneur.

E. TISSERANT,

*prêtre apostolique, missionnaire du St-Cœur de Marie.*

P. S. — Excusez mon griffonnage, la finesse du papier m'empêche de voir ce que j'écris; vous devez vous en apercevoir aux ratures si multipliées.

du **ministre de l'Instruction Publique** à M. Tisserant :

LIBERTÉ

REPUBLIQUE HAITIENNE

ÉGALITÉ

N° 61.

*Port-Républicain, le 19 juillet 1844,  
au 41° de l'Indépendance  
et le 2° de la Régénération.*

Section de  
l'Instruction publique.

Le Secrétaire d'Etat,  
de la Justice, des Cultes  
et de l'Instruction publique.

A Monsieur l'Abbé Tisserand, au Port-Républicain.

MONSIEUR L'ABBÉ,

La sollicitude du Gouvernement pour l'instruction publique l'a déterminé à organiser de nouveau cet important objet d'intérêt national, et vous avez été choisi pour membre de la Commission Centrale, établie par la loi du 4 juillet 1820.

En acceptant cette charge, purement honorifique et si utile, vous rendrez à la patrie et à la jeunesse haïtienne un bien éminent service.

J'ai l'honneur, Monsieur l'Abbé, de vous saluer très cordialement.

Ch. FÉRY.

P. S. — Ci-joint une liste nominative de vos collaborateurs.

\*  
\*\*

de M. Tisserant au Conseil des ministres :

*Port-au-Prince, 21 juillet 1844.*

A Messieurs les honorables Membres  
du Conseil des Ministres.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous annoncer officiellement que j'ai reçu du Saint-Siège Apostolique, par un décret du

31 janvier de l'année courante, le titre et les pouvoirs de Préfet apostolique pour l'île d'Haïti. Les malheureux événemens qui ont affligé, pendant ces derniers temps, notre infortunée patrie, m'avoient paru un motif puissant de différer jusqu'à ce jour la présentation au Gouvernement du titre de ma nomination : cette pièce m'est parvenue il y a trois mois. Mais, actuellement que la divine miséricorde, touchée sans doute de nos maux, commence à nous rendre la tranquillité et fortifiera, je l'espère, de jour en jour l'œuvre de la paix et de la conciliation parmi tous nos frères d'Haïti, vœu le plus ardent de mon cœur, je viens, Messieurs, solliciter la faveur de vous soumettre, au jour d'audience qui me sera accordé, le titre qui établit l'authenticité de la charge qui m'est confiée.

Maintenant, qu'il me soit permis, Messieurs et très honorables compatriotes (d'après la proposition que le zèle de M. le ministre des Cultes pour la prospérité d'Haïti lui a porté à me faire, dans ces conférences amicales qui nous ont réuni plus d'une fois au sujet de l'avenir de la religion dans notre cher pays), qu'il me soit permis de vous exposer, aussi succinctement que possible, les vues principales que je me propose, Dieu aidant, de mettre à exécution lorsque je serai reconnu et accrédité par le Gouvernement comme autorité spirituelle dans l'île.

Pour procurer en Haïti un prompt retour des esprits à cette religion sainte, dont la pratique fidèle et constante a toujours paru aux grands législateurs la garantie première de la prospérité des Etats, aussi bien qu'elle est le gage du bonheur d'une vie future pour le chrétien, deux points me semblent absolument nécessaires, et deviendront les objets principaux de ma vive sollicitude; je veux dire en premier lieu, l'instruction religieuse largement distribuée à tous, et en second lieu, la réforme progressive du clergé, procurée par tous les moyens possibles.

D'abord, l'instruction religieuse largement distribuée à tous. Il n'est en effet aucune personne sage qui n'ait remarqué et n'avoue avec nous que l'ignorance si pro-

fonde dans laquelle se trouve présentement plongée la population presque entière de la République, relativement aux premiers principes de la morale et de la religion, ne soit la grande cause de la démoralisation effroyante et toujours croissante de tant d'Haïtiens. Nous veillerons donc, avec toute l'autorité que l'Eglise, malgré notre indignité, met entre nos mains pour le bien du peuple, dont le salut nous est désormais confié, à ce que la parole de Dieu soit assidûment annoncée dans les villes, les bourgs, les mornes et les campagnes, et mise à la portée du pauvre comme du riche, de l'ignorant comme de l'homme instruit.

Ainsi, en même temps que nous exhorterons les pasteurs des principales localités de l'île à réunir dans des prédications fortes, intéressantes et suivies tous les efforts de leur zèle, afin de ramener au divin bercail une jeunesse, qui bien qu'initiiée aux sciences humaines et aux belles-lettres, ignore le plus souvent d'une manière déplorable la véritable science, la seule digne de ce nom, celle des principes religieux, base primordiale de toute morale et de toute société, en même temps dis-je, nous leur ferons sentir que leur devoir, le plus journalier comme le plus cher, est de s'occuper spécialement du pauvre peuple, en exposant aux enfans des écoles, aux grandes personnes et aux vieillards des deux sexes, dans des catéchismes régulièrement entrepris, et de la manière la plus simple et la plus familière, les vérités de la foi et de la morale de notre auguste religion.

Ainsi nos soins s'étendront encore, d'une manière particulière et toute paternelle, vers ces nombreux habitans des mornes et des campagnes, pour la plupart complètement abandonnés jusqu'à ce jour, et le plus souvent privés de la visite au moins annuelle de leur pasteur. Nous rappellerons fréquemment aux curés de ces dits lieux qu'ils doivent, en conscience, comme ministres de Dieu, s'occuper le plus qu'il leur sera possible de ces âmes livrées aux vices les plus honteux comme aux superstitions les plus grossières et les plus avilissantes, dont le Seigneur leur demandera compte. Mais, pour aider les pasteurs dans ce noble et précieux travail auquel

ils ne pourroient ordinairement suffire, à cause de la distance des lieux, nous nous proposons de leur adjoindre, tour à tour et à de certaines époques, des ecclésiastiques, dont la mission spéciale sera d'aider, durant un laps de temps plus ou moins prolongé de l'année, selon l'exigence des besoins des diverses localités, MM. les curés à procurer l'instruction religieuse et morale aux habitans de leurs campagnes respectives. Ces visites dans les mornes du curé avec un ou plusieurs de ces ecclésiastiques, qui deviendront ainsi les collaborateurs de son zèle, auront pour but de faire naître la connoissance et la pratique des principes de la morale chrétienne, inconnues parmi ce peuple ignorant et grossier, et avec elles *l'amour du travail*. Ces missionnaires s'efforceront avec d'autant plus de sollicitude d'arracher ces pauvres gens au vice de la paresse, que, selon l'expression de la sainte Ecriture, *l'oisiveté est la mère de tous les maux*, comme nous n'en voyons hélas! que trop la triste mais frappante application en notre pauvre patrie.

Il est utile de spécifier ici que ces prêtres, destinés particulièrement à rompre le pain de la parole divine aux habitans de nos campagnes, ne seront point à la charge du curé dont ils viendront pour quelque temps partager les labeurs : ils n'auront aucun droit à aucune partie de ses casuels et ne devront accepter de la part du pasteur de l'endroit, où ils auront été envoyés par l'autorité ecclésiastique, d'accord avec ce dernier, que le vivre et le couvert. J'ai la douce satisfaction de pouvoir, dès à présent, annoncer à MM. les Secrétaires d'Etat, que j'aurai d'ici à quelques mois à ma disposition plusieurs de ces ecclésiastiques supplémentaires, du dévouement desquels le pays recueillera, je l'espère, les plus grands services et les résultats les plus consolans.

J'ai annoncé en second lieu qu'outre le bienfait de l'instruction religieuse largement distribuée à tous, un autre objet de ma vive sollicitude pour l'avenir religieux d'Haïti seroit la réforme progressive du clergé. Hélas! sur un sujet aussi triste qu'il est frappant d'une trop évidente réalité, je ne m'étendrai point. La profondeur de la plaie, chacun d'entre vous, Messieurs les Ministres,

l'a vue et en a gémi, comme en gémissent encore chaque jour tout ce qu'il y a de personnes sages et d'amis de la moralité publique dans notre pays; je n'ai donc pas besoin de la signaler. Les conséquences d'un tel état de choses pour le présent, comme pour la génération future d'Haïti, vous les avez sans doute plus d'une fois méditées et pesées, et vous vous êtes pris avec raison à penser que mieux vaudroit peut-être pour Haïti n'avoir point de prêtres catholiques que d'en posséder d'aussi indignes de leur divin caractère et d'aussi scandaleux. Ce que vous appelez de vos vœux de patriotes, Messieurs, comme moi prêtre et haïtien de tous les désirs de mon cœur, c'est donc la cessation d'abus si déplorables. Or à cet effroyable cancer, qui depuis tant d'années déchire le sein de notre pauvre patrie, je ne proposerai présentement qu'un remède principal, et ce remède puissant, le voici. C'est de ne plus admettre désormais dans la République aucun prêtre étranger que l'autorité ecclésiastique n'ait pas elle-même mandée : oui, tel est, Messieurs les Ministres, le moyen le plus simple et le plus facile pour remédier de suite à une partie du mal, puisqu'il ferme pour l'avenir l'issue à l'intrusion des prêtres indignes. L'inexécution de cette mesure si essentielle avoit introduit en un grand nombre de pays d'outre-mer, et notamment aux Etats-Unis d'Amérique, une foule d'ecclésiastiques mauvais ou dépourvus de zèle. Qu'ont fait et que font encore tous les jours les évêques ou préfets apostoliques de ces contrées afin de mettre un terme à la venue de ces faux pasteurs? L'autorité spirituelle de ces pays a pris l'engagement solennel, auquel elle ne déroge jamais, de n'admettre, pour l'exercice des fonctions ecclésiastiques, que des prêtres qu'elle va chercher en Europe, ou qu'elle se procure par des personnes de confiance. Aussi est-ce à la vigilance que l'on met à maintenir cette sage mesure, en même temps qu'au soin que l'on apporte pour le choix des sujets, que le clergé catholique est parvenu, dans ces divers Etats et ces Républiques, à la hauteur de sa mission divine, et jouit de toute la considération due à son caractère, en même temps que de toute l'influence qui est la conséquence nécessaire de cette vénération des

peuples. Ce même moyen, Messieurs, adoptons-le pour notre pays, et nous recueillerons certainement les mêmes avantages. Ce sera, je le répète, une voie infaillible pour empêcher désormais l'intrusion des mauvais prêtres qui ont occasionné ici tant de ravages dans les âmes et contribué, avec une puissance si délétère, à la démoralisation des masses, puisque nous pouvons affirmer, sur l'expérience, que les meilleurs des ecclésiastiques qui viennent s'offrir d'eux-mêmes dans les pays d'outremer, sont *ordinairement* peu en règle et suspects.

C'est pour remplacer ces ecclésiastiques, qui nous arrivent de toutes parts et qui ont donné si souvent lieu de gémir de leur admission parmi nous, et dans le but de pouvoir offrir moi-même à la République des prêtres dignes de la confiance de la nation, que j'ai conçu le dessein de demander au Gouvernement d'aller, aussitôt que les circonstances me le permettront, faire un voyage de quelques mois en Europe, afin de procurer à Haïti des prêtres zélés et pleins de dévouement. J'ai déjà fait écrire dans divers lieux, par un ecclésiastique qui mérite toute confiance et porte le plus vif intérêt à notre intéressant pays, pour préparer les voies, et c'est surtout vers la Belgique et la Savoie, où la langue maternelle est comme chez nous le français, que se sont arrêtées mes vues et que repose mon principal espoir.

Je compte aussi à mon retour, si le Gouvernement veut bien, comme j'ai lieu de l'espérer, me promettre le concours de son appui et de sa protection, amener avec moi quelques bons instituteurs et plusieurs institutrices exercées et toutes dévouées à l'instruction de la jeunesse, avec lesquels je formerois à Port-Républicain une école gratuite de garçons, deux, également gratuites, de filles, et de plus, peut-être, un Pensionnat de demoiselles, à l'instar de ceux d'Europe, qui recevrait des internes et des externes. Il est inutile de faire remarquer que la religion et sa pratique seront la base de l'enseignement de ces écoles et de ce Pensionnat : tel est en effet le but unique qui me fait entreprendre de procurer à la Capitale ces établissemens précieux. J'espère que les fruits qui en résulteront, pour donner à l'Etat des citoyens



probes et vertueux et pour préparer à la génération future des mères assidues à leurs devoirs et les connoissant, feront désirer dans les principales villes de la République des instituteurs semblables, que je ferai de même tout mon possible pour leur procurer.

Un autre vœu de mon cœur, Messieurs les Ministres, seroit à mon retour d'Europe de commencer à mettre à exécution une idée dont on s'entretient depuis longtemps en Haïti, celle de préparer à notre pays un *clergé national* par la formation d'un Petit Séminaire. Et ici, Messieurs, je sens le besoin de vous avouer que, depuis l'époque de ma venue en ce pays, mon grand but a été constamment fixé vers tout ce qui pouvoit préparer les voies à la réalisation d'une œuvre aussi importante. Pénétré que je suis des bienfaits et des immenses avantages que doit nous apporter ce clergé indigène, je m'étois principalement proposé, en m'imposant, malgré mes grandes occupations, la charge de parcourir régulièrement les écoles de la ville pour y répandre la morale religieuse, d'examiner et d'étudier par moi-même ceux d'entre les élèves qui, par leurs heureuses dispositions, donneroient lieu d'espérer qu'ils pourroient devenir prêtres un jour. J'en ai trouvé plusieurs tels que je les désirois, avec lesquels nous pourrions, dans quelques mois peut-être, commencer en petit, à la ville de Pétiou, dans le local depuis longtemps destiné pour cet usage, l'Etablissement du Séminaire haïtien. La direction de cette maison seroit confiée à trois ou quatre excellens prêtres, qui dans quelque temps seront à ma disposition, lesquels formeroient à la piété en même temps qu'aux belles-lettres ces jeunes plantes du sanctuaire, destinées à devenir plus tard les prémices d'un Grand Séminaire. En pensant, Messieurs, à la formation de cet Etablissement, mon cœur ne peut s'empêcher de palpiter de joie et d'espérance pour l'avenir de notre commune patrie, car dans les bons prêtres tirés de son sein, la République aura tout à attendre pour l'amélioration d'Haïti.

Je dois encore spécifier, dans ce rapport, que mon dessein est de procurer à Port-Républicain un plus grand nombre de vicaires que celui actuellement existant, afin

que la jeunesse de toutes les écoles de la ville et celle des familles puisse jouir régulièrement et abondamment du bienfait de l'instruction religieuse. Cette augmentation de nombre procurera, entre autres avantages, celui de permettre au clergé de la ville de donner une partie de ses soins aux infortunés de nos *Prisons*, et d'envoyer à certains jours, tels que les fêtes principales ou les dimanches, un ecclésiastique pour célébrer les mystères si consolans de notre foi, dans ces lieux d'où ne s'exhalent que trop souvent hélas! les cris de la rage et du désespoir.

Veillez agréer, Messieurs les Ministres, l'expression de la considération très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et tout dévoué serviteur et compatriote.

E. TISSERANT.

\*  
\*\*

LIBERTÉ

REPUBLIQUE HAITIENNE

ÉGALITÉ

N° 78.

*Port-Républicain, le 31 juillet 1844,  
au 41° de l'Indépendance  
et le 2° de la Régénération.*

Section des Cultes.

Le Secrétaire d'Etat,  
de la Justice, des Cultes  
et de l'Instruction publique.

Au Révérend Abbé Tisserant,  
• Chef de l'Eglise Catholique d'Haïti.

TRÈS RÉVÉREND ABBÉ,

Le Conseil vient de me remettre pour vous être expédié, un extrait de ses délibérations concernant votre admission comme chef de l'Eglise d'Haïti, en vertu des pouvoirs que vous avez exhibés.

Il vous félicite particulièrement de la haute position

que vous a acquise l'intérêt que vous prenez au pays, et qui vous permet, désormais, de réaliser les intentions pieuses et bienfaitantes qui vous animent. Il ne peut que nous être avantageux d'avoir, à la tête du Clergé de la République, un ecclésiastique digne, en même temps qu'un compatriote dévoué.

Je vous souhaite un bon voyage, de la santé et un complet succès dans tout ce que vous nous avez promis de procurer au pays, surtout l'introduction de bons prêtres.

Je vous serre bien cordialement la main.

Signé : H. FÉRY.

\*  
\*\*

LIBERTÉ

REPUBLIQUE HAITIENNE

ÉGALITÉ

*Port-Républicain, ce 29 juillet 1844,  
l'an 41<sup>e</sup> de l'Indépendance.*

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DES SECRÉTAIRES D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE.

Présidence de J. S. Hyppolite.

La séance est ouverte par la lecture du procès-verbal dont la rédaction est approuvée; il est neuf heures précises du matin.

Le Secrétaire d'Etat, Hré Féry, au Département des Cultes, etc., soumet au Conseil ses propositions écrites touchant le titre et les pouvoirs de Préfet apostolique accordés à M. l'Abbé Tisserant pour la République Haïtienne par le Saint-Siège, en vertu d'un décret du 31 janvier de l'année courante; ces propositions du Ministre des Cultes sont conçues en ces termes :

« En attendant que le Souverain Pontife et la République Haïtienne aient par un Concordat réglé les affaires de la Religion en ce pays, le Gouvernement actuel n'a pu voir qu'avec une vive satisfaction le Saint-Père accor-

der au Révérend Abbé Tisserant, prêtre séculier, des pouvoirs spirituels assez étendus pour le salut des fidèles et la propagation de la foi dans ces contrées où elle a tant besoin d'être épurée et consolidée, d'autant que le Chef de l'Etat et les Ministres qui l'assistent se persuadent que c'est à cause même de la confiance que, avec la nation, ils placent dans ce digne ecclésiastique, leur compatriote, que Sa Sainteté l'a revêtu de la sienné.

« En conséquence, le Gouvernement consent à ce que le dit Abbé Tisserant remplisse les fonctions de Chef de l'Eglise catholique de la République Haïtienne, avec les restrictions suivantes :

« 1. L'autorité spirituelle n'aura pas le droit de censure contre les Magistrats et leurs actes en matière temporelle relative au Gouvernement.

« 2. L'autorité spirituelle n'aura aucune autre juridiction *en matière temporelle* que celle que le Gouvernement voudra bien lui accorder et elle ne pourra agir, en vertu de pouvoirs quelconques du Saint-Siège, que lorsqu'ils auront été ratifiés et confirmés par le Gouvernement.

« 3. Aucun décret, bulle, bref et autres expéditions émanées de la Cour de Rome ne seront reçus et réputés valides dans la République qu'après que le Gouvernement les aura agréés et en aura permis la publication.

« 4. L'autorité spirituelle ne pourra, sous aucun prétexte, lever aucun impôt dans la République.

« 5. Elle ne pourra faire aucun établissement de collèges, maisons régulières, communauté, séminaire, confrérie, etc., sans autorisation du Gouvernement; et, dans le cas qu'il accorde cette permission, les instituts ou règles de ces établissements seront soumis à l'autorité du Gouvernement, qui aura la faculté de les modifier et même de les dissoudre et expulser, s'il le jugeait à-propos pour le bien et la paix de la République.

« 6. Elle ne pourra nommer aux cures des paroisses sans l'agrément du Gouvernement qui, après l'examen par l'autorité ecclésiastique des lettres de prêtrise, place lui-même les pasteurs.

« 7. Enfin il est entendu que le Magistrat politique aura inspection généralement sur tout ce qui regarde la discipline extérieure et l'exercice de l'autorité du Clergé, et que le Gouvernement sera en droit d'examiner les écrits, ouvrages et actions quelconques des Ecclésiastiques et de sévir contre tout ce qui s'y trouve attentatoire au bon ordre et à la tranquillité publique.

« Avec ces réserves, le Gouvernement autorise le Révérend Abbé Tisserant, sur sa demande, à se rendre en Europe pour y réalièr les vues pieuses et bienfaisantes qu'il a manifestées, d'amener au Port-Républicain des Instituteurs et Institutrices dévoués à l'instruction de la jeunesse, avec lesquels il espère fonder une école gratuite de garçons et de filles, de procurer au Pays de bons prêtres, dignes de leur mission, afin de pouvoir former, à l'aide d'un séminaire, un clergé national, objet des vœux les plus chers de tous ceux qui s'intéressent à la prospérité de la religion en Haïti. »

Le Conseil, après en avoir délibéré, admet les propositions du Secrétaire d'Etat Hré Féry et conclut à ce que M. l'Abbé Tisserant entreprenne le voyage qu'il a projeté. — Un mot rayé nul, un renvoi approuvé (1).

*Le Président du Conseil :*  
HYPPOLITE.

Pour copie conforme à l'original.

*Le Secrétaire :*

B. Jn SIMON.

*(Grand sceau de cire rouge.)*

\*  
\*\*

(1) Le renvoi approuvé est au paragraphe 2 celui de ces mots que nous avons soulignés, *en matière temporelle.*

ŒUVRE DE LA  
PROPAGATION DE LA FOI  
EN FAVEUR DES  
MISSIONS ÉTRANGÈRES  
DES DEUX-MONDES.

—  
CONSEIL CENTRAL  
DE PARIS.

Paris, le 6 septembre 1844.

MONSIEUR,

Le Conseil Central de Paris a en effet voté pour la Mission d'Haïti une somme de dix mille francs sur l'exercice 1844. Mais vous savez qu'il faut le concours du Conseil de Lyon pour que ce vote ait son exécution; le Conseil de Paris s'est empressé de communiquer au Conseil de Lyon sa décision à cet égard, et il ne doute pas que celui-ci n'y donne son assentiment. Dans le cas de l'affirmative, ce sera le Conseil de Lyon qui sera chargé de faire le paiement des dix mille francs; c'est donc à lui que vous devez vous adresser pour toucher cette somme.

Quand à l'autorisation à donner au Révérend O'Connell, il ne peut la recevoir que de moi, et je ne pourrais, dans tous les cas, l'autoriser à payer à M. l'abbé George (1) les 50 livres sterling que comme un acompte et à valoir sur les dix mille francs que vous devez recevoir de l'Œuvre. Ce n'est que dans ce sens que M. A. O'Connell l'a proposé à M. George; jamais ce vénérable ecclésiastique ne disposerait d'un shilling sur les fonds de l'Œuvre sans savoir si j'approuve cette remise d'argent et si elle est comprise dans la répartition des fonds de l'Œuvre par les Conseils Centraux de France.

Voyez, Monsieur l'abbé, si vous approuvez que 50 livres sterling ou 1.285 francs soient pris sur ce que vous devez recevoir, pour être remis à M. l'abbé George, et ce soir je donnerai cette autorisation. Toutefois, je ne pourrais le faire qu'après que vous aurez eu le soin de prévenir le Conseil de Lyon que je me chargerai de payer, sur les dix mille francs, une somme de 1.285 francs dont vous avez besoin de suite. Si vous pouvez écrire de suite à Lyon, vous aurez la réponse dans cinq ou six jours

(1) Il s'agit de l'abbé Georges Paddington, destiné à passer en Haïti.

au plus tard, et alors j'écrirai sans perdre de temps à Dublin.

Veillez agréer, Monsieur l'abbé, l'hommage respectueux de

Votre très humble et obéissant serviteur.

J. CHOISELAT-GALLIEN.

\*  
\*\*

de M. Tisserant :

A Messieurs les Membres du Conseil de la Propagation de la Foi.

MESSIEURS,

L'intérêt si vif avec lequel vous agréez tout ce qui a rapport à la propagation des lumières de l'évangile dans tout le monde, m'engage à vous présenter un aperçu de la mission de l'île d'Haïti, autrefois Saint-Domingue, dont le Saint-Siège m'a confié la charge, en qualité de Préfet apostolique de cette République.

Il y a deux ans, Messieurs, que je fus envoyé par la Providence pour évangéliser ce vaste et intéressant pays, qu'ont démoralisé en grande partie ceux qui hélas! en eussent dû devenir les sauveurs. Parti de Paris, mon diocèse natal, dans le but d'acquérir quelque expérience du ministère des Colonies, peu de mois avant l'époque vers laquelle Mgr Rosati, évêque de Saint-Louis et légat apostolique, se proposait de revenir à Saint-Domingue, accompagné d'un évêque pour l'île et d'un clergé nombreux, j'acquis la douloureuse conviction, quelques semaines après mon arrivée à Sainte-Lucie (colonie anglaise), que le Concordat projeté entre la Cour de Rome et la République haïtienne, était indéfiniment ajourné, par suite du triste état où le violent tremblement de terre, dont se sont entretenues les feuilles publiques, avait plongé l'île, et par suite des commotions politiques qui faisaient pressentir dès lors la chute du Président

Boyer. A cette même époque, une lettre de M. le Supérieur de la Congrégation naissante des Prêtres du Saint-Cœur de Marie, dont j'ai le bonheur d'être membre, m'apprenait qu'en raison de cette rupture des négociations, qui avaient été si heureusement commencées avec le Saint-Siège l'année précédente, le Cardinal Préfet de la Propagande venait d'autoriser cinq prêtres du Saint-Cœur de Marie, destinés jusqu'alors par Son Éminence et Mgr Rosati, pour la mission d'Haïti, à aller utiliser leur zèle en Guinée, sous Mgr Barron. Moi seul je devais, selon les instructions de Son Éminence le Cardinal Préfet, me rendre à Saint-Domingue pour sonder l'état des esprits relativement à la religion. Mais la révolution complète à laquelle l'île devint en proie, m'empêcha pour le moment de réaliser les vues du Saint-Siège. Après quelques mois d'attente, n'osant toujours, à cause de la gravité des circonstances, entrer à Haïti, je fis demander à Mgr Rosati, par l'organe de mon supérieur, de me permettre de me réunir à mes confrères de Guinée, jusqu'à ce que la paix eût été rendue à ce pays. Ce saint évêque, que Dieu, dans ses desseins toujours adorables, devait quatre mois plus tard ravir à l'Église, sentant dès lors que le Seigneur ne lui permettrait plus d'aller lui-même mettre la dernière main à l'œuvre de la réunion d'Haïti au Saint-Siège, à laquelle il avait si généreusement consacré les derniers efforts d'une vie toute apostolique, voulut que mes pas se portassent vers cette île chérie de son cœur et pour laquelle il intercède dans le ciel. Je partis donc pour Port-Républicain, capitale d'Haïti, dans les premiers jours d'août de l'an dernier, muni des pouvoirs de missionnaire apostolique, que je devais du reste par prudence ne pas faire connaître, de peur d'éveiller la défiance du clergé et du peuple; et j'acceptai dans cette dernière ville la fonction de vicaire qui m'y fut offerte. Je consacrai les premiers mois à étudier le naturel de mes chers Haïtiens et la manière de les prendre pour les porter à la religion. Les assemblées législatives, qui furent convoquées, peu de temps après mon arrivée dans le pays, à l'effet de doter le pays d'une nouvelle Constitution, et où se trouvèrent réunis



les principaux citoyens de la jeune République, me fournirent à cet égard un moyen assuré de discerner facilement la trempe des esprits et le caractère national. Je reconnus alors avec évidence que ce peuple, malgré les vices nombreux qu'entraînent chez lui un libertinage, qui a presque perdu toute pudeur, une paresse excessive et l'ignorance la plus déplorable des vérités de la religion, qu'a remplacée, depuis qu'il n'est plus instruit, le vieux fétichisme d'Afrique, mêlé à quelques lambeaux de croyances catholiques, ces dernières défigurées le plus souvent à leur tour par une superstition grossière, je reconnus que ce peuple est naturellement docile et religieux. Mais hélas ! comment parvenir à éclairer ces infortunés quand tout moyen de les tirer de la cécité spirituelle où croupissaient si misérablement leurs âmes, m'était enlevé ? Des instructions, des catéchismes, en comblant peu à peu l'abîme d'ignorance dans lequel nos pauvres frères étaient plongés, seraient devenus le remède à une partie du mal : cette voie d'annoncer, la vérité, m'était soigneusement interdite !... Cependant les ministres méthodistes réalisaient à la lettre la parole du Sauveur que les enfants des ténèbres sont plus prudents à la poursuite du mal, que les fils de la lumière divine pour procurer la gloire de Dieu, leur père ; ils se hâtaient, avec toute l'ardeur d'un zèle de frénétiques, de mettre à profit la faveur que leur portaient le Gouvernement et les principaux de la nation. On était alors lassé de voir les prêtres catholiques de l'île, oublieux de leurs devoirs les plus sacrés et du soin du peuple que Dieu avait confié à leur garde, ne donner que l'exemple de tous les vices et surtout de l'immoralité la plus désolante. Aussi, à mesure que les prédicateurs de l'hérésie réunissaient leurs efforts pour renverser le catholicisme, avançaient-ils à grands pas vers le but de leurs désirs. Déjà en effet la municipalité de Port-au-Prince, organe d'une foule d'Haïtiens, venait de voter une somme annuelle considérable pour la fondation d'une école qu'exigeaient les protestants, afin, disait-on publiquement, que la jeunesse des deux sexes dénuée des instructions du clergé romain, reçut des sectes dissidentes la morale chrétienne que lui

refusaient impitoyablement ses propres pasteurs. Afin d'encourager de plus en plus le zèle que déployaient les ministres de l'erreur, qui parcouraient l'île en tous sens, répandant partout par leurs prédications et la fondation de leurs écoles le venin de leurs fausses doctrines, ce n'était pas assez que les notabilités de Port-au-Prince flattassent ces derniers de l'espérance que les quatre écoles rurales que la ville allait établir dans les communes dépendantes de la capitale seraient confiées à leur direction, les feuilles publiques ne retentissaient encore que des éloges donnés aux ministres. Les personnes les plus influentes sur l'esprit des masses, en vinrent même jusqu'à écrire que, tout en consacrant en principe la liberté des Cultes dans la nouvelle Constitution, il était à désirer, dans l'intérêt de la prospérité du pays, qu'on fit une exception en faveur du seul protestantisme, qui était, proclamait-on avec emphase, *la moralisation des masses personnifiées, ainsi que la religion de l'esprit et du cœur*. Quant au catholicisme, comme on s'obstinait à ne vouloir en juger que par la vie scandaleuse des prêtres qu'on avait sous les yeux, on publiait partout qu'il avait perdu pour toujours son ancienne influence et sa vieille énergie de civilisation; et, pour me servir de l'expression favorite de ses ennemis, *qu'il était usé*.

Tel est, Messieurs, le précis exact et sans exagération du spectacle déchirant que m'offrit Haïti pendant les premiers mois qui s'écoulèrent depuis mon arrivée dans ce pays. Abandonné de ceux-là même qui par état et par ministère eussent dû encourager mes efforts pour procurer le bien, entravé par les sourdes intrigues qu'ils ne cessaient de susciter, afin d'empêcher la réussite de mes pieux désirs, et voyant chaque jour, de plus en plus, grandir sous mes yeux la désolante réalité du triomphe des sectaires méthodistes, et de l'enthousiasme frénétique qu'ils excitaient sur l'esprit du public et des autorités, je gémissais devant Dieu, me répandant en larmes et en prières en sa présence, d'avoir été choisi pour porter l'évangile à un peuple aussi sourd que celui-là à l'appel de la grâce, et demandant sans cesse au ciel qu'il daignât prendre compassion de tant de calamités et rendre

son indigne serviteur un instrument de sa miséricorde envers cette pauvre République.

Cependant, le Cardinal Préfet de la Propagande, auquel M. le Supérieur des Missionnaires du Saint-Cœur de Marie avait fidèlement transmis tout ce qui avait rapport au triste état des affaires de la religion à Saint-Domingue, et le peu d'espoir apparent qu'il promettait, malgré des nouvelles aussi désespérantes que celles qu'on lui apprenait, daigna m'encourager à ne pas quitter le poste dans un moment où la disette de bons prêtres combattant pour la vérité était si grande et si sentie; contre toute apparence d'espérance humaine, j'osais, sur la parole du digne représentant de Jésus-Christ sur la terre, espérer que tout n'était pas encore perdu pour le peuple d'Haïti, et cette attente que le Seigneur mettait dans mon âme ne fut pas trompée. Le Cœur de Celle qu'on invoque d'une extrémité du monde à l'autre sous le titre si consolant de Refuge des pécheurs, dont des milliers de frères d'outremer avaient si souvent sollicité la miséricorde en faveur de ces pauvres infortunés, prit enfin pitié de tant de misères. En effet, je croirais être ingrat envers l'Auguste Marie, si je ne mentionnais ici que c'est sans doute à la prière de cette tendre Mère de tous les chrétiens que Dieu, fléchi, arrêta sa colère et fit luire quelques rayons de compassion sur le peuple d'Haïti. Espérons qu'ils deviendront pour cette République les avant-coureurs d'un avenir plus heureux... Les circonstances toutes providentielles qu'il serait trop long d'énumérer ici, m'amènèrent en effet à prendre la confiance du Gouvernement et du peuple de la capitale, au moment même où l'avenir de la religion me semblait le plus compromis et que toutes les difficultés se réunissaient plus fortes que jamais pour paralyser mes efforts pour le bien. Dès lors il me fut donné de commencer en partie la réalisation des désirs de mon cœur et de triompher des principaux obstacles, qui me venaient surtout de la part des faux-frères. Le Gouvernement et l'autorité civile me chargèrent de l'instruction religieuse dans toutes les écoles de la ville ainsi qu'au Lycée national; et je fus désormais libre de distribuer, aussi sou-

vent que je le désirerais, à la jeunesse des deux sexes de la ville et au peuple de tout âge, dans des exhortations familières et des catéchismes régulièrement entrepris, la nourriture de l'âme, l'instruction religieuse. Dieu qui tourne à son gré les cœurs des hommes, permit que ceux qui soutinrent alors le plus chaudement la cause du catholicisme fussent ces mêmes personnages qu'on avait vu dernièrement défendre avec le plus d'acharnement l'erreur contre notre sainte religion. Dès les premiers mois qui suivirent ce renouvellement inespéré dans les esprits, le travail devint si abondant, si multiplié, qu'il me fut impossible d'y suffire et je recueillis en peu de temps de grandes consolations. Les principaux de la nation et parmi eux le Président de la République et le corps municipal qui se montraient de jour en jour plus favorables à mes desseins, me pressèrent alors avec des instances réitérées d'accomplir la promesse que je leur avais faite de procurer au pays des prêtres zélés, surtout pour s'occuper de la moralisation des nombreux habitants des mornes (nom que portent les montagnes), où le fétichisme règne comme en Afrique même. Un autre sujet de consolation pour mon cœur fut la détermination que prit le Président de la République de me charger d'écrire à Rome pour demander de renouer les relations avec le Saint-Siège, dans le dessein de voir la religion, si outrageusement avilie par la conduite de ses indignes ministres, reprendre enfin son ancien empire sur les cœurs. Mais le Président, ayant été obligé d'abdiquer ses fonctions à la suite de l'élection d'un nouveau chef, l'affaire, qui était secrète, en resta là. — Je demandais donc avec instances en Europe qu'on m'envoyât au plus tôt des ecclésiastiques selon le cœur de Dieu : Son Eminence le Cardinal Préfet eut la bonté de presser lui-même pour que le secours me fut hâté, et j'eus la consolation de recevoir, il y a cinq mois, un des missionnaires de notre petite Société, auquel désira s'adjoindre un autre ecclésiastique qui avait accompagné Mgr Rosati dans sa légation auprès du Gouvernement haïtien. Mon confrère était chargé de me remettre un paquet cacheté; j'étais bien loin de m'attendre

à ce qu'il renfermait : c'était les titres de ma nomination par le Saint-Siège comme Préfet apostolique de l'île. Par obéissance à la voix du Saint-Siège et à celle de mon supérieur, comme étant celle de Dieu lui-même, j'acceptai, mais non sans répugnance et une extrême confusion, un fardeau aussi pesant et qu'accompagne une responsabilité bien effrayante. Les malheureux événements qui affligeaient la nouvelle patrie que le ciel m'avait donnée, me parurent un motif puissant de différer, jusqu'à ce que la tranquillité eût été rétablie, de me faire reconnaître par le Gouvernement comme autorité spirituelle. Pendant cet intervalle, nous eûmes la consolation de voir le peuple de Port-au-Prince, malgré les divisions intestines qui régnaient alors dans son sein, se presser chaque soir du mois de mai autour de l'autel de Marie : car nous ne crûmes pas pouvoir faire une consécration plus appropriée de tous les travaux de notre nouvelle mission au souverain Maître pour lequel nous avions tout quitté, que de les lui offrir par l'entremise du très saint Cœur de Marie, Refuge des pauvres pécheurs et asile des âmes les plus délaissées. Le mois de Marie fut donc, pour la première fois, institué solennellement à Port-au-Prince. Dieu daigna encourager nos efforts en accordant des bénédictions abondantes à la docilité des Haïtiens de toutes les classes à se rendre en foule à ces pieuses réunions; en même temps que, dès le commencement de ce beau mois, Marie nous obtenait le don de la paix. En effet, à dater de cette époque, les grands troubles cessèrent, des nouvelles plus rassurantes nous arrivèrent de toutes les parties de la République à la fois, et la fermentation des esprits s'apaisa peu à peu. La communion de 200 personnes environ, la plupart d'un âge mûr, qui avaient été préparées avec soin pour cette sainte action, en venant couronner ce beau mois, produisit de grands fruits. Une foule de personnes âgées, plusieurs jeunes gens des principales familles de la ville, osèrent braver le respect humain, qui est en Haïti bien autrement contagieux sur la jeunesse qu'en Europe, et vinrent supplier qu'on leur apprît les vérités de notre sainte religion. Aussi, pour ne pas laisser refroidir le

zèle de nos néophytes, nous propositions-nous de commencer sans délai de nouvelles instructions et de reprendre le soin de toutes les écoles de la ville que le surcroît de travail avait contraint de suspendre depuis plusieurs mois, lorsque nous fûmes surpris, mon confrère et moi, par les fièvres malignes de ces pays, dont la longue convalescence me mena jusqu'à l'époque de mon départ pour l'Europe. Ce dernier voyage que j'ai entrepris aussitôt que mes forces m'ont pu permettre de supporter la mer, était devenu absolument nécessaire pour le bien de la mission. Je quittai donc Haïti le dernier jour de juillet de l'année courante, après m'être fait agréer officiellement par le Gouvernement comme autorité spirituelle de l'île; ce qui eut lieu par un secours particulier de la divine Providence, malgré les intrigues de toutes sortes qui furent mises en jeu pendant plusieurs semaines (et auxquelles le clergé ne fut pas étranger) pour faire concevoir au Gouvernement et au peuple les préventions les plus injustes et les plus absurdes contre la Cour de Rome, avec laquelle tous rapports directs avaient cessé depuis les événements qui séparèrent, il y a quarante-quatre ans, ce pays de son ancienne métropole. Le but principal de mon retour en Europe est de venir chercher de bons prêtres : leur nécessité paraît, d'après le peu que j'ai eu occasion de rapporter de la corruption des ecclésiastiques de l'île; et sur un sujet aussi triste que celui-là je suis loin d'avoir montré la plaie dans sa profondeur. Ces bons prêtres seront de deux sortes; les uns, prêtres séculiers, destinés à occuper les cures; les autres, appelés à remplir un ministère plus pénible et qui demandera ordinairement un plus grand esprit de sacrifice, celui d'être consacré spécialement à l'instruction du pauvre peuple dans les mornes et les campagnes : ce seront les missionnaires du Saint-Cœur de Marie. Ces derniers deviendront les auxiliaires nécessaires du zèle des curés, afin de les aider tour à tour, durant un laps de temps plus ou moins prolongé de l'année, selon l'exigence des besoins des diverses localités, à procurer le bienfait de l'instruction religieuse et morale aux habitants de leurs campagnes respectives,

pour la plupart complètement abandonnées jusqu'à ce jour et le plus souvent privées de la visite au moins annuelle de leurs pasteurs. Les curés trouveront de quoi s'entretenir dans les revenus de la paroisse. Nos missionnaires, au contraire, à raison du manque absolu de moyens de la part de l'autorité ecclésiastique, laquelle ne jouit présentement d'aucun revenu, seront sans autre ressource que celle de la Providence, qui ne manque jamais à ceux qui se confient en elle, jusqu'à ce qu'un Concordat définitif entre le Saint-Siège et la République, ou une nouvelle loi relativement aux fabriques des églises, ait assigné à l'autorité spirituelle un droit sur ces mêmes fabriques pour son entretien, le soutien ou la formation des œuvres de piété confiées à sa sollicitude, comme Séminaire, etc... En effet, d'après la loi curiale actuellement en vigueur à Haïti et que les circonstances n'ont pu encore permettre de changer, le Gouvernement perçoit sur le revenu des fabriques les deux tiers du casuel. Depuis mon retour en Europe, je réunis donc tous mes efforts pour procurer au peuple infortuné, dont le soin m'est confié, des ecclésiastiques pénétrés de l'esprit de leur ministère; et c'est dans ce but que j'ai entrepris de pénibles voyages. Présentement, je parcours les divers diocèses de Belgique, après quoi j'irai tâcher d'intéresser Nos Seigneurs les évêques de Savoie et un certain nombre des prélats de l'Eglise de France en faveur du pauvre pays d'Haïti, afin de lui procurer à tout prix des sauveurs d'âmes, au milieu de ses désastres, dont le plus grand est sans contredit celui d'être livré en proie à de faux pasteurs. Si la divine Providence daigne, comme j'en ai la douce confiance, donner sa bénédiction à mes projets, en nous envoyant un *nombre suffisant* de bons ouvriers pour travailler à sa vigne, les exemples des prêtres vertueux, dont on n'a dans ces pays nulle expérience, paralyseront peu à peu l'effet des scandales des ecclésiastiques indignes de ce nom, et, tout en remuant et convertissant les peuples, on fermera encore de plus l'issue à l'intrusion des mauvais prêtres, dont de nouveaux viennent s'offrir chaque jour, car les Haïtiens, par une bizarrerie bien déplorable, qui est le

fruit de leur profonde ignorance, préfèrent posséder dans leurs paroisses des ecclésiastiques scandaleux que de n'en avoir point du tout. L'introduction des bons prêtres sera donc le remède principal aux maux de ce pays.

Un autre but de mon voyage a été celui de procurer à cette île le bienfait de l'éducation religieuse et morale par des instituteurs et institutrices animés des principes du catholicisme et tous dévoués à en inculquer la connaissance et la pratique dans les cœurs de la jeunesse des deux sexes. Les fruits qui résulteraient de cette éducation première des enfants, confiée pour les filles à d'excellentes religieuses, et pour les garçons à quelques-uns de ces chrétiens fervents qui se consacrent spécialement à l'instruction du pauvre peuple par un vœu de religion, sous le titre modeste de Frères des écoles, ces fruits seraient immenses. Il suffit de faire remarquer ici que l'établissement de ces écoles serait le moyen le plus efficace de préserver le pays de l'envahissement des doctrines protestantes dont il est menacé. En effet, comme j'ai déjà eu l'occasion d'en dire quelques mots, les sectaires Wesléyens et Méthodistes érigent partout des écoles dans l'île, dans les villes comme dans les campagnes, où ils réussissent à attirer un nombre malheureusement trop prodigieux d'enfants. Des professeurs actifs, habiles et instruits, sont donnés à chacune de ces écoles, sous la direction immédiate des ministres qui visitent régulièrement ces établissements pernicieux pour la foi des élèves. Le local manque-t-il pour une école? on voit ordinairement les ministres transformer leur maison particulière, pendant la semaine, en classes : communément ces derniers changent, les jours ouvrables, leurs temples en lieux d'instruction. C'est ainsi qu'ils ont fait l'an dernier à Port-au-Prince. Cette école est très fréquentée par la jeunesse de la ville et réunissait, dans les premiers mois de son installation dans le temple méthodiste, 250 enfants. Comme s'y étaient attendus les sectaires, cet appareil de désintéressement évangélique, joint aux dons que font eux-mêmes les ministres, à certaines époques de l'année (comme à la première cène, etc.), aux enfants qui fréquentent ces écoles gra-



tuites, tend à leur concilier peu à peu la confiance du peuple et l'estime des principaux de la nation, en même temps qu'il ne sert qu'à augmenter de jour en jour le dégoût que l'on éprouve des prêtres de l'île, dont la conduite et l'insouciance pour le bien du pays offre un contraste si désolant avec la manière d'agir qu'affecte, chez un peuple impressionnable, le protestantisme. Aussi de vives instances, auxquelles j'ai dû naturellement résister, m'avaient-elles été faites par le Gouvernement lui-même d'imiter les ministres méthodistes en procurant dans l'intérêt de la religion que, durant la semaine, l'église de Port-au-Prince fut transformée en école. C'est pour m'opposer aux progrès de l'erreur qui n'étaient malheureusement que trop constatés, en détournant les Haïtiens des écoles de pestilence, que dans le mémoire que j'adressai aux membres du Conseil des ministres de la République, pour leur donner avis de ma nomination par le Saint-Siège comme Préfet apostolique de l'île, je demandai et obtins du Gouvernement l'autorisation de former, à mon retour d'Europe, plusieurs écoles gratuites, dont la religion et sa pratique seraient la base de l'enseignement. J'ai lieu d'espérer en effet que les fruits qui en résulteront, pour donner à Haïti des citoyens vertueux et préparer à la génération future des mères assidues à leurs devoirs et surtout les *connaissant* (point absolument ignoré dans ces pauvres pays), ces fruits feront désirer dans les principales villes de l'île des institutions semblables que je ferai de même tout mon possible pour leur procurer.

Un autre vœu de mon cœur, Messieurs, serait, à mon retour de Saint-Domingue, de commencer à mettre à exécution une idée dont on s'entretient depuis longtemps en Haïti, celle de préparer au pays un clergé national par la formation d'un Petit Séminaire : car, depuis ma venue dans la nouvelle patrie que le ciel m'a donnée, mon grand but a été constamment fixé vers tout ce qui pouvait préparer les voies à la réalisation d'une œuvre aussi importante. Pénétré que je suis des bienfaits et des avantages immenses que doit nous apporter ce clergé indigène, je me suis principalement proposé, en m'impo-

sant, malgré mes grandes occupations, la charge de parcourir régulièrement les écoles de la ville pour y répandre la morale religieuse, je me suis proposé d'examiner et d'étudier par moi-même ceux d'entre les élèves qui, par leurs heureuses dispositions, donneraient lieu d'espérer qu'ils pourraient devenir prêtres un jour. J'en ai trouvé plusieurs tels que je les désirais, avec lesquels je pense pouvoir commencer, dans quelques mois peut-être, dans un local destiné depuis longtemps pour cet effet, l'établissement d'un Séminaire haïtien. La direction de cette maison, si importante pour l'avenir du pays, sera confiée à plusieurs prêtres de la Société du Saint-Cœur de Marie, lesquels formeront à la piété, en même temps qu'aux belles-lettres, ces jeunes plants du sanctuaire destinés à devenir plus tard les prémices d'un Grand Séminaire. En pensant, Messieurs, à la formation de cet établissement, mon cœur ne peut s'empêcher de palpiter de joie et d'espérance; des bons prêtres tirés de son sein, Haïti aura tout à attendre pour l'amélioration de son peuple.

Après vous avoir montré, Messieurs, les principaux besoins spirituels des âmes nombreuses qui sont confiées à ma sollicitude (on peut évaluer leur nombre à près d'un million), il me reste à demander à la Propagation de la Foi, si honorablement représentée par ses premiers membres, de vouloir bien s'intéresser au salut de mes pauvres ouailles, en me procurant le moyen de leur être utile. Voici en peu de mots l'état de mes ressources pécuniaires; jusqu'à ce que la loi sur le revenu des Fabriques, de laquelle j'ai parlé plus haut soit changée, parmi tous les prêtres de l'île, mes confrères missionnaires du Saint Cœur de Marie et moi, nous serons les seuls, qui ne jouirons d'aucun revenu; ou du moins si je puis obtenir pour nos missionnaires quelques secours, ils seront certainement loin de suffire à leur entretien. Dès que les circonstances seront ménagées pour m'obtenir un traitement annuel fourni par l'Etat ou les Fabriques, j'espère en profiter; mais la prudence, pour des raisons dont vous apprécierez plus que personne la portée, réclamait impérieusement que j'évitasse d'augmenter les mille difficultés par lesquelles on tâche d'em-

pêcher ma reconnaissance par le Gouvernement comme autorité spirituelle. Mes intentions eussent été alors, comme elles le seraient encore au moment actuel, défigurées par des calomnies, qui malheureusement eussent porté la plus vive atteinte au bien de la religion en Haïti. Je ne m'étends pas davantage sur ce sujet. Qu'il me suffise de vous faire remarquer que d'ici à longtemps le Gouvernement, à raison de la grande détresse où il est réduit, ne pourra guère être utile à nos projets qu'en nous concédant des terrains pour y élever des écoles; car depuis le dernier incendie de Port-au-Prince, arrivé l'année dernière, qui a enseveli sous ses décombres près de la moitié de la ville, il n'est plus possible de se procurer des logements. De plus, l'œuvre du Séminaire, que nous commencerons d'abord en petit, dans la maison qui m'a été accordée à une lieue de la ville (c'est la localité la plus saine de l'île), me demandera bien des dépenses, surtout si l'on fait attention que, par suite des désastres survenus depuis plusieurs années coup sur coup, les plus belles fortunes de la République sont ruinées. Ajoutez à cela que mon entretien particulier, qui repose entièrement sur la Providence pour le présent, joint aux grandes dépenses que m'occasionneront mes visites dans les paroisses, car les moyens de communication sont fort difficiles et par suite fort chers dans ces pays, mon entretien particulier dis-je, m'obligera à bien des frais.

Tel est le court précis de mes besoins les plus nécessaires et les plus urgents pour procurer le bien; car je ne parle pas des églises si délabrées et dépourvues des objets les plus indispensables par l'incurie des ecclésiastiques qui ont apostasié la sainteté et le désintéressement de leur ministère. Je ferais frémir vos cœurs d'indignation si je présentais ici la vérité, sur laquelle je dois jeter un voile. Ce peu de détails dans lesquels les bornes d'une lettre m'ont permis d'entrer, aura été plus que suffisant, j'ose l'espérer, pour intéresser votre compassion en faveur d'un pays qui, malheureusement, n'a pas rencontré depuis plus de quarante années consécutives d'ennemi plus acharné de son bonheur spirituel,

j'ajoute même de sa civilisation, que ses propres pasteurs, lesquels se sont le plus souvent transformés en loups pour le dévorer. Vous voyez aussi que les ministres protestants réunissent tous les efforts de leur ardeur de prosélytisme, afin de réussir à rétablir le règne de l'hérésie sur les ruines du catholicisme. Mais je sais aussi trop apprécier, Messieurs, combien vous avez à cœur l'œuvre sainte par excellence de la propagation et de la conservation de la foi catholique dans tous les cœurs de nos frères du monde entier, pour être assuré que vous voudrez bien nous aider de vos prières, en même temps que nous mettre à même, par l'obole de votre charité, d'arriver progressivement au but de notre désir commun, celui de voir enfin Dieu glorifié dans cette île d'Haïti. Bien des cœurs reconnaissants béniront l'Œuvre de la Propagation, d'avoir puissamment contribué à la véritable prospérité de la République haïtienne en lui obtenant de bons prêtres et des amis de son bonheur éternel, le grand remède aux calamités de ce vaste pays.

C'est dans ces sentiments que je vous prie d'agréer l'expression de la profonde vénération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Messieurs les membres du Conseil,

Votre très humble serviteur en Jésus et Marie.

TISSERANT,  
*Préfet apostolique d'Haïti.*

*Belgique, octobre 1844.*

P. S. — Je vais me rendre dans quelques jours à Reims pour les affaires de la mission : un missionnaire ne doit pas rougir de sa pauvreté, aussi je vous avouerai, Messieurs, que pour entreprendre mes différents voyages en Europe, j'ai dû emprunter. Notre petite Société de missionnaires, malgré la gêne où elle se trouvait lorsque je quittais, il y a deux ans, la France, pour me rendre dans les Antilles, m'avait avancé les sommes nécessaires à mes voyages. En y comprenant les emprunts que j'ai été

obligé de faire depuis mon retour en Europe (car littéralement je ne possédais rien), lorsque j'arrivai il y a un mois à notre maison de La Neuville, j'avais dépensé un peu plus de deux mille francs.

\*

\*\*

de M. H. Féry :

LIBERTÉ

REPUBLIQUE HAITIENNE

ÉGALITÉ

SECTION DES CULTES.

*Port-Républicain, le 7 novembre 1844,  
au 41<sup>e</sup> de l'Indépendance  
et le 2<sup>e</sup> de la Régénération.*

Le Secrétaire d'Etat,  
de la Justice, des Cultes  
et de l'Instruction publique.

Au Père Tisserant, Préfet apostolique.

MONSIEUR ET COMPATRIOTE,

Je me réjouis de votre heureuse arrivée en France et de vos prompts dispositions de départ pour la Belgique. Je prie Dieu de toutes les forces de mon âme de bénir vos pieuses intentions de nous amener de bons prêtres, seul moyen de guérir les plaies que de mauvais pasteurs ont faites au pays. Des plaintes me viennent de toutes parts contre les curés des paroisses, et ces jours derniers il m'a fallu mander ici M. Leloup, le P. Paccioni et l'abbé Negroni. Ce dernier a été destitué, avec ordre de quitter Haïti.

Vous me demandez des nouvelles relatives aux affaires de la religion sous le rapport de votre voyage. Hélas! vous avez deviné juste. On en a fait de grands cancan; mais ce qui est absurde n'est pas pour durer, il faut ne s'en pas trop inquiéter et aller son chemin droit. Ainsi je fais sans me rebuter, et je vous engage, loin de vous laisser décourager par quelque chose qu'on vous dise,

de persévérer, au contraire, dans le zèle que je vous ai vu. Il triomphera de tous les obstacles que pourront lui susciter la cabale des incrédules avec la partie corrompue de notre clergé. Par exemple, faites tout pour avoir des ecclésiastiques, non seulement instruits, mais doués du don de la parole, qui puissent ouvrir des conférences avec nos jeunes gens éclairés sur les vérités de l'évangile et l'excellence de la foi catholique. Je suis persuadé que le plus grand bien naîtra de là. Nos petits érudits, imbus des malheureuses doctrines de la philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle, s'imaginent qu'on ne peut avoir de l'esprit et être croyant; ils ne se doutent pas qu'il existe de foudroyantes réponses aux mauvaises plaisanteries, aux productions honteuses et insensées de Voltaire, Diderot, d'Holbach et consorts. Qu'il leur soit démontré que les hautes intelligences de l'époque ont fait justice de ces impiétés; que la science justifie aujourd'hui les voies de la Providence; que l'œuvre de la rénovation religieuse est partout poursuivie avec ardeur et que ses plus fermes sectateurs sont dans la jeunesse bien élevée; vous verrez alors le changement qui s'opérera!

Beaucoup d'occupations m'empêchent d'aller plus loin : recevez les remerciements de mon épouse pour l'intérêt que vous prenez à sa santé, qui s'est améliorée un petit brin. Elle vous fait, ainsi que toute ma famille, sa révérence. Portez-vous bien, Monsieur, et croyez à ma sincère affection.

H. FÉRY.

\*  
\*\*

Copie d'une lettre de M. Tisserant à Son Eminence le Cardinal Préfet de la Propagande.

EMINENCE,

Je regrette beaucoup qu'une maladie, qui m'est survenue il y a trente-huit jours, me prive de l'honneur et de la consolation de venir chercher auprès de vous les lumières et les conseils dont j'ai besoin pour le bien de

la mission si difficile dont Votre Eminence a daigné, malgré mon inexpérience, me confier la charge. Parti au commencement d'août d'Haïti, pour me rendre en Europe, où je ne suis arrivé que vers la fin de septembre, je venais, après quelques jours de repos passés au milieu de mes confrères de La Neuville, de commencer mes courses par un voyage effectué en Belgique, dans le but d'intéresser NN. SS. les Evêques de ce pays religieux à nous procurer de bons prêtres pour cette pauvre île de Saint-Domingue, où les exemples des ecclésiastiques indignes ont fait et font tous les jours de si désolants ravages dans les âmes, lorsque, à mon passage à Paris pour aller à Rome, je tombai grièvement malade. La convalescence devant être, au dire du médecin, longue, quoique la gravité du mal a, grâce à Dieu, entièrement disparu, je me suis décidé, de concert avec M. Libermann, à envoyer auprès de Votre Eminence un de nos confrères de La Neuville, qui devait être mon compagnon pour mon voyage projeté de Rome. Autant que mon état de faiblesse a pu me le permettre, j'ai mis de vive voix cet excellent ecclésiastique au courant des affaires principales dont je me proposais d'entretenir Votre Eminence : lorsque mes forces me seront rendues, je me ferai un plaisir, Monseigneur, si vous l'avez pour agréable et que vous désiriez des détails plus précis et plus étendus sur l'état si critique de la religion dans cette pauvre île, dont le fardeau spirituel m'a été confié par Vos mains, de venir moi-même jusqu'à Rome rendre un compte plus détaillé de ma mission. Vous voudrez bien, je vous prie, me faire connaître par mon confrère vos intentions à ce sujet. Je supplie Votre Eminence de m'éclairer de Ses précieux conseils au milieu des difficultés si épineuses qui lui seront proposées de ma part. J'attends les décisions que vous daignerez donner à M. l'abbé Schwindenhammer, l'ecclésiastique qui est chargé de me remplacer, pour diriger *de suite* en Haïti M. Paddington, que vous avez eu la charité de nous adresser, au milieu de notre détresse en ouvriers évangéliques, et dont je désirerai si vivement la présence en Haïti; car M. Schwindenhammer devait conjurer Votre Eminence, en mon nom et

celui des besoins si pressants de l'infortuné peuple d'Haïti, de nous l'envoyer, à cause des grands services qu'il peut rendre à la religion par son zèle et son dévouement.

Je compte lui donner pour compagnon l'un des prêtres de notre Société naissante, M. Thévaux, du diocèse de Clermont, lequel ira rejoindre le confrère que j'ai laissé à Port-au-Prince. M. Schwindenhammer entretiendra Votre Eminence du mal qu'occasionne à la prospérité de la mission, l'ecclésiastique qui accompagna, au commencement de cette année, en qualité de missionnaire apostolique, le prêtre du Saint-Cœur de Marie qui me fut envoyé : nous avions espéré trouver en lui un coopérateur de nos efforts pour sauver notre pauvre peuple, et en se tournant, hélas ! contre nous, par les préventions qu'il a essayé de susciter contre le Saint-Siège et notre Congrégation, en nous ôtant la confiance du peuple, anéantir le bien que nous avons eu tant de peine à élever. Que le bon Dieu le convertisse et l'empêche de réussir dans ses mauvais desseins !... Je regrette de ne pouvoir faire connaître dans cette lettre les graves motifs qui m'ont engagé à entreprendre le voyage d'Europe, lorsque j'ai été reconnu comme autorité spirituelle d'Haïti, et avant de commencer les exercices de ma nouvelle charge ; mon confrère expliquera ces raisons à Votre Eminence, en lui demandant les conseils que je réclame avec instances.

Veillez agréer l'expression des sentiments de ma vénération profonde et de la reconnaissance sans bornes avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Eminence,

le très humble et très obéissant serviteur.

E. TISSERANT,  
*Préfet apostolique.*

*Paris, le 29 novembre 1844.*



ŒUVRE DE LA  
PROPAGATION DE LA FOI  
EN FAVEUR DES  
MISSIONS ÉTRANGÈRES  
DES DEUX-MONDES.

—  
CONSEIL CENTRAL  
DE PARIS.

Paris, le 17 décembre 1844.

MONSIEUR,

Je m'empresse de vous annoncer que le Conseil Central de Lyon a adhéré au vote émis par le Conseil Central de Paris, et qu'ainsi une somme de *dix mille francs* est allouée, pour l'exercice de 1844, sur les fonds de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, à la Mission d'Haïti.

Si vous désirez maintenant, Monsieur, que j'autorise le Révérend Secrétaire de la Branche irlandaise de l'Œuvre à remettre, *comme à compte sur cette allocation de dix mille francs*, cinquante livres sterling au P. Georges Paddington, je suis prêt à le faire et j'attends vos instructions.

Je le répète, pour qu'il n'y ait point de méprise à cet égard, il ne saurait être question que d'un à compte sur l'allocation votée, et la somme remise au P. Georges sera naturellement défalquée des dix mille francs alloués.

Veillez agréer l'expression des sentimens respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre très humble et obéissant serviteur.

*Le Trésorier du Conseil :*

J. CHOISELAT-GALLIEN.

Monsieur l'abbé Tisserant,

248, rue Saint-Denis, Paris.

\*  
\*\*

ŒUVRE DE LA  
PROPAGATION DE LA FOI  
EN FAVEUR DES  
MISSIONS ÉTRANGÈRES  
DES DEUX-MONDES.

—  
CONSEIL CENTRAL  
DE PARIS.

Paris, le 23 décembre 1844.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous prier, au nom du Conseil Central, de vouloir bien assister à sa prochaine réunion, qui aura lieu vendredi prochain, 27 décembre courant, à 7 heures et demie du soir, au lieu ordinaire de ses séances, rue du Pot-de-Fer, Saint-Sulpice, n° 8.

Le Conseil entendra avec intérêt les communications que vous lui ferez sur l'état de la religion dans la Préfecture apostolique confiée par le Saint-Siège à votre administration.

Veillez agréer l'expression du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

*Le Trésorier du Conseil :*

J. CHOISELAT-GALLIEN.

Monsieur l'abbé Tisserant,  
Préfet apostolique d'Haïti,  
248, rue Saint-Denis.

\*\*

Paris, le 25 décembre 1844.

de M. **Tisserant** à M. Schwindenhammer :

MON TRÈS CHER CONFRÈRE,

Vous êtes sans doute à Rome; et nous attendons avec impatience de vos nouvelles. Je pensois me rendre en Italie d'ici à trois semaines, lorsqu'une lettre de Son Eminence a fait connoître à M. le Supérieur que je ferois mieux de partir au plus tôt pour ma pauvre mission.

Je pense partir le 2 février : mais ce sera probablement contre l'avis des médecins, qui voudroient que j'attendisse jusqu'au printemps. M. Briot va partir prendre les devants; et je garde M. Georges pour partir avec moi; je vois des inconvéniens à l'envoyer avant moi, de peur que le curé de Port-au-Prince ne le vit de mauvais œil. Je reçois aujourd'hui une lettre du curé Etcheverria (celui de Port-au-Prince). Je vois avec plaisir qu'il semble vouloir le bien. Il m'engage à faire mettre dans les journaux de France que l'on sera dorénavant très difficile pour les réceptions, et qu'il y a une Commission ecclésiastique pour examiner les papiers. Cinq prêtres de l'île, la plupart mauvais, et parmi eux *deux monstres* véritables ont été renvoyés de l'île ou sont partis d'eux-mêmes depuis peu, comme me l'annonce le P. Jean : c'est probablement ce qui l'encourage un peu. Cependant il me dit que les plus grands obstacles m'attendent, et qu'il croit devoir m'adresser ces paroles qu'il écrit il y a quelques années à l'évêque England chargé d'un projet de Concordat par le Saint-Père : *Apostolica virtute vobis necesse est ut possitis grandia superare obstacula.*

Rendez-moi sans faute, mon très cher, le service, aussitôt la réception de cette lettre, d'aller, si la chose est possible, prier M. l'ambassadeur de France, de s'intéresser à faire passer avec ses premières dépêches : 1° *l'original de ma feuille de nomination*, et 2° *les petits objets que je vous avois prié de faire indulgencier*; 3° *des reliques*. Le P. Jean me supplie d'en apporter pour son église qui n'en a pas du tout. N'oubliez pas les deux calendriers (de reliques). Tâchez encore de m'avoir *pour la Mission* une petite relique de la vraie Croix. Vous sentez qu'il m'est nécessaire d'avoir ces choses pour mon départ. Mais *surtout* il me faut absolument l'original de la feuille de nomination de Préfet d'Haïti, quand vous devriez l'envoyer par la poste. Intéressez-vous aussi à m'avoir un *corps saint* pour la capitale d'Haïti en *mon nom* et *celui du curé* (qui, il y a deux ans, ne croyait pas trop à la canonisation des saints).

**Le P. Jean me fait force soumissions dans sa dernière**

lettre et soupire, dit-il, après mon retour, pour me remettre le fardeau, parce qu'il aime mieux, ajoute-t-il, obéir que commander.

Je vais écrire à Son Eminence ainsi qu'à Mgr Brunelli (pour me mettre en rapport avec lui). Il me faut absolument réponse précise et bien circonstanciée (de votre part : ne soyez pas aussi bref que d'ordinaire à ce sujet, je vous en prie) 1° par rapport aux messes; 2° par rapport à la franc-maçonnerie; 3° une décision par rapport aux *grands vicaires* de l'île. Remarquez bien que, s'ils ont pouvoir en même temps que moi, tous les mauvais prêtres ne voudront relever que d'eux. Tandis que présentement le P. Jean, qui a été nommé grand vicaire de l'ancienne Partie française *toute entière*, me regarde entièrement comme son supérieur. Il est là-bas présentement comme mon vice-préfet; c'est lui qui a les pouvoirs à communiquer; 4° tâchez de m'avoir un petit mot d'écrit du Cardinal pour le Gouvernement qui s'attend à le recevoir.

Je vais demander le pouvoir de confirmer, qui m'est désormais nécessaire et qu'ont toujours eu les Préfets apostoliques de l'île et les grands vicaires qui leur ont succédé.

5° N'oubliez pas de manifester à Sa Grandeur que le désir secret du ministre des Cultes est d'amener au plus tôt ses concitoyens à un projet de Concordat. Demandez la conduite que j'aurai à suivre pour préparer les voies : *ce que je puis faire et jusqu'où je puis aller*; 6° l'autorisation pour recevoir, en Haïti ou ici, les bons sujets qui se présentent pour la mission.

Arrangez-vous pour que toutes ces différentes réponses m'arrivent *au plus tôt et avant mon départ*. J'ose espérer que, malgré votre petite paresse *habituelle pour écrire*, l'état de la maison d'Haïti vous secouera un peu, et vous portera à me donner tous les détails, et réponse à tout ce que je vous ai demandé. Car ce que vous pourriez penser ne pas être nécessaire pour moi, le sera souvent beaucoup pour moi qui connois le pays et les circonstances à fond.

Mgr Barron doit être à Rome, peut-être avec M. Mau-

rice, le seul que la fièvre ait épargné : les six autres confrères sont au ciel.

*Relisez* ma lettre pour ne rien oublier de ce que je vous demande. Envoyez au plus tôt les chapelets et les reliques, qui feront le meilleur effet à *mon arrivée* et que nous ne saurions comment envoyer autrement.

\*  
\*\*

de M. Tisserant à M. Ign. Schwindenhammer :

J. M. J.

Paris, 27 décembre 1844.

TRÈS CHER CONFRÈRE,

Je vous ai écrit à la hâte avant hier, et je reprends de nouveau la plume pour réparer une méprise que j'ai pu faire. J'ai adressé hier soir une longue lettre à Mgr Brunelli et une au Cardinal Préfet, qui renfermoit celle de Mgr le Secrétaire. J'ignore si la Propagande reçoit les lettres non affranchies; c'est pourquoi, ayant omis cette circonstance (quoique je sois assuré que les lettres en général n'ont pas besoin d'être affranchies jusqu'à Rome), j'ignore si ma lettre parviendra. Vu l'importance de son contenu, et la presse où je suis d'obtenir réponse à mes difficultés *avant mon départ* (c'est-à-dire avant la fin du mois prochain, si mes forces me permettent, comme je l'espère, de partir), je vais vous dire ce que j'écrivais. Mgr le Secrétaire vous pourra dire si la lettre lui est parvenue, puisqu'elle étoit partie avant celle-ci.

Si Mgr le Cardinal et le Secrétaire n'avoient point reçu de lettres, vous diriez à NN. SS. que je viens de vous écrire, que je crains qu'ils n'aient pas reçu la lettre que je leur ai adressée la veille de la vôtre : et vous leur diriez le contenu, en pressant pour *la solution*. Ces deux lettres ne contiennent guère du nouveau, que je ne vous aie point dit, pour être demandé au Cardinal; mais

Mgr le Nonce, M. Desgenettes et M. le Supérieur m'ont engagé à la faire, quoique vous ayiez déjà parlé de la plupart de ces choses, afin d'obtenir plus promptement une décision.

Dans une lettre à Mgr le Cardinal, je me contente de généralités; je fais connoître à Son Eminence ma soumission à ses ordres, que je suis d'après cela disposé à partir au plus tôt pour ma mission. Je dis que le ministre des Cultes est fort bien disposé, et m'a encore écrit dans ce sens depuis peu : mais qu'il y a des obstacles excessifs à surmonter. Et je pars de là pour supplier le Cardinal de me donner des conseils, afin de ne pas faire, dès le commencement de l'exercice de ma charge, de fausses démarches, et de daigner me tracer la conduite que j'aurai à tenir : 1° par rapport au Gouvernement, pour l'amener petit à petit à se démettre de son usurpation sur le spirituel; 2° par rapport aux mauvais prêtres que je ne pourrais parvenir à faire expulser; 3° par rapport aux abus à tolérer ou à réformer. Je cite spécialement (parce que je dis que je suppose que vous avez exposé tous ceux que je vous avais cités et que je ne mentionne pas pour cet effet), l'abus relatif *aux baptêmes et mariages* que l'on fait journellement à domicile sans nécessité, au sujet desquels M. Fontbonne (1) me demande d'Haïti une décision de la part de Rome.

Le précis de la lettre à Mgr Brunelli est celui-ci. Je prends la liberté de lui écrire pour le remercier des divers pouvoirs qu'il a eu l'obligeance de m'envoyer; et je prie Sa Grandeur de me permettre, lorsque j'écrirai au Cardinal pour lui rendre compte de la mission, d'ajouter de temps en temps une lettre pour lui. Je lui demande de m'obtenir les pouvoirs suivants :

I. Celui de confirmer (je ne l'ai pas obtenu comme vous l'aviez cru). Je fais remarquer que : 1° les Préfets apostoliques de Saint-Domingue ont toujours eu ce privilège, comme on le voit à l'article du sacrement de Confirmation dans le catéchisme actuellement encore en

(1) M. Fontbonne était prêtre, curé de Jérémie.

usage, qui a été fait par un des derniers Préfets; 2° que les vicaires généraux apostoliques, qui ont succédé dans l'île aux Préfets jusqu'à ce jour, ont eu et ont encore ce pouvoir (voyez la *Bulle de Léon XII* que je vous ai donnée (1)). Les raisons que j'apporte pour obtenir cette même faveur pour moi, pour les circonstances présentes, sont 1° le besoin de nos pauvres Haïtiens d'avoir un aussi puissant secours que la Confirmation pour garder et ressusciter le peu de foi qui leur reste; 2° que l'époque d'une Confirmation seroit l'occasion d'un renouvellement pour les paroisses où je pourrois placer de bons curés, parce qu'on accompagneroit et feroit précéder cette cérémonie d'instructions extraordinaires, comme petite mission, etc...; 3° que mes visites pastorales dans les paroisses ne seroient guère fructueuses qu'en tant que je pourrois les faire à l'occasion de ce sacrement à administrer. Il faut une cérémonie extraordinaire pour ces peuples, et d'ailleurs je ne pourrois échapper un peu aux susceptibilités déifiantes des mauvais prêtres, en visitant leur paroisse, que sous le prétexte de venir à l'occasion d'une Confirmation à donner; 4° enfin, dans ce pays, plus l'autorité spirituelle imprimera la vénération, plus elle sera respectée, et malheureusement on méprise les prêtres. Or le pouvoir de confirmer imprimeroit aux peuples une grande vénération pour le Préfet, dont il a besoin pour acquérir de l'ascendant sur les cœurs; 5° de plus, on désireroit beaucoup être confirmé en Haïti, comme j'ai pu le voir par moi-même.

II. Le second pouvoir que je demandois au secrétaire étoit celui d'indulgencier les médailles, chapelets, pour moi-même, qui m'est indispensable dans ce pays, surtout où l'on en apporte chaque jour de grandes quantités à bénir.

III. Je demandais à être autorisé pour les prêtres d'Haïti à permettre de dire Matines et Laudes du jour suivant, dès 2 heures de l'après-midi, comme cela se

(1) Cette bulle étoit un simple bref de 1824 réglant la succession de l'autorité spirituelle en Haïti.

pratique dans toutes les Antilles anglaises et françaises par permission du Saint-Siège.

IV. Je demandois des pouvoirs, plus étendus que les miens, pour la réhabilitation de mariages faits, ou la permission de les faire dans des cas malheureusement de chaque jour, car par suite de la corruption extrême de l'île, tous les liens de parenté ou d'affinité sont confondus dans toutes les classes de la société.

V. Je fois connoître que sur l'ordre du P. Jean, mon curé, j'ai marié, dans le courant de l'année, un beau-frère avec sa belle-sœur, qui vivoient ensemble en concubinage public, quoiqu'appartenant à deux des premières familles de l'île et qui avoient eu des enfants de ce commerce illicite. Je demande la réhabilitation si je n'avois pas le pouvoir de l'accorder, quoiqu'il me semble que je l'aie. *Mais je doute.*

VI. Enfin, je fais connoître à Mgr Brunelli (pour qu'il en fasse la demande au Cardinal) combien je désirerois que Mgr le Cardinal me rendît porteur de quelques lignes pour le Gouvernement haïtien, afin de l'encourager à protéger la religion. Je me fonde : 1° sur ce que je sais que cela feroit très bon effet; d'autant plus que l'on a fait mille difficultés pour me reconnoître comme autorité, parce que des personnes mal intentionnées avoient fait accroire au Gouvernement et dans toute la Capitale que le Saint-Siège, par mépris, affectoit, en me nommant chef spirituel, de n'en rien faire savoir au Gouvernement; 2° le ministre des Cultes m'a exprimé le désir de me voir porteur de quelques lignes de la Propagande; et il me l'a renouvelé souvent avant mon départ, à cause du bon effet qu'il en attend pour disposer les esprits en faveur du Saint-Siège et par là les préparer à un Concordat pour plus tard. (Insistez beaucoup, dans vos visites au Cardinal, sur ce VI°).

Tel étoit le résumé de ces deux lettres. Si NN. SS les ont reçues lorsque vous recevrez celle-ci, vous devrez, cher confrère, vous contenter de voir à ce qu'on réponde à mes demandes, et à toutes *les autres* que je vous ai



demandé de faire en mon nom. Dans le cas contraire, veuillez me servir d'interprète. Pressez de toutes vos forces pour que j'aie mes solutions avant de partir : c'est pour moi, comme le dit le Nonce, de la plus haute importance, avant que j'arrive dans le pays.

J'ai reçu une lettre de M. Lossédât, qui m'attend avec impatience : il reconnoît ses torts (1) et me dit de l'excuser parce qu'il étoit alors sous l'influence de la tentation et qu'il lui tarde de me prouver combien il désire être soumis désormais. M. Briot va partir seul. Je ne ferai partir M. Georges qu'avec moi; je préfère ceci.

Allons, priez pour nous, et n'oubliez pas, je vous prie, mes demandes d'avant-hier.

Tout à vous en Jésus et Marie.

E. TISSERANT,  
*Préfet apostolique.*

\*

\*\*

ŒUVRE DE LA  
PROPAGATION DE LA FOI  
EN FAVEUR DES  
MISSIONS ÉTRANGÈRES  
DES DEUX-MONDES.

—  
CONSEIL CENTRAL  
DE LYON.

*Lyon, le 4 janvier 1845.*

MONSIEUR LE PRÉFET APOSTOLIQUE,

Nous nous empressons de vous faire connaître que, d'un accord commun, les deux Conseils de l'Œuvre de la Propagation de la Foi ont fixé à vingt-quatre mille francs le chiffre de l'allocation, attribué à la Préfecture apostolique de la Mission d'Haïti. Nous aimons à penser, Monsieur, que vous voudrez bien voir dans l'élévation de ce chiffre de secours une preuve de l'intérêt très vif que nous portons à la mission qui est placée sous votre juridiction, dont le mémoire que vous nous avez adressé nous a révélé les besoins.

(1) On verra dans les lettres du Vénérable Père quels étoient ces torts de M. Lossédât.

Déjà notre trésorier, sur votre demande, Monsieur, vous a envoyé un premier à-compte de cinq mille francs. Comme le Conseil de Paris nous a informés que votre départ pour les Antilles, retardé d'abord, se trouvait hâté par suite d'instructions reçues de Rome, de sorte qu'il doit avoir lieu dans les premiers jours du mois prochain, prenant en considération cette circonstance nouvelle, et désireux de ne pas retarder les préparatifs essentiels que sans doute vous avez à faire, nous nous empressons de vous adresser la solde de l'allocation ci-dessus désignée, soit dix-neuf mille francs, somme que la lettre ci-jointe de notre trésorier remet à votre disposition.

Nous osons espérer, Monsieur, que vous voudrez bien, une fois arrivé dans le poste important confié à votre zèle, continuer à tenir les Conseils au courant de tout ce qui pourra intéresser la religion, nous faire connaître vos succès, les espérances et les besoins des chrétientés que vous êtes appelé, avec la grâce de Dieu, à régénérer. Dans le cas où quelques-uns des détails que nous sollicitons seraient susceptibles d'être insérés dans les *Annales*, pour l'édification de nos associés, sans compromettre vos travaux apostoliques, nous vous serons reconnaissants de vouloir bien préciser ce qui, dans vos relations, pourrait être publié sans inconvénient.

Il nous reste à vous accompagner de nos vœux et à vous prier d'agréer l'expression des sentiments de respect avec lesquels

Nous avons l'honneur d'être,  
Monsieur le Préfet apostolique,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Pour le Conseil général, *le Président* :

A. JESSÉ.



de M. Maurice **Bouchet** à son frère M. Marie Bouchet :  
Jésus, Marie, Joseph.

MON TRÈS CHER FRÈRE,

Je m'empresse de t'annoncer mon heureuse arrivée à Saint-Domingue; la traversée a été de 45 jours. J'ai eu le mal de mer, ainsi que mon confrère (1) avec lequel je voyageais; nous n'avons du reste pas couru de grands dangers et nous avons été assez tranquilles, grâce au bon Dieu. Nous avons beaucoup de liberté pour faire nos exercices de piété, j'ai pu célébrer la sainte messe plusieurs fois, entre autres à la fête de saint François de Sales et celle de la Purification. Tous les jours, pendant notre récréation, nous chantions des cantiques en l'honneur de la Sainte Vierge et de saint Joseph. Arrivés à Port-au-Prince, nous nous sommes d'abord rendus à l'église et nous nous y sommes offerts à Notre-Seigneur et à sa très sainte Mère pour travailler au salut des pauvres Noirs dans ce pays; nous sommes allés ensuite chez nos anciens confrères, qui nous ont reçu avec grande affection : ç'a été une bien vive joie pour nous de les revoir, comme tu dois le penser.

Maintenant on nous donne déjà de l'ouvrage à faire; j'ai déjà fait beaucoup de baptêmes et d'enterrements.

Il y a un bien immense à opérer dans ce pays; les gens sont très bien disposés à embrasser la foi; aussitôt qu'on leur annonce les vérités de la religion, ils en sont touchés; ils viennent se faire baptiser ou se confesser et avec des marques de contrition et de foi extrêmement touchantes. On voit que c'est l'absence des secours de la religion qui a été la seule cause de leurs erreurs et de leurs désordres. Quand ils voient venir un prêtre, dans certains endroits, ils tombent tous à genoux et ne savent comment lui témoigner leur vénération et leur contentement. Cela arrive surtout dans les *mornes* ou pays de montagnes, qui forment la plus grande partie de l'île; les habitants y sont plongés dans la superstition

(1) M. Briot.

et même dans l'idolâtrie : nous avons ici une idole qu'on a emportée. Dès que les missionnaires leur ont fait connaître l'évangile, ils y croient et avec une foi très vive. Ils sont simples, pleins de bonne volonté. Le plus grand nombre sont *Noirs*; ils sont beaucoup plus faciles à convertir que les autres.

Il ne manque que de saints prêtres pour aller gagner à Jésus-Christ ces pauvres peuples, *rogate ergo dominum messis ut mittat operarios in messem suam*. Prions la Sainte Vierge et saint Joseph d'avoir compassion de tant d'âmes qui se perdent faute des secours des prêtres et d'envoyer des missionnaires pour les sauver.

Mais il ne faut pas dissimuler les dangers qui se rencontrent ici pour les prêtres, et les travaux qu'il y a à supporter; il faudrait des hommes qui fussent bien détachés de toutes les jouissances de la terre, et toujours prêts à se sacrifier pour Notre-Seigneur et les âmes : ce qu'il y a de plus à craindre dans ce pays, c'est l'amour des plaisirs et de l'argent. Il y a bien des scandales, par rapport à ces deux vices.

Il viendra probablement à Saint-Domingue des Sœurs de Saint-Joseph, qui seront d'un grand secours pour l'instruction des enfants.

Tu diras à mes parents, surtout à mon père et à ma mère, que je pense souvent à eux, ainsi qu'à mes frères et sœurs, et que je ne les oublierai jamais. Je les remercie bien de leur bonté et de l'affection qu'ils m'ont toujours témoignée, je les recommande tous les jours à Dieu en disant la sainte Messe. Tu voudras bien aussi offrir mes respects à mon oncle curé, dont je n'oublie point non plus la bonté qu'il a eue pour nous.

Adieu, tout à toi dans les sacrés Cœurs de Jésus, Marie et Joseph.

Maurice BOUCHET, *prêtre,*  
*missionnaire du Saint-Cœur de Marie.*

*A Port-au-Prince, le 5 mars 1845.*



Rapport de M. **Lossedat** :

*Port-au-Prince, le 6 mars 1845.*

MONSIEUR LE PRÉFET,

Pour satisfaire au désir que vous m'avez exprimé, je m'empresse de vous rendre compte de ce qui s'est passé de plus considérable dans les affaires de la religion en Haïti depuis le 31 juillet dernier, jour de votre départ pour l'Europe, jusqu'au jour où vous êtes rentré dans cette ville.

M. le ministre des Cultes, Féry, a toujours montré, pendant votre absence, le plus vif intérêt à l'œuvre apostolique confiée à vos soins par le Saint-Siège. Les vœux les plus sincères, qu'il m'a souvent exprimés, tendaient sans cesse à voir un plein succès couronner vos généreux efforts, afin de procurer le bien de son pays par la religion, qu'il reconnaissait être le seul moyen de rétablir non seulement la bonne morale, mais encore l'ordre public. M. le ministre Féry comptait beaucoup, pour parvenir au plus heureux résultat de ses desseins pleins de droiture et de sagesse, sur les ecclésiastiques fervents et désintéressés que vous aviez promis de faire venir d'Europe, dont les bons exemples pouvaient faire espérer l'amélioration de la société, le peuple haïtien surtout étant porté à croire et à suivre une foi réduite en pratique avec générosité et dévouement par ceux qui l'enseignent. Son espoir pour obtenir un succès plus efficace et plus durable en même temps, dans le but qu'il se proposait de servir bien sa patrie, étoit fondé sur les écoles catholiques que vous aviez le projet d'établir pour les enfants des deux sexes, déplorant amèrement les progrès de la secte protestante, qui malheureusement n'attirait que trop d'enfants catholiques à son école, par le moyen de laquelle elle les préparoit à en faire ses adeptes. Un jour entre autres il m'exprima la peine qu'il avoit ressentie d'avoir été obligé, comme ministre des Cultes, de recevoir un ministre anabaptiste récemment arrivé des Etats-Unis, qui demandoit aussi à établir une

école. « Ah! me disait-il à cette occasion, qu'il nous arrive de bons instituteurs catholiques et nous n'aurons plus la douleur de voir de défections dans les rangs des catholiques qui, bien certainement, iront chercher le bienfait de l'éducation auprès des instituteurs de l'Eglise dans le sein de laquelle ils sont nés, et à laquelle ils tiennent plus qu'on ne croit, malgré leur négligence à en accomplir les préceptes et les lois! » Pour ramener nos jeunes incrédules, il comptait que vous amèneriez avec vous des prêtres capables de faire des conférences solides et raisonnées sur les différentes matières de notre sainte religion, pour convaincre ces adeptes de l'incrédulité qu'on peut avoir de l'esprit et être croyant.

M. Féry a toujours tenu la main au maintien de la commission ecclésiastique établie par vous pour l'examen des papiers des ecclésiastiques qui arrivent dans la République, n'en admettant aucun avant que le rapport de la commission ne lui eût été présenté en bonne et due forme. Quelquefois, malgré ce rapport, souvent déjà trop indulgent de la part de M. le curé, qui n'aurait pu se résoudre à refuser un prêtre quelconque, il me faisait appeler à son hôtel pour avoir de moi des renseignements plus précis sur les ecclésiastiques arrivés dans l'île, et c'étoit sur mes observations particulières qu'il les plaçoit dans tel ou tel poste. Il échangea la destination d'un de ces ecclésiastiques, que je lui fis connaître comme peu propre à occuper le poste qu'il lui destinait.

Mais j'ai admiré sa fermeté dans ce qui s'est passé par rapport à M. l'abbé Jury. Cet ecclésiastique que vous aviez refusé à Paris, après les mauvais renseignements qui vous avaient été donnés sur son compte par Mgr de Clermont, son évêque, s'étant rendu à Port-au-Prince pour occuper un poste dans la République, s'empressa d'aller présenter ses papiers à M. Féry. Celui-ci, instruit de ce qui avoit eu lieu à Paris entre vous et M. Jury, — j'avais communiqué au ministre la lettre que vous m'aviez écrite au sujet de cet ecclésiastique, — et ayant appris la manière inconvenante dont il avait agi envers vous, lorsque vous lui aviez dit que vous ne pou-

viez pas l'admettre à faire partie du clergé d'Haïti, M. Féry, dis-je, ne voulut point examiner les papiers présentés par M. Jury, se disant, comme à l'ordinaire, incompetent en pareille matière. Et il ajouta que de fait, depuis la mort de M. le curé d'Echeverria, 11 décembre 1844, la commission ecclésiastique n'existant plus, il était obligé d'attendre votre retour pour l'examen de ses papiers. M. Jury, connaissant à l'avance le jugement que vous porteriez sur lui, chercha par toutes sortes de moyens à se faire admettre avant votre arrivée. Voyant qu'il ne pouvoit réussir à influencer ou plutôt à faire changer la détermination de M. le ministre des Cultes, il intrigua de tous côtés dans la ville pour se faire des protecteurs, ne manquant pas, bien entendu, de dire mille choses désavantageuses sur votre compte (ce qui m'a été rapporté par plusieurs personnes de la ville), et particulièrement, connaissant les dispositions peu favorables à la religion de M. le ministre de la Guerre, il chercha vivement à le mettre de son parti, lui montra avec empressement ses papiers. Le ministre de la Guerre cependant ne lui obtint point ce qu'il désiroit tant; M. Féry resta toujours inébranlable, surtout vis-à-vis d'un homme qu'il avait vu dans ses conversations soutenir des sentiments peu conformes à ceux du Saint-Siège, critiquer l'esprit de Congrégation en général et en particulier le nôtre. Je ne doute point que M. Jury, dans le dépit de se voir pour ainsi dire refusé, ne nous ait fait beaucoup de mal dans l'esprit de plusieurs personnes influentes de la ville, qu'il voyoit très souvent pour se les rendre favorables.

Ces mesures fortes et énergiques de la part de M. le ministre des Cultes, Féry, dans son administration, comme aussi la confiance qu'il avoit mise en vous, prouvent ses bonnes dispositions pour contribuer de tout son pouvoir à l'amélioration du clergé de la République, en vous laissant seul l'arbitre de l'admission ou non admission des ecclésiastiques. Il montrait donc par là aussi combien il tenait peu aux restrictions apposées à votre nomination de chef spirituel de l'Eglise d'Haïti, restrictions, du reste, qu'il n'avait mises que pour amener ses collègues à reconnaître une autorité spirituelle,

en attendant qu'un Concordat, comme il l'espéroit, vint renouer au plus tôt les rapports avec Rome, ce qu'il désiroit avec d'autant plus d'ardeur qu'il étoit lassé de voir dans son pays un clergé scandaleux, dont il avoit été obligé de renvoyer plusieurs membres, par trop indignes d'exercer encore les fonctions du saint Ministère. Il attendait votre retour avec impatience pour réprimer, de concert avec vous, certains désordres épouvantables qui régnaient dans le sanctuaire. Ces desseins tout à fait louables de M. Féry, connus de ceux qui devaient, avec raison, en craindre les effets, ne manquaient point d'exciter contre lui les mauvais prêtres, qui résolurent de faire tous leurs efforts pour renverser un homme qu'ils regardaient justement comme le réformateur des abus et le restaurateur de la discipline ecclésiastique, ainsi que le meilleur soutien du catholicisme en Haïti. Leurs malheureuses intrigues, unies à celles des impies et des ambitieux, n'ont eu que trop de succès. M. Féry a été destitué par haine de notre sainte religion, qu'il eût voulu voir reflleurir dans son pays. Aussi cet homme excellent, dans la visite que je lui fis après sa destitution, m'exprima bien sincèrement la peine qu'il ressentait de n'être pas resté six mois de plus au Ministère parce que, disait-il, « dans cet espace de temps j'aurais pu prêter à M. Tisserant un concours efficace pour amener une réforme et faciliter le progrès de l'œuvre apostolique. »

Mais si M. Féry a été l'objet de la haine des méchants, ces suppôts du démon n'ont pas laissé, pendant votre absence, d'en faire rejaillir quelque chose sur vous, qu'ils regardoient comme l'instigateur de toutes les mesures du ministre des Cultes pour la réforme du clergé. Ainsi M. l'abbé Cessens, se voyant éloigné de la capitale où il cherchoit à faire jouer tous les ressorts de ses intrigues ambitieuses, avait-il juré de vous perdre avec votre Congrégation. Ses projets détestables ont eu un résultat malheureusement trop funeste à la religion dans l'île. On le regarde comme l'auteur de l'article du *Manifeste* du 13 octobre 1844, écrit contre le Saint-Siège et notre petite Société. En attendant que vous puissiez en connaître tout le contenu, je vais vous en citer quelques



fragments (1) ... Je vous laisse le juge de pareils sentiments : ils ne me paraissent pas flatteurs des intentions pures et désintéressées du Saint-Siège qui a tant de charité et de bienveillance pour ce pays infortuné.

A ce propos, je vais vous dire deux mots d'un long écrit qui a paru, quelque temps après votre départ, sous le titre de *Aperçu sur Haïti*. On y met, comme de coutume, beaucoup d'amertume contre les deux prétendus ennemis de la patrie, qu'on croit toujours à la veille d'envahir le territoire, je veux dire, la France et Rome. Je ne m'occupe point en ce moment à vous raconter leurs craintes ridicules sur la France; je me borne donc à ce qui regarde le Saint-Siège que vous représentez dans la République. L'auteur de l'article s'étonne de ce que l'on veut s'occuper d'affaires ecclésiastiques, tandis que le sol est encore ébranlé. Il dit qu'il n'est pas prudent de le faire; et pour prouver son assertion, — d'une singulière manière, — il déclame contre la suprématie du Saint-Siège et conjure d'éviter son influence envahissante, incompatible avec les mœurs du peuple haïtien et à ses intérêts politiques. Il passe ensuite à une description du clergé, peu favorable sans doute et malheureusement trop vraie, et semble dire qu'on a tort d'en appeler d'autres, qu'il représente comme ne devant pas être meilleurs que les premiers. Après cela, abordant la question de l'union de ce pays avec le Saint-Siège, il dit que cette union n'amènera pas un plus heureux résultat dans les affaires religieuses. Pour confirmer son opinion, il expose les bases du Concordat projeté avec le Saint-Siège, qu'il cherche à détruire article par article, toujours dans le même sens de vues ambitieuses du Souverain Pontife sur Haïti conjurant ses concitoyens de se défier de Rome, qui pourrait finir par faire crouler la République déjà minée dans ses fondements, ajoutant, en parlant de vous, sans doute, qu'il ne faut qu'un homme et souvent un petit homme, sous la peau de l'agneau, pour achever de la renverser. Mais jugez de ces dernières expressions

(1) Nous omettons ces passages : plus loin nous citons l'article en son entier.

de nos pauvres Haïtiens qui ne rougissent pas de dire, en parlant du Chef commun des fidèles, « qu'il en soit pour son bref, ses indulgences et sa croix d'or ! ». Vous comprenez l'allusion de ces dernières paroles : je pense que par *croix d'or* on veut faire allusion aux décorations accordées à M. le Consul général de France en Haïti et à M. le capitaine de vaisseau Lartigue, par Notre Saint-Père le Pape, pour les bontés qu'ils avaient eues envers Mgr Rosati, légat de Sa Sainteté en Haïti. J'ai lieu de croire que ces mêmes décorations ont servi de prétexte pour faire accroire le bruit que Mgr Rosati était un agent du Gouvernement français; et vous savez que dans la ville ce bruit est généralement répandu.

Revenons maintenant à M. l'abbé Cessens. Cet ecclésiastique, avant son départ pour la paroisse que M. le ministre des Cultes, Féry, lui avoit assignée, pour se venger de ce qu'il appeloit une disgrâce et une injuste persécution suscitée par vous, chercha à gagner des personnes influentes pour son parti, qui ne tendoit à rien moins qu'à la destruction de l'œuvre de Dieu. Il réussit malheureusement auprès de M. Beaubrun Ardouin, actuellement ministre des Cultes, qui, depuis cette époque, a conçu bien des pensées désavantageuses sur votre compte. Nous lui avons été signalés comme des Jésuites renforcés, comme aussi à M. le ministre de la Guerre, président du Conseil, selon que me l'a rapporté l'honorable M. Féry, auquel ce dernier ministre avait fait part de toutes ses préventions contre nous et notre œuvre. Il n'étoit cependant point nécessaire de le prévenir davantage, puisque déjà M. le ministre de la Guerre avait signé, malgré lui, votre nomination, en disant que nous étions des Jésuites qui bouleverseroient infailliblement le pays. Les mensonges et les calomnies de notre malheureux confrère, M. Cessens, n'ont fait que fortifier les idées peu religieuses de cet homme qui, dit-on, ne veut de religion qu'autant qu'il en faut pour contenter le peuple et le faire obéir.

On désigne encore de toute part M. Cessens comme l'auteur anonyme de trois articles abominables du journal *Le Commerce*, signés *Solitaire Patriote*. L'énoncé seul

dénote assez qu'ils sont son ouvrage; du moins, il est certain que lui seul a pu donner certaines connaissances de notre Société et de nos institutions qui sont seulement mal interprétées. L'auteur des articles nous y dépeint comme des Jésuites sous une autre dénomination, nous impute les mêmes vues politiques que dans la feuille du *Manifeste* du 13 octobre 1844. Je n'entreprends point de vous faire ici l'analyse de ces écrits, ce serait un peu long. Vous pourrez vous-même vous pénétrer de l'esprit malin qui les anime. Je ne puis comprendre qu'un prêtre, comme M. l'abbé Cessens, ait pu dénaturer, d'une manière si imprudente et si mensongère, les vues de zèle et de dévouement de M. Libermann, dont il avoit pu remarquer les pures intentions lors de son séjour au noviciat. Oh! quelle ingratitude de la part de cet homme! M. le Supérieur l'avoit cependant comblé de toutes sortes de bienfaits dans un moment où il se trouvait sans asile et dans la détresse. Je ne lui en veux point malgré ses mauvais procédés envers vous! Je prie le bon Dieu de lui pardonner comme je lui pardonne de tout mon cœur. Si l'œuvre de Dieu n'étoit pas compromise, peu m'importeraient les calomnies des méchants.

Il m'est pénible de vous dire que M. le curé défunt de cette capitale n'a pas peu contribué au crédit des faux bruits répandus par M. l'abbé Cessens, non pas dans le même but. M. d'Echeverria ne craignoit que pour sa place de curé, à laquelle il tenoit beaucoup, et il avoit cherché aussi à s'appuyer sur quelques personnes influentes de la ville, lesquelles il avoit fortement intéressées en sa faveur pour se maintenir dans sa position. Il avoit exprimé à ces personnes la peine qu'il ressentait de se voir supplanté par un jeune homme sans expérience. C'est la manifestation de cette crainte qui a fait dire, après son décès, qu'elle étoit la cause de sa mort : la méchanceté des impies n'a pas manqué de faire accréditer ce bruit pour vous faire des ennemis.

Les ecclésiastiques pervers de l'île, — ceux-là même que vous connaissiez être en mésintelligence formelle avec M. d'Echeverria pendant sa vie, et qui s'étoient réjouis intérieurement de sa mort, ont cherché aussi

par leurs discours à rendre plausibles les mêmes insinuations. Ils ont osé, les malheureux ! faire répandre la fausse nouvelle que nous avions fait empoisonner le défunt curé pour parvenir plus facilement à nos desseins ambitieux et posséder en paix le premier poste de la République. Pour indisposer ensuite les mauvais prêtres, ils ont dit qu'à votre retour d'Europe vous alliez les chasser tous, pour les remplacer par des ecclésiastiques de notre Société, tandis qu'il ne fut jamais question de cela dans les propositions que vous aviez faites au Gouvernement haïtien, lorsque vous fûtes reconnu comme chef spirituel de l'Eglise catholique d'Haïti. La seule proposition relative à la réforme progressive du clergé étoit celle de n'admettre désormais dans l'île que des prêtres, séculiers ou réguliers indifféremment, que vous auriez fait venir d'Europe, afin d'empêcher par là l'intrusion de mauvais ecclésiastiques.

Au sujet de la mort de M. d'Echeverria, je ne passerai pas sous silence l'éloge dans le *Journal du Commerce* en faveur du défunt. Cet éloge, à mes yeux, est en même temps une occasion de parler contre nous indirectement. On y dit qu'il avoit été l'adversaire de la Compagnie de Jésus, que les ignorants ont confondue avec notre Congrégation, ce qui a rendu les préventions qu'on avait contre nous plus dangereuses ; car vous connaissez aussi bien que moi la triste opinion qu'ont cherché à donner des Jésuites les mauvais prêtres d'Haïti, envoyés par Grégoire, l'un des plus terribles adversaires de la Compagnie de Jésus.

M. Beaubrun Ardouin, notre ministre actuel, me parut être de ce sentiment lorsque, dans la première visite que je lui fis après sa nomination, il me parla fort avantageusement des sociétés religieuses, dont il a dit plus tard ne vouloir aucune en Haïti. Il s'enquit avec empressement de ce qu'étoit notre Société, quels étoient son but et ses moyens. Je lui répondis avec prudence et lui fis connaître ce que je crus nécessaire. Passant ensuite à l'examen de nos projets religieux en Haïti, il ne fut point de l'avis de son prédécesseur, M. Féry, qui désiroit que vous envoyassiez des missionnaires dans les mornes

pour y prêcher l'Évangile, disant qu'il n'étoit point nécessaire de le faire, les habitants des mornes ayant des paroisses dans la circonscription desquelles ils se trouvaient. Je lui fis remarquer que le plus souvent le grand éloignement qui existait entre les habitations et les églises étoit un obstacle insurmontable pour l'accomplissement des devoirs religieux à des chrétiens déjà peu fervents et peu soucieux de leurs intérêts spirituels et éternels. M. le ministre Beaubrun Ardouin répondit à cela qu'on voyoit régulièrement chaque semaine les habitants des mornes au chef-lieu des paroisses, et que cela suffisait. « Au reste, disait-il, le mode d'évangéliser les mornes ne manquerait pas de donner ombrage aux curés des paroisses voisines qui craindraient de se voir ravir une partie de leur casuel, ce qu'il fallait éviter en leur laissant leurs droits. »

M. le ministre ne connaissait pas encore que ce n'est que de concert avec les curés qui le désireraient, que vous enverriez pour quelque temps un ou plusieurs auxiliaires dans les fonctions de leur ministère. Je m'empressai d'éclairer M. B. Ardouin sur ce point, en lui disant que l'inconvénient du casuel, qu'il croyoit voir, ne pouvoit résulter de nos Messieurs dans les mornes, puisque nous ne voudrions jamais percevoir rien pour ce genre de ministère. S'étant enquis d'où nous tirerions nos moyens de subsistance, je lui observai que la Propagation de la Foi viendrait à notre secours, comme elle fait pour les missionnaires des autres pays de l'Univers. Mais je remarquai que la notion que je lui donnai, à sa demande, sur cette œuvre, lui fit naître quelques doutes sur la pureté de vos intentions et de votre but. Il est naturel, au reste, que des hommes qui n'ont jamais vu de prêtres désintéressés, agissant simplement pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes, s'imaginent que ceux qui le paraissent ont quelque dessein caché.

Tel est le fruit de l'intrigue de mauvais ecclésiastiques sur l'esprit du nouveau ministre, que M. Cessens, votre plus grand adversaire, se flatte d'avoir pour ami et protecteur. Il est vraiment douloureux pour tout cœur

qui aime ses semblables et qui désire leur bonheur de voir le malheureux peuple d'Haïti gouverné par des chefs si mal impressionnés. Il me semble que le démon, par le moyen de ses suppôts, règne plus que jamais en maître sur cette nation, d'autant plus à plaindre qu'elle deviendrait meilleure si elle était dirigée par des mains sages, vraiment désireuses du bien du pays. Je regrette plus vivement que jamais l'excellent M. Féry, parce qu'un pareil homme aurait pu, en peu de temps, changer la face des affaires religieuses, en prêtant tout son concours aux ecclésiastiques zélés qui seraient à la tête des populations.

Et déjà, Monsieur le Préfet, j'avois remarqué, depuis la mort de M. le curé, le bien que l'on pouvoit faire. Ayant alors toute la latitude nécessaire pour travailler, avec de fervents confrères, à la sanctification des âmes, j'ai eu le bonheur de voir que les sacrements ont été fréquentés plus souvent, les offices plus suivis, les mœurs réformées chez bien des personnes qui vivaient dans le vice depuis longues années; et je crois qu'en très peu de temps un bien grand nombre de brebis égarées seraient rentrées dans le bercail; ce qui contribuera puissamment à donner à cet élan de réforme plus de consistance, c'est la conduite toujours sacerdotale que Notre-Seigneur et sa sainte Mère nous ont fait la grâce de mener au milieu de la dépravation presque générale des autres ecclésiastiques de l'île. L'éloignement presque universel qu'on avait pour le sacré tribunal, depuis que des ministres indignes de leur sacré ministère en avaient fait un lieu d'abomination par leur perversité sacrilège, commence peu à peu à disparaître. La confiance est revenue; on commence à comprendre qu'il peut y avoir des prêtres chastes et consciencieux. Mon cœur saigne en vous racontant tout ceci, et je tremble pour le sort des malheureux qui ont perdu tant d'âmes, tandis qu'ils étaient appelés à les sauver.

Mais ce qui me désole davantage, c'est de voir le Gouvernement maintenir de tels hommes dans leurs fonctions. Je ne comprends une telle disposition qu'en m'arrêtant à cette pensée qu'on m'a suggérée, il y a peu de

temps, que les chefs de la République ne veulent point d'un clergé plus digne de sa mission divine, parce que celui-ci pourrait acquérir sur les peuples une influence qui contrebalancerait le pouvoir temporel. Oui! la lumière de la foi répandue chez les populations ignorantes fait craindre à la politique qu'elles ne veuillent plus obéir aveuglément à ses décrets. Ce sentiment désolant n'est toutefois point partagé par toutes les personnes considérables de la capitale; il en est qui comprennent l'étendue du bienfait de la religion et qui voient qu'elle seule peut faire le bonheur des peuples. Les membres du Conseil communal, que vous savez être des citoyens considérables, espèrent beaucoup du clergé qui leur est promis, et déjà, dans les différents rapports que j'ai eus avec eux, j'ai observé qu'ils commencent à faire une différence entre les bons et les mauvais ecclésiastiques. Le désintéressement dont je leur ai donné quelques preuves dans diverses circonstances, les ont tout à fait bien disposés en notre faveur; c'est ce qui les a portés à m'accorder une somme de 15.000 francs environ pour les réparations de l'église et du presbytère. Cette bienveillance de leur part fait espérer d'autres améliorations dans les choses qu'ils ont à régir en commun avec nous.

Ces mêmes membres du Conseil communal ont appuyé d'une manière très forte la nouvelle mesure que j'ai prise, après la mort de M. le curé, de ne plus aller faire les baptêmes et les mariages dans les maisons des particuliers. Ils voulaient écrire un article dans un journal pour signaler au public ma conduite comme vraiment désintéressée et consciencieuse dans l'abolition d'un usage abusif, que de mauvais pasteurs avaient introduit pour un sordide intérêt. Je dois vous dire que dans ce moment tout le monde se rend docile à cette nouvelle méthode d'administrer deux grands sacrements, jusque-là que M. le ministre de la Guerre, d'ailleurs si peu disposé pour la religion, après que je lui eusse manifesté le désir de le voir lui-même se conformer à cela pour le bon exemple, se rendit promptement à ce que je souhaitais; il vint à l'église paroissiale pour être le parrain d'un enfant. La conduite de ce ministre, dans cette cir-

constance, a eu beaucoup d'influence pour faire pratiquer la même chose par plusieurs personnes considérables, de telle sorte qu'il n'y aura plus désormais de difficulté à cet égard. Peu à peu les autres abus pourront disparaître, et la discipline de notre sainte Mère l'Eglise pourra se rétablir dans son intégrité avec le secours de Jésus et de Marie.

\*\*

de M. Tisserant au ministre des Cultes :

*Port-Républicain, le 10 mars 1845.*

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je répons au désir que vous m'avez manifesté de connaître de quelle issue a été couronné le voyage que j'ai effectué en Europe, le mois d'août dernier, dans l'intérêt des affaires de la religion dans notre cher pays.

Arrivé en France, après une très longue et pénible traversée, je m'empressai, malgré la faiblesse de ma santé, que deux mois de maladie avaient fortement ébranlée à Port-au-Prince, de quitter Paris, quinze jours à peine après mon retour en Europe, pour me rendre en Belgique. Mon but, comme je l'ai annoncé dans le mémoire que j'ai présenté au Conseil des Secrétaires d'Etat, le 24 juillet, était de tâcher d'intéresser les évêques de cette nation en faveur d'Haïti, en obtenant qu'ils consentissent à nous procurer quelques bons prêtres, ou du moins qu'ils ne s'opposassent point au louable désir de ceux d'entre les membres du clergé, si nombreux, de ce peuple qui se décideraient à venir utiliser leur zèle au milieu de nous présentement ou plus tard. Nonobstant les préventions un peu fortes que j'ai eu la douleur de rencontrer en Belgique contre notre pays, et que j'ai dissipées autant qu'il était en mon pouvoir, j'ai été très bien accueilli des évêques et supérieurs de Grands Séminaires de Belgique. On m'a fait concevoir des espérances, que j'ai lieu de croire fondées, sur la possibilité



de voir chaque année quelques sujets belges se rendre en Haïti, jusqu'à l'époque si désirable où nous n'aurons plus besoin de frapper à des portes étrangères, et où nous jouirons du bonheur d'avoir un clergé indigène sorti d'un Séminaire Haïtien. Les évêques même apprenant de ma bouche combien notre peuple, que l'on représente souvent en Europe sous des couleurs défavorables, est naturellement docile à la voix de la religion, et le grand bien que pourraient opérer des ecclésiastiques dévoués, m'ont plus d'une fois manifesté le désir qu'ils éprouveraient de voir quelques-uns de leurs bons prêtres s'offrir pour venir unir leurs efforts aux nôtres dans notre pays. Malheureusement, comme m'en faisait la remarque le cardinal-archevêque de Malines, que j'ai eu la constatation de trouver parfaitement disposé (et cette réflexion m'a été faite également dans tous les diocèses de la Belgique), les vocations pour s'expatrier sont fort rares chez les Belges; et si, depuis peu, un certain nombre de sujets ont demandé à leurs évêques d'aller utiliser leur ministère dans les contrées lointaines, leurs pas se sont tournés et ne se tournent chaque jour que vers Guatémala, où les Belges ont formé une sorte de colonie à Santo-Thoma, ou vers les Etats de l'Amérique du Nord, pour les prêtres de ce pays qui veulent entrer dans la Congrégation des Jésuites. L'archevêque de Malines, en témoignage de l'estime dont je l'ai trouvé pénétré pour notre bon peuple, avait daigné m'adresser lui-même un excellent ecclésiastique de son diocèse qui désirait exercer le saint ministère dans les pays d'outre-mer; un prêtre très distingué se montrait disposé à suivre l'exemple de son confrère, mais les oppositions mises par les familles pour l'accomplissement de ce dessein si généreux nous ont privés de ces deux utiles auxiliaires, du moins pour le moment.

A mon retour de voyage de Belgique, qui dura quatorze jours, j'avais l'intention, comme je l'ai relaté également dans le *Mémoire* du 24 juillet, que vous trouverez, Monsieur le Ministre, aux archives du Gouvernement, de me rendre le plus tôt possible en Savoie, où la langue parlée est, comme en Belgique, le français; lorsque la

veille même de mon départ projeté de Paris et deux heures seulement après mon arrivée dans ma famille, dont vous connaissez l'affection pour Haïti, je fus pris d'une fièvre très forte et très dangereuse qui, depuis le 20 octobre jusqu'à l'époque de mon départ pour revenir à Port-au-Prince, m'a constamment tenu au lit ou à garder la chambre. Mes projets ont donc été, malgré moi, arrêtés par cette maladie que les médecins ont attribué à l'excès de fatigue, suite de mes efforts pour procurer le bien de mes compatriotes; et je n'ai pas visité la Savoie, ni plusieurs diocèses de France, comme ceux de Lyon, du Puy, etc..., où j'espérais parvenir à intéresser en faveur de notre pays. Mais j'ai écrit et fait écrire, et j'ai, pour plus tard, la confiance que notre appel aura été entendu, par quelques cœurs généreux.

Parmi les prêtres estimables qui songent à venir au milieu de nous, se trouve un ecclésiastique de couleur, sujet anglais, qui n'attend que l'époque où il aura reçu la prêtrise (ce sera dans quelques mois) et l'agrément de sa famille pour se joindre à nous; un prêtre Noir nommé Moussa, qui exerce au Sénégal, avec deux de ses frères, le ministère ecclésiastique, désire aussi venir en Haïti.

J'avais eu l'intention de procurer à mon pays des instituteurs, comme j'en avais fait la proposition au Gouvernement dans mon rapport du 24 juillet. Tel avait été aussi le second but de mon voyage en Belgique. Mais là, tous mes efforts ont été nuls. Car on ne parle en Belgique que de la nouvelle colonie belge de Guatémala, et tous les instituteurs qui désirent remplir leur noble tâche au delà des mers, se portent de ce côté. Et puis, comme je le répète, j'ai trouvé peu d'échos dans les cœurs en faveur de notre pays, à cause de la réputation défavorable que des esprits mal intentionnés nous ont faite. J'ai certainement beaucoup à regretter, dans l'intérêt, que je porte à Haïti, que cette longue et cruelle maladie, qui m'a saisi en France et qui a duré tout le temps de mon séjour, m'ait privé de la facilité de pouvoir continuer les voyages que je n'avais fait que commencer; mais la Providence est venue à mon secours. Des personnes sûres et toutes dévouées à notre cause m'ont

prêté leur concours. J'ai présentement à ma disposition un bon instituteur qui doit être en mer, à l'heure qu'il est, avec sa femme, pour se rendre à Port-au-Prince. Il est muni des certificats les plus honorables et m'a été recommandé fortement par M<sup>me</sup> Joubert, notre concitoyenne, que vous devez avoir connu vous-même. Il se présente de plus un autre instituteur sur lequel on m'a donné les meilleurs renseignements; ce dernier sera ici dans quelques mois, si le Gouvernement agréé ses désirs de se rendre en Haïti.

Quant à ce qui concerne les écoles que j'avais promises pour Port-Républicain, j'ai trouvé des personnes aussi capables que dévouées. Ce sont de ces instituteurs pieux et modestes qui consacrent leur vie à s'occuper de l'éducation des enfants, surtout de ceux qui appartiennent aux classes les moins aisées et qui ont su se concilier dans tous les pays où ils se sont transportés, surtout en France, le respect et l'estime de tous les esprits, de ceux mêmes qui sont peu favorables à la religion. J'offrirai donc à Port-au-Prince ces deux Frères maîtres d'école pour l'établissement de l'école gratuite des garçons, que je compte fonder au plus tôt. Pour une école gratuite de filles, j'ai trouvé d'excellentes institutrices, en m'adressant à un Ordre spécialement fondé pour la race africaine et qui a donné et donne chaque jour de nouvelles preuves de son attachement et de son dévouement à notre cause. Pour rendre témoignage au zèle des Dame dites de Saint-Joseph de Cluny, dont il s'agit, il me suffira de dire que M. Isambert les honore d'une estime toute particulière, et a offert de joindre sa recommandation à la mienne auprès du Gouvernement Haïtien. La Supérieure de ces Religieuses a donné elle-même de ses fonds propres la liberté à 800 esclaves dans la Guyane française, auxquels elle a distribué des terrains nécessaires pour les faire vivre du produit de leurs bras.

Les institutrices, qu'elle doit m'envoyer au mois d'août, viendront de la Trinidad (Antilles anglaises); parmi elles se trouve une jeune personne de race africaine qui fait actuellement l'école à Port-d'Espagne et qui est fort exercée dans l'enseignement. Ma maladie ne m'ayant

permis de m'occuper de ces affaires que fort tard, et, de plus, ayant été presque jusqu'au dernier moment de mon séjour en France dans l'incertitude de savoir l'époque de mon départ d'Europe, car les meilleurs médecins affirmaient que je ne pourrais partir pour Haïti avant le mois de juin ou juillet, j'ai été empêché de pouvoir hâter la venue de ces instituteurs et institutrices et de prendre avec ces personnes des engagements.

Il est indispensable d'ailleurs qu'elles n'arrivent ici que lorsque je leur aurai fait disposer un local convenable pour les écoles et qu'elles ne partent pas dans la saison des fièvres; aussi, ai-je fixé le mois d'août ou de septembre pour l'époque où ces utiles auxiliaires devront quitter l'Europe.

J'ai adressé pendant mon absence du pays, trois jeunes ecclésiastiques à M. le Ministre des Cultes, ainsi qu'au R. P. d'Echeverria, auquel j'avais laissé des pouvoirs suffisants pour pouvoir communiquer la juridiction spirituelle, en mon nom, aux prêtres qui arriveraient munis de bons papiers. Ce sont MM. Bouchet, Arragon et Briot, tous trois ordonnés prêtres, il y a peu de temps. M. Bouchet, âgé de 24 ans, est Savoisien et élève du Séminaire Saint-Sulpice où nous sommes connus. M. Arragon, des environs de la Savoie, c'est-à-dire du diocèse de Grenoble, a fait, comme le précédent, son grand séminaire à Paris, où ces deux Messieurs étaient très estimés, malgré leur jeunesse, pour leurs vertus et leur dévouement pour le pauvre peuple. M. Briot, âgé de 32 ans, du diocèse de Vannes, fils d'un armateur et frère d'un ecclésiastique qui occupe une place distinguée dans le clergé de Paris, s'est arraché aux bras de sa famille, abandonnant un très bel avenir pour venir se consacrer spécialement en Haïti à nos chers concitoyens de la classe pauvre qu'il affectionne beaucoup. Vous connaissez, Monsieur le Ministre, le P. Georges, notre compatriote, connu et justement estimé ici, ainsi que M. Lamache, du diocèse de Coutances, qui a donné des preuves non équivoques de son zèle et de son amour pour notre race. Mon intention serait que M. Briot et Arragon fussent placés à la Coupe Pétion. L'un serait curé de l'endroit,

et l'autre s'occuperait du Petit Séminaire, étant considéré comme vicaire de M. Briot.

Je garderai près de moi, en qualité de secrétaire, M. Bouchet. Je compte m'entendre avec vous, sur le choix d'un curé pour la capitale. Le vœu du peuple semble désigner le P. Georges qui, comme Haïtien et excellent ecclésiastique, mérite qu'on lui confie cette importante fonction. Je crois que le clergé de Port-au-Prince devrait être composé de cette sorte : 1° un curé; 2° deux vicaires; 3° l'ecclésiastique qui me servirait de secrétaire et de compagnon dans mes visites des diverses paroisses de la République et que j'emploierai utilement dans la ville. Quant à M. l'abbé Lamache, qui est un prêtre capable de rendre les plus grands services au pays, par son dévouement, sa capacité et son expérience, nous aurons à nous entendre sur la paroisse qui pourra lui être confiée.

Pour ne pas vous faire attendre plus longtemps mon petit rapport, je termine en vous renouvelant l'expression des sentiments de la plus haute considération, avec lesquels je vous prie de me croire, Monsieur le Ministre,

Votre très humble et dévoué serviteur et compatriote.

TISSERANT,

*Préfet apostolique d'Haïti.*

\*  
\*\*

de M. Tisserant à M. Libermann :

J. M. J.

La lettre qui suit, malgré sa date tardive, n'a pour objet que des faits antérieurs au conflit entre M. Tisserant et le Ministre : c'est pourquoi nous l'insérons ici.

*En rade de Port-au-Prince, le 21 mars 1845.*

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

Après vous avoir annoncé par la lettre ci-jointe, la nouvelle de mon départ d'Haïti avec quatre de nos mis-

sionnaires et un Frère, il est de mon devoir de vous dire quelques mots des consolations que j'ai éprouvées au milieu des tribulations que le Seigneur a permis qu'il nous arrivât.

Le peuple a montré une grande-joie de nous voir revenir, et il me serait difficile de rendre la satisfaction qui paraissait peinte sur toutes les figures. Ces bonnes gens nous ont reçu comme de bons enfants reçoivent des pères selon Dieu, qu'ils aiment. Ce n'était que témoignages d'affection de leur part. Aussi je fus bien attendri de voir leur empressement à venir en foule, nous demander de les bénir au nom du Seigneur, dont nous sommes les indignes représentants auprès de ce peuple. Un grand nombre paraissaient tellement transportés par le plaisir de posséder enfin dans la personne de mes confrères les véritables amis de leurs âmes, que je leur avais promis, qu'ils ne savaient comment me témoigner assez leur reconnaissance.

Un des premiers jours entre autres, je reçus la visite de 250 ou 300 de nos Noirs et négresses convertis, dont la plus part avaient fait la Première Communion à la Pentecôte de l'an dernier. La grande majorité se composait de vieillards; le reste était d'un âge mûr. Ils vinrent en costume de grande cérémonie, c'est-à-dire habillés de blanc, conduits par leur ancienne maîtresse d'instruction; cette dernière n'est autre qu'une négresse qui ne sait pas lire, mais qui, par son zèle, a acquis sur les habitants des mornes une influence remarquable. Cette armée était venue, pendant que j'achevais la sainte messe, se ranger, sur deux lignes parfaites, le long de toutes les galeries du presbytère, car les appartements n'auraient pu les contenir, et attendait dans un silence religieux ma venue. Ces bons chrétiens se mettaient à genoux à mesure que je passais devant chacun d'eux, et il me fallut parcourir, plusieurs fois, en tous sens, les galeries qui entourent le presbytère pour satisfaire au désir que tous éprouvaient de recevoir de notre bouche quelques paroles de piété et d'encouragement; puis il fallut me décider à donner la bénédiction à quatre fois différentes à ces chères ouailles. Enfin cette longue pro-

cession défila devant moi, deux à deux, avec un ordre dont est loin d'approcher l'armée haïtienne. Chacun, en passant, se précipitait sur mes pauvres mains qu'ils mouillaient des larmes de joie. *Pè, chè pè à nous, nous plus content que nous cap' dit; oh bon Dié! la viège Marie! Comme nous remècié en pile bon Dié qui consévé ou! oui, nous tous pitits ou!*

Tous nos jeunes gens de 10 à 15 ans, auxquels j'avais commencé à faire l'an dernier le catéchisme, s'empresèrent, avec des démonstrations indicibles, à venir d'eux-mêmes me recevoir. Ces chers enfants soupiraient après notre retour; il n'y avait presque pas de jours avant mon arrivée, comme me l'ont appris mes confrères, où plusieurs d'entre eux ne vinssent demander, avec inquiétude, quand est-ce que j'allais revenir, parce qu'ils avaient bien envie d'aller au catéchisme? Je vous ai déjà dit, Monsieur le Supérieur, que ce qu'il y avait de vraiment unique dans le zèle admirable de ces enfants pour se faire instruire, c'est qu'ils venaient d'eux-mêmes au catéchisme; la plupart n'avaient que des parents indifférents pour la religion, et plusieurs, des parents impies. Leur tenue était admirable pendant les catéchismes dont je faisais plusieurs chaque jour, avant l'arrivée de mon confrère Lossodat; et j'ose affirmer qu'en Europe je n'ai jamais vu la docilité que je rencontrais dans le plus grand nombre de ces enfants, surtout parmi ceux qui appartiennent au simple peuple.

Les principaux maîtres d'école et de pension de la ville et de la campagne vinrent aussi me voir, et me conjurèrent, avec beaucoup d'instances, de continuer ce que nous avons commencé l'an dernier, et que les révolutions qui survinrent dans le pays me forcèrent à interrompre, jusqu'à l'époque de ma maladie, après laquelle je revins immédiatement en Europe.

J'officiai le dimanche qui suivit mon retour, c'était le dimanche de la Passion; le concours du peuple était très considérable, et un grand nombre de jeunes gens y figuraient. Beaucoup de ces derniers attendaient avec impatience les prêtres qu'on leur avait annoncés comme devant leur donner l'instruction religieuse. J'exprimai au

milieu des saints mystères à mes ouailles, ma joie de me retrouver au milieu d'elles. Je pris pour texte ce passage de saint Paul : *pax Dei, quæ exsuperat omnem sensum, custodiat corda vestra et intelligentias vestras in Christo Jesu*; et, après leur avoir souhaité la paix et la bénédiction du Seigneur que nous venions leur apporter de sa part, je leur indiquai que le seul moyen d'avoir ici-bas la paix avec Dieu et la paix entre nous, c'était la connaissance et la pratique de la religion.

Je crus voir, à l'émotion et aux larmes de l'assistance, que les paroles que le Seigneur avait mises dans ma bouche avaient été comprises.

J'ai été très édifié de voir l'empressement du peuple à se rendre assidûment aux saints offices et surtout à la sainte messe.

Depuis deux mois seulement, on avait établi, à la mort du curé de Port-au-Prince, la prière du matin faite en commun et à haute voix à 5 heures. Cet exercice était des plus édifiants; les 5 ou 600 personnes qui y assistaient régulièrement, s'y tenaient avec un respect et une piété ravissantes; et, dans ce court espace de temps, tout le monde avait déjà retenu la prière, que chacun récitait en suivant le prêtre et avec gravité.

Les trois instructions par semaine, que donnaient nos missionnaires pendant le carême, étaient aussi fort suivies, quoiqu'elles fussent bien simples et le plus souvent sans être préparées, faute de temps. Les confessionnaux étaient encombrés pendant une partie du jour; les anciens furent bientôt insuffisants et il fallut en commander deux nouveaux. Mes confrères ont beaucoup confessé. Pour moi, pendant le peu de jours que j'ai resté à Port-au-Prince, je n'ai pu que fort peu confesser, à cause des affaires de tout genre que j'avais à traiter et des visites à recevoir. J'ai reçu environ 150 confessions.

Les notables de la ville, c'est-à-dire le comité municipal, m'ont parfaitement reçu. Le président de ce comité m'a offert de lui-même, au nom des membres du conseil, d'affecter, sur les fonds de la commune, chaque mois, cent francs pour l'entretien d'une école que j'avais pro-



mis de fonder dans une campagne où je devais commencer un Petit Séminaire haïtien. Ces Messieurs me témoignèrent désirer beaucoup que le prêtre que je placerais comme curé de cette petite paroisse, qui est à deux lieues de la capitale, fût considéré, aux yeux de la ville, comme le premier directeur de l'école et se chargeât de faire instruire les enfants par l'instituteur, qu'il choisirait et révoquerait à volonté.

Le comité apprit encore avec grand plaisir que j'avais l'intention de commencer, après la saison des fièvres, une école gratuite de garçons, tenue par des Frères, et une école gratuite de filles et un pensionnat, sous la direction des Religieuses de Saint-Joseph. Ils me déclarèrent avec empressement qu'ils ne permettraient pas que je supportasse les frais de ces établissements; que la ville ferait toutes les dépenses d'installation et d'entretien, assurés, disaient-ils, que la religion était le moyen unique de sauver le pays.

Je trouvai à mon retour l'église et le presbytère, où je suis allé habiter, remplis d'ouvriers. On commençait à tout restaurer par les ordres du conseil municipal, et il n'avait fallu qu'une simple demande du P. Losseda pour obtenir ce que le défunt curé, quoique craint et redouté, n'avait pu faire voter. Ces Messieurs me témoignèrent que tant qu'ils seraient membres du comité, tout l'argent provenant de la Fabrique, ne serait affecté qu'aux frais du culte. Avant ce changement si favorable de dispositions, le culte seul ne profitait pas de l'argent de la Fabrique. Le revenu principal était affecté à l'entretien de la ville, à l'érection de fontaines, et nous pouvons presque affirmer que, des fonds de la caisse curiale, on payait même l'école protestante. On voit, par cette amélioration si prompte et si sensible, combien il nous eût été facile, si le nouveau ministre des Cultes ne nous eut pas été aussi hostile, de faire adopter au conseil communal, un mode tout à fait canonique relativement à l'administration de la Fabrique de Port-au-Prince. Et toutes les autres Fabriques de la République n'eussent pas manqué de suivre l'exemple de la Capitale.

J'oubliais de rapporter qu'en revenant de Jacmel, lieu

de mon débarquement, où j'ai reçu du peuple des témoignages d'affection, et chez lequel j'ai trouvé des dispositions qui n'ont besoin que d'être cultivées pour porter des fruits, les habitants d'un bourg, informés de mon passage, me firent avec instances la proposition de leur permettre de bâtir à leurs frais une chapelle, dont ils me montrèrent l'emplacement. Ces pauvres gens étaient à 6 lieues de Port-au-Prince et à 8 ou 10 de la paroisse de la quelle ils dépendaient. Ils demandaient que je voulusse bien, de temps en temps, leur envoyer, pour deux ou trois jours, un prêtre qui leur dit la messe, aux grandes solennités et baptisât leurs enfants et ceux des montagnes circonvoisines, dont les habitants s'empresseraient de descendre, aux jours où le prêtre devrait venir, afin de recevoir le bienfait de l'instruction et d'avoir la consolation de remplir leurs devoirs religieux. Je leur promis d'accéder à leurs demandes et ils me remercièrent mille fois.

Dans le cours de mon trajet de Jacmel à Port-au-Prince, je rendis visite à quelques habitants des mornes. Oh! que ces pauvres âmes savent apprécier le bonheur d'avoir un prêtre parmi eux! A l'issue de la petite instruction que je ne manquais pas de leur adresser, qu'ils regrettaient de n'avoir pas connu plus tôt, les vérités que je leur annonçais! Rangés en cercle autour de moi et du P. Georges qui m'accompagnait, après avoir écouté nos avis avec une attention des plus attendrissantes, ils s'entre-regardaient avec un air fort surpris, et se disaient mutuellement : que nous serions heureux si ces bons prêtres pouvaient venir souvent pour nous instruire! En quittant les cases de ces bons Noirs qui, dès le moment de notre arrivée, s'empressaient de nous offrir toutes les petites provisions de leur ménage, du meilleur cœur qu'il soit possible de trouver, tous nous promettaient de se marier, de faire baptiser au plus tôt leurs enfants et de se faire instruire pour devenir de bons chrétiens.

Où vraiment, cher Père, tout était disposé pour le bien dans la Mission d'Haïti. En une année on eût pu faire chez ce peuple, surtout celui des mornes, plus de bien qu'en dix années passées au milieu des nations euro-

péennes. La religion, en reflleurissant dans le cœur naturellement si docile et si religieux des Haïtiens, eût amené avec elle une foule de biens; mais l'orage a grondé et l'ennemi du salut a encore eu le dessus, par une permission impénétrable du Seigneur... Et nous avons dû nous séparer, pour un temps au moins, de notre troupeau. Pauvres ouailles, comme elles ont pleuré! mes chers confrères ont été regrettés de tous, mais plus spécialement des pauvres. Ceux-là surtout, qui nous avaient été confiés plus particulièrement par la divine Providence, sentaient qu'ils perdaient en nous leurs consolateurs et leurs meilleurs amis, et ils ne se trompaient pas; car nos cœurs leur appartenaient tout entiers... Nous avons fait tout notre possible pour les consoler; mes confrères leur ont promis qu'ils allaient revenir. Enfin il a fallu, pour nous soustraire à la vivacité de leur attachement, nous sauver en cachette. Quarante-huit heures après mon embarquement, j'ai fait témoigner au peuple, par le bon P. Casta, l'un des trois que j'ai laissés à Port-au-Prince, par commisération pour la douleur inconsolable de notre troupeau, j'ai fait témoigner la satisfaction que j'avais éprouvée en apprenant qu'ils s'étaient abstenus de tout tumulte, selon ma recommandation, et que je les bénissais de nouveau, en attendant des jours plus heureux. M. Casta s'est acquitté le Jeudi-Saint de mon désir, en présence de tout le peuple.

C'est ainsi, Monsieur le Supérieur, que sont partis d'Haïti ceux qu'une politique ombrageuse avait cherché à signaler au pays comme des hommes qui venaient semer la discorde entre les Haïtiens; que Dieu pardonne à ceux qui ont retiré aux bons Haïtiens des prêtres, qui n'avaient d'autres désirs que de se sacrifier pour leur salut! Espérons des jours de miséricorde pour notre pauvre peuple. En quittant le pays, j'ai le cœur navré, il est vrai; mais ma douleur est calmée par je ne sais quoi qui me fait espérer que Marie n'abandonnera pas une mission qui lui a été consacrée tant de fois. Serai-je destiné à voir réaliser le vœu de notre cœur? Je l'ignore; d'autres du moins plus fidèles que moi au Seigneur le verront, j'en ai le doux espoir.

C'est dans cette confiance, mon très cher Père, que je vous prie de me croire dans les Saints Cœurs de Jésus et de Marie,

Votre indigne fils.

TISSERANT, *Préfet apostolique,*  
*missionnaire du Saint-Cœur de Marie.*

\*  
\*\*

Nous donnons ici un long extrait de l'*Histoire d'Haïti* (1843-1845) de M. Thomas Madiou. Cet écrivain, de mêmes sentiments religieux que M. Beaubrun Ardouin, et qui représente la classe instruite d'Haïti en 1845, a entremêlé les pièces de la correspondance entre le Préfet apostolique et le ministre, de courtes réflexions qui manifestent l'opinion de la partie dirigeante de la population. Les lettres citées avaient été publiées au *Moniteur de la République* par M. Ardouin.

M. l'abbé Tisserant qui était parti pour France dans les premiers jours du mois d'août 1844, était arrivé à Jacmel le 1<sup>er</sup> mars, accompagné de deux prêtres : l'abbé Lamache et l'abbé Georges Paddington; ce dernier avait desservi une chapelle à Pétionville, près de la capitale. L'abbé Tisserant parvint au Port-au-Prince quelques jours après; il regretta, d'après les renseignements qu'il prit, de ne plus trouver au Ministère le citoyen Honoré Féry, que M. Beaubrun Ardouin avait remplacé comme nous l'avons vu, à la Justice, à l'Instruction publique et aux Cultes.

Pour le Gouvernement, il avait quitté Haïti avec le titre de Chef de l'Eglise catholique en Haïti. Il envoya le 14 mars, auprès de M. Beaubrun Ardouin, deux ecclésiastiques qui lui rapportèrent que le Gouvernement se réservait de placer les prêtres dans les paroisses. Ce fut une faute grave de sa part, même un manque d'égards envers le Secrétaire d'Etat des Cultes; il aurait dû aller lui-même annoncer son retour à Port-au-Prince ou le faire par une lettre, d'autant plus qu'à la date du 8 mars il avait écrit au Président Guerrier pour lui faire con-

naître qu'il était revenu en Haïti. Il s'empressa de se mettre directement en rapport avec le nouveau Secrétaire d'Etat, en lui adressant le 15 mars 1845, la lettre suivante :

« Le Préfet apostolique  
au Secrétaire d'Etat des Cultes.

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« Les deux Pères que j'ai députés vers vous hier soir, m'ont fait connaître que, d'après l'entrevue qu'ils ont eu l'honneur d'avoir avec vous, l'intention bien arrêtée du Gouvernement, en me reconnaissant comme chef apostolique ou chef spirituel de l'Eglise catholique d'Haïti, a été et est encore de se réserver pour lui-même le placement des prêtres. Des raisons de la plus haute importance et que je ne déduirai point ici, me portent à requérir, de votre part, de bien vouloir répondre officiellement et par écrit, à la demande que j'ai l'honneur de vous proposer, comme chef spirituel de cette République. Le Gouvernement haïtien est-il décidé à me reconnaître, dans l'autorité spirituelle, que le droit de conférer la juridiction aux prêtres qu'il aura jugé à propos d'admettre ou de placer?

« Veuillez, Monsieur le Ministre, agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« Signé : TISSERANT,  
« Préfet apostolique d'Haïti.

« Port-au-Prince, le 15 mars 1845.

« P. S. — J'ose attendre une prompte réponse à ma demande. »

Le même jour, M. Beaubrun Ardouin, froissé par le ton de cette lettre, et du reste déjà prévenu contre lui, se hâta de lui répondre.

Le 15 mars 1845.

A M. l'Abbé Tisserant,  
Chef de l'Eglise catholique d'Haïti.

« MONSIEUR L'ABBÉ,

« Je vous accuse réception de votre lettre de ce jour, par laquelle vous m'avez entretenu des paroles qui vous ont été répétées par les deux prêtres que vous avez députés, dites-vous, auprès de moi hier soir. Ces deux prêtres se sont effectivement présentés à mon hôtel, et l'un d'eux m'a d'abord formé une plainte contre l'un des chantres de la paroisse. Ils m'ont parlé ensuite tous deux de vous; mais je n'aurais pu supposer qu'ils avaient été députés auprès de moi; ils ne me l'avaient pas déclaré d'une manière formelle.

« Vous dites, Monsieur l'Abbé, que des raisons de la plus haute importance, que vous ne déduirez point, vous portent à requérir de ma part, de vouloir bien répondre officiellement et par écrit à la demande que vous avez l'honneur de me proposer, comme chef spirituel de cette République.

« Cette demande, vous la formulez ainsi :

« Le Gouvernement haïtien est-il décidé à me reconnaître dans l'autorité spirituelle, que le droit de conférer la juridiction aux prêtres qu'il aura jugé à propos d'admettre et de placer? »

« Un *Post-Scriptum* de votre lettre me dit enfin :

« J'ose attendre une prompte réponse à ma demande. »

« Oui, Monsieur l'Abbé, je dois une réponse à votre lettre; et je ne vous la fais pas attendre.

« En arrivant au Ministère des Cultes, de la Justice et de l'Instruction publique, mon premier devoir a été de me pénétrer de tout ce qui avait été fait par mon prédécesseur dans ces diverses branches du département qu'il a plu au Président de la République de me confier. En ce qui concerne les Cultes, particulièrement, j'ai dû recourir aux Archives du Conseil des Secrétaires d'Etat pour m'assurer en quelle qualité vous avez été admis à

exercer les pouvoirs spirituels que vous aviez reçus du Préfet de la S. Congrégation de la Propagande, quelles conditions ou quelles restrictions y avaient été mises, et quelles étaient les propositions que vous aviez faites au Gouvernement haïtien.

« Par l'examen des registres du Conseil, j'ai reconnu que M. Féry, mon prédécesseur, en proposant au Gouvernement de consentir à ce que vous remplissiez les fonctions de Chef de l'Eglise catholique en Haïti, a mis lui-même des restrictions adoptées par le Conseil dont je vous cite trois articles :

« 1° L'autorité spirituelle n'aura aucune autre juridiction que celle que le Gouvernement voudra lui accorder, et elle ne pourra agir en vertu de pouvoirs quelconques du Saint-Siège que lorsqu'ils auront été ratifiés et confirmés par le Gouvernement.

« 2° Aucun décret, bulle, bref et autres expéditions émanées de la Cour de Rome, ne seront reçus et réputés valides dans la République, qu'après que le Gouvernement les aura agréés et en aura permis la publication.

« 3° Elle (l'autorité spirituelle) ne pourra nommer aux cures des paroisses, sans l'agrément du Gouvernement, qui, après examen par l'autorité ecclésiastique des lettres de prêtrise, place lui-même les pasteurs. »

« C'est à ces conditions, Monsieur l'Abbé, et d'autres inutiles de rappeler ici, que vous avez été admis à exercer les fonctions apostoliques. Vous n'avez pu les ignorer, et en vous y soumettant, vous avez résolu vous-même la question contenue dans votre lettre de ce jour.

« Vous n'exercerez ici, en Haïti, aucune autre juridiction que celle que le Gouvernement voudra bien vous accorder. Le Gouvernement nomme et place les curés, et vous leur donnez la juridiction spirituelle.

« Tels ont toujours été ses droits; il n'y renoncera pas. Son désir, aujourd'hui plus que jamais, est de les maintenir : car, forcé par les circonstances, de concentrer en lui-même tous les pouvoirs, il ne saurait répudier l'un des plus précieux.

« Je souhaite, Monsieur l'Abbé, que cette réponse satisfasse pleinement vos désirs.

« Veuillez, je vous prie, agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« *Signé* : B. ARDOUIN. »

Cette réponse du Secrétaire d'Etat des-Cultes produisit un grand émoi parmi le grand nombre des fidèles aveuglément dévoués au Culte catholique, apostolique et romain, qui commencèrent à traiter le Gouvernement de schismatique. Le langage de l'envoyé du Saint-Père était la parole de Dieu, disaient-ils, de par la Bible, à laquelle on devait se soumettre. D'une autre part, les catholiques apostoliques, romains, qui entendaient que le clergé rendit à César ce qui appartient à César, c'est-à-dire, se soumit aux lois et aux usages du pays se rangèrent du côté du Gouvernement. La ville forma, pour ainsi dire, deux camps où l'on discutait avec passion les questions religieuses; dans l'un on condamnait la réponse de M. B. Ardouin, comme n'étant pas fondée et n'exprimant que ses idées anti-religieuses personnelles; dans l'autre, on approuvait la résolution du Gouvernement de ne pas renoncer à ses anciens droits qui garantissaient la société et l'Etat contre les empiètements du Clergé romain. Les francs-maçons et les protestants appuyèrent surtout l'attitude prise par le Gouvernement. Les femmes, en général, se prononcèrent pour l'abbé Tisserant, auquel elles prodiguaient les attentions bienveillantes les plus empressées; elles remplissaient pendant toute la journée l'église et le presbytère.

L'abbé Tisserant répondit à M. B. Ardouin :

« Le Préfet apostolique  
au Secrétaire d'Etat des Cultes.

« MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES CULTES,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre officielle. Je suis forcé, par la position qui m'est



faite, de réclamer immédiatement une audience de votre part. Veuillez dire au porteur de cette lettre l'heure à laquelle, dès ce soir, je pourrai vous voir, ne pouvant différer jusqu'à demain matin, pour des raisons que j'aurai l'honneur de vous déduire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

TISSERANT.

« *Port-au-Prince, 15 mars 1845, 6 heures du soir.* »

L'abbé Tisserant, à son arrivée à Port-au-Prince, avait manqué d'égards à M. Ardouin en ne lui demandant pas une audience par écrit, et se contentant d'envoyer auprès de lui deux de ses prêtres chargés de lui poser des questions. Le Secrétaire d'Etat des Cultes avait été offensé de ce procédé. Il l'avait été davantage quand il avait reçu la première lettre de l'abbé Tisserant, où celui-ci l'avait mis, pour ainsi dire, en demeure de répondre à sa demande concernant le droit de conférer la juridiction aux prêtres. Le Secrétaire d'Etat des Cultes répondit donc à l'abbé Tisserant sur un ton aigre à sa demande d'audience qu'il ne lui accorda pas, par la lettre suivante :

« *Port-Républicain, le 16 mars 1845.*

« A Monsieur l'Abbé Tisserant,  
Chef de l'Eglise catholique d'Haïti.

« MONSIEUR L'ABBÉ,

« Hier au soir, j'ai reçu votre seconde lettre, par laquelle vous réclamiez immédiatement de ma part une audience à cause, dites-vous, de la position qui vous est faite. Je n'ai pas jugé qu'il fut convenable de vous l'accorder.

« Aujourd'hui, adoptant la voie que vous m'avez tracée, par votre première lettre d'hier, j'ai l'honneur de

vous dire de m'exposer officiellement et par écrit, ce que vous avez à me représenter.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« B. ARDOUIN. »

Dans les cercles nombreux du presbytère, cette réponse fut considérée comme un manque de respect à l'égard de l'abbé Tisserant, comme une grave injure. Dans le camp opposé, on y applaudit; on jugea qu'il avait été bien ramené. Les rapports se multiplièrent touchant des paroles imprudentes et malsonnantes qui auraient été dites de part et d'autre; les choses s'envenimèrent de plus en plus, et les plus sages voyaient déjà que l'entente entre le Gouvernement et l'envoyé du Saint-Père deviendrait impossible. Un assez grand nombre de citoyens hostiles au Gouvernement, du reste parfaitement indifférent aux questions religieuses, rendaient visite à l'abbé Tisserant, lui exprimaient leur regret de voir le Secrétaire d'Etat le traiter avec une grossière inconvenance; ils agissaient ainsi uniquement désireux de voir naître des complications en toutes choses, pour en rendre l'autorité supérieure responsable.

Il fut même question de faire des manifestations à l'église contre les procédés de M. Ardouin. L'abbé Tisserant, ignorant les mœurs et les habitudes de beaucoup de déclamateurs, pensait qu'il était de son devoir de calmer leur ardeur religieuse, dans l'intérêt de la paix publique. A les entendre, il aurait pu croire que son caractère de Chef de l'Eglise en Haïti lui donnait de l'influence sur le peuple. L'abbé Tisserant s'empressa d'aller visiter le citoyen J. Paul, Secrétaire d'Etat de l'Intérieur; il se plaignit à lui de la lettre officielle qu'il avait reçue; enfin, il se détermina à s'adresser au Conseil des Secrétaires d'Etat. Sa démarche auprès du citoyen J. Paul, qui n'était pas chargé du portefeuille des Cultes, mécontenta davantage le citoyen B. Ardouin. L'abbé Tisserant lui écrivit le même jour la lettre suivante :

« *Port-au-Prince, 16 mars 1845.*

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« Je regrette que le refus par lequel vous avez accueilli la demande que je vous ai présentée hier, refus dont j'ignore les motifs, m'ait placé dans la pénible nécessité de recourir immédiatement à M. le ministre de l'Intérieur pour lui faire la déclaration que votre lettre réclamait de ma conscience et de mon devoir. J'ai donc fait part à M. le ministre Paul, comme il vous l'aura sans doute fait savoir, que dans l'alternative où me met votre lettre officielle d'hier : d'avoir ou à cesser de suite toute fonction extérieure de Préfet, ou d'être regardé aux yeux du Gouvernement par le fait même de l'exercice de ces fonctions, comme ayant reconnu et reconnaissant les restrictions opposées à ma nomination de Rome, je déclarais, dès ce moment, que je ne me suis jamais soumis, comme je puis en donner des preuves, et ne suis disposé à me soumettre en aucune manière à ces restrictions, si on ne les modifie point.

« L'office public n'a été célébré aujourd'hui (1) que pour éviter au peuple, que mes paroles n'ont toujours porté qu'à la paix et le respect envers l'autorité, une occasion de trouble que nous serions les premiers à déplorer. Mais on ne saurait se méprendre sur la qualité avec laquelle j'ai voulu paraître dans l'église, et ai permis aux prêtres d'y exercer les fonctions ecclésiastiques. De concert avec M. le ministre de l'Intérieur, et d'après ses désirs pressés, ce n'est que comme Préfet nommé par le Saint-Siège et à reconnaître encore par le Gouvernement, que j'ai agi de la sorte.

« J'écrirai aujourd'hui à M. le Président du Conseil pour lui demander de bien vouloir réunir les membres du Conseil des Secrétaires d'Etat qui m'avaient agréé au nom du Gouvernement, le 29 juillet dernier, à l'effet d'entendre de ma part une communication importante du Saint-Siège.

« TISSERANT, *Préfet apostolique.* »

(1) Le dimanche des Rameaux tombait, cette année, le 16 mars.

Cette lettre de l'abbé Tisserant surrexcita M. Ardouin, qui crut reconnaître que le Chef de l'Eglise catholique d'Haïti, par ses agissements, tendait à séparer, dans la question en litige, le Conseil des Secrétaires d'Etat du Ministre des Cultes.

Il lui répondit par la lettre suivante qui respire son grand mécontentement :

« 16 mars 1845.

« A Monsieur l'Abbé Tisserant,  
Chef de l'Eglise catholique d'Haïti.

« MONSIEUR L'ABBÉ,

« J'ai reçu votre lettre de ce jour. J'en ai bien pesé les expressions; quelles que soient les déterminations auxquelles vous vous arrêterez, je sais que je suis Secrétaire d'Etat des Cultes; je connais mes devoirs et mes pouvoirs. Vous semblez vouloir en appeler, du conflit que vous suscitez entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, à la décision du Gouvernement.

« Ministre d'une religion de paix, votre devoir le plus essentiel, Monsieur l'Abbé, est d'entretenir le calme parmi les âmes dont le soin spirituel vous est confié. Vous devez aussi prêcher d'exemple aux autres ecclésiastiques.

« Ministre des Cultes, mon devoir est de vous rappeler cette obligation sacrée, car tout ce qui tendrait à jeter la perturbation, à troubler l'ordre, et qui serait le fait d'un ecclésiastique quelconque, serait sévèrement réprimé.

« B. ARDOUIN. »

« P. S. — Je vous invite à m'accuser réception de cette lettre, Monsieur l'Abbé, et à la communiquer aux ecclésiastiques sous vos ordres. »

Pendant que l'abbé Tisserant s'efforçait d'avoir l'appui du Président du Conseil des Secrétaires d'Etat, M. B. Ardouin, de son côté, faisait approuver ses vues par le

Président d'Haïti, dont le secrétaire, le général Dupuy, était un libre penseur.

Le même jour, 16, l'abbé Tisserant se hâta de répondre au ministre, tout en lui objectant qu'il ne pouvait accepter les restrictions du Gouvernement; il lui opposait invariablement, le *non possumus*, avec le plus grand calme :

« 16 mars 1845.

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre de ce jour. J'ai demandé et obtenu de M. le Président du Conseil des Secrétaires d'Etat, une audience qui m'est accordée pour mercredi prochain. J'y ferai part d'une lettre qui m'a été adressée par le Saint-Siège en date du 15 janvier dernier, par laquelle il m'est expressément défendu de donner aucun assentiment soit de vive voix, soit par écrit aux restrictions du Gouvernement haïtien du 29 juillet. Comme vous m'avez dit, Monsieur le Ministre, que ces restrictions se rattachent essentiellement à mon titre de Chef spirituel de la Religion catholique, apostolique et romaine dans la République, je crois de mon devoir d'en appeler au Conseil des Secrétaires d'Etat qui m'a reconnu, afin de savoir si on est décidé à modifier ces restrictions que mon mandat spirituel me défend d'admettre, ou si on me mettra dans la pénible nécessité de quitter l'île, en privant tous les prêtres de toute juridiction.

« J'ai communiqué votre lettre aux ecclésiastiques de cette ville; selon vos désirs, nous sommes les premiers à prêcher la paix et à travailler à son maintien.

« Nous n'avons pas oublié notre devoir à ce sujet, j'ai la conviction qu'aucun d'entre eux ne se mettra dans le cas de mériter à cet égard la moindre menace.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération la plus distinguée.

« TISSERANT, *Préfet apostolique.*

16 mars 1845. »

Par cette lettre, l'abbé Tisserant faisait connaître à M. B. Ardouin qu'il agissait désormais en dehors de lui, puisque, sans avoir consulté ce dernier, il avait obtenu du Conseil des Secrétaires d'Etat une audience pour lui communiquer une lettre du Saint-Père, du 15 janvier 1845. M. B. Ardouin, de son côté, qui avait fait adopter sa manière de voir, dans l'espèce, par le Président d'Haïti, ne se préoccupait plus des agissements du Préfet apostolique autour du Conseil, dont deux des membres lui témoignaient une bienveillance qui ne le concernait que personnellement; ils étaient polis à cet égard; il l'attendait de pied ferme, appuyé de Guerrier et de son secrétaire Dupuy, et s'empressa de lui faire savoir, par la lettre qui suit, que déjà les restrictions du Gouvernement étaient mises en pratique, et que seul il placerait les curés.

« 17 mars 1845.

« A Monsieur l'Abbé Tisserant,  
Chef de l'Eglise catholique d'Haïti.

« MONSIEUR L'ABBÉ,

« J'ai l'honneur de vous informer que le Président de la République, à qui j'avais adressé le rapport que vous m'avez présenté sous la date du 10 mars courant, a jugé convenable de nommer à la cure de la Capitale le R. P. Torribio, actuellement curé de Ouanaminthe, en laissant à ma faculté le soin de placer les autres prêtres arrivés récemment en Haïti, où je le jugerai à propos. Le désir et la volonté du Président sont de ne point s'occuper quant à présent du Petit Séminaire dont vous m'avez entretenu, et dont vous voudriez commencer l'établissement à Pétiou.

« Le Chef de l'Etat pense que l'on pourrait d'abord s'occuper des écoles à établir à Port-Républicain, et dont votre rapport fait aussi mention.

« D'autres dispositions de la part du Président de la République sont consignées dans sa dépêche du 15 courant, n° 38. Mais, Monsieur l'Abbé, comme vous m'avez

annoncé par votre lettre d'hier que votre intention est de porter vos réclamations au Conseil des Secrétaires d'Etat, je m'abstiendrai en ce moment de vous les faire connaître. Je dois toutefois vous dire que M. le Président n'approuve nullement que vous preniez le titre de *Chef apostolique*, tandis que le Conseil vous avait reconnu celui de *Chef de l'Eglise catholique*. Il n'approuverait non plus que les prêtres sous vos ordres, parcourussent les campagnes pour prêcher aux populations : c'est dans les paroisses établies et connues de tous que les prédications évangéliques doivent avoir lieu.

« Veuillez, Monsieur l'Abbé, m'accuser réception de cette lettre, et agréer l'expression de ma considération bien distinguée.

« B. ARDOUIN. »

Le Président Guerrier avait reçu la lettre que l'abbé Tisserant lui avait écrite le 8 mars pour lui annoncer son retour au Port-au-Prince. Il ne lui répondit pas; mais il chargea le Secrétaire d'Etat des Cultes, M. B. Ardouin, de le remercier de sa part pour les vœux qu'il lui avait exprimés pour lui personnellement et le pays. C'est ce dont s'acquitta le Secrétaire d'Etat des Cultes par une lettre qu'il adressa à l'abbé Tisserant le 18 au soir. Cette façon d'agir du Président de la République produisit sur l'abbé Tisserant une pénible impression; il la considéra comme le témoignage le plus certain de l'entente qui existait entre le Président et le Secrétaire d'Etat des Cultes sur la question de juridiction; il s'en sentit humilié. Cette entente n'aurait pas dû empêcher une réponse à une lettre exprimant des vœux pour le bonheur du Chef de l'Etat et de la République, et n'ayant aucun rapport à la question de juridiction ecclésiastique.

Le 18 mars il écrivait à M. Ardouin :

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« Selon votre désir, j'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre d'hier soir. Je m'abstiens de toute

observation, seulement je vous répéterai ce que je n'ai pu m'empêcher de vous écrire.

« Le Saint-Siège que j'ai déjà consulté selon mon devoir, afin de connaître si je pouvais admettre les restrictions opposées par le Gouvernement haïtien, à ma nomination de Préfet, m'ordonne de ne souscrire à aucune de ces restrictions, et insiste spécialement dans la pièce, qui sera présentée à MM. les Secrétaires d'Etat, sur la clause par laquelle le Gouvernement se réserve de placer seul les curés.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« TISSERANT, *Préfet apostolique.* »

L'abbé Tisserant devait se présenter au Conseil des Secrétaires d'Etat le 20 mars; il s'en abstint parce qu'il n'y avait plus à insister dans ses réclamations, puisque la lettre qu'il avait reçue la veille de M. Ardouin, le mettait en présence du Chef de l'Etat lui-même qui venait de lui imposer une humiliation en ne daignant pas même répondre à la lettre qu'il lui avait écrite le 8 mars. Il jugeait que les convenances exigeaient qu'il s'excusât auprès de M. Hippolyte, Président du Conseil, qui devait le recevoir le 20 mars.

Il lui adressa la lettre qui suit, en lui envoyant en communication la copie presque entière de celle qu'il avait reçue de Rome, en date du 15 janvier 1845 :

« A Monsieur le Président du Conseil  
des Secrétaires d'Etat.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

« Je devais me présenter demain mercredi au Conseil des Secrétaires d'Etat, à l'effet de présenter des réclamations de la plus haute importance. Ces réclamations, je les trouve résolues par la lettre que m'a adressée hier, l'honorable M. Ardouin, au nom du Président de la République.



« Comme je ne puis rester en Haïti à des conditions auxquelles le Saint-Siège refuse expressément de donner son adhésion, selon que vous le fera connaître la lettre qui m'a été adressée de Rome, en date du 15 janvier, de l'année courante, que j'ai eu l'honneur de communiquer, dès le second jour de mon arrivée, à M. le ministre des Cultes, et d'après laquelle tous les prêtres sont déclarés ne relever, par mon titre de Préfet apostolique, que de ma juridiction, je me vois forcé de me retirer et de venir de nouveau rendre compte de ma mission au Saint-Siège.

« En formant, Messieurs les Secrétaires d'Etat, les vœux les plus ardents, comme les plus sincères, pour le bonheur, la paix et la prospérité de notre cher pays,

« Je vous prie de me croire avec la plus haute considération, Messieurs les Secrétaires d'Etat, votre très humble et tout dévoué serviteur.

« TISSERANT, *Préfet ap. d'Haïti.* »

Voici la copie du document, en date du 15 janvier 1845, envoyée en communication par l'abbé Tisserant au Président du Conseil :

« Au Très Révérend Monsieur Tisserant,  
Chef apostolique de la Mission Haïtienne.

TRÈS RÉVÉREND MONSIEUR,

« D'après vos dernières lettres et d'après tout ce que a ajouté M. Schindenhämmer, la Sacrée Congrégation apprécie les difficultés que vous rencontrez dans la Mission qui vous est confiée : et sur lesquelles vous désirez connaître l'intention de la dite Sacrée Congrégation.

« Elle ne peut voir sans douleur que chaque jour démontre de plus en plus la nécessité de pourvoir dans ce pays aux affaires religieuses, d'une manière qui puisse s'accorder avec la divine Constitution de l'Eglise, que le Gouvernement ne se départe en rien d'exigences qui feraient des prêtres du Christ autant de ses serviteurs à lui-même, ce qui ne fut jamais et ne saurait être con-

cédé. Sachez donc que vous devez surtout bien vous garder, soit de vive voix, soit encore moins par écrit, de promettre d'observer les restrictions que le 29 juillet de l'année dernière, le Gouvernement prétendit apporter à votre ministère, comme de placer lui-même les curés (1), bien que dans les conventions souvent proposées par les délégués du Saint-Siège, cette sorte de prérogative eût été rappelée aux règles canoniques.

« Cependant, comme ces propositions sont du ressort unique du Gouvernement et qu'il est à espérer que le Gouvernement ne tiendra pas à les maintenir, la Sacrée Congrégation vous permet de retourner dans ce pays et de déployer votre zèle pour y conserver et propager la religion. Mais, avant de vous fournir les meilleurs moyens possibles de parvenir à ce but, et aussi pour condescendre à vos désirs, j'ai fait notifier à M. de Portès, de n'avoir plus à s'occuper ni par lui-même, ni par aucun vicaire, de la Partie française ou occidentale, puisque cette affaire vous est dévolue avec toute juridiction sur tous les prêtres.

« J'ai cru devoir vous donner cette information pour vous servir de gouverne à votre retour dans la Mission haïtienne. Mais ayez soin de vous mettre en route que lorsque vous serez parfaitement rétabli, de crainte qu'un nouveau péril, dont vous préserve Dieu! ne menace vos jours.

« Je prie Dieu de conserver longtemps M. Tisserant.

« Rome, au Palais de la Sacrée Congrégation pour la Propagation de la Foi, le 15 janvier 1845.

« Votre tout dévoué,

« Signé : J. P. Cardinal FRANSONIUS, *Préfet*.

« Signé : Jean BRUNELLI, *Secrétaire*.

M. de Portès, dont il est fait mention dans la lettre que nous venons de transcrire, était vicaire général à Santo-Domingo. Le même jour, le Président du Conseil

(1) Disposition qui, dans la Constitution haïtienne, était surtout choquante et déplaisait constamment.

des Secrétaires d'Etat, remit à M. Ardouin la lettre qu'il avait reçue de l'abbé Tisserant, ainsi que la copie de celle du 15 janvier 1845 de la Cour de Rome.

L'abbé Tisserant s'était embarqué déjà sur le *Malabar*, bâtiment mouillé sur rade de Port-au-Prince, et en partance pour l'Europe. Il avait été accompagné jusque sur le quai, par une foule considérable de dames, de jeunes filles et de citoyens de toutes conditions. Il avait avec lui trois des prêtres qu'il avait amenés avec lui en Haïti, les abbés Bouchet, Arragon et Briot qui s'en retournaient en France. Il avait dit à la foule, en se séparant d'elle : « Le peuple nous affectionne, il ne dépend pas de lui que nous soyons obligés de partir; nous ne sommes victimes que des agissements de nombreux prétentieux qui se posent en rationalistes et qui en fait ne savent raisonner sur rien. »

M. B. Ardouin se hâta de lui adresser la lettre suivante :

« *Port-Républicain*, le 19 mars 1845.

« A Monsieur l'Abbé Tisserant,  
Sur le *Malabar*, en cette rade.

« MONSIEUR L'ABBÉ,

« Monsieur le Président du Conseil des Secrétaires d'Etat m'a remis votre lettre d'hier (quoique sans date), par laquelle vous lui avez adressé une copie de la dépêche que vous a écrite M. le Préfet de la Propagande, datée de Rome le 15 janvier dernier. Votre susdite lettre a pour but de déclarer au Gouvernement haïtien que vous ne pouvez rester en Haïti à des conditions auxquelles le Saint-Siège refuse expressément de donner son adhésion, selon la lettre du Préfet de la Propagande, et vous vous voyez forcé de vous retirer et de venir de nouveau rendre compte de votre mission au Saint-Siège.

« Je trouve aussi consigné dans votre susdite lettre au Président du Conseil que vous m'auriez communiqué dès le second jour de votre arrivée, la lettre du Préfet

de la Propagande, d'après laquelle tous les prêtres sont déclarés ne relever, par votre titre de Préfet apostolique, que de votre juridiction.

« Je regrette, Monsieur l'Abbé, d'avoir à rectifier ici une erreur de votre part : cette dépêche du Préfet de la Propagande ne m'a jamais été communiquée par vous. Vous en aviez l'intention sans doute, mais vous ne l'avez pas fait. Au surplus, Monsieur l'Abbé, que vous m'eussiez communiqué cette dépêche, cela ne m'eût pas empêché de vouloir, comme je l'ai fait, la stricte exécution des réserves, conditions et restrictions mises le 29 juillet dernier par le Gouvernement de la République, à l'acceptation du bref que vous avez présenté, émané du Préfet de la Propagande et portant la date du 31 janvier 1844. Ces réserves, conditions et restrictions reposent sur les libertés de l'Eglise gallicane, toujours maintenues en Haïti, malgré son indépendance de la France, elles forment un droit pour le Gouvernement de la République, duquel il ne saurait se départir.

« En recevant la communication officielle de votre départ d'Haïti, pour aller rendre compte de votre mission au Saint-Siège, je ne puis que vous faire remarquer, Monsieur l'Abbé, que la traduction de la dépêche du Préfet de la Propagande à l'endroit où il est parlé de la juridiction que vous auriez sur tous les prêtres, n'est pas entièrement achevée. Il s'y trouve des points de réticence qui font supposer qu'il y avait d'autres clauses que j'aurais aimé à connaître, puisque vous n'avez fait traduire cette lettre que pour faire valoir vos titres et que vous l'avez envoyée au Président du Conseil dans ce but. D'un autre côté, j'ai remarqué aussi que M. le Préfet de la Propagande s'est bien servi d'une étrange qualification, en parlant de la République. Il a parlé d'une Partie française, qui a disparu depuis quarante-deux ans ; que l'île entière d'Haïti est indépendante de toutes les puissances étrangères. M. le Préfet voudrait-il reconnaître deux portions de territoire en Haïti, après la lettre adressée au Président d'Haïti le 24 juillet 1824, par le Cardinal Somaglia, et qui reconnaissait un Archevêché en Haïti, après les projets de Concordat qui eurent lieu

ici par deux légats du Saint-Père? Quoiqu'il en soit, Monsieur l'Abbé, le Gouvernement haïtien ne cessera pas, comme il l'a toujours fait, d'avoir pour les ministres de la religion catholique, qui savent respecter leur caractère sacré, les égards bienveillants qu'il leur doit. Le religion elle-même continuera d'être pleinement exercée sous son puissant patronage, mais avec les règles et les principes qu'une saine et judicieuse politique indique à tout Gouvernement qui sait se pénétrer de ses devoirs.

« Veuillez, Monsieur l'Abbé, recevoir mes vœux de bon voyage, et agréez l'expression de ma considération distinguée.

« B. ARDOUIN. »

Cette lettre est remarquable par sa rudesse; lequel est le menteur? Est-ce l'abbé Tisserant? Est-ce le Secrétaire d'Etat des Cultes, en ce qui concerne la lettre du Préfet de la Propagande qui ne lui aurait jamais été communiquée? Quant à la traduction de la lettre du Préfet de la Propagande, M. Ardouin n'avait pas à s'en plaindre du moment qu'il y était dit que la Cour de Rome n'acceptait pas les restrictions du Gouvernement haïtien; le reste ne le concernait pas, et c'était l'expression d'une curiosité indiscrette de la part du Secrétaire d'Etat d'avancer qu'il aurait aimé à connaître tous les paragraphes de la lettre.

Pourquoi offenser l'abbé Tisserant en lui disant que le Gouvernement avait des égards bienveillants pour les ministres de la religion qui savaient respecter leur caractère sacré? Quant aux libertés de l'Eglise gallicane, il était inutile d'en parler, puisque, par un acte de Dessalines, de 1804, tout ce qui concernait la France, en fait de lois, ordonnances et conventions, avait été aboli.

M. B. Ardouin n'aurait dû invoquer que les libertés de l'Eglise haïtienne telles que M. Honoré Féry les avait résumées dans les réserves, conditions et restrictions du 29 juillet; libertés qui existaient depuis l'Indépendance et dont jouissait le Gouvernement haïtien qui cependant ne se considérait pas schismatique. M. l'abbé Tisserant sentait bien que, s'il les avait acceptées, elles auraient

été stipulées dans le Concordat que le Gouvernement avait en vue : il n'était pas autorisé à engager l'avenir. Dans tous les cas, il était arrêté par le bref du 15 janvier 1845, par le *non possumus* inflexible du Saint-Siège. L'entente était donc devenue impossible.

Etant encore sur rade de Port-au-Prince, l'abbé Tisserant se hâta de répondre, le même jour 19 mars, à M. Ardouin, par la lettre qui suit :

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« Je suis dans la pénible nécessité de vous dire que votre lettre d'aujourd'hui renferme quelques inexactitudes. Il n'est pas étonnant qu'au milieu de vos nombreuses occupations, vous ayez oublié une chose, que j'affirme ici de nouveau, parce qu'elle est selon la vérité : c'est que j'ai eu l'honneur de vous communiquer, dès les premiers jours de mon arrivée, c'est-à-dire celui même où vous m'engageâtes à me trouver en votre hôtel pour examiner en votre présence, les papiers de M. Jury, la partie de la lettre de la Propagande qui déclare que j'ai tout pouvoir sur tous les prêtres de la Partie occidentale ou autrefois française. Vous me permettrez également de répondre en deuxième lieu, que lorsque vous prétendez soutenir la justice des réserves opposées par le Gouvernement à ma nomination de Rome, en disant que ces réserves ne sont autre chose que les libertés de l'Eglise gallicane, vos réflexions me semblent peu justes. Le Gouvernement pontifical pourrait sans doute accorder à Haïti, s'il le jugeait à propos, les anciennes libertés de l'Eglise gallicane; mais veuillez bien recevoir de ma part l'assurance positive que ce que vous entendez, Monsieur le Ministre, dans la question présente, comme libertés de l'Eglise gallicane, n'est autre qu'un schisme déguisé.

« Je répondrai en troisième lieu, que la traduction de la dépêche du Préfet de la Propagande, à l'endroit où il est parlé de la juridiction que j'ai sur les prêtres, est entière et achevée. Ce que j'ai passé de la lettre du Cardinal, comme l'attestera lui-même M. Villevalaix, qui a

copié la dite lettre, est un passage dans lequel le Saint-Siège répond à certains points particuliers de la discipline sur lesquels j'avais consulté, mais ce passage n'a nullement rapport à la première partie de la lettre et m'est tout à fait personnel. Quant à l'accusation que vous semblez faire peser sur le Saint-Siège de ne pas reconnaître l'indépendance d'Haïti, parce que la Partie occidentale de l'île est appelée Partie française, cette expression ne veut dire autre chose que partie autrefois française. Les Haïtiens de la Partie occidentale ne donnent-ils point dans le langage ordinaire le nom d'*espagnols* aux Haïtiens de la Partie de l'Est, et ces derniers ne nous appellent-ils point à leur tour, *français*?

« Je regrette que le temps ne me permette pas de vous écrire plus longuement, car le bâtiment est sur le point d'appareiller pour l'Europe.

« Adieu, Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos bons souhaits; je désire, comme vous, que la religion catholique, apostolique et romaine reflleurisse en Haïti.

« Veuillez, Monsieur, agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

« TISSERANT, *Préfet apostolique.*

« P. S. — Je vous prie d'excuser mes ratures, la presse où je me trouve en est cause.

« J'ai l'honneur de vous remercier des vœux que vous faites pour que nous ayions une heureuse traversée. »

Peu de moments après la réception de cette lettre par M. Ardouin, le *Malabar* appareilla pour l'Europe, et le Secrétaire d'Etat des Cultes en avisa le Président de la République. L'abbé Lamache, qui était venu en Haïti avec l'abbé Tisserant, ne le suivit pas, malgré l'ordre qu'il en avait reçu de partir.

Il fut nommé premier vicaire de l'église de Port-au-Prince. Les PP. Georges Paddington et Casta refusèrent aussi de s'embarquer sur le *Malabar*. L'abbé Torribio, prêtre d'une haute respectabilité et d'une solide instruction, qui était curé de Ouanaminthe, fut mandé au Port-

au-Prince pour desservir la cure de cette ville. Le schisme était donc établi pour empêcher les envahissements de la Cour de Rome, dont les tendances sont de créer un Etat dans l'Etat; le Gouvernement agit dans l'intérêt du pays en maintenant les restrictions du 29 juillet 1844 opposées par M. H. Féry aux prétentions exorbitantes du Clergé, du reste, en attendant la conclusion d'un Concordat avec le Saint-Siège.

Mais, dans cette affaire, le Secrétaire d'Etat des Cultes, M. B. Ardouin, eût dû employer des formes moins amères, moins acerbes et le résultat eût été le même. D'une autre part, il était d'une haute convenance que le Président de la République répondit à une lettre d'un Envoyé d'une puissance étrangère : à cette époque, le Pape était un souverain spirituel et temporel. En cette circonstance, le Président de la République fut mal conseillé par le Secrétaire d'Etat des Cultes et son Secrétaire intime, le général Dupuy, car la lettre de l'abbé Tisserant ne concernait pas ses négociations avec le Gouvernement : c'était un hommage particulier qu'il rendait au Président, c'était l'affaire du Cabinet particulier de celui-ci. En somme, M. Ardouin fit preuve d'un grand sens patriotique en suivant à l'égard de la Cour de Rome, la voie tracée par son prédécesseur qui n'appartenait pas à son école politique.

On doit, sur notre terrain, lui en savoir gré, parce qu'il arrive trop souvent, que par passion aveugle ou par amour-propre mal entendu, nous rendons nul ce que nos devanciers ont fait dans l'intérêt de la Patrie. On agit quelquefois, par suite de la vanité irritée, de la routine offensée, du gain illicite contrarié, qui peuvent s'élever à une fureur d'iniquité n'ayant rien à envier à aucun fanatisme.

Presque aussitôt après le départ de l'abbé Tisserant, M. B. Ardouin adressa au Président de la République le rapport qui suit, concernant toute cette affaire qui avait partagé la ville de Port-au-Prince en deux camps, pendant ces péripéties.



Rapport du Secrétaire d'Etat au Département de la Justice, de l'Instruction publique et des Cultes, au Président de la République.

PRÉSIDENT,

J'ai déjà eu l'honneur de vous informer du départ spontané de M. l'abbé Tisserant pour France. Il s'est embarqué sur le navire *Le Malabar*, emmenant avec lui les PP. Joseph Lossodat, Ernest Briot, Stanislas Arragon et Maurice Bouchet, de la même Congrégation dont il fait partie.

M. l'abbé Tisserant était arrivé en Haïti en 1843. Accueilli par le Gouvernement et par les citoyens comme le descendant de l'un des vétérans de notre liberté, il fut placé en qualité de vicaire à la paroisse du Port-Républicain, sous le R. P. Echevarria, qui en était le curé. Cet accueil bienveillant, ces liens qui l'attachaient à la famille haïtienne, parurent déterminer la Cour de Rome à l'investir de sa confiance au point de lui expédier un décret de la Congrégation de la Propagande, signé le 31 janvier 1844 par le Cardinal Préfet J.-Ph. Fransonius, qui lui donnait le titre de *Préfet des Missions en l'île d'Haïti*, avec l'autorité d'exercer tout ce qui concerne l'administration de ces mêmes Missions, conformément à ce qui est prescrit par les décrets de la Congrégation et dans les pouvoirs à lui accordés, et ce, non ailleurs ni autrement.

Ce décret étant parvenu à l'abbé Tisserant au mois d'avril 1844, au moment où l'ex-Président Hérard se trouvait en marche contre les départements de l'Est de la République, il n'en fit aucun usage apparent. Ce ne fut qu'après l'établissement du Gouvernement du 3 mai qu'il présenta ce document, le 19 juillet, au Conseil des Secrétaire d'Etat, pour être reconnu en qualité de Préfet apostolique d'Haïti.

Il déclarait, par son exposé au Conseil, se proposer deux choses essentielles : d'abord l'instruction religieuse largement rétribuée à tous, ensuite la réforme progressive du clergé procurée par tous les moyens possibles.

Le plan qu'il se proposait de suivre pour arriver à ces deux résultats était expliqué au Conseil des Secrétaires d'Etat.

Quant au premier, il déclarait qu'outre les curés des Paroisses, il devait y avoir des Prêtres missionnaires chargés d'aller parcourir les campagnes pour évangéliser leurs habitants.

A l'égard de la réforme du clergé, déplorant, disait-il, les fautes et la conduite de beaucoup de curés, avouant que mieux vaudrait pour Haïti n'avoir point de prêtres catholiques, que d'en posséder d'aussi indignes de leur divin caractère et d'aussi scandaleux, il déclarait que, désormais, il ne fallait plus admettre dans la République aucun prêtre que l'autorité ecclésiastique n'aurait pas elle-même mandé, parce que l'expérience l'a mis à même d'affirmer que les malheureux ecclésiastiques qui viennent s'offrir d'eux-mêmes dans les pays d'outre-mer sont ordinairement peu en règle et suspects.

En conséquence, l'abbé Tisserant offrait au Conseil des Secrétaires d'Etat d'aller en Europe pour être à même de procurer des prêtres dignes de la confiance de la Nation; et c'était surtout vers la Belgique et la Savoie qu'il se proposait de se diriger pour accomplir ses vues.

A son retour d'Europe, l'abbé Tisserant se proposait encore d'amener en Haïti des instituteurs et des institutrices pour établir au Port-Républicain des écoles gratuites de garçons et de filles et de fonder ensuite à Pétion un Petit Séminaire, destiné à procurer un jour à Haïti des prêtres haïtiens pour former enfin un clergé national.

Le Conseil des Secrétaires d'Etat, délibérant sur l'acceptation du bref émané du Préfet de la Propagande, mettait une sage lenteur à bien peser toutes les conséquences qui pourraient en résulter, lorsque le citoyen Féry, Secrétaire d'Etat des Cultes, eut l'heureuse idée de formuler les réserves, conditions et restrictions qu'il jugea utiles et indispensables de mettre à l'autorité spirituelle qui dérivait du bref de la Cour de Rome. Adoptées par le Conseil des Secrétaires d'Etat, elles sont devenues la condition *sine qua non* mise à l'acceptation de ce bref. Ce document, présenté par le Secrétaire d'Etat

des Cultes, offre même un changement de titre dans la reconnaissance de l'autorité ecclésiastique; et ce n'est pas sous celui de Préfet apostolique, mais sous celui de chef de l'Eglise catholique d'Haïti que M. l'abbé Tisserant fut admis à l'exercer. C'est ainsi que le Secrétaire d'Etat des Cultes le qualifie, dans sa lettre du 31 juillet, n° 78, en lui adressant un extrait de la délibération du Conseil des Secrétaires d'Etat, où se trouvent formulées les dites réserves, conditions et restrictions.

Il est à remarquer, Président, que le 30 juillet, dans une lettre adressée au Secrétaire d'Etat des Cultes, ignorant que le Conseil eut dès la veille statué sur sa demande, et désirant d'en connaître le résultat, à cause du prochain départ du navire sur lequel il allait partir pour l'Europe, M. l'abbé Tisserant disait : « La conclusion que l'on prendra me décidera, si elle est favorable, à ne partir que pour aller chercher de bons prêtres, tandis que si elle est défavorable, je serai contraint, par devoir de conscience, de quitter de suite pour toujours, ainsi que le P. Joseph. J'attends la décision des membres du Conseil. »

Or, le lendemain, le Secrétaire d'Etat des Cultes lui notifie la décision du Conseil; il part seul pour l'Europe, et revient avec des prêtres; donc il avait considéré la décision du 29 juillet 1844 comme favorable à sa demande; donc il avait acquiescé *virtuellement* (1) aux réserves mises au bref du Préfet de la Propagande.

(1) L'abbé Tisserant ne peut avoir acquiescé *virtuellement* aux dites réserves. En effet, de l'aven universel. l'acquiescement virtuel est celui qui a été précédé d'un acquiescement *positif*, lequel est censé continuer d'exister, tant qu'il n'a pas été révoqué. Mais puisque M. le ministre n'ose dire, et avec raison, qu'il y avait eu de la part de M. Tisserant acquiescement positif (le ministre n'ayant aucune preuve qui le démontre), il s'ensuit par le fait même qu'il n'y a pu avoir acquiescement *virtuel*. Au surplus cette lettre, dont il est ici question, n'avait nullement rapport aux restrictions mises ou à mettre par le Gouvernement, restrictions que M. Tisserant ignorait entièrement et qu'il ne connut officiellement que deux ou trois jours avant de s'embarquer. Il ne s'agissoit que de savoir si le Gouvernement vouloit ou non le reconnaître comme autorité spirituelle. Dans le Conseil des Ministres, où M. Tisserant fut mandé pour présenter ses papiers de Rome et expliquer le plan qu'il désirait suivre par rapport à la religion,

Que revenu en Haïti avec un nouveau bref de la Cour de Rome qui lui défend de consentir ni de vive voix ni par écrit à aucune des restrictions posées par le Gouvernement haïtien, l'abbé Tisserant essaie de faire valoir cette injonction ultramontaine; il obéit sans doute à ses supérieurs; mais le Gouvernement haïtien reste tout à fait dans son droit, dans sa prérogative, lorsqu'il maintient les restrictions qu'il a dû mettre à l'exercice d'une autorité ecclésiastique qu'il n'a pas recherchée ni sollicitée, mais qu'il accepte, lorsqu'elle vient elle-même se présenter, et à laquelle il peut certainement dicter les conditions qu'il reconnaît nécessaires au maintien de l'ordre dans le pays soumis à sa puissance.

J'ai exposé les propositions faites par M. l'abbé Tisserant au Conseil des Secrétaires d'Etat, d'après lesquelles il devait se rendre en Belgique et en Savoie pour en amener des prêtres dignes d'exercer et de faire fleurir l'Eglise haïtienne. A son retour, je lui demandai un rapport sur le voyage qu'il venait d'effectuer, afin de reconnaître s'il avait rempli l'objet qu'il s'était proposé. Il me le présenta le 10 mars courant.

Par ce rapport M. Tisserant m'a déclaré qu'il a trouvé en Belgique des préventions un peu fortes contre notre pays, et bien qu'il eût réussi à les dissiper par le compte favorable qu'il a rendu des bonnes dispositions du peuple haïtien pour la religion, il a eu la douleur de trouver dans ce pays les vocations pour s'expatrier fort rares chez les Belges, et que, si un certain nombre de sujets ont demandé à leurs évêques d'aller utiliser leur ministère dans les colonies lointaines, leurs pas se sont tournés et ne se tournent encore chaque jour que vers Guatémala, où les Belges ont formé une sorte de colo-

il ne fut question que de savoir si on le recevrait comme autorité. Il ne fut pas dit un mot qui pût faire entendre que, dans le cas de reconnaissance par le Gouvernement, on prétendrait imposer des conditions ou réserves. Aussitôt que M. Tisserant connut les réserves qu'on apportoit à sa nomination, il alla trouver M. Féry pour lui dire qu'il ne pouvoit y donner adhésion, avant que le Saint-Siège y consentît, et partit pour aller recevoir à cet effet la réponse du Saint-Siège. On connoit la réponse de Rome.

(*Note de M. Tisserant.*)

nisation, à Saint-Thomas, où vers les Etats-Unis, pour les prêtres de ce pays qui veulent entrer dans l'ordre des Jésuites — que deux prêtres belges cependant se disposaient à venir avec lui; mais les oppositions mises par les parents à l'accomplissement de ce dessein si généreux nous ont privé de ces utiles auxiliaires, du moins pour le moment.

Et quant au voyage qu'il se proposait de faire en Savoie, M. Tisserant déclare qu'ayant été malade à Paris, il n'a pu l'effectuer; mais qu'il a écrit et fait écrire, et qu'il espérait que son appel aura été entendu par quelques cœurs généreux, tant dans la Savoie que dans plusieurs diocèses de France, comme ceux de Lyon, du Puy, etc., qu'un ecclésiastique, qui étudie en ce moment au Séminaire de Saint-Sulpice, et un prêtre Noir nommé Moussa, qui exerce avec deux de ses frères, seront prochainement rendus en Haïti.

A l'égard des instituteurs et des institutrices qu'il devait amener de la Belgique, il déclare encore que ses efforts y ont été nuls; car on ne parle en Belgique que de la nouvelle colonie belge de Guatémala; et tous les instituteurs, qui désirent remplir leur noble tâche au delà des mers, se portent de ce côté; et puis, ajoute-t-il, j'ai trouvé peu d'échos dans les cœurs en faveur de notre pays, à cause de la réputation défavorable que des esprits mal intentionnés nous ont faite.

De ces insurmontables difficultés il est résulté, pour M. l'abbé Tisserant, la nécessité de se procurer uniquement de France, non seulement des prêtres, mais des instituteurs et des institutrices.

Aussi il m'annonçait qu'un bon instituteur devait être en mer avec sa femme pour se rendre en Haïti; il m'annonçait encore que bientôt il procurerait à notre pays deux Frères maîtres d'école, pris parmi ces instituteurs pieux et modestes qui consacrent leur vie à s'occuper de l'éducation des enfants et qui ont su se concilier dans tous les pays où ils se sont transportés, surtout en France, le respect et l'estime de tous les esprits, de ceux mêmes qui sont peu favorables à la religion. Je crois qu'il s'agit des Frères de la Doctrine Chrétienne.

M. l'abbé Tisserant avait pourvu à ce qui concerne les institutrices en s'adressant aux Dames dites de Saint-Joseph de Cluny, qui forment en France une Communauté de Religieuses. Il espérait en recevoir six institutrices qui seraient envoyées de l'île de la Trinité, et parmi lesquelles se trouverait une jeune personne de race africaine; elles devaient se rendre en Haïti au mois de septembre prochain.

Enfin, par son rapport du 16 mars courant, M. l'abbé Tisserant me parlait de MM. Bouchet, Arragon et Briot qui, venus en Haïti par ses ordres, sont repartis ces jours derniers; et de MM. Lamache et Georges Paddington, qui sont venus avec lui par le même paquebot, et qui sont restés au Port-Républicain avec le P. Casta, malgré l'invitation qu'il leur avait faite de s'embarquer pour retourner en Europe.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, les quatre prêtres partis avec M. Tisserant appartiennent comme lui à la Congrégation dite du Sacré-Cœur de Marie, dont le siège principal est à La Neuville, près Amiens, à côté de l'établissement des Pères de la Foi ou des Jésuites, situé à Saint-Acheul.

Maintenant, si l'on examine la conduite qu'a tenue M. Tisserant dans toute cette affaire et les diverses questions qui s'y rattachent, on ne pourra qu'approuver les précautions prises par le Gouvernement. Le Gouvernement n'était-il donc pas en droit de mettre à l'acceptation du bref de la Cour de Rome la condition qu'il jugeait indispensable au maintien de la bonne harmonie toujours si désirable entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel? L'expérience du passé, l'exemple de ce qui se passe journellement dans les autres pays de la catholicité, les droits et prérogatives dont jouissent les Gouvernements qui professent, avec les peuples qu'ils dirigent, le culte catholique, les libertés qui résultent pour ces peuples des principes mêmes du christianisme, libertés qui ne sont pas des exceptions à la règle, puisqu'elles sont elles-mêmes des règles communes à la catholicité, et qu'elles constituent, pour l'Eglise de chaque nation catholique, un droit public ecclésiastique; tout concourait à porter

le Gouvernement haïtien à définir clairement les restrictions, réserves et conditions qu'il jugeait convenable de mettre à l'exercice de cette juridiction qu'il allait accorder à M. l'abbé Tisserant, sur le clergé d'Haïti.

Mais la Cour de Rome, à qui il en a référé, n'a pas jugé, de son côté, devoir lui permettre de consentir à aucune des restrictions posées par le Gouvernement haïtien.

Il s'ensuit donc que le titre de chef de l'Église catholique d'Haïti reconnu à M. l'abbé Tisserant par le Gouvernement haïtien, devient nul et non avenu, puisqu'il n'avait été ainsi décidé que pour qu'il pût exercer l'autorité spirituelle dont il se trouvait investi dans la République. Encore moins voudrait-il conserver à l'égard d'Haïti le titre de Préfet apostolique, qui ne lui a pas été reconnu (1).

Et d'ailleurs, Président, le Gouvernement haïtien ne doit-il pas examiner la question de savoir si la Cour de Rome peut et doit considérer Haïti comme un pays de Missions, c'est-à-dire sans diocèse.

Anciennement, lorsque l'île d'Haïti appartenait à deux puissances métropolitaines, il existait, dans la partie orientale, un archevêché, dont le titulaire résidait dans la ville de Santo-Domingo, chef-lieu du diocèse; et la partie occidentale n'était administrée spirituellement que par un Préfet apostolique.

Mais l'indépendance de l'île entière ayant été proclamée en 1804, la Préfecture apostolique cessa par ce seul fait, puisque par cet acte à jamais mémorable, toute distinction de territoire cessait dans l'île. Les prévisions de cette œuvre glorieuse ayant été accomplies en 1822, l'archevêque Pedro Valera, qui résidait à Santo-Domingo, prit avec raison le titre d'archevêque d'Haïti, et institua le R. P. Joseph Salgado son vicaire général pour les départements de l'Ouest et du Sud, en même temps

(1) Le ministre Féry avoit certainement reconnu l'abbé Tisserant comme Préfet apostolique, puisque la plupart des lettres qu'il lui écrivit depuis sa nomination jusqu'à son retour d'Europe sont accompagnées de ce titre : à M. l'Abbé Tisserant, Préfet apostolique d'Haïti. (Note de M. Tisserant.)

qu'il instituait le R. P. Correa y Cidron son vicaire général pour l'Artibonite, et le R. P. Pichardo son vicaire général pour le Nord. Le mandement de ce pieux Prélat, quant au titre du vicaire général Salgado, porte la date du 2 décembre 1823, c'est-à-dire sept mois avant que le cardinal Jules M. de Somaglia, Pro-Préfet de la Propagande, eut fait connaître, par sa lettre datée de Rome le 24 juillet 1824, adressée au Président d'Haïti, que les intentions du Saint-Père étaient que l'archevêque Valera dût exercer la Juridiction épiscopale sur tout le territoire d'Haïti.

Cet état de choses fut encore consacré par les divers projets de Concordat qui eurent lieu au Port-Républicain entre le Gouvernement haïtien et les envoyés extraordinaires de la Cour de Rome, notamment en 1834 et 1836, par le R. P. Evêque Jean England, et en 1842 par le R. Evêque Rosati, tous deux accrédités près le Gouvernement de la République en qualité de Légats. Comment donc pourrait-on, dès le 31 janvier 1844, vouloir établir à Haïti cette ancienne et caduque institution de Préfet apostolique qui rappelle le funeste régime colonial sous lequel nous avons si longtemps gémi? Comment pourrait-on encore, en janvier 1845, distinguer une Partie française dans l'île d'Haïti? Et de ce que les citoyens du département de l'Est aient prononcé une séparation (qui ne peut être que momentanée) de leurs concitoyens des autres départements, s'ensuit-il que la Cour de Rome soit autorisée à faire cette inconcevable distinction de territoires? Peut-elle avec raison prétendre établir en Haïti, contre le gré du Gouvernement de la République, une autorité ecclésiastique sous un titre quelconque, sans même en excepter un archevêque diocésain?

Un tel acte de sa part serait évidemment un empiètement sur le droit et la prérogative du Président de la République d'Haïti qui seul peut nommer des évêques ou archevêques auxquels le Saint-Siège accorderait l'institution canonique, ainsi que cela est pratiqué en Espagne, en France, en Autriche, dans d'autres pays de la Catholicité, ainsi que les projets de Concordats l'avaient établi en faveur du chef de notre République.



Si l'Archevêché d'Haïti se trouve vacant depuis 1833, époque du décès du titulaire survenu à La Havane, où il s'était volontairement retiré, et en attendant que l'unité nationale se rétablisse entièrement, le diocèse pourrait être provisoirement administré par un ou plusieurs vicaires généraux à la nomination du chef de l'Etat, auxquels le Saint-Père, dans son amour pour les chrétiens, ne refuserait certainement pas la Juridiction spirituelle dont ils auraient besoin pour exercer leur saint ministère. Ce serait dès lors l'objet d'une convention à prendre avec la Cour de Rome par le Gouvernement de la République.

Cette conclusion à laquelle je suis parvenu sur le sujet important que je sou mets à vos lumières, Président, sera sans doute propre à prouver à la Cour de Rome que, loin de vouloir cesser toutes relations avec le Saint-Siège Apostolique, le Gouvernement de la République désirerait au contraire que ces relations, si nécessaires au bien et à la prospérité de notre divine Religion, fussent établies sur des bases convenables au maintien de la bonne intelligence entre le spirituel et le temporel.

Quant au bon peuple dont la Providence vous a confié les destinées, pour le préserver des maux qu'entraîne la hideuse anarchie, il saura, Président, rendre Justice à tout ce que vous avez opéré déjà dans ce noble but, et il appréciera chaque jour cette sollicitude paternelle qui vous anime, et qui a dicté les mesures de votre Gouvernement dans l'intérêt général.

Je demeure, Président, avec les sentiments d'un respectueux attachement, votre obéissant serviteur.

B. ARDOUIN.

*Port-Républicain, le 28 mars 1845.*

\*

\*\*

de M. Tisserant :

A Son Eminence Illustrissime Monseigneur le Cardinal  
Préfet de la Propagande.

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Eminence la douloureuse nouvelle que, dix-huit jours à peine après mon retour en Haïti, je me suis vu dans la pénible nécessité de quitter la Mission confiée par le Saint-Siège à ma sollicitude. Comme l'expliqueront plus bas les différents détails dont je m'empresse d'adresser communication à Votre Eminence, afin de mettre autant qu'il est en mon pouvoir la Sacrée Congrégation à portée de juger l'état de la Religion dans cet infortuné pays et des motifs qui m'ont déterminé à m'éloigner de Saint-Domingue, je ne pouvais continuer à exercer plus long-temps les fonctions de ma charge en Haïti, sans être considéré, aux yeux du Gouvernement, comme adhérant *par ce fait même* à des conditions auxquelles Votre Eminence, dans les instructions si précises qu'elle a eu la bonté de me notifier en date du 15 janvier de l'année courante, m'a défendu de donner en aucune manière mon assentiment, ainsi qu'à de nouvelles évidemment plus opposées encore à la divine constitution de l'Eglise de Jésus-Christ.

Arrivé à Jacmel, en Haïti, le 1<sup>er</sup> mars, je me suis donc embarqué en rade de Port-au-Prince le 18, pour retourner en Europe recevoir (s'il y a lieu) de nouveaux ordres de la part de la Sacrée Congrégation, dont je serai toujours l'enfant soumis, — et supplier pour le cas contraire Votre Eminence de daigner me permettre de venir reprendre le joug si doux à mon cœur de l'obéissance, en me rendant, en qualité de simple Missionnaire du Saint-Cœur de Marie, dans celle de nos Missions vers laquelle M. l'abbé Libermann, mon digne Supérieur, jugera à propos de me diriger. Et c'est du Havre, où la Providence nous a conduit à bon port, que j'ai l'honneur de vous adresser le compte rendu de la Mission difficile dont Votre Eminence m'avait chargé.

Agréez, Monseigneur, l'expression des sentimens du plus profond respect et de la soumission la plus entière, avec lesquels j'ai l'honneur d'être

De Votre Eminence Illustrissime,

Le très humble et très obéissant serviteur et fils.

E. TISSERANT,

*Préfet apostolique d'Haïti.*

*Le Havre, le 2 mai 1845.*

*Post-Scriptum.* — Je me rends à La Neuville, près Amiens, où j'attendrai les ordres de Votre Eminence.

\*  
\*\*

Lettre de M. Joseph-Marie Lossedat, missionnaire de la Société du Saint-Cœur de Marie à M. Libermann, supérieur de la même Société.

J. M. J.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

Au moment où la lettre de M. Tisserant va vous porter une nouvelle qui sans doute affligera votre cœur, j'ai cru qu'il serait consolant pour vous d'apprendre en même temps les bonnes dispositions qui règnent en général parmi le peuple haïtien, et qui font espérer que plus tard et, je l'espère, bientôt, quand Dieu aura jeté un regard de pitié sur ce pauvre pays, et sur son Gouvernement jusqu'ici sans cesse agité, notre sainte religion y fera de merveilleux progrès. Je vais donc vous transmettre quelques observations que j'ai faites sur l'esprit religieux des Haïtiens durant l'espace d'une année que j'ai demeuré au milieu d'eux.

La première occasion où je me trouvai à l'église en présence des fidèles de Port-au-Prince, fut le dimanche de Pâques, lendemain de mon arrivée. Je fus en ce saint jour beaucoup édifié de l'affluence du peuple dans le lieu saint, de sa tenue religieuse pendant les saints offices

et du grand nombre de communions qui eurent lieu à la messe. Mais je fus encore beaucoup plus édifié quelques jours après. M. Tisserant avait, comme vous le savez, formé plusieurs catéchismes au Port-au-Prince; la plupart ne se faisaient plus, parce que les écoles avaient été dissoutes à l'occasion des troubles qui existaient dans le pays. Celui des grandes personnes se continuait plusieurs fois dans la semaine; au jour, à l'heure et au lieu fixé par M. Tisserant, l'on voyait arriver environ 150 femmes, sans compter les hommes, apportant avec empressement les bancs qui leur étaient nécessaires pour assister commodément à l'instruction.

Je remarquai beaucoup d'ordre dans ces catéchismes : le silence y était parfait; on écoutait avec une grande attention le Père quand il parlait et, autant qu'on le pouvait, on gardait avec soin les paroles qui sortaient de sa bouche. Quand M. Tisserant interrogeait quelques-uns de son auditoire, tous répondaient à voix basse, pour montrer au Père qu'ils savaient bien. C'était une admirable simplicité. On aurait dit des enfans de dix ans. La charité y était aussi bien observée; on ne s'y permettait pas un sourire, lorsqu'il arrivait à quelqu'un des interrogés de faire quelque faute dans sa réponse. Chacun était plein de reconnaissance pour l'instruction qui lui était donnée, et les femmes ne se retiraient qu'après avoir salué le Père par une profonde révérence, qui allait quelquefois jusqu'à terre. A la vue de tant de simplicité et de docilité, j'étais fortement ému et je me trouvais bien dédommagé de ma peine d'être venu en Haïti par la consolation d'y trouver des âmes si fidèles. La semaine de la retraite qui précède de huit jours la première communion fut remarquable par l'assiduité à venir deux fois par jour aux instructions qui étaient faites pour disposer à cette grande action : l'on n'avait jamais vu d'exercice semblable. La parole de Dieu produisit son fruit, j'ai lieu de le croire par la manière dont on se comporta en ce jour de la Première communion. Il y eut un recueillement admirable pendant la sainte messe; les communions furent au nombre d'environ 250. Un grand concours de peuple avait été attiré à cette

cérémonie par la nouveauté du spectacle, qui étonna beaucoup, ainsi que le renouvellement des promesses du Baptême, qui eut lieu le soir à vêpres. M. le Préfet avait fait installer une belle table bien ornée à l'entrée du sanctuaire; il y avait fait disposer le livre des saints Evangiles, posé sur un riche coussin, et chacun des communians y posait les mains et renouvelait ses promesses. Cette cérémonie fut des plus touchantes; on y versa beaucoup de larmes; tout le monde parla de cette première communion; chacun aurait voulu participer à un si ineffable bonheur. Un bon nombre de jeunes gens de la ville vinrent nous trouver au presbytère pour demander à faire leur première communion, tout disposés à se rendre aux instructions qu'on voudrait bien leur faire pour s'y préparer; mais sur ces entrefaites, M. le Préfet étant tombé malade de la fièvre jaune et votre pauvre serviteur aussi, cela fut retardé. Le départ de M. Tisserant, à l'occasion de sa nomination à la Préfecture apostolique, suivit sa convalescence, et il nous fut impossible de commencer le cours d'instruction que nous avions projeté, à cause des grandes occupations qui nous survinrent à un autre prêtre et à moi, qui restions les seuls pour ainsi dire au presbytère, M. le curé n'exerçant aucune fonction du saint ministère au dehors.

Au retour de M. le Préfet, dont le séjour dans l'île fut malheureusement de trop courte durée, il eût été facile de réunir toutes ces personnes bien disposées et bien d'autres avec elles : on attendait avec impatience l'ouverture des nouveaux catéchismes. Tout semblait préparé pour faire un grand bien dans toutes les classes de la population, qui avait confiance entière dans les pasteurs qui leur étaient venus depuis plus d'un an. Les enfans des écoles de la ville avaient aussi un grand désir de voir s'ouvrir des catéchismes pour eux. Ce désir, je l'ai vu bien souvent manifesté par ces bons enfans dans les fréquentes visites qu'ils faisaient au presbytère, demandant en grand nombre, à quelle époque on pourrait se rendre dans leurs classes. Oh! qu'il est pénible de voir tant de bonne volonté sans pouvoir la satisfaire! On aurait pu faire d'excellents chrétiens de ces enfans,

peut-être plus tard de bons séminaristes. Ils étaient pleins de candeur, de simplicité, de douceur, de docilité : un mot du Père leur suffisait pour les faire se conduire sagement. L'école gratuite qu'on avait fait espérer réjouissait bien des personnes dans la ville; on y voyait l'arme la plus terrible pour détruire le protestantisme établi depuis quelques années dans l'île, parce que les enfans des catholiques pauvres qui se fendaient chez eux, auraient été donnés aux écoles catholiques une fois fondées; c'est vraiment un bien grand malheur qu'environ 250 enfans soient exposés à perdre la foi, faute de trouver une école gratuite catholique, où ils puissent recevoir le bienfait de l'instruction.

L'établissement projeté d'un Pensionnat de Religieuses à Port-au-Prince avait déjà attiré l'applaudissement d'un grand nombre de personnes, et déjà plusieurs avaient sollicité leur admission dans la future communauté. On y voyait d'avance avec consolation, le refuge de bien des jeunes personnes qui se perdent au milieu du monde, parce qu'elles n'ont point de lieu de retraite. Ici le malheureux concubinage fait un grand nombre de victimes. Beaucoup de jeunes personnes peu fortunées, rougissant de leur pauvreté, finissent par se laisser entraîner dans le mal, pour y trouver un moyen d'entretien : oh! que de malheureuses proies auraient été ravies à l'enfer, par la fondation d'une communauté religieuse! Les vocations, j'en suis persuadé, auraient été nombreuses, et les mœurs en auraient été beaucoup améliorées.

Mais j'adore en silence les impénétrables desseins de Dieu, qui permet encore une fois au démon de triompher. Qu'il plaise à Notre-Seigneur et à sa très sainte Mère prendre pitié de ce bon peuple, et alors mes vœux les plus ardents seront comblés! J'ai confiance que les prières qui se font et se sont faites dans l'Archiconfrérie pour ces pauvres Haïtiens auront enfin leur effet : Marie trouvera alors de nouveaux serviteurs dans tous ceux qui se convertiront et des enfans plus aimans dans ceux qui connaissent déjà quelque chose de la bonté de son Cœur. Non certes, Marie n'est pas inconnue des chrétiens d'Haïti; beaucoup portent le chapelet, la médaille

miraculeuse, se prosternent aux pieds de ses autels en lui demandant ses faveurs; un bon nombre sont déjà inscrits dans l'Archiconfrérie et tous attendent avec impatience l'accomplissement de la promesse qui leur avait été faite d'établir parmi eux cette belle et sainte association. Le mois de Marie, institué pour la première fois l'année dernière, fut très bien suivi. Chaque jour amenait de nouveaux enfans à Marie; après l'instruction qui s'y faisait, les Litanies de la Très Sainte Vierge étaient chantées avec grande dévotion, comme à Notre-Dame des Victoires et en union avec l'Archiconfrérie. O mon Dieu, que l'on aurait pu espérer pour cette année! Le Cœur de Marie se serait vivement attendri sur tant d'infortunés qui se tiennent éloignés de leur bon Maître, parce qu'ils ne le connaissent pas.

Oui, l'ignorance chez les Haïtiens est bien plus la cause de leurs maux que la méchanceté du cœur. Beaucoup agissent mal sans le savoir; ils ignorent souvent les choses les plus simples et les plus ordinaires. En les éclairant de la lumière de la foi par une solide instruction, on les verrait se rendre aux maximes du saint Evangile et pratiquer fidèlement les engagements qu'ils ont pris. C'est ce que j'ai remarqué dans beaucoup de personnes : une fois entrés dans le sentier de la vertu, ils s'en écartent rarement, spécialement les Noirs. Le mariage est surtout un lien très salutaire pour beaucoup; j'ai eu le bonheur de bénir plusieurs unions : beaucoup d'autres se préparaient pour après Pâques, lorsque je me suis vu dans la triste et pénible nécessité de quitter le pays. Pendant le court séjour d'une année que j'y ai fait, j'ai été assez heureux pour réussir à abolir un usage abusif, qui existait depuis de longues années : les prêtres, nos prédécesseurs, s'étaient rendus faciles à aller bénir les mariages dans les maisons des futurs conjoints, ainsi qu'à aller faire les baptêmes dans les demeures des particuliers; de grands inconvénients résultaient de cette pratique contraire à la discipline ordinaire de l'Eglise; je les ai fait sentir au peuple avec douceur et modération. Le bon Dieu a voulu qu'on me comprît, et l'abus fut entièrement détruit. Personne n'a désapprouvé cette me-

sure; on y trouvait même une preuve de notre désintéressement, parce que l'honoraire est bien moins considérable à l'église qu'à la maison. J'ai reçu en particulier, les félicitations de plusieurs personnes recommandables de la ville. Un prêtre, qui n'est pas intéressé, fait une grande impression sur le peuple. Le peu de bien que nous pûmes faire aux pauvres attira une grande confiance à notre ministère, et fit que le conseil communal, composé des citoyens les plus honorables de la République, se montra plein de bienveillance à mon égard.

C'est le conseil communal qui perçoit le revenu de la Fabrique de l'église; il peut en disposer comme il l'entend. Malgré plusieurs demandes qui avaient été faites maintes fois par le défunt curé, on n'avait pas employé ce revenu aux besoins de l'église à laquelle il devait cependant être affecté uniquement, puisqu'il est produit par elle. Un jour donc, voyant les grandes réparations dont avaient besoin l'église et le presbytère, sans me laisser décourager par le mauvais succès du passé, je me rendis au conseil communal; j'en fus accueilli avec beaucoup de bienveillance : chacun de ces Messieurs se leva et on me présenta un siège, avec un grand empressement. J'exposai ensuite le sujet de ma visite. Après m'avoir entendu, M. le magistrat communal, présidant le conseil, m'adressa la parole à peu près dans ces termes : *Monsieur l'abbé, le conseil goûte parfaitement vos demandes; il y fera raison sous peu; le conseil désire autant que vous l'honneur de la religion et du culte, persuadé qu'il est que la religion seule peut améliorer les mœurs, et établir l'ordre dans la société haïtienne et cimenter la paix que nous désirons voir régner parmi nous.*

Il fut donc convenu d'un commun accord que les réparations de l'église et du presbytère commenceraient sans retard. Une somme d'environ quinze mille francs fut allouée pour les réparations demandées. Je reçus bientôt après deux mille francs pour ornemens d'église; et déjà, au moment où je vous écris, les réparations sont avancées.

Vous voyez, Monsieur le Supérieur, que ces Messieurs du conseil étaient très bien disposés en notre faveur.



Ils n'étaient pas les seuls; généralement tout ce qu'il y avait de gens de bien dans la ville nous avaient donné leur confiance. Et si trois ou quatre personnes haut placées dans la République ne s'étaient laissées prévenir contre nous, le succès le plus consolant aurait couronné les projets que nous avions formés pour la gloire de Dieu. On avait persuadé à ces hommes, aussi crédules que jaloux de leur autorité, que sous le voile de désintéressement et de la bonne conduite se cachait un intérêt de domination et d'envahissement du pays. *Ces prêtres, leur disaient nos ennemis, sont les agens de la France, ils sont soldés par elle pour remettre l'île entre les mains de ses anciens possesseurs, et en vous prêchant d'un côté l'Evangile de charité et d'amour, de l'autre ils vous préparent des chaînes.* Et ces esprits, si peu instruits des choses religieuses, avaient ajouté foi à ces calomnies atroces, ne comprenant pas que l'intérêt des âmes était le plus cher à notre cœur. Que le bon Dieu leur pardonne et à ceux qui les ont trompés! Heureusement la grande masse des Haïtiens ne se sont pas laissés prendre par ces préjugés; les personnes simples et droites ont conçu le motif véritable qui nous animait et ont profité de la parole de Dieu que nous venions leur annoncer.

J'ai eu la consolation de voir particulièrement, pendant les trois derniers mois, c'est-à-dire depuis Noël jusqu'à Pâques, les sacrements bien plus fréquentés et reçus avec des dispositions bien meilleures. Pendant ces trois mois, j'ai entendu environ mille confessions; j'en avais entendu le même nombre depuis mon arrivée au Port-au-Prince. M. Tisserant peut en avoir entendu deux mille cinq cents et M. Briot trois cents pendant deux mois et demi qu'il a passés au Port-au-Prince; environ deux mille personnes ont communiqué depuis la Pentecôte 1844 jusqu'à Pâques de cette année. Les offices et les instructions étaient aussi plus suivies. Tout en un mot semblait promettre un avenir heureux pour le bon peuple, qui aimerait beaucoup la religion et la pratiquerait exactement s'il la connaissait mieux. Les cérémonies de notre saint culte lui plaisent beaucoup; et je crois que, entre mille autres raisons, la rigidité et l'aridité du culte pro-

testant en seraient une, qui ne contribuerait pas peu à les éloigner du prêche des ministres, auquel n'assistent généralement que des étrangers qui sont venus habiter le pays, ou qui s'y trouvent en passant.

Je vais maintenant, Monsieur le Supérieur, vous citer quelques traits de l'esprit religieux des bons habitans des mornes (montagnes). M. Tisserant m'envoyait à peu près tous les dimanches à la paroisse de la Coupe, distante de deux lieues de Port-au-Prince. J'y allais célébrer la sainte messe pour le bon peuple de cette commune, qui désirait depuis long-temps qu'un prêtre lui procurât ce grand bonheur. Dans ces voyages hebdomadaires, j'ai pu remarquer l'esprit de foi de ces chers habitans de la campagne; ils me saluaient avec grande révérence, et deux fois j'ai vu des personnes se prosterner dans la route, devant mon cheval, pour me demander la bénédiction. Cette marque de respect m'a été donnée bien souvent au presbytère : on allait jusqu'à vouloir baiser nos pieds. O mon Dieu! que de simplicité chez ce pauvre peuple! Puisse la miséricorde de Notre-Seigneur lui envoyer de bons prêtres et toutes les âmes seront sauvées! Appelé un jour pour aller administrer un malade, à cinq lieues de Port-au-Prince, dans les mornes dépendants de la Coupe, je me hâte de me rendre à la case où se trouvent. Ces bonnes gens étaient ravis. Je m'empressai, informées de ma venue, s'étaient réunies : chacune d'elle m'exprima son respect à sa manière et me remercia de la peine que je m'étais donnée de venir jusqu'à ce lieu. Je leur répondis que mon devoir nie pressait d'aller courir après les âmes, partout où elles se trouveront. Ces bonnes gens étaient ravis. Je m'empressai d'administrer mon malade, que je décidai à se marier s'il revenait à la santé. J'étais sur le point de partir, pour aller voir un autre malade à une lieue de l'endroit où j'étais, lorsque je me vis arrêté : j'ignorais ce que l'on désirait de moi; alors on me conduisit dans un petit appartement tout fraîchement blanchi. Là se trouvait une petite table garnie d'un morceau de viande, d'un beau pain blanc et d'une bouteille de vin. Quoique je n'eusse pas grand appétit, je ne crus pas devoir refu-

ser un repas qui m'était offert de si bon cœur. C'était pour moi, me dirent-ils, qu'ils avaient fait venir tout cela de la ville : presque jamais en effet l'on ne se nourrit si délicatement dans les mornes. Pendant mon repas, tout le monde de la case était debout : on me voyait manger avec grand plaisir. Comme je finissais, une des personnes s'approcha de moi et tenant quelque chose à la main, me demanda combien je voulais pour mon voyage. « Rien de temporel, lui répondis-je, point d'argent; mon ministère est tout de charité; la gloire de Dieu et le salut des âmes, voilà ce que je cherche et ce que je désire de toute l'ardeur de mon cœur. » A ces paroles, toute stupéfaite elle se prosterna à mes pieds, les embrasse et me remercie avec une grande effusion de cœur. De toutes parts, ce ne furent qu'expressions de reconnaissance et d'affection : « Nous pas capables, s'écriaient-ils dans leur langage, oublié bon pé con ça; nous chongé toujours pour li; nous prié bien bon Dié pou consèver ci-là nous. » Quelque temps après, j'ai eu lieu de remarquer que la grâce de Notre-Seigneur avait vraiment touché le brave homme que j'avais administré; et, convalescent, il mit deux jours et à pied pour venir me rendre visite et me remercier lui-même au Port-au-Prince. Il se confessa et me promit d'exécuter les engagements qu'il avait pris pendant sa maladie. Obligé de partir subitement d'Haïti, je n'ai pas eu la consolation d'en voir la pleine exécution, mais j'espère bien que Notre-Seigneur n'abandonnera pas une âme si simple et si docile.

Je vais vous citer encore, Monsieur le Supérieur, un beau trait d'obéissance qui vous semblera sans doute bien édifiant. Quelque temps après mon arrivée en Haïti, M. Tisserant m'amena avec lui à la Coupe, pour annoncer aux fidèles de cette paroisse que désormais un prêtre de la capitale irait y célébrer la sainte messe tous les dimanches et y ferait le catéchisme après la messe. Ce jour où l'on célébrait la fête de saint Marc, évangeliste, il y eut procession. Après la célébration des offices, vers les deux heures de l'après-midi, M. Tisserant m'engagea à visiter le village. En passant à côté du presbytère, nous rencontrâmes une bonne femme tranquillement assise

à l'ombre d'un arbre : nous l'abordâmes en lui demandant ce qu'elle faisait là; elle nous répondit qu'elle avait assisté à la messe et à la procession, comme le P. Tisserant le lui avait recommandé la veille au Port-au-Prince, et qu'elle attendait son ordre pour retourner chez elle. « Vous êtes donc de Port-au-Prince, lui dit M. le Préfet. — *Oui Père, répliqua-t-elle, moïn pénitente vous, vous té dit moïn venir pour trouvé procession, moïn trouvé la et moins chita là; moïn tendé z'odes vous, pour tourné caïe moïn.* » M. Tisserant se rappela en effet, qu'une femme lui ayant demandé s'il y avait messe et procession à la Coupe, il lui avait répondu que oui, et l'avait engagée à y assister, la croyant habitante de la Coupe, mais la pauvre femme avait pris ces paroles pour un ordre qui l'obligeait de se rendre du Port-au-Prince à la Coupe et s'était empressée de faire deux lieues par obéissance et à jeun : et au moment où nous l'abordâmes, 2 heures après-midi, elle n'avait encore rien mangé.

J'ai remarqué une pareille docilité chez beaucoup de personnes : leur avais-je indiqué un jour ou une heure pour accomplir un devoir? au jour, avant l'heure fixée, elles étaient rendues à l'église ou au confessionnal, si la maladie ne les en avait pas empêchées. J'en ai vu souvent venir de quatorze lieues à la messe et à confesse. A cause de la difficulté des chemins, ils étaient deux jours à faire le trajet qui les séparait de la ville, et plusieurs fois il est arrivé que M. Tisserant, se trouvant dans l'impossibilité de les entendre tous, ces pauvres fidèles obligés de s'en retourner après avoir attendu quelquefois deux jours sans être confessés, revenaient deux semaines après, tant ils étaient animés du désir de remplir leurs devoirs de piété. Je n'ai pu m'empêcher, en les voyant arriver tout accablés de fatigue et couverts de sueur, de leur témoigner de la compassion et de leur adresser des paroles d'encouragement; ils me répondaient ordinairement : « *Ça ou vlé, cher pé moïn, ça pour bon Dié, nous capables fait trop pour bon Dié?* » Nos chrétiens d'Europe ne seront-ils pas couverts de confusion et condamnés au jour du jugement par une telle conduite, eux qui sont si négligens et si tièdes dans l'accomplisse-

ment de leurs devoirs, quoi qu'ils aient tant de facilités pour les remplir.

En vous faisant connaître les bonnes dispositions du peuple d'Haïti, je ne puis m'empêcher de vous dire les sentimens d'estime et de reconnaissance que nous conservons pour un homme qui aurait beaucoup fait en faveur de la religion, dans ce pays, si la faction anti-religieuse, qui s'opposait à tous ses bons desseins, n'eût triomphé. Je veux parler de l'ancien ministre des Cultes, M. Féry. Les convictions de cet excellent homme étaient profondément religieuses. Il désirait ardemment le bien de son pays et il était intimement persuadé que ce bien ne s'obtiendrait jamais hors de l'établissement solide de la religion catholique à laquelle d'ailleurs il était sincèrement attaché. Il était convaincu, et avec raison, qu'entraver l'influence de cette même religion catholique, qu'en introduire une autre, étrangère aux convictions de l'immense majorité des habitans, serait introduire une nouvelle semence de discorde et d'opposition. Il voulait donc réunir tous ses efforts pour rendre la religion florissante. Il y trouvait un moyen efficace de rendre aux Haïtiens le bonheur et la concorde dont ils sont si éloignés jusqu'à présent. Il voulait, par le sentiment d'une foi éclairée, dissiper les ténèbres des superstitions ridicules, bannir l'immoralité, porter le peuple au travail et obtenir tous les résultats d'une civilisation chrétienne, seule capable de procurer le bonheur des peuples. Pour parvenir à ces fins vraiment dignes d'un homme d'Etat, il travaillait à opérer une réforme sérieuse dans le clergé, à réconcilier la République avec le Saint-Siège, convaincu que sans cela toute tentative de réforme serait inutile et sans succès et l'établissement de la religion dans le pays impossible. Il cherchait à obtenir de bons prêtres, à former des écoles gratuites catholiques et s'occupait vivement de l'érection d'un Séminaire, pour former un clergé indigène. Vous voyez, Monsieur le Supérieur, combien les vues du ministre étaient saines et judicieuses. Mais malheureusement, des idées étroites, favorisées par les passions, ont étouffé l'heureux germe du bonheur futur qu'un homme de bien a voulu procurer à son pays.

Du temps de son ministère, le Gouvernement désirait vivement, et sollicitait même M. Tisserant pour qu'il procurât aux habitans des mornes l'instruction religieuse. Ces pauvres âmes ont été jusqu'ici presque entièrement abandonnées, quoi qu'elles soient bien disposées et dociles à la voix des prêtres, quand celle-ci parvient jusqu'à elles. L'ignorance où ils sont plongés les entretient dans des désordres effrayans; beaucoup suivent encore le culte dégradant du fétichisme africain. Souvent leurs superstitions sont cause qu'il se commet, parmi ces gens, des forfaits épouvantables; dernièrement, le commandant d'une commune très étendue vint trouver M. le Préfet et lui demanda un prêtre avec instance pour éclairer ces pauvres peuples et faire disparaître leurs funestes illusions, qui vont jusqu'à ce point que, croyant voir dans leurs parens et leurs voisins des *loups garous*, ils les massacrent quelquefois impitoyablement. Oh! si de bons prêtres pouvaient aller porter la parole sainte sur ces montagnes, que d'âmes ne gagneraient-ils pas à Jésus-Christ. Mais les nouveaux ministres, par des vues hostiles à la religion, sous le prétexte de défiance, ont privé de toute instruction religieuse cette portion cependant si intéressante par ses besoins et ses bonnes dispositions.

Muni de l'approbation et de l'autorisation de M. Féry, j'avais commencé à exercer mon ministère dans la prison. Là se présentait aussi au zèle un vaste champ à défricher : plus de 500 détenus s'y trouvaient réunis. L'approbation du ministre m'était nécessaire pour aller consoler et soulager ces malheureux, car plusieurs chefs disaient hautement qu'on ne devait point s'occuper de ces individus que la société repoussait de son sein, et qu'ils ne méritaient aucune commisération, à cause de leurs crimes. J'ai célébré la sainte messe au milieu de ces pauvres prisonniers le jour de l'Epiphanie et je leur ai fait une instruction sur la manière dont ils doivent se comporter durant leur captivité. Ils m'écoutaient avec attention; pas une parole ne fut prononcée durant la messe et l'instruction. Lorsqu'il fallut les quitter, ils me prièrent de revenir bientôt au milieu d'eux; je le leur promis et j'ai tenu à ma parole. M. Féry avait l'inten-

tion de faire installer dans la prison une chapelle. Quelle consolation n'eût-ce point été pour ces pauvres malheureux s'ils avaient pu y assister fréquemment au divin sacrifice et y entendre la parole de vie qui apprend à supporter avec patience et avec joie les souffrances de cette vie!

Voilà, Monsieur le Supérieur, un petit aperçu sur les dispositions de nos chers Haïtiens que nous sommes obligés de quitter. Priez, je vous en conjure, pour cette chère Mission : elle est bien pauvre maintenant; mais j'ose le dire, elle est riche en espérance. Oui, j'attends des jours meilleurs pour l'Eglise d'Haïti, si long-temps souffrante et opprimée. J'ai surtout confiance que le saint Cœur de Marie, qu'on a tant prié pour elle, ramènera ses enfants dans cette partie du champ du Père de famille dont le soin lui a été confié. Ils seront vraiment heureux de s'y consumer à la gloire du divin Maître et à la sanctification de ces âmes si abandonnées.

Je suis avec la plus parfaite soumission Votre très humble et très obéissant enfant dans le saint Cœur de Marie.

Joseph-Marie LOSSEDAT,  
*missionn. apost., prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*Mars 1845.*

\*

\*\*

### **Mémoire sur la Mission d'Haïti.**

A Son Eminence Illustrissime,  
Monseigneur le Cardinal Préfet de la Propagande.

MONSEIGNEUR,

Pour ne pas abuser de moments aussi précieux que ceux de Votre Eminence au bien de l'Eglise universelle, je crois inutile de revenir sur ce qui faisait l'objet des consultations, que j'avais chargé mon confrère M. Schwindenhammer, — dont l'intérêt pour le salut d'Haïti m'est si connu, — de communiquer à Votre Eminence, ainsi

que sur les nouveaux détails si affligeants relatifs à l'état spirituel d'Haïti. — Les réponses dont vous avez daigné m'honorer très récemment et desquelles je ne puis, Monseigneur, vous accuser réception avant mon départ, ne les ayant reçues qu'au moment où je quittai l'Europe, me traçaient, de la manière la plus claire comme la plus sage, la ligne de conduite qu'à mon retour dans ma mission je devais tenir par rapport aux exigences du Gouvernement haïtien et relativement à l'extirpation progressive des principaux abus.

Et je ne puis m'empêcher de mentionner ici que, si la connaissance des grandes difficultés de l'entreprise me laissa toujours des doutes sérieux sur le succès, difficultés que trois projets de Concordat n'avaient pu aplanir, malgré la rare prudence des légats du Saint-Père (tant ont pris, chez le peuple haïtien trop crédule, une funeste racine les préventions les plus injustes comme les plus absurdes contre le Saint-Siège, répandues et accréditées de toutes manières par les machinations et les intrigues d'ecclésiastiques indignes du caractère dont ils sont revêtus), j'osai toutefois, en me rendant de nouveau à mon poste, espérer que le temps de la miséricorde divine n'était pas éloigné pour la pauvre République d'Haïti. Mon espoir de parvenir à un résultat satisfaisant, après le secours de Dieu et de Marie, reposait principalement, comme M. Schwindenhammer a dû en entretenir Votre Eminence, ainsi que Mgr Brunelli, dans les dispositions tout à fait favorables du ministre des Cultes, Féry, dont je possédais toute la confiance; et je regrette d'autant plus sincèrement la déchéance de cet ami dévoué à la réforme de la religion que, présentement, j'ai acquis l'intime conviction que si la Providence eût conservé au pays ce ministre, ne fût-ce que quelques mois de plus, nous eussions eu très probablement le bonheur d'arriver au but de nos désirs, et que particulièrement pour ce qui concerne le point le plus délicat des négociations, tout se fût arrangé, dès mon retour en Haïti, d'un accord commun pour que l'*admission*, la *nomination* et le *placement* des ecclésiastiques fussent entièrement canoniques.



Dieu, dans ses desseins toujours impénétrables a voulu permettre, encore pour cette fois, au prince des ténèbres de triompher. Au moment où le ministre Féry attendait avec impatience mon retour et préparait tout pour la réforme de la religion, un nouveau ministère fut presque subitement installé, dix jours à peine avant mon arrivée; et le Secrétaire d'Etat des Cultes nommé en remplacement de M. Féry par une cabale anti-religieuse, à laquelle j'ai lieu de croire que la partie corrompue du clergé était loin d'être étrangère, si elle n'en était pas le mobile secret, fut précisément l'un de ces hommes connus dans tout le pays pour leur acharnement sans frein contre le Saint-Siège, en même temps que le propagandiste le plus actif des craintes par lesquelles on effraie depuis tant d'années la jeune République, relativement à l'influence prétendue dominatrice de la Cour de Rome. M. Beaubrun Ardouin (c'est le nom du nouveau ministre), choisi dans tous les divers projets de Concordat pour faire partie de la commission nommée par son Gouvernement à cet effet, s'est constamment montré, dans cette fonction, comme il en fait hautement jactance, l'adversaire des justes réclamations des Légats du Saint-Père et le promoteur des doctrines des incrédules de nos jours les plus déchainés contre le catholicisme (1).

Aussi, lorsqu'à mon débarquement à Jacmel, en Haïti, j'appris le changement de ministère et que le nom de M. B. Ardouin comme Secrétaire d'Etat des Cultes eut été prononcé, mon cœur fut atterré et je prévis dès lors d'une manière à peu près certaine l'issue défavorable des négociations que j'avais à entreprendre. En effet, la correspondance active qu'entretenait avec moi un des prêtres du Saint-Cœur de Marie, que j'avais laissé à Port-au-Prince, m'avait mis au courant de tout ce qui se passait

(1) M. Dupuy, petit-fils du secrétaire du Président Guerrier, nous a affirmé, sur la foi des documents écrits qu'il tenait de son grand-père, que M. Féry fut écarté du ministère au mois de février 1845, non pour sa politique religieuse, mais pour ses exigences près de ses collègues, les autres Secrétaires d'Etat, en faveur du département du Sud dont il était originaire et dont il se considérait comme le représentant dans le Gouvernement. (A. C.)

pendant mon absence. Et ce confrère ainsi que le curé de Port-au-Prince m'avaient signalé dans leurs lettres que M. B. Ardouin, grâce aux efforts véritablement sata-niques de celui des ecclésiastiques de la République, qui s'est le plus fortement élevé contre nous, avait ajouté pleine croyance aux calomnies horribles que ce prêtre, dont il avait fait son ami, débitait contre mes intentions et contre la petite Société du Saint-Cœur de Marie.

Dès mon arrivée dans l'île, il me fut facile de remarquer combien les bruits mensongers, dont quelques mauvais ecclésiastiques faisaient retentir les journaux depuis cinq mois sur mes dispositions et celles du Saint-Siège, joints aux sourdes et actives manœuvres de certains prêtres de l'île des plus scandaleux qui craignaient de perdre leur place, combien, dis-je, ces bruits avaient produit une fâcheuse impression sur l'esprit des populations. Le zèle désintéressé des bons ecclésiastiques que j'avais eu la consolation de procurer au pays, ainsi que leur conduite différente de celle du commun des prêtres d'Haïti, ne pouvant être révoqués en doute, la malice de ces faux frères avait osé, d'une extrémité à l'autre de la République, prendre prétexte de ce zèle même pour ne faire voir en nous que des émissaires secrets de la France et soldés par elle afin de rendre Haïti à ses anciens possesseurs. Quant au Saint-Siège Apostolique, ces bouches perfides s'étaient étudiées à le représenter à la jeune nation comme complice des prétendues intrigues du Gouvernement français et comme voulant, de concert avec ce dernier, dominer le pays par le moyen d'une nouvelle Société, Jésuites véritables sous un nom emprunté (le nom de Jésuite est ici un épouvantail), et plus encore à redouter que ces derniers, que l'ingratitude maligne du prêtre dont j'ai déjà parlé, avait révélée et signalée sous les couleurs les plus odieuses comme devant être la ruine du pays.

Si mon retour à Port-au-Prince remplit de joie le peuple fidèle de cette grande ville, et s'il plut au Seigneur de me faire goûter alors la consolation la plus douce à un premier pasteur, celle de reconnaître à l'empressement de ses ouailles leur docilité à la voix de la religion et

leur désir de connaître leur devoir, l'accueil impoli et presque dérisoire avec lequel le nouveau ministre des Cultes affecta de recevoir la première visite que je lui rendis, — ce qui attrista profondément les trois confrères qui m'accompagnaient, — mirent en évidence les dispositions défavorables du ministre envers nous. Ce fut dès cette première entrevue (visite de pure politesse, qu'il est inutile de dire qu'il ne me rendit point), qu'après des propos fort pénibles sur les prêtres du Saint-Cœur de Marie, qu'il ne connaissait que par les calomnieuses imputations, à lui suggérées selon que je l'ai dit plus haut, il me témoigna d'un ton d'autorité qu'en sa qualité de ministre des Cultes, son intention était que la commission ecclésiastique pour l'examen des papiers des prêtres arrivants eût à se réunir désormais en sa présence chaque fois qu'il serait nécessaire d'examiner les papiers dont un ecclésiastique serait porteur. Il avait, disait-il, jugé à propos de prononcer par lui-même si ces ecclésiastiques étaient réellement dignes d'être agréés, ou bien s'ils méritaient d'être rejetés, au cas où la commission ne serait pas d'avis qu'on les admît. Cette commission, je l'avais fait instituer par son prédécesseur avant de me faire reconnaître du Gouvernement; d'après mes conventions avec M. Féry, elle ne devait durer que jusqu'à mon retour d'Europe et cesserait par mon retour en Haïti. Il osa aussi me témoigner son mécontentement de ce que j'avais refusé d'admettre l'an dernier, en Europe, un ecclésiastique plus que suspect qui, malgré mon refus de l'agréer pour ma préfecture, se rendit en Haïti, où M. Féry ne voulut point lui donner admission dans le clergé jusqu'à ce que j'eusse, à mon retour, prononcé moi-même sur son compte, raison qui, plus que toute autre, porta le nouveau ministre à accorder sa protection et son appui à ce prêtre, lequel, de concert avec celui dont j'ai déjà eu l'occasion de parler, nous a fait, ainsi qu'à la religion, tout le mal possible. D'autres paroles inconvenantes me furent adressées par le ministre dans cette entrevue, jusque là qu'il me dit, en présence de mes confrères, que j'eusse à lui communiquer les papiers des prêtres que j'avais envoyés en Haïti depuis peu,

ainsi que ceux des deux ecclésiastiques que j'amenais d'Europe avec moi. Enfin il me déclara que j'aurais à lui présenter mes propres papiers prochainement, afin qu'il procédât lui-même à leur examen.

Voyant le ministre chercher ainsi, sans ménagement, des prétextes afin d'avoir occasion de me faire sentir que, n'admettant pas pour lui-même le système suivi par son prédécesseur chargé des Cultes, il se considérait seul comme appelé à donner la direction aux affaires ecclésiastiques, je pensai par prudence devoir patienter avant de faire aucun éclat, dans la pensée de parvenir peut-être à le faire revenir sur ses préventions.

Le surlendemain de cette première visite, je reçus du ministre l'invitation suivante relativement à l'examen des papiers du prêtre auquel j'avais refusé en France une lettre d'admission pour exercer le saint ministère en Haïti.

*« Port-Républicain, le 6 mars 1845,  
an 42<sup>e</sup> de l'Indépendance.*

« Le Secrétaire d'Etat de la Justice,  
de l'Instruction Publique et des Cultes,

à M. l'Abbé Tisserant, chef spirituel de l'Eglise d'Haïti.

« MONSIEUR L'ABBÉ,

« Ayant besoin d'examiner moi-même les papiers dont M. l'abbé Jury est porteur, en sa qualité de prêtre, je l'ai invité à se trouver à mon hôtel demain vendredi 7 courant, à 3 heures de l'après-midi; je vous invite à m'assister dans cet examen et vous attends à la même heure.

« Veuillez, Monsieur l'Abbé, agréer l'assurance de ma considération bien distinguée.

« B. ARDOUIN. »

Je me rendis chez M. B. Ardouin à l'heure indiquée; et là, tout en évitant de choquer les susceptibilités du ministre, je crus devoir à la dignité de mon caractère

et du titre dont, malgré mon indignité, j'ai été revêtu par le Saint-Siège, d'agir et de parler comme étant seul compétent dans la matière par rapport à mon jugement; en même temps afin d'ôter de l'esprit du ministre toute idée de partialité, comme il avait osé m'en accuser dans la première visite, j'usai d'indulgence envers cet ecclésiastique. Car après avoir énuméré fortement à ce dernier les divers torts que je lui connaissais, malgré la régularité apparente des papiers dont il était porteur, lesquels malheureusement lui avaient été délivrés par pure complaisance, et après l'avoir beaucoup embarrassé, me rendant enfin à ses protestations sans nombre, je consentis à ce qu'il fût admis à l'essai. Je souhaite que ces promesses aient été sincères, ainsi que la protestation suivante que me remit par écrit M. Jury avant l'examen de ses papiers.

« MONSIEUR LE PRÉFET APOSTOLIQUE,

« Je soussigné, Jury Jean, missionnaire apostolique, du diocèse de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), déclare devant Dieu et les hommes que je n'exercerai pas le saint ministère sans avoir reçu la juridiction ecclésiastique par le canal non interrompu de Rome, bien persuadé que cette juridiction toute spirituelle ne peut porter atteinte aux libertés du Gouvernement et qu'elle en est au contraire le plus solide appui.

« J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

« Monsieur le Préfet apostolique,  
votre très humble serviteur.

« JURY, *missionnaire apost.* »

« *Port-Républicain, le 6 mars 1845.* »

Quelques jours après que le Gouvernement l'eut agréé, comme je viens de dire, et avant d'avoir reçu de ma part aucune juridiction spirituelle, cet ecclésiastique partit pour la Jamaïque, où il feignit d'être appelé par le

coadjuteur de Mgr le Vicaire apostolique pour l'arrangement des affaires religieuses du Vicariat, en assurant qu'il reviendrait dans quelques semaines à Port-au-Prince, et qu'alors de grands changements auraient eu lieu de la part du Gouvernement au sujet de la religion.

C'est dans cette seconde entrevue que M. Ardouin, après avoir congédié l'abbé Jury, me réitéra la demande de lui exhiber mes papiers et ceux des prêtres que j'avais fait venir ou amenés moi-même. Je refusai avec politesse, mais nettement, alléguant qu'il n'y avait pas lieu de remettre en question des titres qui avaient été examinés et discutés lors de ma reconnaissance par le Conseil des Secrétaires d'Etat, et je renvoyai le ministre aux archives du Gouvernement haïtien. Cependant, comme je savais que l'ecclésiastique sous l'influence duquel il agissait s'était efforcé de lui persuader que je n'étais réellement, aux yeux du Saint-Siège, que *Préfet de mission*, ce que ce prêtre affirmait ne signifier autre chose que *Supérieur des missionnaires du Saint-Cœur de Marie*, je lui donnai lecture et traduction (le ministre ne sait pas le latin) de la lettre de Votre Eminence à M. l'abbé Libermann, laquelle accompagnait l'envoi du décret de la Sacrée Propagande en date du 31 janvier 1844, où j'étais désigné comme *Préfet apostolique*. Je lui communiquai également la partie de la lettre du 15 janvier de Votre Eminence où il est déclaré que j'ai *juridiction pleine et entière* sur tous les prêtres de la Partie occidentale de l'île.

Quant à l'exhibition des papiers des Messieurs que j'avais fait venir d'Europe, je dis au ministre, avec tous les ménagements que je pus y mettre, qu'il n'appartenait qu'à moi-même, en ma qualité d'autorité spirituelle, de prononcer sur la régularité des pièces ecclésiastiques dont ces prêtres étaient porteurs, et que, du moment que je pouvais affirmer n'avoir admis ces derniers que d'après les informations les plus favorables reçues de leurs évêques ou du Saint-Siège, le Gouvernement haïtien ne devait exiger rien de plus : les papiers de ces ecclésiastiques ne furent point présentés à l'examen du ministre.

Dans le courant de cette conférence, M. B. Ardouin m'avait demandé de lui faire un mémoire sur le résultat du voyage que j'avais entrepris en Europe pour le bien spirituel du pays, afin de le transmettre lui-même au Président de la République qui est, depuis plusieurs mois, éloigné de la capitale pour cause de maladie, et malheureusement dans un état à ne pouvoir absolument pas s'occuper d'affaires : la lettre suivante m'en réitéra l'invitation par écrit.

« *Port-Républicain, le 10 mars 1845,*  
*an 42<sup>e</sup> de l'Indépendance.*

« Le Secrétaire d'Etat de la Justice,  
de l'Instruction Publique et des Cultes,

à M. l'abbé Tisserant, chef de l'Eglise catholique d'Haïti.

« MONSIEUR L'ABBÉ,

« Je vous renouvelle ici l'invitation que je vous ai faite verbalement, de me faire un rapport sur le voyage que vous venez d'effectuer en Europe, d'après la proposition que vous aviez faite au Gouvernement haïtien, dans les vues d'amener ici des pasteurs de l'église belge. Comme vous êtes arrivé avec plusieurs prêtres et que plusieurs autres vous avaient précédé en Haïti, vous voudrez bien faire mention de chacun de ces Messieurs dans votre rapport. J'ai hâte de procurer aux diverses paroisses qui sont vacantes les curés que l'on me demande chaque jour. Vous complèterez votre rapport, en me faisant connaître quelles sont vos vues actuelles sur l'établissement religieux dont la direction vous est confiée.

« Veuillez, Monsieur l'abbé, me transmettre ce travail le plus tôt possible, et agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« B. ARDOUIN. »

Le lendemain j'envoyai au ministre le rapport qu'il me demandait et que mes occupations m'avait empêché de lui adresser plus tôt. Il était ainsi conçu.

Voir p. 538.

Ce qui me parvenait chaque jour, de source certaine, des discours inconvenants que proférait le Secrétaire d'Etat des Cultes relativement à ses dispositions sur la religion. Il allait, dans sa petite vanité, jusqu'à dire à des ecclésiastiques qu'il savait être tous, comme moi, dévoués au Saint-Siège, qu'il se considérait, par son titre de ministre des Cultes, comme chef spirituel plus que moi-même et qu'il était à moitié pape!

Ces paroles me portaient à désirer d'apprendre, positivement de la bouche même du ministre, s'il prétendait ne me regarder réellement que comme un subordonné, qui ne devait agir que d'après et sous les ordres du Gouvernement haïtien. Toutefois, pour éviter d'en venir de suite à un parti extrême si, allant au-devant des circonstances, j'exigeais du ministre qu'il s'expliquât sans retour avec moi sur les véritables dispositions de son Gouvernement, j'étais dans l'intention de patienter jusqu'à ce que sa réponse à mon mémoire me fût parvenue, lorsqu'un incident me força de requérir du ministre une explication rendue désormais indispensable pour la dignité du Saint-Siège. Voici quel en fut le sujet.

L'ecclésiastique que je me suis déjà vu dans la pénible nécessité de signaler à Votre Eminence comme l'adversaire le plus acharné de nos efforts pour le bien, l'abbé Cessens, ex-secrétaire de Mgr Rosati lors de la légation à Saint-Domingue de ce Prélat, était venu à Port-au-Prince. Là ne gardant plus de mesure et décidé, selon qu'il l'avait répété en toutes circonstances depuis plusieurs mois, ou à réussir dans son projet de me faire expulser, ainsi que les missionnaires de la Société du Saint-Cœur de Marie, dont il n'a reçu que des bienfaits, ou à quitter lui-même le pays, il répandait de toute part dans la ville que je n'étais pas Préfet apostolique et n'avais reçu du Saint-Siège aucune autorité, faisant hau-



tement jactance de ne pas me reconnaître pour son supérieur et d'être en lutte avec moi, ce qui scandalisait beaucoup les fidèles. Pour accréditer ses discours dans l'esprit du peuple, ici malheureusement d'autant plus facile à impressionner qu'il est plus ignorant, il osait affirmer avoir l'assentiment du ministre B. Ardouin, son ami, qui lui avait promis son appui, et parlait en homme assuré que dans une quinzaine de jours je devais être renversé. Il affecta de ne pas se présenter à la Préfecture, donnant pour prétexte qu'il ne pouvait avoir aucun rapport avec moi et tenta effrontément et presque sous mes yeux de séparer de mon autorité le P. Georges Paddington que Votre Eminence m'a adressé, un autre prêtre étranger à la Société du Saint-Cœur de Marie que j'amenais d'Europe aux frais de la Propagation de la Foi, ainsi qu'un de nos missionnaires avec qui il avait exercé la fonction de vicaire à Port-au-Prince. Malgré les instances de mes confrères de la Préfecture qu'indignait une conduite aussi scandaleuse, je jugeai prudent de m'abstenir de notifier pour le moment l'interdit à un ecclésiastique qui méprisait sans nul frein mon autorité, bien qu'il connût plus que personne l'étendue des pouvoirs qu'il a plu à la Sacrée Propagande de me confier, puisqu'il n'avait été agréé comme missionnaire apostolique par le Saint-Siège qu'à la condition de n'exercer que sous la dépendance entière du Préfet de la Mission.

Mais en même temps je crus de mon devoir de faire connaître à M. Ardouin, avant de prendre aucun parti contre ce prêtre, les propos répréhensibles que ce dernier répandait publiquement en ville contre mon autorité qu'il affectait de mépriser et de lui donner avis qu'il osait même se servir du nom du Secrétaire d'Etat des Cultes pour vouloir persuader de tout côté avoir l'approbation de M. Ardouin qui, comme lui, ne reconnaissait pas, affirmait-il, l'autorité du Préfet. Toutefois, pour éviter de donner à la chose plus d'importance que je ne désirais, je me contentai, au lieu d'aller moi-même trouver le ministre ou de lui écrire, — démarche qui eût été imprudente dans la circonstance, — je me contentai de lui adresser deux ecclésiastiques qui me parurent le plus

propres à remplir ce genre de message, pour l'informer en mon nom de ce qui se passait.

Le ministre, après avoir écouté mes deux envoyés, répondit avec un embarras très prononcé que de pareils bruits n'étaient pas vraisemblables; que le Gouvernement m'avait reconnu comme chef spirituel de l'Eglise d'Haïti, qu'en particulier, en ce qui le concernait, les bons rapports que nous entretenions l'un à l'égard de l'autre m'étaient trop connus pour que je puisse douter qu'il refusait d'admettre mon autorité. Il ajouta ensuite de lui-même que tout ecclésiastique de la République qui méconnaîtrait cette autorité serait obligé par le Gouvernement à ne plus faire partie du clergé d'Haïti. « Oui, reprit-il avec vivacité, M. l'abbé Tisserant peut être assuré que je ferai respecter son titre, mais ce ne peut être qu'à la condition qu'il se soumette aux *limites que le Gouvernement tracera à cette autorité.* » Les ecclésiastiques, témoignant une grande surprise de ces dernières paroles, s'empressèrent de demander au ministre quelles étaient les limites de mon pouvoir spirituel dont il voulait parler. Celui-ci leur dit alors, avec un ton d'autorité, que pour sa part le Gouvernement était toujours décidé, comme il ne s'en départirait pas, de se réserver à lui seul la nomination aux cures où il placerait qui bon lui semblerait et comme il l'entendrait; et que la fonction du chef spirituel de l'Eglise d'Haïti se bornerait à accorder la juridiction à celui pour lequel le Gouvernement la requerrait, apportant pour raison, afin d'appuyer les prétentions et la manière d'agir de son Gouvernement, que lui, ministre des Cultes, était plus compétent que l'autorité ecclésiastique, par la connaissance qu'il avait du pays, de placer les prêtres dans les différents postes de la République. Ces Messieurs, ayant de nouveau exprimé leur étonnement au ministre et témoignant ne point saisir cette manière de procéder à la nomination des ecclésiastiques, demandèrent à M. B. Ardouin si l'intention du Gouvernement haïtien était d'agir d'une manière analogue à celle du Gouvernement français, lequel, pour les cures importantes, avait, par concession du Saint-Siège, le droit de choisir un des trois sujets

présentés par l'évêque. Mes deux ecclésiastiques prétendaient par là faire allusion à l'article IX du Concordat de Mgr Rosati, par lequel est statué à peu près le même mode de nomination aux cures, et dont M. Ardouin avait signé et approuvé lui-même le contenu projeté; le ministre reprit alors avec force qu'Haïti ne se modelait en rien ni sur la France ni sur l'Espagne ou tout autre pays, que le Gouvernement de la République avait adopté un mode d'opération qui lui est propre et que, dans la position actuelle, il prendrait moins que jamais imitation des autres puissances. Et pour faire comprendre qu'il avait parfaitement saisi l'allusion qui venait d'être faite au projet de Concordat de 1842, il ajouta : « Le Gouvernement ne doit même pas faire aujourd'hui comme sous la présidence du général Boyer; les temps sont changés, et des circonstances nouvelles commandent absolument d'autres mesures. »

L'entrevue du ministre avec les deux ecclésiastiques tout dévoués au Saint-Siège, que je lui avais députés, se termina par une protestation formelle de sa part qu'il ne relâcherait rien de l'exigence des restrictions apposées le 29 juillet dernier à ma nomination et reconnaissance comme chef spirituel de l'île, et que la non acceptation de ces restrictions de ma part amènerait indispensablement une rupture avec moi. « Au reste, ajouta-t-il, nous ne céderions jamais sur ce point à qui que ce soit, pas même au Souverain Pontife. Oui! si j'étais admis à l'audience de Sa Sainteté, je lui ferais les mêmes conditions qu'à M. Tisserant! »

Ainsi se termina l'entrevue que ces deux ecclésiastiques eurent en mon nom avec le ministre des Cultes.

En s'expliquant d'une manière aussi complète et qui ne permettait plus désormais matière à aucun doute sérieux sur ses dispositions réelles, le ministre était allé au-devant de mes demandes et probablement parce qu'il n'était pas sans se douter que j'attendais, pour expliquer nettement mes résolutions, qu'il me fit lui-même connaître les siennes, qui sont celles du Gouvernement qu'il représente.

Au retour de mes envoyés, je réunis en conseil les sept

ecclésiastiques qui se trouvaient alors à la préfecture et qu'à l'exception d'un seul, qui est excellent, j'ai tous procurés au pays. Là, après que nous eûmes invoqué en commun l'assistance de l'Esprit-Saint, afin que les divines lumières se répandissent sur les résolutions que nous allions prendre, je donnai à ces pieux confrères lecture de la lettre de Votre Eminence du 15 janvier, par laquelle la S. Congrégation me notifie de n'avoir à souscrire, en aucune manière, aux restrictions du Gouvernement d'Haïti, en date du 29 juillet dernier, et surtout à celle par laquelle le Gouvernement a la présomption de se réserver le placement des prêtres; je leur fis connaître également l'énoncé des réserves proposées par le Gouvernement haïtien, conditions que je m'engageai à souscrire que lorsque j'aurais reçu la décision du Saint-Siège, aussi bien que le résultat de l'entrevue avec le ministre dont je viens de relater le détail. C'est d'après l'avis unanime du conseil que j'adressai le lendemain à M. le ministre des Cultes la lettre suivante. Et, depuis ce moment important jusqu'à celui où je fus mis dans l'obligation de rompre avec le Gouvernement, j'ai cru entrer dans le désir de la S. Congrégation en ne prenant aucune détermination subséquente qu'après avoir recueilli l'assentiment des sept confrères dont j'ai parlé, lequel a toujours été unanime et conforme au mien.

cf. lettre de M. Tisserant, p. 551.

Dans l'après-midi de ce jour, M. le ministre m'envoya, selon qu'il l'avait fait annoncer le matin, lorsque ma lettre lui fut remise, sa réponse à ma demande. Voici la teneur de cette lettre.

cf. lettre de M. Ardouin, p. 551.

Je pense inutile, Monseigneur, de donner à Votre Eminence l'assurance que M. le ministre a jugé à propos de vouloir ignorer dans cette réponse que les deux ecclésiastiques de pleine confiance, dont il a été question, lui ont annoncé de la manière la plus formelle, en se présen-

tant à son hôtel, qu'ils étaient envoyés *de ma part* pour lui donner la communication que j'ai relatée plus haut.

Je ne me permettrai pas non plus d'abuser de vos moments en m'arrêtant à la déclaration officielle et si positive du ministre relativement au maintien *sine quo non* des réserves opposées à ma nomination par le Saint-Siège. Je ferai seulement remarquer, en passant, à Votre Eminence que dans l'énoncé des principales réserves, une des restrictions se trouve augmentée dans les lettres de M. B. Ardouin par une réticence qui les rend encore plus inadmissibles qu'elles ne l'étaient dans l'acte de ma reconnaissance de la part du Gouvernement. En effet, l'article 1<sup>er</sup> de ces restrictions déclare que je n'aurai *aucune autre juridiction que celle que le Gouvernement voudra bien m'accorder*, ce que M. B. Ardouin entend de la juridiction *spirituelle* proprement dite, tandis que l'exemplaire qui m'a été remis, signé par le Président du Conseil et cacheté du sceau de la République, on avait ajouté en marge ces mots : *en matière temporelle*, ce qui ne signifie rien autre chose, dans le sens qu'y attachait le Conseil, — comme le ministre Féry m'en avait donné l'interprétation et l'assurance, — sinon que de nouvelles circonscriptions de paroisses ne pourraient être faites par l'autorité spirituelle qu'avec l'agrément du Gouvernement haïtien.

M. B. Ardouin augmente également l'inadmissibilité de l'article 3 des susdites restrictions en retirant à l'autorité ecclésiastique, selon qu'il le déclare à la fin de la lettre, la faculté de nommer aux cures, de l'agrément même *du* Gouvernement. Je n'ajouterai aucune réflexion à la nouvelle clause, étrangère à toutes les restrictions proposées précédemment, qui se trouve consignée à la fin de la lettre du ministre des Cultes, par laquelle M. B. Ardouin annonce que l'autorité sur le spirituel a toujours été et sera toujours une prérogative des plus précieuses de son Gouvernement, d'autant que *les circonstances le forcent présentement de concentrer en lui-même tous les pouvoirs*.

La déclaration si expresse par laquelle le Secrétaire d'Etat des Cultes m'annonçait, vers la fin de sa lettre

que, par le fait même que j'exerçais depuis mon retour en Haïti les *fonctions apostoliques*, j'étais considéré, aux yeux du Gouvernement haïtien, comme m'étant soumis et me soumettant aux conditions énumérées ci-dessus, demandait de ma part que je m'expliquasse promptement sur mes dispositions réelles, que le ministre ne devait pas lui-même ignorer. Ne pouvant donc dès le surlendemain, qui était un jour de grande fête (c'était le dimanche des Rameaux) paraître dans mes fonctions de Préfet, sans que le ministre ne fût en droit de me regarder comme adhérant aux restrictions de son Gouvernement, je pris le parti de réclamer dans la soirée même une audience de la part de M. B. Ardouin, et à cet effet je lui écrivis le billet suivant :

cf. lettre de M. Tisserant, p. 554.

A la réception de cette lettre, le ministre affectant de ne point même prendre connaissance de son contenu, dit, en présence de plusieurs personnes des plus recommandables du pays, au domestique qui en était le porteur et qui lui demandait de ma part à quelle heure de la soirée je pourrais me présenter à son hôtel : *qu'il était ministre des Cultes, connaissant ses devoirs et ses pouvoirs et qu'il ne jugeait pas convenable de m'accorder l'entrevue que je sollicitais*. Selon toute apparence, cet accueil impoli qu'il fit à ma demande de le venir visiter à une heure qui, loin d'être indue, est selon les usages du pays une des plus convenables lorsqu'on a à traiter d'affaires, cet accueil, dis-je, était d'autant plus malicieusement calculé de la part de M. B. Ardouin que, sentant la position fautive où il me plaçait pour le lendemain, il s'attendait, comme j'en ai presque la certitude, que je refuserais de célébrer et défendrais aux prêtres de la paroisse de célébrer en public les saints mystères, ce qui eût excité de grands tumultes dans le peuple. Le ministre n'eût pas manqué d'en rejeter la cause sur mon obstination à ne pas obéir aux ordres du Gouvernement et se fût empressé de sévir contre nous comme perturbateurs du repos public. Pour déjouer la ruse concertée du ministre en lui

ôtant le prétexte qu'il cherchait de nous nuire et concilier en même temps ce que je devais à la dignité du Saint-Siège, je m'arrêtai au parti que je vais vous dire. Je me rendis ce même soir, accompagné d'un de mes ecclésiastiques, chez M. le ministre de l'Intérieur; je lui expliquai ce qui venait d'avoir lieu, l'impossibilité où me mettait le mandat, que j'avais reçu de Rome, d'accéder aux restrictions proposées le 29 juillet, *si elles n'étaient modifiées*, conditions que je n'ai jamais adoptées ni signées, et comment, par suite du refus formel du ministre des Cultes, son collègue, de m'accorder une audience devenue absolument nécessaire pour moi, je ne pouvais continuer à exercer le lendemain les fonctions de ma charge sans lui avoir déclaré préalablement et d'une manière officielle ce que m'étais proposé de faire connaître au ministre des Cultes, à savoir que pour concilier le sentiment de mon devoir avec le désir que j'avais que la tranquillité ne fût pas troublée à mon occasion, j'officierai le lendemain et permettrai aux ecclésiastiques de la ville de célébrer les saints mystères, non plus comme chef spirituel reconnu par le Gouvernement, mais comme autorité spirituelle encore à reconnaître. Le ministre de l'Intérieur s'étant empressé de souscrire, au nom de son Gouvernement, à des conditions aussi justes, comme préposé par sa charge à ce qui intéresse la tranquillité publique, les offices publics furent célébrés le lendemain, dimanche des Rameaux, et dans la matinée j'adressai au ministre des Cultes la lettre qui suit.

cf. lettre de M. Tisserant, p. 557.

Au moment à peu près où ma lettre fut reçue par le ministre, on remettait pour moi à la Préfecture un billet ainsi conçu.

cf. lettre de M. Ardouin, p. 555.

Ma lettre de la matinée expliquant suffisamment ce que je m'étais proposé d'exposer la veille au ministre, je me crus dispensé de faire une réponse par écrit à ce billet.

Dans le courant de ce jour j'écrivis au Président du Conseil des Ministres à l'effet de demander une audience, qui me fut accordée pour le premier conseil qui devait avoir lieu; ma lettre contenait ces mots :

« Le Préfet apostolique d'Haïti  
à M. le Président du Conseil des Secrétaires d'Etat.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

« J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de me présenter demain lundi à la réunion de Messieurs les honorables membres du Conseil des Secrétaires d'Etat à l'effet de faire, au nom du Saint-Siège, une communication importante au Gouvernement haïtien.

« En attendant votre réponse à ce sujet, veuillez agréer l'expression de mon respect et de mes sentiments les plus distingués, avec lesquels je suis,

« Monsieur le Président du Conseil, votre très humble et dévoué serviteur et compatriote.

« TISSERANT, *Préfet apostolique d'Haïti.*

« *Port-Républicain, 16 mars 1845.* »

Vers les 7 heures du soir, le ministre des Cultes m'adressa la lettre suivante en réponse probablement à celle que j'avais envoyée le matin :

cf. lettre de M. Ardouin, p. 558.

J'accusai, le soir même, au ministre des Cultes, réception de cette singulière lettre, en ces termes :

cf. lettre de M. Tisserant, p. 559.

Le lendemain, vers les 6 heures de l'après-midi, je reçus de M. B. Ardouin, au nom du Président de la République, la réponse au mémoire qui m'avait été demandé le 10 mars et dont M. le Président avait suggéré au Président le contenu, comme on le connaissait par l'aveu qu'il en avait fait à trois de mes ecclésiastiques.



cf. lettre de M. Ardouin, p. 560.

Le contenu de cette lettre, écrite et signifiée au nom du Président de la République, à l'égard duquel le recours direct était devenu tout à fait inutile de ma part, à cause de l'impossibilité absolue de ce dernier de s'occuper d'affaires et de son éloignement de la capitale, rendait désormais, non seulement infructueux, mais même dangereux l'appel au Conseil des Secrétaires d'Etat, dont j'ai parlé, par suite de circonstances particulières dans lesquelles le pays se trouve engagé. En effet, dans le moment actuel, l'absence totale de Constitution pour la pauvre République haïtienne, — celle de Boyer étant rejetée depuis deux ans et celle qui lui avait succédé n'ayant obtenu qu'une exécution éphémère, — a forcé le nouveau Président à prendre une position *dictatoriale* : le Conseil des ministres est entièrement subordonné à ses ordres et les deux Chambres électives, qui jusqu'alors étaient seules appelées à donner des lois à la République, ont été remplacées par un Conseil, dit Conseil d'Etat, composé de vingt-deux membres, que le Président, et non les citoyens, choisit, nomme et change à sa volonté et selon son caprice. Dans un tel concours de circonstances, j'ai pensé qu'il eût été de la plus grande imprudence de réclamer auprès du Conseil des Secrétaires d'Etat le rejet de la décision du Président, consignée dans la lettre du ministre des Cultes. J'ai la conviction intime que M. B. Ardouin n'attendait que cette dernière occasion pour me signaler au Conseil et au pays comme perturbateur et voulant soulever le peuple contre le Président. Les autres ministres, gens avant tout faibles, très indifférents pour la religion, qui avaient à leur tête, comme Président du Conseil, un des hommes qui nous étaient les plus hostiles, et craignant tous de perdre leur place, n'eussent pas osé prendre notre défense et se fussent crus très probablement obligés de voter les vieilles prétentions du Gouvernement de la République en matière de religion, dont ils ne possèdent même pas les premières notions.

Malgré les espèces de menaces et la qualification indi-

recte de perturbateurs du repos public que M. le ministre des Cultes voulait bien nous faire l'objet, mes confrères et moi nous avons pu constamment nous rendre devant Dieu le témoignage que nous n'avons donné aucune occasion à ses reproches et de ne les avoir point mérités. Loin de là, depuis notre arrivée, par nos paroles nous ne nous étions continuellement efforcés qu'à insinuer, à ordonner même de tout le poids de notre autorité au bon peuple, qui se doutait bien que M. B. Ardouin voulait nous obliger par toutes sortes de vexations à quitter l'île, commençait déjà à manifester son mécontentement par des plaintes et des murmures, nous nous sommes efforcés, dis-je, de lui insinuer de rester toujours paisible et de ne faire autre chose que prier. Moi-même, depuis mon retour, quoique je fusse comme obligé, par ma position et les nombreuses connaissances que j'avais en ville, de rendre, selon l'usage du pays, une visite d'arrivée aux principaux citoyens de Port-au-Prince, je m'étais abstenu d'en rendre aucune, de peur de fournir au ministre l'occasion qu'il m'avait été facile de voir qu'il cherchait de toutes les manières pour avoir lieu de prétendre, comme il en faisait à dessein courir le bruit, que je voulais exciter à la rébellion.

Au milieu d'un état de choses si critique, je crus prudent, et mes confrères furent de ce sentiment, de quitter sans délai Port-au-Prince, sans attendre le mercredi suivant, pour me rendre au Conseil des Secrétaires d'Etat. En m'arrêtant à cette détermination, mon intention était de rendre impossible au peuple une occasion de rumeur et de trouble, que la connaissance que j'ai du pays et le pressentiment des hommes sages me firent envisager comme presque inévitable, lorsqu'on aurait vu que, mes raisons n'étant pas écoutées, je me serais vu obligé de quitter l'île avec mes confrères, dont le simple bon sens de la population avait déjà parfaitement su apprécier le zèle et le dévouement. Je voulus aussi éviter d'être obligé d'en venir, en cette rencontre en plein Conseil, à une rupture ouverte et définitive du Saint-Siège avec le Gouvernement haïtien, car l'obstination et l'acharnement du ministre des Cultes me donnaient tout lieu de m'at-

tendre, d'une manière à peu près indubitable, que mes demandes et mes réclamations au sujet de la religion n'aboutiraient qu'à soulever de la part de ce dernier les imputations les plus odieuses contre la Cour de Rome et les justes prétentions du Saint-Siège.

J'avais reçu le lundi soir les lettres du ministre que j'ai rapportées plus haut; le lendemain matin je parlais secrètement avant que le peuple eût pu avoir connaissance ou soupçon de mon départ prochain, et par cette mesure il n'arriva à notre occasion aucun désordre.

Au moment de m'embarquer pour l'Europe, en rade de Port-au-Prince, sur un vaisseau qui, par la permission de la Providence, se trouva prêt à appareiller, j'adressai au ministre des Cultes le message qui suit :

cf. lettre de M. Tisserant, p. 561.

Dans le courant de la matinée, mes confrères s'étaient empressés de venir me joindre sur le vaisseau, afin de nous consulter une dernière fois. Nous convinmes encore en conseil du contenu de la lettre suivante, dont le but était de donner au Gouvernement haïtien la nouvelle officielle du départ d'Haïti de l'autorité spirituelle. Cette lettre fut remise au Président du Conseil des ministres par un de mes ecclésiastiques; elle était accompagnée d'une copie de la dépêche que Votre Eminence prit la bonté de m'adresser le 15 janvier dernier avec le mot-à-mot en regard traduit en français et certifié conforme à l'original par le notaire du Gouvernement. Seulement j'y avais fait supprimer, par mesure de prudence, comme l'indiquaient plusieurs points, la dernière partie de la lettre, qui m'est tout à fait personnelle, à cause de l'usage pervers qu'en auraient fait les mauvais prêtres, lesquels n'auraient pas manqué de s'autoriser de la tolérance momentanée que vous me permettiez d'avoir à l'égard de certains abus pour excuser le maintien de leurs pratiques *simoniaques ou relâchées*. J'écrivis aussi au Président d'Haïti une lettre par laquelle je lui donnai avis de mon départ de la République.

cf. lettre de M. Tisserant au Président du Conseil,  
p. 562.

Lettre à M. le Président de la République d'Haïti.

« PRÉSIDENT,

« J'ai le regret d'avoir à vous annoncer que je me trouve, d'après les instructions qui m'ont été adressées par le Saint-Siège avant mon départ d'Europe, dans la pénible nécessité de revenir immédiatement rendre compte de ma mission au Saint-Père, afin de recevoir de sa part de nouveaux ordres, avant de pouvoir de nouveau reprendre la fonction d'autorité spirituelle d'Haïti. Mes vœux, Président, vous accompagneront toujours pour demander que le Ciel vous conserve longtemps à la République et daigne répandre sur tout le pays les bénédictions les plus abondantes.

« Daignez agréer ...

« TISSERANT, *Préfet apostolique d'Haïti.* »

En arrivant au Port-au-Prince, j'avais écrit à ce dernier pour lui annoncer mon retour, une lettre à laquelle M. le ministre des Cultes me fit lui-même au nom du Président une réponse en ces termes, que je ne reçus que quelques heures avant mon embarquement.

*Port-Républicain, le 18 mars 1845.*

« Le Secrétaire d'Etat, etc.

à M. l'Abbé Tisserant, chef de l'Eglise d'Haïti.

« MONSIEUR L'ABBÉ,

« Le Président de la République, à qui vous avez adressé votre lettre du 8 courant pour lui annoncer votre retour, m'a chargé de vous faire ses remerciements pour les sentiments et les vœux que vous lui avez exprimés tant pour lui personnellement que pour le pays.

« Veuillez agréer, etc.

« B. ARDOUIN. »

Par un sentiment de commisération pour le pauvre peuple d'Haïti, que notre départ a plongé dans une vive affliction, sentiment que Votre Eminence, qui embrasse dans sa sollicitude spirituelle un si grand nombre d'Eglises, voudra bien, j'ose l'espérer, excuser de ma part, j'évitai en quittant l'île de jeter l'interdit sur la République. Cette mesure, comme j'en ai l'assurance, eût donné occasion à de graves désordres et très probablement à l'effusion du sang chez un peuple qui, malgré sa grande ignorance et son espèce d'abrutissement, conserve encore au fond de son cœur un reste de foi et de vénération pour le Saint-Siège, que n'ont pas réussi à diminuer les efforts jaloux de leurs chefs.

Dans l'espoir d'un rapprochement futur du Gouvernement haïtien avec le Saint-Père, — que j'appelle de tous mes vœux et que la divine miséricorde réservera sans doute à un de ses serviteurs moins indigne que je le suis, — nous avons pensé, mes confrères et moi, entrer dans les sentiments de la Sacrée Congrégation en fournissant, pour plus tard, à ces infortunés, un moyen plus facile de les réunir au centre de l'unité catholique, comme tant de cœurs le désirent en Haïti, d'autant que tout porte à croire que, d'ici à un temps qui ne saurait être éloigné, de graves événements auront eu lieu, lesquels pourront préparer les voies à un plus consolant avenir pour la religion (1). Puisse le Seigneur pardonner au pauvre peuple d'Haïti qui nous accompagne dans notre éloignement et ne lui imputer ni l'endurcissement ni l'obstination de ceux que Dieu a proposés pour le conduire, ni la conduite si désolante de tant de pasteurs indignes qui égarent et perdent les brebis qu'ils devraient mener au divin bercail!

C'est l'espérance assez fondée d'un concours de circonstances plus favorables au progrès et au maintien de la religion qui a porté trois des ecclésiastiques qui m'entourent à solliciter de ma part l'autorisation de séjourner jusqu'à nouvel ordre en Haïti; j'ai cru pouvoir accéder

(1) On attendait sous peu la mort du Président, qui eut lieu le 15 avril.

à leur désir, en attendant que Votre Eminence ait prononcé sur le sort spirituel de cette République et ait fait connaître si Elle agréé qu'ils continuent à exercer au milieu de ce peuple le saint ministère pour l'édification et le soutien des fidèles. Ce sont MM. Georges Paddington et Lamache que j'avais amené d'Europe et l'abbé Casta, vicaire de Port-au-Prince, prêtres étrangers à notre petite réunion du Saint-Cœur de Marie, mais que je crois tous animés d'un grand dévouement envers le Saint-Siège apostolique. Je les ai munis de lettres de recommandation pour Mgr Smith qui, je l'espère, les recevra à bras ouverts en son Vicariat apostolique, dans le cas où ils seraient obligés, par devoir de conscience, d'aller utiliser leur zèle dans des pays où le don de la foi serait mieux reçu et apprécié et leur ai laissé à chacun les sommes nécessaires pour se rendre à la Trinidad, s'ils étaient forcés de quitter Haïti.

Les trois jours qui suivirent mon embarquement sur un navire de commerce qui se rendait au Havre, se sont écoulés sans qu'aucune proposition m'ait été adressée de la part du Gouvernement haïtien, malgré le bruit que ce dernier faisait courir à dessein, pour apaiser le peuple, qu'on allait renouer des négociations avec moi. Le ministre des Cultes osa répandre de sa propre bouche que le Gouvernement n'avait pu s'entendre avec moi, parce que je ne voulais pas même lui concéder l'exécution de l'article IX du Concordat projeté avec Mgr Rosati (1); une foule d'autres imputations mensongères circulèrent contre nous par l'effet de la malice des ennemis que notre désir de procurer le bien du pays nous avait suscités. Le ministre s'efforça aussi d'accréditer que le Gouvernement allait députer incessamment deux haïtiens à

(1) Art. IX du projet de Concordat de Mgr Rosati : Les évêques nommeront les curés et les vicaires des paroisses, ainsi que les supérieurs, directeurs et professeurs des petits et grands séminaires, dont le Président d'Haïti aura autorisé l'établissement. Ils examineront les lettres de prêtrise, les dimissoires, les *exeat* et autres lettres testimoniales des ecclésiastiques étrangers qui se présenteront pour exercer dans la République; mais leur choix ne pourra tomber que sur des personnes agréées par le Président d'Haïti.

Rome : plaise à Dieu que ce dernier bruit soit sincère de la part de M. B. Ardouin et se réalise pour le bien du pays ! Toutefois la lettre que m'adressa M. le ministre des Cultes, dans la soirée du jour où nous devons appareiller, ne témoigne-t-elle guère de l'amélioration de ses sentiments à l'égard du Saint-Siège.

cf. lettre de M. Ardouin, p. 565.

Je fis immédiatement à M. le ministre la réponse suivante, avec elle se terminent les négociations que j'entretiens avec le Gouvernement haïtien.

cf. lettre de M. Tisserant, p. 568.

Tels sont, Monseigneur, les détails principaux dont j'avais à entretenir Votre Eminence relativement à la Mission d'Haïti. Mon cœur et celui des quatre confrères que je ramène avec moi en Europe saignent de douleur en abandonnant la patrie nouvelle que le Ciel semblait nous avoir réservée comme le champ de nos travaux et de nos sacrifices, et nous adorons tous les desseins impénétrables du Seigneur sur un peuple naturellement très docile et contre lequel s'acharne depuis tant d'années, d'une manière si désolante, la rage de l'ennemi du salut.

Il ne me reste plus, en terminant ce mémoire, que de réclamer, prosterné aux pieds de Votre Eminence, votre bénédiction, et par votre puissant organe, celle du Très Saint-Père, dont vous êtes pour moi le si digne représentant.

J'ai l'honneur de vous renouveler l'expression des sentiments du plus profond respect et de la soumission toute filiale avec lesquels je vous prie de me croire, etc.

*Signé : TISSERANT, Préfet ap. d'Haïti.*

de M. Tisserant :

A La Neuville, le 18 mai 1845.

Deuxième compte rendu de la Mission d'Haïti  
A Messieurs les Honorables Membres du Conseil Central  
de la Propagation de la Foi, à Lyon.

A Paris.

Ce compte rendu reproduit, et souvent textuellement, le rapport précédent, sauf qu'il ne cite pas, mais résume la correspondance entre M. Tisserant et le ministre.

Nous n'en donnons que la partie statistique.

P. S. — J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce même pli, Messieurs, le compte rendu annuel de ma Mission, relativement à l'état des dépenses effectuées et aux renseignements sur lesquels les Supérieurs de Mission doivent vous écrire chaque année.

A Messieurs les honorables Membres du Conseil central.  
Compte rendu annuel de la Mission d'Haïti.

I

Renseignements particuliers sur la Mission d'Haïti pendant les dix-huit mois que les prêtres du Saint-Cœur de Marie ont passés à Port-au-Prince, capitale de l'île.

1. <b>Population</b> de l'ancienne Partie française de l'île, catholiques et infidèles réunis....	700.000
2. <b>Baptêmes d'enfants</b> présentés à Port-au-Prince, parmi lesquels un très grand nombre étaient de 2 à 6 ans.....	3.800
3. <b>Clergé</b> payé par la Propagation de la Foi : 7 missionnaires apostoliques, dont 5 de la Société du Saint-Cœur de Marie.....	7
4. <b>Communions</b> .....	3.500
5. <b>Mariages</b> .....	120



6. Administrations et visites de malades (la plupart ne s'étaient jamais confessés)...	930
7. Confessions .....	8.100
8. Catéchismes préparatoires à la Première Communion :	
— Garçons de 10 à 18 ans....	450
— Jeunes filles de 8 à 18 ans.	120
— Vieilles personnes .....	200

*Nota.* — La majeure partie des habitants des campagnes, quoique baptisés et conservant encore par tradition quelques-unes des pratiques du catholicisme, est encore livrée au fétichisme de l'Afrique.

## II

### Etat des recettes et dépenses.

1. Ressources particulières à la Préfecture apostolique .....	0 fr.
2. Dépenses du Préfet apostolique, des missionnaires apostoliques sous ses ordres et autres personnes attachées à la Mission .....	2.550 —
3. Dépenses pour 15 passages et voyages d'Europe en Haïti et retour des missionnaires et d'un Frère.....	11.331 —

*Nota.* — Sur cette somme figurent 5.822 fr. employés pour le passage de Southampton de 3 missionnaires et du Préfet. Ces ecclésiastiques se sont vus obligés, à cause des nécessités pressantes du moment, de se rendre à leur destination par la voie la plus dispendieuse, celle des steamers à vapeur anglais.

4. Dépenses particulières à la Mission.....	6.619 fr.
---	-----------

*Nota.* — Les effets achetés, qui se composent de linge, de livres, d'objets d'église et des objets les plus néces-

saires à la Préfecture, seront soigneusement mis en réserve. Ne sont pas compris parmi ces objets les calices, vases sacrés et la plus grande partie des ornements sacerdotaux qui ont été fournis par la Communauté du Saint-Cœur de Marie.

5. Remboursement des avances de mon premier voyage en Haïti, mon retour de l'an dernier en France, mon voyage en Belgique, etc., pour le bien de la Mission .....	2.500 fr.
Total .....	23.000 fr.

Présentement, il reste entre les mains du Préfet d'Haïti, sur l'argent voté par les Conseils centraux de la Propagation de la Foi de Paris et de Lyon..... 1.000 —

Ces 1.000 fr. seront conservés, si la Propagation veut bien l'agréer, afin d'être employés, lorsque les jours seront devenus meilleurs pour la Mission d'Haïti et que nous pourrons de nouveau y envoyer des prêtres zélés.

Total .....	24.000 fr.
-------------	------------

Fait à La Neuville, près Amiens, le 18 mai 1845.

TISSERANT, *Préfet ap. d'Haïti.*

\*  
\*\*

de M. Tisserant :

A Son Eminence Mgr le Cardinal Préfet de la Propagande.

*La Neuville, 5 juin 1845.*

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser communication des nouvelles que j'ai reçues d'Haïti depuis mon arrivée en Europe. Le Président Guerrier est mort le 15 avril; il a

pour successeur un vieillard de 80 ans, Noir, et dont on n'avoit pu encore apprécier les dispositions au départ de la dernière lettre que j'ai reçue d'Haïti. Ce dernier avoit annoncé depuis longtemps qu'après le Général Guerrier, il ne souffriroit pas que la Présidence revint à un autre qu'à lui; et qu'il ne voudroit aucun ministre autour de sa personne : je ne sais s'il a persévéré dans ce même sentiment. On m'a assuré qu'il est dans l'habitude d'assister tous les dimanches à la sainte messe, ce que ne faisoit point son prédécesseur défunt. Son nom est Pierrot.

Il m'a été dit que M. B. Ardouin, le ministre actuel des Cultes d'Haïti, a envoyé tout récemment à Votre Eminence une lettre qu'accompagne un numéro du *Moniteur haïtien*, où l'on a réuni une partie de ma correspondance avec le ministre pendant les jours qui précédèrent mon départ. Lorsque ce journal me parvint, il y a près de trois semaines, j'écrivis à une personne du pays, qui est profondément attachée à la cause de la religion, une lettre à laquelle je l'autorisais à donner toute la publicité qu'elle jugerait convenable relativement aux erreurs que contient cette feuille de Gouvernement haïtien. Quoique j'aie eu l'honneur d'énumérer précédemment à Votre Eminence tout ce qui s'est passé de principal dans les rapports que j'ai entretenus avec le ministre, Elle voudra bien me permettre de signaler quelques-unes des inexactitudes de ce journal officiel. Ainsi j'ai lu avec étonnement que les trois prêtres que j'ai autorisé, sur leur demande, à continuer l'exercice des saintes fonctions, à la connaissance de tout le monde, étoient restés en Haïti contre mes ordres, et, selon que le laisse entendre le *Moniteur haïtien*, sans juridiction. Le décret du Gouvernement relatif à ma nomination, contient aussi, tel qu'il est rapporté, une omission essentielle dont j'ai parlé dans le mémoire du 2 mai; et je dois, Monseigneur, faire remarquer, à l'avantage de l'ancien ministre Féry, qui nous étoit si favorable, qu'on attribue faussement à ce dernier d'avoir signé cet acte. Votre Eminence a également dû s'apercevoir que le ministre a omis des lettres importantes qu'il a reçues de

moi. — Mais je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet. Je désire de tout mon cœur que la Sacrée Congrégation accueille favorablement la démarche du Gouvernement, et je souhaite aussi que cette démarche soit sincère de la part de ce dernier.

Selon mes intentions bien précises, les ecclésiastiques que j'ai laissés au presbytère de la Capitale ont consolé le pauvre peuple, et l'ont béni en notre nom; de sorte que, comme je l'avois si vivement désiré, notre départ n'est devenu l'occasion d'aucun tumulte. J'ai reçu deux lettres de deux de ces prêtres, c'est-à-dire de M. Casta et de M. Georges Paddington. Ces bons ecclésiastiques étoient toujours dans la plus vive affliction, en voyant que le ministre des Cultes se montre de plus en plus ouvertement hostile à la religion et favorable aux ministres protestans; M. l'abbé Casta me témoignoit le 22 avril que, découragé, il se disposoit à quitter l'île. Je serois peiné que cet excellent ecclésiastique eût exécuté ce projet avant de voir la nouvelle tournure que peuvent prendre les choses. J'ai appris de différentes voies que le troisième ecclésiastique que j'avois laissé à Port-au-Prince, M. Lamache, se seroit rangé du parti des mauvais ecclésiastiques; et ses deux confrères me confirment cette triste nouvelle. M. Georges paroît aussi découragé : cependant il se résigne jusqu'à ce qu'il connoisse les intentions de Votre Eminence. Le ministre vient d'éloigner de la capitale M. Georges, ainsi que M. Casta, qu'il a voulu déplacer; je présume que c'est à cause de l'intérêt que ces Messieurs prennent à la religion.

A mon départ j'avois autorisé MM. Casta, Georges et Lamache à communiquer aux prêtres, qui demanderoient des pouvoirs, et auxquels ils jugeroient à propos de les accorder, les facultés nécessaires à cet effet; mais seulement lorsqu'ils seroient réunis tous les trois en conseil Or ce conseil va être dissous par le départ de M. Casta et l'éloignement de M. Georges Paddington; et nous ne pouvons plus nous confier à M. Lamache. J'ai jugé prudent, jusqu'à ce que Votre Eminence ait fait connoître ses ordres, de ne pas accorder la

communication des pouvoirs à un prêtre particulier, pour ne pas éveiller la susceptibilité excessive du Gouvernement, qui n'eût pas toléré cette autorité, et s'y seroit montré hostile. D'autres raisons eussent d'ailleurs rendu dans les circonstances cette délégation de pouvoirs purement inutile; et puis surtout je n'ai pas voulu m'exposer à laisser la communication de ces facultés à des ecclésiastiques qui, bien que zélés, eussent pu trop facilement être surpris par des mauvais prêtres, lesquels se seroient servis de ces mêmes pouvoirs contre l'autorité spirituelle elle-même.

Telles sont, Monseigneur, les nouvelles que j'avois à transmettre à Votre Eminence depuis mon retour. Je suis à la disposition de la Sacrée Congrégation, et je ne désire qu'une seule chose, c'est d'accomplir la très sainte volonté du Seigneur qui me sera manifestée par Votre Eminence.

M. le Supérieur de notre petite Société prie Son Eminence d'agréer l'hommage de sa profonde vénération. Désirant que Votre Eminence ait une parfaite connoissance des dispositions des bons Haïtiens, il me charge de lui transmettre une copie de quelques lettres qui avoient été adressées à lui-même par mes confrères et moi à ce sujet.

En attendant vos ordres, je suis avec le plus profond respect et une soumission sans bornes, Monseigneur, de Votre Eminence,

Le très humble et très obéissant serviteur et fils.

E. TISSERANT, *Préfet ap. d'Haïti.*

*La Neuville, 5 juin 1845.*

\*  
\*\*

de M. Tisserant :

*La Neuville, le 27 juin 1845.*

A Son Eminence Mgr le Cardinal Préfet de la Sacrée  
Congrégation de la Propagande.

MONSEIGNEUR,

J'ai tardé à répondre aussi promptement que je l'eusse souhaité aux informations que Votre Eminence réclame, parce que j'attendois des nouvelles d'Haïti et le retour à Paris des députés que la République a envoyés auprès du Gouvernement français au sujet de sa dette nationale, lesquels avoient manifesté le désir de me voir. Je n'ai pu être de retour de mon voyage que depuis deux jours; et selon les intentions de la Sacrée Congrégation, je vais, après avoir mûrement imploré les lumières du divin Esprit, donner les documens demandés par Votre Eminence le 3 du courant.

J'ai laissé en quittant Haïti 40 ecclésiastiques environ dans la Partie occidentale de l'île, répartis dans les 55 paroisses qu'elle renferme. Le plus grand nombre n'ont pas même conservé les livrées extérieures de leur saint état, et déshonorent le caractère divin dont ils sont revêtus par une conduite impudique, qui a appris à ne plus rougir du crime et même à s'en glorifier, et par la simonie la plus révoltante, dont je n'oserois confier le détail au papier. Les désordres de quelques-uns pour être plus cachés, n'en sont pas moins réels. Un petit nombre, c'est-à-dire une dizaine, sont exempts de blâme par rapport aux mœurs, ou de simonie grave. En présence de la dépravation monstrueuse de leurs confrères nous en sommes réduits à appeler ces derniers *nos bons prêtres*, parce qu'ils ne se livrent pas à la prévarication; quoique ce ne soient à tout dire que des ecclésiastiques médiocres. Ces prêtres, dont les travaux sont sans fruit, pourroient devenir bons sous un supérieur ecclésiastique dont l'autorité ne seroit pas une fiction. Mais il est inutile d'ajouter qu'ils manquent de zèle, et cherchent avant tout, et presque uniquement leurs intérêts pécuniaires.

Je ne ferois d'exception, en tâchant d'être aussi indulgent que possible, que pour le pieux abbé Georges Paddington, et trois autres que j'estime; mais sur la fidélité de ces trois derniers, je n'oserois toutefois assurer à Votre Eminence qu'on auroit lieu de se fier entièrement. Tout ce que je puis prendre sur moi d'avancer, c'est que, d'après ce que j'ai pu remarquer, ils agiroient de concert avec l'autorité ecclésiastique, dont ils seroient d'utiles auxiliaires; mais dans les circonstances actuelles on ne pourroit se reposer sur eux soit pour la dispensation de la juridiction spirituelle, soit pour les employer comme correspondans. Le P. Georges Paddington a malheureusement contre lui d'avoir un esprit trop vif, un caractère foible, peu de jugement, et de ne pouvoir, pour cette raison, nous être d'aucune utilité pour l'administration ou le compte rendu de l'état véritable des choses; mais il est capable d'opérer par son dévouement et sa piété beaucoup de bien auprès du peuple si intéressant des campagnes. M. l'abbé Casta, qui me tenoit au courant des affaires, est parti décidément d'Haïti le mois dernier, pour se rendre dans le Vicariat apostolique de Mgr Smith, comme je l'ai sçu par Sa Grandeur elle-même ces jours derniers, et par la correspondance d'un ami de Port-au-Prince. Présentement, je n'ai dans la capitale aucun prêtre sur lequel le Saint-Siège puisse compter. Ces difficultés expliqueront à Votre Eminence, pourquoi, selon que j'ai eu l'honneur de vous le faire connoître par ma dernière lettre, depuis le départ de M. Casta et le placement de M. G. Paddington dans une petite paroisse des extrémités de l'île, il ne se trouve actuellement personne, dans la Partie occidentale, qui ait charge de communiquer les pouvoirs spirituels. Le prêtre que je préférerais à tous les autres seroit le P. Marc-Aurèle Caca-velli, prêtre Corse, desservant la paroisse de Miragoâne, petite ville à une quarantaine de lieues de Port-au-Prince. Cet ecclésiastique m'a paru bon, a du jugement et du talent; mais je ne dois pas dissimuler que j'ai quelques inquiétudes sur la pureté de son zèle et son désintéressement, quoique je le préférasse à tout autre.

Puisque Votre Eminence exige de ma part que, malgré

mon inexpérience. je fasse connaître à la Sacrée Congrégation la manière dont on pourroit procéder par rapport aux affaires religieuses de ce pays, je vous lui soumettre humblement ma pensée à ce sujet.

J'ai trouvé à Paris les députés haïtiens exprimant le désir de renouer au plus tôt les négociations avec le Saint-Siège, dont le Gouvernement de la République a sollicité auprès de Votre Eminence la reprise par la lettre qu'a dû Vous faire transmettre Mgr l'archevêque de Nicée. Cette lettre était accompagnée de l'envoi au nom du Gouvernement de deux numéros du Journal officiel d'Haïti (*Le Moniteur haïtien*), l'un du 23 mars, l'autre du 5 avril. Comme j'ai sçu ces jours derniers par Mgr le Nonce apostolique que ces deux feuilles n'ont pas été envoyées à Votre Eminence, je prends la liberté de joindre à ma lettre la copie de l'article qui me concernoit dans le Journal du 5 avril, le Journal du 23 n'étant consacré qu'à relater, avec quelques inexactitudes néanmoins, la plus grande partie de la correspondance que j'entretins au sujet des affaires religieuses avec le ministre des Cultes; détails que Votre Eminence connoît suffisamment par mon mémoire du 2 mai dernier.

D'après les dispositions dans les quelles paraissent être le Gouvernement haïtien et les députés que ce dernier a envoyés à Paris, j'ai lieu de croire que si, en réponse à la dépêche du ministre des Cultes, Votre Eminence disoit agréer que les rapports fussent repris au sujet d'un accord avec les Haïtiens; et proposoit à cet effet que ces derniers députassent à Rome, pour s'entendre avec la Sacrée Congrégation, la proposition seroit acceptée. Je préférerois cette marche à toute autre; car je suis convaincu que, tant que les Haïtiens ne traiteront pas avec le Saint-Siège *directement et hors de leur pays*, on n'aura nullement à se fier à leur bonne foi. Je n'aurois pas osé prendre sur moi d'engager Votre Eminence à s'engager elle-même dans l'initiative de renouer les affaires. Mais puisque les Haïtiens ont pris les devans par la force des circonstances, au milieu de l'alternative où ils se trouvent présentement d'être au sçu de tout le monde en schisme ouvert ou d'avoir à se rapprocher



définitivement du centre de l'unité, je pense que Votre Eminence, daignant dans sa lettre du 3 courant se montrer si bienveillante envers le pays, pourroit accueillir favorablement la demande du Gouvernement d'Haïti.

Je vais donc me permettre d'exprimer ce qu'il me semble à propos de faire pour le cas où les négociations seraient réellement renouées; après quoi, j'ajouterai quelques réflexions pour le cas où Votre Eminence jugeroit convenable de ne se mettre pas, *quant à présent*, en rapport direct avec les Haïtiens, à raison du peu de stabilité de leur Gouvernement et des craintes que cet état de choses pourroit faire concevoir sur sa fidélité aux engagements qu'il auroit pris avec la Sacrée Congrégation.

Dans la première hypothèse, je crois d'abord, Monseigneur, qu'il ne seroit pas expédient que le Saint-Siège rattachât de nouveau la juridiction spirituelle de la Partie occidentale de l'île au grand vicariat apostolique de l'ancien archevêché de Santo-Domingo. Les prêtres désireroient vivement, j'en suis assuré, que l'on revint à ce parti, afin de n'avoir plus à craindre cette réforme qu'ils redoutent tant, et de pouvoir persévérer impunément dans leur vie de désordres. Les relations ont cessé entièrement, et selon toute apparence pour longtemps, entre les deux parties de l'île, qui continuent plus que jamais d'être en hostilités ouvertes. Le grand vicaire que choisiroit le R. P. Portez seroit nécessairement un des prêtres qui exercent actuellement dans l'ancienne Partie française, c'est-à-dire un ecclésiastique mauvais ou suspect, et acquis d'avance aux exigences schismatiques du Gouvernement haïtien; et l'époque de la cessation du schisme, qui désole depuis si longtemps la Partie occidentale de l'île, seroit éloignée indéfiniment, et presque sans espoir.

Je pense aussi qu'il est urgent et indispensable que l'ecclésiastique qui sera choisi comme autorité spirituelle de la Partie occidentale, quelle que soit la dénomination que le Saint-Siège lui donne, soit nommé *directement* par la Sacrée Congrégation et mis en rapport *immédiat avec elle*. Quant à la qualification à attribuer à ce supé-

rieur ecclésiastique, je crois qu'il y auroit peut-être plus de facilité à faire adhérer les chefs des Haïtiens à des conditions canoniques, en substituant provisoirement le titre de vicaire général à celui de Préfet apostolique; titre toutefois qui, l'an dernier, me fut positivement et sans difficulté aucune reconnu, quoiqu'en ait affirmé du contraire le ministre actuel. L'ex-secrétaire d'Etat des Cultes, qui étoit si favorable à la religion, m'écrivait en employant indistinctement à mon égard le titre de Préfet apostolique, ou celui de chef de l'Eglise catholique d'Haïti que le Gouvernement avoit ajouté au premier.

Je pense de plus qu'il seroit dangereux que Votre Eminence fixât son choix pour le supérieur ecclésiastique de la Partie autrefois française, sur un des prêtres exerçant actuellement en Haïti. Le candidat que présenteroit le Gouvernement promettrait beaucoup au Saint-Siège, mais il est à peu près certain que ce ne serait là qu'un jeu concerté entre le Gouvernement et cet ecclésiastique douteux; et qu'après des accords mutuels arrêtés de part et d'autre entre le Saint-Siège et la République, les choses se passassent en réalité comme avant. Et j'ose me permettre, Monseigneur, cette réflexion par la connoissance trop évidente que j'ai du pays.

Enfin, pour le second cas, celui où Votre Eminence seroit d'avis d'attendre une issue à l'état de crise dans lequel malheureusement le pays se trouve engagé, je n'oserois proposer à Votre Eminence de confier, au milieu des circonstances présentes, *par mon intermédiaire*, ou *directement par elle-même* la communication publique ou *secrète* des pouvoirs spirituels à aucun des prêtres de la Partie occidentale. Pour la communication publique des facultés spirituelles au clergé, que devroit nécessairement précéder la reconnaissance par le Gouvernement du Supérieur ecclésiastique qui seroit choisi, il est hors de doute, après le genre de démêlés qui ont eu lieu entre moi et le Gouvernement haïtien, que ce dernier n'agréeroit cette autorité spirituelle (tant qu'il n'y aura pas eu d'accord avec le Saint-Siège) qu'à des conditions schismatiques. — Quant à la dispensation *secrète* de ces

mêmes pouvoirs, je craindrois, comme dans le premier cas, que le prêtre désigné ne mésusât de ses facultés spirituelles, par faiblesse, par ambition ou par tout autre motif; et que le Gouvernement, aux oreilles duquel la nouvelle de cette délégation parviendrait indubitablement, ne se montrât froissé à l'égard du Saint-Siège, ou bien, ce qui est plus probable encore, ne tirât parti de cette circonstance pour s'enhardir dans ses prétentions schismatiques et vouloir persuader au pays qu'il n'est pas du tout nécessaire qu'il y ait une autorité ecclésiastique qui possède d'autres pouvoirs que celui de donner la juridiction. Si toutefois Votre Eminence ordonne que, en égard à l'état misérable où se trouve ce pauvre peuple, les pouvoirs soient communiqués à un prêtre résidant dans le pays pour faciliter la reprise des négociations, je pense, que ce devrait être par mon intermédiaire et pour un temps limité.

Tels sont, Monseigneur, les détails que j'avois à adresser à Votre Eminence en réponse à sa lettre du 3 courant. Je profite de cette nouvelle occasion pour Vous renouveler l'expression du filial attachement et de la vénération la plus profonde avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Eminence, le très humble et très obéissant serviteur.

E. TISSERANT,  
*missionnaire du Saint-Cœur de Marie.*

*La Neuville, le 27 juin 1845.*

\*  
\*\*

de M. Tisserant :

A Son Eminence le Cardinal Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

*La Neuville, le 20 juillet 1845.*

MONSEIGNEUR,

Je m'empresse de répondre à la lettre de Votre Eminence relativement aux renseignements qu'Elle daigne

me demander au sujet du R. P. Thomas de Portez, grand vicaire de Santo-Domingo. Je dois faire connoître à Votre Eminence que, nonobstant tous les moyens que j'ai pris durant mon séjour en Haïti pour m'en procurer, on n'a pu m'en fournir que d'assez incertains. La raison en est que les habitans des deux Parties de l'île, et surtout les ecclésiastiques, n'ont aucune relation les uns avec les autres. Aussi, avant même la récente séparation de la Partie autrefois espagnole de celle occidentale, à laquelle elle était incorporée depuis 1816, recevoit-on pour l'ordinaire les nouvelles les plus importantes de chacune des deux capitales de l'île par la voie des journaux étrangers, bien avant de les pouvoir connoître par les courriers du Gouvernement haïtien. Cette difficulté de relations n'a fait qu'augmenter depuis que la Partie autrefois espagnole s'est constituée en état particulier, et dès lors tous rapports directs ont cessé entièrement entre les deux Républiques, qui sont toujours en état d'hostilité.

Voici toutefois, Monseigneur, ce que je suis parvenu à recueillir au sujet du docteur Thomas de Portez :

1° Il paroît que sous le rapport de la moralité, M. de Portez s'est depuis long-temps concilié l'estime générale des habitans de l'ancienne Partie espagnole, et que spécialement ses mœurs n'ont pas donné prise contre lui. Ceci m'a été plusieurs fois affirmé par des personnes très recommandables du pays.

2° Quant à la doctrine de M. de Portez, je serois porté à la croire saine et orthodoxe. J'ai également lieu de penser qu'il partageoit le vœu général du peuple de Santo-Domingo, qui sollicitoit avec instances, quelques mois après mon arrivée en Haïti, il y a deux ans environ, que l'on reprit au plus tôt les négociations entamées récemment avec le Saint-Siège, et qu'on demandât au Saint-Père un évêque : et Votre Eminence se rappellera sans doute que le motif principal, qui a déterminé, il y a dix-huit mois, la scission définitive et instantanée de cette dernière Partie de la République avec la Partie occidentale, est provenu de ce que les habitans n'ont pu obtenir droit à leur requête au sujet de la religion.

3° Touchant le point si délicat du zèle de M. de Portez

pour propager la religion, je regrette d'être obligé de témoigner à Votre Eminence que je doute que M. de Portez ait, depuis qu'il exerce l'importante fonction de grand vicaire apostolique, réuni tous ses efforts pour procurer la réforme de son clergé. Ce clergé, d'après ce que j'ai su de beaucoup de voies différentes, ne le cède guère en dépravation à celui de la Partie occidentale. De plus, M. de Portez a atteint un âge avancé; et, selon toute apparence, il lui seroit difficile, entouré d'un clergé aussi dissolu que le sien, de pouvoir réaliser *par lui seul* quelque chose de cette réforme si nécessaire.

Maintenant, je me permettrai de soumettre à Votre Eminence, comme un fils à son père, quelques réflexions au sujet de la religion dans la nouvelle République Dominicaine. Le peuple de cette Partie qui, malgré la corruption du plus grand nombre de ses prêtres, a conservé une foi étonnante et un vif attachement envers le Saint-Siège, soupire toujours vers le moment où un évêque lui sera donné. Sans vouloir présumer en rien des intentions de la Sacrée Congrégation à ce sujet, Votre Eminence voudra bien avoir pour agréable que j'énonce le désir qu'il fût fait droit aux instances de ce bon peuple, par le rétablissement de l'ancien archevêché de Santo-Domingo, ou du moins d'un évêché en titre pour cette Partie de l'île d'Haïti. Je crois qu'alors la Sacrée Congrégation ne pourroit guère, sans mécontenter beaucoup les habitans de la Partie Dominicaine, qui ont demandé d'une voix unanime le R. P. Th. de Portez pour premier pasteur, nommer à l'archevêché ou l'évêché de Santo-Domingo un autre que ce vieillard, qui jouit d'une grande estime et vénération dans le pays. Je pense qu'il seroit facile, dans ce cas, à Votre Eminence de faire consentir le peuple, et surtout le P. de Portez, qui a témoigné l'an dernier au Saint-Siège tant de répugnances pour accepter le pesant fardeau de l'Episcopat, à recevoir de votre main un *coadjuteur espagnol* que Votre Eminence proposeroit Elle-même.

L'âge avancé du docteur de Portez, qui ne lui permettroit point selon toute apparence de faire ses visites pastorales dans ces pays de montagnes où les voyages

sont si pénibles, me donnent lieu d'être convaincu que la proposition de Votre Eminence seroit agréée avec empressement par M. de Portez et le peuple. Il seroit à désirer que le coadjuteur espagnol (les habitans ne voudront qu'un espagnol) ne fût pas tiré du clergé actuel de la République dominicaine. Il pourroit commencer du vivant du R. P. de Portez la réforme religieuse, et à la mort de ce dernier le pays gagneroit un évêque zélé.

Une autre réflexion, que je me permettrai encore, a trait à la République haïtienne. Selon que je l'ai déjà exprimé à Son Eminence, dans ma réponse du 27 juin dernier à la lettre qu'elle me fit l'honneur de m'adresser en date du 3 juin, je pense toujours que l'ecclésiastique qui sera choisi comme autorité spirituelle de la Partie occidentale de l'île, quelle que soit la dénomination que le Saint-Siège lui accorde, lorsque les rapports seront repris avec cette Partie, doit être nommé *directement* par la Sacrée Congrégation et mis en rapport *immédiat* avec elle. J'ai eu l'honneur de proposer à Votre Eminence, dans la lettre que je viens de citer, les motifs qui me font ardemment désirer pour le bien de la religion que l'ancienne Partie française ne relève plus désormais de l'archevêché ou du grand vicaire de Santo-Domingo. Mais, au reste, dans l'hypothèse que la Sacrée Congrégation se proposeroit de rétablir l'ancien archevêché de Santo-Domingo (1) ou un évêché en titre, il est à peu près certain que le Gouvernement si soupçonneux de la République haïtienne ne pourroit se résoudre à accepter de la main du nouvel archevêque un grand vicaire pour la Partie occidentale; parce que ce dernier ne manquera pas de voir, dans le rétablissement de l'évêché ou de l'archevêché de Santo-Domingo, fait sans le consulter,

(1) M. Tisserant étoit persuadé que le siège de Santo-Domingo avoit été supprimé : il n'en est rien. Don Thomas de Portez fut élu archevêque de cette ville le 20 janvier 1848; il reçut un coadjuteur avec future succession le 10 mars 1857 dans la personne de Mgr Ortiz, son vicaire général qui mourut en 1858. Mgr de Portès mourut l'année suivante. Il eut deux successeurs. Le siège resta vacant depuis 1866 jusqu'à l'élection de Mgr Merino, en 1885, et fut administré depuis 1871, par des vicaires apostoliques, délégués du Saint-Siège.

une reconnaissance par le Saint-Siège du nouveau Gouvernement dominicain.

Je crois enfin, Monseigneur, que le Saint-Siège, en accordant aux vœux du bon peuple dominicain un évêque, sans l'autorité duquel la réforme me semble impossible dans cette partie de l'île, et en laissant en même temps dans le triste *statu quo* les affaires religieuses de la République haïtienne, forcera cette dernière à devenir plus raisonnable dans ses vaines prétentions, et à imiter sa rivale dans la demande d'un évêque titulaire. Quant à la crainte d'un schisme ouvert avec le Saint-Siège de la part du Gouvernement haïtien, je regarde la chose comme à peu près impossible. Le Gouvernement voudroit bien pouvoir, à son gré, substituer au catholicisme les sectes protestantes ou une église schismatique, mais il n'osera pas. Le catholicisme est trop profondément gravé dans le cœur des Noirs qui forment la partie la plus nombreuse et maintenant la plus puissante de la République, pour que le Gouvernement ait la folle prétention d'imposer au peuple une nouvelle religion.

Telles sont, Monseigneur, les réflexions que j'avois à proposer à Votre Eminence. La haute sagesse et la prudence divine, qui animent la Sacrée Congrégation dans toutes ses décisions, lui dicteront ce qu'elle a à faire au milieu des circonstances présentes relativement à l'infortunée Haïti.

Votre Eminence, devant recevoir sous ce même pli une lettre de M. le Supérieur de notre petite Congrégation, à l'effet d'être autorisé par la Sacrée Congrégation à ce que je sois dirigé sur une colonie anglaise aux environs de Saint-Domingue, dans l'attente que les affaires religieuses de la pauvre République d'Haïti aient une conclusion, je ferai connoître à Votre Eminence que M. le Supérieur désireroit profiter d'une occasion qui se présentera vers le 20 du mois prochain, afin de m'envoyer de nouveau dans les pays tropicaux. Ma santé, Monseigneur, est la seule cause qui a déterminé mon digne Supérieur à prendre une décision semblable; car mon tempérament qui supporte facilement l'ardeur des pays chauds, ne peut plus se faire en Europe aux moindres

froids, et il est urgent, pour m'éviter une rechute, dont je suis menacé depuis plusieurs jours, si je ne me hâte de quitter l'Europe avant le mois de septembre, que je sois en mer vers les derniers jours d'août. Je compte donc, si Votre Eminence n'a pu, au milieu de ses grandes occupations, me faire répondre avant le 20 du mois prochain, interpréter son silence comme une permission. Sans prendre *aucun emploi fixe* dans le Vicariat apostolique des Antilles anglaises, je tâcherai de m'utiliser jusqu'à ce que j'aie reçu des nouvelles plus précises sur les intentions de Votre Eminence à mon égard, en m'occupant, comme prêtre missionnaire, du pauvre peuple de ces pays.

Je vais écrire à mon vénérable ami, Mgr Smith, dont Votre Eminence va recevoir, d'ici peu de semaines, la visite, pour lui annoncer que, dans le cas où Votre Eminence ne désireroit pas disposer de moi pour le moment, l'intention de mon supérieur seroit de m'envoyer travailler quelque temps sous ses ordres. Il ne me reste plus, Monseigneur, qu'à vous renouveler l'expression de mon dévouement tout filial et sans bornes envers la Sacrée Congrégation et à vous prier d'agréer l'hommage du plus profond respect et de la vénération religieuse avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

De Votre Eminence, Monseigneur, le très humble et très obéissant serviteur et fils.

E. TISSERANT, *Préfet apostolique.*

*La Neuville, le 20 juillet 1845.*

\*  
\*\*

de M. Tisserant :

A Son Excellence Mgr Brunelli, archevêque de Thessalonique et secrétaire de la Sacrée Propagande.

*La Neuville, le 22 juillet 1845.*

MONSEIGNEUR,

J'ai eu l'honneur, il y a deux jours, d'adresser à Son Eminence Mgr le Cardinal Préfet les renseignements que



la Sacrée Congrégation daignoit me demander au sujet du R. P. Thomas de Portez. En terminant cette lettre, je me suis permis d'ajouter quelques lignes, relatives à l'autorisation que sollicite de Son Eminence mon digne supérieur, M. l'abbé Libermann, afin que ce dernier puisse de nouveau m'envoyer, très incessamment, dans les pays tropicaux, ma santé exigeant que j'aie quitté l'Europe avant les approches de l'automne. M. le Supérieur a témoigné, dans la lettre à Son Eminence, qui accompagnoit la mienne, qu'il se proposoit, si la Sacrée Congrégation daignoit l'avoir pour agréable, de me diriger aux environs d'Haïti, c'est-à-dire dans le vicariat des Antilles anglaises de Mgr Smith; et moi-même j'ai pris la liberté de parler dans ce sens à Son Eminence Mgr le Cardinal Préfet.

Le doute où je me trouvois, depuis mon retour en Europe, que la Sacrée Congrégation ne désirât encore employer pour la Mission d'Haïti mes foibles services, lesquels, tout impuissans qu'ils sont, lui appartiendront toujours, m'avoit porté à attendre ici les ordres de Son Eminence à mon égard, sans faire aucune démarche pour être déchargé du pesant fardeau qui m'avoit été imposé ou pour en obtenir la continuation. Je m'étois également résigné, par des vues d'obéissance que Votre Excellence saura apprécier, à ne pas manifester dernièrement à mon supérieur la peine que j'éprouvois de me voir dans l'obligation d'aller de nouveau vivre aux environs d'Haïti, dans un état d'incertitude et d'isolement de mes confrères qui peut se prolonger bien longtemps; car si je me rends dans les Antilles, en attendant des occasions plus favorables à la religion pour Haïti, M. le Supérieur seroit dans l'impossibilité, pour le moment, de me donner une communauté de nos Messieurs; et de plus je ne pourrois rien entreprendre de suivi et de positif en ces îles tant que je serois dans l'incertitude d'être rappelé au premier moment par Son Eminence dans ma première Mission.

Depuis le départ de ma dernière lettre à Son Eminence, j'ai pensé cependant que tout en me soumettant d'avance et entièrement à ce que la Sacrée Congrégation

et mon supérieur décideront définitivement, il ne seroit pas opposé à l'ordre de la volonté de Dieu que, avant qu'il y ait encore eu rien de statué sur la lettre du 20 courant de M. le Supérieur à mon égard, j'ouvrisse mon âme à ce sujet à mes supérieurs, et j'ai même pensé qu'il étoit dans l'ordre de mon devoir que je le fisse en toute sincérité.

M. l'abbé Libermann ayant bien voulu agréer mes raisons, j'ose prendre aujourd'hui, d'accord avec ce dernier et d'après son conseil, la liberté d'ouvrir confidentiellement mon cœur à Votre Excellence. Je La prierois donc de daigner me faire connoître si réellement la Sacrée Congrégation (comme je serois porté à le croire) ne verroit pas de difficultés à ce que je fusse dirigé dans une des Missions entreprises par nos prêtres du Saint-Cœur de Marie plutôt qu'aux environs d'Haiti, M. le Supérieur n'ayant désigné les colonies anglaises des Antilles qu'afin que je fusse plus à portée de ma première Mission, pour le cas où Son Eminence ne voudroit pas que je m'en éloignasse beaucoup. Si la Sacrée Congrégation daigne autoriser M. l'abbé Libermann à me donner destination pour une de nos Missions où notre nombre est loin de suffire aux premiers besoins, mon supérieur est disposé à me diriger sans délai dans l'une de ces Missions. En m'en remettant entièrement à la résolution de la Sacrée Congrégation, je le répète, Monseigneur, je suis toujours l'enfant soumis non seulement à ses ordres, mais à ses moindres désirs; et pour lui témoigner mon tendre et respectueux dévouement, tous les sacrifices, avec la grâce de Dieu, me seront peu de chose.

Dans l'attente des ordres de Son Eminence, je vous prie d'agréer l'hommage de ma profonde vénération et de la très vive gratitude avec lesquelles j'ai l'honneur d'être

De Votre Excellence, Monseigneur, le très humble et obéissant serviteur.

E. TISSERANT,

*missionnaire du Saint-Cœur de Marie.*

## EXTRAITS DE JOURNAUX

---

### Extraits des journaux d'Haïti.

*Le Manifeste*, n° 19, 4<sup>e</sup> année (Port-Républicain, 13 octobre 1844.)

Les résultats obtenus par les Missions du culte protestant, en facilitant à l'Angleterre la soumission de bien des peuplades barbares, semble avoir convaincu la France, qu'elle pourrait aussi faire des Missions apostoliques dans le même but. On a pu reconnaître, par la lecture des journaux, que le protectorat de Taïti a été précédé de l'établissement, dans les Iles de la Société, de prêtres catholiques français, qui prêchant les doctrines de l'Eglise, ont dû plus ou moins préparer cet événement, malgré la présence dans les mêmes îles des ministres protestants. Des entraves suscitées ensuite à la France à Papéïti peuvent avoir pris naissance d'abord dans l'opposition des deux cultes, qui s'excluent là comme ailleurs : les Missions catholiques sont entretenues dans ces îles et aux îles Gambier par le Gouvernement français.

Depuis peu d'années, il entretient aussi de semblables Missions sur les Côtes occidentales de l'Afrique et à Madagascar, dans le but d'introduire la civilisation parmi des malheureuses peuplades livrées à toutes les horreurs de la barbarie. Ces dernières Missions sont sous la direction d'une Congrégation dite du Saint-Cœur de Marie, fondée par un Juif converti, nommé Libermann, de Strasbourg, laquelle Congrégation fournit des prêtres qui vont prêcher l'évangile et préparent naturellement les catéchumènes au joug politique de la France.

Ces faits sont de nature à faire réfléchir sur les nécessités pour Haïti, d'avoir enfin un clergé national qui la mettrait à l'abri de toutes les séductions qui pourraient

venir du dehors. On ne peut se préoccuper de pareilles idées sans reconnaître combien fut coupable Boyer, qui a eu tant de loisir pour s'occuper sérieusement d'un pareil établissement. On sait fort bien qu'il a eu raison de ne pas condescendre à toutes les prétentions manifestées par la Cour de Rome dans les diverses négociations qui eurent lieu ici pour la conclusion d'un Concordat; mais n'aurait-il pas pu tenter des arrangements, par exemple, avec la République de Vénézuëla, où il y a des évêques et des collègues propres à instruire de jeunes Haïtiens qui y auraient été envoyés par le Gouvernement, dans le but de faire des prêtres. Tout dépendrait des premières difficultés vaincues; et dès que la Cour de Rome eût vu des prêtres Haïtiens fonctionnant, elle aurait été portée plus facilement à s'arranger avec nous; et dans le cas contraire, qui eût pu nous empêcher de proclamer le Chef de l'Etat, chef de l'Eglise haïtienne ou tout au moins d'établir chez nous la discipline de l'Eglise hollandaise.

L'une des prétentions de la Cour de Rome, à laquelle elle a le plus tenu, çà a été de nous envoyer ici, un évêque, vicaire apostolique, tandis que Boyer voulait, avec raison, un évêque diocésain. Celui-ci eut eu Haïti pour diocèse : une fois nommé par le Président de la République et institué par le Saint-Père, il n'aurait pas pu être révoqué ni par l'un ni par l'autre; mais il aurait été soumis aux lois de l'Etat, ainsi que tout le clergé sous ses ordres. Tandis que le Vicaire apostolique ne relève que de Rome, est indépendant de l'autorité civile du pays où il est admis, et peut être révoqué par le Pape : il n'est pas astreint à un serment envers l'Etat où il est employé. Les *Préfets apostoliques* sont à peu près dans le même cas, et relèvent de la puissance de la Cour de Rome : ce sont simplement des délégués de la *Propagande* chargée de répandre le catholicisme partout où il est nécessaire de le faire.

*Le Manifeste*, n° 28, 4<sup>e</sup> année (Port-Républicain, 15 décembre 1844).

#### NÉCROLOGIE.

La paroisse du Port-Républicain vient de perdre son pasteur, le R. P. Jean-Matha d'Echeverria. Il est mort mercredi, 11 de ce mois, à 9 heures du soir, d'une maladie qui l'a enlevé à ses ouailles.

Né en Espagne (1), le P. Echeverria était un de ces hommes supérieurs, que ce pays a produits et dont le libéralisme s'est développé dans le cours des révolutions qui y ont surgi des violences de Napoléon. Il fut membre des Cortès qui ont posé les bases des libertés publiques de la péninsule; et il a été lié aux plus ardents patriotes de son pays. Forcé de le quitter à cause de ses opinions politiques qui ne pouvaient s'associer à l'absolutisme de Fernand VII, il passa en France où le vénérable Grégoire l'engagea à venir en Haïti à la fin de 1830. Porteur de lettres de recommandation de la part de l'ancien évêque de Blois, pour le Président Boyer, il en fut bien accueilli. Peu de temps après, Grégoire termina sa belle carrière, d'une manière digne tout à la fois de la liberté et de la religion auxquelles il avait prêté alternativement sa mâle éloquence. A cette occasion, le Gouvernement haïtien ayant ordonné sur tous les points de la République, des prières en l'honneur du constant ami de la cause africaine, le P. Echeverria paya le tribut de sa gratitude à la mémoire de Grégoire, par une oraison funèbre remarquable.

Devenu ensuite curé de la paroisse du Cap-Haïtien, un schisme déplorable survint parmi les fidèles, à cause du dissentiment qui existait entre le Pasteur et un autre prêtre français, instituteur d'une Congrégation dite du Sacré-Cœur de Jésus. C'est que le P. Echeverria était loin de vouloir de ces établissements, à l'aube desquels le Jésuitisme revêt toutes les formes pour parvenir à ses fins. Son caractère franc, quelquefois brusque, ne pou-

(1) L'inscription de sa tombe à l'ancienne cathédrale de Port-au-Prince indique qu'il naquit à Pampelune le 8 février 1787.

vait s'allier à l'hypocrisie des enfants de Loyola. Quelle que fut l'estime que le Gouvernement lui accordât, il sentit néanmoins la nécessité de donner une autre cure au R. P. Echeverria, en même temps qu'il fit passer son adversaire à une paroisse éloignée du Cap-Haïtien : le Port-de-Paix reçut donc le recommandé de l'illustre Grégoire; et là, il s'attira, comme au Cap-Haïtien, l'estime des gens de bien qui ont l'esprit assez éclairé pour apprécier la conduite d'un bon prêtre, ennemi de ces pratiques superstitieuses qui savent mettre à contribution la crédulité du vulgaire. De Port-de-Paix, le P. Echeverria vint ensuite remplacer le P. Salgado qui venait de mourir curé de la Capitale.

On l'a vu remplissant ses devoirs catholiques avec zèle, prêchant à ses ouailles une soumission éclairée au Gouvernement, mais sans flatterie, saisissant toutes les occasions solennelles pour manifester ses pensées libérales comme chrétien et comme amant de la Liberté; accueillant avec bienveillance les ministres des autres cultes, en prouvant ainsi que la vraie religion du Christ ne peut s'alarmer de quelques dissidences survenues dans le sein de la grande famille haïtienne.

Nous nous rappellerons avec plaisir, à cette occasion, les attentions délicates qu'il eut pour le vénérable John Candler et son épouse, quakers, qui visitèrent Haïti au commencement de 1841.

Le P. Echeverria n'avait pas ces idées rétrécies qui portent tant de prêtres en Haïti, à tricher sur le nécessaire pour se faire un pécule et décamper ensuite; il avait adopté le pays pour sa patrie. Il accordait des secours généreux à bien des malheureuses personnes de cette ville. Il est mort, enfin, comme un bon chrétien, sans crainte de cette fin dernière qui fait pâlir ceux qui ne l'envisagent pas comme un passage à une vie meilleure.

\*

\*\*

*Le Manifeste*, n° 30, 4<sup>e</sup> année (Port-Républicain, 29 décembre 1844).

LIBERTÉ                      REPUBLIQUE HAITIENNE                      ÉGALITÉ

*Port-Républicain, le 29 novembre 1844,  
an 41<sup>e</sup> de l'Indépendance  
et le 2<sup>e</sup> de la Régénération.*

Le Secrétaire d'Etat de la Justice,  
de l'Instruction Publique et des Cultes.

Aux membres du Corps judiciaire, aux commissions de l'Instruction Publique, aux directeurs des établissements d'instruction tant nationaux que communaux et particuliers, aux curés des paroisses, aux ministres du Culte protestant et aux conseils communaux dans la partie de leurs attributions qui concernent la justice, l'Instruction publique et les Cultes.

*(Suite et fin.)*

MESSIEURS,

Cultes.

L'influence de la religion sur l'éducation publique et sur le bonheur du peuple est une chose dont on ne dispute plus. Il n'y a qu'à regarder l'Europe, il n'y a qu'à suivre tout ce qui se fait en France, depuis qu'elle s'applique à guérir les maux que les désolantes doctrines des philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle avaient déchainés sur elle, pour se convaincre combien une société est travaillée de mal intérieur, combien tout Gouvernement est impossible chez un peuple sans religion, sans les sentiments qu'elle seule sait inculquer. Jetons les yeux sur l'état religieux de notre pays, et ne nous flattons point. Qu'y voyons-nous? Rien que d'affligeant. Plus de freins d'aucune espèce; le frein de la puissance paternelle, le frein des autorités morales, le frein du respect envers les ministres de Dieu, envers la vieillesse, envers le savoir, l'illustration, envers le Pouvoir, tout imposant qu'il est,

le frein en un mot, envers toutes les traditions religieuses du passé, tous ces freins salutaires sont brisés... Pourquoi? Parce que ce qui leur sert de sanction n'existe plus en réalité. La Foi, la Foi, dont un grand homme a dit avec raison qu'elle était à elle seule la civilisation des peuples; la Foi, que Napoléon lui-même sentait la nécessité de faire renaître, quand son puissant instinct de législateur, son bon sens, lui révélaiént qu'il n'y avait pas plus de peuple sans autels et sans culte public que de peuple sans lois et sans magistrats.

Maintenant, si frappés que nous sommes de cette plaie sociale et voulant sincèrement y porter remède, nous en recherchions la cause, nous sommes forcés de reconnaître que c'est à l'insouciance de l'ancien Gouvernement qu'il faut l'attribuer. Il n'a pris aucune mesure pour fermer aux mauvais prêtres l'entrée du pays, et Haïti en a été infectée. Des ministres indignes rejetés par leurs évêques, des intrus dont on ne se donnait pas la peine d'examiner les papiers, venaient au milieu de nous, cultiver nos vices au lieu de les extirper. Plus occupés à gagner de l'argent que des âmes à Dieu, ils ont impunément fait, à la vue de l'autorité indifférente, métier et marchandise de la religion; et ajoutant à leurs odieuses simonies le scandale de la dépravation des mœurs, ils ont ainsi porté les plus rudes coups à la Foi, qui chez nous, n'avait besoin que d'être bien dirigée pour produire les meilleurs fruits.

Nous avons tâché d'arrêter le mal, autant qu'il a été en nous, en instituant, sous la présidence du vénérable P. Echeverria, une commission ecclésiastique pour la vérification des lettres de prêtrise, en exerçant une vigilance soutenue sous la conduite du clergé, en sévissant avec une juste sévérité contre quelques-uns de ses membres restés sourds à nos exhortations; ils ont eu ordre de quitter la République. En sorte qu'il est vrai de dire qu'une amélioration assez sensible commence à naître dans l'église catholique d'Haïti.

Bénissons-en le ciel! et bénissons-le surtout de nous avoir envoyé un véritable homme de Dieu, un de nos compatriotes plein de ferveur et d'amour pour ce pays, le



respectable abbé Tisserant, descendant de Bauvais. Investi de la confiance bien méritée du Gouvernement, il est parti, et doit bientôt amener de Belgique, des prêtres dignes de répandre la parole évangélique. Ainsi seront réparés le mal et les scandales sacerdotaux. De mauvais prêtres les ont produits, de bons prêtres nous en délivreront. C'est alors, je l'espère, que la religion changera de face, que l'on verra l'immense différence qu'il y a entre un peuple livré, poussé à ses passions, et un peuple conduit par des pasteurs édifiants, dont l'exemple sera la première leçon.

Le cœur réjoui d'avance de tout le bien que doit recueillir mon pays de l'instruction religieuse, j'exhorte tous les curés des paroisses, les marguilliers, les conseils communaux, pour commencer à réaliser les espérances que nous concevons dans un ordre de choses meilleur que Dieu nous réserve, à éviter soigneusement les fâcheuses collisions qui ont eu lieu à l'occasion des Fabriques. Les curés se plaignent de quelques dispositions qu'ils trouvent exorbitantes; de là des résistances aux marguilliers. D'un autre côté, parmi les administrateurs, il en est qui outrent visiblement le sens de la loi, et vont jusqu'à priver les autels d'ornements indispensables pour le service divin.

Que les uns se pénètrent que n'importe les imperfections de la loi, il faut lui obéir jusqu'à ce qu'il y soit apporté des modifications; que les autres sentent que la taxe curiale est un impôt levé sur les fidèles, et qu'on ne saurait lui donner une destination plus conforme à sa nature que de l'appliquer à l'Eglise elle-même. Ainsi, que les curés et les marguilliers s'entendent; et que les conseils communaux interviennent au besoin pour maintenir l'harmonie qui doit exister entre le temporel et le spirituel.

Vous, ministres du culte protestant, continuez à professer, en pleine liberté de conscience, votre religion; nos vœux vont au même Dieu si nos croyances diffèrent. Les conseils communaux doivent s'attacher à cet égard à l'exécution de l'article 12, paragraphe 10, de l'arrêté du Président de la République du 6 juillet 1844. Qu'ils se

pénètrent que l'intolérance est une chose monstrueuse qu'il ne faut pas tolérer.

Une autre recommandation à faire à la chaire évangélique, est de prêcher constamment l'amour du travail, cette base fondamentale de toute société; l'union entre tous les hommes en général, entre les Haïtiens en particulier, eux qu'un intérêt intime de conservation, de nationalité, sollicite à se resserrer de plus en plus, et à ne se diviser jamais. Que la parole sainte ramène tous ceux d'entre nous qui sont assez ignorants ou assez dépravés pour fonder des différences sur la peau des hommes; qu'elle nous apprenne que celui qui créa nos corps périssables, différemment teints, créa aussi nos âmes, la plus belle partie de notre être, la partie divine et immortelle, et que les âmes sont sans couleur.

Je finis par une dernière exhortation, c'est que la charité conduise les prêtres, le plus souvent qu'ils pourront, dans les asiles de la souffrance, dans les hôpitaux, dans les prisons; que, de temps en temps, ils aillent offrir le saint sacrifice de la messe pour consoler les malades, les détenus, leur prêcher la résignation, la repentance, et inculquer à ces derniers la résolution de réparer le mal qu'ils ont fait à la société. Ceux d'entre nous qui seront rendus à la liberté apporteront sans doute des dispositions meilleures dans leur nouvelle conduite, et les ministres de la religion auront ainsi accompli leur véritable tâche. Ils en recueilleront la seule récompense digne de l'œuvre : ils auront bien mérité de Dieu, du Gouvernement, de la nation, de l'humanité toute entière.

Je prie les membres du Corps judiciaire, les commissions de l'Instruction publique, les directeurs des établissements d'instruction, tant nationaux que communaux et particuliers, les curés des paroisses, les pasteurs protestants et les conseils communaux de recevoir l'hommage de ma considération la plus distinguée.

H. FÉRY.

*Feuille du Commerce*, n° 6 (Port-Républicain, le 9 février 1845).

« Le silence est ordinairement commandé par la sagesse, mais quelquefois se taire serait un crime. » (Saint HILAIRE.)

Réflexions sur les conséquences de l'influence du clergé en Haïti; réforme que l'on doit y apporter.

Depuis longtemps je promenais mes regards inquiets sur ma patrie, je consultais tour à tour les faits et les hommes, je rappelais le passé, j'examinais avec crainte le présent, j'essayais même de sonder l'avenir, et toujours je rencontrais une plaie vivace qui se joue des vains palliatifs dont on veut parfois la couvrir. Cette plaie a gagné bien des membres de la société et paralyse tous les élans généreux dont est capable le caractère haïtien. Maintes fois j'ai résolu d'élever la voix, de montrer le vrai principe du mal et d'indiquer aux gens de bien le spécifique unique qui peut arrêter la contagion, mais la vue de quelques personnes de mauvais vouloir et de basses intrigues m'ont retenu dans le silence.

Aujourd'hui je me recueille devant Dieu; je me rappelle qu'un citoyen se doit tout entier au salut de la patrie, et fort d'une si sainte inspiration, je promets à mes frères de dire la vérité toute entière, dussè-je être la victime d'un odieux ostracisme. Dans ce premier article je ne ferai qu'indiquer les graves questions que je me propose de traiter successivement et de présenter aux amis de mon pays, par l'organe de l'estimable *Feuille du Commerce*. Si mes paroles sont impuissantes pour opérer le bien que je désire, l'on me saura gré, du moins, je l'espère, de ma bonne volonté.

Ce qu'il y a de plus sacré chez un peuple, c'est la morale publique, puisque de la morale publique dépend la tranquillité, la prospérité et, je puis dire, l'existence même de toute société soit privée, soit générale. Elle doit donc, cette morale vivifiante, être confiée à des mains désintéressées, pures, innocentes et en tout dignes du mandat sacré que leur transmet l'autorité qui veille au bonheur des citoyens. Tous les peuples, tant anciens que

modernes, nous fournissent de bien beaux modèles à ce sujet. J'en appelle maintenant à la conscience publique, et je demande si ce n'est pas aux ministres indignes qui scandalisent depuis un demi-siècle l'Eglise d'Haïti que nous devons les désordres de tout genre que la sagesse du Gouvernement actuel travaille avec tant d'ardeur à réparer. J'ajoute encore que l'honneur d'Haïti a reçu une flétrissure en recevant, pour cultiver et soigner ce qu'il a de plus cher, sa jeunesse, des hommes d'argent, adonnés à tous les vices, bannis pour la plupart de leur patrie, à cause de leur inconduite, et qui, après avoir exploité la bonté naturelle et sans défiance, l'esprit trop facilement religieux des Haïtiens, s'en vont sous d'autres cieux contenter leurs viles passions, en déchirant le pays qui leur a si généreusement donné du pain et l'hospitalité. J'en donnerai plus tard de nombreuses et tristes preuves. Un moment mon cœur avait éprouvé la douce espérance de voir bientôt finir cette odieuse comédie, jouée au nom de la religion; déjà je saluais l'heure où nous serions délivrés de tous ces vampires sacrés, et j'appelais de mes vœux les plus ardents un clergé au niveau de sa noble mission et digne de recevoir la confiance et les secrets des familles et des cœurs; un clergé qui épouserait Haïti pour patrie, qui travaillerait avec affection et dévouement au bien public et non à vider la bourse des citoyens trop incrédules. Oui, tels étaient mes deux rêves en remarquant depuis quelques mois un remuement si actif et si continuel dans les rangs du clergé. L'autorité fulminait ses justes arrêts et les vaisseaux partant pour la France emportaient loin de nous les bannis et les gourdes acquises par un trafic infâme d'indulgences et de bénédictions. Mes espérances en apparence fondées étaient pleines d'avenir, elles étaient grandes, aussi grandes que voir mes frères heureux par la pratique d'une morale pure et saine et par la croyance des dogmes d'une religion simple, prêchant à tous le dévouement et la charité qui fut son essence. Mais hélas! elles ont été de bien courte durée. D'abord *ma joie s'est changée en douleur et en gémissement* en apprenant la véritable cause de la maladie et de la mort du vénérable

P. Echeverria, qui n'a pas craint de consacrer ses dernières paroles en ce monde à maudire ceux qui n'avaient point rougi de troubler son repos et son ministère plein de vérité et de bienfaits. La rapacité qu'ils ont mise à s'emparer d'une riche part de ses dépouilles en invoquant la *sainte vertu de pauvreté, le très saint cœur de Marie et des paroles* qu'ils mettent dans la bouche du moribond, m'a complètement détrompé. Ensuite, en voyant lui succéder dans la capitale un jeune homme de vingt-quatre ans, qui dit la messe à peine depuis une année, j'ai demandé quel était cet heureux parvenu, quels étaient ses titres aux faveurs du Gouvernement et quels étaient enfin ses mérites personnels. On m'a répondu que c'était un religieux de l'ordre des missionnaires du *Très Saint-Cœur de Marie* (espèce de Jésuites sous une autre dénomination), établis près de Paris par un Juif qui a vendu ses enfants en Dieu au Gouvernement français, qui en fait ses émissaires en différentes contrées, surtout de l'Afrique, où il espère par ce moyen renouveler ce qui s'est passé aux îles Marquises et de la Société... On m'a encore dit qu'un de ces religieux, voués à l'ignorance par leurs propres constitutions, qui, il y a à peine dix-huit mois, jurait à la Martinique par tous les Dieux de l'Olympe et du Tartare qu'il n'y avait aucune goutte de sang africain dans ses veines, et qui, arrivé à Haïti, s'y est créé une nombreuse parenté, avait, on ne sait comment, obtenu le titre de chef de l'Eglise haïtienne, était allé en France, et devait bientôt arriver avec une forte cargaison de moines, sous le nom de *prêtres belges*, car son couvent a promis d'en peupler l'île, en établissant un dépôt ou maison centrale au Port-au-Prince. Ah! me suis-je alors écrié : ne tombons-nous pas de Charybde en Scylla? ne vaut-il pas mieux rester dans le *statu quo*? Nous avons, il est vrai, un clergé immoral, mais le Gouvernement ne trouvera-t-il pas toujours dans la sagesse et la sévérité de son administration et des lois les moyens de l'améliorer ou de s'en défaire? Le clergé actuel ne vaut rien, mais sa perversité est-elle une raison suffisante pour recevoir au milieu de nous des prêtres qui tiendront d'une main l'Evangile de charité et d'amour et

qui, de l'autre, nous prépareront des chaînes? Nos ennemis n'ont-ils pas chez nous assez d'émissaires qui travaillent à notre désunion et à notre ruine, sans en recevoir d'autres qui emprunteront le langage de la religion et qui par là rendront leur influence bien plus funeste? Qu'on pèse bien ces paroles significatives : « C'est une chose dangereuse que de mettre un Etat dans l'Etat! » D'ailleurs le temps des *moines* n'est-il pas passé? Les nations les plus savantes et les plus civilisées n'ont-elles pas fait justice du jésuitisme et de ses intrigues machiavéliques? Leur ignorance et leur esprit de domination et de fanatisme ne sont-ils pas en contradiction avec les progrès de la Liberté et des Lumières? Pourquoi donc recevoir dans nos foyers ce qu'on rejette partout ailleurs? Lecteurs, recueillez-vous maintenant devant ce qu'ont fait vos pères pour briser leurs fers; ils vous ont mis au rang des nations; l'avenir est pour vous; méditez donc, les yeux fixés sur la patrie et sur ses nombreux enfans, ces premières et graves réflexions, en attendant que je vous en soumette d'autres. Je garantis d'avance la vérité de tous les faits que j'avancerai, j'en ai les preuves en mains.

SOLITAIRE PATRIOTE.

\*  
\*\*

*Le Manifeste*, n° 36, 4<sup>e</sup> année (Port-Républicain, 16 février 1845).

Un article de la *Feuille de Commerce* de dimanche dernier, signé le *Solitaire Patriote*, après avoir débuté par des réflexions et des vœux auxquels tout Haïtien ne peut qu'applaudir, termine par des accusations personnelles, que j'ai lues avec le plus vif regret et auxquelles je ne saurais m'empêcher de répondre, tant parce que je suis persuadé, comme l'auteur de cet article, qu'il est des occasions où un citoyen ne saurait, sans manquer à ses devoirs, garder le silence, que parce que je suis l'ami de la famille Tisserant, dont un des membres les plus recommandables se trouve attaqué dans l'article anonyme dont il est ici question.

Moi aussi, j'ai espéré, avec l'auteur de cet écrit, et j'espère encore que c'est surtout à la religion catholique, levier tout-puissant d'ordre, d'unité, de liberté, source de dévouement le plus pur et des vertus les plus utiles, comme l'ont prouvé les Vincent de Paul, les Fénelon, et, de nos jours, parmi tant de caractères touchants que le christianisme a fait éclore, l'évangélique Cardinal de Cheverus, mort archevêque de Bordeaux; j'espère, dis-je, que c'est surtout à la religion catholique qu'il sera donné de régénérer notre pays, de répandre dans tout le sein de notre population, l'esprit de famille, le travail, l'esprit d'union fraternelle, sur les ruines du concubinage, de la polygamie, du hideux et absurde préjugé de couleur et de tant d'autres maux que le régime colonial nous a légués.

Mais, pour que cette religion produise de tels fruits, il faut qu'elle soit présidée par des ministres dont les exemples parlent plus encore que les discours. Malheureusement, Haïti n'est pas habituée à en voir de pareils; et le Secrétaire d'Etat des Cultes n'a eu que trop raison de dire que des ministres indignes rejetés par leurs évêques, des intrus dont on ne se donnait pas la peine d'examiner les papiers, étaient venus au milieu de nous cultiver nos vices au lieu de les extirper.

Est-il pourtant bien difficile de trouver de bons prêtres en Europe? Je ne saurais le penser lorsque j'entends M. Dupin dire en face de toute la France : « Je reconnaitrai qu'en masse, en très grande masse, le clergé est animé de l'esprit de son état, qu'il se conduit conformément à son état. qu'il est digne de respect à tous égards. »

M. le vicomte de Villeneuve Bargemont : « La statistique morale de la France a prouvé que les départements où se trouve le plus grand nombre de prêtres catholiques, sont ceux où l'on compte à la fois le moins de pauvres, le moins de crimes et de délits contre la propriété et le moins de suicides. »

Voilà le témoignage que les hommes d'Etat et les économistes rendent au clergé dans un des pays les plus éclairés de l'Europe.

Pénétré de l'importance qu'il y a pour Haïti à n'admettre dans son sein que des ecclésiastiques dignes de coopérer à sa régénération, je fais des vœux pour que M. le ministre des Cultes prenne les renseignements les plus exacts sur tout prêtre actuellement en Haïti, en s'adressant à l'évêque du diocèse auquel il appartient ou à ses supérieurs réguliers, afin d'en purger immédiatement le pays, si le prêtre était reconnu indigne d'exercer le saint ministère.

M. le ministre a déjà adopté une bien sage mesure, celle de ne plus admettre dorénavant dans le pays que des ecclésiastiques qui seront demandés, et sur la vie passée et sur la moralité desquels il n'y aura aucune espèce de doute; mais cette excellente résolution ne pourvoit qu'à l'avenir, tandis qu'il est non moins essentiel de savoir parfaitement à quoi s'en tenir sur l'origine, les antécédents et le caractère de chacun des prêtres qui desservent actuellement les cures de la République.

Après avoir prouvé par ce que l'on vient de lire que je suis d'accord avec le *Solitaire Patriote* sur l'importance que l'on doit attacher à la mission du prêtre en Haïti, je vais maintenant parler de M. l'abbé Tisserant.

Je ne sais à quelle source l'auteur de l'article de la *Feuille du Commerce* a puisé ses renseignements sur cet ecclésiastique, — ce qu'il est ordinairement bon d'indiquer lorsqu'on élève de graves imputations, — mais voici l'extrait d'une lettre qu'un des Haïtiens les plus universellement estimés dans son pays et parmi les étrangers qui font le commerce avec nous, m'a écrit de Paris à la date du 27 décembre 1844 :

« Notre compatriote l'abbé Tisserant, fils de nos excellents amis, fait ici les efforts les plus honorables dans le louable but de doter notre pays d'un bon clergé; je verrais avec plaisir que ses bonnes intentions fussent appréciées par notre Gouvernement, et je ne doute pas qu'il n'ait l'assentiment de tous les honnêtes gens; vous savez mieux que personne les sentiments de cette honorable famille pour notre pays. »

Si quelque personne de cette ville désire voir l'original de cette lettre, je le lui communiquerai avec plai-



sir; et j'ai la certitude qu'elle reconnaîtra qu'aucun témoignage ne saurait être plus digne de confiance que celui-là.

Pour moi, voici ce que j'ai personnellement à dire sur la famille Tisserant; et l'on verra si le prêtre qui appartient à de tels parents peut être animé d'aucune autre intention que celle de nous être utile.

Depuis l'année 1820 que j'ai été introduit dans cette famille jusqu'à mon récent départ de Paris, en juillet 1844, je lui ai toujours connu les sentiments les plus sympathiques pour Haïti, et l'ai trouvée constamment prête à obliger avec un dévouement, bien rare en tous pays, les Haïtiens quels qu'ils fussent qui avaient fait sa connaissance. M<sup>me</sup> Tisserant, fille du général Bauvais, est la charité chrétienne personnifiée; et plus d'un Haïtien malade à Paris, a dû la vie aux soins qu'elle lui a prodigués, souvent aux dépens de sa propre santé. Quant à son mari, un grand nombre de mes compatriotes peuvent dire combien il leur a été utile en les remplaçant auprès de leurs enfants, qui devenaient les siens propres; je sais que, pour ma part, je lui ai laissé les fils de plusieurs de mes amis, qui ont gardé de lui le souvenir le plus reconnaissant.

C'est au milieu de cette famille toute haïtienne par le cœur, que M. l'abbé Tisserant a puisé sa vocation de prêtre; et en 1839, quand je fus envoyé à Paris, je me rappelle encore l'ardeur avec laquelle il me parlait d'Haïti, du bonheur qu'il aurait à venir se consacrer au ministère de l'apostolat dans son pays, afin de porter sa pierre aussi à l'édifice de la civilisation haïtienne.

Dès lors, il comprenait le beau rôle que le prêtre est appelé à remplir dans notre société; et il était aisé de voir que le zèle de l'apôtre chez lui, avait pour principe non seulement la charité évangélique, mais aussi cet autre sentiment si pur, que la religion nous commande d'entretenir dans nos cœurs comme un feu sacré, que nos parents nous transmettent avec le sang, et que les hommes appellent patriotisme : l'abbé Tisserant parlait d'Haïti à la fois en vrai ministre de l'évangile et en digne petit-fils d'un des Fondateurs de notre nationalité.

Voilà ce que ma conscience et mes sentiments particuliers comme mon titre de citoyen me prescrivait de dire; et je l'ai dit sans prévention contre personne, sans incriminer aucune intention, en usant d'un droit et pour l'accomplissement d'un devoir.

Quant aux Jésuites et aux moines qui, d'après le *Solitaire Patriote*, sont repoussés de toute part comme ennemis des lumières et de la liberté, sans vouloir entrer ici dans une discussion qui excéderait les bornes d'un article de journal, je dirai seulement que nous, Haïtiens, nous devons soigneusement nous garder d'épouser les préventions des pays étrangers contre n'importe quoi; car autrement, nous serions exposés à rejeter, au préjudice de notre patrie, des choses dont plus d'une nation libre a su tirer un grand profit. Ainsi, tandis que d'un côté, on me fait peur des Jésuites et qu'on me parle de l'ignorance des moines, je lis de l'autre, dans une publication française très intéressante, intitulée *Le Correspondant*, des articles où M. Charles Lenormant, suppléant de M. Guizot à la chaire d'Histoire de la Faculté des Lettres, et membre de l'Institut, prend hautement défense des ordres religieux et parle avec admiration des services immenses qu'ils ont rendus en Europe à la cause du progrès. Il épuise, surtout à l'occasion des Jésuites et des moines bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, toutes les formes de l'éloge et présente leur érudition comme quelque chose de prodigieux. Enfin, je vois également, dans l'histoire du Cardinal de Cheverus, ce Fénelon moderne, l'expression la plus vive de son estime pour la Société de Jésus, dont plusieurs membres l'assistaient dans le bien qu'il faisait aux Etats-Unis, où les collèges de cet ordre fleurissent depuis longtemps, comme ils prospèrent aussi dans d'autres républiques du Nouveau Monde, ainsi qu'en Belgique, en Suisse, en Angleterre où certes on est assez bon juge de ce qui peut nuire aux lumières et à la liberté. J'en conclus qu'il nous importe beaucoup de ne pas nous borner, comme on dit vulgairement, à n'entendre qu'une seule cloche; mais que, libres de toute prévention, nous devons examiner avec soin, en amis sincères de la vérité, le pour et le

contre, afin de ne prendre part à aucune injustice et de pouvoir surtout accueillir le bon et l'utile, de quelque lieu qu'ils nous viennent.

FAUBERT.

\*\*

*Feuille du Commerce*, n° 8 (Port-Républicain, le 23 février 1845).

Suite des réflexions d'un *Solitaire Patriote* sur les conséquences politiques et morales du clergé en Haïti.

« Le frein au cheval, le bâton  
à l'âne, et la verge sur le dos des  
imprudents ecclésiastiques. »

Tout absorbé dans une mélancolie profonde, le cœur oppressé de tristesse, j'attendais pour continuer de livrer à la publicité mes réflexions patriotiques, que l'opinion se fût prononcée sur l'aperçu ou exorde, qui a paru dans le n° 6 de l'estimable *Feuille du Commerce*. Les amis de leur pays l'ont approuvé et s'associent vivement à mes vœux; les personnes de mauvais vouloir, ceux qui voudraient voir Haïti retomber dans les mains de fer de l'étranger, et qui ont fait des avances criminelles à ce sujet (l'exposé fidèle de ces faits dont nous avons une pleine connaissance, nous fournira plusieurs épisodes dans le cours de nos réflexions), l'ont réprouvé avec indignation en me traitant de calomniateur. Les faits ne se réfutent que par des faits; j'invite donc ces derniers à sortir d'une voie trop facile et trop lâche, et d'essayer de me convaincre d'imposture en détruisant par d'autres faits ceux que je n'ai pas craint d'avancer. Je les défie de pouvoir jamais parvenir à trouver dans tout ce que j'ai dit et dirai sur la même matière, non seulement la moindre fausseté, mais même la moindre inexactitude; j'aime la publicité, c'est un moyen sûr de parvenir à la vérité; et qui peut douter maintenant que la presse ne soit la souveraine bienfaitrice du monde, l'unique levier capable de pousser les peuples vers la civilisation et le

bonheur en leur prodiguant les rayons vivifiants de l'industrie, des sciences et des arts?

J'aurais pu, il est vrai, donner, dès le commencement, les preuves authentiques et irrécusables de tout ce que j'ai avancé, mais le jour n'est pas encore arrivé. Il viendra, je l'espère, au moment où les accusés et moi, qui les accuse, paraîtront devant la Nation pour être jugés. Alors, je ne parlerai plus en paraboles, ni d'une manière cachée, mais tous les mystères seront révélés, même aux plus petits enfants.

Galilée, devant les tribunaux de l'Inquisition de Rome, entendant prononcer l'arrêt qui le condamnait à passer des jours si chers à la science dans un obscur cachot, frappa la terre du pied et dit : *e pue si muove! et cepend-ant elle tourne!* Persécuté, banni, calomnié, je réunirai mes forces et je crierai aux quatre vents du Ciel qu'on a et qu'on veut encore surprendre la bonne foi d'Haïti.

Vous dites que j'ai menti en traitant de moines ou religieux, etc..., les membres du nouveau clergé qui nous arrive? Détruisez donc avant de parler ainsi et jetez au vent la poussière du Couvent des Missionnaires du Saint-Cœur de Marie, établi par le Juif Libermann à Amiens, sous les murs de la célèbre et fameuse maison de Saint-Acheul, où les débris des Jésuites continuent encore, dans ce formidable arsenal d'intrigues, à lutter contre l'opinion qui les repousse partout.

Vous niez qu'ils soient des émissaires du Gouvernement français; mais commencez par déchirer et brûler l'acte de vente passé à Paris, il y a quelques années, à l'instar de celui déjà passé avec le supérieur des Missionnaires de Picpus, qui ont si bien réussi aux îles Marquises, comme la franchise toute marine de l'amiral Dupetit-Thouars l'a formellement déclaré dans son rapport de prise-possession au ministre Duperré. Bien! vous renoncez à combattre ce fait, et vous allez dire qu'ils ne sont point à craindre pour cela, que leur mission n'a rien d'hostile, et peut-être ajouterez-vous que c'est par dévouement, par le désir de voir Haïti heureuse et prospère que la *bonne mère patrie* les envoie, les nourrit, les entretient, les solde après les avoir gratifiés d'un trous-

seau confortable et d'un gousset bien garni en les éloignant de ses côtes. Mais, grand Dieu! qui de nous a jamais demandé cette continuation d'offres obligeantes et de soins si minutieux? Ne sont-ils pas encore majeurs, ces bons missionnaires du *Cœur de Marie*? Ne peuvent-ils pas encore pourvoir à leur existence? Oh non! une fois chez nous, ils n'ont pas besoin d'avoir un tuteur outre-mer; les prêtres n'ont jamais manqué de rien en Haïti! ai-je peut-être calomnié un enfant d'Haïti, en disant qu'il avait (le nouveau chef de l'église haïtienne) renié son origine africaine à la Martinique; mais ceux qui ont lu ses lettres et ses généalogies à ce sujet, sont ici, on peut les consulter; et d'ailleurs, que peut avoir ce fait de surprenant pour celui qui, en Haïti même, a mille fois protesté de ne point appartenir à une congrégation pendant qu'il en portait les constitutions dans sa poche.

Qu'on le croie bien, ce n'est point par haine pour les personnes que je parle ainsi, j'aime tous les hommes, et jamais je ne les juge par la couleur du drapeau religieux qui les ombrage, mais je crains et je repousse l'esprit de corps, de congrégation, il faut, et plutôt au Ciel que tous me comprennent! il faut à Haïti un clergé haïtien, un clergé choisi par l'Etat, et subordonné à l'Etat. Et sera-t-il haïtien, le clergé qui aura outre Rome, un chef suprême à l'étranger, auquel il devra obéir aveuglément en tout et toujours pour la plus grande gloire du *Cœur de Marie*, et l'exaltation de l'Ordre? un chef qui choisira sous d'autres cieus et sans nous, ceux qu'il nous destine, qui nommera leurs chefs et leur tracera une direction de laquelle ils ne pourront jamais s'écarter? Haïti, qu'on n'invitera pas aux Conseils tenus dans l'ombre et les mystères d'un couvent situé à deux mille lieues d'ici et plus, n'y sera pour rien, et s'apercevra trop tard, que c'est une chose dangereuse que de mettre un Etat dans l'Etat!

O vous, mes amis, vous qui aimez encore la terre arrosée des sueurs et du sang de vos pères et qui couvrez maintenant leurs cendres, respectez leur repos et leur joie dans l'éternité d'où ils vous contemplent; l'horizon

s'assombrit, conjurons l'orage, unissons nos voix et nos prières pour obtenir un clergé conforme à l'esprit du Christ, dont le Royaume n'est pas de ce monde, de ce Christ qui recommandait si souvent à ses disciples, quoique le plus libéral de tous les hommes, de se soumettre aux autorités de la terre, sans jamais s'enquérir de leurs droits. Et qui n'a pas lu dans l'histoire les guerres sanglantes causées par les prétentions du clergé et surtout des Ordres religieux toutes les fois qu'ils se sont écartés de cette règle tracée par une main divine? Pour nous donc, qui voulons franchement la paix et le bonheur d'Haïti, demandons au Ciel, demandons à la terre, des prêtres dont la mission soit étrangère à la politique, qui se contentent de travailler à notre bonheur éternel et nous laissent seuls nous occuper de notre sort ici-bas ...

Pour finir cet article déjà bien long, je demanderai pourquoi on ne ferait pas ici ce qu'on fait en France et en bien d'autres lieux, c'est-à-dire, pourquoi avant de recevoir un prêtre, on n'exigerait pas de lui qu'il prêtât serment de fidélité à la République et qu'il jurât qu'il n'appartient à aucune congrégation ou société religieuse. Ce spécifique, peu coûteux, opérerait des cures merveilleuses. Amis lecteurs, à nous revoir sous peu.

SOLITAIRE PATRIOTE.

\*  
\*\*

*Le Manifeste*, n° 37, 4<sup>e</sup> année (Port-Républicain, 23 février 1845).

Certes, j'ai senti, et bien d'autres l'ont senti, avant moi, tout le bien que peut faire au pays un bon clergé, un clergé composé d'hommes vraiment pénétrés de la grandeur de leur mission, de vrais ministres de l'évangile, un clergé enfin qui serait bien pénétré qu'il n'a pour mission spéciale qu'à s'occuper du salut des âmes. J'ai senti que par la propagation de l'instruction morale et religieuse dans notre pays, nous pourrions vite marcher dans les voies de la civilisation, et qu'ainsi, seulement, Haïti pourrait porter les coups les plus rudes à

la doctrine, que préconisent encore des cœurs avarés et sordides, le maintien de l'esclavage.

En ce qui est donc de la grande nécessité d'un bon clergé en Haïti, je suis d'accord avec bien des gens; mais quand je vois qu'à propos d'une défense de l'abbé Tisserant, jeune ecclésiastique plein de ferveur, de dévouement et de désintéressement, l'on vient nous faire un pompeux éloge des Jésuites, je ne puis garder tout mon sang-froid, et je prends la plume pour répondre à un article inséré sur le *Manifeste* de la semaine passée, article fait par un homme d'une instruction très variée et où l'on nous dit, à propos des Jésuites, « que nous, haïtiens, nous devons nous garder d'épouser les préventions des pays étrangers contre n'importe quoi; car, autrement, nous serions exposés à rejeter, au préjudice de notre patrie, des choses dont plus d'une nation libre a su tirer un grand profit. »

Dans l'article d'où j'ai tiré ce fragment, l'on semble vouloir nous conseiller l'introduction chez nous des Jésuites : les Jésuites, s'ils ont fait quelque bien, l'ont effacé par tout le mal qu'ils ont fait.

L'histoire est là pour nous apprendre ce que c'est que les Jésuites; et aux *Jésuites à robe courte* qui vont nous dire peut-être qu'ils sont étonnés de la suppression de cet Ordre fameux, nous répondrons que si les Jésuites ont rendu des services incontestables, que s'ils ont obtenu de grands succès dans la prédication et dans l'éducation de la jeunesse, que de tous temps ils ont voulu exploiter à leur profit, que si, par leurs courageuses missions, ils ont porté les lumières de la Foi jusque dans les contrées les plus éloignées, et chez les peuples les plus barbares, ils se sont toujours, aussi, immiscés dans les affaires; ils ont réussi à capter la confiance des princes et à dominer; qu'en France ils ont toujours professé les doctrines ultramontaines, et que partout ils ont enseigné une morale relâchée et même encouragé le régicide quand les Rois s'opposaient à leurs projets. Voici l'interprétation qu'ils donnent les quatre lettres J. N. R. I., placées en tête de la Croix du Christ : *Justum necare Reges impios*, ce qui justifie les attentats odieux qu'ils

ont fait commettre sur plus d'une tête couronnée. Je pourrais étaler ici une kyrielle de reproches contre les Jésuites, mais en voici les principaux. N'ont-ils pas trempé, en 1605, dans l'affaire des poudres, en Angleterre? Un des leurs, le P. Garnet, n'a-t-il pas été pris avec les auteurs des horribles préparatifs dressés sous la salle de Westminster, où le Parlement tenait ses séances. Cet attentat avait pour but de faire sauter, par l'effet de la poudre, le Roi Jacques-I<sup>er</sup>, la famille royale et tout le Parlement; ils ont été accusés, les Jésuites, d'avoir pris part à la Ligue; de n'avoir pas été étrangers aux assassinats commis sur Henry IV, par J. Chatel, par Ravailac; à la tentative de Damiens sous Louis XV et à une foule d'autres complots. Par tous les Etats où ils ont passé, ils ont tenté de faire un Etat dans l'Etat, n'ont reculé devant aucuns moyens pour arriver à leurs fins, ont donné le poignard à des hommes faibles qu'ils avaient fanatisés, et ont ourdi de perfides machinations. Mais ils eurent enfin le sort réservé à tout pouvoir qui excède ses bornes légitimes et naturelles, partout ils furent emportés par cette réaction tôt ou tard inévitable de la liberté contre le despotisme; ils furent donc successivement chassés des Etats qui les avaient reçus, de France en 1594 et 1762, de Portugal en 1759, d'Espagne en 1767, de Russie en 1719; enfin la société toute entière fut supprimée par un bref du Pape Clément XIV.

La Restauration, avec les plaies qu'elle avait entraînées après elle, a conduit en France les Jésuites, mais depuis 1830 tous les yeux sont ouverts sur eux, et on exécute avec plus de vigueur les lois qui les concernent.

Des ouvrages impartiaux ont été, depuis, publiés sur la Compagnie de Jésus; nous en connaissons quelques fragments, et si d'un côté l'on nous parle des reproches que l'on peut élever contre les Jésuites, l'on nous parle aussi de la grandeur de leur Institut, qu'ils ont toujours refusé de soumettre à qui que ce soit, en répondant aux demandes qui leur en ont été faites : *Sint ut sunt aut non sint*; du génie des fondateurs, de leurs constitutions, de la discipline admirable qui donne tant de puissance à cet Ordre, dont tous les membres, faisant abnégation



d'eux-mêmes et ne vivant que pour le Corps, sont unis entre eux comme un seul homme; on nous fait enfin le tableau admirable et en même temps effrayant d'une milice ardente et disciplinée, obéissant aveuglément à un général, société militante, puissante de fanatisme, de dévouement et d'obéissance.

C'est assez, je m'arrête; j'ai dit suffisamment pour que l'on sache que nous ne sommes point prévenus contre les Jésuites, mais que nous sommes fixés sur leur compte, que nous sommes obligés de nous arrêter à ce qu'a consacré la raison des peuples nos aînés. Vouloir remettre sur le tapis une telle question, serait une présomption par trop grande de la part de la jeune Haïti. Que l'on sache donc que, quoique l'on puisse dire en leur faveur pour l'introduction des dangereux enfants de Loyola dans le pays, l'on aura prêché dans le désert.

Que l'on ne se méprenne pas, et que l'on ne dise pas que ces quelques lignes ont la même tendance que l'article du *Solitaire Patriote*; je l'ai dit en commençant, M. Tisserant est un brave et digne jeune homme, et j'ajouterai même que je crois de bonne foi; s'il était compris dans quelque intrigue, ce serait peut-être à son insu. Je condamne donc les grossières et improbables imputations du *Solitaire Patriote*, et aussi les imprudents amis de M. Tisserant qui, en le défendant, auraient dû se garder de le mêler à une polémique et d'associer à sa cause celle des Jésuites. L'on doit toujours se garder d'être un imprudent ami.

Je ne veux point de polémique, parce que je n'ai pas assez de talent pour en soutenir une; mais, si on persistait à nous parler des Jésuites, je ferais une investigation dans leurs séminaires, j'emprunterais à leurs élèves le *compendium* qu'ils mettent entre leurs mains pour mieux tuer l'âme et faire de l'homme un cadavre entre les mains de son supérieur, comme le dit Ignace de Loyola lui-même dans les statuts de l'Ordre; et là, je trouverais des arguments bien puissants pour combattre ceux qui ont conservé un souvenir trop religieux des premières impressions reçues dans leur jeunesse.

*Feuille du Commerce*, n° 10 (Port-Républicain, le 9 mars 1845).

Suite des *Réflexions d'un Solitaire Patriote* et sur les conséquences de l'influence politique et morale du clergé en Haïti.

Lecteurs bénévoles, j'allais vous expédier quelques réflexions, lorsque *Le Manifeste* du 16 février est tombé par hasard dans mes mains. Malgré le sommeil qui pesait sur mes paupières, j'ai tressailli de surprise et de joie, en y voyant un essai de réponse à mes réflexions, signé Faubert. Bonne aubaine, ai-je dit, en me frottant le front. Je l'ai ensuite parcouru avec des yeux avides et le cœur palpitant, à l'espoir d'y trouver quelques vérités ignorées.

Mais bientôt arrivé à la fin, j'ai été profondément peiné de voir que M. Faubert, aux lumières duquel j'avais toujours cru, ne m'avait point compris ou n'avait point voulu me comprendre. J'ai cependant parlé le langage usité dans la bonne société et même dans la Presse.

Non, je n'ai point prétendu, comme semble le dire M. Faubert, renfermer mes réflexions dans l'enceinte étroite d'une boutique, scruter et dévoiler les secrets d'une famille que je crois, comme lui, très honorable. J'ai laissé et je laisse tous les membres de la famille T... jouir en paix des consolations que procurent la vertu et les bonnes œuvres. Que sa mère, cet ange de je ne sais quel chœur, continue ses bienfaits! et c'est à la vue de ses prodiges de charité rapportés par l'auteur, que je serai de plus en plus convaincu que le sang haïtien coule dans ses veines.

Et non encore, je n'ai point posé une question de personnes, mais bien des principes; et si on a cru trouver dans mes réflexions quelque chose qui ait rapport au recommandable abbé T..., j'en suis fâché pour lui, et je suis encore plus fâché qu'il appartienne à une société que je désire voir repoussée du sol haïtien. Oui, qu'on le croie, c'est avec peine que je suis forcé de voir en lui deux personnes, l'enfant d'une mère haïtienne, et l'enfant zélé de la Congrégation des *Missionnaires du Saint-*

*Cœur de Marie*, acquise au Gouvernement français pour ses conquêtes projetées en Guinée et ailleurs.

Mon but n'a pas été non plus de faire la guerre aux ordres religieux défunts. Je connais trop leurs travaux et les services qu'ils ont rendus aux sciences et à la civilisation à des époques déjà reculées.

Quoique humble solitaire, j'ai aussi été initié aux charmes de la Littérature grecque et romaine, et je me garderai bien d'être jamais ingrat envers les mains qui ont arraché aux coups sacrilèges de l'ignorance et de la barbarie tant de chefs-d'œuvre. Mais ces religieux, copistes fidèles plutôt que littérateurs, ont disparu avec les siècles qui avaient besoin d'eux : les meilleures choses s'usent vite sur cette terre où rien n'est durable ! Dieu qui règle toujours tout pour le mieux, soit quant aux temps, soit quant aux lieux, avait suscité les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur et leurs nombreux confrères aux jours où l'ignorance pressait sous ses noires ailes les différentes contrées de l'Europe. Nous nous abstiendrons de dire ici comment et par qui cette ignorance profonde avait été introduite et frappait de stérilité l'esprit avili du peuple partout gémissant sous le poids honteux de la féodalité, et n'osant penser, à la vue des lances, des fouets et des hallebardes des seigneurs ecclésiastiques et séculiers. Mais grâce au Ciel, ces jours ténébreux sont passés ; les couvents sont muets et les sciences ont marché et marchent à pas de géant. Non, elles n'ont point dégénéré de leur origine céleste en sortant des sombres retranchements où l'esprit de domination les retenait captives. L'affranchissement des peuples les a semés dans des terrains qu'on disait maudits et stériles, et le soleil de la Liberté les a fait produire au centuple. Haiti, notre chère Patrie, au sort de laquelle on s'attendrit tant, fournit aussi son glorieux contingent à cette armée d'hommes d'élite qui consacrent leurs veilles et leurs lumières à la régénération politique et sociale du monde et au bonheur de leurs frères. Oui, je le répète, je crois que les moines dont parle M. Faubert ont été très utiles dans les temps et les lieux où ils ont vécu, mais nous ne sommes point

placés dans les mêmes circonstances, et s'il n'en convient pas, je lui demanderai s'il voudrait voir implanter en Haïti les Capucins et autres Frères mendiants. Hélas, lui répondrai-je alors, n'avons-nous pas déjà parmi nous assez de personnes oisives, sans nous exposer à rencontrer dans nos rues des moines bien frais tendre la main et enlever à l'infirmes et au pauvre vieillard l'offrande du riche? Ah! plutôt loin de nous à jamais tous ces saints parasites vivant, mangeant et dormant bien aux dépens des peines, des sueurs du cultivateur mal logé, mal nourri et mal abreuvé. Et même souhait pour ceux voués à l'ignorance par leurs constitutions monastiques!

M. Faubert nous parle de la Suisse, de la Belgique et des Etats-Unis où l'on s'applaudit, dit-il, des services et des succès des ordres modernes. Bien, mais il n'est pas encore parvenu à ma connaissance que les Missionnaires du Saint-Cœur de Marie, dont j'ai voulu parler, soient établis dans aucun de ces pays. Bornons donc ici la question aux enfants pur sang de Loyola et de saint François, et je dirai qu'il est très fâcheux de voir que l'érudit M. Faubert ignore, je ne sais comment et pourquoi, ce qui se passe depuis plusieurs années dans les cantons d'Argovie, des Grisons et autres, où le sang a coulé et menace de couler encore. Il est vrai que ce pays est éloigné et que les bons journaux sont rares et chers; mais il aurait pu du moins modifier ses idées, s'il avait lu dans le n° 6 de la *Feuille du Commerce*, à la suite des réflexions du *Solitaire*, l'entretien du roi du Wurtemberg avec M. Siegwart Muller, Président de la Diète. Pour lui épargner les recherches, je vais en rapporter ici un fragment. « J'ai dans mes Etats, dit-il, 500.000 catholiques qui ont toujours vécu dans la plus parfaite harmonie avec les autres cultes; mais depuis qu'il y a des Jésuites à la frontière, en Bavière, des difficultés ont surgi. Croyez-moi, Monsieur l'Avoyer, la Suisse a tous les éléments possibles pour être une nation parfaitement heureuse; je lui ai voué le plus vif intérêt... Mais si elle tient à conserver sa tranquillité, qu'elle se garde d'admettre un élément de trouble et de discorde comme les Jésuites. » Devons-nous, maintenant, Monsieur Faubert, préférer

votre expérience et votre autorité à celle d'un roi blanchi au timon d'un Etat puissant, et initié à tous les secrets de la politique européenne?

En Belgique, écoutez les cris de réprobation qui commencent à surgir, et attendez.

Quant aux Etats-Unis, le cas est différent. On dirait que là, ils ont changé de couleur, et ils savent le faire à propos. Citoyens, propriétaires, planteurs, ils amassent comme de vrais Yankees de l'argent pour soutenir la lutte en Europe où les recettes du commerce des choses saintes ont considérablement diminué. Ils comprennent aussi que leurs efforts de domination seraient vains dans un pays où l'on peut tout dire, et où un million seulement de catholiques sont exposés aux regards scrutateurs des dix-neufs millions d'autres différents sectaires très jaloux des uns et des autres. Outre cela, ils sont soumis à la juridiction vigilante des évêques, qui ne sont point du tout disposés à les laisser empiéter sur leurs droits. Et sans aller plus loin au sujet de ce pays, où tout est extraordinaire, je dirai en deux mots qu'il n'est pas difficile à tout œil un peu clairvoyant, de voir que le colosse formidable, moitié homme et moitié monstre, est menacé d'une dissolution prochaine, et nous en trouverons les causes dans les débris.

Enfin, je n'ignore pas non plus les services actuels du Clergé de France, et je suis parfaitement d'accord sur ce point avec M. Guizot et autres économistes distingués. Vincent de Paul qui donnait sa liberté pour la rendre à ses frères, le Cardinal de Cheverus qui fut le premier des évêques français à appuyer, par l'autorité de ses paroles et de ses écrits, la glorieuse révolution de 1830, ne me sont point inconnus, ainsi que ceux qui cherchent à marcher sur leurs traces; leur renommée est parvenue jusqu'à ma solitude. Oui, je sais aussi très bien qu'il ne nous est pas difficile de trouver en France, de bons prêtres pour Haïti (j'aimerais cependant mieux les voir tirer d'ailleurs), et c'est précisément parce que j'en suis convaincu que je crie bien haut que nous ne devons point aller frapper à la porte du couvent du Juif Libermann, qui fait marchandise de tout.

Plus que M. Faubert, j'ose le dire, j'appelle de tous mes vœux la réforme du Clergé en Haïti, et chaque jour, je gémis en apprenant les désordres qui corrompent la jeunesse sous prétexte de la préparer aux sacrements de l'Eglise, qui arrachent l'épouse du lit nuptial après l'avoir souillée, qui exigent de l'argent pour la confession et la communion, qui font des miracles pour attirer plus de pratiques, qui tiennent un dépôt d'huile d'Higüey (1), dont le vase, comme celui de la veuve de Sarepta, ne tarit point, malgré le grand débit, qui pour la bénédiction d'une église exigent 40 parrains et 40 marraines, auxquels ils imposent la modique offrande de 40 gourdes chacun. Mais laissons cette boue, n'en remuons pas davantage aujourd'hui; sa puanteur suffoque. Urgence donc d'une réforme; mais écoutez, il y a plusieurs sortes de réformes et divers modes, et tous ne sont pas indifférens pour nous, parce que tous ne conviennent pas à nos institutions. La liberté qui nous a coûté si cher, doit faire sentir les douceurs de son influence dans toutes les parties de notre Economie sociale, et j'avance que le projet de réforme qu'on veut nous imposer détruit cette liberté. Je n'en donnerai qu'une seule preuve aujourd'hui.

Supposons que le chef nommé de l'Eglise haïtienne prenne racine à Port-au-Prince, qu'il y fonde un nombreux couvent dont les ramifications s'étendent sur toute l'île; supposons encore que dans deux ans il meure, car je ne pense pas qu'il soit immortel, il faudra lui donner un successeur et comme chef de l'Eglise et comme curé de la Capitale, et où prendre ce successeur? Si l'on veut continuer l'œuvre de cette espèce de réforme et ne point déranger les plans formés dans les conseils du premier chef de l'Ordre, il faudra, de toute nécessité, le chercher dans les murs du couvent du défunt, et tel qu'on l'aura moulé ailleurs. Si le Gouvernement s'avisait d'user de son droit, de briser les entraves mises à la liberté de ses actes, et d'aller chercher un remplaçant

(1) A Higüey, dans la République dominicaine, existe un pèlerinage très fréquenté de Notre-Dame d'Altagrace.

hors des rangs des enfants privilégiés du Cœur de Marie, aussitôt on crierait au scandale, et à l'oppression et au schisme. Division donc et bientôt dissolution du tout. Car le candidat du Gouvernement pourrait posséder dans toute sa pureté l'esprit sacerdotal et être néanmoins l'ennemi de l'esprit monacal; les Juifs et les Samaritains ne fraternisent point, et de leur côté les Religieux du Saint-Cœur de Marie, usant largement de l'exemple et de l'héritage légué par tous les Ordres vivants et défunts, se croiraient en plein droit de sacrifier, d'immoler, de perdre, de poursuivre d'une haine de prêtre l'intrus venu parmi eux; de là, guerre interminable, guerre à mort de part et d'autre et la réforme finirait avant d'avoir été commencée.

Que M. Faubert lise sans partialité ni prévention aucune, ce que je viens de dire, et il trouvera, je l'espère, quelque peu de réflexion dans mes réflexions.

Les prêtres belges si solennellement promis et annoncés sont enfin arrivés. Salut, mes Révérends, soyez les bienvenus, si vous êtes vraiment les enfants de quelques propriétaires des champs de Waterloo; mais permettez-moi, s'il vous plaît, mes bons pères, de vous demander quand et par quelle catastrophe la Bretagne, le Dauphiné et la Savoie ont été transportés en Belgique. Il n'appartient qu'aux artisans de basses intrigues de jeter ainsi la boue à la face d'une nation bonne, paisible, mais peut-être trop crédule. J'allais continuer, mais mon encre n'est pas assez noire, on va m'en envoyer d'indélébile.

Maintenant, j'impose silence à mes idées, je me prosterne devant Dieu, et je Le remercie de la douce confiance que j'ai aux lumières, à l'expérience et à la sagesse de l'homme qui vient d'être placé à la tête du département des Cultes. Il aime son pays, il veut le bien de son pays, qu'il connaît parfaitement, et il a lu dans l'histoire, qu'il a longtemps méditée, l'influence bonne ou mauvaise du clergé selon l'étendue de ses droits et de ses prétentions chez les différents peuples; il traitera, j'aime à le croire, la question de la réforme du Clergé d'une manière franche, honorable; il la traitera comme

l'ont traitée et la traitent les grandes nations, et alors ses fruits mûris aux rayons de nos institutions libres seront durables et dignes de l'admiration de ceux qui en jouiront après nous.

Espérance et Charité! usez, chers lecteurs, de ces deux fortifiants, en attendant le plaisir de nous revoir.

\*

\*\*

*Le Manifeste*, n° 38, 4<sup>e</sup> année (Port-Républicain, 2 mars 1845).

J'espère de tout mon cœur que le *Solitaire Patriote* et l'écrivain du *Manifeste* exagèrent quelque peu les craintes que peuvent inspirer certaines tendances religieuses dont on a pu s'apercevoir dans le ministère qui vient d'être modifié.

Il ne peut être sérieusement question ni de l'introduction, ni de l'admission des Jésuites chez nous, et notre plus simple bon sens doit suffire pour nous préserver des dangers dont quelques personnes nous croient menacés. Je recommande à mes compatriotes l'ouvrage publié par M. de Pradt, ancien archevêque de Malines, sur les Concordats; et quand viendra pour nous le temps de nous occuper de notre Constitution, je crois que nous reconnaitrons la sagesse de n'y rien insérer de particulier pour le culte catholique ni rien d'exclusif pour les autres cultes. Je dirai alors : Proclamons purement et simplement le principe de la liberté des Cultes, comme le fit Constantin en 312 — comme les Etats-Unis, et l'Assemblée Constituante en France en 1789, le Sénat et la Chambre des Représentants en 1814 et en 1815. Gardons-nous de donner aucune suite au projet de Concordat négocié par ordre du président Boyer, si nous ne voulons pas que Rome intervienne dans notre état intérieur, et nous impose exigence sur exigence lors de la confirmation de chaque évêque. Que le culte catholique se constitue librement avec les encouragements du Gouvernement, mais qu'il ne soit lié à l'Etat par aucun contrat. L'état actuel de la France et de la Suisse, où se manifeste une réaction jésuitique épouvantable pour en-



vahir l'éducation publique, doit être un avertissement, ainsi que l'embarras qu'a éprouvé Napoléon. Le clergé catholique constitué voudra toujours traiter comme puissance indépendante avec le Gouvernement, et comme on n'a jamais pu fixer les limites du spirituel et du temporel, le Gouvernement sera toujours obligé de céder, dans la crainte de susciter des troubles religieux. Si, au contraire, l'Etat est libre, il peut se défendre de l'esprit de domination d'une Eglise par le concours d'une autre.

(Article communiqué.)

\*  
\*\*

*Le Manifeste*, n° 40, 4<sup>e</sup> année (Port-Républicain, 16 mars 1845).

L'arrivée du P. Tisserant, chef de l'Eglise d'Haïti, semble inspirer quelques craintes sur notre avenir religieux; l'on croit que nous serons envahis par le Jésuitisme et que nous aurons ainsi à déplorer toutes les fatales conséquences de l'établissement de l'ordre fondé par Ignace de Loyola. N'est-il pas injuste de juger un homme sur de simples préventions? Attendons donc le P. Tisserant à l'œuvre avant de le juger; il sera toujours temps d'empêcher le mal, si mal il y a. En attendant, il importe que le *Moniteur* nous donne le texte de l'arrêté qui admet cet ecclésiastique comme chef de l'Eglise catholique du pays. L'on dit que c'est sous le titre de *Préfet apostolique* : nous n'en croyons rien; car ce titre appartient à une colonie. *Vicaire général peut-être*. Quoiqu'il en soit, attendons la publication que nous conseillons, avant de dire à ce sujet, ce qu'il convient de dire.

### Extraits de l'Ami de la Religion.

Jeudi 20 avril 1843, t. 117, p. 142.

Les journaux de New-York arrivés à Londres vont jusqu'à la date du 23 du mois dernier; ils contiennent des détails nouveaux sur les progrès de la révolution

politique qui a éclaté dans l'île d'Haïti. Ces nouvelles sont du 4 mars. Les révoltés maintenaient leur position à Jérémie, et l'on avait envoyé contre eux des troupes par terre et un brick de guerre commandé par le général Lafond. Le Président Boyer avait convoqué le Sénat pour délibérer sur le parti qu'il convenoit de prendre. Mais le 1<sup>er</sup> mars le capitaine Lafond était revenu, apportant la nouvelle que les chefs des révoltés étoient en marche sur Port-au-Prince, et que leurs partisans observoient le plus grand ordre.

A Port-au-Prince, le 3 mars, on s'attendoit à une attaque d'un moment à l'autre. Toutes les boutiques étoient fermées. On disait que plusieurs régimens du Gouvernement avoient passé à l'ennemi. D'après les nouvelles extérieures, qui vont jusqu'au 9 mars, les révoltés n'avoient pas encore attaqué la ville. Ils étoient toujours campés à Léogane, à 3 milles de distance. Il paroît qu'ils s'étoient maintenus dans l'inaction jusqu'à ce jour, parce qu'ils avoient envoyé une division de leurs forces aux Cayes, qui s'étoient rendus après une vigoureuse résistance. Ces troupes devoient opérer leur jonction avec le gros de l'armée, et aussitôt après, les révoltés, au nombre de 15.000, se proposoient d'attaquer la ville. Le Président Boyer n'avait que 4.000 hommes à leur opposer. Le bruit courait qu'il cherchait à quitter Haïti, et qu'il avait déjà fait passer des fonds en France.

\*  
\*\*

Mardi 25 avril 1843, p. 173.

Le paquebot-poste *Medway*, est entré le 19 à Plimouth, venant des Indes Occidentales anglaises. Comme il quittait la Jamaïque, le brick anglais *Le Scylla* y arrivait, ayant à son bord le général Boyer, Président de la République d'Haïti. Il paraît positif que la révolution de Saint-Domingue est consommée, et que le Président, abandonnant ses fonctions, a cherché un refuge dans l'exil. Il a emporté avec lui 900.000 dollars (4.500.000 fr.).

Parmi ceux qui ont le plus contribué à sa chute, on

cite le sénateur Dumeille, représentant de la province des Cayes, lequel avait été expulsé plusieurs fois de la Chambre à la pointe des baïonnettes, avoit été toujours réélu par ses commettans. M. Dumeille avait réuni sous ses ordres 6.000 hommes, et il se préparoit à marcher sur la capitale. Le *Times*, auquel nous empruntons ces détails, ajoute :

« On a quelque raison de craindre que la population espagnole de Saint-Domingue ne se soit entendue avec la population française, c'est-à-dire celle qui a conservé la langue et les mœurs de la France, dans le but de rétablir la séparation politique qui existait autrefois entr'elles. »

\*

\*\*

Jeudi 4 mai 1843, p. 239.

On apprend par le vaisseau hambourgeois *Hector*, arrivé au Havre, que le 27 mars, la plus parfaite tranquillité régnoit à Port-au-Prince. L'armée patriote, composée de deux divisions fortes de 14.000 hommes, y était entrée sous le commandant des généraux Hérard-Rivière et Lazare. Les habitants avoient établi un comité de salut public pour le maintien de l'ordre pendant les opérations relatives à l'élection d'un nouveau Président.

Rien n'indiquoit encore quel serait le successeur de Boyer, qui, suivant l'affirmation d'un passager de l'*Hector*, n'aurait emporté avec lui, dans sa fuite, que 50.000 dollars. La présidence provisoire a été refusée par Hérard et d'autres personnes à qui on l'a offerte. Mais un comité provisoire de cinq membres a été institué, le 21 mars, par un comité formé la veille et les notables habitants de Port-au-Prince. Ces gouvernants sont : l'ancien secrétaire C. Imbert, Pilié, le général l'Amitié, les sénateurs J. Paul et Dieudonné. Le colonel Charles Alerte a été nommé commandant de la garde nationale...

Dès le 10 mars, le comité de salut public avoit déclaré traître et ennemi du pays l'ex-Président Boyer, qui « a été, dit le décret, le fauteur de la misère et de l'ignorance ». La même flétrissure était infligée à ceux qui

l'accompagnaient, et l'on ajoutait qu'ils seraient traduits devant un jury, dans le cas où l'on parviendrait à s'emparer d'eux. Mais les généraux Borgella et Riché étoient les seuls qu'on eût pu saisir.

Le *Moniteur parisien* annonce ce soir que le Président Boyer a envoyé au Sénat d'Haïti l'acte de son abdication.

\*  
\*\*

Samedi 10 juin 1843, p. 502.

Des lettres d'Haïti du 24 avril annoncent que le Gouvernement provisoire a envoyé des troupes dans la Partie nord et dans celle de l'est de la République. Cela sembleroit indiquer que ces Parties n'avoient pas reconnu le nouvel ordre de choses. Mais il est probable que la résistance des partisans de Boyer n'aura pas tenu longtemps, en présence du général Hérard, qui a quitté Port-au-Prince avec toutes les troupes disponibles.

\*  
\*\*

6 juillet 1843, t. 118, p. 44.

On lit dans une feuille ministérielle :

« Il paroît que le consul français de Port-au-Prince a fait des démarches auprès du Gouvernement provisoire aussitôt après la chute de l'ex-Président Boyer, afin de connaître ses intentions au sujet de la dette haïtienne envers la France. La réponse a été d'abord évasive, puis peu favorable. En conséquence de l'avis qui en a été envoyé à Paris, M. le Ministre des Affaires étrangères a fait signifier que si le semestre arriéré n'étoit pas acquitté avec le semestre courant, lors de l'échéance de ce dernier, le Gouvernement français se verroit obligé de prendre des mesures extraordinaires pour forcer la République d'Haïti à tenir ses engagements. »

\*  
\*\*

Jeudi 17 août 1843, p. 333.

Le ministre se décide enfin à prendre une mesure énergique pour forcer le Gouvernement provisoire d'Haïti à remplir les engagements pris au nom de la République par le Président Boyer. M. Adolphe Barrot, frère de M. Odilon Barrot, va être envoyé en qualité de commissaire à Port-au-Prince. Plusieurs vaisseaux vont renforcer l'escadrille qui croise dans ces parages, afin d'appuyer ses réclamations.

\*

\*\*

Jeudi 24 août 1843, p. 374.

Mgr Rosati, évêque de Saint-Louis, vient de quitter Paris pour se rendre à Rome. Les nombreux amis de ce prélat apprendront avec une vive satisfaction que sa santé est assez bien rétablie pour entreprendre ce voyage.

\*

\*\*

Samedi 9 septembre 1843, p. 491.

On écrit de Paris à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Il est certain que le Gouvernement français s'occupe sérieusement de s'emparer du fort de Saint-Nicolas, à Haïti, afin de s'assurer de l'accomplissement des obligations de cette République envers la France et de gagner en outre un point d'appui, d'où l'on peut dominer la mer des Antilles. Les dispositions du ministère français envers Haïti sont peu favorables, et les anciens colons font tous leurs efforts pour tirer parti de cette disposition : ils poussent le Gouvernement à une démarche décisive. Le Gouvernement hésite à cause de l'Angleterre seulement. »

Une feuille de Paris répond en ces termes au journal allemand :

« Pour nous servir de la locution employée par le correspondant de la *Gazette*, nous dirons : Il est certain que la France ne pense pas à conquérir Haïti : mais il ne saurait être question de l'occupation permanente soit du fort Saint-Nicolas, soit d'un tout autre point de la République. Haïti est un Etat indépendant, et nous sommes

à son égard dans la situation où nous étions avec le Mexique quand il manquait ses engagements. »

En attendant que le ministère se décide à une expédition, M. Adolphe Barrot va se rendre à Haïti, chargé d'une mission extraordinaire. Il a déjà reçu les ordres du départ : il s'embarquera à Brest du 20 au 25 de ce mois.

\*

\*\*

Samedi 9 septembre 1843, p. 495.

De Port-au-Prince, on écrit le 7 août :

« Une opposition à l'ordre de choses actuel s'étoit déclaré aux Cayes. Le général Salomon, nègre, était à la tête. Les contre-révolutionnaires étaient au nombre de quelques centaines. Quoique bien armés, ils ont été défaits, et le général Salomon s'est sauvé dans les bois. On trouve dans le *Kingstown-Morning journal* du 27 juillet, arrivé par le schooner *Défiance*, de Jérémie, des avis sur un mouvement contre-révolutionnaire qui aurait eu lieu dans cette ville. Il paraît que 3.000 Noirs, à la tête desquels étaient Pierre Lamotte, Jeanne Addison, Zamore et le général Bonbon, s'étoient réunis près de Jérémie pour attaquer la ville. Mais le général Bonbon et Pierre Lamotte, ayant été faits prisonniers, les révoltés se sont dispersés. Une deuxième attaque toutefois eut lieu pendant la nuit; ils furent repoussés par l'artillerie et par les habitants. Un grand nombre d'entre eux furent faits prisonniers, et le reste s'enfuit dans les bois. Pierre Lamotte, Jeanne Addison et Zamore furent fusillés le lendemain. Plusieurs prisonniers eurent le même sort. Ainsi s'est terminée cette contre-révolution. »

\*

\*\*

Mardi 19 septembre 1843, p. 560.

Des lettres des Cayes annoncent qu'une insurrection de nègres a éclaté, dans cette contrée de l'île d'Haïti, contre le parti qui a renversé l'ex-Président Boyer, et

qui est surtout composé d'hommes de couleur. Le mouvement s'est déclaré à l'occasion d'une arrestation qu'on vouloit faire de quelques nègres qui manifestoient une opinion hostile au nouveau Gouvernement. Les mécontents se sont réunis dans la plaine des Cayes. Ils étaient au nombre de six à sept cents bien armés et décidés à se défendre énergiquement.

Le commandant des Cayes n'avoit point assez de forces pour les attaquer : il avoit demandé des renforts à Port-au-Prince. On craignait, si cette révolte n'était pas comprimée, qu'elle n'eut de graves conséquences.

\*  
\*\*

Jeudi 21 septembre 1843, p. 576.

Des nouvelles d'Haïti, postérieures au 1<sup>er</sup> août, démentent le bruit qui s'étoit répandu d'une insurrection aux Cayes. Les lettres reçues par le bateau anglais, dernier arrivé, disent que la tranquillité régnoit dans tout le pays.

\*  
\*\*

Mardi 26 septembre 1843, p. 604.

Le général Boyer, ex-Président d'Haïti, est arrivé à Paris. Cet incident doit, dit-on, retarder le départ de M. Barrot pour Haïti, où il va remplir une mission extraordinaire.

\*  
\*\*

P. 608.

Le paquebot des Indes occidentales, arrivé à Falmouth le 19 novembre, a apporté des nouvelles de Saint-Domingue du 25 août. L'île était, à ce qu'il paraît, dans un état de perturbation inquiétante. Les Noirs révoltés aux Cayes avaient été repoussés, mais leur nombre croissait de jour en jour, et on éprouvait de vives alarmes pour le résultat final du mouvement.

\*  
\*\*

Samedi 7 octobre 1843, t. 119, p. 37.

Nous annonçons avec un vif regret la mort de Mgr Joseph Rosati, évêque de Saint-Louis (Etats-Unis), arrivée à Rome le 25 septembre. Ce vénérable prélat avait quitté Paris dans un état de santé qui donnoit l'espoir qu'il se rétablirait parfaitement sous un ciel plus doux et plus salubre pour sa position. Il avoit très bien supporté la fatigue du voyage. On le croyait beaucoup mieux, et les symptômes du mal qu'il souffroit sembloient disparaître, lorsque tout à coup il tomba dans un état désespéré.

L'Eglise d'Amérique perd en lui un apôtre infatigable, qui lui a rendu d'immenses services. C'est lui qui a pour ainsi dire créé le diocèse de Saint-Louis, qui l'a doté d'une magnifique cathédrale, d'établissements précieux, d'un clergé plus nombreux que ne l'est celui d'aucun des autres diocèses des Etats-Unis, et qui y a fait fleurir la religion d'une manière admirable.

Cette perte a été vivement ressentie par le Souverain Pontife, qui honorait Mgr Rosati d'une bienveillance particulière et d'une espèce d'intimité. Sa Sainteté se dispoisoit à aller le visiter sur son lit de douleur, quand on lui annonça que le prélat n'étoit plus.

La Congrégation de Saint-Lazare pleure en Mgr Rosati un de ses membres les plus vénérables, qui lui a toujours témoigné une tendre affection et un dévouement sans bornes. Il avoit fait son noviciat à Rome et s'étoit consacré à la mission d'Amérique, où il fonda le premier établissement des Lazaristes dans le Nouveau-Monde, et où il passa vingt-cinq années dans les travaux du ministère apostolique.

Mgr Rosati étoit né à Sora, ville du royaume de Naples. Il n'avait que 53 ans.

\*  
\*\*

Mardi 17 octobre 1843, p. 100.

Sa Sainteté a voulu que les plus grands honneurs fussent rendus à la mémoire de Mgr Rosati. En conséquence, la Congrégation de la Propagande a fait célébrer,



le 27 septembre, les obsèques du Prélat dans l'église des Prêtres de la Mission. L'office a été chanté par les chœurs pontificaux, et Mgr Rosati étant évêque assistant au trône, six évêques ont formé chapelle pontificale. Mgr Castellani, évêque de Porphyre et sacriste de Sa Sainteté, a célébré pontificalement la messe et fait l'absoute.

\*

\*\*

Jeudi 12 octobre 1843, p. 75.

On assure maintenant, depuis l'arrivée à Paris du général Boyer, que l'ex-Président d'Haïti, loin d'avoir fait d'immenses placements de fonds sur les rentes d'Espagne et d'Angleterre, possède au contraire une fortune très médiocre. On dit même que M. Barrot a reçu l'ordre du ministre des Affaires étrangères, après avoir obtenu les conditions que la France réclame du Gouvernement haïtien, de faire des démarches pour en obtenir une pension au profit de l'ex-Président.

\*

\*\*

Samedi 2 décembre 1843, p. 431.

Le Gouvernement provisoire d'Haïti a adressé à l'assemblée un rapport sur la situation financière de la République. On y remarque le passage suivant : « Le Gouvernement provisoire n'ayant en vue que de soulager la nation en faisant disparaître ce malaise que le pouvoir ancien nourrissait par son funeste système, a cru devoir faire un essai, afin de pouvoir utiliser les ressources qu'offrent nos localités. Un agent a été envoyé en Angleterre pour traiter avec des compagnies de l'exploitation de nos mines et de nos forêts. Si le succès couronne l'entreprise, le pays s'acquittera de ses engagements du dehors, avec facilité, et les ressources renaîtront à l'intérieur.

L'envoi de cet agent, dont la mission mérite d'attirer

l'attention du Gouvernement français, est probablement l'origine du bruit qui s'est répandu à Paris, que l'Angleterre avoit offert au Gouvernement français de lui garantir sa créance sur Haïti, s'il vouloit lui céder ses droits sur ce pays.

\*

\*\*

Jeudi 9 novembre 1843, p. 272.

Un rapport du capitaine Leclère, commandant *L'Ernestine*, venant de Port-au-Prince et arrivé au Havre, nous apprend que cette ville a été le théâtre d'une tentative d'insurrection promptement étouffée. Le 12 septembre dans la nuit, un général de brigade nommé d'Alzon (Noir), avoit, à la tête de quelques hommes soudoyés, essayé de s'emparer d'un fort qui domine la ville. Il n'a pu réussir à gagner l'officier qui commandoit et, pendant les pourparlers, il est arrivé un régiment qui a dissipé l'attroupement. Ce général a été tué dans l'action.

\*

\*\*

Samedi 28 octobre 1843, p. 190.

Par une double disposition, le Gouvernement d'Haïti vient de favoriser l'industrie indigène en supprimant les droits d'exportation, et de frapper l'industrie étrangère en augmentant les taxes dont elle était déjà grevée.

\*

\*\*

Samedi 14 octobre 1843, p. 96.

Les nouvelles de Saint-Domingue du 5 août parlent d'un engagement qui a eu lieu entre les troupes du Gouvernement et les Noirs révoltés. Les Noirs, quoique mal armés, ont bravement résisté et la victoire est restée indécise.

\*

\*\*

Jeudi 22 février 1844, t. 120, p. 381.

Voici, d'après le *Times*, les nouvelles les plus récentes d'Haïti :

Le général Hérard, aîné, a été élu Président de la République presque à l'unanimité, 86 voix contre 10. M. Gélain, Noir, a été choisi par le général comme l'un des secrétaires d'Etat. La Constitution est définitivement établie : si elle est trop démocratique, exclusive dans son essence, au moins ne présente-t-elle pas les nombreux défauts de la Constitution américaine. Le pays est complètement tranquille. Un plénipotentiaire haïtien a été nommé pour s'entendre avec M. Barrot. Le prochain courrier nous apportera probablement le résultat des négociations. L'opinion générale est que les affaires s'arrangeront d'une manière satisfaisante.

\*  
\*\*

Jeudi 7 mars 1844, p. 490.

Nous lisons dans le *Catholic Herald* ces lignes touchantes, consacrées à la mémoire de Mgr Rosati, évêque de Saint-Louis.

Le T. R. docteur Rosati, évêque de Saint-Louis, est mort à Rome le 25 septembre. Le temps nous manque pour exprimer nos sentiments sur ce triste événement. Le vénérable Prélat est remplacé par son coadjuteur, le T. R. Pierre Richard Kenrick.

L'évêque décédé était né dans le royaume de Naples. Il entra dans la Congrégation des Prêtres de la Mission, et en 1815, lorsque le T. R. Dubourg fut consacré à Rome évêque de La Nouvelle-Orléans, lui, avec le saint prêtre de Andreis, et plusieurs autres, il embrassa la Mission d'Amérique. Il passa quelque temps dans le Kentucky, jouissant de l'hospitalité du vénérable évêque de Bardstown, et étudiant la langue anglaise, sous la direction du docteur David, depuis, évêque de Mauricastre. Il fut nommé coadjuteur de l'évêque de Nouvelle-Orléans, et consacré évêque *in partibus*, le 25 mars 1824. Dans la suite, il fut promu à l'évêché de Saint-Louis et chargé de

l'administration de La Nouvelle-Orléans, après la démission du T. R. Dubourg. Il fut éminent aussi bien par la science ecclésiastique que par la piété, la prudence, le zèle, la douceur des manières, l'humilité de toutes les autres vertus qui l'accompagnèrent dans sa haute situation. Dans les conciles provinciaux, ses sentimens avoient une grande influence. Il écrivit en latin plusieurs lettres, entre autres, la lettre classique à l'archevêque de Cologne et de Posen, où respire l'âme d'un saint Cyprien. Honoré de la confiance du Saint-Siège, il fut délégué apostolique auprès de la République d'Haïti qui le reçut avec le respect qu'inspiroient la dignité de ses manières aussi bien que la sainteté du caractère dont il était revêtu. Prêt à retourner une seconde fois dans cette île, dans le but de terminer ce qu'il avait commencé avec la flatteuse espérance d'un succès, ses infirmités le forcèrent de s'arrêter à Paris plusieurs mois, d'où il repartit pour Rome vers la fin de mai. C'est là qu'il finit sa carrière, dans la retraite sacrée que vingt-huit ans auparavant il avait quittée pour les pénibles labeurs de la mission. Ce fut véritablement un saint digne des plus beaux âges de l'Eglise.

\*  
\*\*

Jeudi 11 avril 1844, t. 121, p. 80.

Le capitaine Lemême, commandant *L'Amédée*, parti du Port-au-Prince (île de Saint-Domingue), le 2 mars, rapporte que, pendant les journées du 25, 26, 27 février, la ville de Saint-Marc a été mise au pillage par l'armée qui étoit en pleine révolte. Une grande partie des habitans s'étoit réfugiée à Port-au-Prince.

Le secrétaire d'Etat des Affaires étrangères, interpellé au sein de l'assemblée constituante, a déclaré que, sur une communication extra-officielle de l'envoyé français, les secrétaires d'Etat réunis en conseil avoient décidé que, dans l'impossibilité où l'on se trouvait de rembourser le tirage de l'emprunt, on en servirait du moins les intérêts, mais que, cependant, il convenait de ne pas extraire de la caisse publique la somme destinée à acquit-

ter ces intérêts, et pour qu'elle ne fut pas exportée, le conseil avait l'intention de la faire compter au prêteur au moyen d'une traite sur l'Europe.

L'ex-Président Boyer et Inginac ont été condamnés au bannissement perpétuel. Les biens du premier sont réunis au domaine de l'Etat; ceux d'Inginac lui sont remis.

\*

\*\*

Mardi 14 mai 1844, p. 332.

Les journaux de la Jamaïque du 8 avril, apportés à Londres par le paquebot-poste des Antilles, nous annoncent le soulèvement d'une partie de l'île d'Haïti contre l'autorité du Président Hérard. Ce mouvement insurrectionnel se complique d'une horrible réaction contre les mulâtres. Après le départ du Président, qui avait marché sur Saint-Domingue afin de comprimer la rébellion, les Noirs se sont levés en masse le 31 mars et ont commencé à égorger sans distinction toutes les personnes de couleur. Des gardes nationaux de la ville des Cayes sortirent avec deux pièces de campagne pour arrêter ce massacre, mais chefs et soldats passèrent du côté des égorgeurs, qui, soutenus de ce renfort inattendu, marchèrent sur les Cayes, entrèrent dans la ville et se mirent à tuer, sans égard pour l'âge ni pour le sexe, tous les individus de couleur. Quelques-uns de ces malheureux purent trouver un refuge à bord des bateaux anglais, français et américains qui se trouvaient dans le port. Le capitaine Tahet, commandant un brick français, *L'Adeline*, disent les journaux de la Jamaïque, s'empressa de protéger et de recevoir à bord tous ceux qui purent l'atteindre, au nombre de 140. Il étoit sur le point de mettre à la voile pour France, et n'avoit que les provisions pour son équipage. Néanmoins il déploya à l'égard de ces infortunés beaucoup d'humanité. Ne pouvant les déposer, ni à Cuba, ni à Porto-Rico, où ils n'auraient pas été reçus, il les transporta généreusement à la Jamaïque, d'où il a remis à la voile pour sa destination.

Au moment où le capitaine Tahet avait quitté les

Cayes, on n'avait pas encore appris qu'un engagement eût eu lieu entre le Président et les insurgés de la Partie espagnole de l'île.

Les journaux de la Jamaïque du 30 mars annonçaient qu'une collision avait éclaté au Cap entre quelques habitants et des matelots du vaisseau anglais *L'Eurydice*, mais n'avait pas eu de suites sérieuses.

\*  
\*\*

Samedi 18 mai 1844, p. 366.

Des nouvelles du Port-au-Prince du 8 avril, tout en confirmant que la ville des Cayes a été enlevée le 3 au soir par un parti d'insurgés, tendroient à indiquer qu'il ne s'agit pas d'une guerre de caste; les nouveaux maîtres du port des Cayes l'auroient proclamé eux-mêmes. Ce qu'ils demandent, disent-ils, c'est l'exécution de la nouvelle Constitution qui a été votée le 30 décembre.

Selon ces nouvelles, le principal ministre, M. Hérard Dumesle, en auroit suspendu l'exécution après le départ du Président de la République pour son expédition contre Saint-Domingue. Ce ministre auroit voulu faire enrôler les membres de l'assemblée elle-même et auroit même prescrit l'arrestation de l'un d'entre eux, qui avoit refusé de marcher. Le ministre auroit de plus proclamé la loi martiale. Maintenant, où le mouvement de résistance contre Hérard Dumesle a-t-il commencé? D'où venoient les révoltés qui se sont emparés des Cayes? c'est ce que n'indiquent pas les nouvelles qu'on a reçues.

Pour repousser l'idée d'une guerre de caste, on fait observer que parmi les ministres il y a un Noir, M. Gelin (1); sur 88 commandans d'arrondissement, 21 sont Noirs; l'assemblée est composée d'une manière mixte; le président et le vice-président sont Noirs.

Quant aux opérations du Président contre les révoltés de Saint-Domingue, voici ce qu'on apprend :

Après un engagement dans la plaine de Neybe, entre

(1) Il s'agit de M. Gelin Hippolyte, président du Conseil, mentionné plus haut.

une avant-garde commandée par le colonel Auguste Brouard et les Haïtiens espagnols où quatre vingt-dix hommes seroient restés sur le champ de combat, le Président Hérard s'étoit avancé jusqu'à la petite ville d'Azua, qui n'est qu'à vingt-quatre heures de chemin de Santo-Domingo; c'est là qu'il a eu une longue conférence avec le contre-amiral de Moges, commandant la station française des Antilles. On avoit livré au Président Hérard le colonel Haïtien espagnol Pimentel.

La Partie espagnole ne renferme, malgré sa vaste étendue (les deux tiers de l'île), que 60.000 âmes de population, et n'est pas en état de lutter contre les forces supérieures du Président.

\*

\*\*

Samedi 18 mai 1844, p. 367.

On lit dans le journal anglais *Le Globe* :

Une révolution sanglante a éclaté aux Cayes. Les nègres, après s'être emparés de cette ville, ont massacré les Blancs et les hommes de couleur. Le général Hérard a été tué : 400 personnes se sont réfugiées à la Jamaïque. On annonce qu'une tentative analogue a été faite à Port-au-Prince.

\*

\*\*

Mardi 21 mai 1844, p. 382.

*Le Globe*, de Londres, a annoncé, il y a deux jours, qu'une nouvelle insurrection avait éclaté à Haïti. Ce fait n'étant appuyé sur aucune date, on pouvait penser qu'il s'agissait du mouvement qui a forcé la garnison de Saint-Domingue à capituler. Le *Times* lève aujourd'hui tous les doutes. C'est bien une autre insurrection qui a éclaté dans la ville des Cayes. Les troupes du Gouvernement ont été battues, le général Hérard-Rivière a été tué. Tout le pays est dans le plus affreux désordre. Le moment d'agir est donc venu pour la France et dans l'intérêt de l'humanité et dans son propre intérêt.

\*

\*\*

Jeudi 23 mai 1844, p. 394.

A en croire le *Times*, une correspondance d'Haiti lui annoncerait que les insurgés de la Partie espagnole de l'île étaient définitivement vainqueurs des troupes haïtiennes.

Quant à la situation des Cayes, on dit que, le 5 avril, la tranquillité s'y trouvoit momentanément rétablie, des arrangemens ayant été conclus entre les parties belligérantes; les fugitifs, qui avoient cherché un refuge en rade, étoient rentrés dans la ville.

\*

\*\*

Mardi 11 juin 1844, p. 527.

Une correspondance de Port-au-Prince, en date du 9 mai, résume ainsi une nouvelle révolution qui vient d'avoir lieu :

« Le Nord, c'est-à-dire le Cap haïtien, s'est déclaré indépendant, et a invité les autres Parties de la République à s'organiser en état fédératif : dans son manifeste, il se prononce nettement pour le paiement de l'indemnité due à la France.

« Le 29 avril, le Conseil d'Etat formé au Cap a déféré la présidence au Général Guerrier, par une proclamation signée de ses membres. Le 3 mai, un second mouvement a eu lieu dans la capitale, au Port-Républicain. Hérard Rivière a été déclaré déchu de la présidence pour violation de la constitution du 30 décembre. Néanmoins, on lui a conservé son grade de général de division, et la pension nationale qui lui a été accordée pour avoir délivré sa patrie du joug du Président Boyer.

« Le général Lazarre a été adjoint au général Guerrier. Ces deux généraux sont Noirs, Hérard-Dumesle, ex-ministre de la Guerre et des Affaires étrangères a été arrêté et est gardé à vue.

« Le 3 mai, le général a fait une proclamation au peuple et à l'armée pour la réunion de tous les citoyens. Il a, en même temps, adressé aux citoyens de la partie du sud une proclamation pour leur annoncer que le mou-



vement est général et pour les inviter à y adhérer. Déjà, en effet, on annonce que Jérémie, Mirebalais, Saint-Marc, les Gonaïves, Miragoâne sont d'accord avec les Parties du nord et de l'ouest et de la plus grande Partie du sud. Il ne reste plus que les Cayes et la Partie de l'est (ancienne Partie espagnole) à attirer dans le mouvement.

\*  
\*\*

Mardi 2 juillet 1844, t. 122, p. 15.

Les journaux anglais ont donné des nouvelles évidemment fausses ou exagérées sur la situation d'Haïti. D'après des lettres de Port-au-Prince, en date du 24 mai, apportées par le navire *L'Actéon*, la situation s'améliore au lieu d'empirer, Hérard Rivière a fait sa soumission, et l'on commence à prendre confiance dans le gouvernement du général Guerrier. Les Blancs ne sont nullement inquiétés, et déjà les affaires commerciales ont repris leur cours. Les capitaines des navires français ont cru pouvoir débarquer leurs cargaisons en toute sécurité.

\*  
\*\*

Mardi 16 juillet 1844, p. 111.

M. le contre-amiral de Moges, commandant la station des Antilles a été rappelé pour s'être porté médiateur entre les partis qui divisent la population d'Haïti et avoir implicitement accueilli la demande faite par les habitans de Santo-Domingo de se placer sous le protectorat de la France.

\*  
\*\*

Jeudi 18 juillet 1844, p. 143.

Guerrier, Président de la République d'Haïti, a formé ainsi son ministère : à la guerre et aux affaires étrangères, Hippolyte; à l'intérieur et à l'agriculture, Paul

(un Noir); à l'instruction publique, à la justice et aux cultes, Féry (homme de couleur); aux finances et au commerce, Laudun (homme de couleur).

\*  
\*\*

Mardi 15 octobre 1844, t. 123, p. 111.

Le *Severn* a apporté au Havre les dernières correspondances qu'on pût recevoir d'Haiti : elles sont du 8 septembre de Port-au-Prince, et du 3 des Gonaïves :

Au Port-au-Prince la tranquillité continue à régner : le général Acaau allait être mis en jugement.

Une lettre des Gonaïves, en confirmant une entrevue du Président Guerrier et du général Pierrot, termine ainsi : « Je ne vous dis rien des événements du Cap, vos correspondants de cette ville vous en informent sans doute. »

Ce passage semble indiquer que de nouvelles difficultés se seroient élevées, et que le Gouvernement de Guerrier avait provoqué de nouvelles résistances.

Les mêmes correspondances confirment que Duarte et ses complices, qui ont essayé de faire une contre-révolution à Santo-Domingo, ont été déclarés traîtres à la patrie, déchus de leurs emplois et bannis à perpétuité du territoire de la République, sous peine de mort en cas de rupture de leur ban.

La junte haïtienne a adressé une proclamation au peuple, pour lui faire connaître le mode d'élection auquel on allait recourir pour donner une nouvelle constitution à la nouvelle République dominicaine.

\*  
\*\*

Samedi 9 novembre 1844, p. 287.

La partie de l'île Saint-Domingue, qui forme la République dominicaine, marche vers sa constitution définitive : elle a assemblé ses constituans, choisis parmi ce qu'elle a d'hommes éclairés et intelligents. Deux déter-

minations qui auront de graves conséquences, ont été prises par elle :

La première autorise les émigrations dans la colonie : on sait que la charte d'Haïti les interdit formellement.

La seconde déclare libre tout esclave qui aura touché le sol de la République : elle a été prise à la suite d'une évasion d'esclaves de Porto-Rico arrivés à Santo-Domingo. Le Gouvernement était assez disposé à accorder leur extradition au Gouvernement espagnol : mais le peuple dominicain a manifesté une opinion contraire avec tant d'énergie qu'il a fallu plier devant elle.

On assure que tout projet de demander à la France son protectorat est abandonné. Des troupes ont même occupé Samana, le point qu'on disait destiné à une garnison française.

\*

\*\*

Samedi 1<sup>er</sup> mars 1845, t. 124, p. 515.

Les nouvelles les plus récentes d'Haïti sont du 21 janvier. Les cinq à six bâtiments de la division navale étaient dispersés : on sait seulement que la *Thétis* a été frappée de fièvre jaune. Du 6 au 12, plusieurs hommes ont succombé : la mort de M. Bosson, jeune commissaire de la plus belle espérance, a causé de vifs regrets. L'état-major a été tellement atteint, que trois aspirans de première classe ont rempli momentanément les fonctions de lieutenans : on a l'espoir de conserver tous les officiers malades. Le commandant de la division, M. Lartigue, qui a longtemps navigué dans les parages de l'Amérique, est en bonne santé.

C'est en rade de Port-au-Prince que la frégate a été ainsi attaquée du fléau qui ne se déclare d'ordinaire que dans l'été. Cinq navires français y prenaient chargement : quatre autres étaient en charge à Santo-Domingo, tous en destination pour France.

\*

\*\*

Jeudi 29 mai 1845, p. 519.

On annonçait, il y a quelques jours, que Santana, président de la Partie espagnole d'Haïti, avait été remplacé par Regla-Nota, à la suite d'une courte révolution. On apprend aujourd'hui que le Président Philippe Guerrier, qui était à la tête de l'autre Partie de l'île, ayant succombé à la maladie dont il était atteint, le Conseil d'Etat avoit, à l'unanimité, choisi le général Pierrot pour lui succéder. Ainsi, l'île entière aura changé de présidents presque simultanément. Le général Pierrot est âgé de 80 ans. Il suivra sans doute la ligne de son prédécesseur.

L'ex-Président Hérard, qui était parti de la Jamaïque pour tenter un débarquement, a renoncé à ses projets et s'est retiré à Saint-Thomas.

\*  
\*\*

Jeudi 19 juin 1845, p. 698.

De Port-au-Prince, dit le *Courrier des Etats-Unis*, nos nouvelles sont du 7 mai.

Ces nouvelles sont importantes. La République d'Haïti est arrivée, par la mort du Président Guerrier, à une époque critique marquée de sinistres présages. L'élection du général Pierrot à la présidence a consolidé la prédominance de la race Noire sur celle des Mulâtres, et cette victoire politique est regardée comme le prélude d'une lutte qui peut être poussée jusqu'aux dernières extrémités. Aussi la terreur des gens de couleur était-elle à son comble. Le général Pierrot a été proclamé Président sur l'autel de la patrie, à Saint-Marc, par le général Morisset, en dehors des formes légales, mais en vertu de la masse toute puissante de la race Noire, dont il est le plus énergique représentant.

Le Conseil d'Etat de Port-au-Prince, obéissant à la domination de circonstances plus fortes que sa volonté, s'est empressé, en élisant Pierrot, de légaliser un acte qui lui était dicté par la nécessité, espérant par là, neutraliser ce que l'avènement du Président Noir avait de

menaçant pour les Mulâtres. Mais à l'usurpation impé-  
rieuse des Noirs, est venu se joindre un acte non moins  
significatif de la part de leur élu, qui a ordonné non  
seulement aux conseillers d'Etat, mais encore aux mi-  
nistres, de venir le rejoindre à Saint-Marc. Cet ordre a  
confirmé la pensée prêtée au Président des Noirs de  
transporter au Cap haïtien ou dans une ville du Nord,  
le siège du Gouvernement et le trésor de l'Etat. La popu-  
lation Noire domine dans le Nord, tandis que l'Ouest et  
la ville de Port-au-Prince, qui en est le centre, sont sou-  
mis à l'inuence des Mulâtres. Déjà Pierrot a retiré du  
trésor des sommes que l'on n'a point osé lui refuser. Le  
changement du siège du Gouvernement serait un coup de  
mort pour l'Ouest, et surtout pour le Port-au-Prince, qui  
est le principal rempart de la population Mulâtre.



# TABLES

## I. — GUINÉE

### TABLE DES LETTRES PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

1842	11 janvier,	Billet de la Propagande. . . . .	82
—	22 —	Nomin. de Mgr Barron à la Préf. ap. . . . .	82
—	25 juillet,	Relation de Mgr Barron à la Prop. de la F. . . . .	13
—	—	Extrait d'une lettre de Mgr Barron. . . . .	20
—	8 septembre,	Relation de Mgr Barron à la Prop. . . . .	25
—	28 —	Pouvoirs à Mgr Barron . . . . .	84
—	3 octobre,	Mgr Barron, vicaire apostolique. . . . .	83
—	6 novembre,	Pouvoirs à Mgr Barron (3 pièces). . . . .	85-86
1843	9 janvier,	de Mgr Barron à M. Lib. (Waterford). . . . .	40
—	—	de — à M <sup>m</sup> e de Villeneuve . . . . .	80
—	23 —	du P. E. de Humilly à Mgr Cadolini. . . . .	118
—	28 —	du P. M. de Ravenne au C. Fransoni . . . . .	119
—	10 février,	de Mgr Barron au P. Libermann (Wat.). . . . .	42
—	13 mars,	du même au même. . . . .	44
—	13 mai,	du même au même. . . . .	47
—	28 —	Pouvoirs au P. de Granollers. . . . .	87
—	31 juillet,	de Mgr Barron au P. de Granollers . . . . .	120
—	11 août,	du P. de Gran au Card. Fransoni. . . . .	122
—	18 —	de Mgr Barron au Card. Frans. (La Neuuv.). . . . .	29
—	27 —	Pouvoirs à Mgr Barron . . . . .	87
—	28 —	de M. Bessieux à M. Lib. (Bordeaux) . . . . .	253
—	3 septembre,	Pouvoirs à Mgr Barron . . . . .	87
—	5 —	de M. Bessieux à M. Lib. (Bordeaux) . . . . .	254
—	17 —	Pouvoirs à Mgr Barron . . . . .	88
—	—	du D <sup>r</sup> Murry à ses fidèles . . . . .	115
—	21 novembre,	de Mgr Barron au Card. Préfet (Londres) . . . . .	30
—	décembre,	de M. de Régnier à M. Libermann (Palmas) . . . . .	254
1844	7 janvier,	Pouvoirs à Mgr Barron . . . . .	89
—	9 —	de Mgr Barron à M. Libermann (Gorée). . . . .	49
—	12 —	de M. Bessieux à M. Lib. (Palmas) . . . . .	263
—	16 —	de la Propagande à M. Lib. . . . .	90
—	29 —	de M. Audebert à M. Lib. (Palmas). . . . .	266
—	31 —	de la Propagande à M. Lib. . . . .	91
—	31 —	M. Tisserant, préf. apost. . . . .	92
—	4 février,	de Mgr Barron à M. Lib. (Gorée). . . . .	52
—	8 —	du même au même. . . . .	56
—	17 —	du même au même (Sierra-Leone). . . . .	59

1844	19 mars,	de Mgr Barron à M. Lib. (Assinie) . . . . .	61
—	22 —	de M. Paul Laval à M. Lib. (Assinie) . . . . .	268
—	22 —	de M. Bouchet à M. Lib. (Assinie) . . . . .	269
—	22 —	de M. Audebert à M. Lib. (Assinie) . . . . .	269
—	15 avril,	du même au même (Gd-Bassam) . . . . .	272
—	23 —	du Min. de la Mar. à M. Lib. . . . .	109
—	6 mai,	de la Prop. à M. Lib. . . . .	92
—	18 —	de la Prop. à M. Lib. . . . .	93
—	9 juillet,	de M. P. Laval à M. Lib. (Assinie) . . . . .	277
—	7 août,	de Mgr Barron à M. Lib. (Gabon) . . . . .	64
—	7 —	de Mgr Barron à la Prop. (Gabon) . . . . .	33
—	3 septembre,	du même au même (Gabon) . . . . .	34
—	—	de Mgr Barron à M. Lib. (Gabon) . . . . .	66
—	18 octobre,	Pouvoirs à M. Tisserant. . . . .	95
—	12 novembre,	de la Prop. à M. Tisserant. . . . .	94
—	6 décembre,	du Min. de la Mar. à M. Lib. . . . .	110
—	7 —	de la Prop. à M. Lib. . . . .	96
—	10 —	de la Prop. à Mgr Barron. . . . .	98
—	16 —	de Mgr Barron à M. Lib. (Marseille) . . . . .	69
1845	7 janvier,	de Mgr Barron au Card. Préfet. . . . .	34
—	11 —	de la Prop. à M. Lib. . . . .	98
—	15 —	de la Prop. à M. Tisserant. . . . .	99
—	16 —	de la Prop. à M. Libermann. . . . .	100
—	12 février,	de la Prop. au même. . . . .	101
—	3 mars,	de Mgr Barron à M. Libermann (Rome) . . . . .	71
—	8 —	du même au même (Rome) . . . . .	73
—	12 —	de M. Bessieux à M. Lib. (Gabon) . . . . .	278
—	8 avril,	de Mgr Barron à M. Lib. (Reme) . . . . .	75
—	14 —	de la Prop. à M. Lib. . . . .	102
—	9 mai,	de M. Bessieux à M. Lib. (Gabon) . . . . .	286
—	22 —	de M. Galos à M. Lib. . . . .	113
—	3 juin,	de la Prop. à M. Tisserant. . . . .	102
—	23 —	de la Prop. à M. Lib. . . . .	103
—	3 juillet,	de la Prop. à M. Tisserant. . . . .	103
—	8 —	de la Prop. à M. Tisserant. . . . .	104
—	11 —	de M. Bessieux à M. Lib. (Gabon) . . . . .	291
—	26 —	de la Prop. à M. Lib. . . . .	104
—	9 août,	du même au même. . . . .	106
—	26 —	du même au même. . . . .	107
—	14 septembre,	de M. Bessieux à M. Lib. (Gabon) . . . . .	293
—	15 octobre,	de M. Bessieux à M. Briot (Gabon) . . . . .	296
—	18 —	du même à M. Arragon (Gabon) . . . . .	308
—	25 —	du même à M. Lib. . . . .	311
—	30 novembre,	du même à M. Briot . . . . .	318
—	—	du même au même . . . . .	320
—	23 décembre,	de la Prop. à M. Libermann . . . . .	108
1845-46	—	Extraits du journal de M. Briot. . . . .	347
1849	4 juillet,	de Mgr Bessieux à M. Lib. (Assinie) . . . . .	339
—	22 —	du P. Clément à M. Lib. (Assinie) . . . . .	338
1852	23 juin,	du P. Lairé au T. R. Père (Gd-Bassam) . . . . .	340
1853	5 juillet,	de la S <sup>r</sup> Mahieux au T. R. Père (Bordeaux) . . . . .	327
1866	21 décembre,	de M. Maurice au T. R. Père. . . . .	334
1882	14 mai,	du P. Pr. Goepfert à M. Lenihan (Rockwell) . . . . .	128



## TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNES

- Albukarim (Mgr), év. copte, 141.  
 Abraham (Mgr), év. de Waterford, 125, 130.  
 Anatole, mousse, 187.  
 André (F.), 61-2-4-6, 70-5-7, 113, 184-249, 262-4, 274-8, 287, 323.  
 Antoine de Rubi (le P.), capucin, 18.  
 Appleby, maître d'école épiscopalien à Palmas, 158.  
 Arragon (M.), du S.-C. de M., 308 ss., 318-9, 33.  
 Audebert (M.), du S.-C. de M., 61-2-4, 139 s., 142, 181-249 (son journal),  
 250-2-3, 264-6 ss., 270-1-4-8, 287, 306, 328 ss., 339, 347, 352.  
 Ayma (abbé), 80.
- Balla, 171.**  
 Bareira (P.), S. J., 145.  
 Barillec (P.), S. Sp., 324.  
 Barron (Mgr Ed.), 13 ss., 20 ss., 29, 40 ss., 82 ss., 93-7, 100, 112-6, 120-2,  
 124-135, 145-157, 168, 181, 192-249 (journal), 252-6, 260-1-7-8, 271 ss.,  
 285-7, 290, 309, 330, 336, 346-9, 355.  
 Barron (Henry-Page), 127.  
 Barron (Henry-Winston), 124-5-7-9 s.  
 Barron (John), 124, 130.  
 Barron (Pierre-Newport), 33, 124-7.  
 Barron (William-Newell), 124, 127.  
 Baudin (off. de marine), 66.  
 Bernet (le bon tonnelier), 253, 322.  
 Bertet (Michel), matelot (Dx Clém.), 187, 209.  
 Bessieux (M.), S. Sp., 61 ss., 74-7, 139 s., 142, 146, 183-250 (journal),  
 251 ss., 262 ss., 270 ss., 278-312 (ses lettres), 326-8, 330 ss., 338,  
 346-9 ss., 352-3.  
 Besson, off. à Gd-Bassam, 239.  
 Bill Gray, 167.  
 Blanpin (M.), S.-C. de M., 113.  
 Bodio, 164.  
 Bouchet (M.), S.-C. de M., 49, 61 ss., 139 s., 142, 184-249 (journal),  
 250-2-3, 264-8-9, 270 ss., 274-8, 287, 330 s., 355.  
 Bouet (Willaumez), gouv. du Sénégal, 37, 51 s., 54 s., 59, 61, 70, 110, 227 ss.,  
 332, 341-6.  
 Boyer, comt. du blockhaus d'Assinie, 230 ss., 236, 244-6.  
 Brann (Mgr), 146.  
 Briot (M.), S.-C. de M., 296, 318, 320, 263, 333.  
 Brisset, comt. au Gabon, 283, 309, 315.  
 Britton, capt. of New-York, 161.  
 Brown, 174.  
 Brunelli (Mgr), de la Prop., 90 ss.
- Cabeuil, nég. à Gorée, 70 s., 77 s., 233, 282, 293, 333.  
 Cadolini (Mgr), de la Propagande, 80 ss., 132.  
 Canot (Théodore), hab. à Libéria, 16, 18, 23, 57, 161, 216-7.  
 Capucins espagnols, 25, 30, 43-5-7.

- Carrew (Mgr), arch. de Calcutta, 132.  
Cessens (abbé) ou Sessans, 56-8, 61.  
Choiselat-Gallien, Président de la Pr. de la Foi, Paris, 121.  
Clément (P. Charles), S. Sp., 339 s.  
Coffee, indigène, 175.  
Coffet (M.), 182.  
Collin (M.), S.-C. de M., 113.  
Colombini, capucin, 10, 137.  
Cousin, cap. au long cours, 290-1, 311-5.  
Crompton, capt., 170-1.  
Cussen (Rd doyen), 130.
- Dalmond (M.), S. Sp., 93-4, 110-1.  
Darricot (baron), 50, 68.  
Davis (Jim), interprète, 149, 151 ss., 158, 167, 173 ss., 209-249, 260, 265.  
Dembour (ou Dambourg, march. d'images à Metz, 283.  
Donnet (Mgr), archev. de Bordeaux, 120.  
Douarre (Mgr), év. d'Amatha.  
Dowé (le roi Louis, Gabon), 280, 294-7, 305-7.  
Drach (Mlle), 79.  
Dubois (Mgr), év. de New-York, 145-6.  
Duch, indigène, 175-7.  
Dupuch, év. d'Alger, 141.  
Dupuis (Jean), nég. à Gorée, 74, 193.
- Eban, capt. 161.  
Egan (Jean), 31, 51, 55 s., 59, 61 s., 64-6, 70-4-5-7, 114, 142, 249, 274, 287, 290.  
Étienne, prisonnier, 236 s.-9, 241-6.  
Eug. de Humilly, min. gén. des Capucins, 118-9.
- Fabé (Jean), 61 s.-5-6, 70, 142, 184-249 (journal), 262-4-8, 277, 287 s., 290, 309, 323.  
Farewell, capt. 161, 170.  
Fidèle de Vidra, capucin, 118, 122.  
Firmin, capucin, 122.  
Fitz Patrick (abbé de Melleray), 130.  
Flechter (Dr), 153.  
Fleming (Joseph), trustee de M. Maurice, 335.  
Fontbonne (abbé), 92.  
Fornari (Mgr), nonce à Paris, 100-2-8.  
Forster, nég. en Gambie, 71-4-7.  
Fourdinier, S. Sp., 111.  
François de Vich, capucin, 122.  
François-Marie Voinot (F.), S. Sp., 324.  
Fransoni (Cardinal), 29-39, 43-5, 67-9, 82 s., 122, 131, 140-3.  
Freeman (King), 151-2-5, 162, 173-5-7-9.  
Freeman (Tom), 174-6.  
Frères de Laménais, 36, 55.  
Fridoil (abbé), 50, 192 ss.  
Fulgence (F.), Digoïn, 325.
- Gagswell (Miss), 162.  
Galos, directeur aux Colonies, 54, 113 s.  
Garnier (abbé), 111.  
Gartland (Mgr), év. de Savannah, 131.  
Gence, comm. de l'*Eglantine*, 37, 76, 225, 236 s., 240-7-9, 273, 313, 355.

- Georges (le roi), au Gabon, 280.  
Germainville (M.), 75, 182, 253, 322-3.  
Gignoux (Mgr), év. de Beauvais, 182-251.  
Glass (le roi), au Gabon, 280.  
Gnimm (King), 174.  
Goepfert (P.), Prosper, S. Sp., 124-7 ss.  
Golsmith, capt., 179.  
Gondilas (ou Gondislavo), dominicain franç., 10, 137.  
Goner et Cie, 120.  
Green (Jack), 175.  
Grégoire (F.), 61-2-4, 70, 184-250 (journal), 262 ss., 274-8 s., 285-7 s.,  
293-6-8, 302-9, 313-4-7, 323, 328 ss., 347.  
Grégoire XVI, 126.  
Griffitz (Mgr), vic. ap. du Cap, 141.  
Grisweld (A. B. C. F. Mission), 163, 170-3 ss.  
  
Hall, anc. gouv. de Palmas, 179.  
Harter, prêtre d'Haiti, 105.  
Hughes (Mgr), év. de Gibraltar, 171.  
  
Isnard, capit., 241-5.  
  
Jackson (Thomas), 177.  
Jacques (F.), S. Sp., 326.  
Jérôme de Firezeval (P.), 11.  
Jessé (baron de), Prés. de la Pr. de la Foi, Lyon, 121.  
Joachim de Malgrat, capucin, 122.  
Joseph Maria de Granollers, capucin, 87, 118, 122.  
Jubiot, Dr., au Gabon, 309.  
Keily (Jacques), 31, 51, 53-5-7-9, 60 ss., 142, 274, 287.  
Keily (famille), 125.  
Kelly (Eugène), 146.  
Kelly (Mgr), év. de Waterford, 19, 125.  
Kelly (Jean), 13, 20, 24, 45 s., 53-4-7-9, 60-2, 127-8, 131, 145-180 (son  
journal), 208, 256 ss., 261-2-4, 286 s., 329, 346.  
Kelly-Thomas (Hughes), 145.  
Kenedy, 179.  
Kenny, S. J., 124 ss.  
Kenrick (Mgr), év. de Philadelphie, 13, 20, 33, 76, 82, 145 ss., 168.  
Kobès (Mgr), S. Sp., 250.  
Kraco (King of Bereby), 170.  
Kranger, au Gabon, 280, 294-7.  
Kwia, indigène, 178.  
  
Labouré, nég. à Gorée, 193.  
Lairé (P.), S. Sp., 342.  
Lambert, ancien curé de Gorée, 50.  
Lambert, S. Sp., miss. à Maurice, 103.  
Lamoisse, nég. au Havre, 291.  
Lanlin, captain, 168.  
Laval (Paul), du S.-C. de Marie, 49, 60 ss., 70-4-7, 139 s., 181, 249 (journal),  
252-3, 268 ss., 271-2-4-7, 287, 352.  
Laval (Jacques) de Maurice, 93.  
Larkin (Peter), Trustee du P. Maurice.  
Lenihan, 127, 130.  
Letaille, 280.

- Le Vasseur (F.), S. Sp., 113, 324 (1).  
Lossadat, S. Sp., 324.  
Louis, voir Dowé.  
Loukain, roi au Gabon, 280, 305.  
Luquet (Mgr), év. d'Hésébon, 328.
- Mc Gill (Dr Ford), hab. de Palmas, 147, 153-6, 160, 355.  
Mc Gill (Geo-R.), au gouvern. de Palmas, 147, 165, 171-3.  
Mackau (de), min. de la Mar., 109 ss.  
Mahieux (Sr), sup. de l'hospice de Bordeaux, 323, 327,  
Maîtrejean (P.), S. Sp., 82.  
Mariano de Malgrat (P.), capucin, 118, 122.  
Marie de Ravenne (P.), capucin, 119.  
Marie de Villeneuve (Mère), 80.  
Maquard (Aug.), off. de mar., 29, 31, 36.  
Mathew (P.), 187.  
Mauléon (de), commt au Gabon, 309.  
Maurice (M.) du S.-C. de M., 61-2-4-6-9, 74-8, 139 s., 142-6, 184-249  
(journal, 263-4, 268-274, 277-9, 287, 290, 328, 330-1-4 ss.  
Meagher (Thomas), 56.  
Merrit, capt., 169 s.  
Miguel, méthodiste, 209.  
Minor (M.), 165, 176.  
Mioland (Mgr), év. d'Amiens, 41, 51, 56, 61, 71-5.  
Mistral, nég. à Gorée, 77.  
Moffat (Dr), 170-1.  
Moore, maître d'école à Graway, 165.  
Morel, nég. à Gorée, 193.  
Moussa (abbé), 35, 49 ss., 52-8, 63, 71-4-7.  
Murry (Dr), arch. de Dublin, 115, 135.
- Neil, cath. de Palmas, 155.  
Nimma, 163.  
Ninor (Rév.), épiscopalien de Tabou, 172.  
Nitzoy, juge à Sierra Leone, 37.  
Normanby (lord), 127.
- O'Brien (Rév.), vic. gén. de Buffalo, 335.  
O'Connell (Andrew), curé à Dublin, 56.  
O'Conner (Mgr), év. de Pittsburgh, 135.  
Oheix, cap. des *Deux-Clémentines*, 183-209 (journal).  
Oliffe (Mgr), coadjuteur de Calcutta, 134.  
Orinel (P.), S. Sp., 326.  
O'Rourke (Rd.), 335.
- Quaben (roi, au Gabon), 280, 292-7.
- Paul de Liers (P.), capucin, 118, 120.  
Payne (Dr.), épiscopalien, 162.  
Pellegrin, off. à Gd-Bassam, 232-6, 244-7-8.  
Pelletier, capitaine, 196.  
Pierre Mersy (F.), S. Sp., 318, 323 ss., 328 ss.  
Pindar (Denis), 13, 20, 57-9, 60-2-4-6, 145-180 (journal), 264, 329, 348.  
Piter, roi de Gd-Bassam, 235-8-9, 241-3-4-5, 341, 347.

(1) Nous ne donnons de références au sujet de M. Libermann : on en parle partout.

- Pitre Poulette, cap. en sec. sur les *Deux Clément.*, 187-9, 198.  
Plessis (M.), du S.-C. de M., 103.  
Portès (de), vic. gén. de Sto-Domingo, 99.  
Ratalot, lieut. sur l'*Indienne*, 76.  
Régnier (de), du S.-C. de M., 59, 60-2-4-6, 139, 142, 184-249 (journal)  
250-4, 264, 308, 329, 348.  
Richard (abbé), 111.  
Roberts, gouv. de Monrovia, 148.  
Roche-Herron (de la), 131.  
Roger (M.), 187.  
Rosati (Mgr), év. de St-Louis, 131.  
Roussel (M.), du S.-C. de M., 62-4-6-, 142, 184-249 (journal), 251, 261-  
6-7, 308, 329, 348.  
Rusworm, gouv. du Cap des Palmes, 21, 148, 151-4, 164, 170-2-5-6.  
Sauci (Sanci ou Sansue), cath. du Cap des Palmes, 155, 354.  
Savage (Dr.), épiscopalien, 158, 162-5-9, 176.  
Schwindenhammer (Ign.), S. Sp., 69, 71-5, 98 ss.  
Seclo, 44-5, 277.  
Seys (Dr), méthodist, 148.  
Simpson, charpentier, 176.  
Sœurs de St-Joseph, 36, 49, 55.  
— de Louvencourt, 41, 51-6, 61, 71-5.  
Solero (Mgr), vic. ap. d'Égypte, 141.  
Soul (P.), S. Sp., 145.  
Steward (Josuah), 158, 166.  
Théodore (F.), S.-C. de M., 323.  
Théophile (F.), S.-C. de M., 326.  
Thevaux (M.), S. Sp., 79, 101.  
Thompson, 169.  
Timon (Mgr), év. de Buffalo, 335.  
Tisserant (M.), du S.-C. de M., 91-2-4-6, 102-4 ss., 140.  
Tom Niveló, frère du roi Freeman, 177-8.  
Waca, chef du Gd-Bassam, 232 ss.  
Wah (Joé), 173.  
Walker, pasteur presbyt., 173-6. Mrs W., 162-3.  
Warnet (M.), S. Sp., 102.  
Wassa, 178.  
Webber (M.), S. Sp., 110.  
White (Rév.), 162.  
Wiah (King of Graway), 158.  
Will Yellow, 170.  
Williams, col. presbyterian, 171.  
Wilson (J.-L.), pasteur presbytérien, 149, 152-3-8, 163-5, 173-7.  
Wilson (Toh), 165.  
Wise (Sir Thomas), 130.  
Woods (Mayor), 170.  
Yomens (Dr.), ecclés. de Liverpool, 169.
-



## TABLE

### DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE LA MISSION DU CAP DES PALMES

- 1841 21 décembre. — MM. Barron et Kelly avec Denis Pindar quittent Baltimore pour fonder une mission à Libéria, 147.
- 22 janvier. — M. Barron, nommé Préfet Apostolique de la Guinée Supérieure, 82.
- 1842 31 janvier. — Leur arrivée au Cap des Palmes, 147.
- 8 avril. — Départ du D<sup>r</sup> Barron pour les États-Unis et l'Europe, 157.
- juillet. — M. Barron est à Lyon, après avoir passé par Paris, où il a cherché sans la rencontrer une nouvelle Congrégation qui se dévoue à l'apostolat des Noirs, 13, 133.
- septembre. — M. Barron à Rome.
- 3 octobre. — Mgr Barron nommé Vicaire Apostolique des Deux-Guinées et de Sierra-Leone.
- 1<sup>er</sup> novembre. — Sacre à Rome de Mgr Barron.
- 18 décembre (dimanche). — Mgr Barron préside à Paris l'exercice de l'Archiconfrérie de N.-D. des Victoires, 132. — M. Desgenettes lui fait connaître la Société du Saint-Cœur de Marie. — Entrevue à Paris de M. Libermann et de Mgr Barron : M. Libermann promet des missionnaires pour la Guinée. Première visite de Mgr Barron à La Neuville, 133.
- Pendant ce temps, M. Kelly bâtit au Cap des Palmes l'école et la maison des missionnaires, cette dernière envoyée de Londres par Mgr Barron.
- 1843 Après le 15 août, deuxième visite de Mgr Barron à La Neuville.
- 26 août. — Départ du premier groupe de Missionnaires de La Neuville pour Bordeaux. M. Libermann les accompagne.
- 31 août. — Départ de Mgr Barron et M. Paul Laval : le Vicaire Apostolique agrège ce dernier à sa mission. A Bordeaux, affaire des Frères.
- 13 septembre. — Les *Deux-Clémentines* prennent la mer (v. journal).
- 10 octobre. — Arrivée des *Deux-Clémentines* à Gorée.
- 26 octobre. — Départ de Gorée pour le Cap des Palmes.
- 29 novembre. — Arrivée en face du Cap des Palmes.
- 30 — débarquement.
- Les premières leçons de Grébo et les premières fièvres.
- 30 décembre. — Mort de M. de Régnier, 215.
- 1844 1<sup>er</sup> janvier. — Mort de Denis Pindar, 215.
- 18 janvier. — Départ de M. Kelly pour les États-Unis, 215.
- 23 janvier. — Mort de M. Roussel, 216.
- 1<sup>er</sup> mars. — Arrivée de Mgr Barron au Cap des Palmes.
- 3 mars. — Départ du Cap des Palmes : M. Bessieux et Jean Fabé y restent à la garde de la maison.
- 21 mars. — MM. Audebert et Bouchet avec F. Grégoire descendent à Assinie pour s'y établir, 229, 271. Mgr Barron a l'intention de s'y fixer; y reste deux mois, 273.

- 1844 28 mars. — Établissement de Grand-Bassam avec MM. Audebert Laval et F. Grégoire, 230.
- 15 avril. — Composition des communautés : à Gd-Bassam, comme ci-dessus; à Assinie, Mgr Barron, MM. Bouchet et Maurice plus les deux Frères Irlandais (M. Keily et John Egan) et F. André.
- mai. — Dans la seconde moitié de mai Mgr Barron s'embarque avec M. Bouchet pour revenir en Europe ou se fixer aux environs du Sénégal.
- 28 mai. — Mort de M. Bouchet, en mer, devant le Cap Lahou.
- 6 juin. — M. Laval passe de Grand-Bassam à Assinie.
- 11 juin. — Mort de M. Keily, 64, 249.
- 6 juillet. — Mort de M. Audebert, à Grand-Bassam, 308, 347.  
Entre-temps, Mgr Barron avait passé à Assinie et avait embarqué M. Maurice, malade avec le F. André et John Egan : M. Laval avait été trouvé trop affaibli pour être transporté.
- 13 juillet. — Mort de M. Laval à Assinie, 66, 308, 340.
- 26 juillet. — M. Bessieux quitte le Cap des Palmes avec le F. Jean, recueille le F. Grégoire à Grand-Bassam et avec eux se rend au Gabon.
- août. — Mgr Barron visite le Gabon et rentre en Europe avec ses trois compagnons.
- 3 septembre. — Mgr Barron est à Gorée.
- 28 septembre. — M. Bessieux arrive en face du Gabon.
- 14 décembre. — Mgr Barron débarque à Marseille avec M. Maurice.
-



## II. — HAITI

### TABLE DES LETTRES INSÉRÉES

1842	6 avril,	de M. Tiss. à Mgr Rosati (La Neuville). . . . .	359
1843	24 mai,	de M. D. Lespinasse à M. Tiss. (P.-au-P.). . . . .	375
—	17 juin,	de M. Tiss. à M. Libermann (Castries) . . . . .	363
—	8 août,	de — à — (La Grenade). . . . .	368
—	23 —	de — à — (P.-au-P.) . . . . .	380
—	29 —	de — à — — . . . . .	383
—	1 <sup>er</sup> septembre,	de — à — — . . . . .	397
—	23 octobre,	de — à — — . . . . .	400
—	26 —	de — à — — . . . . .	405
—	28 —	de — à — — . . . . .	409
—	17 novembre,	de — à — — . . . . .	411
—	20 —	de — — — — . . . . .	422
1844	7 janvier,	de — à — — . . . . .	428
—	15 —	Nomination de vicaire général. . . . .	446
—	31 —	Patentes de Préfet pour M. Tiss. . . . .	92
—	7 février,	de M. Tiss. à M. Lib. (P.-au-P.). . . . .	433
—	27 —	de M. l'abbé Cessens à M. Lib. (Falmouth). . . . .	448
—	—	de M. Lossadat à M. Lib. — . . . . .	451
—	19 avril,	de M. Tiss. à M. Lib. (P.-au-P.). . . . .	453
—	3 juin,	de — à — — . . . . .	463
—	7 —	de — à — — . . . . .	471
—	16 juillet,	de — à — — . . . . .	473
—	19 —	de M. Féry à M. Tiss. — . . . . .	485
—	21 —	de M. Tiss. au Conseil des Min. . . . .	485
—	29 —	Délibération du Conseil. . . . .	493
—	31 —	de M. Féry à M. Tiss. (P.-au-P.). . . . .	492
—	6 septembre,	de la Prop. de la F. à M. Tiss. (Paris). . . . .	496
—	octobre,	de M. Tiss. à la Prop. de la F. (Belgique). . . . .	497
—	18 —	Pouvoirs de la Prop. à M. Tiss. . . . .	95
—	7 novembre,	de M. Féry à M. Tiss. (P.-au-P.). . . . .	511
—	12 —	de la Prop. de la F. à M. Tiss. (Paris). . . . .	94
—	29 —	de M. Tiss. au Card. Fransoni. . . . .	512
—	17 décembre,	de la Prop. de la Foi à M. Tiss. (Paris). . . . .	515
—	25 —	de M. Tiss. à M. Schwindenh (Paris). . . . .	516
—	27 —	de — à — — . . . . .	519
1845	4 janvier,	de la Prop. de la F. à M. Tiss. (Lyon). . . . .	523
—	15 —	de la Prop. à M. Tiss. . . . .	99-563
—	5 mars,	de M. Bouchet à son frère (P. au P.) . . . . .	525
—	5 —	de M. Lossadat à M. Tiss. — . . . . .	527
—	6 —	de M. B. Ardouin à M. Tiss. — . . . . .	598
—	6 —	de M. Jury à M. Tiss. — . . . . .	599
—	10 —	de M. B. Ardouin à M. Tiss. — . . . . .	601
—	10 —	de M. Tiss. à M. B. Ardouin — . . . . .	638

1845	15 mars,	de M. Tiss. à M. B. Ardouin — . . .	551
—	15 —	de M. B. Ardouin à M. Tiss. — . . .	552
—	15 —	de M. Tiss. à M. B. Ardouin — . . .	554
—	16 —	de M. B. Ardouin à M. Tiss. — . . .	555
—	16 —	de M. Tiss. à M. B. Ardouin — . . .	557
—	16 —	de M. B. Ardouin à M. Tisserant — . . .	558
—	16 —	de M. Tiss. à M. B. Ardouin — . . .	559
—	16 —	de M. Tiss. au Prés. du Conseil — . . .	610
—	—	de M. Tiss. au Prés. d'Haïti — . . .	614
—	17 —	de M. B. Ardouin à M. Tiss. — . . .	560
—	18 —	de M. Tisserant à M. B. Ardouin — . . .	561
—	18 —	de M. Tiss. au Prés. du Conseil — . . .	562
—	18 —	de M. B. Ardouin à M. Tiss. (P.-au-P.) . . .	614
—	19 —	de — à — — . . .	565
—	20 —	de M. Tiss. à M. B. Ardouin . . . . .	568
—	21 —	de M. Tiss. à M. Lib. (P.-au-P.) . . . . .	543
—	28 —	de M. B. Ardouin au Prés. d'Haïti. . . . .	571
—	—	de M. Lossedat à M. Lib. (P.-au-P.) . . . . .	581
—	2 mai,	de M. Tisserant à la Prop. (Havre) . . . . .	580
—	—	Mémoire de M. Tiss. à la Prop. . . . .	593
—	18 —	de M. Tiss. à la Prop. de la F. . . . .	618
—	3 —	de la Prop. à M. Tisserant. . . . .	102
—	5 —	de M. Tiss. à la Prop. . . . .	620
—	27 —	de — à — . . . . .	624
—	3 juillet,	de la Prop. à M. Tiss. . . . .	103
—	8 —	de — à — . . . . .	104
—	20 —	de M. Tiss. à la Prop. . . . .	629
—	22 —	de — à — . . . . .	634

ARTICLES DE JOURNAUX.

*Le Manifeste* : 13 octobre 1844, p. 637; 15 décembre 1844, p. 639; 29 décembre 1844, p. 641; 16 février 1845, p. 648 (Faubert); 23 février 1845, p. 656; 2 mars 1845, p. 666; 16 mars 1845, p. 667.

*Feuille du Commerce* : 9 février 1845 (Solitaire Patriote), p. 645; 23 février 1845 (S. P.), p. 653; 9 mars 1845 (S. P.), p. 660.

## TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNES

---

- Acaau, gén. révolté du Sud, 684.  
Addison (J.), chef de révoltés du Sud, 672.  
Affre (Mgr), archev. de Paris, 362.  
Alerte (Charles), gén., 669.  
Ardouin (Beaubrun), min. des Cultes, 532-4-5, 538 ss., 550-579 (récit de Madiou), 595-617 (rapport Tisserant).  
Aragon (M.), du S.-C. de Marie, 542, 565, 571-6.  
Barron (Mgr), 469, 498, 518.  
Barrot (Adolphe), envoyé franç. en Haïti, 671 ss.  
Bonbon, gén., 672.  
Bossou, officier, 682.  
Bouchet (Marie), du S.-C. de M., 525.  
Bouchet (Maurice), du S.-C. de M., 525.  
Boyer, anc. prés. d'Haïti, 382-4-5-6-7, 402-5-6-8, 668 ss., 679.  
Brandt (de), chan. d'Amiens, 360 ss.  
Briot (M.), du S.-C. de M., 484, 517, 523, 542 s., 565, 571-6, 587.  
Brouard (Auguste), colonel, 681.  
Brunelli (Mgr), de la Prop., 518-9, 522, 563 s., 594, 634 s.  
Cacavelli (M. Aurèle), prêtre, 625.  
Caillaux, prêtre scandaleux, 402.  
Cardinal de Malines, 539.  
Casta, prêtre, 549, 576, 616, 622-5.  
Castellani (Mgr), sacriste, 657.  
Cessens (abbé), 421, 448 s., 452-5, 465, 476 ss., 481-3, 502, 514, 530-2 ss., 602.  
Choiselat Gallien, prés. de la Prop. de la F., Paris, 497, 515-6.  
Correa y Cidron, vic. gén. de Sto-Domingo, 578.  
Curé de Castries, 369, 378.  
Curé de la Coupe, 466.  
Dalzon, insurgé, 676.  
David (Mgr), év. de Mauricastre, 677.  
Desgenettes (M.), curé de N.-D. des V., 361-4-7, 377, 399, 405, 427, 449, 520.  
Dieudonné, du gouv. prov., 669.  
Dubourg (Mgr), év. de la N<sup>lle</sup> Orl., 677 s.  
Dupin, député, 649.  
Dupuy, gén., secr. du Prés. Guerrier, 559 s.  
Dupuy, son petit fils, 595.  
Echeverria, curé de P.-au-P., 391 ss., 411-2-7, 420-3 ss., 430, 441 ss., 446 s., 454-5, 466-7, 474-5-8, 481, 517 s., 529, 533, 542, 639 ss., 642-7.  
England (Mgr), év. de Charlestown, 385-9, 405, 578.  
Faubert, 647, 563, 660 ss.  
Féry, min. des Cultes, 479, 485, 493, 511 s., 527 ss., 534, 567, 570-2 ss., 591 s., 641 ss., 560.

- Feuillet (Mlle), bienfaitrice, 374.  
Flaget (Mgr), év. de Bardstown, 677.  
Fontbonne, prêtre, 120.  
Franski (cardinal), 369, 436 s., 471 ss., 484, 501, 518 s., 522, 563 s., 571, 580 ss., 593 ss., 620 ss., 624 ss., 629 ss.  
Garibaldi (Mgr), internonce à Paris, 399, 520.  
Glory (Mgr), anc. vic. ap. d'H., 381.  
Gobert, prêtre, 377.  
Grégoire (abbé), 396, 402, 639.  
Guerrier, prés. d'H., 463, 480, 560-1, 595, 611-4, 682-3-4-6.  
Hérard Dumesle, secr. du suivant, 384, 463, 669, 682.  
Hérard Rivière, prés. d'H., 382, 392, 401-5, 411-2-6, 422-6-7-9, 430-4-6-7-8, 463, 669 s., 677-9, 680 ss.  
Hyppolite (Joseph-Sylvain, dit Geslin), prés. du Conseil, min. de la Guerre, 493 ss., 529, 532-7, 557, 562, 610, 680-3.  
Imbert, sénateur d'H., 669.  
Inginac, anc. secr. d'Ogén., 679.  
Isambert, 401-6, 434-8, 541.  
Jean, v. Echeverria.  
Jérémie, prêtre, 381.  
Jessé, prés. de la Prop. de la Foi, Lyon, 523 s.  
Joseph, v. Lossedat.  
Joubert (Mme), 541.  
Jury (abbé), 528 s., 568, 599 s.  
Kenrick (Mgr), év. de Philadelphie, 677.  
Labroille, vic. au Mouillage, Martin, 365.  
Lamache, prêtre, 542, 550, 569, 576, 616, 622.  
L'Amitié, général, 669.  
Lamotte, chef de révoltés du Sud, 672.  
Lartigue, cap. de vaisseau, 532.  
Laval (Jacques), M. du S.-C. de M., 373.  
Lazarre, gén., 682.  
Lecaillet, prêtre de Castries, 363-5-7, 373 s., 378 s., 432.  
Leclère, capit., 676.  
Lemême, capit., 678.  
Lenormant (Charles), 652.  
Lespinasse (Bauvais), 376.  
— (Daguesseau), 374-5 ss.  
— (Massillon), 396.  
Levasseur, consul de Fr. à P.-au-P., 382-4-5, 409, 464, 532, 670.  
Le Vasseur (F.) (M.), du S.-C. de M., 373.  
Lossedat, 449 ss., 454, 461-2-5-6, 474 s., 481-3, 523, 527 ss., 571, 581.  
Mac Donnell (Mgr), vic. ap. de la Trinidad, 364 ss.  
Madiou (Thomas), hist. haït. 550 ss.  
Maurice (M.), du S.-C. de M., 518.  
Mena (de), secr. de l'Arch. de Sto-Dgo, 447.  
Mioland (Mgr), év. d'Amiens, 361.  
Moges (de), amiral, 464, 680-3.  
Morillon (Mlle), 400, 410.  
Morisset, gén., 685.  
Moussa (abbé), 540.

Negrioni, prêtre, 511.

O'Connell (Rév.), secr. de la Prop. de la F. en Irlande.

Paccioni, prêtre, 511.

Paddington (Georges), prêtre, 437, 470, 496, 513-5-7, 523, 542, 550, 576, 603, 616, 622-5.

Paoli, vic, à P.-au-P., 393, 414-8, 430.

Paul (Jean), maire de P.-au-P. puis min. de l'Int., 417, 556 s., 669, 684,

Périgny (de), vice-préfet de la Martin., 365.

Pichardo, vic. gén. de Sto-Dgo, 578.

Piere-André, constituant, 405 ss., 411, 425 ss., 435, 443-5.

Pierre Mersy (F.), du S.-C. de M., 449, 450-3-9, 461.

Pierrot, prés. d'H., 621, 684-6-7.

Pilié, du gouv. prov., 669.

Pimentel, colonel, 681.

Portez (de), vic. gén. de Sto-Dgo, 441-2-4-6-7, 454-5, 564, 627, 630 s.

Regla Nota, candidat à la prés. 686.

Rosati (Mgr), év. de St-Louis, 359, 368 s., 377, 383-4 ss., 395-7, 403-6, 420-1, 469, 472, 497 s., 532, 578, 671-4-6-7.

Rose (Sr), 4432.

Rynolds, sup. de St-Indore, à Rome, 437.

Salgado, vic. gén., 577.

Salomon, gén., 672.

Santana, prés. de l'Est, 685.

Schœlcher, abolition. 390.

Schwindenhammer (Ig.), S. Sp., 450, 513 s., 516-9, 563, 593 s.

Siegward (Muller), prés de la Diète helvet., 662.

Smith (Mgr), coadj. de la Trin., 364 ss., 369 ss., 377, 436 s., 441-5, 484, 600, 616, 634.

Solitaire Patriote, 564 ss., 653 ss., 659, 660 ss., 666.

Tahet, capit., 679.

Thévaux (M.), du S.-C. de M., 483 s., 514.

Torrez, vic. gén., 396, 431, 441-6.

Torribio, prêtre, 650-9.

Valera (Mgr), archev. de Sto-Dgo, 577.

Villeneuve-Bargemont, 649.

Villevaliex, notaire du Gouv., 568.

Zamor, chef de révoltés du Sud, 672.



## TABLEAU

### DES DIVERS ÉVÈNEMENTS CONCERNANT LA MISSION D'HAÏTI 1842-1845

- 1842 17 novembre.— M. Tisserant s'embarque pour les Antilles.  
Derniers jours de décembre, il arrive à la Martinique.
- 1843 février. — Il passe à S<sup>te</sup>-Lucie (Castries), y prêche le Carême et le mois de Marie.
- fin mai. — Il rencontre Mgr Smith qui l'associe à ses missions. En Haïti.
- 13 mars. — Chute du Président Boyer. Révolution; elle alarme d'abord le V. Père qui conseille à M. Tisserant d'attendre avant de se rendre à destination.

#### A Castries.

- 16 juillet. — P. Tisserant reçoit de Port-Républicain une lettre lui assurant que tout est calme en Haïti et qu'il peut entrer dans la République.
- 25 juillet. — Il reçoit une lettre de M. Libermann lui donnant liberté de rejoindre sa mission. Il part aussitôt pour la Grenade afin de voir Mgr Smith.
- 8 août. — Il s'embarque pour Haïti.
- 16 ou 17 août. — Son arrivée à Jacmel; il se rend au Port-Républicain.
- 22 août. — Il est présenté au Président provisoire, Hérard, qui l'agrée, puis au conseil communal; il est nommé vicaire à la capitale.
- 1<sup>er</sup> septembre. — Il prend logement dans un des pavillons du presbytère et commence son service; il mange à la table du curé.
- 15 septembre. — Réunion de l'Assemblée Constituante. Intervention de M. Isambert en ce qui touche surtout la question religieuse.
- fin octobre. — Premières relations de M. Tisserant avec Pierre-André.
- 17 novembre. — Visite confidentielle au général Hérard; entretien sur l'état religieux du pays et sur les moyens de rétablir la religion en donnant l'instruction au peuple.
- 19 novembre. — M. Tisserant est autorisé à faire des catéchismes et à prêcher.
- novembre-décembre. — Démarches de Pierre-André, inspiré par M. Tisserant pour obtenir une rédaction convenable des articles de la Constitution concernant les cultes.
- 31 décembre. — Après le vote hâté de la Constitution, le général Hérard Rivière est élu Président d'Haïti.
- 1844 15 janvier. — Le curé de Port-Républicain est nommé vicaire général pour la Partie de l'Ouest.
- 31 janvier. — M. Tisserant est nommé Préfet apostolique d'Haïti.

- 1844 17 février. — M. Lossedat avec l'abbé Cessens et le F. Pierre quitte Le Havre pour Haïti. Furieuse tempête.
- 27 février. — La Partie de l'Est se révolte contre le Président Hérard; le Sud est déjà en pleine insurrection; bientôt l'Artibonite puis le Nord refusent de recevoir les ordres du Président. Le Président entreprend de soumettre l'Est. — Son expédition, après quelques succès, tourne au désastre.
- 6 avril. — Arrivée de M. Lossedat, F. Pierre, abbé Cessens.
- fin avril. — Hérard vaincu n'est plus obéi.
- mai. — Le général Guerrier, proclamé Président, est peu à peu reconnu par tout le pays (sauf l'Est).  
Exercices très suivis du mois de Marie à Port-Républicain.
- 26 mai, jour de la Pentecôte. — Pour la première fois, Première Communion de 200 personnes adultes; cette cérémonie excite l'ardeur à suivre les catéchismes.
- début de juin (après le 3). — M. Lossedat est atteint de la fièvre jaune (très longue et très grave maladie), puis M. Tisserant (7 semaines), enfin le F. Pierre (3 semaines).
- juillet. — Avec l'assentiment du ministre des Cultes, M. Fery, un Conseil ecclésiastique est constituée pour l'examen des papiers des prêtres qui se présentent pour exercer le saint ministère dans la République.
- 21 juillet. — M. Tisserant présente ses lettres de Préfet au Conseil des Ministres.
- 29 juillet. — Délibération à ce sujet du Conseil des Ministres.
- 31 juillet. — Départ de M. Tisserant pour l'Europe.

En Haïti.

- octobre. — Premières attaques contre les Missionnaires.
- 11 décembre, — Mort du curé de Port-Républicain.  
M. Lossedat à la tête de la paroisse, impose plusieurs réformes heureuses, obtient des subsides du Conseil communal pour la réparation du presbytère.
- 1845 commencement de février. — Arrivée de M. Briot et de M. Maurice Bouchet après 45 jours de traversée.
- février. — M. Féry est remplacé au ministère par M. B. Ardouin.

En France.

- 1844 septembre. — M. Tisserant arrive en France au début de septembre; quinze jours après, part pour la Belgique.
- 20 octobre. — Tombe malade à Paris, la veille de son départ pour la Savoie.
- décembre. — Mission à Rome de M. Schwindenhammer; il est chargé par M. Tisserant de négociations avec la Propagande. Départ pour Haïti de M. Briot etc.
- 1845 3 février. — M. Tisserant avec M. Arragon et MM. Lamache et Paddington quitte l'Angleterre.

Le conflit.

- 1845 1<sup>er</sup> mars. — M. Tisserant débarque à Jacmel.
- 5 mars. — Arrive à Port Republicain.
- 15 mars. — M. Tisserant interroge le ministre des Cultes sur les droits que ce dernier est prêt à lui reconnaître; le Ministre répond qu'il s'en tiendra aux restrictions déjà imposées.



1845 16 mars. — Dimanche des Rameaux : M. Tisserant officie sous toute réserve de ses droits; il en appelle au Conseil des Secrétaires d'État.

— 17 mars. — Le Président d'Haïti tranche la question en faisant lui-même des nominations de curés. L. Tisserant estime l'affaire jugée et retire son appel au Conseil.

— 18 mars. — Il s'embarque dès le matin et sans bruit sur le *Malabar* en partance pour France. MM. Briot, Bouchet et Arragon le rejoignent. Le ministre suscite quelques discussions déplacées.

Après trois jours le *Malabar* appareille.

— 2 mai. — Arrivée du *Malabar* au Havre.



## PROTESTATION

---

Je proteste en la présence de Notre-Seigneur, de sa Sainte Mère, de tous les Anges et de tous les Saints, que je désavoue, j'abjure et je déteste tout ce qui pourrait se trouver dans ces cahiers en opposition avec la sainte doctrine de l'Église, et il me semble que je suis fermement résolu de mourir mille fois que de croire une chose qui serait rejeter par cette sainte Mère que Notre-Seigneur nous a donnée; mais je veux adhérer résolument et sans la moindre restriction à toute la doctrine que professent les successeurs de saint Pierre et à tout ce qu'ils ont professé depuis l'origine de l'Église jusqu'à ce jour. Je renonce même de tout mon cœur à tout ce qui dans ces cahiers serait en opposition avec le sentiment des Saints Pères et des principaux Docteurs de l'Église.

Cette protestation du Vénérable Libermann en tête de son *Commentaire sur saint Jean*, nous la faisons nôtre en éditant les pièces ci-dessus, d'où qu'elles proviennent.

CONCORDAT cum originalibus  
in Arch. Gen. asservatis.

*Parisiis, 11 junii 1936.*

A. CABON.

IMPRIMATUR

*Lutetiæ Paris., die 11 junii 1936,*  
in festo SS. Corporis Christi.

† Lud. LE HUNSEC,  
*Sup. Gen. C. S. Sp.*

---



